



Rapport annuel 2020



Qui sommes-nous?

La CIBC est une institution financière de premier plan en Amérique du Nord dont la capitalisation boursière s'élevait à 44 G\$ et le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III, à 12,1 %, à la fin de 2020.

Par l'intermédiaire de Services bancaires personnels et PME, de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, et de Marchés des capitaux, nos 44 000 employés offrent un éventail complet de produits et de services financiers à 10 millions de particuliers, d'entreprises, de clients du secteur public et de clients institutionnels au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier.

Notre raison d'être

La CIBC a comme raison d'être de vous aider à réaliser vos ambitions.

Notre stratégie

La CIBC vise à offrir aux clients une expérience exceptionnelle et aux actionnaires, un rendement supérieur, tout en maintenant sa solidité financière. Pour réaliser nos ambitions, nous mettons en œuvre nos trois priorités stratégiques :

1. Mettre l'accent sur nos principaux segments de clientèle pour stimuler la croissance du résultat
2. Tabler sur la simplification et la transformation pour offrir une proposition de valeur moderne de services bancaires relationnels
3. Faire progresser notre culture animée par notre raison d'être

Créer de la valeur pour nos actionnaires

À la CIBC, nous nous engageons à générer une croissance durable des bénéfices pour nos actionnaires. Nous sommes animés par notre raison d'être, soit d'aider nos clients à réaliser leurs ambitions, et c'est dans cette optique que nous réinvestissons dans nos activités afin d'accélérer la croissance des produits et de réduire nos coûts structurels de base, tout en nous focalisant sur des principes fondamentaux à l'avant-garde du secteur en matière de fonds propres, de dépenses et de gestion du risque.

Table des matières

Rendement de 2020 en bref		Rapport de gestion	1
Grille de pointage pour les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance	i	États financiers consolidés	99
Notre réponse à la COVID-19	ii	Notes des états financiers consolidés	114
Message du président et chef de la direction	iv	Revue trimestrielle	191
Message du président du conseil d'administration	ix	Revue statistique des dix dernières années	193
Groupe de travail sur les renseignements supplémentaires	x	Glossaire	196
		Renseignements destinés aux actionnaires	203



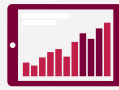
3,8 G\$

Résultat net comme présenté



4,4 G\$

Résultat net ajusté



44 G\$

en capitalisation boursière



12,1 %

ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III



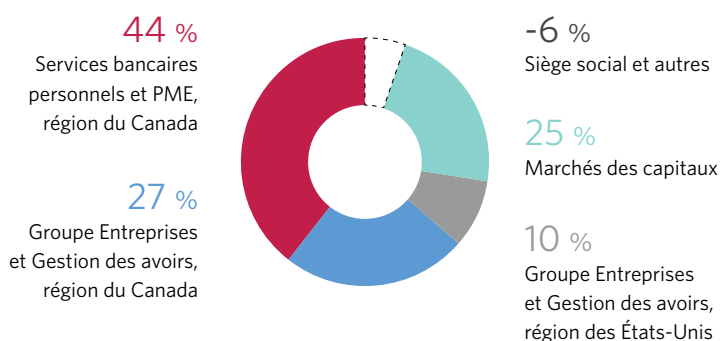
10 millions

de clients

Rendement de 2020 en bref

Composition des activités

En % du résultat net ajusté¹

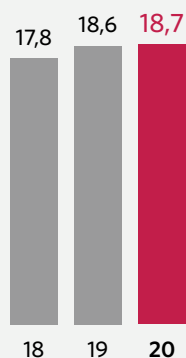


Expérience client

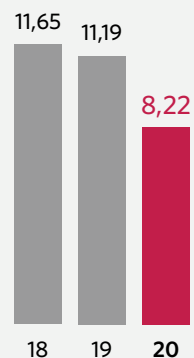
62,8

Score net de recommandation de la Banque CIBC pour 2020

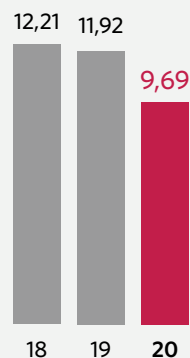
Produits comme présentés
(en milliards de dollars)



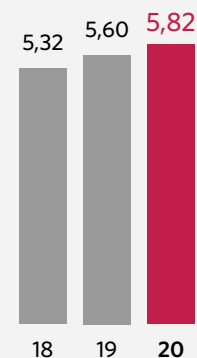
Résultat par action comme présenté
(\$)



Résultat par action ajusté¹
(\$)



Dividende
(\$/action)



1) Pour plus de précisions, se rapporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion.

Points saillants financiers

Pour les exercices clos les 31 octobre
(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2020	2019
Résultats financiers		
Produits	18,7	18,6
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2,5	1,3
Charges	11,4	10,9
Résultat net, comme présenté/ajusté ¹	3,8/4,4	5,1/5,4
Mesures financières (%)		
Coefficient d'efficacité comme présenté/ajusté ¹	60,6/55,8	58,3/55,5
Rendement des capitaux propres (RCP) applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté/ajusté ¹	10,0/11,7	14,5/15,4
Marge d'intérêts nette	1,50	1,65
Rendement total pour les actionnaires	(5,9)	4,2
Renseignements sur les actions ordinaires		
Résultat par action comme présenté/ajusté ¹	8,22/9,69	11,19/11,92
Capitalisation boursière	44,4	50,0
Dividendes (%)		
Rendement des actions	5,9	5,0
Ratio de versement de dividendes comme présenté/ajusté ¹	70,7/60,0	49,9/46,9
Résultat net des unités d'exploitation stratégique		
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	2,0	2,3
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	1,2	1,3
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	0,4	0,7
Marchés des capitaux	1,1	1,0

1) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion.

Grille de pointage des mesures financières

	Cible	Résultats comme présentés de 2020	Résultats ajustés de 2020 ¹
Croissance du résultat par action²	Croissance annuelle de 5 % à 10 %	8,22 \$, en baisse de 27 % par rapport à celui de 2019	9,69 \$, en baisse de 19 % par rapport à celui de 2019
Rendement des capitaux propres (RCP)²	Plus de 15 %	10,0 %	11,7 %
Coefficient d'efficacité	Taux annualisé de 52 % en 2022	60,6 %, en hausse de 230 points de base par rapport à celui de 2019	55,8 %, en hausse de 30 points de base par rapport à celui de 2019
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III	Solide réserve par rapport aux exigences réglementaires minimales		12,1 %
Ratio de versement de dividendes²	De 40 % à 50 %	70,7 %	60,0 %
Rendement total pour les actionnaires	Surpasser le rendement de l'indice composé S&P/TSX des banques sur une période mobile de cinq exercices		CIBC - 27,7 % Indice des banques - 35,3 %

1) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion.

2) Pour tout le cycle.

Grille de pointage pour les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Sujets importants	Objectif	Rendement de 2020	Statut
Expérience client	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration continue 	<ul style="list-style-type: none"> Le score net de recommandation de la Banque CIBC a atteint 62,8, en hausse de deux points par rapport à 2019 	✓
Protection des renseignements personnels et sécurité de l'information	<ul style="list-style-type: none"> Aucune décision en matière de protection des renseignements personnels visant la CIBC n'a été rendue 	<ul style="list-style-type: none"> Trois décisions en matière de protection des renseignements personnels visant la CIBC ont été rendues par les organismes de réglementation¹ 	X ¹
Finance durable	<ul style="list-style-type: none"> 150 G\$ en soutien au financement environnemental et durable sur dix ans (2018-2027) 	<ul style="list-style-type: none"> 15,7 G\$ en financement environnemental et durable 	✓ 28 % de l'objectif atteint à ce jour ² (42 G\$)
Services bancaires inclusifs	<ul style="list-style-type: none"> Amener 200 000 clients à participer à des séminaires et à des activités d'éducation financière sur trois ans (2019-2021) Fournir 9 G\$ de nouveaux prêts aux petites et moyennes entreprises sur quatre ans (2020-2023) Faire croître de 10 % les services de Groupe Entreprises offerts aux Autochtones en 2020 	<ul style="list-style-type: none"> Le rendement obtenu pour 2020 sera mis à jour dans le Rapport sur la durabilité 2020 de la Banque CIBC 6,9 G\$ de nouveaux prêts aux petites et moyennes entreprises Croissance de 23 % des services de Groupe Entreprises offerts aux Autochtones 	s. o. ✓ 77 % de l'objectif atteint à ce jour ✓
Identification à l'environnement de travail	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 30 % du conseil d'administration de la CIBC composé de femmes et au moins 30 %, d'hommes Au minimum, de 35 % à 40 % des postes de direction approuvés par le conseil occupés par des femmes d'ici 2022 (à l'échelle mondiale) Au moins 22 % des postes de direction approuvés par le conseil occupés par des membres d'une minorité visible d'ici 2022 (Canada) 4 % des postes de direction approuvés par le conseil occupés par des dirigeants noirs d'ici 2023 (Canada) De 8 % à 9 % des candidats externes embauchés en 2020 sont des personnes handicapées (Canada) 2 % des candidats externes embauchés en 2020 sont des Autochtones (Canada) Au moins 5 % des étudiants recrutés proviennent de la communauté noire 	<ul style="list-style-type: none"> 40 % des administrateurs siégeant au conseil d'administration de la CIBC sont des femmes 33 % des postes de direction approuvés par le conseil sont occupés par des femmes (à l'échelle mondiale) 20 % des postes de direction approuvés par le conseil sont occupés par des membres d'une minorité visible (Canada) 3 % des postes de direction approuvés par le conseil sont occupés par des dirigeants noirs (Canada) 5 % des candidats externes embauchés sont des personnes handicapées (Canada)³ 3 % des candidats externes embauchés sont des Autochtones (Canada) Recrutement étudiant dans la communauté noire 	✓ ✓ ✓ ✓ X ³ ✓ À compter de 2021
Mobilisation des employés	<ul style="list-style-type: none"> Score de mobilisation des employés de la CIBC supérieur à 109 % de la norme mondiale de Willis Towers Watson pour le secteur des services financiers Taux de rotation volontaire inférieur à 12,5 % en 2020 (Canada) Évaluation du rendement de 100 % des employés en 2020 	<ul style="list-style-type: none"> Le score de mobilisation des employés de 90 % de la CIBC équivaut à un score de 111 % selon la norme mondiale de Willis Towers Watson pour le secteur des services financiers Taux de rotation volontaire de 7,3 % (Canada) Le rendement de 100 % des employés a été évalué 	✓ ✓ ✓
Relations communautaires	<ul style="list-style-type: none"> Dons de l'entreprise et des employés de 350 M\$ sur cinq ans (2019-2023) 	<ul style="list-style-type: none"> Investissement de 75 M\$ dans des organismes communautaires au Canada et aux États-Unis 	✓ 44 % de l'objectif atteint à ce jour (154 M\$)
Éthique des affaires	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'employés ayant suivi la formation en éthique de la CIBC sur son Code de conduite de 100 % 	<ul style="list-style-type: none"> 100 % des employés ont suivi la formation en éthique de la CIBC sur son Code de conduite 	✓

1) Plaintes contre la CIBC déposées par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.

2) Ce montant représente les résultats cumulatifs de 2018 à 2020.

3) Ce pourcentage ne constitue probablement pas une représentation fidèle de notre situation en matière d'embauche de personnes handicapées en raison du faible nombre de déclarations volontaires effectuées dans le cadre du sondage utilisé pour la collecte de données.

Notre réponse à la COVID-19

La pandémie de COVID-19 a fortement perturbé l'économie et soulevé d'importantes préoccupations en matière de santé publique à l'échelle mondiale. Beaucoup de nos clients, qu'il s'agisse de grandes sociétés ou de familles planifiant leur avenir, ont dû affronter une crise ayant des conséquences sur leur bien-être immédiat et mettant en péril la réalisation de leurs ambitions.

Mettant à profit nos 153 années de présence auprès de nos clients dans les moments difficiles, tous les membres de l'équipe de notre Banque ont immédiatement compris le rôle que nous devons jouer pour nos clients et nos collectivités, et les uns envers les autres.

Et c'est bien ce que nous avons fait.

Qu'il s'agisse de nos équipes en Asie et en Europe, qui ont été les premières à mettre en œuvre des programmes de continuité de l'exploitation pour soutenir nos clients pendant la pandémie, ou de nos équipes en Amérique du Nord, qui se sont préparées proactivement à faire face à ces perturbations et qui se sont portées volontaires lorsque nous avons fait appel à elles, notre équipe mondiale a respecté ses engagements envers toutes nos parties intéressées et fait honneur à notre histoire.





Notre équipe

Fort de ses plus de 44 000 membres, notre équipe mondiale a été l'élément moteur qui nous a permis de répondre à la pandémie de manière bien adaptée et selon une approche axée sur les clients. La protection de la santé et du bien-être de nos employés, ainsi que de nos clients et de nos collectivités, a constitué notre priorité absolue.

Avec l'entrée en vigueur des mesures de santé publique, un pourcentage sans précédent des membres de notre équipe, soit 70 %, sont passés au télétravail. Nous sommes restés connectés et concentrés sur nos clients grâce à nos investissements dans la technologie et les outils de collaboration qui ont permis d'effectuer cette transition en douceur.

Pour les membres de l'équipe remplissant des fonctions essentielles nécessitant leur présence sur place, nous avons mis en œuvre des protocoles de sécurité améliorés et offert une compensation financière supplémentaire, en plus d'ouvrir des lieux de travail d'appoint et de modifier les heures d'ouverture de nos centres bancaires afin de pouvoir continuer de servir nos clients. De plus, nous avons mis à la disposition de nos employés des ressources en matière de bien-être et leur avons offert dix jours de congés payés supplémentaires pour nous assurer qu'ils prennent bien soin d'eux tandis qu'ils consacrent tous leurs efforts à soutenir nos clients pendant cette période difficile.

En 2020, dans le cadre de notre sondage auprès des employés, 88 % des membres de notre équipe ont déclaré que la CIBC les a aidés à s'occuper de leur bien-être pendant la pandémie. C'était une grande source de fierté pour les membres de notre équipe. Nous avons également vu le score de mobilisation des employés augmenter et atteindre 90, un sommet sans précédent pour la CIBC.

Nos clients

Tandis que les perturbations engendrées par la COVID-19 mettaient à rude épreuve les finances des particuliers, des familles et des entreprises, nous avons tous agi conformément à la raison d'être de notre Banque et tiré parti du dynamisme et du dévouement de notre équipe pour mettre en œuvre un éventail de mesures de soutien pour venir en aide à nos clients dans ces moments difficiles.

Au cours de l'année, nous avons aidé plus de 500 000 clients aux prises avec des difficultés financières en leur offrant des programmes de report des paiements sur les prêts hypothécaires, les prêts et les cartes de crédit, en plus de réduire les taux d'intérêt sur les cartes de crédit, ces mesures d'aide financière étant offertes de manière proactive dans bien des cas.

Tout au long de cette période, nous avons veillé à ce que nos clients aient accès aux sommes dont ils avaient tant besoin et auxquelles ils avaient droit en vertu de divers programmes gouvernementaux, comme le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes et le Programme de protection des salaires (Paycheck Protection Program), aux États-Unis. Conscientes de l'urgence d'offrir une aide et un soutien financiers rapidement et d'une manière radicalement simple, nos équipes ont, dans bien des cas, procédé au lancement de solutions entièrement numériques à l'intention de nos clients.

En outre, nous avons assuré un accès prioritaire aux aînés et aux personnes handicapées et offert de l'aide de manière proactive aux clients désignés comme ayant les besoins les plus importants. Nous avons également soutenu nos clients du groupe Grandes entreprises et les entrepreneurs dans toutes les régions où nous menons des activités afin qu'à leur tour, ils soient en mesure de prendre soin de leurs équipes et de continuer de contribuer à faire rouler l'économie.

La priorité que nous accordons à nos clients et notre engagement à leur égard ont permis à la CIBC d'être reconnue comme la plus performante pendant la première vague de la pandémie.

Nos collectivités

Alors que nos collectivités continuent de subir les contrecoups de la COVID-19, nous promettons de contribuer à la redynamisation du secteur en mettant à profit nos investissements et notre culture sincèrement attentionnée, ce qui passe par la contribution de nos employés et notre soutien financier.

Jusqu'ici, l'équipe CIBC a offert près de 1 000 heures de travail bénévole en lien avec la COVID-19. De plus, nous avons augmenté nos dons pour les personnes les plus vulnérables et réassuré nos partenaires communautaires quant au maintien de notre soutien. Ces dons supplémentaires ont notamment pris la forme de fonds d'urgence pour Community Food Centres Canada, Centraide, Jeunesse, J'écoute, la Société canadienne du sang et la Croix-Rouge américaine. Nous avons également soutenu les travailleurs de la santé de première ligne en leur offrant des points Aventura pour les aider à prendre une pause bien méritée dans le cadre de notre programme Du répit pour nos héros, en plus d'aider la prochaine génération de travailleurs de la santé à réaliser leur ambition de faire carrière dans le domaine des soins de santé grâce au programme de bourses du Fonds CIBC des futurs héros.

Enfin, comme nous le faisons depuis longtemps, nous avons continué de soutenir les personnes luttant contre un cancer en faisant équipe dans le cadre d'une édition virtuelle de la Course à la vie CIBC, à laquelle ont participé des milliers de Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Résilients et tournés vers l'avenir

Mettant à profit nos 153 années de présence au service de nos clients, nous avons composé avec la pandémie de COVID-19 en incarnant notre raison d'être, soit d'aider nos clients à réaliser leurs ambitions, tout en générant un rendement financier caractérisé par la résilience et en faisant progresser notre stratégie de croissance à long terme en 2020.

« Nos clients sont au centre de toutes nos activités. Cette année, plus qu'à n'importe quel autre moment depuis que j'agis à titre de chef de la direction, nos clients ont eu besoin de nous, et je suis très fier du travail accompli par notre équipe. »

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction



Grâce aux efforts extraordinaires des 44 000 membres de notre équipe à l'échelle mondiale, nous sommes bien placés pour cheminer sur la voie de la réussite dans un contexte en pleine évolution au cours des prochaines années et pour contribuer à l'avènement d'un futur plus inclusif et durable.

Données financières et revue de 2020

Notre Banque a déclaré un résultat de 3,8 G\$, ou 4,4 G\$ sur une base ajustée, pour 2020, en baisse de respectivement 26 % et 18 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable à l'incidence économique de la pandémie de COVID-19. Notre situation de fonds propres est demeurée très solide, avec un ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 12,1 % qui met en évidence la robustesse de notre bilan alors que nous nous consacrons à faire croître nos activités dans un contexte économique incertain.

Nos clients sont au centre de toutes nos activités. Cette année, plus qu'à n'importe quel autre moment depuis que j'agis à titre de chef de la direction, nos clients ont eu besoin de nous, et je suis très fier du travail accompli par notre équipe.

Alors que des mesures de santé publique, comme le confinement à domicile et la distanciation physique, étaient mises en place dans le but de ralentir la propagation de la COVID-19, nous avons tiré parti des investissements réalisés dans les technologies au cours des dernières années pour soutenir nos clients. Nous avons agi avec célérité pour mettre en service des solutions axées sur le numérique, et notre Banque a notamment été la première à annoncer être en mesure d'accepter les demandes présentées par les propriétaires d'entreprise du Canada au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) à l'aide d'une application entièrement numérique.

Nous avons également agi conformément à notre raison d'être en étant la première banque à annoncer une réduction des taux d'intérêt sur les cartes de crédit pour les clients aux prises avec des difficultés. Nous avons mis en place des programmes d'allègement des paiements ainsi qu'un service prioritaire pour les aînés dans nos centres bancaires et au téléphone. De plus, nous avons appelé nos clients âgés pour nous assurer qu'ils allaient bien et les aider à utiliser nos services bancaires mobiles et en direct, lesquels ont vu leur popularité bondir auprès des clients de 65 ans et plus au début de la pandémie. Notre Banque a été reconnue comme la plus performante au plus fort de la pandémie de COVID-19, ce qui témoigne bien des mesures que nous avons prises pour aider nos clients.

Grâce à notre intervention rapide et déterminée, nous avons facilité la gestion de cette période pleine de défis. En 2020, notre Banque est venue en aide à plus de 500 000 clients en leur offrant des options d'allègement des paiements et des conseils au moment où ils avaient le plus besoin de nous.

Notre équipe a été la pierre angulaire de nos mesures d'intervention focalisées sur les clients face à la pandémie. Pendant cette période très perturbée et incertaine, beaucoup des membres de notre équipe ont effectué une transition en douceur vers le télétravail, tandis que ceux qui devaient accomplir des tâches essentielles sur place ont pu le faire en toute sécurité. Les membres de notre équipe ont été inébranlables face à une situation difficile et ont eu une véritable influence dans la vie de nos clients. Je tiens à les remercier pour leur professionnalisme et leur dévouement.

Tout au long de la pandémie, nous sommes demeurés concentrés sur la création d'une institution au diapason du monde moderne et axée sur les relations. En 2020, nous avons continué de réinvestir dans la croissance à long terme.

Produits par secteur d'activité

8,5 G\$

Services bancaires
personnels et PME, région
du Canada

4,1 G\$

Groupe Entreprises et
Gestion des avoirs, région
du Canada

2,1 G\$

Groupe Entreprises et
Gestion des avoirs, région
des États-Unis

3,5 G\$

Marchés des capitaux

« L'inclusion constitue la pierre angulaire de notre culture à la CIBC. Elle est à la fois un facilitateur de la croissance et un élément essentiel de notre culture connectée. »



Nous avons continué d'attirer de nouveaux clients et de faire croître les activités de notre Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, tant aux États-Unis qu'au Canada. Pour ne donner qu'un exemple de l'approche axée sur les relations qui nous guide dans la conduite de nos activités, mentionnons notre équipe de directeurs relationnels qui, alors que le gouvernement des États-Unis mettait en œuvre des programmes de subventions salariales destinés aux propriétaires d'entreprise, a appelé tous les clients de notre Groupe Entreprises afin d'évaluer leurs besoins et de les aider à déterminer si leur entreprise pourrait bénéficier d'un prêt dans le cadre de ces programmes.

La priorité que nous accordons au soutien de la croissance dans l'économie privée et la vaste expertise de nos directeurs relationnels nous ont aidés à bâtir un portefeuille de services bancaires commerciaux robuste et de grande qualité au cours des dernières années, en plus de stimuler la croissance de nos activités de gestion des avoirs par l'établissement avec les clients de relations nouvelles et approfondies qui répondent autant à des besoins d'affaires que personnels. Malgré ce contexte généralement difficile, notre Banque est bien placée pour faire progresser ces activités, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Dans notre secteur Services bancaires personnels et PME, région du Canada, nous avons obtenu les notes les plus élevées de notre histoire au chapitre de l'expérience client, alors que nous avons continué d'investir dans nos capacités numériques et de prestation de conseils, deux domaines qui demeurent fondamentaux dans l'accroissement de notre clientèle et nos relations avec elle. De plus, nous avons obtenu la cote de satisfaction de la clientèle la plus élevée parmi les applications de services bancaires mobiles offertes par les cinq grandes banques, selon J.D. Power.

Nous avons continué de moderniser notre Banque afin que nos clients puissent obtenir des conseils plus facilement dans le cadre de rencontres virtuelles et mis en œuvre diverses options, comme les signatures électroniques qui permettent à nos clients de signer des documents sans avoir à sortir de chez eux. Bien que nous ayons encore des occasions d'accélérer la

croissance dans ce domaine, certains signes encourageants nous montrent que nos efforts portent des fruits.

Dans un contexte très volatil, nous avons été là pour offrir à nos principales entreprises clientes des conseils qui les ont aidées à composer avec la conjoncture des marchés. La diversification de notre groupe Marchés des capitaux nous a permis de générer une croissance solide et de grande qualité en 2020, dont des résultats robustes tirés de nos activités de négociation et une progression aux États-Unis attribuable à notre équipe travaillant de manière connectée, et de continuer d'accroître nos produits par l'intercommunication en renforçant les services novateurs de remises et d'opérations de change que nous offrons aux clients des services bancaires personnels et de gestion de patrimoine à l'échelle de notre Banque.

Renforcer notre équipe de haute direction

Dans le cadre de notre stratégie de croissance à long terme, certains membres de notre comité de direction ont assumé des responsabilités nouvelles ou élargies cette année, alors que nous avons continué d'investir dans le développement de notre équipe de haute direction et donné à nos dirigeants l'occasion de mettre à profit leurs compétences dans de nouveaux secteurs de notre Banque. Nous renforçons ainsi notre culture focalisée sur le client de même que l'intercommunication à l'échelle de la Banque en appui à notre clientèle.

Bâtir un avenir durable et inclusif

À mesure que l'économie se dirige vers une reprise, nous avons tous l'occasion de transformer notre économie pour qu'à l'avenir elle soit plus inclusive et plus durable et qu'elle mette en évidence les pleines capacités de notre capital intellectuel collectif.

L'inclusion constitue la pierre angulaire de notre culture à la CIBC. Elle est à la fois un facilitateur de la croissance et un élément essentiel de notre culture connectée. Mais nous pouvons faire plus.

Alors que les troubles sociaux prenaient de l'ampleur en 2020, j'ai eu l'occasion de discuter avec de nombreux membres de notre équipe qui sont issus de la communauté noire et j'ai pu entendre directement leurs témoignages des conséquences du racisme dans leur vie personnelle et professionnelle.

En tant qu'équipe, nous prenons des mesures énergiques pour éliminer le racisme sous toutes ses formes. C'est avec fierté que j'ai assumé le rôle de coprésident de l'initiative BlackNorth afin de contribuer à la prise de mesures liées à cette importante cause. Notre Banque a également annoncé l'établissement de mesures bien précises pour recruter des employés compétents au sein de la communauté noire et en développer les talents, créer de nouvelles occasions d'apprentissage pour contribuer à combattre le racisme contre les Noirs et verser plus de 1 000 000 \$ de nos dons d'entreprise à des organismes qui viennent en aide aux communautés noires en Amérique du Nord. Ces mesures s'ajoutent aux engagements que nous avons déjà pris concernant l'embauche et le développement des personnes de couleur, des personnes handicapées et des membres des peuples autochtones. Une banque plus inclusive est synonyme d'une banque plus solide et mieux placée pour répondre aux besoins des clients.

Par ailleurs, la reprise économique à venir nous donne l'occasion de bâtir une économie plus durable. Au sein de notre groupe Marchés des capitaux, nous avons à nouveau agrandi notre équipe de spécialistes du financement durable et des énergies renouvelables cette année et, au cours de notre toute première conférence sur la durabilité, nous avons réuni des chefs de file de divers secteurs pour tracer la voie vers un avenir plus durable. À l'échelle de notre Banque, nous continuons de progresser vers l'atteinte de nos propres objectifs dans des domaines comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre générées par nos activités. De plus, nous avons investi 42 G\$ dans le cadre de notre objectif visant à consacrer 150 G\$ aux initiatives de finance durable d'ici 2027 tandis que nous soutenons nos clients dans la transition vers l'économie à faibles émissions de carbone du futur.

Nous sommes fiers de la longue tradition de soutien aux collectivités de notre Banque, et nous avons maintenu cet engagement en 2020. Alors que les organismes de bienfaisance et les organismes communautaires étaient aux prises avec une pénurie de dons en raison de la pandémie, nous avons versé 750 000 \$ à diverses organisations qui faisaient face à une demande accrue, comme des banques alimentaires et des organismes offrant des services en santé mentale. Plus tard dans l'année, en collaboration avec la Société canadienne du cancer, nous avons réinventé la Course à la vie CIBC, la transformant en un événement virtuel qui a permis à notre équipe de réunir 2 M\$ pour cette cause si vitalemment importante.

Équipe de la direction



Victor G. Dodig
Président et chef de la direction



Shawn Beber
Premier vice-président à la direction et chef de la gestion du risque



Michael G. Capatides
Premier vice-président à la direction et chef de groupe, région des États-Unis, et président et chef de la direction, CIBC Bank USA



Harry Culham
Premier vice-président à la direction et chef de groupe, Marchés des capitaux



Laura Dottori-Attanasio
Première vice-présidente à la direction et chef de groupe, Services bancaires personnels et PME, région du Canada



Jon Hountalas
Premier vice-président à la direction et chef de groupe, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada



Christina Kramer
Première vice-présidente à la direction et chef de groupe, Technologie, infrastructure et innovation



Kikelomo Lawal
Vice-présidente à la direction et chef des affaires juridiques



Hratch Panossian
Premier vice-président à la direction et chef des services financiers et Stratégie de l'entreprise



Sandy Sharman
Première vice-présidente à la direction et chef de groupe, Personnel, culture et marque

Message du président et chef de la direction

Perspectives pour 2021 et au-delà

Les besoins en matière de services-conseils et la valeur des relations n'ont jamais été aussi importants que dans cette conjoncture de marché en pleine évolution. Pour attirer de nouveaux clients et stimuler la croissance, les banques devront investir dans leur infrastructure et leurs capacités de prestation de conseils afin de pouvoir avoir des conversations pertinentes avec leurs clients à un moment aussi déterminant pour tant de familles et d'entreprises. Nous croyons que notre stratégie nous met en bonne position pour réussir dans ce marché en mutation.

Nous pensons que les clients continueront d'adopter les technologies numériques. Celles-ci deviendront un point de contact important dans le cadre des relations avec la clientèle, tant pour les transactions courantes que pour la prestation de conseils et les mandats virtuels. Nous tirerons parti de notre leadership dans ce domaine.

La reprise économique sera propulsée par l'économie privée, et les entreprises du marché intermédiaire y joueront un rôle majeur. Les investissements que nous avons réalisés dans ce marché avant la pandémie et l'attention que nous portons à nos clients pendant cette crise généreront des dividendes à long terme lorsque la croissance reprendra. Nous continuerons de renforcer nos capacités aux États-Unis et d'investir dans notre équipe de directeurs relationnels au Canada pour aider les entreprises à traverser cette période difficile. Dans ce marché, les relations sont souvent multigénérationnelles, et les fondations que nous posons aujourd'hui à titre de chef de file des relations auront des avantages à long terme pour notre Banque.

De même, nous continuerons de tirer parti du modèle d'affaires distinctif de notre groupe Marchés des capitaux, en répondant aux besoins de nos clients de base, tout en faisant croître les résultats récurrents des services assortis d'honoraires que nous tirons de ces activités, ainsi que de l'ensemble des activités du groupe Gestion des avoirs.

Notre Banque est bien placée pour composer avec les changements qui surviennent au sein du marché des services financiers et de l'économie en général. Nous avons transformé notre culture en fonction de nos clients et incarné notre raison d'être à un moment où les relations deviennent une partie intégrante de la principale proposition de valeur des institutions financières, ce qui nous met dans une excellente position pour poursuivre notre croissance.

Nous investissons dans notre équipe, qui est la pierre angulaire de notre stratégie de croissance axée sur les relations. En 2021, nous commencerons à emménager dans notre nouveau siège social mondial de la Place de la Banque CIBC, dans le cadre d'une initiative plus large de modernisation de notre personnel visant à renforcer l'intercommunication à l'échelle de notre Banque et sur laquelle s'appuie notre approche focalisée sur les relations qui nous permet de répondre aux besoins de nos clients. Une fois de plus cette année, nous avons été reconnus comme l'un des 100 meilleurs employeurs du Canada et l'un des meilleurs employeurs canadiens pour la diversité, ce qui témoigne de l'importance que nous accordons à l'établissement d'une culture inclusive permettant à chaque membre de notre équipe de réaliser ses ambitions.

Je suis incroyablement fier des efforts déployés par l'équipe CIBC pendant cette crise. Je suis tout aussi fier du travail que nous avons accompli ensemble pour être un chef de file dans l'économie de l'avenir. Notre Banque est bien placée pour aider les clients à réaliser leurs ambitions et pour stimuler la croissance au cours des années à venir.



Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Bâtir une banque inclusive et durable

L'année 2020 a été pleine de défis pour nous tous! Au cours de cette année marquée par des difficultés sans précédent, le conseil d'administration a voulu maintenir une perspective à long terme à l'égard des tendances qui influencent notre secteur, tout en offrant son plein soutien à l'équipe de direction pendant que la CIBC prenait des mesures énergiques pour répondre aux besoins des clients dans le contexte de cette pandémie mondiale.

L'année 2020 en a été une de renouvellement pour le conseil d'administration. Nous avons souhaité la bienvenue à un nouvel administrateur, Charles Brindamour, chef de la direction d'Intact Corporation financière, alors que Linda Hasenfratz quittait notre conseil d'administration après 15 années de services exceptionnels comme administratrice. Nous avons également supervisé le processus de planification de la relève au sein de notre équipe de cadres supérieurs, en veillant au perfectionnement des dirigeants à l'échelle de la Banque et en accueillant de nouveaux visages dans notre équipe de haute direction. Au moment d'amorcer 2021, je suis heureux d'annoncer qu'après son départ à la retraite, Mary Lou Maher, associée directrice canadienne, Qualité et gestion des risques, et chef, Inclusion et diversité, chez KPMG, sera candidate à l'élection à l'occasion de notre prochaine assemblée annuelle.

En 2020, nous avons également pris des mesures pour accélérer la mise en œuvre de notre stratégie sur l'inclusion et la diversité, notamment en nous donnant comme nouvel objectif que 4 % des postes de direction approuvés par le conseil d'administration au Canada soient occupés par des dirigeants issus de la communauté noire d'ici 2023, ce qui s'inscrit dans l'objectif plus général de notre Banque de compter 22 % de membres des minorités visibles dans des postes de direction approuvés par le conseil d'administration d'ici 2022. Alors que nous cherchons à atteindre la parité au

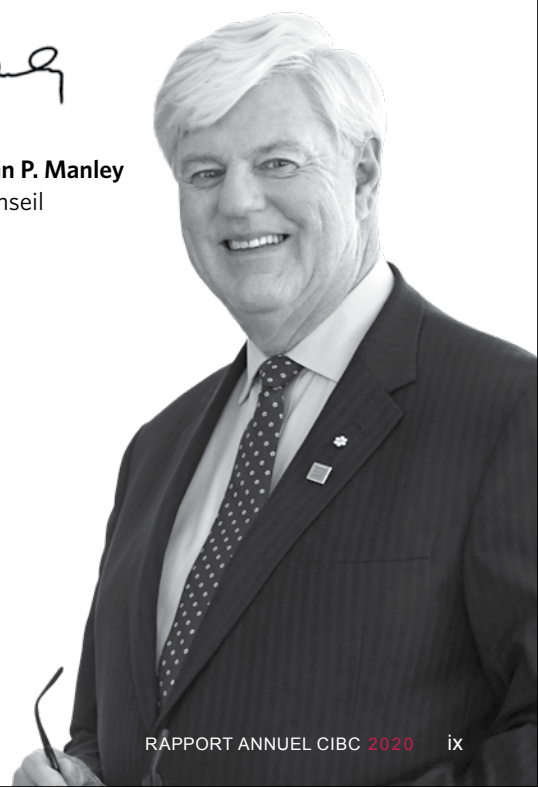
sein de notre conseil d'administration, nous sommes fiers d'y compter déjà 40 % d'administratrices, soit plus que notre objectif d'un conseil composé d'au moins 30 % de femmes et d'au moins 30 % d'hommes. En outre, nous avons mis à jour la politique sur la diversité au sein du conseil d'administration afin de mettre en évidence notre engagement à faire en sorte que nos administrateurs soient plus représentatifs de toute la diversité culturelle des employés de la CIBC ainsi que des clients et des collectivités que nous servons.

Après 16 années comme administrateur, dont les six dernières à titre de président, je quitterai le conseil d'administration en avril, lors de l'assemblée annuelle. Je repense à ces années passées à la présidence du conseil et je crois que nous avons accompli beaucoup de choses ensemble. Je suis convaincu que la CIBC a mis en place la bonne stratégie et la bonne culture et que son équipe de direction possède la profondeur nécessaire pour bâtir une banque au diapason du monde moderne et axée sur les relations. Je suis heureux d'annoncer que Katharine B. Stevenson, qui siège au conseil d'administration de la CIBC depuis 2011, a été nommée à la présidence du conseil, avec prise d'effet le 8 avril 2021, soit au moment de son élection à titre d'administratrice lors de notre assemblée annuelle.

En conclusion, j'aimerais remercier notre chef de la direction, Victor Dodig, et notre équipe de direction pour leur leadership tout au long de cette année pleine de surprises. Au nom du conseil d'administration, je tiens également à remercier tous les membres de l'équipe CIBC pour l'enthousiasme avec lequel ils incarnent notre raison d'être. Nous vous sommes reconnaissants de tout ce que vous faites.



L'honorable John P. Manley
Président du conseil



En 2012, le groupe de travail sur les renseignements supplémentaires, mis sur pied par le Financial Stability Board, a publié son rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, qui comportait 32 recommandations sur les informations à fournir. L'index ci-dessous renferme la liste de ces informations ainsi que leur emplacement. Les informations du groupe de travail sont présentées dans notre rapport de gestion, nos états financiers consolidés ainsi que nos documents d'information financière supplémentaire, qui se trouvent sur notre site Web (www.cibc.com/francais). Aucune information du site Web de la CIBC, y compris les documents d'information financière supplémentaire, ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes.

Sujets	Recommandations	Information à fournir	Rapport de gestion	États financiers consolidés	Rapport au titre du troisième pilier et information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires
			Pages		
Généralités	1	Index des informations en matière de risque – présente page			
	2	Terminologie et mesures en matière de risque ¹			71–72
	3	Principaux risques et nouveaux risques	50		
	4	Exigences liées aux ratios réglementaires futurs importants	36, 39, 76, 78	166	9, 16
Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gestion du risque	44, 45		
	6	Culture de risque et intérêt à l'égard du risque	43, 46, 47		
	7	Risques découlant des activités commerciales	48, 53		
	8	Simulations de crise à l'échelle de la Banque	31, 49, 57, 71, 74		
Suffisance des fonds propres et actif pondéré en fonction du risque	9	Fonds propres réglementaires minimums	31	166	
	10	Composantes de fonds propres et rapprochement avec le bilan réglementaire consolidé	36		8–11
	11	Tableau des flux de fonds propres réglementaires	37		12
	12	Gestion et planification des fonds propres	39	166	
	13	Activités commerciales et actif pondéré en fonction du risque	38, 53		4
	14	Actif pondéré en fonction du risque et exigences en matière de fonds propres	33, 38		4
	15	Risque de crédit par portefeuille important	56–61		27–36
	16	Tableau des variations de l'actif pondéré en fonction du risque	38		4, 5
	17	Application d'essais à rebours aux modèles	48, 57, 70		69, 70
Liquidités	18	Actifs liquides	75		
Financement	19	Actifs grevés	75		
	20	Échéance contractuelle des actifs, des passifs et des instruments hors bilan	79		
	21	Stratégie et sources de financement	77		
Risque de marché	22	Rapprochement des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation avec le bilan consolidé	69		
	23	Facteurs importants de risque de marché lié aux activités de négociation et autres que de négociation	69–73		
	24	Hypothèses, limites et procédures de validation liées aux modèles	69–73		
	25	Simulations de crise et analyses de scénarios	31, 71		
Risque de crédit	26	Analyse des expositions au risque de crédit	58–67	138–145, 186	6–7, 65–68
	27	Prêts douteux et politique d'allègement	55, 65, 85	116	
	28	Rapprochement de prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances	65	139	
	29	Risque de crédit de contrepartie découlant de dérivés	55, 59	156–157	68, 35 ²
	30	Atténuation du risque de crédit	55, 61	156–157	20, 53, 68
Autres risques	31	Autres risques	80–82		
	32	Discussion sur des situations de risque connues	80	179	

1) Un glossaire détaillé de notre terminologie sur les risques et les fonds propres est présenté à la page 198.

2) Compris dans le document d'information financière supplémentaire.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est présenté afin de permettre aux lecteurs d'évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la CIBC au 31 octobre 2020 et pour l'exercice clos à cette date, comparativement aux exercices précédents. Le rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés auditées. À moins d'indication contraire, toute l'information financière présentée dans le rapport de gestion a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR) et tous les montants sont libellés en dollars canadiens. Certaines informations présentées dans le rapport de gestion ont été ombragées étant donné qu'elles font partie intégrante des états financiers consolidés. Le rapport de gestion est en date du 2 décembre 2020. D'autres renseignements concernant la CIBC, y compris la notice annuelle, peuvent être obtenus sur le site de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com et sur le site de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis à l'adresse www.sec.gov. Aucune information du site Web de la CIBC (www.cibc.com/francais) ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes. Un glossaire des termes utilisés dans le rapport de gestion et dans les états financiers consolidés audités figure aux pages 196 à 202 du présent Rapport annuel.

2 Modifications à la présentation de l'information financière	8 Vue d'ensemble du rendement financier	16 Mesures non conformes aux PCGR	43 Gestion du risque
2 Vue d'ensemble	8 Revue des résultats financiers de 2020	19 Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique	83 Questions relatives à la comptabilité et au contrôle
2 Stratégie de la CIBC	9 Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette	20 Services bancaires personnels et PME, région du Canada	83 Méthodes comptables critiques et estimations
2 Performance par rapport aux objectifs	9 Produits autres que d'intérêts	22 Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	88 Faits nouveaux en matière de comptabilité
5 Points saillants financiers	10 Activités de négociation (BIE)	24 Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	89 Autres faits nouveaux en matière de réglementation
6 Conjoncture de l'économie et du marché	10 Dotation à la provision pour pertes sur créances	26 Marchés des capitaux	90 Transactions entre parties liées
6 Revue de l'exercice 2020	11 Impôts et taxes	29 Siège social et autres	90 Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires
6 Perspectives pour l'année 2021	11 Change	30 Situation financière	90 Contrôles et procédures
7 Événements importants	12 Revue des résultats du quatrième trimestre	30 Revue du bilan consolidé résumé	91 Information financière annuelle supplémentaire
	13 Analyse des tendances trimestrielles	31 Gestion des fonds propres	
	14 Rétrospective du rendement financier de 2019	41 Arrangements hors bilan	

UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS : De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la SEC, et dans d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations faites aux sections « Message du président et chef de la direction », « Vue d'ensemble – Performance par rapport aux objectifs », « Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2021 », « Événements importants », « Vue d'ensemble du rendement financier – Impôts et taxes », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Services bancaires personnels et PME, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Marchés des capitaux », « Situation financière – Gestion des fonds propres », « Situation financière – Arrangements hors bilan », « Gestion du risque – Vue d'ensemble », « Gestion du risque – Principaux risques et nouveaux risques », « Gestion du risque – Risque de crédit », « Gestion du risque – Risque de marché », « Gestion du risque – Risque de liquidité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Méthodes comptables critiques et estimations », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Faits nouveaux en matière de comptabilité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Autres faits nouveaux en matière de réglementation » et « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Contrôles et procédures » du présent rapport de gestion, et d'autres énoncés sur nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion du risque, nos priorités, nos cibles, nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies, le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités et nos perspectives pour l'année 2021 et les périodes subséquentes. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « compter », « estimer », « prévoir », « cible », « objectif » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés prospectifs nous obligent à faire des hypothèses, notamment des hypothèses économiques qui sont présentées dans la section « Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2021 » du présent rapport, et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes qui peuvent être de nature générale ou spécifique. Étant donné l'incidence persistante de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur l'économie mondiale et les marchés financiers ainsi que sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière et compte tenu des prévisions selon lesquelles les prix du pétrole demeureront largement inférieurs à leur niveau d'il y a un an, une plus grande part d'incertitude est forcément associée à nos hypothèses par comparaison avec les périodes précédentes. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, influent sur nos activités, notre rendement et nos résultats et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : l'avènement, la persistance ou l'intensification d'urgences de santé publique, comme la pandémie de COVID-19, ainsi que les politiques et mesures gouvernementales s'y rattachant; le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque opérationnel, le risque de réputation, les risques juridiques, le risque lié au comportement, le risque de réglementation, le risque environnemental et le risque social connexe; les fluctuations de change et de taux d'intérêt, y compris celles découlant de la volatilité du marché et du prix du pétrole; l'efficacité et la pertinence de nos processus et modèles de gestion et d'évaluation des risques; des changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous exerçons nos activités, y compris la norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques et les réformes réglementaires au Royaume-Uni et en Europe, les normes mondiales concernant la réforme relative aux fonds propres et à la liquidité élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, et la réglementation concernant la recapitalisation des banques et le système de paiements au Canada; les changements apportés aux lignes directrices relatives aux fonds propres pondérés en fonction du risque et aux directives d'information, et les lignes directrices réglementaires en matière de taux d'intérêt et de liquidité, et leur interprétation; l'issue de poursuites et d'enquêtes réglementaires, et des questions connexes; l'incidence de modifications des normes comptables et des règles et leur interprétation; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; les changements à nos notes de crédit; la situation et les changements politiques, y compris les modifications aux questions d'ordre économique ou commercial; l'incidence possible de conflits internationaux et d'actes terroristes, des catastrophes naturelles, des perturbations occasionnelles aux infrastructures des services publics et de toute autre catastrophe sur nos activités; la dépendance envers des tiers pour fournir les infrastructures nécessaires à nos activités; les perturbations potentielles à l'égard de nos systèmes de technologies de l'information et de nos services; l'augmentation des risques liés à la cybersécurité pouvant comprendre le vol ou la divulgation d'actifs, l'accès non autorisé à de l'information sensible ou une perturbation des activités; le risque lié aux médias sociaux; les pertes découlant de fraudes internes ou externes; la lutte contre le blanchiment d'argent; l'exhaustivité et l'exhaustivité de l'information qui nous est fournie en ce qui a trait à nos clients et à nos contreparties; le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers nous et nos sociétés affiliées ou nos entreprises associées; l'intensification de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers, notamment les services bancaires en direct et mobiles; l'évolution des technologies; la tenue des marchés des capitaux mondiaux; les modifications à la politique monétaire et économique; la conjoncture économique générale mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités, y compris la croissance du niveau d'endettement des ménages au Canada et les risques de crédit à l'échelle mondiale; notre capacité à élaborer et à lancer des produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux, et à accroître les produits que nous en tirons; les changements des habitudes des clients en matière de consommation et d'épargne; notre capacité d'attirer et de retenir des employés et des cadres clés, notre capacité à réaliser nos stratégies et à mener à terme nos acquisitions et à intégrer les sociétés acquises et les contreparties; le risque que les avantages attendus d'une acquisition, d'une fusion ou d'un dessaisissement ne se concrétisent pas dans les délais prévus ou qu'ils ne se concrétisent pas du tout; et notre capacité à anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs se fient indûment à ces énoncés prospectifs. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent rapport représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider nos actionnaires et les analystes financiers à comprendre notre situation financière, nos objectifs, nos priorités et nos attentes en matière de rendement financier aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif du présent rapport ou d'autres communications, sauf si la loi l'exige.

Modifications à la présentation de l'information financière

Les modifications suivantes ont été apportées à la présentation de l'information financière en 2020.

Modifications apportées à nos secteurs d'activité

- Nous avons modifié notre façon de répartir le capital entre les unités d'exploitation stratégique. Auparavant, nous employions un modèle de capital économique pour attribuer le capital aux unités d'exploitation stratégique et pour calculer le rendement des capitaux propres sectoriel. Depuis le 1^{er} novembre 2019, le capital est réparti entre les unités d'exploitation stratégique sur la base du montant estimé des fonds propres réglementaires requis pour soutenir leurs activités. Le rendement des capitaux propres sectoriel est une mesure non conforme aux PCGR (pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR).
- La méthode de fixation des prix de transfert utilisée par le groupe Trésorerie a été améliorée pour être mieux adaptée aux modifications apportées à la méthode de répartition du capital susmentionnée. En parallèle, nous avons apporté d'autres mises à jour et améliorations à la méthode de fixation des prix de transfert de fonds ainsi que des mises à jour mineures à certaines méthodes de répartition.

Les montants des périodes précédentes ont été révisés en conséquence. Les résultats de nos unités d'exploitation stratégique et la méthode employée pour calculer leur rendement ont été touchés par ces modifications. Toutefois, elles n'ont eu aucune incidence sur nos résultats financiers consolidés.

Adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2019, nous avons adopté l'IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16) selon l'approche rétrospective modifiée et sans retraitement des chiffres des périodes présentées à titre comparatif.

Vue d'ensemble

La CIBC est une institution financière de premier plan en Amérique du Nord avec une capitalisation boursière de 44 G\$ et un ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III de 12,1 % au 31 octobre 2020. Par l'intermédiaire de ses quatre unités d'exploitation stratégique, Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux, la CIBC offre un éventail complet de produits et de services financiers à 10 millions de particuliers, d'entreprises, de clients du secteur public et de clients institutionnels au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier. Nos quelque 44 000 employés sont engagés à offrir à nos clients des solutions bancaires au diapason du monde moderne, à stimuler la croissance des bénéficiaires de manière constante et durable pour nos actionnaires et à redonner aux collectivités.

Stratégie de la CIBC

La CIBC vise à offrir aux clients une expérience exceptionnelle et aux actionnaires, un rendement supérieur, tout en maintenant sa solidité financière.

Pour ce faire, nous mettons en œuvre nos trois priorités stratégiques :

- Mettre l'accent sur nos principaux segments de clientèle pour stimuler la croissance du résultat;
- Tabler sur la simplification et la transformation pour offrir une proposition de valeur moderne de services bancaires relationnels; et
- Faire progresser notre culture animée par notre raison d'être.

Performance par rapport aux objectifs

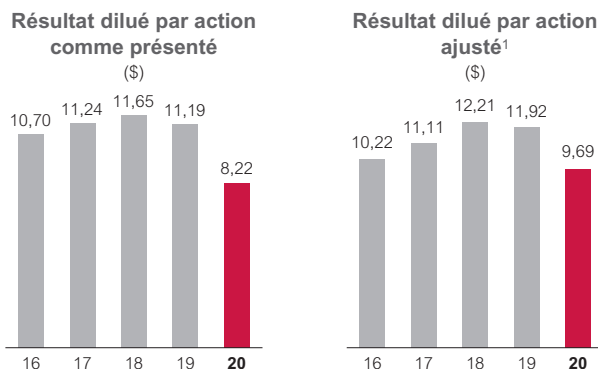
Depuis de nombreuses années, la CIBC produit une grille de pointage des mesures financières qu'elle utilise pour évaluer ses progrès et en faire état aux parties prenantes externes. Ces mesures sont classées en quatre catégories clés – croissance du résultat, efficacité opérationnelle, rentabilité, valeur pour les actionnaires et solidité du bilan. Nous avons fixé des objectifs à moyen terme pour chacune de ces mesures, soit d'ici les trois à cinq prochains exercices.

Le 11 mars 2020, l'éclatement de la COVID-19 a officiellement été déclarée comme une pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). La pandémie de COVID-19 a eu d'importantes répercussions défavorables sur l'économie mondiale et a eu une incidence négative sur nos résultats au cours de l'exercice 2020. Jusqu'à ce qu'il y ait plus de certitude concernant le déploiement d'un vaccin efficace pouvant faire l'objet d'une production de masse, nous nous attendons à ce que la pandémie de COVID-19 continue d'avoir une incidence sur notre capacité à atteindre nos objectifs de rendement.

Croissance du résultat¹

Nous surveillons le résultat par action pour évaluer la croissance de notre résultat. Nous visons une croissance annuelle moyenne du résultat par action de 5 % à 10 % tout au long du cycle. En 2020, dans une conjoncture économique difficile, le résultat dilué par action comme présenté et le résultat dilué par action ajusté¹ ont diminué respectivement de 27 % et 19 %.

À plus long terme, nous maintenons notre objectif de générer une croissance annuelle moyenne du résultat par action de 5 % à 10 % tout au long du cycle.



1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

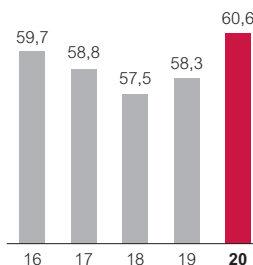
Efficacité opérationnelle

Nous avons recours à deux indicateurs pour mesurer l'efficacité opérationnelle :

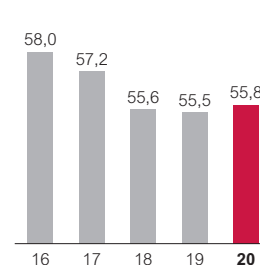
1. Coefficient d'efficacité¹

Pour évaluer si nous utilisons efficacement nos ressources afin de générer notre résultat net, nous mesurons et surveillons notre coefficient d'efficacité, qui correspond aux charges autres que d'intérêts divisées par le total des produits. En 2020, le coefficient d'efficacité comme présenté et le coefficient d'efficacité ajusté¹ de la CIBC se sont établis respectivement à 60,6 % et 55,8 %, contre 58,3 % et 55,5 % en 2019.

Coefficient d'efficacité
comme présenté
(%)



Coefficient d'efficacité
ajusté¹
(%)

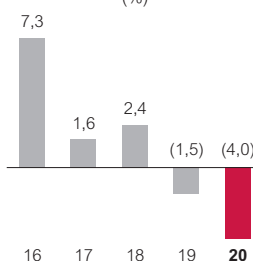


2. Levier d'exploitation¹

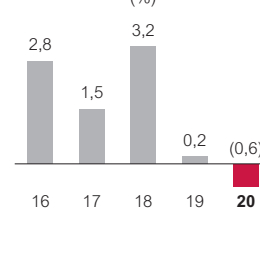
Le levier d'exploitation, défini comme l'écart entre les variations en pourcentage des produits (sur une base d'imposition équivalente (BIE)) et celles des charges autres que d'intérêts d'un exercice à l'autre, permet de mesurer les taux de croissance relative des produits et des charges d'une banque. En 2020, le levier d'exploitation comme présenté et le levier d'exploitation ajusté¹ de la CIBC se sont établis respectivement à (4,0) % et (0,6) %.

À l'avenir, notre objectif consiste à présenter un levier d'exploitation positif tout au long du cycle en vue d'améliorer notre coefficient d'efficacité à plus long terme.

Levier d'exploitation
comme présenté
(%)



Levier d'exploitation
ajusté¹
(%)



Rentabilité

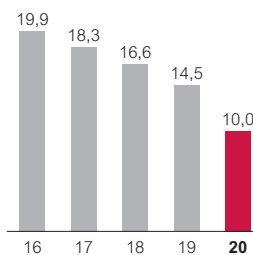
Nous avons recours à trois mesures de rentabilité, y compris deux objectifs de valeur pour les actionnaires :

1. Rendement des capitaux propres (RCP) applicables aux porteurs d'actions ordinaires¹

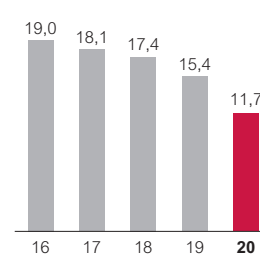
Le RCP est une mesure clé de rentabilité. En 2020, le RCP comme présenté et le RCP ajusté¹ se sont établis respectivement à 10,0 % et 11,7 %.

À plus long terme, nous continuerons de viser un RCP solide d'au moins 15 % tout au long du cycle.

Rendement des capitaux
propres applicables aux
porteurs d'actions
ordinaires comme présenté
(%)



Rendement des capitaux propres
applicables aux porteurs
d'actions ordinaires ajusté¹
(%)

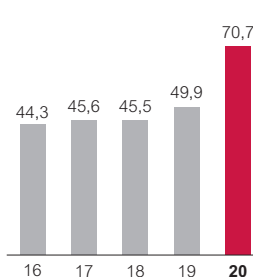


2. Ratio de versement de dividendes¹

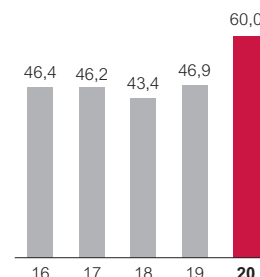
Nous avons régulièrement dégagé des ratios de versement de dividendes ajustés¹ se situant entre 40 % et 50 % du résultat applicable aux porteurs d'actions ordinaires. Les principaux critères utilisés pour évaluer l'augmentation des dividendes sont le ratio actuel de versement par rapport à notre objectif et l'opinion de la CIBC sur la durabilité de son niveau actuel de résultat tout au long du cycle. En 2020, le ratio de versement de dividendes comme présenté et le ratio de versement de dividendes ajusté¹ se sont établis respectivement à 70,7 % et 60,0 %.

À plus long terme, nous continuerons de viser un ratio de versement de dividendes de 40 % à 50 % tout au long du cycle.

Ratio de versement de
dividendes comme présenté
(%)



Ratio de versement de
dividendes ajusté¹
(%)

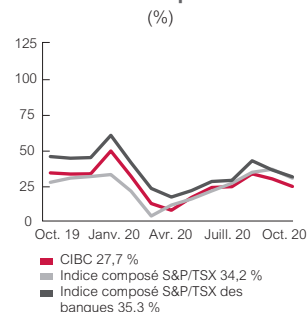


1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

3. Rendement total pour les actionnaires

Le rendement total pour les actionnaires est la mesure par excellence de la valeur pour les actionnaires, et la donnée qui nous indique si nous respectons les cibles financières qui sont sous notre contrôle. Nous avons pour objectif d'offrir un rendement total pour les actionnaires supérieur à la moyenne du secteur, moyenne que nous avons définie comme étant l'indice composé des banques de Standard & Poor's (S&P)/la Bourse de Toronto (TSX), sur une période mobile de cinq exercices. Pour la période de cinq exercices close le 31 octobre 2020, le rendement total pour les actionnaires de la CIBC a été de 27,7 %, soit un rendement inférieur à celui de l'indice des banques qui a atteint 35,3 % au cours de la même période.

Rendement total pour les actionnaires sur une période mobile de cinq exercices



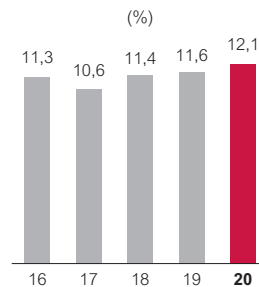
Solidité du bilan

Le maintien d'un bilan solide est essentiel à notre succès à long terme. Nous visons à maintenir de solides situations de fonds propres et de liquidité. Nous cherchons constamment à réaliser l'équilibre entre nos objectifs qui consistent à détenir un montant prudent de fonds propres excédentaires en prévision d'événements imprévus et d'incertitudes environnementales, à investir dans nos activités essentielles, à croître au moyen d'acquisitions et à redistribuer du capital à nos actionnaires.

1. Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III

À la fin de 2020, notre ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III était de 12,1 %, soit bien au-delà du ratio réglementaire cible de 9,0 % actuellement fixé par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Pour répondre à la pandémie de COVID-19, le BSIF a demandé aux institutions financières fédérales d'interrompre jusqu'à nouvel ordre les processus d'augmentation des dividendes et de rachats d'actions.

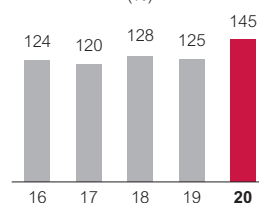
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires



2. Ratio de liquidité à court terme

Notre capacité à répondre à nos obligations financières est mesurée par le ratio de liquidité à court terme. Il s'agit d'une mesure des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés qui peuvent être convertis en liquidités pour répondre aux besoins à ce chapitre dans un scénario de crise de liquidité qui durerait 30 jours. Selon la norme applicable à cet égard, le ratio de liquidité à court terme ne peut être inférieur à 100 %, sauf en cas de crise financière.

Ratio de liquidité à court terme



Pour le trimestre clos le 31 octobre 2020, notre ratio de liquidité à court terme moyen quotidien sur trois mois s'est établi à 145 %, contre 125 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Expérience client

Nous avons l'ambition de devenir le chef de file par excellence de l'expérience client, telle que mesurée par les sondages externes à l'intention des clients et par notre indice interne, le score net de recommandation de la Banque CIBC (ECSNR CIBC). De toute évidence, notre culture focalisée sur les clients interpelle nos clients puisque nous avons obtenu nos meilleurs résultats jusqu'ici selon le sondage du Customer Service Index d'IPSOS et l'enquête sur la satisfaction à la clientèle menée par J.D. Power. Notre indice interne ECSNR CIBC consiste en une pondération équilibrée des scores nets de recommandation internes de l'ensemble de nos secteurs d'activité. Au 31 octobre 2020, l'indice ECSNR CIBC atteignait 62,8, soit une augmentation de 2 points par rapport à 2019.

La marque de la CIBC est celle qui s'est le plus distinguée durant la pandémie en raison de l'attention que la CIBC porte à ses clients et de son engagement envers eux. Plus de 90 % des clients de la CIBC sondés par suite de notre réponse à la COVID-19 avaient la même opinion de la CIBC qu'avant la pandémie ou une meilleure opinion. La CIBC a également remporté des Prix d'excellence en services financiers d'Ipsos pour ses services bancaires mobiles, ses services bancaires téléphoniques fournis par un agent et ses services bancaires par GAB.

À plus long terme, nous comptons poursuivre sur cette lancée pour bonifier davantage la qualité et l'uniformité des services que nous offrons à nos clients à l'appui de notre culture animée par notre raison d'être et de notre stratégie visant à bâtir une banque moderne et novatrice, axée sur les relations.

Points saillants financiers

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	2020	2019	2018	2017	2016
Résultats financiers (en millions de dollars)					
Produits nets d'intérêts	11 044 \$	10 551 \$	10 065 \$	8 977 \$	8 366 \$
Produits autres que d'intérêts	7 697	8 060	7 769	7 303	6 669
Total des produits	18 741	18 611	17 834	16 280	15 035
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2 489	1 286	870	829	1 051
Charges autres que d'intérêts	11 362	10 856	10 258	9 571	8 971
Résultat avant impôt sur le résultat	4 890	6 469	6 706	5 880	5 013
Impôt sur le résultat	1 098	1 348	1 422	1 162	718
Résultat net	3 792 \$	5 121 \$	5 284 \$	4 718 \$	4 295 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	2	25	17	19	20
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres titres de participation	122	111	89	52	38
Porteurs d'actions ordinaires	3 668	4 985	5 178	4 647	4 237
Résultat net applicable aux actionnaires	3 790 \$	5 096 \$	5 267 \$	4 699 \$	4 275 \$
Mesures financières					
Coefficient d'efficacité comme présenté	60,6 %	58,3 %	57,5 %	58,8 %	59,7 %
Coefficient de pertes sur créances ¹	0,26 %	0,29 %	0,26 %	0,25 %	0,31 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	10,0 %	14,5 %	16,6 %	18,3 %	19,9 %
Marge d'intérêts nette	1,50 %	1,65 %	1,68 %	1,66 %	1,64 %
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen ²	1,69 %	1,84 %	1,88 %	1,85 %	1,88 %
Rendement de l'actif moyen ³	0,52 %	0,80 %	0,88 %	0,87 %	0,84 %
Rendement de l'actif productif d'intérêts moyen ^{2, 3}	0,58 %	0,89 %	0,99 %	0,97 %	0,96 %
Taux d'impôt effectif comme présenté	22,5 %	20,8 %	21,2 %	19,8 %	14,3 %
Renseignements sur les actions ordinaires					
Par action (\$)					
– résultat de base	8,23 \$	11,22 \$	11,69 \$	11,26 \$	10,72 \$
– résultat dilué comme présenté	8,22	11,19	11,65	11,24	10,70
– dividendes	5,82	5,60	5,32	5,08	4,75
– valeur comptable	84,05	79,87	73,83	66,55	56,59
Cours de clôture de l'action (\$)	99,38	112,31	113,68	113,56	100,50
Nombre d'actions en circulation (en milliers)					
– moyen pondéré de base	445 435	444 324	443 082	412 636	395 389
– moyen pondéré dilué	446 021	445 457	444 627	413 563	395 919
– fin de la période	447 085	445 342	442 826	439 313	397 070
Capitalisation boursière (en millions de dollars)	44 431 \$	50 016 \$	50 341 \$	49 888 \$	39 906 \$
Mesures de valeur					
Rendement total pour les actionnaires	(5,90)%	4,19 %	4,70 %	18,30 %	5,19 %
Rendement des actions (selon le cours de clôture de l'action)	5,9 %	5,0 %	4,7 %	4,5 %	4,7 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté	70,7 %	49,9 %	45,5 %	45,6 %	44,3 %
Cours/valeur comptable	1,18	1,41	1,54	1,71	1,78
Principales mesures financières – ajustées⁴					
Coefficient d'efficacité ajusté ⁵	55,8 %	55,5 %	55,6 %	57,2 %	58,0 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté	11,7 %	15,4 %	17,4 %	18,1 %	19,0 %
Taux d'impôt effectif ajusté	21,8 %	20,6 %	20,0 %	20,3 %	16,6 %
Résultat dilué par action ajusté (\$)	9,69 \$	11,92 \$	12,21 \$	11,11 \$	10,22 \$
Ratio de versement de dividendes ajusté	60,0 %	46,9 %	43,4 %	46,2 %	46,4 %
Données du bilan et hors bilan (en millions de dollars)					
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques et valeurs mobilières	211 564 \$	138 669 \$	119 355 \$	107 571 \$	101 588 \$
Prêts et acceptations, nets de la provision	416 388	398 108	381 661	365 558	319 781
Total de l'actif	769 551	651 604	597 099	565 264	501 357
Dépôts	570 740	485 712	461 015	439 706	395 647
Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires	37 579	35 569	32 693	29 238	22 472
Actif moyen	735 492	639 716	598 441	542 365	509 140
Actif productif d'intérêts moyen ²	654 142	572 677	536 059	485 837	445 134
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	36 792	34 467	31 184	25 393	21 275
Biens administrés ^{6, 7}	2 368 904	2 425 651	2 303 962	2 192 947	2 041 887
Biens sous gestion ⁷	265 936	252 007	225 379	221 571	183 715
Mesures de qualité du bilan (méthode tout compris) et mesures en matière de liquidité					
Actif pondéré en fonction du risque (APR) (en millions de dollars)					
Total de l'APR	254 871 \$	239 863 \$	s. o.	s. o.	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	s. o.	s. o.	216 144 \$	203 321 \$	168 996 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	s. o.	s. o.	216 303	203 321	169 322
APR aux fins du total des fonds propres	s. o.	s. o.	216 462	203 321	169 601
Ratios de fonds propres					
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ⁸	12,1 %	11,6 %	11,4 %	10,6 %	11,3 %
Ratio des fonds propres de première catégorie ⁸	13,6 %	12,9 %	12,9 %	12,1 %	12,8 %
Ratio du total des fonds propres ⁸	16,1 %	15,0 %	14,9 %	13,8 %	14,8 %
Ratio de levier	4,7 %	4,3 %	4,3 %	4,0 %	4,0 %
LCR ⁹	145 %	125 %	128 %	120 %	124 %
Autres renseignements					
Équivalents temps plein	43 853	45 157	44 220	44 928	43 213

1) Ratio obtenu en divisant la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux par les prêts et acceptations bancaires moyens, net de la provision pour pertes sur créances.

2) L'actif productif d'intérêts moyen comprend les dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à vue productifs d'intérêts auprès de la Banque du Canada, les valeurs mobilières, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, les prêts, nets des provisions, et certains actifs associés à des contrats de sous-location.

3) Résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyen.

4) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Les mesures ajustées sont calculées de la même façon que les mesures comme présentées, mis à part le fait que l'information financière utilisée dans le calcul des mesures ajustées a été ajustée pour éliminer l'incidence des éléments d'importance. Pour plus de précisions et un rapprochement des résultats comme présentés et des résultats ajustés, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

5) Calculé sur une BE.

6) Comprennent le plein montant contractuel des biens administrés ou gardés par une coentreprise à parts égales entre la CIBC et The Bank of New York Mellon de 1 861,5 G\$ au 31 octobre 2020 (1 923,2 G\$ en 2019).

7) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

8) À partir du deuxième trimestre de 2020, les ratios reflètent les mesures transitoires relatives aux pertes de crédit attendues annoncées par le BSIF le 27 mars 2020.

9) Moyenne pour les trimestres clos le 31 octobre de chaque exercice indiqué.

s. o. Sans objet.

Conjoncture de l'économie et du marché

Revue de l'exercice 2020

La pandémie de COVID-19 survenue en Amérique du Nord au premier trimestre de 2020 a fortement ébranlé les principaux marchés de la CIBC. Les efforts pour contenir la pandémie au printemps de 2020, dont la mise en place de mesures de santé publique comme les restrictions de voyage et la distanciation physique, ont entraîné un repli économique marqué au Canada et aux États-Unis. Les gouvernements des deux pays ont déployé des mesures de relance budgétaire et monétaire sans précédent pour stimuler l'économie. L'assouplissement de ces mesures de santé publique qui s'est ensuivi a donné lieu à une reprise inégale qui laisse encore l'économie des deux pays à un niveau largement inférieur à ce qu'il était au début de l'année. Les industries de services pour lesquelles la distanciation physique constituait un obstacle de taille ont été durement touchées, tout comme le secteur de l'énergie alors qu'il a dû faire face à un contexte de faible demande mondiale. L'incidence sur la qualité du crédit des ménages et des entreprises a été atténuée, mais non obliterée par les mesures d'aide à grande échelle instaurées par les gouvernements et par une réduction importante des taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis, la faiblesse des taux se traduisant par la diminution des marges sur les prêts dans le système bancaire. Au Canada, la croissance du crédit des ménages s'est essouffée, la chute marquée de la demande de crédit non hypothécaire ayant neutralisé la croissance des prêts hypothécaires. La baisse des dépenses de consommation a eu une incidence négative sur le volume des transactions dans le secteur du commerce de détail. Les prix des logements sont demeurés solides dans la plupart des marchés. La demande de crédit des entreprises a nettement augmenté au début de la pandémie pour répondre aux besoins de liquidités, mais a perdu de la vitesse au cours du reste de l'année en raison du ralentissement de l'activité économique, tandis que l'activité sur les marchés des capitaux a été dynamisée par les solides émissions d'obligations de sociétés et d'État. Les marchés boursiers américains ont atteint de nouveaux sommets au cours de l'été, tandis que les marchés boursiers canadiens se sont considérablement redressés par rapport aux creux initiaux.

Perspectives pour l'année 2021

La pandémie de COVID-19 continue d'avoir une incidence défavorable importante sur les perspectives à court terme de l'économie mondiale. Les restrictions imposées par les gouvernements à l'échelle du globe pour restreindre l'incidence des vagues d'infection subséquentes, dont les restrictions de voyage, les mesures de distanciation physique et la fermeture de certaines entreprises, continuent de perturber l'économie mondiale et limiteront l'étendue de toute reprise soutenue jusqu'à ce que soit mis au point un vaccin efficace. Les plus récentes avancées favorables liées à la production d'un vaccin laissent sous-entendre que, dès le début de 2021, les approbations réglementaires pourraient être obtenues et une administration ciblée du vaccin pourrait s'amorcer, mais l'incertitude demeure quant au moment de la production de masse et de la distribution de celui-ci, de son acceptation par le public et de la réduction subséquente des taux d'infection anticipée. Nos perspectives sont fondées sur l'hypothèse selon laquelle la production de masse d'un vaccin efficace aura lieu au milieu de 2021, ce qui favoriserait une reprise plus vigoureuse à l'échelle mondiale au cours du deuxième semestre de l'année. Jusqu'à pareille éventualité, nous présumons que les contraintes temporaires visant l'activité économique mises en place pour contrer les vagues de contagion ultérieures remplaceront les restrictions beaucoup plus limitatives instaurées au début et au milieu de 2020. La croissance devrait se poursuivre dans les secteurs moins touchés par les mesures de distanciation physique, alors que d'autres devraient composer avec des périodes de perturbation si les règles sont resserrées pour contenir une nouvelle recrudescence du virus. Nous nous attendons à ce que, dans l'ensemble, le secteur des biens affiche un meilleur rendement, mais que le secteur des services continue de tirer de l'arrière. L'activité économique limitée et son incidence sur la demande de combustible devraient également se traduire par une remontée plus lente des prix du pétrole brut au cours de la première moitié de 2021.

Au Canada, après un recul d'environ 5,5 % en 2020, le produit intérieur brut (PIB) réel devrait progresser d'environ 4 % en 2021, la majeure partie des profits étant attendus au cours de la seconde moitié de l'année civile. Nous anticipons qu'en moyenne le taux de chômage demeurera supérieur à 8 %, soit bien au-delà des niveaux du plein emploi. Les entreprises et les ménages devraient continuer de profiter des mesures d'aide financière massives des gouvernements tout au long de la première moitié de l'année, ce qui devrait atténuer les répercussions du ralentissement de la croissance économique sur les taux d'insolvabilité, la croissance des activités et du crédit des ménages et le volume des transactions dans le commerce de détail par rapport au scénario qui se serait produit sans la mise en place des mesures. L'activité d'émission d'obligations d'État demeurera élevée afin de couvrir les déficits fédéraux et provinciaux en découplant. La Banque du Canada devrait continuer à maintenir ses taux d'intérêt à court terme aux niveaux actuels tout au long de 2021, bien que les taux à plus long terme devraient grimper de pair avec l'accélération de la croissance économique et sous l'effet de la réduction du programme d'achat d'actifs de la banque centrale.

Aux États-Unis, le PIB réel devrait s'accroître d'environ 3,5 % en 2021, après un repli similaire survenu en 2020, des gains plus constants étant attendus au cours de la deuxième moitié de l'année. Nos perspectives supposent que le gouvernement fédéral lancera une deuxième série de mesures de relance budgétaire d'ici le début 2021 pour fournir une aide plus importante aux ménages et aux entreprises frappés par la pandémie et amortir l'incidence du repli sur le nombre de cas d'insolvabilité. Puisqu'aucune croissance ne devrait être enregistrée pour la période de deux ans de 2020-2021, le taux de chômage devrait se fixer en moyenne à environ 6,5 % en 2021, soit bien au-delà des niveaux du plein emploi. Nous anticipons qu'en réponse à cette situation la Réserve fédérale maintiendra ses taux d'intérêt à court terme aux alentours de zéro et continuera d'effectuer des achats d'actifs pour freiner la hausse des taux à long terme.

Les enjeux économiques découlant de la pandémie de COVID-19 se répercutent sur toutes nos unités d'exploitation stratégique. Sur le plan du crédit, l'ensemble de nos portefeuilles de prêts continuera de subir l'incidence défavorable de la contraction de l'activité économique en raison des mesures prises pour contenir la propagation de l'infection, incidence qui devrait être atténuée en partie par les programmes de relance et d'allègement d'envergure des gouvernements à l'intention des particuliers et des entreprises. La croissance des dépôts devrait diminuer, les entreprises puisant dans les liquidités mobilisées au début de la pandémie et les ménages dépensant une plus grande partie de leurs revenus au fil de l'accélération de la croissance économique. Le contexte de faibles taux d'intérêt persistant devrait continuer à avoir une incidence négative sur la marge d'intérêts nette de toutes nos unités d'exploitation stratégique.

En ce qui a trait à Services bancaires personnels et PME, région du Canada, la croissance de la demande de prêts hypothécaires pourrait connaître un ralentissement, mais devrait continuer à tirer parti de la faiblesse des taux, et nous prévoyons que la demande de prêts non hypothécaires renouera avec la croissance sous l'effet de l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie. La demande soutenue de prêts aux entreprises devrait se maintenir, les petites entreprises s'affairant à atténuer les conséquences du ralentissement économique, mais nous prévoyons un rythme de croissance moins rapide qu'en 2020.

Nous anticipons que nos activités de gestion des avoirs au Canada et aux États-Unis profiteront de la poursuite de la reprise économique, les investisseurs étant à l'affût de solutions de rechange aux comptes d'épargne à faible taux.

Les activités de Marchés des capitaux devraient tirer parti des activités de fusions et acquisitions, vu l'augmentation des regroupements d'entreprises par suite de la pandémie, et de l'accroissement de l'activité d'émission de titres de participation, mais devraient aussi subir l'incidence de la diminution des émissions d'obligations de sociétés et de la baisse des revenus de négociation par rapport aux sommets de 2020. La demande de prêts dans les activités de Groupe Entreprises au Canada et aux États-Unis pourrait connaître une croissance plus faible, le besoin de liquidités pendant la crise s'atténuant, mais devrait néanmoins être soutenue dans une certaine mesure par les plans d'expansion des entreprises un peu plus tard dans l'année.

Les perspectives économiques précitées s'appuient sur de nombreuses hypothèses et incertitudes quant aux répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 qui, au final, dépendront de la vitesse à laquelle un vaccin efficace pourra être mis au point et administré à très grande échelle et de la capacité des gouvernements, des entreprises et des systèmes de soins de santé à limiter efficacement, dans l'intervalle, les conséquences épidémiologiques et économiques de la vague actuelle du virus et de toute recrudescence éventuelle. La mesure dans laquelle les recommandations de distanciation physique limiteront l'activité économique ainsi que le niveau et l'efficacité de l'aide gouvernementale durant cette période sont des facteurs cruciaux à la concrétisation de nos attentes concernant l'ampleur et le moment d'une autre reprise économique en 2021. Nos attentes sont fondées sur les opinions d'experts actuellement à notre disposition, sous réserve de tout changement lorsque seront disponibles de nouveaux renseignements sur la transmissibilité et l'épidémiologie. Par conséquent, les résultats réels pourraient être très différents des résultats attendus.

Pour plus de précisions sur l'incidence de la pandémie de COVID-19, se reporter à la section Événements importants.

Événements importants

Incidence de la COVID-19

Le 11 mars 2020, l'écllosion de la COVID-19 a officiellement été déclarée comme une pandémie par l'OMS. Comme il a été mentionné précédemment dans la section Conjoncture de l'économie et du marché, la pandémie de COVID-19 continue d'avoir d'importantes répercussions défavorables sur l'économie mondiale. Les mesures prises au cours du deuxième trimestre pour limiter la propagation du virus, notamment la fermeture des entreprises non essentielles, ont permis de freiner la première vague d'infection, permettant ainsi un assouplissement partiel de ces mesures aux troisième et quatrième trimestres. Par conséquent, une reprise d'activité a été observée dans certains secteurs de l'économie. Il existe néanmoins un risque que le resserrement récent de ces mesures par les gouvernements et les entreprises en raison de la recrudescence des taux d'infection ait une incidence plus importante que ce qui était précédemment prévu sur l'activité économique. L'économie en général continue de fonctionner en deçà des niveaux d'avant la pandémie au Canada, aux États-Unis et dans d'autres régions où nous menons nos activités. Par conséquent, la pandémie de COVID-19 continue d'avoir une incidence considérable sur nos clients, notre équipe et nos activités.

À l'appui de nos clients, des membres de notre équipe et des collectivités dans le contexte de la pandémie de COVID-19

Les mesures mises en place initialement pour limiter le nombre de cas d'infection à la COVID-19 ont entraîné la fermeture ou la réduction des heures d'ouverture dans un certain nombre de nos centres bancaires ainsi que la bonification de certains avantages sociaux des membres de l'équipe pour les aider à faire face aux défis posés par la pandémie de COVID-19. Lorsque les gouvernements ont par la suite assoupli les mesures de distanciation physique, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les autorités régionales afin d'aligner nos pratiques d'affaires sur les consignes en vigueur dans les régions où nous menons nos activités, ce qui nous a permis de rouvrir nos centres bancaires et d'ajuster la bonification des avantages sociaux du personnel. Alors que certaines régions font face à une deuxième vague de la pandémie, nous continuons de travailler étroitement avec les autorités gouvernementales et de la santé appropriées pour assurer la sécurité des membres de notre équipe et de nos clients. Les mesures instaurées pour protéger la santé des membres de l'équipe et de nos clients comprennent la continuation des ententes de travail à distance et des procédures de sécurité et protocoles de nettoyage rehaussés. Nous continuons également de soutenir les organisations et les organismes de bienfaisance qui subviennent aux besoins des collectivités où nous exerçons nos activités durant la crise.

Nous nous sommes livrés diligemment à des activités de prêt pour appuyer les clients qui éprouvaient des difficultés financières en raison de la pandémie de COVID-19, notamment en mettant en place des programmes de report de paiement à l'égard de différents produits bancaires offerts aux particuliers, aux clients des services financiers aux entreprises et des services bancaires commerciaux, et en réduisant volontairement les taux d'intérêt de certaines cartes de crédit. Un certain nombre des programmes précités ont pris fin, le nombre de clients à l'affût d'un soutien financier ayant baissé considérablement par rapport à celui des trimestres précédents, ce qui a donné lieu à une diminution des soldes impayés au titre de ces programmes. Pour plus de précisions, se reporter à la section Programmes d'aide aux clients de la CIBC en réponse à la COVID-19.

Nous continuons de nous entretenir résolument avec les gouvernements, les autorités monétaires et les organismes de réglementation des territoires où nous exerçons nos activités et de soutenir nos clients qui bénéficient des programmes d'allègement des gouvernements. Pour plus de précisions sur notre participation aux programmes susmentionnés, se reporter aux sections Programmes de prêts du gouvernement en réponse à la COVID-19 et Arrangements hors bilan et à la note 2 des états financiers consolidés.

Incidence sur les résultats financiers

La COVID-19 a eu une incidence défavorable sur les résultats de 2020. Pour plus de précisions sur notre rendement financier en 2020 et sur l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur celui-ci, se reporter aux sections Revue des résultats financiers de 2020 et Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique.

Aux pages 2 et 4 de notre Rapport annuel 2020, nous avons fourni des renseignements sur la grille de pointage des mesures financières utilisées pour évaluer notre rendement par rapport à nos objectifs stratégiques, y compris les cibles établies à moyen terme pour chacune des mesures.

Jusqu'à ce qu'il y ait plus de certitude concernant le déploiement d'un vaccin efficace pouvant faire l'objet d'une production de masse, nous nous attendons à ce que la pandémie de COVID-19 continue d'avoir une incidence sur notre capacité à atteindre nos objectifs de rendement.

La mesure dans laquelle la pandémie de COVID-19 continuera de se répercuter défavorablement sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière, ainsi que sur notre situation de fonds propres réglementaires et de liquidité, dépendra de l'évolution de la situation, laquelle est particulièrement incertaine. Pour plus de précisions sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur nos perspectives économiques, se reporter à la section Conjoncture de l'économie et du marché et à la note 6 des états financiers consolidés.

Incidence sur l'environnement de risque

Nous avons mis en œuvre nos plans de continuité des opérations au cours du deuxième trimestre, lorsque l'OMS a déclaré la pandémie et établi des priorités d'affaires et un modèle opérationnel pour aider nos clients, les membres de notre équipe et nos collectivités à traverser la crise. Pour plus de précisions sur les risques supplémentaires liés à la pandémie de COVID-19, se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques.

Soutien sans précédent des organismes de réglementation et des banques centrales

Les gouvernements, les autorités monétaires, les organismes de réglementation et les institutions financières ont continué de mettre en place des mesures pour soutenir l'économie, accroître les liquidités, atténuer le chômage, offrir une aide publique, assouplir les attentes réglementaires et mettre en œuvre d'autres mesures en vue d'atténuer ou de contrebalancer les répercussions économiques néfastes de la pandémie. Se reporter à la section Faits nouveaux en matière de réglementation dans le contexte de la pandémie de COVID-19 pour plus de précisions sur les mesures d'assouplissement des exigences réglementaires adoptées au cours du trimestre pour contrer l'incidence de la pandémie de COVID-19, et à la section Changements d'ordre réglementaire concernant la liquidité pour plus de précisions sur les programmes d'aide en matière de financement et de liquidités instaurés dans le but d'accroître la liquidité sur les marchés en cette période de crise.

Incidence sur les jugements et estimations comptables importants

L'incertitude économique persistante, dont une croissance à court et à moyen terme affaiblie par le ralentissement de l'activité économique engendré par les mesures de distanciation physique, et la volatilité du marché ont une incidence sur nos jugements et estimations comptables importants. Bien que l'activité économique ait commencé à se rétablir au troisième et au quatrième trimestres, nous demeurons aux prises avec des circonstances sans précédent entraînant une incertitude importante quant aux conséquences définitives de la pandémie de COVID-19 et à leur incidence sur la croissance économique et le comportement des consommateurs. Ces circonstances se traduisent par un risque inhérent plus élevé lorsqu'il s'agit d'estimer l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur nos états financiers consolidés et exige de la direction qu'elle exerce une part importante de jugement sur certains plans, notamment pour ce qui est de déterminer l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les provisions pour pertes de crédit attendues. Pour plus de précisions, se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle et à la note 2 des états financiers consolidés.

Restructuration

Au cours du premier trimestre de 2020, nous avons comptabilisé, à titre d'éléments d'importance, des charges de restructuration de 339 M\$ (250 M\$ après impôt) inhérentes aux efforts soutenus visant à transformer la structure de coûts et à simplifier les activités de la Banque. Ces charges sont essentiellement liées à des indemnités de départ et aux coûts connexes et ont été comptabilisées dans Siège social et autres. Pour plus de précisions, se reporter à la note 23 des états financiers consolidés.

Vente de FirstCaribbean International Bank Limited

Le 8 novembre 2019, nous avons annoncé la conclusion d'une entente définitive visant la vente de 66,73 % des actions en circulation de CIBC FirstCaribbean à GNB Financial Group Limited (GNB) pour une contrepartie totale d'environ 797 M\$ US, composée d'environ 200 M\$ US en espèces et d'un financement garanti consenti par la CIBC pour la partie restante, sous réserve d'ajustements de clôture pour refléter certaines modifications possibles à la valeur comptable de CIBC FirstCaribbean. Après la clôture de cette transaction, CIBC conservera une participation ne donnant pas le contrôle d'environ 24,9 % dans CIBC FirstCaribbean, qui sera comptabilisée à titre de placement dans des entreprises associées selon la méthode de mise en équivalence.

Au quatrième trimestre de 2019, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill de 135 M\$ découlant de l'évaluation implicite à l'entente définitive conclue avec GNB. Depuis le premier trimestre de 2020, les actifs et passifs de CIBC FirstCaribbean ont été traités comme détenus en vue de la vente et évalués à leur valeur comptable totale ou à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux, sur la base que la conclusion de la transaction était hautement probable en 2020, sous réserve des approbations réglementaires requises. Au deuxième trimestre de 2020, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill supplémentaire de 28 M\$ fondée sur l'incidence estimée de la pandémie de COVID-19 sur la valeur recouvrable de la participation de 24,9 % dans CIBC FirstCaribbean que nous prévoyions conserver.

En raison du long processus d'examen réglementaire, de l'incidence toujours plus néfaste de la pandémie de COVID-19 sur l'économie des Caraïbes et de nos nouvelles attentes quant à la probabilité et au moment de la clôture d'une transaction potentielle, nous avons déterminé, au quatrième trimestre de 2020, que le traitement comptable des actifs et passifs comme détenus en vue de la vente n'était plus approprié. Par conséquent, nous avons dû évaluer la valeur recouvrable de la tranche restante du goodwill en fonction de la conjoncture actuelle du marché plutôt que selon l'entente définitive conclue avec GNB. Cette évaluation a tenu compte de nouvelles attentes quant aux répercussions de la pandémie de COVID-19 et s'est traduite par la comptabilisation d'une dépréciation du goodwill supplémentaire de 220 M\$. Bien que nous n'ayons plus recours au traitement comptable des actifs et passifs comme détenus en vue de la vente, nous poursuivons la transaction et le processus d'examen réglementaire.

Pour plus de précisions, se reporter aux notes 4 et 9 des états financiers consolidés.

Vue d'ensemble du rendement financier

Cette section présente une rétrospective de nos résultats financiers consolidés de 2020. La revue des résultats de nos unités d'exploitation stratégique est présentée aux pages 19 à 28. Se reporter à la page 14 pour une rétrospective de notre rendement financier de 2019.

Revue des résultats financiers de 2020

Le résultat net comme présenté pour l'exercice considéré s'est établi à 3 792 M\$, en regard de 5 121 M\$ en 2019.

Le résultat net ajusté¹ pour l'exercice considéré a été de 4 447 M\$, contre 5 444 M\$ en 2019.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice considéré a été de 8,22 \$, contre 11,19 \$ en 2019.

Le résultat dilué par action ajusté¹ pour l'exercice considéré s'est établi à 9,69 \$, par rapport à 11,92 \$ en 2019.

2020

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- des charges de restructuration de 339 M\$ (250 M\$ après impôt) essentiellement liées à des indemnités de départ (Siège social et autres);
- une charge de 248 M\$ (248 M\$ après impôt) au titre de la dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean, dont une tranche de 28 M\$ a été comptabilisée au deuxième trimestre et une tranche de 220 M\$ a été comptabilisée au quatrième trimestre (Siège social et autres);
- une charge de 114 M\$ (84 M\$ après impôt) liée à la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers (Siège social et autres);
- un montant de 105 M\$ (80 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (6 M\$ après impôt dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 1 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, 61 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 12 M\$ après impôt dans Siège social et autres);
- un profit de 79 M\$ (58 M\$ après impôt) découlant des modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (Siège social et autres);
- une augmentation de 70 M\$ (51 M\$ après impôt) des provisions pour procédures judiciaires (Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des charges autres que d'intérêts de 797 M\$, et une diminution de l'impôt sur le résultat de 142 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait diminuer le résultat net de 655 M\$.

2019

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- une charge de 227 M\$ (167 M\$ après impôt) au titre d'un paiement effectué à Air Canada, y compris les taxes de vente et les coûts de transaction connexes, afin d'assurer notre participation au nouveau programme de fidélisation (Services bancaires personnels et PME, région du Canada);
- un montant de 135 M\$ (135 M\$ après impôt) au titre de la dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean (Siège social et autres);
- un montant de 109 M\$ (82 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (7 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 1 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, 65 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 9 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- des produits d'intérêts de 67 M\$ (49 M\$ après impôt) au titre du règlement de certaines questions liées à l'impôt sur le résultat (Siège social et autres);
- un montant de 45 M\$ (incidence nette positive après impôt de 33 M\$) au titre des ajustements selon la méthode de l'acquisition, net des coûts de transaction et des coûts connexes à l'intégration², associé à l'acquisition de The PrivateBank, de Geneva Advisors et de Wellington Financial (résultat de 25 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 8 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- une augmentation de 28 M\$ (21 M\$ après impôt) au titre des provisions pour procédures judiciaires (Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 101 M\$ et des charges autres que d'intérêts de 488 M\$, et une diminution de l'impôt sur le résultat de 64 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait diminuer le résultat net de 323 M\$.

1) Les mesures ajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

2) Les coûts de transaction comprennent les frais juridiques et les autres honoraires de consultation et les ajustements d'intérêts liés à l'obligation à payer aux actionnaires opposants. Les coûts connexes à l'intégration sont des coûts directs et marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration des activités de The PrivateBank (renommée par la suite CIBC Bank USA) et de Geneva Advisors à celles de la CIBC, notamment la recherche d'occasions de ventes croisées et l'accroissement des services dans le marché américain, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la gestion de projets, les déplacements liés à l'intégration, les indemnités de départ, les honoraires de consultation et les frais de commercialisation liés à la nouvelle marque. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition, présentés à titre d'élément d'importance du quatrième trimestre de 2017 au quatrième trimestre de 2019, comprennent les variations de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle versée dans le cadre de l'acquisition de Geneva Advisors et de Wellington Financial. Ces éléments sont comptabilisés dans Siège social et autres.

Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Actif productif d'intérêts moyen	654 142 \$	572 677 \$	536 059 \$
Produits nets d'intérêts	11 044	10 551	10 065
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	1,69 %	1,84 %	1,88 %

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 493 M\$, ou 5 %, par rapport à ceux de 2019, en raison surtout de la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités, de la hausse des produits de négociation et de l'augmentation des produits tirés des activités de financement de Marchés des capitaux, contrebalancées en partie par le resserrement des marges attribuable à l'évolution de l'environnement des taux d'intérêt et à l'allègement des taux d'intérêt offert aux clients titulaires de cartes de crédit dans le cadre des mesures d'aide financière de la CIBC pour soutenir ses clients durant la pandémie de COVID-19.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a diminué de quinze points de base, compte tenu surtout du resserrement des marges en raison des facteurs précités et du coût des liquidités excédentaires.

D'autres renseignements sur les produits nets d'intérêts et la marge d'intérêts nette sont présentés à la section Information financière annuelle supplémentaire.

Produits autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	468 \$	475 \$	420 \$
Frais sur les dépôts et les paiements	781	908	877
Commissions sur crédit	1 020	958	851
Honoraires d'administration des cartes	410	458	510
Honoraires de gestion de placements et de garde ^{1, 2}	1 382	1 305	1 247
Produits tirés des fonds communs de placement ²	1 586	1 595	1 624
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	386	430	431
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	362	313	357
Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net ³	694	761	603
Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et au coût amorti, montant net	9	34	(35)
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	234	304	310
Produits tirés des résultats des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ¹	79	92	121
Divers	286	427	453
	7 697 \$	8 060 \$	7 769 \$

1) Les honoraires de garde comptabilisés directement par la CIBC sont compris dans les honoraires de gestion de placements et de garde. La quote-part de nos honoraires de garde dans CIBC Mellon est comprise dans les produits tirés des résultats des entreprises et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

2) Les honoraires de gestion de placements et les produits tirés des fonds communs de placement dépendent de plusieurs facteurs, notamment des biens sous gestion. Les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine dépendent généralement des biens sous gestion, tandis que les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de courtage de détail dépendent des biens administrés et, dans une moindre mesure, d'autres facteurs sans lien avec les biens administrés (p. ex., des frais fixes facturés par compte).

3) Comprennent une perte de 31 M\$ (perte de 54 M\$ en 2019 et résultat de 46 M\$ en 2018) liée aux instruments financiers détenus à des fins autres que de négociation évalués/désignés à la JVRN.

Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 363 M\$, ou 5 %, par rapport à ceux de 2019.

Les frais sur les dépôts et les paiements ont baissé de 127 M\$ ou 14 %, en raison surtout de la baisse des activités transactionnelles des clients de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, du fait de la pandémie.

Les commissions sur crédit ont progressé de 62 M\$, ou 6 %, en raison surtout de la croissance des prêts commerciaux.

Les honoraires d'administration de cartes ont diminué de 48 M\$, ou 10 %, en raison surtout de la baisse des activités transactionnelles des clients du fait de la pandémie et d'une modification au taux d'interchange de Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

Les honoraires de gestion de placements et de garde ont grimpé de 77 M\$, ou 6 %, en raison principalement de l'accroissement des actifs dans nos activités de gestion des avoirs.

Les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières ont augmenté de 49 M\$, ou 16 %, en raison surtout de la hausse du volume de transactions enregistrée au titre de nos services de courtage et de détail.

Les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net, ont reculé de 67 M\$, ou 9 %, en raison principalement de la baisse des produits de négociation, contrebalancée en partie par les activités du groupe Trésorerie.

Les produits tirés des opérations de change autres que de négociation ont fléchi de 70 M\$, ou 23 %, ce qui est essentiellement attribuable aux activités du groupe Trésorerie.

Les produits Divers ont reculé de 141 M\$, ou 33 %, sous l'effet surtout de la baisse des produits tirés des contrats de sous-location découlant de l'adoption de l'IFRS 16 au cours de l'exercice considéré, dont l'incidence est en grande partie contrebalancée dans les produits d'intérêt et les charges autres que d'intérêts, et par les pertes évaluées à la valeur de marché liées à des couvertures économiques de certaines activités autres que de négociation neutralisées en grande partie par les produits nets d'intérêts.

Activités de négociation (BIE)

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Produits de négociation composés de ce qui suit :			
Produits nets d'intérêts ¹	904 \$	633 \$	856 \$
Produits autres que d'intérêts	725	815	557
	1 629 \$	1 448 \$	1 413 \$
Produits de négociation par gamme de produits :			
Taux d'intérêt	528 \$	300 \$	246 \$
Change	674	585	573
Titres de participation	280	386	452
Marchandises	182	117	94
Divers	(35)	60	48
	1 629 \$	1 448 \$	1 413 \$

1) Comprennent un ajustement selon la BIE de 183 M\$ (177 M\$ en 2019 et 278 M\$ en 2018) comptabilisé dans Marchés des capitaux. Pour plus de précisions, se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique.

Les produits de négociation ont augmenté de 181 M\$, ou 13 %, par rapport à ceux de 2019, du fait essentiellement de la hausse des produits de négociation tirés des opérations sur taux d'intérêt et des opérations de change et sur marchandises, en partie contrebalancée par la diminution des produits de négociation tirés des opérations sur titres de participation.

Les produits nets d'intérêts comprennent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et aux passifs financiers relativement aux activités de négociation, nets des charges d'intérêts et des produits d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs. Les produits autres que d'intérêts incluent des pertes et des profits réalisés et latents liés à des valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN ainsi que des produits découlant des variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés. Les activités de négociation et les stratégies de gestion du risque correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – prêts douteux			
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	640 \$	809 \$	760 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	162	159	15
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	133	68	67
Marchés des capitaux	106	90	8
Siège social et autres	24	21	102
	1 065	1 147	952
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – prêts productifs			
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	579	87	(19)
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	141	4	(10)
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	354	5	12
Marchés des capitaux	175	63	(38)
Siège social et autres	175	(20)	(27)
	1 424	139	(82)
	2 489 \$	1 286 \$	870 \$

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 1 203 M\$, ou 94 %, par rapport à celle de 2019. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté de 1 285 M\$, en raison surtout de la hausse de la dotation à la provision liée à la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué de 82 M\$, du fait de la baisse du nombre de cas d'insolvabilité et des radiations au titre des cartes de crédit et des prêts personnels sous l'effet des programmes d'aide aux clients et des mesures d'aide des gouvernements, neutralisée en partie par la hausse de la dotation à la provision au titre des prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Pour plus de précisions sur la dotation à la provision pour pertes sur créances dans nos unités d'exploitation stratégique, se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique.

Charges autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Salaires et avantages du personnel			
Salaires	3 529 \$	3 081 \$	2 934 \$
Rémunération liée au rendement	1 948	1 873	1 966
Avantages du personnel	782	772	765
	6 259	5 726	5 665
Frais d'occupation	944	892	875
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	1 939	1 874	1 742
Communications	308	303	315
Publicité et expansion des affaires	271	359	327
Honoraires	203	226	226
Taxes d'affaires et taxes sur le capital	117	110	103
Divers	1 321	1 366	1 005
	11 362 \$	10 856 \$	10 258 \$

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 506 M\$, ou 5 %, par rapport à celles de 2019.

Les salaires et avantages du personnel ont progressé de 533 M\$, ou 9 %, ce qui découle surtout des charges de restructuration essentiellement liées à des indemnités de départ et présentées à titre d'élément d'importance, d'une hausse de la rémunération liée au rendement et de la majoration des avantages du personnel à l'appui du bien-être des membres du personnel durant la pandémie de COVID-19, en partie contrebalancées par un profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, présenté à titre d'élément d'importance.

Les frais d'occupation ont augmenté de 52 M\$, ou 6 %, ce qui s'explique essentiellement par une charge découlant de la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers liée à notre emménagement prochain dans notre nouveau siège social mondial, présentée à titre d'élément d'importance et contrebalancée en partie par la diminution des frais d'occupation attribuable à l'adoption de l'IFRS 16 au cours de l'exercice considéré, laquelle a été en grande partie contrebalancée par une hausse de la charge d'intérêts.

Les coûts liés à la publicité et à l'expansion des affaires ont fléchi de 88 M\$, ou 25 %, du fait surtout de la baisse des dépenses liée à l'incidence de la pandémie de COVID-19.

Les charges Divers ont diminué de 45 M\$, ou 3 %, étant donné que les résultats de l'exercice précédent comprenaient une charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada, y compris les taxes de vente et les coûts de transaction connexes, afin d'assurer notre participation à son nouveau programme de fidélisation, neutralisée en partie par une dépréciation plus importante du goodwill par rapport à l'exercice précédent, et une augmentation des provisions pour procédures judiciaires, toutes présentées à titre d'éléments d'importance.

Impôts et taxes

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Impôt sur le résultat	1 098 \$	1 348 \$	1 422 \$
Taxes indirectes ¹			
Taxe sur les produits et services (TPS), taxe de vente harmonisée (TVH) et taxes de vente	411	418	354
Charges sociales	292	271	271
Taxes sur le capital	79	76	68
Impôt foncier et taxes d'affaires	76	72	77
Total des taxes indirectes	858	837	770
Total des impôts et taxes	1 956 \$	2 185 \$	2 192 \$
Taux d'impôt effectif comme présenté	22,5 %	20,8 %	21,2 %
Total des impôts et taxes en pourcentage du résultat net avant déduction du total des impôts et taxes	34,0 %	29,9 %	29,3 %

1) Certains montants sont soit payés, soit payables et ne tiennent pas compte de la capitalisation et de l'amortissement ultérieur.

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt sur les activités de la CIBC à titre d'entité juridique canadienne, ainsi que sur les activités de ses filiales nationales et étrangères. Les taxes indirectes sont composées de la TPS, de la TVH, des taxes de vente, des charges sociales, des taxes sur le capital, de l'impôt foncier et des taxes d'affaires. Les taxes indirectes sont incluses dans les charges autres que d'intérêts.

Le total de l'impôt sur le résultat et des taxes indirectes a diminué de 229 M\$ en regard de celui de 2019.

La charge d'impôt sur le résultat a reculé de 250 M\$ par rapport à celle de 2019, pour s'établir à 1 098 M\$, du fait surtout de la baisse du résultat, en partie contrebalancée par l'incidence défavorable des modifications à la tranche du revenu assujettie aux différents taux d'impôt selon les différents territoires. La charge d'impôt de l'exercice précédent comportait également un recouvrement d'impôt net de 38 M\$ découlant du règlement lié à Enron mentionné ci-après, largement contrebalancé par une réévaluation de 28 M\$ de certains actifs d'impôt différé découlant de modifications du taux d'imposition par le gouvernement de la Barbade au premier trimestre de 2019.

Les taxes indirectes ont augmenté de 21 M\$, en raison surtout de la hausse des charges sociales, y compris les cotisations de sécurité sociale.

La *Tax Cuts and Jobs Act* (réforme fiscale américaine) a abaissé le taux d'imposition fédéral américain des sociétés à partir de 2018 et a introduit d'autres changements importants à la loi américaine sur l'impôt sur le revenu des sociétés, notamment un impôt anti-abus pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition (Base Erosion Anti-Abuse Tax – BEAT) qui soumet à des impôts supplémentaires certains paiements d'une société américaine à des parties liées étrangères. L'Internal Revenue Service publie périodiquement des projets de règlement et leur version définitive pour mettre en œuvre différents aspects de la réforme fiscale américaine, y compris le BEAT. La CIBC continue d'évaluer l'incidence de ces règlements sur ses activités aux États-Unis.

Au cours d'exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle refusait la déduction de paiements au titre du règlement dans l'affaire Enron et la déduction des frais juridiques connexes (frais liés à Enron). En janvier 2019, la CIBC a conclu avec l'ARC une entente de règlement (entente) permettant d'établir avec certitude la partie des frais liés à Enron qui sont déductibles au Canada. L'entente a entraîné la comptabilisation d'un recouvrement d'impôt net de 38 M\$ au premier trimestre de 2019. Ce recouvrement d'impôt a été établi en tenant compte de l'intérêt sur remboursement imposable au Canada et de la partie des frais liés à Enron qui devraient être déductibles aux États-Unis (déduction aux États-Unis). La déduction aux États-Unis n'a pas encore été acceptée par l'Internal Revenue Service. Le montant des avantages d'impôt comptabilisés aux États-Unis pourrait nécessiter des ajustements.

Dans le cadre de nouvelles cotisations, l'ARC a réclamé à la CIBC un montant d'impôt supplémentaire d'environ 1 115 M\$ au motif que certains dividendes reçus de sociétés canadiennes de 2011 à 2015 étaient non déductibles parce qu'ils s'inscrivaient dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». Les dividendes visés par les nouvelles cotisations s'apparentent à ceux visés prospectivement par les règles proposées dans les budgets fédéraux canadiens de 2015 et de 2018. Il est possible que la CIBC fasse l'objet de nouvelles cotisations visant des années ultérieures pour les mêmes raisons. La CIBC est persuadée que ses positions fiscales sont justifiées et entend se défendre vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

Change

L'incidence de la conversion du dollar américain sur les principaux postes de notre compte de résultat consolidé découle de fluctuations de taux de change moyens et s'estime comme suit :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020 vs 2019	2019 vs 2018	2018 vs 2017
Augmentation (diminution) estimative des éléments suivants :			
Total des produits	50 \$	124 \$	(55)\$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	9	7	(2)
Charges autres que d'intérêts	26	66	(30)
Impôt sur le résultat	3	5	(3)
Résultat net	12	46	(20)
Incidence sur le résultat par action :			
De base	0,03 \$	0,10 \$	(0,05)\$
Dilué	0,03	0,10	(0,05)
Appréciation (dépréciation) moyenne du \$ US par rapport au \$ CA	1,1 %	3,2 %	(1,5)%

Revue des résultats du quatrième trimestre

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, pour les trois mois clos les	2020				2019 ¹			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits								
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	2 139 \$	2 056 \$	2 079 \$	2 214 \$	2 225 \$	2 240 \$	2 126 \$	2 164 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	1 028	1 013	1 025	1 055	1 026	1 019	998	984
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis ²	515	514	518	507	502	509	474	479
Marchés des capitaux ²	792	1 000	824	871	740	752	756	712
Siège social et autres ²	126	125	132	208	279	212	188	226
Total des produits	4 600 \$	4 708 \$	4 578 \$	4 855 \$	4 772 \$	4 732 \$	4 542 \$	4 565 \$
Produits nets d'intérêts	2 792 \$	2 729 \$	2 762 \$	2 761 \$	2 801 \$	2 694 \$	2 460 \$	2 596 \$
Produits autres que d'intérêts	1 808	1 979	1 816	2 094	1 971	2 038	2 082	1 969
Total des produits	4 600	4 708	4 578	4 855	4 772	4 732	4 542	4 565
Dotation à la provision pour pertes sur créances	291	525	1 412	261	402	291	255	338
Charges autres que d'intérêts	2 891	2 702	2 704	3 065	2 838	2 670	2 588	2 760
Résultat avant impôt sur le résultat	1 418	1 481	462	1 529	1 532	1 771	1 699	1 467
Impôt sur le résultat	402	309	70	317	339	373	351	285
Résultat net	1 016 \$	1 172 \$	392 \$	1 212 \$	1 193 \$	1 398 \$	1 348 \$	1 182 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle	1 \$	2 \$	(8) \$	7 \$	8 \$	6 \$	7 \$	4 \$
Actionnaires	1 015	1 170	400	1 205	1 185	1 392	1 341	1 178
Résultat par action – De base	2,21 \$	2,56 \$	0,83 \$	2,64 \$	2,59 \$	3,07 \$	2,96 \$	2,61 \$
– Dilué	2,20	2,55	0,83	2,63	2,58	3,06	2,95	2,60

- 1) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière.
- 2) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, sont présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

Comparaison avec le quatrième trimestre de 2019

Le résultat net pour le trimestre a été de 1 016 M\$, en baisse de 177 M\$, ou 15 %, en regard de celui du quatrième trimestre de 2019.

Les produits nets d'intérêts ont reculé de 9 M\$ en regard de ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout du resserrement des marges, de la diminution des produits de trésorerie et des produits d'intérêts au titre du règlement de certaines questions liées à l'impôt sur le résultat, présentés à titre d'éléments d'importance, le tout en partie contrebalancé par la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités, la hausse des produits de négociation et l'augmentation des produits tirés des activités de financement dans Marchés des capitaux.

Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 163 M\$, ou 8 %, ce qui s'explique principalement par la baisse des produits de négociation et celle des frais sur les dépôts et les paiements.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 111 M\$, ou 28 %, par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté de 41 M\$, sous l'effet surtout de l'incidence défavorable des mises à jour des paramètres des modèles dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et d'une migration de crédit défavorable dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a chuté de 152 M\$, en raison surtout d'une baisse du nombre de cas d'insolvabilité et des radiations au titre des cartes de crédit et des prêts personnels, reflet de l'incidence des programmes d'aide aux clients et des mesures d'aide des gouvernements.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 53 M\$, ou 2 %, essentiellement en raison de charges liées à la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers et à la dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean, toutes deux présentées à titre d'éléments d'importance. L'augmentation a été contrebalancée en partie par un profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours du trimestre considéré et par l'augmentation des provisions pour procédures judiciaires au trimestre correspondant de l'exercice précédent, tous deux présentés à titre d'éléments d'importance, ainsi que par la baisse de la rémunération liée au rendement au cours du trimestre considéré.

La charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 63 M\$, ou 19 %, malgré la baisse du résultat, et ce, en raison principalement de la dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean, laquelle n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

Comparaison avec le troisième trimestre de 2020

Le résultat net du trimestre a reculé de 156 M\$, ou 13 %, par rapport à celui du trimestre précédent.

Les produits nets d'intérêts ont grimpé de 63 M\$, ou 2 %, ce qui est attribuable surtout à la croissance des volumes dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et à la hausse des produits de négociation.

Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 171 M\$, ou 9 %, du fait essentiellement de la baisse des produits de négociation.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 234 M\$, ou 45 %, par rapport à celle du trimestre précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a chuté de 112 M\$, sous l'effet surtout d'un changement défavorable à nos perspectives économiques au troisième trimestre, contrebalancé en partie par la hausse de la dotation à provision découlant de diverses mises à jour des paramètres des modèles et d'une migration de crédit défavorable dans certains portefeuilles au cours du trimestre considéré. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué de 122 M\$, en raison de la baisse du nombre de cas d'insolvabilité et des radiations au titre des prêts personnels, reflet de l'incidence des programmes d'aide aux clients et des mesures d'aide des gouvernements, ainsi que de la diminution de la dotation à la provision liée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 189 M\$, ou 7 %, en raison surtout de la dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean et de la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers, toutes deux présentées à titre d'éléments d'importance. L'augmentation a été contrebalancée en partie par un profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours du trimestre considéré et par une augmentation des provisions pour procédures judiciaires au trimestre précédent, tous deux présentés à titre d'éléments d'importance.

La charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 93 M\$, ou 30 %, malgré la baisse du résultat, ce qui s'explique essentiellement par la dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean, laquelle n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

Analyse des tendances trimestrielles

Les facteurs saisonniers ont une incidence modérée sur nos résultats trimestriels. Le deuxième trimestre compte moins de jours que les autres trimestres, ce qui engendre généralement une diminution des résultats. Pendant les mois d'été (juillet – troisième trimestre et août – quatrième trimestre), les niveaux d'activité sur les marchés sont généralement à la baisse, ce qui a une incidence sur nos activités de courtage, de gestion de placements et de Marchés des capitaux.

Produits

Les produits de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, ont profité de la croissance des volumes et de l'élargissement des marges au début de la période, mais ont subi les contrecoups, du deuxième au quatrième trimestre de 2020, des fluctuations des marges et des honoraires sous l'effet de la pandémie de COVID-19.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, a continué d'être avantagé par l'augmentation des volumes de dépôts et de prêts au titre des services bancaires aux entreprises, malgré la faible croissance des prêts au cours des récentes périodes, laquelle est liée à l'incidence qu'ont eue pour de nombreuses entreprises partout au Canada les mesures de santé publique imposées par le gouvernement en raison de la pandémie de COVID-19. Pour ce qui est de Gestion des avoirs, la volatilité récente du marché a influé sur les soldes des biens administrés et des biens sous gestion.

Les produits de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, reflètent les pressions exercées dernièrement sur la marge d'intérêts nette, compensées par la solide croissance interne enregistrée jusqu'au deuxième trimestre de 2020 et par la croissance des honoraires.

La conjoncture des marchés qui a une incidence sur l'activité de négociation des clients et sur les activités de souscription de titres influe considérablement sur les produits de Marchés des capitaux. Une hausse des produits de négociation a été notée au premier et au troisième trimestres de 2020.

Les produits de Siège social et autres font état de l'incidence des changements liés à l'adoption de l'IFRS 16 au cours de l'exercice considéré, laquelle a été en grande partie contrebalancée dans les charges autres que d'intérêts (pour plus de précisions, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés qui décrit l'incidence de la transition à l'IFRS 16). Les produits inscrits au quatrième trimestre de 2019 présentaient des produits d'intérêts au titre du règlement de certaines questions liées à l'impôt sur le résultat.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances est fonction du cycle de crédit en général et de la performance au chapitre du crédit dans les portefeuilles de prêts ainsi que de l'évolution des perspectives économiques. Compte tenu de l'incidence de la pandémie de COVID-19 depuis le deuxième trimestre de 2020, nos portefeuilles de prêts ont subi l'effet du ralentissement de l'activité économique provoqué par les mesures de distanciation physique, effet qui a été atténué dans une certaine mesure par les programmes de relance et d'allègement d'envergure des gouvernements à l'intention des particuliers et des entreprises. L'estimation des pertes sur créances dans le contexte actuel nécessite une part de jugement considérable. L'incidence définitive de la COVID-19 dépendra de la vitesse à laquelle un vaccin efficace pourra être administré à très grande échelle et de la capacité des gouvernements, des entreprises et des systèmes de soins de santé à limiter efficacement, dans l'intervalle, les conséquences épidémiologiques et économiques des prochaines vagues attendues du virus. La mesure dans laquelle les recommandations de santé publique limiteront l'activité économique ainsi que le niveau et l'efficacité de l'aide gouvernementale durant cette période sont des facteurs cruciaux à la concrétisation de nos attentes en vue d'une reprise économique soutenue en 2021 et de la dotation à la provision pour pertes sur créances qui en découlera.

L'augmentation importante de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs au cours du deuxième trimestre et, dans une moindre mesure, du quatrième trimestre 2020 découle de la pandémie de COVID-19 et de la pression persistante exercée sur les prix du pétrole, et elle s'est répercutée sur l'ensemble de nos unités d'exploitation stratégique. Nous avons également comptabilisé une dotation à la provision sur les prêts productifs au cours de 2019, reflet de l'incidence de certains changements défavorables dans nos perspectives économiques au cours de cette période.

Pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, les résultats du quatrième trimestre de 2019 comprenaient une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux dans le portefeuille des prêts personnels. Les résultats du troisième et du quatrième trimestres de 2020 comprenaient une baisse du nombre de cas d'insolvabilité et des radiations au titre des cartes de crédit. La baisse du nombre de cas d'insolvabilité est conforme à la tendance nationale canadienne en raison du nombre limité de canaux pour la présentation des déclarations d'insolvabilité des consommateurs. Le nombre peu élevé de radiations s'explique par l'aide fournie aux clients dans le cadre des programmes de report de paiement de la Banque ainsi que par le soutien offert par le gouvernement.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a été plus élevée depuis le premier trimestre de 2019, comparativement aux niveaux du deuxième semestre de 2018. Les résultats des premier, troisième et quatrième trimestres de 2020, ainsi que ceux du quatrième trimestre de 2019, incluaient une dotation à la provision pour une dépréciation liée à la fraude.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, les résultats du troisième trimestre de 2019 et ceux du deuxième semestre de 2020 comprenaient une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus importante. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux aux États-Unis demeure élevée et aucune tendance liée à une industrie ou à un secteur n'a émergé.

Pour Marchés des capitaux, les résultats du premier trimestre de 2019 tenaient compte d'une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux en raison d'un prêt douteux dans le secteur des services publics. Les résultats du deuxième semestre de 2019 et ceux du deuxième et du troisième trimestres de 2020 comprenaient une augmentation de la provision pour pertes sur prêts douteux dans le secteur pétrolier et gazier.

Pour Siège social et autres, la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux est demeurée relativement stable tout au long de 2019 et de 2020.

Charges autres que d'intérêts

Les fluctuations des charges autres que d'intérêts au cours de la période ont découlé en grande partie des variations de salaires et d'avantages du personnel, des dépenses liées aux initiatives stratégiques et des variations des taux de change. Les résultats du premier trimestre de 2019 comprenaient une charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada, y compris les taxes de vente et les coûts de transaction connexes, afin d'assurer notre participation à son nouveau programme de fidélisation. Les résultats du quatrième trimestre de 2019 et ceux du deuxième et quatrième trimestres de 2020 présentaient une dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean. Les résultats du quatrième trimestre de 2019 et ceux du troisième trimestre de 2020 présentaient une augmentation des provisions pour procédures judiciaires dans Siège social et autres, présentée à titre d'élément d'importance. Les résultats du premier trimestre de 2020 comprenaient des charges de restructuration liées aux initiatives en cours visant à transformer notre structure de coût et à simplifier notre banque. Les résultats du quatrième trimestre de 2020 incluaient une charge liée à la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers du fait de notre emménagement prochain dans notre nouveau siège social mondial et ainsi qu'un profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat fluctue en fonction des variations du résultat assujéti à l'impôt et des territoires desquels le résultat provient. Il peut également subir l'incidence d'éléments importants et du montant du résultat exonéré d'impôt.

Rétrospective du rendement financier de 2019

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis ¹	Marchés des capitaux ¹	Siège social et autres ¹	Total CIBC
2019 ²	Produits nets d'intérêts	6 372 \$	1 205 \$	1 381 \$	1 253 \$	340 \$	10 551 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 383	2 822	583	1 707	565	8 060
	Total des produits	8 755	4 027	1 964	2 960	905	18 611
	Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	896	163	73	153	1	1 286
	Charges autres que d'intérêts	4 745	2 106	1 119	1 516	1 370	10 856
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 114	1 758	772	1 291	(466)	6 469
	Impôt sur le résultat	825	471	90	337	(375)	1 348
	Résultat net (perte nette)	2 289 \$	1 287 \$	682 \$	954 \$	(91)\$	5 121 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :						
	Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	25 \$	25 \$
	Actionnaires	2 289	1 287	682	954	(116)	5 096
2018 ²	Produits nets d'intérêts	6 151 \$	1 091 \$	1 231 \$	1 432 \$	160 \$	10 065 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 444	2 745	529	1 503	548	7 769
	Total des produits	8 595	3 836	1 760	2 935	708	17 834
	Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	741	5	79	(30)	75	870
	Charges autres que d'intérêts	4 395	2 067	1 023	1 492	1 281	10 258
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 459	1 764	658	1 473	(648)	6 706
	Impôt sur le résultat	919	478	97	387	(459)	1 422
	Résultat net (perte nette)	2 540 \$	1 286 \$	561 \$	1 086 \$	(189)\$	5 284 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :						
	Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	17 \$	17 \$
	Actionnaires	2 540	1 286	561	1 086	(206)	5 267

1) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, sont présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

2) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière.

L'analyse qui suit présente une comparaison entre nos résultats d'exploitation des exercices clos les 31 octobre 2019 et 2018.

Vue d'ensemble

Le résultat net pour l'exercice 2019 s'est établi à 5 121 M\$, en regard de 5 284 M\$ en 2018. La baisse de 163 M\$ du résultat net découle d'une hausse des charges autres que d'intérêts et de la dotation à la provision pour pertes sur créances, contrebalancée en partie par l'augmentation des produits.

CIBC consolidée

Produits nets d'intérêts

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 486 M\$, ou 5 %, par rapport à ceux de 2018, en raison surtout de la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités, de l'élargissement des marges de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et de l'incidence de l'écart de change, contrebalancés en partie par la baisse des produits de négociation, ainsi que par le resserrement des marges dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. En 2019, des produits d'intérêts au titre du règlement de certaines questions liées à l'impôt sur le résultat, présentés à titre d'élément d'importance, ont également été comptabilisés.

Produits autres que d'intérêts

Les produits autres que d'intérêts ont progressé de 291 M\$, ou 4 %, en regard de ceux de 2018, du fait essentiellement de la hausse des produits de négociation et des commissions sur crédits.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 416 M\$, ou 48 %, par rapport à celle de 2018. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté de 221 M\$, en regard de celle de 2018, car les résultats de 2018 comprenaient une baisse de la provision, du fait des perspectives économiques qui s'étaient améliorées depuis l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9) le 1^{er} novembre 2017, tandis que les résultats de 2019 comprenaient une augmentation de la provision, reflétant l'incidence de certains changements défavorables à nos perspectives économiques, ainsi que les migrations de crédit défavorables dans certains portefeuilles. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté de 195 M\$, en raison de la hausse de la dotation à la provision, notamment en raison d'une dépréciation liée à la fraude dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, de l'augmentation de la dotation à la provision dans les secteurs des services publics et du pétrole et du gaz dans Marchés des capitaux et de la hausse de la dotation à la provision et des radiations dans le portefeuille des prêts personnels de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, neutralisées en partie par une dotation à la provision moins importante dans CIBC Caribbean, inscrite dans Siège social et autres, du fait que les résultats de 2018 comprenaient des pertes sur les prêts consentis à l'État à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade, dont un montant de 28 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2018.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 598 M\$, ou 6 %, par rapport à celles de 2018, compte tenu essentiellement d'une charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada, y compris les taxes de vente et les coûts de transaction connexes, afin d'assurer notre participation à son nouveau programme de fidélisation, de la dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean et de l'augmentation des provisions pour procédures judiciaires, toutes présentées à titre d'éléments d'importance, et d'une hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat a diminué de 74 M\$, ou 5 %, en regard de celle de 2018, ce qui s'explique surtout par des ajustements d'impôt nets découlant de la réforme fiscale américaine adoptée au premier trimestre de 2018, présentés à titre d'élément d'importance, et par la baisse du résultat en 2019, en partie contrebalancés par une diminution du résultat exonéré d'impôt et par la dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean, laquelle n'est pas déductible fiscalement. L'exercice 2019 comportait également un recouvrement d'impôt net de 38 M\$ découlant du règlement lié à Enron, largement contrebalancé par une réévaluation de 28 M\$ de certains actifs d'impôt différé découlant de modifications au taux d'imposition par le gouvernement de la Barbade au premier trimestre de 2019.

Produits par secteur

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Les produits ont augmenté de 160 M\$, ou 2 %, par rapport à ceux de 2018, en raison surtout de l'élargissement des marges et de la croissance des volumes, en partie contrebalancés par une baisse des honoraires.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Les produits ont augmenté de 191 M\$, ou 5 %, par rapport à ceux de 2018. Les produits de Groupe Entreprises ont progressé, du fait surtout de la croissance des volumes de prêts et de dépôts et de la progression des honoraires. Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté, en raison surtout de l'augmentation des honoraires de gestion de placements et de garde, sous l'effet d'une augmentation des biens sous gestion et des biens administrés, de l'élargissement des marges et de la croissance des volumes, en partie contrebalancés par la baisse des commissions et des produits tirés des fonds communs de placement.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Les produits ont augmenté de 204 M\$, ou 12 %, par rapport à ceux de 2018. Les produits de Groupe Entreprises ont progressé, en raison surtout de la croissance des volumes et de l'incidence de l'écart de change, en partie contrebalancées par le resserrement des marges et un recul des produits découlant de la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur à la date d'acquisition des prêts acquis de The PrivateBank, présenté à titre d'élément d'importance. Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté, du fait essentiellement de la croissance des volumes et de l'augmentation des honoraires de gestion de placements et de garde sous l'effet d'une augmentation des biens sous gestion, ainsi que de l'incidence de l'écart de change, contrebalancées en partie par le resserrement des marges.

Marchés des capitaux

Les produits ont augmenté de 25 M\$, ou 1 %, par rapport à ceux de 2018. Les produits de Marchés CIBC, réseau mondial, ont augmenté, en raison surtout de la hausse des produits tirés de nos activités de négociation de taux d'intérêt, de nos activités de financement dans les marchés mondiaux et de nos activités de négociation de titres de participation et de marchandises, contrebalancée en grande partie par la baisse des produits tirés de nos activités de négociation de dérivés sur actions. Les produits de Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement ont diminué, en raison surtout de la baisse des profits du portefeuille de placement, du ralentissement des activités de souscription de titres de participation et de la baisse des produits tirés de nos activités en voie de liquidation, en partie contrebalancés par la hausse des produits tirés des services financiers aux entreprises et des produits tirés des services consultatifs.

Siège social et autres

Les produits ont augmenté de 197 M\$, ou 28 %, par rapport à ceux de 2018. Les produits de Services bancaires internationaux ont augmenté par rapport à ceux de 2018 étant donné que ceux de 2018 comprenaient des pertes sur créances attendues supplémentaires sur les titres de créance dans CIBC FirstCaribbean attribuables à la restructuration par le gouvernement de la Barbade de la dette publique du pays, dont un montant de 61 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance au cours du quatrième trimestre de 2018. Les résultats de l'exercice 2019 tenaient également compte de l'incidence favorable de l'écart de change et du meilleur rendement de CIBC FirstCaribbean. Les produits Divers ont augmenté en raison principalement de la diminution de l'ajustement selon la BIE et des produits d'intérêts liés au règlement de certaines questions fiscales, présentés comme un élément d'importance, et en partie contrebalancés par une baisse des produits de trésorerie et un recul des produits tirés des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence.

Mesures non conformes aux PCGR

Nous avons recours à différentes mesures financières pour évaluer le rendement de nos secteurs d'activité, tel qu'il est décrit ci-après. Certaines mesures sont calculées conformément aux PCGR (IFRS), tandis que d'autres n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR et ne peuvent donc pas être comparées à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR peuvent permettre aux investisseurs de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes.

Mesures ajustées

La direction évalue les résultats comme présentés et ajustés et juge que les deux façons sont des mesures de performance utiles. Les résultats ajustés excluent les éléments d'importance des résultats comme présentés et servent à calculer nos mesures ajustées mentionnées ci-dessous. Les éléments d'importance comprennent l'amortissement des immobilisations incorporelles et certains éléments d'importance qui surviennent de temps à autre et qui ne reflètent pas, selon la direction, le rendement des activités sous-jacentes. Nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances. Bien que nous croyions que ces mesures ajustées permettent de faciliter les comparaisons entre nos résultats et ceux des autres banques canadiennes qui font des ajustements similaires dans leurs informations publiques, il faut préciser qu'il n'y a pas de signification normalisée des mesures ajustées selon les PCGR.

Nous ajustons également nos résultats pour majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs mobilières pour les ramener au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables, en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi qui permettrait de dégrader les mêmes produits après impôt.

Résultat dilué par action ajusté

Nous ajustons le résultat dilué par action comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du résultat dilué par action ajusté.

Coefficient d'efficacité ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance et nous majorons les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE, aux fins du calcul du coefficient d'efficacité ajusté.

Levier d'exploitation ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance et nous majorons les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE aux fins du calcul du levier d'exploitation ajusté.

Ratio de versement de dividendes ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du ratio de versement des dividendes ajusté.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, aux fins du calcul du RCP ajusté.

Taux d'impôt effectif ajusté

Nous ajustons le résultat avant impôt sur le résultat comme présenté et l'impôt sur le résultat comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance aux fins du calcul du taux d'impôt effectif ajusté.

Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis

Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires sont répartis entre les unités d'exploitation stratégique en fonction du montant estimé de fonds propres réglementaires nécessaires pour soutenir leurs activités. Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires non répartis sont présentés dans Siège social et autres. La répartition du capital sur cette base fournit un cadre cohérent pour évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris.

Rendement des capitaux propres sectoriel

Nous utilisons le rendement des capitaux propres sectoriel comme l'une des mesures permettant d'évaluer le rendement et de prendre des décisions sur la répartition des ressources. Le rendement des capitaux propres pour l'ensemble de la CIBC fournit une mesure du rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires. Le rendement des capitaux propres sectoriel offre une mesure semblable en fonction de la répartition des fonds propres réglementaires entre les unités d'exploitation stratégique. Par conséquent, le rendement des capitaux propres sectoriel est une mesure non conforme aux PCGR. Le rendement des capitaux propres sectoriel correspond au résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires pour chaque unité d'exploitation stratégique, exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les résultats (comme présentés) conformes aux PCGR et les résultats (ajustés) non conformes aux PCGR sur une base consolidée.

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2020	2019	2018	2017	2016
Résultats d'exploitation – comme présentés					
Total des produits	18 741 \$	18 611 \$	17 834 \$	16 280 \$	15 035 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2 489	1 286	870	829	1 051
Charges autres que d'intérêts	11 362	10 856	10 258	9 571	8 971
Résultat avant impôt sur le résultat	4 890	6 469	6 706	5 880	5 013
Impôt sur le résultat	1 098	1 348	1 422	1 162	718
Résultat net	3 792	5 121	5 284	4 718	4 295
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	2	25	17	19	20
Résultat net applicable aux actionnaires	3 790	5 096	5 267	4 699	4 275
Résultat dilué par action (\$)	8,22 \$	11,19 \$	11,65 \$	11,24 \$	10,70 \$
Incidence des éléments d'importance¹					
Produits					
Règlement de certaines questions fiscales ²	– \$	(67)\$	– \$	– \$	– \$
Ajustements selon la méthode de l'acquisition ³	–	(34)	(63)	(9)	–
Pertes supplémentaires sur les titres de créance et les prêts de CIBC FirstCaribbean à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade	–	–	61	–	–
Profit sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux	–	–	–	(299)	–
Honoraires et charges liés au lancement de Financière Simplii et radiation connexe de Services financiers le Choix du Président	–	–	–	3	–
Profit à la vente de notre participation minoritaire dans American Century Investments (ACI), net des coûts de transaction connexes	–	–	–	–	(428)
Profit à la vente d'un centre de traitement, net des coûts de transaction et des indemnités de départ connexes	–	–	–	–	(59)
Perte (profit) lié(e) aux activités de crédit structuré en voie de liquidation	–	–	–	–	(19)
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées à l'acquisition ⁴	–	–	–	–	1
Incidence des éléments d'importance sur les produits	–	(101)	(2)	(305)	(505)
Dotation à la provision pour pertes sur créances					
Pertes supplémentaires sur les titres de créance et les prêts de CIBC FirstCaribbean à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade	–	–	(28)	–	–
Coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition ⁵	–	–	–	(35)	–
Augmentation (diminution) de la provision collective ⁶	–	–	–	18	(109)
Pertes sur prêts dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe	–	–	–	–	(40)
Incidence des éléments d'importance sur la dotation à la provision pour pertes sur créances	–	–	(28)	(17)	(149)
Charges					
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées à l'acquisition ⁴	(105)	(109)	(115)	(41)	(29)
Coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition ⁵	–	11	(79)	(78)	–
Charge liée à la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers	(114)	–	–	–	–
Profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	79	–	–	–	–
Charges de restructuration ⁷	(339)	–	–	–	(134)
Dépréciation du goodwill ⁸	(248)	(135)	–	–	–
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires ²	(70)	(28)	–	(45)	(77)
Charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada ⁹	–	(227)	–	–	–
Honoraires et charges liés au lancement de Financière Simplii et radiation connexe de Services financiers le Choix du Président	–	–	–	(95)	–
Profit à la vente d'un centre de traitement, net des coûts de transaction et des indemnités de départ connexes	–	–	–	–	(6)
Perte (profit) lié(e) aux activités de crédit structuré en voie de liquidation	–	–	–	–	(16)
Incidence des éléments d'importance sur les charges	(797)	(488)	(194)	(259)	(262)
Total de l'incidence avant impôt des éléments d'importance sur le résultat net	797	387	220	(29)	(94)
Règlement de certaines questions fiscales ²	–	(18)	–	–	–
Coûts de transaction et coûts connexes à l'intégration et ajustements selon la méthode de l'acquisition ^{3,5}	–	(12)	2	31	–
Amortissement d'immobilisations incorporelles liées à l'acquisition ⁴	25	27	30	13	8
Charge liée à la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers	30	–	–	–	–
Profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(21)	–	–	–	–
Charges de restructuration ⁷	89	–	–	–	36
Augmentation des provisions pour procédures judiciaires ²	19	7	–	12	21
Charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada ⁹	–	60	–	–	–
Pertes supplémentaires sur les titres de créance et les prêts de CIBC FirstCaribbean à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade	–	–	19	–	–
Charges relatives à un ajustement fiscal net découlant de la réforme fiscale américaine	–	–	(88)	–	–
Profit sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux	–	–	–	(54)	–
Honoraires et charges liés au lancement de Financière Simplii et radiation connexe de Services financiers le Choix du Président	–	–	–	27	–
Augmentation (diminution) de la provision collective ⁶	–	–	–	(5)	29
Profit à la vente de notre participation minoritaire dans American Century Investments (ACI), net des coûts de transaction connexes	–	–	–	–	(45)
Profit à la vente d'un centre de traitement, net des coûts de transaction et des indemnités de départ connexes	–	–	–	–	(6)
Perte (profit) lié(e) aux activités de crédit structuré en voie de liquidation	–	–	–	–	(1)
Pertes sur créances dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe	–	–	–	–	10
Recouvrement d'impôt découlant du règlement de questions liées aux prix de transfert	–	–	–	–	30
Recouvrement d'impôt découlant d'un changement de l'utilisation prévue de reports en avant de pertes fiscales	–	–	–	–	15
Incidence des éléments d'importance sur l'impôt sur le résultat	142	64	(37)	24	97
Total de l'incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net	655	323	257	(53)	(191)
Incidence après impôt des éléments d'importance sur les participations ne donnant pas le contrôle	–	–	5	–	–
Incidence après impôt des éléments d'importance sur le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	655	323	252	(53)	(191)
Incidence des éléments d'importance sur le résultat dilué par action (\$)	1,47 \$	0,73 \$	0,56 \$	(0,13)\$	(0,48)\$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018	2017	2016
Résultats d'exploitation – ajustés¹⁰					
Total des produits ¹¹	18 741 \$	18 510 \$	17 832 \$	15 975 \$	14 530 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2 489	1 286	842	812	902
Charges autres que d'intérêts	10 565	10 368	10 064	9 312	8 709
Résultat avant impôt sur le résultat	5 687	6 856	6 926	5 851	4 919
Impôt sur le résultat	1 240	1 412	1 385	1 186	815
Résultat net	4 447	5 444	5 541	4 665	4 104
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	2	25	22	19	20
Résultat net applicable aux actionnaires	4 445	5 419	5 519	4 646	4 084
Résultat dilué par action ajusté (\$)	9,69 \$	11,92 \$	12,21 \$	11,11 \$	10,22 \$

- 1) Reflète l'incidence des éléments d'importance sur les résultats ajustés par comparaison avec les résultats comme présentés.
- 2) Comptabilisée dans Siège social et autres.
- 3) Comprendent la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur à la date d'acquisition des prêts acquis de The PrivateBank, présentée à titre d'élément d'importance du quatrième trimestre de 2017 au quatrième trimestre de 2019 et comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.
- 4) L'amortissement d'immobilisations incorporelles liées à l'acquisition est comptabilisé dans l'unité d'exploitation stratégique de la société acquise ou dans Siège social et autres. Le tableau ci-après présente un sommaire.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada (avant impôt)	(8)\$	(9)\$	(12)\$	(5)\$	(6)\$
Services bancaires personnels et PME, région du Canada (après impôt)	(6)	(7)	(9)	(4)	(5)
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (avant impôt)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (après impôt)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (avant impôt)	(83)	(88)	(91)	(27)	(11)
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (après impôt)	(61)	(65)	(65)	(16)	(6)
Siège social et autres (avant impôt)	(13)	(11)	(11)	(8)	(11)
Siège social et autres (après impôt)	(12)	(9)	(10)	(7)	(9)

- 5) Les coûts de transaction comprennent les frais juridiques et les autres honoraires de consultation et les ajustements d'intérêts liés à l'obligation à payer aux actionnaires opposants. Les coûts connexes à l'intégration sont des coûts directs et marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration des activités de The PrivateBank (renommée par la suite CIBC Bank USA) et de Geneva Advisors à celles de la CIBC, notamment la recherche d'occasions de ventes croisées et l'accroissement des services dans le marché américain, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la gestion de projets, les déplacements liés à l'intégration, les indemnités de départ, les honoraires de consultation et les frais de commercialisation liés à la nouvelle marque. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition, présentés à titre d'élément d'importance du quatrième trimestre de 2017 au quatrième trimestre de 2019, comprennent les variations de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle versée dans le cadre de l'acquisition de Geneva Advisors et de Wellington Financial. Ces éléments sont comptabilisés dans Siège social et autres.
- 6) A trait à la provision collective (avant l'adoption de l'IFRS 9), à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours, iii) des radiations nettes dans le portefeuille de cartes de crédit et iv) de la provision collective liée à CIBC Bank USA, qui sont tous présentés dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives.
- 7) Charges de restructuration liées aux efforts soutenus visant à transformer notre structure de coûts et à simplifier les activités de la Banque. Ces charges, présentées à titre d'élément d'importance, sont essentiellement liées à des indemnités de départ et aux coûts connexes et ont été comptabilisées dans Siège social et autres.
- 8) Dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean comptabilisée dans Siège social et autres, dont une tranche de 28 M\$ a été comptabilisée au deuxième trimestre de 2020 et une tranche de 220 M\$ a été comptabilisée au quatrième trimestre de 2020.
- 9) Charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada, y compris les taxes de vente et les coûts de transaction connexes, afin d'assurer notre participation à son nouveau programme de fidélisation, et comptabilisée dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada.
- 10) Ajustés pour ne pas tenir compte de l'incidence des éléments d'importance.
- 11) Ne tient pas compte de l'ajustement selon la BIE de 183 M\$ (179 M\$ en 2019 et 280 M\$ en 2018). Le coefficient d'efficacité ajusté est calculé selon une BIE.

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC
2020	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	1 962 \$	1 202 \$	380 \$	1 131 \$	(883)\$	3 792 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance	6	1	61	–	587	655
	Résultat net (perte nette) ajusté(e)¹	1 968 \$	1 203 \$	441 \$	1 131 \$	(296)\$	4 447 \$
2019 ²	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 289 \$	1 287 \$	682 \$	954 \$	(91)\$	5 121 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance	174	1	40	–	108	323
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ¹	2 463 \$	1 288 \$	722 \$	954 \$	17 \$	5 444 \$
2018 ²	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 540 \$	1 286 \$	561 \$	1 086 \$	(189)\$	5 284 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance	9	1	27	–	220	257
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ¹	2 549 \$	1 287 \$	588 \$	1 086 \$	31 \$	5 541 \$
2017	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 420 \$	1 138 \$	203 \$	1 090 \$	(133)\$	4 718 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance	(170)	1	19	–	97	(53)
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ¹	2 250 \$	1 139 \$	222 \$	1 090 \$	(36)\$	4 665 \$
2016	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 160 \$	991 \$	87 \$	992 \$	65 \$	4 295 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance	(25)	2	6	28	(202)	(191)
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ¹	2 135 \$	993 \$	93 \$	1 020 \$	(137)\$	4 104 \$

- 1) Mesure non conforme aux PCGR.
- 2) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière.

Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégique : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux. Ces unités d'exploitation stratégique bénéficient du soutien des groupes fonctionnels suivants qui font tous partie de Siège social et autres : Technologie, infrastructure et innovation, Gestion du risque, Personnel, culture et marque, Finance et Stratégie de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. La majorité des coûts fonctionnels et des coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement à l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Des modifications à la présentation de l'information financière ont été apportées au premier trimestre de 2020, lesquelles ont eu une incidence sur les résultats des unités d'exploitation stratégique. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière.

Répartition aux unités d'exploitation

Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont entièrement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique.

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers des unités d'exploitation stratégique. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégique se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégique en termes de produits. Conformément aux modifications à la présentation de l'information financière apportées au premier trimestre de 2020 (pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière), le coût de financement établi en fonction du marché prend en compte les coûts inhérents au maintien de fonds propres réglementaires suffisants à l'appui des exigences propres à nos activités, y compris le coût des actions privilégiées. Lorsque les risques de taux d'intérêt et de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'un transfert à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Les résultats financiers non répartis liés aux activités de trésorerie sont présentés dans Siège social et autres, à l'exception de certaines activités de trésorerie de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, qui sont présentées dans cette unité d'exploitation stratégique. Le capital est attribué aux unités d'exploitation stratégique de façon à évaluer constamment les coûts et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégique. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Depuis le 1^{er} novembre 2019, le capital est attribué aux unités d'exploitation stratégique sur la base du montant estimé des fonds propres réglementaires requis pour soutenir leurs activités (pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière). Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de transfert afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment de clientèle-canal de distribution pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégique Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes dans le traitement des transferts internes entre les secteurs d'activité relatifs aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi. Périodiquement, les taux des commissions de vente, de renouvellement et de suivi versés aux segments de clients pour certains produits et services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts des groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique selon des critères et des méthodes appropriés. La base de répartition est passée en revue périodiquement pour faire état des changements dans le niveau de soutien offert aux secteurs d'activité. Les autres frais non directement attribuables aux secteurs d'activité demeurent inclus dans Siège social et autres.

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégique respectives.

Produits sur une base d'imposition équivalente (BIE)

Les unités d'exploitation stratégique évaluent les produits sur une BIE. Pour arriver au montant de la BIE, les unités d'exploitation stratégique majorent les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs jusqu'au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables, en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt. Parallèlement, un montant équivalent est comptabilisé dans la charge d'impôt, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net des unités d'exploitation stratégique. Cette mesure permet de mieux comparer les produits découlant de sources imposables et ceux provenant de sources exonérées d'impôt. Le total des ajustements selon la BIE des unités d'exploitation stratégique est compensé dans les produits et la charge d'impôt de Siège social et autres.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, offre aux particuliers et aux entreprises au Canada des conseils, des produits et des services financiers par l'entremise de centres bancaires, de même qu'au moyen de canaux directs, mobiles ou d'accès à distance.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est de bâtir une banque moderne axée sur les relations avec les consommateurs et les PME afin d'aider nos clients à réaliser leurs ambitions en focalisant sur trois priorités stratégiques :

- établir des relations gagnantes;
- offrir les meilleures solutions sur le marché;
- simplifier la façon de faire affaire avec la Banque.

Progrès en 2020

En 2020, nous avons continué à réaliser des progrès importants en regard de notre stratégie tout en faisant face aux défis engendrés par la pandémie de COVID-19. L'évolution du contexte économique attribuable à la pandémie s'est traduite par une baisse des activités transactionnelles des clients et des honoraires en découlant, alors que les nouvelles tendances des clients en matière de dépenses et d'épargne ont affaibli la demande pour certains produits de prêts, mais fortement stimulé la croissance du solde des dépôts. L'importance que nous avons continué d'accorder à nos trois priorités stratégiques nous a bien servis au cours d'une période où nos clients comptaient particulièrement sur nous.

Établir des relations gagnantes

- Nous avons ouvert la voie pendant la pandémie de COVID-19 en étant la première banque à annoncer un accès pratique, pour les clients de services bancaires personnels et propriétaires d'entreprise, à du soutien financier, y compris en offrant des options de report des paiements de prêts hypothécaires et en diminuant le taux d'intérêt sur les cartes de crédit; en réduisant le nombre de centres bancaires et les heures d'ouverture et en faisant travailler de la maison les membres de l'équipe pour aider à aplatir la courbe; en offrant du soutien spécialisé et en portant une attention particulière aux aînés et aux personnes handicapées, notamment grâce à l'établissement de la politique « Vous êtes le suivant »; et en mettant en œuvre des mesures de protection du revenu pour les membres de l'équipe.
- Nous avons communiqué proactivement avec les clients tout au long de la pandémie de COVID-19 par courriel et par téléphone pour leur offrir notre aide. Ainsi, nous avons téléphoné à des centaines de milliers d'aînés pour les aider à effectuer leurs opérations bancaires.
- Nous avons collaboré avec le gouvernement fédéral pour faciliter l'accès de nos clients aux programmes gouvernementaux en réponse à la pandémie de COVID-19.
- Nous avons élargi notre équipe de spécialistes de services bancaires aux entreprises en appui à notre stratégie fondée sur les relations et axée sur les entrepreneurs à toutes les étapes du cycle, du démarrage à l'expansion, en passant par la gestion des flux de trésorerie et la transition d'entreprise.
- Nous avons aidé nos clients à renforcer leurs connaissances financières et leur confiance en proposant des séminaires de littératie financière et des formations à l'échelle nationale. Parmi les thèmes abordés, mentionnons les femmes et l'argent, la planification des liquidités ainsi que la littératie financière pour les parents de jeunes enfants, les nouveaux arrivants, les aînés et les propriétaires d'entreprise.
- Nous avons sélectionné une nouvelle plateforme de gestion de la relation client pour plus amplement transformer les expériences bancaires de nos clients, l'accent étant mis sur le numérique de bout en bout, l'analytique avancée et la mise en marché rapide.
- Nous avons soutenu dix communautés autochtones du Yukon en devenant leur nouveau partenaire de services bancaires communautaires, en fournissant des services financiers spécialisés aux Premières nations et à d'autres administrations, entreprises, collectivités et organismes communautaires locaux.
- Nous avons récompensé les travailleurs de la santé de première ligne en leur offrant 30 millions de points Aventura pour les aider à reprendre des forces et à renouer avec leur famille.

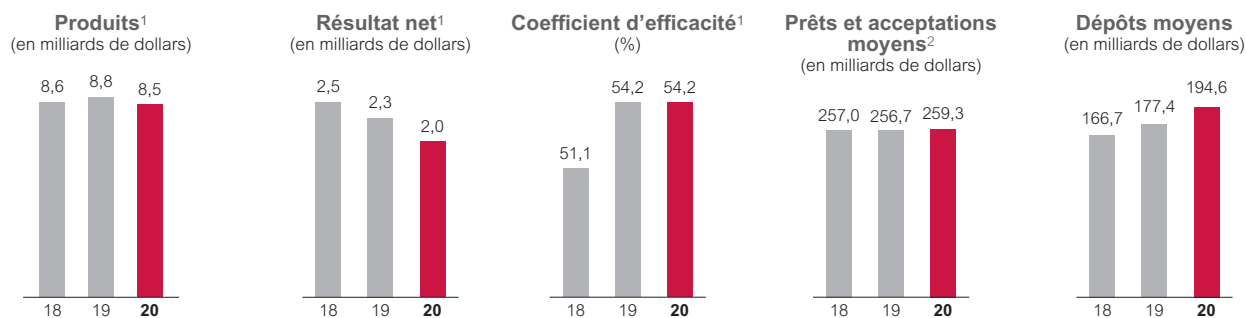
Offrir les meilleures solutions sur le marché

- Nous avons déployé Pro-objectifs CIBC, outil de planification financière holistique permettant aux conseillers de Service Impérial de mieux comprendre les ambitions de nos clients et de consacrer plus de temps à avoir des conversations enrichissantes avec eux.
- Nous avons procédé à l'ajout de nouvelles alertes au fonctionnalités de nos services bancaires mobiles, y compris l'Alerte intelligente de solde CIBC, qui avise les clients de manière proactive lorsqu'ils n'ont pas assez d'argent dans leur compte pour couvrir un paiement à venir.
- Nous avons lancé Récompenses Relance pour contribuer à relancer l'économie et à soutenir les restaurants locaux, en offrant à nos clients le double des primes, milles ou remises en argent lorsqu'ils utilisent leur carte de crédit CIBC pour manger sur place, ou commander des plats pour emporter de restaurants locaux.
- Nous avons lancé la carte Aventura CIBC Visa Infinite Privilege, qui offre une expérience de voyage de première qualité et des avantages exceptionnels à nos clients.
- Nous avons conclu un partenariat avec Les Pétroles Parkland à l'égard d'un nouveau programme de Récompenses Journée, pour permettre aux clients de faire des économies dans plus de 1 300 stations Ultramar, Pioneer et Chevron au Canada.
- Nous avons donné le coup d'envoi au Programme pour dentistes formés à l'étranger CIBC pour aider les nouveaux arrivants à réaliser leur ambition de devenir des dentistes agréés exerçant au Canada.

Simplifier la façon de faire affaire avec la Banque

- Nous avons étendu les services de Virement de fonds mondial pour les entreprises pour les offrir à plus de 20 pays supplémentaires, portant ainsi notre rayonnement à plus de 90 pays dans lesquels les clients peuvent envoyer des fonds à l'étranger.
- Nous avons obtenu la plus importante croissance du score net de recommandation (SNR) d'une année à l'autre des cinq premières banques canadiennes selon les plus récents sondages du Customer Service Index d'Ipsos.
- Nous avons obtenu notre meilleur score annuel selon l'enquête sur la satisfaction de la clientèle de J.D. Power pour 2020.
- La CIBC s'est classée au premier rang pour la satisfaction de la clientèle envers les applications mobiles bancaires selon une étude de J.D. Power.
- La CIBC a été nommée meilleure banque numérique pour les consommateurs en Amérique du Nord par Global Finance, en fonction du service aux clients des services numériques, du succès de ses efforts pour inciter les clients à utiliser des offres de services numériques, de l'étendue des produits offerts et de la conception et des fonctionnalités de ses sites Web et mobile.
- Nous avons continué à faire d'importants investissements dans la technologie et l'innovation afin de permettre à nos clients de faire affaire plus facilement avec nous, notamment en développant notre outil de signature électronique, en repensant les pages du site de prêts aux PME sur cibc.com/francais, et en lançant les relevés électroniques pour les comptes de marges de crédit personnelles.
- Nous avons lancé Conseils au quotidien qui vise à offrir des conseils financiers et de l'information en ligne en temps opportun afin d'aider les Canadiens pendant la pandémie de COVID-19.

Revue financière de 2020



- 1) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière.
- 2) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.

Nos priorités en 2021

Nous visons à générer un rendement durable et de premier plan axé sur l'aide apportée à nos clients pour réaliser leurs ambitions. Notre stratégie comporte les trois priorités suivantes :

- fournir à notre équipe les outils permettant d'offrir une excellente expérience à nos clients;
- offrir des conseils personnalisés à nos clients d'une façon qui soit significative pour eux;
- créer davantage d'occasions pour nos clients de faire affaire avec nous numériquement.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2020	2019²	2018²
Produits	8 488 \$	8 755 \$	8 595 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux	640	809	760
Prêts productifs	579	87	(19)
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 219	896	741
Charges autres que d'intérêts	4 603	4 745	4 395
Résultat avant impôt sur le résultat	2 666	3 114	3 459
Impôt sur le résultat	704	825	919
Résultat net	1 962 \$	2 289 \$	2 540 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires	1 962 \$	2 289 \$	2 540 \$
Coefficient d'efficacité	54,2 %	54,2 %	51,1 %
Rendement des capitaux propres³	28,8 %	35,7 %	40,7 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis³	6 808 \$	6 403 \$	6 245 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	262,0 \$	259,1 \$	259,1 \$
Prêts et acceptations moyens (en milliards de dollars)	259,3 \$	256,7 \$	257,0 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	194,6 \$	177,4 \$	166,7 \$
Équivalents temps plein	12 879	13 431	14 086

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 31 des états financiers consolidés.

2) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière.

3) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le résultat net a diminué de 327 M\$, ou 14 % en regard de celui de 2019, ce qui est principalement attribuable à l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances et à la diminution des produits, le tout en partie compensé par la baisse des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont diminué de 267 M\$, ou 3 %, par rapport à ceux de 2019, principalement en raison du resserrement des marges en grande partie attribuable à l'évolution de l'environnement des taux d'intérêt et à l'allègement des taux d'intérêt offerts aux clients titulaires de cartes de crédit dans le cadre des mesures d'aide financière de la CIBC pour soutenir ses clients durant la pandémie de COVID-19, et du fait d'une diminution des honoraires découlant des activités transactionnelles réduites des clients, le tout neutralisé en partie par la croissance des volumes.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 323 M\$, ou 36 %, par rapport à celle de 2019. Les résultats de l'exercice considéré présentaient une augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée à la pandémie de COVID-19 ainsi que l'incidence défavorable des mises à jour des paramètres des modèles. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a diminué en raison de la baisse du nombre de cas d'insolvabilité et des radiations au titre des cartes de crédit et des prêts personnels, du fait surtout de l'incidence des programmes d'aide aux clients et de l'aide gouvernementale.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont reculé de 142 M\$, ou 3 %, par rapport à celles de 2019, du fait surtout d'un paiement effectué à Air Canada à l'exercice précédent afin d'assurer notre participation à son nouveau programme de fidélisation, présenté à titre d'élément d'importance, en partie contrebalancé par la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et par la majoration des avantages du personnel à l'appui du bien-être des membres du personnel durant la pandémie de COVID-19.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a diminué de 121 M\$, ou 15 %, par rapport à celui de 2019, par suite principalement de la baisse du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 2,9 G\$, ou 1 %, en regard de celui de 2019, en raison surtout de la croissance des prêts hypothécaires à l'habitation.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires et des services de gestion des avoirs aux sociétés du marché intermédiaire, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée de partout au Canada, ainsi que des services de gestion d'actifs aux investisseurs institutionnels.

Notre stratégie d'entreprise

Nous visons à établir des relations avec les clients et à les approfondir, à être le chef de file des conseils financiers au Canada et à générer une croissance stable à long terme. Pour y arriver, nos trois priorités stratégiques clés sont les suivantes :

- établir et approfondir les relations avec notre clientèle grâce à une approche fondée sur une gamme complète de solutions et de services, notamment des services bancaires aux entreprises et privés ainsi que des services de gestion des avoirs;
- continuer d'investir dans la planification financière pour renforcer notre position de chef de file des conseils financiers;
- simplifier et optimiser nos activités afin de les aligner sur la dynamique du marché pour pouvoir mieux répondre aux besoins de nos clients.

Progrès en 2020

Malgré un environnement d'exploitation économique incertain et la volatilité des marchés, nous avons continué à réaliser en 2020 des progrès en regard de nos priorités stratégiques axées sur l'approfondissement des relations avec notre clientèle et la prestation de conseils financiers de pointe sur le marché. Dans Groupe Entreprises, nous avons assisté au recul de la croissance des prêts et à un niveau de croissance des dépôts élevé puisque nos clients ont fait en sorte de maintenir, par précaution, leurs flux de trésorerie, de renforcer leur situation financière et de s'adapter au contexte difficile. Dans Gestion des avoirs, nous avons répondu aux besoins des clients en augmentant le nombre de points de contact prenant appui sur la technologie, en les rassurant et en leur offrant des conseils financiers dans le contexte d'incertitude attribuable à la volatilité des marchés.

Établir et approfondir les relations avec nos clients grâce à une approche fondée sur une gamme complète de solutions et des services, notamment des services bancaires aux entreprises et privés ainsi que des services de gestion des avoirs

- Nous avons accru le nombre de recommandations faites grâce au partenariat dans le but d'approfondir les relations avec les clients à l'échelle de la CIBC et de répondre encore mieux à leurs besoins.
- Nous avons élargi la couverture de Services financiers Innovation CIBC mettant l'accent sur les secteurs géographiques et les secteurs d'activité en croissance afin d'étendre notre offre de services aux clients du secteur des technologies et de l'innovation partout en Amérique du Nord.
- Nous avons continué à travailler en étroite collaboration avec les clients pour répondre à leurs besoins pendant cette période difficile tout en surveillant et en gérant activement le risque de crédit.

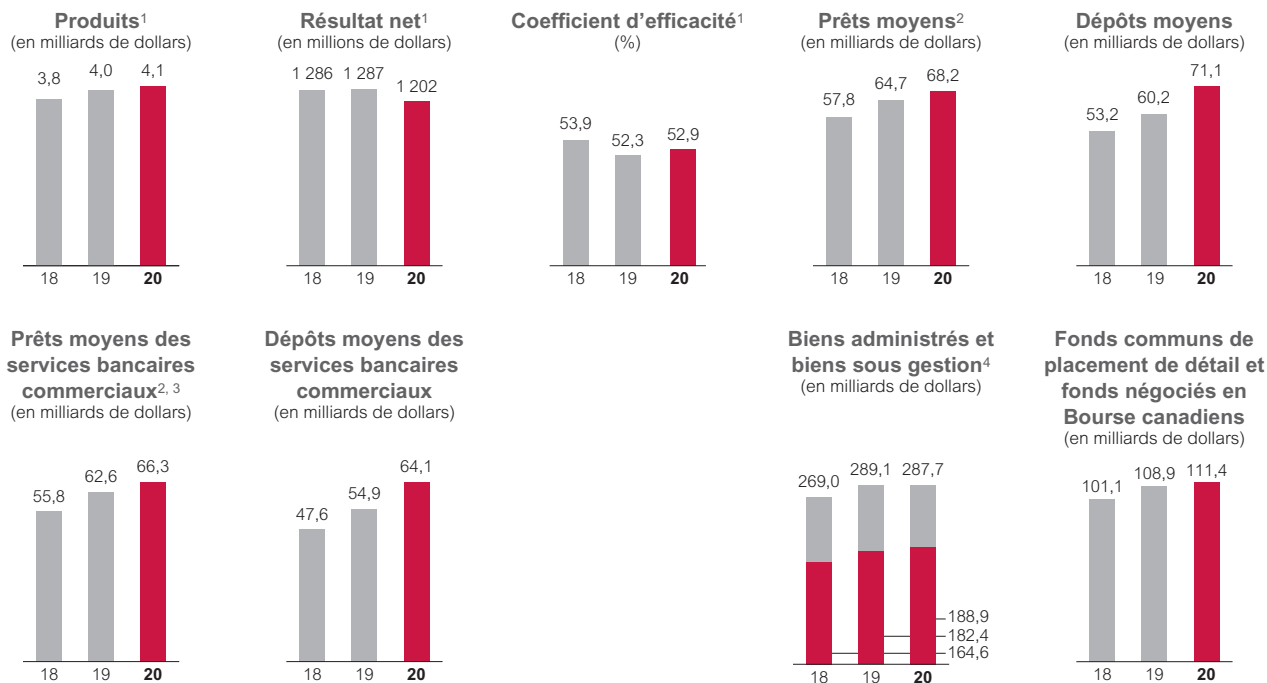
Continuer d'investir dans la planification financière pour renforcer notre position de chef de file des conseils financiers

- Nous avons rehaussé les compétences et les capacités de notre équipe en matière de planification financière grâce à l'ajout de nouveaux outils d'analyse à l'appui de conversations plus enrichissantes sur le plan des conseils.
- Nous avons tiré parti de notre offre de Gestion intégrée des avoirs pour apporter une valeur différenciée aux clients en rehaussant les services et l'expertise en matière de planification financière à l'échelle de la Banque.
- Nous avons élargi les capacités de l'équipe de services bancaires privés afin d'être à la hauteur de tous les besoins des clients à valeur nette élevée.

Simplifier et optimiser nos activités afin de les aligner sur la dynamique du marché et de mieux répondre aux besoins de nos clients

- Nous avons poursuivi sur notre lancée avec nos Solutions de placement Intelli CIBC, des portefeuilles tout-en-un qui combinent des stratégies de placement actives et passives pour offrir valeur et expertise.
- Nous avons modernisé l'exécution et les solutions en matière de placement, réalisant des gains d'efficacité et des économies pour nos clients et actionnaires.

Revue financière de 2020



1) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière.

2) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.

3) Comprendent les prêts et acceptations et le montant notionnel des lettres de crédit.

4) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés

Nos priorités en 2021

Afin de poursuivre sur notre lancée pour l'ensemble du Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, nous continuerons de nous consacrer à aider nos clients à réaliser leurs ambitions en :

- générant une croissance ciblée à risque contrôlé dans Groupe Entreprises;
- accélérant la croissance de Gestion privée de patrimoine;
- faisant évoluer nos activités de gestion d'actifs pour répondre aux besoins des clients.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019 ²	2018 ²
Produits			
Groupe Entreprises	1 663 \$	1 633 \$	1 461 \$
Gestion des avoirs	2 458	2 394	2 375
Total des produits	4 121	4 027	3 836
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux	162	159	15
Prêts productifs	141	4	(10)
Dotation à la provision pour pertes sur créances	303	163	5
Charges autres que d'intérêts	2 179	2 106	2 067
Résultat avant impôt sur le résultat	1 639	1 758	1 764
Impôt sur le résultat	437	471	478
Résultat net	1 202 \$	1 287 \$	1 286 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires	1 202 \$	1 287 \$	1 286 \$
Coefficient d'efficacité	52,9 %	52,3 %	53,9 %
Rendement des capitaux propres³	18,6 %	21,7 %	23,7 %
Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis³	6 454 \$	5 929 \$	5 417 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	65,8 \$	62,6 \$	55,7 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars)	68,2 \$	64,7 \$	57,8 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	71,1 \$	60,2 \$	53,2 \$
Biens administrés (en milliards de dollars)	287,7 \$	289,1 \$	269,0 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars)	188,9 \$	182,4 \$	164,6 \$
Équivalents temps plein	4 984	5 048	4 999

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 31 des états financiers consolidés.

2) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière.

3) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le résultat net a baissé de 85 M\$, ou 7 %, par rapport à celui de 2019, en raison essentiellement d'une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, contrebalancée en partie par l'augmentation des produits.

Produits

Les produits ont connu une augmentation de 94 M\$, ou 2 %, par rapport à ceux de 2019.

Les produits de *Groupe Entreprises* ont augmenté de 30 M\$, ou 2 %, par suite surtout de la croissance des volumes et de l'incidence du jour supplémentaire que comptait l'exercice considéré, ce qui a été contrebalancé en partie par le resserrement des marges et la diminution des honoraires.

Les produits de *Gestion des avoirs* ont augmenté de 64 M\$, ou 3 %, en raison surtout de l'augmentation des honoraires de gestion de placements et de garde attribuable à une moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés et à la hausse des produits tirés des commissions, ainsi qu'à l'accroissement des produits de change sous l'effet d'un volume de transactions plus élevé dans nos activités de courtage de plein exercice, contrebalancés en partie par le recul des produits tirés des fonds communs de placement.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 140 M\$ par rapport à celle de 2019. Les résultats de l'exercice considéré affichaient une augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée à la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a été comparable à celle de l'exercice précédent.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 73 M\$, ou 3 %, par rapport à celles de 2019, en raison principalement de la progression des salaires du personnel et de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a diminué de 34 M\$, ou 7 %, par rapport à celui de 2019, par suite principalement de la baisse du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 3,2 G\$, ou 5 %, en regard de celui de 2019, en raison surtout de la croissance des prêts commerciaux.

Biens administrés

Les biens administrés ont été comparables à ceux de 2019. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, offre des services bancaires commerciaux et des services de gestion privée de patrimoine aux États-Unis, ainsi que des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises dans quatre marchés du Midwest américain. Ses activités sont principalement axées sur les sociétés du marché intermédiaire et les sociétés de taille moyenne, ainsi que sur les familles à valeur nette élevée.

Notre stratégie d'entreprise

Nous nous concentrons essentiellement sur l'établissement de relations solides et profitables, en tirant parti de la gamme complète de produits et services de la CIBC à l'échelle de sa plateforme nord-américaine. Pour ce faire, nos trois priorités stratégiques sont les suivantes :

- établir de nouvelles relations avec les clients de Groupe Entreprises et de Gestion des avoirs tout en nous concentrant sur la qualité des actifs ainsi que sur la diversification du portefeuille de prêts et de dépôts;
- approfondir les relations avec les clients actuels en tirant parti des capacités transfrontalières et intersectorielles;
- investir judicieusement dans la croissance de notre entreprise, tout en gérant les dépenses.

Progrès en 2020

En 2020, l'importance que nous avons accordée à l'établissement de relations bancaires approfondies nous a permis d'attirer de nouveaux clients et d'aiguiller les clients établis dans un contexte économique difficile. Cette approche continue de générer une forte croissance des prêts, des dépôts, des biens sous gestion et des biens administrés qui, conjuguée à un contrôle des dépenses rigoureux, a permis d'atténuer les pressions exercées sur les produits du fait du resserrement des marges survenu dans le secteur. Notre gamme de produits et de services s'élargit toujours étant donné que nous tirons parti des capacités transfrontalières et continuons d'investir dans les processus, la technologie et des solutions aux besoins des clients.

Établir de nouvelles relations avec la clientèle de Groupe Entreprises et de Gestion des avoirs tout en nous concentrant sur la qualité des actifs ainsi que sur la diversification du portefeuille de prêts et de dépôts

- Nous avons continué d'accorder une grande importance à la solide qualité de nos actifs, particulièrement alors que les clients ont eu à gérer l'incidence du ralentissement économique occasionné par la pandémie.
- Au début de la pandémie, nous avons tiré parti de notre approche de services bancaires relationnels pour rejoindre les entreprises et nous assurer qu'elles avaient accès aux divers programmes d'allègement des gouvernements et aux autres solutions de gestion des liquidités à court terme.
- Nous avons généré une solide croissance du volume de prêts et de dépôts étant donné les conditions actuelles du marché, notamment par la poursuite de l'expansion de nos activités de services bancaires privés auprès de nos clients de Groupe Entreprises et de Gestion des avoirs existants.
- Nous avons généré une forte croissance des biens sous gestion et des biens administrés, stimulée par le rendement de nos stratégies de placement malgré la volatilité qui régnait.

Approfondir les relations avec les clients actuels en tirant parti des capacités transfrontalières et intersectorielles

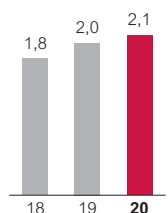
- Nous avons tiré parti du partenariat solide avec Marchés des capitaux pour élargir notre éventail de produits et services à l'intention de nos clients de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, ce qui a contribué à l'augmentation des produits autres que d'intérêts.
- Nous avons fait progresser la mise en œuvre des initiatives de gestion des relations avec la clientèle pour renforcer l'intercommunication entre les équipes, de façon à avoir une vue d'ensemble des besoins des clients et à faciliter la mobilisation de l'équipe élargie pour répondre pleinement aux besoins en matière de relations de nos clients.
- Nous avons continué de peaufiner nos processus d'interaction directe, pour qu'il soit plus facile pour nos clients de faire affaire avec nous, notamment grâce à la capacité d'ouverture de compte en direct offerte aux clients des services bancaires de détail et en améliorant notre plateforme de services pour les clients de Groupe Entreprises afin de générer des gains d'efficacité pour nos équipes qui répondent aux besoins des clients.

Investir judicieusement dans la croissance de nos activités, tout en gérant les dépenses

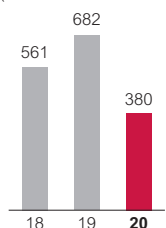
- Nous avons maintenu une approche rigoureuse de contrôle des dépenses, tout en investissant dans la croissance et en permettant à notre équipe de travailler efficacement dans le contexte de la pandémie.
- Nous avons continué à maintenir une stratégie de financement diversifiée avec nos clients commerciaux, des services bancaires privés et des services bancaires de détail.

Revue financière de 2020

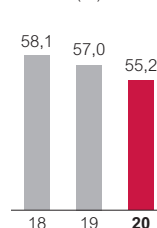
Produits¹
(en milliards de dollars)



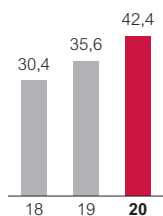
Résultat net¹
(en millions de dollars)



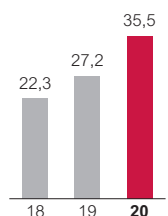
Coefficient d'efficacité¹
(%)



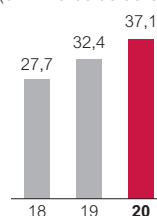
Prêts moyens²
(en milliards de dollars)



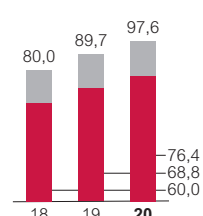
Dépôts moyens
(en milliards de dollars)



Prêts moyens des services bancaires commerciaux²
(en milliards de dollars)



Biens administrés et biens sous gestion³
(en milliards de dollars)



■ Biens sous gestion

1) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière.

2) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.

3) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Nos priorités en 2021

Pour profiter de l'élan de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, nous continuerons à aider nos clients à réaliser leurs ambitions. Pour ce faire, nous allons :

- continuer à croître en interne grâce à de nouveaux clients et à élargir notre gamme de services offerts aux clients existants à l'échelle de nos marchés commerciaux, de gestion privée de patrimoine et des capitaux;
- tirer parti de notre empreinte nationale, notamment au sein de nos groupes de services bancaires spécialisés;
- investir judicieusement dans la croissance de nos activités afin d'améliorer notre expérience client tout en réalisant des gains d'échelle et d'efficacité plus importants.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019 ²	2018 ²
Produits			
Groupe Entreprises ³	1 432 \$	1 353 \$	1 194 \$
Gestion des avoirs	622	611	566
Total des produits^{4,5}	2 054	1 964	1 760
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux	133	68	67
Prêts productifs	354	5	12
Dotation à la provision pour pertes sur créances	487	73	79
Charges autres que d'intérêts	1 133	1 119	1 023
Résultat avant impôt sur le résultat	434	772	658
Impôt sur le résultat ⁴	54	90	97
Résultat net	380 \$	682 \$	561 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires	380 \$	682 \$	561 \$
Coefficient d'efficacité	55,2 %	57,0 %	58,1 %
Rendement des capitaux propres⁶	4,1 %	7,9 %	7,2 %
Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ⁶	9 266 \$	8 616 \$	7 822 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	55,2 \$	47,5 \$	41,2 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars)	42,5 \$	35,6 \$	30,4 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	35,5 \$	27,2 \$	22,3 \$
Biens administrés (en milliards de dollars)	97,6 \$	89,7 \$	80,0 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars)	76,4 \$	68,8 \$	60,0 \$
Équivalents temps plein	2 101	2 113	1 947

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 31 des états financiers consolidés.

2) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière.

3) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée au premier trimestre de 2020. Groupe Entreprises comprend dorénavant le secteur Divers, qui inclut les activités de trésorerie de CIBC Bank USA, puisque ces activités soutiennent principalement le secteur d'activité Groupe Entreprises.

4) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de néant (2 M\$ en 2019 et 2 M\$ en 2018). Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres.

5) Comprend des produits de 20 M\$ liés à la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis à la date d'acquisition de The PrivateBank (35 M\$ en 2019 et 55 M\$ en 2018).

6) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le résultat net a baissé de 302 M\$, ou 44 %, par rapport à celui de 2019, en raison essentiellement d'une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances, contrebalancée en partie par l'augmentation des produits.

Produits

Les produits ont connu une augmentation de 90 M\$, ou 5 %, par rapport à ceux de 2019.

Les produits de *Groupe Entreprises* ont augmenté de 79 M\$, ou 6 %, ce qui s'explique essentiellement par la croissance des volumes et l'incidence de l'écart de change, le tout en partie contrebalancé par le resserrement des marges.

Les produits de *Gestion des avoirs* ont augmenté de 11 M\$, ou 2 %, en raison surtout de la croissance des volumes, d'honoraires de gestion de placements et de garde plus élevés sous l'effet d'une augmentation des biens sous gestion et de l'incidence de l'écart de change, en partie contrebalancés par le resserrement des marges.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 414 M\$ par rapport à celle de 2019. Les résultats de l'exercice considéré affichaient une augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs principalement liée à la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté, du fait surtout de dépréciations en raison de problèmes propres à certains emprunteurs dans divers secteurs.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 14 M\$, ou 1 %, par rapport à celles de 2019, en raison principalement de la progression des salaires du personnel, de l'incidence de l'écart de change et de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques, en partie neutralisées par la diminution des coûts liés à l'expansion des affaires dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a diminué de 36 M\$, ou 40 %, par rapport à celui de 2019, par suite principalement de la baisse du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 7,7 G\$, ou 16 %, en regard de celui de 2019, en raison surtout de la croissance des prêts, y compris les prêts accordés dans le cadre du programme de protection des salaires (*Paycheck Protection Program* ou PPP).

Biens administrés

Les biens administrés ont augmenté de 7,9 G\$, ou 9 %, comparativement à ceux de 2019, en raison surtout de l'incidence des taux de change, des ventes nettes et de l'appréciation des marchés. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Marchés des capitaux

Marchés des capitaux offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services consultatifs et d'exécution en placement, des solutions de services financiers aux entreprises et des services de recherche de premier plan aux grandes entreprises, aux clients commerciaux, aux gouvernements et à des clients institutionnels à l'échelle mondiale.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est d'offrir des solutions de premier plan sur les marchés des capitaux à nos clients nord-américains et internationaux grâce à des informations, des conseils et une exécution parmi les meilleurs de leur catégorie. Conformément à la stratégie et aux priorités de la CIBC, nous collaborons avec nos partenaires à l'échelle de la Banque dans le but d'approfondir et d'améliorer les relations avec les clients. Pour y arriver, nos trois priorités stratégiques sont les suivantes :

- être la meilleure plateforme d'activités sur les marchés des capitaux au Canada pour nos clients de base;
- bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales;
- augmenter les liens à l'échelle de la CIBC afin d'offrir une plus grande valeur et une meilleure expérience à nos clients.

Progrès en 2020

Malgré un environnement d'exploitation économique incertain et la volatilité des marchés, nous avons continué à réaliser en 2020 des progrès en regard de nos priorités stratégiques axées sur l'approfondissement des relations avec notre clientèle, la croissance aux États-Unis et l'optimisation de la connectivité à l'échelle de la Banque. Marchés CIBC, réseau mondial, a, pour sa part, connu une année florissante. Les produits ont grimpé compte tenu du fait que nous avons travaillé étroitement avec nos clients pour les aider à gérer leurs expositions et leur accès aux marchés mondiaux. Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement ont affiché cette année une croissance vigoureuse étant donné l'augmentation des prêts, des émissions de titres de créances et des dépôts dans un contexte où nous avons aidé à gérer les besoins de nos clients en matière de financement et de liquidités.

Être la meilleure plateforme d'activités sur les marchés des capitaux au Canada pour nos clients de base

- Nous avons réalisé notre objectif en répondant aux besoins de nos clients, et les avons aidés à traverser la pandémie en gérant leurs besoins de financement et de liquidités grâce à des conseils d'experts pour l'avenir.
- Nous avons aidé nos clients en investissant dans nos talents, en continuant de développer notre technologie exclusive, en renforçant notre expertise de la structuration et en optimisant notre capacité d'offrir des conseils en la matière et en tirant parti de notre expérience du marché.
- Nous avons continué d'être des leaders dans le secteur des prêts syndiqués, de la prise ferme de titres de créance et de titres de participation, des services consultatifs et de la négociation de titres de participation, ainsi qu'en matière d'opérations sur marchandises et d'opérations de change.
- Nous avons solidifié notre plateforme en élargissant le champ de nos recherches et en offrant des conseils et des solutions spécialisés, alignés sur les tendances macroéconomiques qui ont une incidence sur l'économie mondiale et sur nos clients, y compris l'énergie renouvelable, les capitaux privés, la technologie et l'innovation.
- Nous avons établi notre premier bureau en Europe continentale, soit au Luxembourg, pour renforcer les capacités de nos clients sur les marchés des capitaux et fournir plus de possibilités d'accès aux marchés mondiaux aux entreprises et aux institutions qui investissent au Canada et aux États-Unis.

Bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales

- Nous avons continué à stimuler la croissance aux États-Unis grâce à un partenariat solide à l'échelle de la Banque et à l'intercommunication étroite avec Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.
- Nous avons publié le premier Cadre des obligations vertes pour aider à mobiliser des capitaux et à élaborer des solutions axées sur le marché afin de soutenir les placements qui façonnent une économie plus durable.
- Nous avons réalisé notre première émission d'obligations vertes pour aider à financer des projets, actifs et entreprises écologiques nouveaux et existants qui atténuent les risques liés au changement climatique et l'incidence de ce dernier.
- Nous avons mis en place notre équipe Services consultatifs sur la durabilité pour répondre aux besoins des clients dans le cadre de leur transition vers l'économie à faibles émissions de carbone de l'avenir et élargi le champ de nos recherches dans le secteur de l'énergie renouvelable et propre en nous appuyant sur notre stratégie de croissance axée sur les clients.

Augmenter l'intercommunication à l'échelle de la CIBC afin d'offrir une plus grande valeur et une meilleure expérience à nos clients

- Nous avons élargi le service Virement de fonds mondial de la CIBC en optimisant les partenariats et en améliorant les produits, pour faciliter les solutions de paiement dans plus de 130 pays.
- Nous avons interagi virtuellement avec nos clients pour les aider à faire face à la volatilité des marchés en mettant à leur disposition des téléconférences et des balados ainsi que des recherches et conseils de pointe sur l'économie.

En tant que chef de file des activités sur les marchés des capitaux au Canada et de partenaire bancaire de nos clients dans le monde, Marchés des capitaux a agi à titre de :

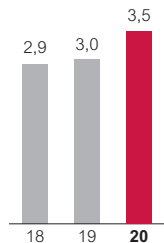
- conseiller financier exclusif et seul preneur ferme de Starlight Investments et de Kingsett Capital dans le cadre de l'acquisition de Northview Apartment REIT pour 4,9 G\$ et du financement d'acquisition connexe, également responsable du premier appel public à l'épargne visant des parts de Northview Canadian High Yield Residential Fund, un fonds à capital fixe d'une durée de trois ans nouvellement constitué, en lien avec la transaction;
- co-syndicataire chef de file dans le cadre de la facilité de crédit-relais non garantie de premier rang de 3,215 G\$ US de WESCO Distribution Inc., co-responsable des registres dans le cadre du placement de billets de premier rang de 1,5 G\$ US à 5 ans et de billets de premier rang de 1,325 G\$ US à huit ans, co-responsable des registres et co-syndicataire chef de file d'un financement garanti par des actifs renouvelable de 1,1 G\$ US et participant à la titrisation de 1,025 G\$ US; le produit net des transactions a été utilisé à l'appui de l'acquisition transformationnelle d'Anixter International, Inc. par la société mère, WESCO International, Inc., pour un montant de 4,5 G\$ US, et du refinancement de la dette existante;
- conseiller financier exclusif et agent de placement privé de Supérieur dans le cadre d'un placement en actions de 260 M\$ US par Brookfield Asset Management au moyen d'actions privilégiées échangeables;
- conseiller financier exclusif du Régime de retraite des enseignants et des enseignants de l'Ontario dans le cadre de sa vente de BluEarth Renewables LP à DIF Infrastructure;
- conseiller financier exclusif, principal preneur ferme de titres de créance, principal agent de swaps et seule contrepartie de couverture conditionnelle à la réalisation de la transaction pour un consortium basé en Corée composé de Shinhan Investment Corp., Samtan Co., Ltd, EIP Investment Corp. et KDB KIAMCO dans le cadre de l'acquisition de la participation de 50 % de Riverstone Holdings LLC's dans Utopia Pipeline, un pipeline d'éthane de 268 milles;
- syndicataire chef de file et coordonnateur, agent administratif et agent dépositaire dans le cadre du financement de la construction et de l'exploitation des centrales d'énergie solaire en Illinois de 198 mégawatts de D.E. Shaw Renewable Investments (DESRI); la transaction est la cinquième transaction de prêt de la CIBC réalisée pour DESRI depuis août 2017, ce qui consolide la relation de la Banque avec l'un des promoteurs les plus actifs sur le marché de l'énergie renouvelable aux États-Unis;
- à titre de preneur ferme canadien de premier plan d'obligations vertes, la CIBC a agi comme gestionnaire cochef de file senior pour l'émission d'obligations vertes de 1,5 G\$ par la province de l'Ontario, ainsi que comme co-responsable des registres (chef de file responsable des registres) pour l'émission d'obligations vertes à moyen terme de 425 M\$ par Brookfield Renewable Partners.

Marchés des capitaux – Prix et reconnaissance

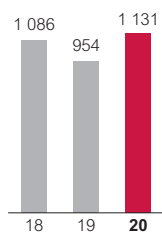
- Prévise le plus précis en matière de taux de change à l'échelle mondiale pour le T1 2020 selon le classement de Bloomberg
- Émetteur canadien de produits structurés de l'année selon mtn-i
- Conseiller financier de l'année en Amérique du Nord pour 2020 selon *Infrastructure Journal* pour la clôture de 20 transactions en 2019 évaluées à 25 G\$ US
- Meilleure banque numérique pour les consommateurs en Amérique du Nord selon le magazine *Global Finance* dans le cadre de son rapport de 2019 intitulé *World's Best Digital Banks*
- Global M&A Network
 - Transaction de l'année dans le secteur des soins de santé sur les marchés intermédiaires et des sociétés à petite et moyenne capitalisation aux États-Unis pour la vente d'Applewhite Dental Partners LLC, une société de portefeuille de Tonka Bay Equity Partners, à Coredental Group, une société de portefeuille de NMS Capital

Revue financière de 2020

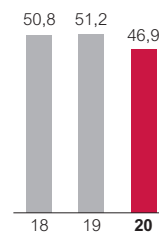
Produits¹
(en milliards de dollars)



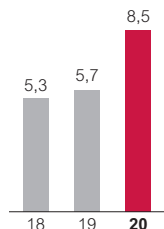
Résultat net¹
(en millions de dollars)



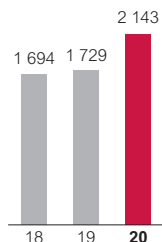
Coefficient d'efficacité¹
(%)



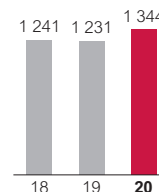
Valeur à risque (VAR) moyenne
(en millions de dollars)



Produits – Marchés CIBC, réseau mondial¹
(en millions de dollars)



Produits – Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement¹
(en millions de dollars)



1) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière.

Nos priorités en 2021

Afin d'appuyer les objectifs à long terme de la Banque, Marchés des capitaux continue de se concentrer sur la génération d'une croissance rentable, en renforçant les relations avec la clientèle et en collaborant avec nos partenaires à l'échelle de la Banque pour aider nos clients à réaliser leurs ambitions. Pour ce faire, nous allons :

- maintenir notre approche focalisée sur la couverture clientèle au Canada;
- faire croître notre plateforme nord-américaine en étendant notre portée aux États-Unis et en élargissant les services offerts aux clients;
- intensifier nos efforts en matière d'intercommunication, de technologie et d'innovation pour proposer des services bancaires bonifiés à nos clients.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019 ²	2018 ²
Produits			
Marchés CIBC, réseau mondial	2 143 \$	1 729 \$	1 694 \$
Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement	1 344	1 231	1 241
Total des produits ³	3 487	2 960	2 935
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux	106	90	8
Prêts productifs	175	63	(38)
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	281	153	(30)
Charges autres que d'intérêts	1 634	1 516	1 492
Résultat avant impôt sur le résultat	1 572	1 291	1 473
Impôt sur le résultat ³	441	337	387
Résultat net	1 131 \$	954 \$	1 086 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires	1 131 \$	954 \$	1 086 \$
Coefficient d'efficacité	46,9 %	51,2 %	50,8 %
Rendement des capitaux propres ⁴	16,8 %	15,4 %	20,7 %
Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis ⁴	6 731 \$	6 188 \$	5 234 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	221,1 \$	184,6 \$	166,2 \$
Équivalents temps plein	1 470	1 449	1 396

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 31 des états financiers consolidés.

2) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière.

3) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 183 M\$ (177 M\$ en 2019 et 278 M\$ en 2018). Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres.

4) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 177 M\$, ou 19 %, par rapport à celui de 2019, en raison essentiellement de l'augmentation des produits, contrebalancée en partie par une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont connu une hausse de 527 M\$, ou 18 %, par rapport à ceux de 2019.

Les produits de *Marchés CIBC, réseau mondial*, ont augmenté de 414 M\$, ou 24 %, surtout en raison de la hausse des produits tirés de la négociation de taux d'intérêt, de taux de change et de marchandises ainsi que de l'augmentation des produits tirés des activités de financement, ce qui a été en partie contrebalancé par la diminution des produits de nos activités de négociation de dérivés sur actions.

Les produits de *Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement* ont augmenté de 113 M\$, ou 9 %, essentiellement en raison de l'accroissement des activités de souscription de titres de créance et de participation et de la hausse des produits tirés des services financiers aux entreprises, en partie contrebalancés par la baisse des produits tirés des activités de services consultatifs.

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 128 M\$ par rapport à celle de 2019. Les résultats de l'exercice considéré tiennent compte d'une augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée aux répercussions de la pandémie de COVID-19 et à la pression persistante exercée sur les prix du pétrole. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté, principalement sous l'effet de la hausse de la dotation à la provision dans le secteur pétrolier et gazier, contrebalancée en partie par la baisse de la dotation à la provision dans le secteur des services publics.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 118 M\$, ou 8 %, par rapport à celles de 2019, en raison principalement de la progression des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de la hausse des charges du personnel.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 104 M\$, ou 31 %, par rapport à celui de 2019, par suite principalement de l'augmentation du résultat.

Actif moyen

L'augmentation de 36,5 G\$, ou 20 %, de l'actif moyen en regard de celui de 2019 s'explique essentiellement par une augmentation des évaluations des dérivés, des soldes de prêts et des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres.

Siège social et autres

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Technologie, Infrastructure et Innovation, Gestion du risque, Personnel, culture et marque, Finance et Stratégie de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. La majorité des coûts fonctionnels et des coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement à l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Résultats¹

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019 ²	2018 ²
Produits			
Services bancaires internationaux	734 \$	798 \$	657 \$
Divers	(143)	107	51
Total des produits³	591	905	708
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux	24	21	102
Prêts productifs	175	(20)	(27)
Dotation à la provision pour pertes sur créances	199	1	75
Charges autres que d'intérêts	1 813	1 370	1 281
Perte avant impôt sur le résultat	(1 421)	(466)	(648)
Impôt sur le résultat³	(538)	(375)	(459)
Résultat net (perte nette)	(883)\$	(91)\$	(189)\$
Résultat net (perte nette) applicable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle	2 \$	25 \$	17 \$
Actionnaires	(885)	(116)	(206)
Équivalents temps plein	22 419	23 116	21 792

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 31 des états financiers consolidés.

2) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière.

3) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, sont présentés selon la BIE. Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 183 M\$ (179 M\$ en 2019 et 280 M\$ en 2018).

Aperçu financier

La perte nette a augmenté de 792 M\$, comparativement à celle de 2019, principalement en raison d'une hausse des charges autres que d'intérêts, d'une baisse des produits et d'une augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Produits

Les produits ont connu une baisse de 314 M\$, par rapport à ceux de 2019.

Les produits de *Services bancaires internationaux* ont diminué de 64 M\$, du fait notamment de la baisse des produits tirés de CIBC FirstCaribbean en raison du resserrement des marges et d'une diminution des honoraires.

Les produits *Divers* ont reculé de 250 M\$, en raison principalement de la baisse des produits de trésorerie en grande partie du fait des coûts des liquidités excédentaires, des produits d'intérêts au titre du règlement de certaines questions fiscales à l'exercice précédent, présentés à titre d'élément d'importance, et en raison de la baisse des produits émanant de l'adoption de l'IFRS 16 au cours de l'exercice considéré qui a été en grande partie contrebalancée dans les charges autres que d'intérêts (pour plus de précisions sur l'incidence de la transition à l'IFRS 16, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés).

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 198 M\$ par rapport à celle de 2019. Les résultats de l'exercice considéré présentent une augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs liée aux répercussions de la pandémie de COVID-19. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a été comparable à celle de l'exercice précédent.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 443 M\$, par rapport à celles de 2019, principalement en raison des charges liées à la restructuration, à la consolidation de notre portefeuille de prêts immobiliers, à l'augmentation de la dépréciation du goodwill liée à notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean par rapport à l'exercice précédent, ainsi qu'à une augmentation des provisions pour procédures judiciaires, tous ayant été présentés comme éléments d'importance, le tout compensé en partie par un profit attribuable aux modifications apportées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, également présenté comme élément d'importance, et une baisse des frais d'occupation découlant de l'adoption de l'IFRS 16 susmentionnée.

Impôt sur le résultat

L'économie d'impôt sur le résultat a augmenté de 163 M\$ par rapport à celle de 2019, en raison surtout de l'augmentation des charges.

Situation financière

Revue du bilan consolidé résumé

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020	2019
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	62 518 \$	17 359 \$
Valeurs mobilières	149 046	121 310
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	74 142	59 775
Prêts et acceptations	416 388	398 108
Dérivés	32 730	23 895
Autres actifs	34 727	31 157
	769 551 \$	651 604 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts	570 740 \$	485 712 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	89 440	69 258
Dérivés	30 508	25 113
Acceptations	9 649	9 188
Autres passifs	22 167	19 069
Titres secondaires	5 712	4 684
Capitaux propres	41 335	38 580
	769 551 \$	651 604 \$

Actif

Au 31 octobre 2020, le total de l'actif avait augmenté de 117,9 G\$, ou 18 %, par rapport à celui de 2019, y compris une augmentation d'environ 2 G\$ en raison de l'appréciation du dollar américain.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres banques ont augmenté de 45,2 G\$, ou 260 %, essentiellement en raison de la hausse des placements à court terme du groupe Trésorerie.

L'augmentation de 27,7 G\$, ou 23 %, des valeurs mobilières est principalement attribuable à la hausse des titres de créance des gouvernements canadiens, des titres du Trésor des États-Unis et d'autres organismes américains, ainsi que des titres de créance de sociétés, surtout dans Trésorerie. Pour plus de renseignements sur la composition des valeurs mobilières, se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 5 des états financiers consolidés.

Les valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres ont augmenté de 14,4 G\$, ou 24 %, en raison essentiellement des activités des clients.

Les prêts et les acceptations, nets de la provision, ont augmenté de 18,3 G\$, ou 5 %, du fait principalement de la hausse des prêts hypothécaires au Canada et des prêts aux entreprises et aux gouvernements aux États-Unis et au Canada. Pour plus de renseignements sur la composition des prêts et des acceptations, se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 6 des états financiers consolidés.

Les dérivés ont augmenté de 8,8 G\$, ou 37 %, sous l'effet principalement de la hausse des évaluations des dérivés de taux d'intérêt, de taux de change et sur actions.

Les autres actifs ont augmenté de 3,6 G\$, ou 11 %, en raison surtout d'une augmentation des montants à recevoir des courtiers et de la comptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation au cours de l'exercice considéré par suite de l'adoption de l'IFRS 16 (pour plus de précisions, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés), ce qui a été en partie contrebalancé par une baisse de l'impôt exigible à recevoir et des biens donnés en garantie sur dérivés.

Passif

Au 31 octobre 2020, le total du passif avait augmenté de 115,2 G\$, ou 19 %, en comparaison de celui de 2019, ce qui comprend une augmentation d'environ 2 G\$ découlant de l'appréciation du dollar américain.

Les dépôts ont augmenté de 85,0 G\$, ou 18 %, en raison surtout de la croissance des volumes dans les dépôts de détail et de l'accroissement du financement de gros. Pour plus de renseignements sur la composition des dépôts, se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 11 des états financiers consolidés.

Les engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres ont augmenté de 20,2 G\$, ou 29 %, ce qui découle surtout de notre participation au mécanisme conditionnel de prise en pension à plus d'un jour majoré de la Banque du Canada (se reporter à la section Changements d'ordre réglementaire concernant la liquidité – Faits nouveaux dans le contexte de la pandémie de COVID-19) et des activités des clients.

Les dérivés ont augmenté de 5,4 G\$, ou 21 %, en grande partie sous l'effet de la hausse des évaluations des dérivés sur actions, de taux d'intérêt et de taux de change.

Les acceptations ont augmenté de 0,5 G\$, ou 5 %, fait attribuable aux activités des clients.

Les autres passifs ont augmenté de 3,1 G\$, ou 16 %, en raison surtout de la comptabilisation des obligations locatives au cours de l'exercice considéré par suite de l'adoption de l'IFRS 16 précitée et d'une hausse des biens reçus en garantie sur dérivés.

Les titres secondaires ont augmenté de 1,0 G\$, ou 22 %, ce qui est essentiellement attribuable à une émission de titres au cours du troisième trimestre de 2020. Pour plus de précisions, se reporter à la section Gestion des fonds propres.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2020, les capitaux propres avaient augmenté de 2,8 G\$, ou 7 %, par rapport à ceux de 2019, en raison surtout d'une hausse nette des résultats non distribués qui prend en compte l'augmentation de 0,1 G\$ liée à l'adoption de l'IFRS 16 susmentionnée, et de l'émission de billets avec remboursement de capital à recours limité. Pour plus de précisions, se reporter à la section Gestion des fonds propres.

Gestion des fonds propres

La solidité de nos fonds propres protège nos déposants et créanciers contre les risques inhérents à nos secteurs d'activité. Notre objectif général en matière de gestion des fonds propres est de maintenir des sources de capitaux solides et efficaces qui :

- servent de réserve pour nous permettre d'absorber des pertes inattendues et de dégager des rendements durables pour nos actionnaires;
- permettent aux secteurs d'activité de la première ligne de croître et de mettre en œuvre notre stratégie;
- témoignent de la solidité du bilan et de notre engagement à gérer avec prudence le bilan;
- nous aident à maintenir une bonne solvabilité et à emprunter des capitaux additionnels ou à obtenir d'autres formes de financement à des conditions intéressantes.

Nous gérons activement nos fonds propres pour maintenir des sources de capitaux solides et efficaces qui favorisent la robustesse de notre bilan, l'accroissement de nos activités et la mise en œuvre notre stratégie, tout en satisfaisant aux exigences réglementaires.

Cadre de gestion et planification des fonds propres

La CIBC a élaboré une politique de gestion des fonds propres qui l'aide à atteindre ses objectifs en matière de gestion des fonds propres. Notre politique de gestion des fonds propres est passée en revue et approuvée par le conseil d'administration (conseil) à l'appui de notre processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Cette politique comprend des lignes directrices portant sur la solidité, la composition, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées, conformément aux exigences réglementaires et à notre intérêt à l'égard du risque. La principale ligne directrice traite de la solidité de nos fonds propres, qui est essentielle à notre solidité financière et au soutien de notre croissance. La ligne directrice sur les dividendes et le remboursement de capital vise à équilibrer le besoin de conserver des fonds propres aux fins de solidité et de croissance, tout en fournissant un rendement approprié à nos actionnaires. Le niveau de fonds propres et les ratios de fonds propres sont surveillés de manière continue par rapport aux minimums réglementaires que nous devons conserver et aux cibles internes, et le montant de fonds propres requis pourrait changer en fonction de la croissance des activités de la CIBC, de son intérêt à l'égard du risque et de son environnement commercial et réglementaire, y compris des changements de méthodes comptables.

La planification des fonds propres est essentielle à notre planification financière globale et à l'établissement d'objectifs stratégiques, et elle est développée conformément à la politique de gestion des fonds propres. Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont établis dans le cadre du plan financier, qui établit des cibles pour le prochain exercice et des plans d'affaires pour atteindre ces objectifs. Le plan à l'égard des fonds propres est également soumis à des simulations de crise dans le cadre de notre processus de simulations de crise à l'échelle de l'entreprise dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon toutes les simulations de crises graves, mais plausibles (se reporter à la section Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise pour plus de renseignements). Notre situation de fonds propres et nos prévisions font l'objet d'une surveillance tout au long de l'exercice et sont évaluées par rapport au plan à l'égard des fonds propres.

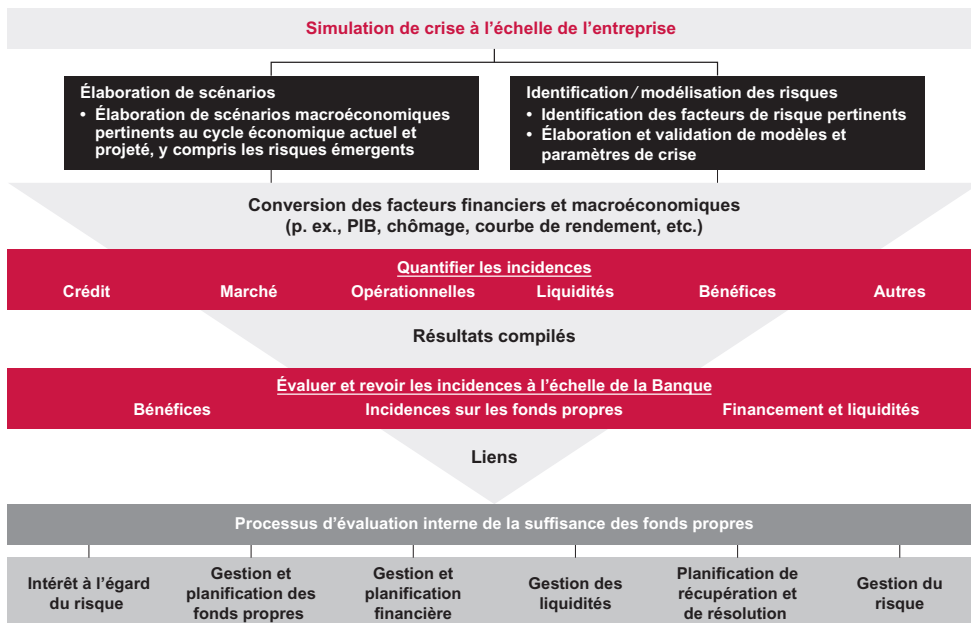
Le conseil, avec l'appui du Comité de gestion du risque, exerce une surveillance générale de la gestion des fonds propres de la CIBC au moyen d'approbations de l'intérêt à l'égard du risque, de notre politique de gestion des fonds propres et de notre plan à l'égard des fonds propres. Le Comité de gestion du risque reçoit des mises à jour régulières sur notre situation de fonds propres, y compris le rendement cumulé, les prévisions mises à jour, ainsi que tout changement à la réglementation susceptible d'avoir une incidence sur notre situation de fonds propres future. Le groupe Trésorerie est responsable de la gestion globale des fonds propres, y compris la planification, les prévisions et la mise en œuvre du plan, la surveillance de la haute direction étant assurée par le Comité mondial de gestion de l'actif et du passif.

Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise

Nous effectuons au moins une fois par année des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise, et les résultats de ces simulations font partie intégrante de notre PIEAFP, tel que le prévoit le deuxième pilier de l'Accord de Bâle III, en vertu duquel nous déterminons et mesurons les risques auxquels nous sommes exposés de manière continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles sont suffisants pour couvrir tous les risques de la CIBC, y compris les incidences des simulations de crise. Nos processus permettent de préparer des scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise, tels que des récessions mondiales ou un choc des prix dans le secteur de l'immobilier, puis d'appliquer ces simulations de crise aux risques à l'échelle de la Banque afin d'en déterminer l'incidence sur le compte de résultat consolidé, sur les exigences en matière d'APR et, par conséquent, sur les principaux ratios des fonds propres. Cette méthode permet l'analyse des risques possibles pour nos portefeuilles et l'établissement d'un niveau raisonnable de fonds propres supérieur au minimum exigé par les organismes de réglementation. Tous les éléments des fonds propres sont surveillés durant tout l'exercice, et le plan à l'égard des fonds propres est redressé au besoin.

C'est à la direction qu'incombe la détermination de l'étendue des scénarios qui doivent être soumis à un test. Les scénarios de simulations de crise macroéconomiques sont conçus pour être à la fois graves, mais plausibles, tout en étant cohérents avec le cadre normatif sur les simulations de crise du BSIF, afin d'en assurer l'exhaustivité.

Le diagramme suivant résume le processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, y compris l'élaboration des scénarios, le recensement des facteurs de risque et les liens avec nos autres PIEAFP à l'échelle de la Banque. Ce processus comprend la collaboration avec nos économistes et nos différents secteurs d'activité afin de s'assurer que les scénarios sont pertinents pour nos activités, et que la compréhension des scénarios est cohérente à l'échelle de la CIBC.



Les scénarios de simulation de crise sont conçus pour inclure un large éventail de variables macroéconomiques et financières pertinentes afin d'évaluer leur incidence sur nos portefeuilles spécifiques. Cela inclut par exemple le PIB, le taux de chômage, le prix des maisons, les taux d'intérêt et les cours des actions.

Le processus de simulation de crise est exhaustif et fait appel à des analyses ascendantes de chacun de nos portefeuilles à l'échelle de la Banque, les résultats étant analysés par produit, par emplacement et par secteur. Notre approche de simulation de crise combine l'utilisation de modèles statistiques et le jugement des experts de manière à obtenir des résultats raisonnables lorsque nous évaluons les incidences des scénarios de crise.

Les méthodes de simulation de crise et les résultats sont examinés de près et remis en question par nos secteurs d'activité et le groupe Gestion du risque. Les résultats des simulations de crise sont présentés pour examen au Comité de gestion du risque en plus d'être partagés avec le conseil et le BSIF. Les résultats de nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise servent à faire ressortir les vulnérabilités et à s'assurer que nous sommes toujours bien capitalisés par rapport aux contraintes réglementaires et aux attentes de la direction.

L'un des objectifs clés des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise est de cerner les principaux secteurs de risque et les mesures qui pourraient être prises par la direction afin de réduire l'incidence des scénarios de crise, et de favoriser les échanges sur ces mesures. Des simulations de crises inversées sont également intégrées dans nos plans de reprise et de résolution pour déterminer les pires scénarios qui menaceraient la viabilité de la CIBC et pour lesquels des mesures correctives seraient envisagées.

Des informations supplémentaires sur les simulations de crise sont fournies à la section Gestion du risque.

Plan de reprise

Les institutions financières sous réglementation fédérale doivent élaborer des plans de reprise robustes et crédibles qui répertorient les options pour le retour à la solidité et à la viabilité financière en cas de graves difficultés. La CIBC continue de mettre et de tenir à jour son plan de reprise conformément aux exigences du BSIF.

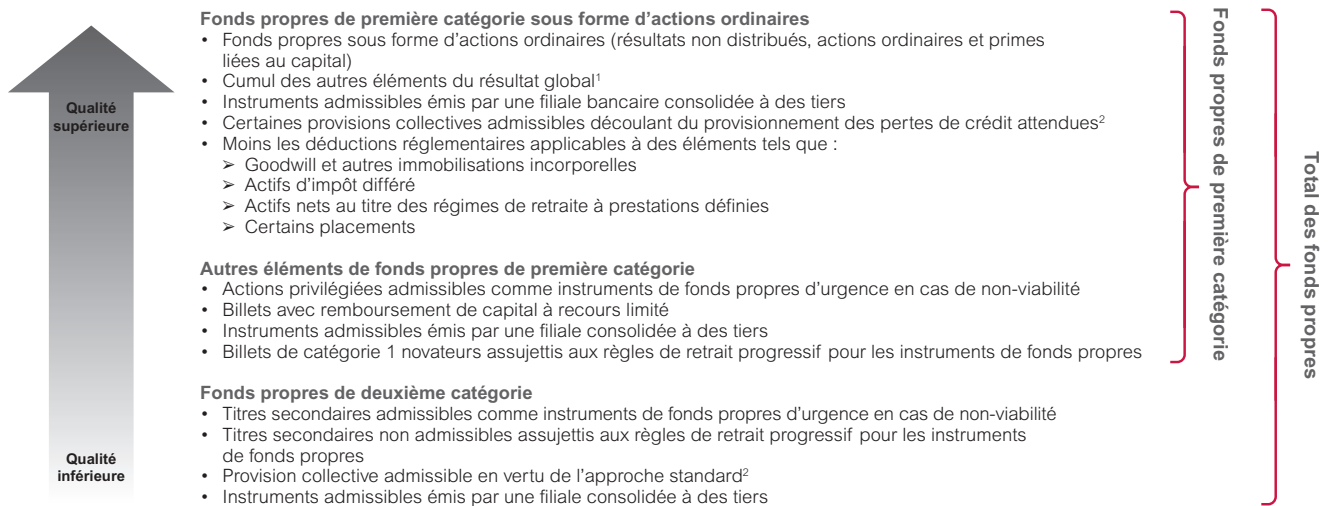
Plan de règlement de faillite

En 2019, la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) a publié des lignes directrices exigeant l'élaboration d'un plan exhaustif de règlement de faillite. La SADC a comme priorité d'assurer que les banques prennent les mesures nécessaires pour créer des plans de règlement de faillite, en démontrant la faisabilité, et traiter les obstacles pour assurer que le règlement se fasse de manière ordonnée. La CIBC continue d'élaborer les documents à fournir relativement à son plan de règlement de faillite conformément aux lignes directrices, en prévision de la remise à la SADC d'ici octobre 2021.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires selon Bâle III

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les catégories de fonds propres réglementaires démontrent une augmentation de la qualité et de la permanence ainsi qu'une meilleure capacité d'absorber les pertes. Les principales composantes de nos fonds propres réglementaires se résument comme suit :



- 1) Excluant le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et les variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre.
- 2) Le BSIF a assoupli les attentes réglementaires par la mise en place de mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues de sorte qu'une partie des provisions qui aurait autrement fait partie des fonds propres de deuxième catégorie puisse plutôt être incluse dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, sous réserve de certains facteurs scalaires et limites jusqu'à l'exercice 2022. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour plus de précisions.

Les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière. Les instruments de fonds propres de première catégorie et de deuxième catégorie non admissibles sont exclus des fonds propres réglementaires à un taux de 10 % par année, jusqu'en novembre 2021, date à partir de laquelle ils n'auront pas de valeur réglementaire.

Le BSIF exige que toutes les institutions atteignent des ratios cibles de fonds propres qui comprennent des réserves. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions. La CIBC, tout comme la Banque de Montréal, la Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale et La Banque Toronto-Dominion, a été désignée par le BSIF comme une banque d'importance systémique nationale (BISN) au Canada. Les BISN sont assujéties à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'APR et à une réserve pour stabilité intérieure (RSI) qui vise à répondre aux risques associés au deuxième pilier qui ne sont pas adéquatement pris en compte dans les exigences du premier pilier. La RSI est actuellement établie à 1,0 %, mais elle peut être de l'ordre de 0 % à 2,5 % de l'APR (pour plus de précisions à l'égard de la diminution des exigences de la RSI qui ont pris effet le 13 mars 2020, se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires). De plus, les banques doivent conserver une réserve anticyclique de fonds propres supplémentaire équivalente à leur réserve moyenne pondérée au Canada et dans certains autres États où elles sont exposées au risque de crédit du secteur privé. Les cibles actuelles du BSIF se résument comme suit :

Au 31 octobre 2020	Minimum	Réserve de conservation des fonds propres	Réserve applicable aux BISN	Cibles du premier pilier ¹	Réserve pour stabilité intérieure	Cibles, y compris toutes les réserves
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	4,5 %	2,5 %	1,0 %	8,0 %	1,0 %	9,0 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	6,0 %	2,5 %	1,0 %	9,5 %	1,0 %	10,5 %
Ratio du total des fonds propres	8,0 %	2,5 %	1,0 %	11,5 %	1,0 %	12,5 %

1) La réserve anticyclique de fonds propres applicable était négligeable pour la CIBC au 31 octobre 2020.

Les exigences en matière de suffisance des fonds propres sont appliquées de façon consolidée, comme c'est le cas pour nos états financiers, à l'exception de nos filiales du domaine de l'assurance (CIBC Cayman Reinsurance Limited et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée), lesquelles ont été exclues du périmètre réglementaire de consolidation. La méthode de consolidation appliquée à nos états financiers est décrite à la note 1 des états financiers consolidés. Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée est assujettie au test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du BSIF.

Actif pondéré en fonction du risque

Le tableau suivant résume les approches permises pour calculer les fonds propres, ainsi que celles adoptées par la CIBC :

Catégorie de risque	Approches permises pour calculer les fonds propres réglementaires	Approches adoptées par la CIBC
Risque de crédit ¹	<p>Bâle prévoit trois approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche standard l'approche fondation l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) <p>Le BSIF s'attend à ce que les institutions financières du Canada dont le total des fonds propres dépasse 5 G\$ adoptent l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles et toutes les activités de crédit d'envergure.</p> <p>Le BSIF prévoit deux approches pour calculer le risque de crédit de contrepartie (RCC) lié aux dérivés et aux transactions :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche standard (AS-RRC) l'approche des modèles internes (AMI) <p>Le BSIF prévoit quatre approches pour calculer le RCC lié aux transactions assimilées à des mises en pension de titres :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche complète avec décotes prudentielles l'approche complète avec estimations internes des décotes l'approche VAR pour les mises en pension l'AMI <p>Les approches autorisées pour les positions sur des titres de propriété détenues dans le portefeuille bancaire (ce qui comprend les placements en actions dans des fonds) sont notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche standard l'approche fondée sur le marché l'approche de transparence l'approche du mandat l'approche de remplacement <p>Bâle prévoit les approches suivantes pour calculer les exigences en matière de fonds propres pour les positions titrisées du portefeuille bancaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) l'approche fondée sur les évaluations internes (SEC-IAA) l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) l'approche standard (SEC-SA) 	<p>Nous avons adopté l'approche NI avancée pour la majeure partie de nos portefeuilles de crédit. En vertu de cette approche, nous utilisons nos propres estimations internes pour déterminer la probabilité de défaut (PD), les estimations des pertes en cas de défaut (PCD), l'échéance et l'exposition en cas de défaut (ECD) de nos valeurs mobilières et produits de prêt. Nous utilisons l'approche standard pour les portefeuilles de crédit de CIBC Bank USA et de CIBC FirstCaribbean. Nous passons en revue périodiquement les portefeuilles faisant l'objet de l'approche standard pour déterminer s'il convient de leur appliquer l'approche NI avancée.</p> <p>À compter du 30 avril 2020, la CIBC a adopté l'AMI pour calculer l'exposition au RCC pour les transactions sur dérivés admissibles. Certaines transactions continuent d'être assujetties à l'AS-RRC.</p> <p>L'approche complète avec décotes prudentielles est employée aux fins d'atténuation du risque de crédit à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres.</p> <p>Nous utilisons l'approche standard pour les positions sur des titres de propriété dans le portefeuille bancaire et l'approche de transparence et l'approche du mandat pour les placements en actions dans des fonds.</p> <p>Nous employons les approches SEC-IRBA, SEC-ERBA, SEC-IAA et SEC-SA à l'égard des expositions liées la titrisation dans le portefeuille bancaire.</p>
Risque de marché	<p>Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de marché peuvent être déterminées au moyen des approches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche standard l'approche des modèles internes <p>L'approche des modèles internes prévoit l'utilisation des modèles de VAR internes afin de mesurer le risque de marché et de déterminer les exigences en matière de fonds propres appropriées. La VAR en situation de crise et les exigences supplémentaires liées aux risques sont également prises en compte dans l'approche des modèles internes.</p>	<p>Nous utilisons l'approche des modèles internes pour calculer les fonds propres à l'égard du risque de marché. Nos modèles internes du risque de marché comprennent la VAR, la VAR en situation de crise, les exigences supplémentaires liées aux risques ainsi que les exigences de fonds propres à l'égard des risques qui ne sont pas pris en compte dans la VAR. Nous utilisons aussi la SEC-ERBA pour les positions de titrisation du portefeuille de négociation.</p>
Risque opérationnel	<p>Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque opérationnel peuvent être déterminées au moyen des approches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche indicateur de base l'approche standard 	<p>Nous utilisons l'approche standard selon les règles du BSIF pour calculer les fonds propres au titre du risque opérationnel.</p>

1) Comprend le RCC.

Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée visant le risque de crédit.

Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires

Le CBCB et le BSIF ont publié diverses propositions de changements aux exigences de fonds propres réglementaires afin de renforcer la réglementation relative aux banques, ainsi que leur supervision et l'encadrement de leurs pratiques dans l'objectif général d'améliorer la stabilité financière. Les paragraphes ci-dessous présentent un résumé des publications du CBCB et du BSIF depuis la publication de notre Rapport annuel 2019.

Faits nouveaux en matière de réglementation dans le contexte de la pandémie de COVID-19

Le CBCB et le BSIF ont tous deux annoncé un certain nombre de changements, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, pour composer avec les variations de la conjoncture des marchés. Une récapitulation des changements annoncés est présentée dans les tableaux ci-après.

CBCB

27 mars 2020 <i>Report de la mise en œuvre des réformes de Bâle III</i>	Le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS), organe de supervision du CBCB, a annoncé le report de la mise en œuvre des dernières réformes de la norme de fonds propres de Bâle III afin de conférer aux banques et aux organismes de surveillance une capacité opérationnelle accrue pour faire face à la pandémie de COVID-19. Pour plus de précisions, se reporter aux sections Réformes de Bâle III et Exigences de communication financière au titre du troisième pilier révisées ci-après.
3 avril 2020 <i>Mesures visant à atténuer l'incidence de la COVID-19</i>	Le CBCB a annoncé des mesures visant à atténuer l'incidence de la COVID-19, dont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Publication de Mesures to reflect the impact of COVID-19 faisant état de précisions techniques pour assurer le traitement approprié des prêts admissibles aux termes des mesures d'allègement et de report des paiements et des programmes de prêts garantis des gouvernements. • Le report d'un an, soit de 2021 à 2022, de la mise en œuvre des deux dernières phases au titre du dispositif Exigences de marge pour les dérivés non compensés centralement. • Le report d'un an, soit de 2021 à 2022, de la mise en œuvre du cadre de gestion des banques d'importance systémique mondiale (BISM) révisé (se reporter à la section Exigences de communication publique pour les banques d'importance systémique mondiale ci-après).

BSIF

13 mars 2020 <i>Mesures pour renforcer la résilience des institutions financières</i>	Le BSIF a adopté des mesures pour renforcer la résilience des institutions financières, dont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • La prise d'effet immédiate d'une réduction de la RSI (se reporter à la section Réserve pour stabilité intérieure ci-après); • La suspension de la bonification des dividendes et des rachats d'actions par toutes les institutions financières fédérales (se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres ci-après).
27 mars 2020 <i>Mise à jour publiée le 31 août 2020</i> <i>Mesures prises en réaction aux difficultés opérationnelles causées par la propagation de la COVID-19</i>	Le 27 mars 2020, le BSIF a adopté des mesures en réaction aux difficultés opérationnelles causées par la propagation de la COVID-19, dont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Aux fins de détermination des exigences en matière de fonds propres établies au titre de la ligne directrice Normes de fonds propres (NFP) pour les prêts (y compris les prêts hypothécaires) auxquels des reports de paiement sont accordés à titre d'allègement, la situation de paiement sera fondée sur le statut antérieur des prêts avant les reports de paiement tout au long de la période visée par les mesures d'allègement. Le 31 août 2020, le BSIF a communiqué des mises à jour à ce régime spécial au regard des exigences de fonds propres : <ul style="list-style-type: none"> • Les prêts pour lesquels un report de paiement a été accordé avant le 31 août continueront d'être traités comme étant des prêts productifs jusqu'à la fin de la période de report, sous réserve d'une durée maximale de six mois civils à compter de la date d'entrée en vigueur du report. • Les prêts pour lesquels un nouveau report de paiement a été accordé après le 30 août et au plus tard le 30 septembre seront traités comme étant des prêts productifs jusqu'à la fin de la période de report, sous réserve d'une durée maximale de trois mois civils à compter de la date d'approbation du report. • Les prêts pour lesquels un report de paiement a été approuvé après le 30 septembre 2020 ne seront pas admissibles au régime spécial au regard des exigences de fonds propres. • La mise en place de mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues (se reporter à la section Mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues aux fins des fonds propres ci-après). • L'augmentation temporaire pour au moins un an de la limite des obligations sécurisées, qui représente le pourcentage du total des actifs qu'une institution financière peut donner en garantie des obligations sécurisées, pour la faire passer de 5,5 % à 10 %. • Le report de la mise en œuvre des réformes de Bâle III au Canada (se reporter à la section Réformes de Bâle III). • Le report de la mise en œuvre des exigences de divulgation financière au titre du troisième pilier qui ont été finalisées par le CBCB en décembre 2018 (se reporter à la section Exigences de communication financière au titre du troisième pilier révisées ci-après). • La confirmation qu'aucune sortie de trésorerie ne doit être comptabilisée au titre du ratio de liquidité à court terme lorsque des acceptations bancaires sont vendues à la Banque du Canada en vertu de la facilité d'achat des acceptations bancaires (pour plus de précisions, se reporter à la section Changements d'ordre réglementaire concernant la liquidité). • Une réduction temporaire des multiplicateurs de la valeur à risque simulée utilisés par les institutions qui ont recours à l'approche des modèles internes pour déterminer les exigences de fonds propres au titre du risque de marché. • La suppression des couvertures aux fins du rajustement de la valeur de financement à l'égard des transactions sur dérivés du calcul des fonds propres au titre du risque de marché afin de corriger une asymétrie dans la règle actuelle.
30 mars 2020 <i>Établissement du régime de fonds propres applicable aux programmes adoptés en réaction à la COVID-19</i>	Le BSIF a fourni des indications sur les régimes de fonds propres applicables aux programmes de prêts parrainés par les gouvernements et mis en place en réponse à la COVID-19 (se reporter à la note 2 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les programmes). Les principales exigences de fonds propres applicables aux divers programmes sont résumées ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> • Les prêts administrés aux termes du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) sont exclus du calcul des ratios de fonds propres et des ratios de levier. • Aux fins des fonds propres, la partie du prêt garantie par le gouvernement aux termes du programme d'Exportation et développement Canada (EDC) peut être considérée comme un prêt à une entité souveraine, alors que la partie restante est considérée comme une exposition de l'emprunteur. Le montant du prêt en entier est inclus dans la mesure de l'exposition utilisée aux fins du calcul du ratio de levier. • La partie du prêt consentie par une banque aux termes du programme de prêts conjoints de la Banque de développement du Canada (BDC) pour les petites et moyennes entreprises doit être incluse dans le calcul des ratios de fonds propres et des ratios de levier.
9 avril 2020 <i>Mise à jour publiée le 5 novembre 2020</i> <i>Mesures supplémentaires en réaction aux difficultés causées par la propagation de la COVID-19</i>	Le 9 avril 2020, le BSIF a annoncé la mise en place de mesures supplémentaires, notamment quant à l'assouplissement des attentes réglementaires, pour appuyer les efforts de lutte contre l'incidence de la COVID-19 : <ul style="list-style-type: none"> • Les réserves auprès des banques centrales et les titres d'émetteurs souverains qui sont considérés comme des HQLA peuvent être exclus de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier. Le 5 novembre 2020, l'applicabilité de cette mesure a été prolongée de six mois, jusqu'au 31 décembre 2021. • Le coefficient de plancher a été abaissé, passant de 75 % à 70 %, à partir du 9 avril 2020. Il est attendu que cette diminution sera maintenue jusqu'à la mise en œuvre du plancher de fonds propres de Bâle III au Canada (se reporter à la section Réformes de Bâle III ci-après).

Mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues aux fins des fonds propres

En réponse à la pandémie de COVID-19, le BSIF a instauré des mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues qui sont prévues par le dispositif de Bâle. Ces mesures transitoires sont entrées en vigueur en date de la publication du communiqué du BSIF à cet effet le 27 mars 2020 et aux termes de celles-ci, une partie des provisions qui auraient été incluses autrement dans les fonds propres de deuxième catégorie peuvent être incluses dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires. La partie de la provision pour pertes de crédit attendues pouvant être incluse dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires est déterminée en fonction de l'augmentation des provisions pour le premier et le deuxième stades par rapport aux soldes au 31 janvier 2020 utilisés à titre de niveau de référence. Ce montant est ensuite ajusté en fonction des incidences fiscales et multiplié par un facteur scalaire qui diminue au fil du temps. Le facteur scalaire est fixé à 70 % pour l'exercice 2020, à 50 % pour l'exercice 2021 et à 25 % pour l'exercice 2022. Pour les expositions traitées selon l'approche fondée sur les notations internes (NI), le moindre d'entre ce montant et l'excédent de l'encours des provisions autrement admissibles à l'inclusion dans les fonds propres de deuxième catégorie est inclus dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon les mesures transitoires.

Réformes de Bâle III

Le 27 mars 2020, le GHOS a annoncé le report de la mise en œuvre des réformes de Bâle III afin de conférer aux banques et aux organismes de surveillance une capacité opérationnelle accrue pour faire face à la pandémie de COVID-19. Le 27 mars 2020, le BSIF a également annoncé que la mise en œuvre des réformes de Bâle III serait repoussée conformément à l'annonce faite par le CBCB. Les dates de mise en œuvre des dernières réformes de Bâle III pour la CIBC par suite des communiqués s'y rattachant sont les suivantes :

Dispositif de ratio de levier révisé et entrée en vigueur de la réserve applicable aux BISM	1 ^{er} novembre 2022
Révisions de l'approche standard et de l'approche fondée sur les NI pour le risque de crédit	1 ^{er} novembre 2022
Modifications aux exigences de Bâle III visant le plancher de fonds propres	1 ^{er} novembre 2022
Cadre de gestion du risque opérationnel révisé	1 ^{er} novembre 2022
Dispositifs des REC révisés	1 ^{er} novembre 2023
Cadre du risque de marché révisé (aussi appelé « examen fondamental du portefeuille de négociation » (EFPN))	1 ^{er} novembre 2023

Réserve pour stabilité intérieure

En réponse à la pandémie de COVID-19 et à la conjoncture des marchés, le BSIF a annoncé la réduction immédiate de la RSI, la faisant passer de 2,0 % à 1,0 % à compter du 13 mars 2020. Cette réduction remplace l'augmentation, annoncée dans un communiqué antérieur, au titre de laquelle la RSI devait passer de 2,0 % à 2,25 % le 30 avril 2020. La réduction s'est aussi traduite par la baisse des ratios cibles de fonds propres du BSIF, y compris toutes les réserves pour les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres, qui sont passés respectivement à 9,0 %, 10,5 % et 12,5 %. Le 23 juin 2020, le BSIF a annoncé que la RSI demeurerait fixée à 1,0 %.

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier révisées

Conformément à l'annonce du GHOS le 27 mars 2020 sur le report d'un an de la mise en œuvre des exigences de divulgation financière au titre du troisième pilier finalisées en décembre 2018, le BSIF a annoncé le même jour que la mise en œuvre pour les institutions de dépôt canadiennes ne commencerait pas avant le 1^{er} novembre 2022.

Exigences de communication publique pour les banques d'importance systémique mondiale

Le 5 juillet 2018, le CBCB a publié un document portant sur la mise à jour de la méthode d'évaluation et l'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes (Global systemically important banks: revised assessment methodology and the higher loss absorbency requirement) à l'issue du premier examen du cadre d'évaluation pour les BISM. La version modifiée de la méthode d'évaluation devait entrer en vigueur d'ici l'évaluation des BISM de 2021. Dans le cadre des mesures annoncées par le CBCB en réponse à la COVID-19, la date de prise d'effet de la mise à jour de la méthode d'évaluation a été reportée d'un an et la mise à jour entrera donc en vigueur pour l'évaluation des BISM de 2022.

Exigences de capacité totale d'absorption des pertes

À compter du premier trimestre de 2022, les BISM seront tenues de maintenir un ratio de capacité totale d'absorption des pertes (CTAP) cible prudentiel (composé d'un ratio minimum de CTAP fondé sur les risques de 21,5 % et des exigences de RSI alors applicables) ainsi qu'un ratio de levier CTAP minimum de 6,75 %. La norme sur la CTAP vise à faire en sorte qu'une banque non viable dispose d'une capacité d'absorption de pertes suffisante, à l'aide de ses instruments de fonds propres réglementaires et de recapitalisation interne admissibles, pour assurer sa recapitalisation. Conformément aux règlements sur la conversion aux fins de recapitalisation interne du ministère des Finances, les créances de premier rang émises par les BISM à compter du 23 septembre 2018, d'une durée initiale jusqu'à l'échéance de plus de 400 jours (y compris les options explicites ou intégrées) qui sont non garanties ou partiellement garanties sont admissibles à la recapitalisation interne. Les dépôts des clients, certains dérivés, les obligations sécurisées et certains billets structurés ne sont pas admissibles à la recapitalisation interne.

Autres faits nouveaux en matière de fonds propres réglementaires

Décision du BSIF ayant valeur de précédent

Le 15 juillet 2020, le BSIF a publié une décision ayant valeur de précédent portant sur un nouvel instrument financier, appelé billet avec remboursement de capital à recours limité, à la lumière des critères d'admissibilité énoncés dans la ligne directrice Normes de fonds propres. Une attention particulière a été portée à la prépondérance de la nature économique sur la forme juridique, ainsi qu'aux répercussions potentielles sur la stabilité financière, particulièrement en période de crise. Selon cette décision ayant valeur de précédent, les billets avec remboursement de capital à recours limité sont admissibles à titre d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1, sous réserve de certaines limites et exigences de communication. Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres pour plus de précisions concernant les billets avec remboursement de capital à recours limité émis au quatrième trimestre de 2020.

La CIBC continuera de suivre les développements ayant une incidence sur les exigences de fonds propres réglementaires et les informations à fournir à cet égard et de s'y préparer.

Fonds propres réglementaires et ratios

Les composantes de nos ratios et fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020	2019
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves		
Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	14 025 \$	13 716 \$
Résultats non distribués	22 119	20 972
Cumul des autres éléments du résultat global (et autres provisions)	1 435	881
Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	128	126
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	37 707	35 695
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires		
Ajustements de valeurs prudentiels	24	32
Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	5 177	5 375
Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	1 662	1 658
Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	24	24
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	206	138
Autres déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires indiqués par le BSIF ¹	(592)	–
Divers	330	761
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	6 831	7 988
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	30 876	27 707
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments		
Instruments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ²	3 575	2 825
Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des autres éléments de fonds propres de première catégorie ³	302	302
Autres éléments de fonds propres de première catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	22	17
Autres éléments de fonds propres de première catégorie	3 899	3 144
Fonds propres de première catégorie (fonds propres de première catégorie = fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + autres éléments de fonds propres de première catégorie)	34 775	30 851
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions		
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁴	5 035	4 015
Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des fonds propres de deuxième catégorie	628	630
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	29	23
Provisions générales	502	335
Fonds propres de deuxième catégorie	6 194	5 003
Total des fonds propres (total des fonds propres = fonds propres de première catégorie + fonds propres de deuxième catégorie)	40 969 \$	35 854 \$
Total de l'APR	254 871 \$	239 863 \$
Ratios de fonds propres		
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	12,1 %	11,6 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	13,6 %	12,9 %
Ratio du total des fonds propres	16,1 %	15,0 %

1) À compter du deuxième trimestre de 2020, comprend l'incidence des mesures transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues annoncées par le BSIF le 27 mars 2020. Les mesures transitoires permettent d'inclure dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement figuré dans les fonds propres de deuxième catégorie. Le montant est soumis à certains ajustements et à des restrictions jusqu'en 2022.

2) Composés des actions privilégiées et des billets avec remboursement de capital à recours limité admissibles à titre de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV).

3) Composés de billets de catégorie 1 de la CIBC, série B venant à échéance le 30 juin 2108.

4) Composés de certaines débetures qui sont admissibles à titre de FPUNV.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires

Au 31 octobre 2020, le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avait augmenté de 0,5 % par rapport à celui au 31 octobre 2019, sous l'effet d'une augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, contrebalancée en partie par l'incidence d'une hausse de l'APR. L'augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires était essentiellement attribuable au capital autogénéralisé (résultat net moins les dividendes), à une hausse du cumul des autres éléments du résultat global et à l'émission d'actions ordinaires, neutralisés en partie par des rachats d'actions, avant la suspension de l'offre publique de rachat au moment de l'annonce du 13 mars 2020 du BSIF (pour plus de précisions, se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires). Bien que l'incidence de la hausse de la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs ait réduit le résultat net, l'incidence de cette hausse sur les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires a été atténuée par l'élimination de la déduction dans le cadre du calcul du déficit des pertes attendues ainsi que par les mesures transitoires relatives aux pertes de crédit attendues instaurées au deuxième trimestre de 2020 (se reporter à la section Mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues aux fins des fonds propres pour plus de précisions). La pandémie de COVID-19 a eu une incidence moins importante sur le calcul des pertes attendues aux fins des fonds propres réglementaires, les paramètres utilisés pour les besoins du calcul étant fondés sur des données à long terme et ponctués par des périodes de ralentissement appliquées aux cotes de notation du risque les plus récentes. Cette approche diffère de celle des pertes de crédit attendues comptabilisées aux fins comptables qui a recours à des paramètres à un moment précis sur des informations prospectives à jour qui reflètent mieux le contexte économique actuel, comparativement aux paramètres à long terme utilisés aux fins de l'établissement des fonds propres.

La hausse du total de l'APR s'explique surtout par la croissance interne, l'évolution du portefeuille, la variation des niveaux de risque, les changements aux exigences réglementaires et l'incidence de l'écart de change, contrebalancés en partie par la mise à jour de la méthode et des paramètres. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la croissance de l'APR, de même que les pertes attendues aux fins des fonds propres réglementaires, ont été atténuées en partie par les programmes d'aide aux clients de la CIBC et le soutien des gouvernements à l'intention des particuliers et des entreprises mis en place pour contrer l'incidence de la pandémie de COVID-19 (se reporter à la section Faits nouveaux en matière de réglementation dans le contexte de la pandémie de COVID-19 pour plus de précisions), lesquels ont atténué l'augmentation des taux de défaillance qui aurait pu se produire autrement, ainsi que par la réduction des soldes et des taux d'utilisation liée à la baisse des dépenses des clients et l'utilisation des cotes de risque disponibles les plus récentes. En outre, la hausse nette des niveaux de risque relativement à l'APR reflétant le risque de marché a été plus que contrebalancée par l'incidence des mesures mises en place par le BSIF en réponse à la pandémie de COVID-19, comme il est mentionné dans la section Faits nouveaux en matière de réglementation dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Nous nous attendons à ce que l'incidence du calcul des pertes attendues aux fins des fonds propres réglementaires et l'APR reflétant le risque de crédit compromettent l'incidence favorable de la croissance du résultat sur le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires au cours des périodes ultérieures dans la mesure où les soldes augmentent, les taux d'utilisation et de défaillance s'accroissent et les cotes de risque et les autres cotes de crédit se dégradent conformément à nos informations prospectives.

Ratio des fonds propres de première catégorie

Au 31 octobre 2020, le ratio des fonds propres de première catégorie avait augmenté de 0,7 % par rapport à celui au 31 octobre 2019, en raison surtout des facteurs susmentionnés qui ont eu une incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, et d'une émission de billets avec remboursement de capital à recours limité au cours du quatrième trimestre de 2020. Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres ci-après pour plus de précisions.

Ratio du total des fonds propres

Au 31 octobre 2020, le ratio du total des fonds propres avait augmenté de 1,1 % par rapport à celui au 31 octobre 2019, en raison surtout des facteurs susmentionnés qui ont eu une incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie et de l'émission de titres secondaires au cours du troisième trimestre de 2020. Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres ci-après pour plus de précisions.

Variations du total des fonds propres réglementaires

Les changements apportés aux fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III sont présentés dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		
Solde au début de l'exercice	27 707 \$	24 641 \$
Actions émises en remplacement de dividendes en espèces (réintégration)	144	194
Autre émission d'actions ordinaires	227	183
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(68)	(30)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(166)	(79)
Résultat net applicable aux actionnaires	3 790	5 096
Dividendes des actions ordinaires et des actions privilégiées	(2 714)	(2 599)
Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global compris dans les fonds propres réglementaires		
Écart de change, montant net	180	(31)
Variation nette des valeurs mobilières évaluées à la JVAERG	189	196
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	161	131
Variation nette des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	80	(220)
Variation de l'insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	575	72
Variation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	194	117
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ^{1, 2}	577	36
Solde des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires à la fin de l'exercice	30 876 \$	27 707 \$
Autres éléments de fonds propres de première catégorie		
Solde au début de l'exercice	3 144 \$	3 267 \$
Émissions d'autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles ³	750	575
Retrait progressif des billets de catégorie 1 novateurs	–	(251)
Rachetés	–	(452)
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ²	5	5
Solde des autres éléments de fonds propres de première catégorie à la fin de l'exercice	3 899 \$	3 144 \$
Fonds propres de deuxième catégorie		
Solde au début de l'exercice	5 003 \$	4 322 \$
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	1 000	1 500
Rachetés	(32)	(1 000)
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ²	223	181
Solde des fonds propres de deuxième catégorie à la fin de l'exercice	6 194 \$	5 003 \$
Solde total des fonds propres à la fin de l'exercice	40 969 \$	35 854 \$

1) Comprend l'incidence nette sur les résultats non distribués au 1^{er} novembre 2019 de l'adoption de l'IFRS 16. Pour plus de précisions, se reporter à la note 8.

2) À compter du deuxième trimestre de 2020, comprend l'incidence des mesures transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues annoncées par le BSIF le 27 mars 2020. L'entente transitoire permet d'inclure dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement figuré aux fonds propres de deuxième catégorie. Le montant est soumis à certains ajustements et à des restrictions jusqu'en 2022.

3) Comprend les actions privilégiées et les billets avec remboursement de capital à recours limité.

Composantes de l'actif pondéré en fonction du risque

Les composantes de notre APR et les exigences minimales relatives au total des fonds propres correspondantes sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2020		2019	
	APR	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ¹	APR	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ¹
Risque de crédit²				
Approche standard				
Prêts aux entreprises	41 836 \$	3 347 \$	39 131 \$	3 130 \$
Prêts aux entités souveraines	2 460	197	2 411	193
Prêts aux banques	326	26	454	36
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	2 859	229	2 597	208
Autres prêts de détail	939	75	911	73
Portefeuille de négociation	787	63	468	37
Titres de participation	494	40	606	48
Titrisation	1 031	82	707	57
	50 732	4 059	47 285	3 782
Approche NI avancée ³				
Prêts aux entreprises	83 326	6 666	76 182	6 095
Prêts aux entités souveraines ⁴	2 911	233	2 227	178
Prêts aux banques	2 995	240	3 082	247
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	20 228	1 618	18 557	1 485
Prêts de détail renouvelables admissibles	14 484	1 159	15 605	1 248
Autres prêts de détail	9 022	722	8 890	711
Titres de participation	423	34	395	32
Portefeuille de négociation	5 200	416	6 684	535
Titrisation	1 704	136	815	65
Ajustement en fonction du facteur scalaire	8 315	665	7 898	632
	148 608	11 889	140 335	11 228
Autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit ⁵	12 152	972	10 134	811
Total du risque de crédit (avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC)	211 492	16 920	197 754	15 821
Risque de marché (approche fondée sur les modèles internes et approche NI)				
VAR	1 309	105	1 073	86
VAR en situation de crise	1 626	130	2 478	198
Exigences supplémentaires liées aux risques	2 192	175	2 574	206
Titrisation et autres	731	58	407	33
Total du risque de marché	5 858	468	6 532	523
Risque opérationnel	30 319	2 426	28 587	2 287
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC	247 669 \$	19 814 \$	232 873 \$	18 631 \$
Exigences de fonds propres pour les REC				
Total de l'APR	7 202 \$	576 \$	6 990 \$	559 \$
Total de l'APR après les ajustements au titre de l'application progressive des REC				
Total de l'APR	254 871 \$	20 390 \$	239 863 \$	19 190 \$

1) Renvoient aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.

2) Le risque de crédit comprend le RCC, lequel tient compte des dérivés et des transactions assimilées à des mises en pension de titres. Les risques de crédit liés à CIBC Bank USA et à CIBC FirstCaribbean se calculent à l'aide de l'approche standard.

3) Comprend l'APR lié aux placements en actions dans des fonds et à certains prêts commerciaux pour lesquels l'approche de classement prudentiel est utilisée.

4) Comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.

5) Comprennent l'APR lié aux dérivés et aux transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de contreparties centrales admissibles (CCA), au risque de non-règlement et aux autres actifs qui sont soumis au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas inclus dans les approches NI ou standard, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 % et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

La hausse de l'APR découle essentiellement de la croissance interne, de l'évolution du portefeuille, de la variation des niveaux de risque, des modifications dans la qualité du portefeuille, de l'adoption de l'IFRS 16 au premier trimestre de 2020 et de l'incidence de l'écart de change, contrebalancés en partie par la mise à jour de la méthode et des paramètres.

L'augmentation de l'APR reflétant le risque de crédit a surtout trait à la croissance interne, à l'évolution du portefeuille, à la variation des niveaux de risque, aux changements aux exigences réglementaires et à l'incidence de l'écart de change, contrebalancés en partie par la mise à jour de la méthode et des paramètres.

La baisse de l'APR reflétant le risque de marché découle de la mise à jour des modèles de capital et de la méthode, contrebalancée en partie par la variation des niveaux de risque, qui comprend les variations des positions ouvertes et les taux du marché ayant une incidence sur ces positions.

La hausse de l'APR reflétant le risque opérationnel découle des changements dans le résultat brut, tel qu'il est décrit par le BSIF.

Ratio de levier

Les normes relatives aux fonds propres selon le dispositif de Bâle III comprennent une mesure des fonds propres non fondée sur le risque, soit le ratio de levier, qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier représente les fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition au ratio de levier. Le ratio de levier est décrit dans les règlements comme étant la somme des éléments suivants :

- i) les actifs au bilan moins les ajustements réglementaires des fonds propres de première catégorie;
- ii) les expositions sur dérivés;
- iii) les expositions sur opérations de financement par titres;
- iv) les expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, lettres de crédit et expositions de titrisation).

Le BSIF s'attend à ce que les institutions de dépôt fédérales adoptent des ratios de levier qui soient au moins équivalents à 3,0 %. Au gré du BSIF, ces ratios peuvent être plus élevés pour certaines institutions. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires ci-après pour prendre connaissance des mesures en matière de fonds propres récemment annoncées qui ont une incidence sur le ratio de levier.

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020	2019
Fonds propres de première catégorie	34 775 \$	30 851 \$
Expositions du ratio de levier	741 760	714 343
Ratio de levier	4,7 %	4,3 %

Au 31 octobre 2020, le ratio de levier avait augmenté de 0,4 % en regard de celui au 31 octobre 2019, fait essentiellement attribuable à l'incidence de l'augmentation des fonds propres de première catégorie, compensée en partie par une augmentation des expositions du ratio de levier. L'augmentation des expositions du ratio de levier est attribuable à des hausses des expositions hors bilan, des expositions de dérivés et des expositions sur opérations de financement par titre, neutralisées en partie par une diminution des expositions au bilan faisant état de l'exclusion de la mesure de l'exposition, comme l'autorise le BSIF, de certains éléments, dont les réserves auprès de la banque centrale et les titres d'émetteurs souverains, considérés comme des HQLA (se reporter à la section Faits nouveaux en matière de réglementation dans le contexte de la pandémie de COVID-19).

Initiatives liées aux fonds propres

En parallèle avec le communiqué du BSIF du 13 mars 2020 visant la réduction de la RSI à 1,0 %, le BSIF a également annoncé qu'il s'attend à ce que les institutions financières fédérales interrompent pour le moment les processus d'augmentation des dividendes et de rachat d'actions, afin d'assurer que les fonds propres supplémentaires disponibles sont utilisés pour soutenir les activités de prêt au Canada.

Voici les principales initiatives liées aux fonds propres mises en œuvre en 2020 :

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Notre offre publique de rachat dans le cours normal des affaires a pris fin le 3 juin 2020. Au cours de l'exercice, nous avons racheté et annulé 2 208 600 actions ordinaires à un cours moyen de 106,03 \$ dans le cadre de l'offre susmentionnée, pour un total de 234 M\$.

Dividendes

Le 25 février 2020, le conseil a approuvé une augmentation de son dividende trimestriel, le faisant passer de 1,44 \$ à 1,46 \$ par action ordinaire pour le trimestre clos le 30 avril 2020.

Les dividendes sur actions ordinaires et actions privilégiées sont déclarés chaque trimestre au gré du conseil. La déclaration et le versement des dividendes sont également régis par l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), par les modalités des actions privilégiées et par les modalités des billets de première catégorie émis par la Fiducie de capital CIBC, comme il est expliqué aux notes 16 et 17 des états financiers consolidés.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires (régime)

À compter de la date de versement du dividende le 28 octobre 2016, la CIBC a choisi d'émettre des actions à même le capital autorisé pour respecter les exigences du régime. En vertu du régime, nous avons émis 1 534 320 actions ordinaires pour une contrepartie de 144 M\$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020.

Actions privilégiées

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41 (FPUNV)

Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41 (FPUNV) (actions de série 41) avaient le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 42 (FPUNV) (actions de série 42) le 31 janvier 2020. Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 42 n'a été émise et toutes les actions de série 41 demeurent en circulation. Le taux des dividendes sur les actions de série 41, lesquels sont payables trimestriellement lorsque le conseil en déclare, a été rajusté à 3,909 % pour la période de cinq ans commençant le 31 janvier 2020.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43 (FPUNV)

Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43 (FPUNV) (actions de série 43) avaient le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à dividende non cumulatif de série 44 (FPUNV) (actions de série 44), le 31 juillet 2020. Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 44 n'a été émise et toutes les actions de série 43 demeurent en circulation. Le taux des dividendes sur les actions de série 43, lesquels sont payables trimestriellement lorsque le conseil en déclare, a été rajusté à 3,143 % pour la période de cinq ans commençant le 31 juillet 2020.

Se reporter à la section Données sur les actions en circulation ci-après et à la note 16 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Billets avec remboursement de capital à recours limité

Le 16 septembre 2020, nous avons émis des billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV) (titres secondaires) d'un montant en capital de 750 M\$. Les billets viennent à échéance le 28 octobre 2080 et portent intérêt à un taux fixe de 4,375 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 28 octobre 2025. À compter du 28 octobre 2025 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 28 octobre 2075, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 4,000 % par année.

En parallèle avec l'émission des billets, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 53 (FPUNV) (actions privilégiées de série 53) qui sont détenues dans une fiducie nouvellement constituée (fiducie à recours limité), consolidée par la CIBC et, par conséquent, les actions privilégiées de série 53 sont éliminées des états financiers consolidés de la CIBC. En cas de défaut de paiement par la CIBC du montant en capital des billets à leur échéance, de leur prix de rachat ou des intérêts courus sur ceux-ci, le seul recours de chacun des porteurs de billets se limite à sa quote-part des actions privilégiées de série 53 détenues dans la fiducie à recours limité.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter tous les cinq ans, en totalité ou en partie, les billets à la valeur nominale au cours de la période du 28 septembre au 28 octobre inclusivement, à compter de 2025.

Les billets et les actions privilégiées de série 53 sont assujettis aux dispositions relatives aux FPUNV qui sont nécessaires pour qu'ils soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie selon Bâle III. Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions privilégiées de série 53 détenue dans la fiducie à recours limité peut être convertie automatiquement et immédiatement sans le consentement des porteurs de billets en un nombre variable d'actions ordinaires qui seront émises aux porteurs de billets en règlement du montant en principal de la totalité des billets et des intérêts courus et impayés sur ceux-ci. Toute réclamation de porteurs de billets contre la CIBC sera éteinte à la réception des actions ordinaires.

Les billets sont des instruments hybrides comportant des composantes capitaux propres et passif puisque le versement d'intérêts et le remboursement du principal sont effectués à notre gré, car le seul recours de chacun des porteurs de billets dans l'éventualité de non-paiement se limite à sa quote-part des actions privilégiées de série 53 détenues dans la fiducie à recours limité. La composante passif des billets a une valeur nominale et, par conséquent, le total du produit reçu à l'émission des billets a été présenté dans les capitaux propres, et tout versement d'intérêts est comptabilisé à titre de distribution de capitaux propres.

Titres secondaires

Le 21 juillet 2020, nous avons émis des débentures à 2,01 % d'un montant en capital de 1,0 G\$ échéant le 21 juillet 2030 (FPUNV) (titres secondaires). Les débentures portent intérêt à un taux fixe de 2,01 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 21 juillet 2025 et par la suite, au taux à trois mois des acceptations bancaires en dollars canadiens majoré de 1,28 % par année (payable trimestriellement) jusqu'à leur échéance, le 21 juillet 2030.

Données sur les actions en circulation

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actions en circulation, de nos instruments de FPUNV en circulation et du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion ou à l'exercice.

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action, au 27 novembre 2020	Actions en circulation		Prix minimal de conversion par action ordinaire	Nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion/l'exercice
	Nombre d'actions	Montant		
Actions ordinaires	447 092 959	13 908 \$		
Actions autodétenues – actions ordinaires	(11 820)	(1)		
Actions privilégiées^{1, 2}				
Série 39 (FPUNV)	16 000 000	400 \$	5,00 \$	80 000 000
Série 41 (FPUNV)	12 000 000	300	5,00	60 000 000
Série 43 (FPUNV)	12 000 000	300	5,00	60 000 000
Série 45 (FPUNV)	32 000 000	800	5,00	160 000 000
Série 47 (FPUNV)	18 000 000	450	5,00	90 000 000
Série 49 (FPUNV)	13 000 000	325	5,00	65 000 000
Série 51 (FPUNV)	10 000 000	250	5,00	50 000 000
Actions autodétenues – actions privilégiées^{1, 2}	–	–		
Billets avec remboursement de capital à recours limité^{2, 4}				
Billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV)	s. o.	750	5,00	150 000 000
Titres secondaires^{2, 3}				
Débentures à 3,42 % échéant le 26 janvier 2026 (FPUNV)	s. o.	1 000	5,00	300 000 000
Débentures à 3,45 % échéant le 4 avril 2028 (FPUNV)	s. o.	1 500	5,00	450 000 000
Débentures à 2,95 % échéant le 19 juin 2029 (FPUNV)	s. o.	1 500	5,00	450 000 000
Débentures à 2,01 % échéant le 21 juillet 2030 (FPUNV)	s. o.	1 000	5,00	300 000 000
Options sur actions en cours				5 624 458

- 1) Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non versés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de convertir leurs actions en actions ordinaires.
 - 2) Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion ne tient pas compte de l'incidence des dividendes déclarés et non versés et des intérêts courus.
 - 3) Lorsqu'un événement déclencheur survient, les débentures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent).
 - 4) Lorsqu'un événement déclencheur survient, les actions privilégiées de série 53 détenues dans la fiducie à recours limité au soutien des billets sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 1 000 \$ par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Pour plus de précisions, se reporter à la note 16 des états financiers consolidés sur les droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées et autres titres de participation.
- s. o. Sans objet.

La survenance d'un événement déclencheur entraînerait la conversion de la totalité des instruments de FPUNV en circulation dont il est fait mention ci-dessus, ce qui représenterait un effet dilutif de 83 % selon le nombre d'actions ordinaires de la CIBC en circulation au 31 octobre 2020. Tel qu'il a été décrit dans la ligne directrice Normes de fonds propres, un événement déclencheur se produit lorsque le BSIF détermine que la banque n'est plus viable, ou qu'elle est sur le point de le devenir, et, si une fois tous les instruments de fonds propres d'urgence convertis et après avoir pris en compte tous les autres facteurs et toutes les autres circonstances considérés comme pertinents, il est raisonnablement probable que la viabilité de la banque sera rétablie ou maintenue ou, si la banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la banque non viable.

En plus des effets dilutifs éventuels liés aux instruments de FPUNV susmentionnés, au 31 octobre 2020, 19 925 M\$ (8 986 M\$ en 2019) de nos passifs en cours étaient assujettis à la conversion en actions ordinaires au titre du régime de recapitalisation interne des banques. Aux termes du régime de recapitalisation interne, il n'y a pas de ratio de conversion contractuel fixe et préétabli pour la conversion de certaines actions et certains passifs admissibles de la CIBC qui sont assujettis à la conversion en actions ordinaires aux fins de la recapitalisation interne, et il n'y a pas d'exigence particulière quant à la conversion des passifs assujettis en actions ordinaires de la CIBC ou un membre de son groupe. La SADC décide du moment de la conversion aux fins de la recapitalisation interne et du montant des actions et des passifs admissibles devant être convertis ainsi que des modalités de la conversion, sous réserve des paramètres énoncés dans le régime de recapitalisation interne. Se reporter à la section Exigences de capacité totale d'absorption des pertes pour plus de précisions.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées et autres titres de participation

Pour plus de précisions sur les droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées et autres titres de participation, se reporter à la note 16 des états financiers consolidés.

Arrangements hors bilan

Nous concluons des arrangements hors bilan dans le cours normal de nos affaires. Nous consolidons toutes les fiducies que nous soutenons et qui titrisent nos propres actifs.

Entités structurées non consolidées

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédaant et de plusieurs fonds multicédaants soutenus par la CIBC au Canada. Les fonds multicédaants acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial adossé à des créances (PCAC) aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Le fonds monocédaant acquiert des actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédaants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme d'amélioration du crédit. Les fonds multicédaants peuvent obtenir des améliorations des modalités de crédit auprès de tiers.

Nous pouvons généralement fournir aux fonds multicédaants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, et nous pouvons fournir au fonds monocédaant et aux fonds multicédaants des services de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédaants gérés et administrés nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédaants, pour le PCAC qui n'a pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également acquérir du PCAC émis par les fonds multicédaants aux fins d'activités de tenue de marché.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédaants soutenus. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédaant en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédaants ou limiter le risque de taux d'intérêt, de base et de change du fonds multicédaants.

Nous touchons des honoraires relativement à la prestation de services liés au fonds monocédaant et aux fonds multicédaants non consolidés, tels que des facilités de garantie de liquidité et des services de distribution, de structuration de transactions et d'administration des fonds multicédaants. Ces honoraires ont totalisé 65 M\$ en 2020 (54 M\$ en 2019). Tous les honoraires provenant des activités avec les fonds multicédaants sont établis selon le marché.

Au 31 octobre 2020, le montant obtenu par voie de financement pour les divers types d'actifs des fonds multicédaants atteignait 8,4 G\$ (7,1 G\$ en 2019). La durée moyenne pondérée estimée de ces actifs était de 2,0 ans (1,6 an en 2019). Nous détenons du papier commercial totalisant 12 M\$ (26 M\$ en 2019) émis par les fonds multicédaants soutenus non consolidés qui offrent du papier commercial à des investisseurs externes. Les facilités de garantie de liquidité consenties à ces fonds multicédaants s'élevaient à 10,5 G\$ (8,8 G\$ en 2019). Nous avons également procuré des facilités de crédit de 50 M\$ (50 M\$ en 2019) à ces fonds multicédaants.

Nous avons conclu une facilité consortiale pour un engagement de trois ans, dont il reste deux ans, de 700 M\$ avec le fonds monocédaant qui fournit du financement à des franchisés d'un important détaillant canadien. Notre tranche de cet engagement s'élevait à 130 M\$ (130 M\$ en 2019). Au 31 octobre 2020, nous avons financé 86 M\$ (87 M\$ en 2019) au moyen de l'émission d'acceptations bancaires et de prêts à taux préférentiel.

Nous faisons appel au moins à l'une des quatre principales agences de notation, soit DBRS Limited (DBRS), Fitch Ratings Inc. (Fitch), Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et S&P pour qu'elles donnent leur opinion sur les notes de crédit des titres adossés à des créances mobilières (TACM) émis par les entités de titrisation soutenues par la CIBC. Lorsque les notes obtenues des différentes agences de notation diffèrent, nous utilisons les notes les plus basses.

Nous détenons également des placements dans certaines entités structurées par des tiers ou gérées par la CIBC et fournissons des prêts, des facilités de liquidités et des facilités de crédit à celles-ci. Les expositions au bilan liées à ces entités structurées sont présentées dans les états financiers consolidés.

Les montants au bilan et hors bilan liés aux entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Pour plus de précisions sur nos entités structurées, se reporter à la note 7 des états financiers consolidés.

	2020			2019		
	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²
Fonds monocédaant et fonds multicédaants	107 \$	8 390 \$ ³	– \$	113 \$	7 137 \$ ³	– \$
Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies	3 560	2 880	–	3 345	2 358	–
Entités émettrices structurées – activités en voie de liquidation	3	13	130	3	13	139
Divers	340	140	–	332	127	–

1) Excluent les valeurs émises et les droits conservés par les entités créées par la SCHL, la Federal National Mortgage Association, la Federal Home Loan Mortgage Corporation, la Government National Mortgage Association, les Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association, ainsi que leurs dérivés. Un montant de 3 M\$ (3 M\$ en 2019) du risque lié aux entités émettrices structurées – activités en voie de liquidation a été couvert.

2) Les montants présentés reflètent les montants notionnels en cours des dérivés de crédit vendus. La juste valeur négative comptabilisée dans le bilan consolidé a été de 107 M\$ (112 M\$ en 2019). Un montant notionnel de 123 M\$ (130 M\$ en 2019) a été couvert par des dérivés de crédit vendus par des tiers. La juste valeur de ces couvertures, nette des REC, a été de 98 M\$ (104 M\$ en 2019). Un montant notionnel additionnel de 7 M\$ (9 M\$ en 2019) a été couvert par un billet à recours limité.

3) Compte non tenu d'un montant additionnel de 2,1 G\$ (1,6 G\$ en 2019) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédaants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs. Compte non tenu également d'un montant de 12 M\$ (26 M\$ en 2019) au titre de nos placements directs dans les fonds multicédaants, que nous considérons comme une exposition aux placements.

Autres opérations financières

Au deuxième trimestre de 2020, en réponse à la pandémie de COVID-19, nous avons conclu une entente avec le gouvernement du Canada pour faciliter le processus d'octroi de prêt aux clients de la CIBC qui sont considérés comme des emprunteurs admissibles aux termes du programme du CUEC. Étant donné que la participation de la CIBC au programme du CUEC consiste à administrer les prêts aux termes du programme du CUEC, et que le financement des prêts et la gestion des risques et avantages des prêts, y compris les expositions aux défauts de paiement et la renonciation du capital, incombent au gouvernement du Canada, les prêts accordés aux termes du programme du CUEC ne sont pas comptabilisés dans le bilan consolidé. Dans le cadre du programme du CUEC, nous recevons des honoraires en guise de remboursement des coûts inhérents à l'administration des prêts. Pour plus de précisions sur le programme susmentionné ainsi que sur d'autres programmes de prêts du gouvernement, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés.

Nous sommes le commanditaire de plusieurs fonds communs de placement et fonds mis en commun, sous forme de fiducies. Nous sommes l'administrateur de ces fonds. De plus, nous pourrions agir en d'autres capacités, notamment à titre de dépositaire, de fiduciaire ou de courtier. Ces fiducies nous versent des honoraires aux taux du marché. Nous ne garantissons ni le capital ni les rendements aux investisseurs de ces fonds. Nous agissons comme fiduciaire d'un certain nombre de fiducies personnelles et avons la responsabilité fiduciaire d'agir au mieux des intérêts des bénéficiaires des fiducies. Nous recevons des honoraires à ce titre. Nous participons aussi à des opérations visant à modifier les flux de trésorerie de fiducies gérées par des gestionnaires d'actifs tiers pour créer des placements ayant des profils de risque précis ou pour aider les clients à gérer efficacement les autres risques. Habituellement, ces opérations requièrent l'utilisation de produits dérivés, qui transfèrent les risques et les rendements des actifs vers ou depuis une fiducie.

Dérivés

Nous participons à des opérations de dérivés à titre de teneur de marché répondant aux besoins de nos clients ou pour notre propre compte pour la gestion des risques liés à nos stratégies de financement, de placement et de négociation. Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Se reporter aux notes 13 et 24 des états financiers consolidés pour des précisions sur nos contrats de dérivés et les risques qui y sont associés.

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Pour plus de précisions sur ces ententes, se reporter à la section Risque de liquidité et à la note 22 des états financiers consolidés.

Cautionnements

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent la protection vendue au titre des dérivés de crédit et les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont respectivement décrites aux notes 13 et 22 des états financiers consolidés.

Gestion du risque

Nous avons présenté certaines informations exigées par l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* (IFRS 7), portant sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers dans le rapport de gestion, comme l'autorise cette norme. Ces informations sont présentées dans les sections Vue d'ensemble, Risque de crédit, Risque de marché, Risque de liquidité, Risque opérationnel, Risques juridiques et de réputation, Risque lié au comportement et Risque lié à la conformité réglementaire.

43 Vue d'ensemble	55 Processus et contrôle	72 Activités autres que de négociation
44 Structure de la gouvernance du risque	56 Mesure de risque	73 Risque lié aux régimes de retraite
45 Structure de gestion du risque	58 Expositions au risque de crédit	74 Risque de liquidité
46 Processus de gestion du risque	61 Qualité du crédit des portefeuilles	74 Gouvernance et gestion
46 Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	65 Rendement au chapitre de la qualité du crédit	74 Politiques
47 Renseignements sur le risque dans le cadre de l'évaluation du rendement et de la rémunération	66 Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux	74 Mesure de risque
47 Limites et politiques en matière de risque	66 Expositions à certains pays et à certaines régions	75 Actifs liquides
48 Recensement et mesure des risques	67 Expositions à certaines activités	77 Financement
49 Simulations de crise	67 Risque de non-règlement	79 Obligations contractuelles
49 Traitement et atténuation du risque	67 Activités de titrisation	80 Autres risques
49 Suivi des risques et rapports connexes	68 Risque de marché	80 Risque stratégique
50 Principaux risques et nouveaux risques	68 Gouvernance et gestion	80 Risque d'assurance
53 Risques découlant des activités commerciales	68 Politiques	80 Risque opérationnel
54 Risque de crédit	68 Limites de risque de marché	81 Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité
54 Gouvernance et gestion	68 Processus et contrôle	81 Risques juridiques et de réputation
54 Politiques	68 Mesure de risque	82 Risque lié au comportement
	69 Activités de négociation	82 Risque lié à la conformité réglementaire
		82 Risque environnemental et risque social connexe

Vue d'ensemble

La CIBC fait face à un grand nombre de risques, dans tous ses secteurs d'activité. Le recensement et l'analyse des risques et de leurs répercussions permettent à la CIBC de déterminer son intérêt à l'égard du risque et ses pratiques en matière de gestion du risque. La définition des niveaux de risque acceptables et l'établissement de solides principes, politiques et pratiques en gestion des risques sont essentiels à l'atteinte d'un rendement constant et durable à long terme, tout en demeurant dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Notre intérêt à l'égard du risque définit les niveaux de tolérance envers divers risques. Il jette les assises sur lesquelles reposent notre culture et notre cadre de gestion du risque.

Notre cadre de gestion du risque comprend :

- les énoncés sur la tolérance au risque de la CIBC, des unités d'exploitation stratégique et des groupes fonctionnels;
- des cadres, des politiques, des procédures et des limites de risque visant à harmoniser les activités avec notre intérêt à l'égard du risque;
- la production de rapports périodiques sur la gestion du risque pour établir et communiquer les niveaux de risque;
- un cadre de contrôle indépendant pour identifier et tester la conception et l'efficacité du fonctionnement de nos principaux contrôles;
- des simulations de crise afin d'évaluer les répercussions possibles des changements dans l'environnement de l'entreprise sur le capital, la situation de trésorerie et les résultats;
- la prise en compte proactive des options d'atténuation des risques afin d'optimiser les résultats;
- une surveillance grâce à nos comités axés sur les risques et à notre structure de gouvernance.

La responsabilité de la gestion des risques incombe à tous les employés de la CIBC. Les professionnels des unités d'exploitation et de la gestion du risque travaillent ensemble pour veiller à ce que les stratégies et les activités d'entreprise correspondent à notre intérêt à l'égard du risque.

L'approche de la CIBC à l'égard de la gestion du risque à l'échelle de l'entreprise correspond au modèle à trois lignes de défense :

- En tant que première ligne de défense, les unités d'exploitation stratégique et les groupes fonctionnels de la CIBC sont responsables du recensement et de l'appréciation des risques inhérents à ses activités en fonction de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, et d'en rendre compte. De plus, ils doivent établir et maintenir des contrôles pour atténuer ces risques. La première ligne de défense peut inclure des groupes de gouvernance relevant du secteur approprié pour faciliter les processus liés au cadre de contrôle et les autres processus relatifs aux risques. Les groupes de contrôle fournissent une expertise aux secteurs d'activité et peuvent également mettre en place et gérer des programmes et des activités de contrôle à l'échelle organisationnelle. En plus de collaborer avec les secteurs d'activité pour recenser et gérer les risques, les groupes de contrôle remettent en question les décisions et les stratégies d'atténuation à l'égard des risques.
- La deuxième ligne de défense est indépendante de la première et fournit une vue d'ensemble des types de risques précis à l'échelle de la Banque, établit des lignes directrices et remet en question de façon efficace les activités liées aux risques et aux contrôles. La fonction Gestion du risque constitue la principale deuxième ligne de défense. Elle peut avoir recours ou se fier à l'expertise technique d'autres groupes (p. ex., des tiers ou des groupes de contrôle) pour mieux orienter ses évaluations indépendantes, s'il y a lieu.
- En tant que troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne de la CIBC fournit une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

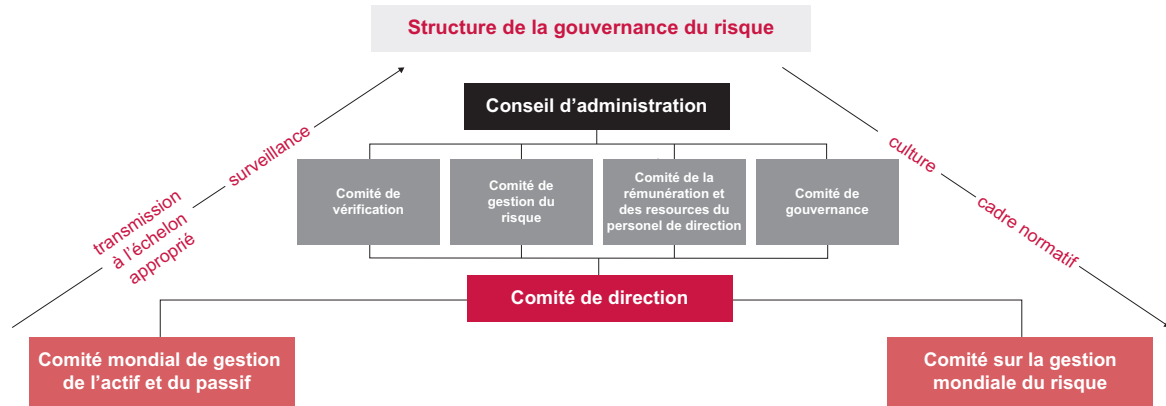
Une culture de risque éprouvée et une communication fluide entre les trois lignes de défense constituent des éléments essentiels d'une gestion du risque efficace.

Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque en le comparant avec l'intérêt à l'égard du risque que nous avons établi et les limites connexes, et en prenant les mesures qui s'imposent pour maintenir un équilibre entre les risques courus et le rendement obtenu. Pour surveiller notre profil de risque, nous effectuons une analyse prospective de la sensibilité par rapport à des facteurs locaux et mondiaux du marché, à la conjoncture économique et au contexte géopolitique et réglementaire ayant une incidence sur notre profil de risque global.

La tenue de discussions et la production de rapports périodiques et clairs sur les risques par les comités de la haute direction facilitent la communication des risques et l'analyse des stratégies en gestion de risques à l'échelle de l'entreprise.

Structure de la gouvernance du risque

Notre structure de la gouvernance du risque est présentée ci-dessous :



Conseil d'administration (conseil) : les membres du conseil doivent surveiller le programme de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise en approuvant notre intérêt à l'égard du risque et notre cadre de contrôle et en appuyant les politiques et les limites de gestion du risque. Le conseil s'acquitte de son mandat grâce au Comité de vérification, au Comité de gestion du risque, au Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction et au Comité de gouvernance, lesquels sont décrits ci-après.

Comité de vérification (CV) : ce comité passe en revue la conception globale et l'efficacité opérationnelle du contrôle interne et de l'environnement de contrôle, y compris les contrôles exercés sur le processus de gestion du risque.

Comité de gestion du risque (CGR) : ce comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités pour ce qui est de définir l'intérêt de la CIBC à l'égard du risque, de surveiller le profil de risque de la CIBC et d'évaluer le rendement par rapport à l'intérêt à l'égard du risque établi. De plus, il surveille les cadres clés, les politiques et les limites de risques relatives au recensement, à la mesure, au suivi et au contrôle des principaux risques d'affaires auxquels la CIBC fait face.

Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD) : ce comité est responsable d'aider le conseil à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris les talents et la rémunération globale, ainsi que leur harmonisation avec la stratégie de la CIBC, son intérêt à l'égard du risque et ses contrôles.

Comité de gouvernance (CG) : ce comité est responsable d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la gouvernance.

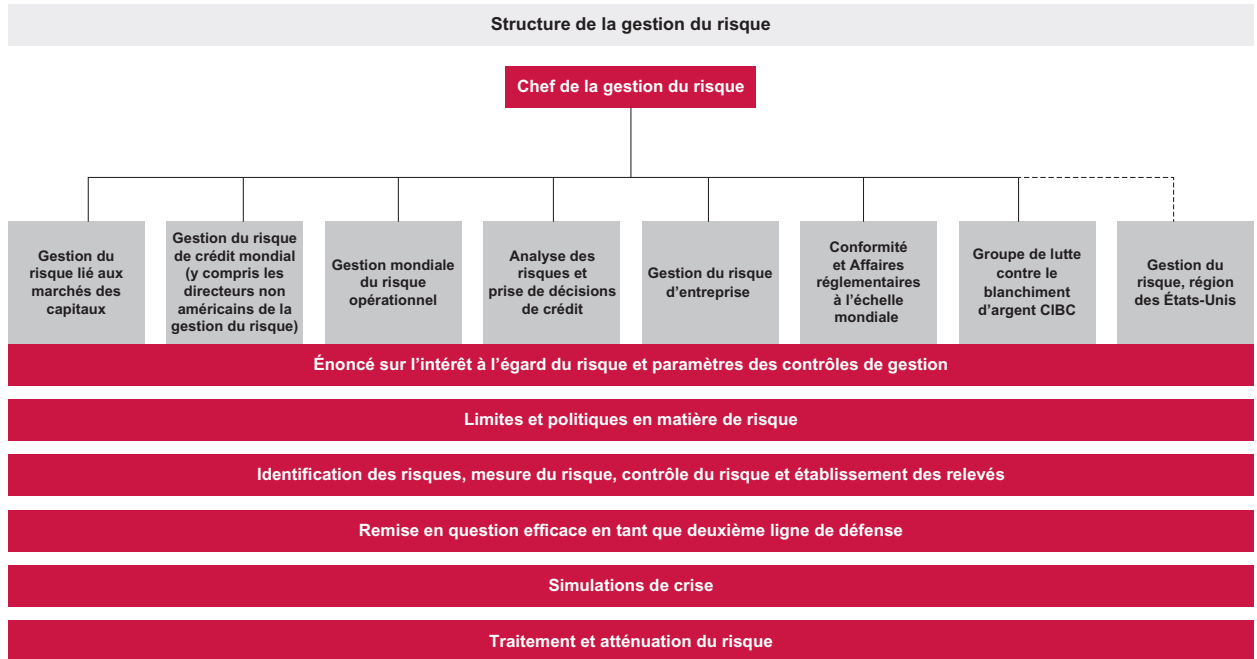
Comité de direction : le Comité de direction, dirigé par le chef de la direction et comprenant les cadres relevant directement de celui-ci, est responsable d'établir la stratégie d'entreprise et de faire le suivi, et d'évaluer et de gérer les risques à l'échelle de la CIBC. Le Comité de direction est appuyé par les comités de gestion et de gouvernance suivants :

- **Comité mondial de gestion de l'actif et du passif (CMGAP) :** ce comité, constitué de membres du Comité de direction et de cadres supérieurs de la Trésorerie, de la Gestion du risque et des secteurs d'activité, joue un rôle de surveillance à l'égard de la gestion des fonds propres, de la gestion du financement et de la liquidité et de la gestion de l'actif et du passif. Le comité fournit également un cadre d'orientation stratégique en ce qui concerne les positions de risque de taux d'intérêt et de change structurel, approuve les politiques/paramètres en matière de fixation des prix de transfert de fonds et approuve les plans de financement du portefeuille de gros.
- **Comité sur la gestion mondiale du risque (CGMR) :** ce comité, constitué de certains membres du Comité de direction et de cadres supérieurs des secteurs d'activité, du groupe Gestion du risque et d'autres groupes fonctionnels, fournit une tribune pour la discussion et la surveillance de l'intérêt à l'égard du risque, du profil de risque et des stratégies d'atténuation du risque. Les principales activités comprennent l'examen des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et l'apport d'informations à leur égard, le suivi du profil de risque par rapport à l'intérêt à l'égard du risque, l'examen et l'évaluation des activités compte tenu de l'intérêt à l'égard du risque, ainsi que la détermination et l'examen des questions existantes et nouvelles posées par le risque et les plans d'atténuation connexes, et les conseils prodigués à cet égard.

Structure de gestion du risque

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de la gestion du risque, est chargé d'établir des stratégies du risque et d'offrir une surveillance indépendante des groupes d'exploitation. Le groupe Gestion du risque est responsable du recensement, de l'appréciation, de l'atténuation, du suivi et du contrôle des risques associés aux activités et aux stratégies d'entreprise. Il est également chargé de remettre en question de façon efficace les pratiques des secteurs d'activité.

Notre structure actuelle est présentée ci-dessous :



Le groupe Gestion du risque effectue plusieurs activités importantes, dont :

- l'élaboration de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et des paramètres des contrôles de gestion connexes;
- l'établissement d'une stratégie du risque pour une gestion des risques conforme à notre intérêt à l'égard du risque et à la stratégie d'entreprise;
- la mise en œuvre et la communication des cadres, politiques, procédures et limites en matière de risque visant à contrôler les risques conformément à la stratégie du risque;
- l'évaluation et le suivi des niveaux de risque, et la production de rapports à cet égard;
- le recensement et l'appréciation des nouveaux risques stratégiques et des risques stratégiques éventuels;
- la détermination des opérations qui sortent des limites de risque attribuées aux secteurs d'activité;
- la conformité aux exigences réglementaires et aux exigences liées à la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) applicables.

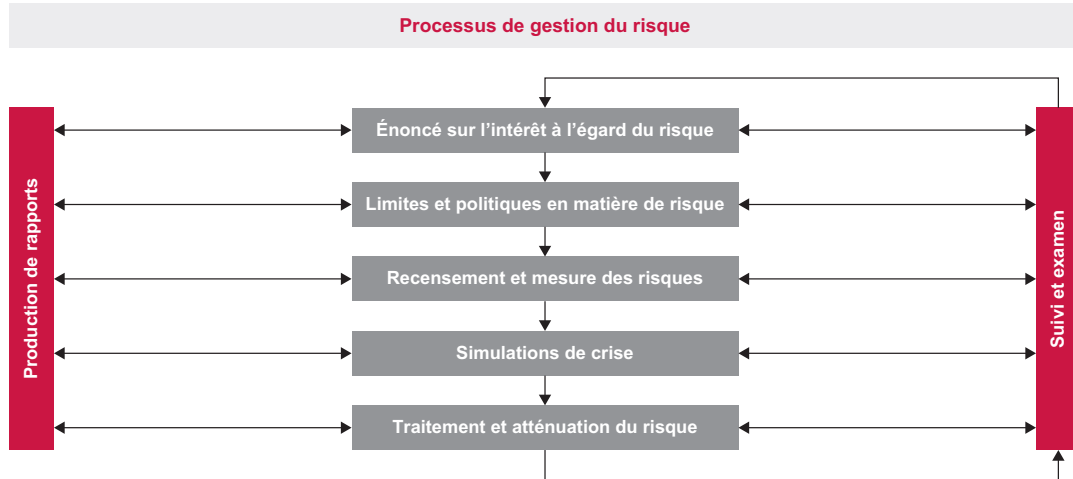
Les divisions principales suivantes au sein du groupe Gestion du risque, indépendamment de leurs activités d'origine, contribuent à la gestion du risque :

- Gestion du risque lié aux marchés des capitaux : ce groupe offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché (activités de négociation et autres que de négociation) et du risque de crédit lié aux activités de négociation (appelé aussi « risque de crédit de contrepartie ») dans tous les portefeuilles de la CIBC, et assure une remise en question efficace des processus pour la fonction de gestion de la trésorerie et des liquidités et une surveillance saine à cet égard au sein de la CIBC.
- Gestion du risque de crédit mondial : ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit (y compris le risque environnemental et le risque social connexe propre à la conclusion de transactions) ayant trait à nos activités de services aux entreprises, du siège social et de gestion des avoirs, de gestion des risques de nos portefeuilles de placement et de gestion des portefeuilles de prêts spéciaux.
- Gestion mondiale du risque opérationnel : ce groupe est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes de contrôle et de gestion du risque opérationnel efficaces, d'assurer une remise en question efficace et un suivi de tous les risques opérationnels à l'échelle mondiale, dont le risque lié à la technologie, le risque lié à la sécurité de l'information, le risque de fraude, le risque lié aux modèles et le risque lié aux tiers. Ce groupe est également responsable à l'échelle mondiale des programmes en matière de risques d'entreprise et d'assurances, des risques de réputation, de la politique et de la gouvernance en matière de risque ainsi que des programmes de transformation du risque.
- Analyse des risques et prise de décisions de crédit : ce groupe s'occupe de la gestion du risque de crédit lié aux services bancaires aux particuliers et aux entreprises (p. ex., prêts hypothécaires à l'habitation, cartes de crédit, prêts personnels/marges de crédit, prêts aux PME) offerts par l'intermédiaire des différents canaux de distribution, et procède à l'analyse des données pour améliorer le rendement du crédit de détail, en plus d'être responsable des résultats liés au recouvrement, à la fraude et à la lutte contre le blanchiment d'argent.
- Gestion du risque d'entreprise : ce groupe est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris l'évaluation et le suivi de notre intérêt à l'égard du risque, la simulation de crise et la production de rapports à l'échelle de l'entreprise, la production de rapports sur les pertes sur créances, la modélisation des risques et la quantification liée aux modèles, les méthodes utilisées pour calculer le capital économique et les fonds propres réglementaires, ainsi que la gestion des données sur les risques. De plus, le groupe veille au recensement et à la gestion du risque environnemental, y compris les risques physiques et les risques liés à la transition inhérents aux changements climatiques.
- Conformité et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale : ce groupe est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre à l'échelle de la CIBC d'un cadre efficace pour gérer et atténuer les risques liés à la conformité réglementaire. Ce groupe assure également une surveillance du risque lié au comportement et du risque lié à la culture (dont le risque des pratiques de vente), assure une remise en question efficace des changements aux régimes de rémunération et procède à l'examen des unités d'exploitation et des activités selon une approche axée sur les risques. Le groupe établit et entretient également des relations solides avec les organismes de réglementation prudentielle, les régulateurs de marchés et les autorités en valeurs mobilières, en plus d'assurer la liaison entre les organismes de réglementation et la CIBC.

- Groupe de lutte contre le blanchiment d'argent CIBC : ce groupe est responsable de tous les aspects de la surveillance de la conformité aux exigences relatives à la LBA et à la lutte contre le financement des activités terroristes (LFAT), et des sanctions appliquées. Ce groupe offre des conseils à tous les secteurs d'activité et groupes fonctionnels à l'échelle mondiale et est responsable de fournir une vue d'ensemble des risques en matière de blanchiment d'argent, de financement des activités terroristes et de sanctions à l'échelle de l'entreprise, d'établir des lignes directrices et de remettre en question de façon efficace les activités liées aux contrôles. Le groupe assure également la mise en œuvre d'une approche axée sur les risques pour prévenir, détecter et signaler les activités présumées de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et faisant l'objet de sanctions, conformément à ses politiques et aux normes sur lesquelles elles s'appuient.
- Gestion du risque, région des États-Unis : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional, sous la direction du chef de la gestion du risque américain et sous la surveillance du Comité de gestion du risque aux États-Unis. Le groupe offre une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et de l'atténuation des risques présents aux États-Unis.

Processus de gestion du risque

Notre processus de gestion du risque est présenté ci-dessous :



Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC définit le niveau de risque que nous sommes prêts à accepter pour atteindre nos objectifs stratégiques et financiers. Notre principe directeur est d'exercer une saine gestion du risque, soutenue par une situation de fonds propres et une situation financière solides, dans la mise en œuvre de notre stratégie focalisée sur la clientèle. Pour définir notre intérêt à l'égard du risque, nous tenons compte de notre raison d'être, de notre vision, de nos valeurs, de notre stratégie et de nos objectifs, ainsi que de notre tolérance au risque (telle qu'elle est définie par les contraintes réglementaires). L'énoncé définit la façon dont nous exerçons nos activités, conformément aux objectifs suivants :

- préserver notre réputation et notre marque;
- faire les bons choix pour nos clients et nos parties prenantes;
- offrir nos services aux entreprises orientées client dont nous comprenons les activités;
- faire nôtres les objectifs de nos clients d'une manière professionnelle et radicalement simple;
- maintenir un équilibre entre le risque et le rendement;
- conserver une attitude prudente à l'égard du risque extrême et du risque d'incident;
- respecter les attentes en matière de réglementation ou cibler et mettre en œuvre des plans pour régler les problèmes rapidement;
- atteindre et maintenir une note AA;
- satisfaire/excéder les attentes des parties intéressées à l'égard des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC comprend des limites encadrant nos niveaux de tolérance au risque. Nous avons également des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque propres aux unités d'exploitation stratégique et aux groupes fonctionnels intégrés dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque global de la CIBC qui précisent davantage notre tolérance au risque au niveau des activités.

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC est revu chaque année en même temps que le processus de planification lié à la stratégie, aux finances et aux fonds propres pour en assurer la concordance, et il est approuvé chaque année par le conseil. Pour veiller à ce que la CIBC demeure dans les limites de son intérêt à l'égard du risque, le conseil, le CGR et la haute direction reçoivent et examinent régulièrement les rapports sur notre profil de risque par rapport aux limites d'intérêt à l'égard du risque.

Toutes les décisions d'affaires stratégiques que nous prenons, ainsi que les décisions d'affaires quotidiennes, sont régies par notre cadre sur l'intérêt à l'égard du risque. Les décisions stratégiques sont évaluées afin de garantir que l'exposition au risque se situe dans les limites établies de notre intérêt à l'égard du risque. Les activités et les décisions quotidiennes sont régies par notre cadre sur les limites, les politiques, les normes et les procédures à l'égard de la tolérance au risque qui appuient notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

Culture de risque

La culture de risque désigne les attitudes et les comportements à favoriser relativement à la prise de risques. À la CIBC, nous visons à instaurer une culture de risque uniforme et efficace en :

- privilégiant, par des voies officielles et non officielles, une responsabilité partagée quant au recensement, à la gestion et à la réduction des risques;
- cultivant un environnement de transparence, de communication ouverte et d'analyse approfondie du risque;
- établissant le ton à adopter par la direction grâce à une communication claire et à des mesures de renforcement;
- identifiant les comportements qui sont conformes, ou non conformes, à l'intérêt à l'égard du risque et en encourageant les comportements appropriés.

Chaque année, tous les employés doivent suivre une formation sur l'intérêt à l'égard du risque, le risque de réputation, le risque opérationnel, le code de conduite et la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que sur d'autres sujets clés portant sur les risques. Grâce à cette formation obligatoire, les employés apprennent des notions de base sur la gestion du risque à l'appui de notre culture de risque. À cette formation s'ajoutent notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nos priorités à l'égard de la gestion du risque, la documentation offerte sur notre intranet et nos bulletins internes. Nous avons également mis en place des politiques, des procédures et des limites qui gouvernent nos activités quotidiennes, ainsi que des procédures d'intervention à suivre en cas de dépassement des limites.

Renseignements sur le risque dans le cadre de l'évaluation du rendement et de la rémunération

Au cours de l'année, le groupe Gestion du risque veille à la gestion de divers examens du risque lié à la rémunération. Ces examens sont au nombre des responsabilités qui incombent à la deuxième ligne de défense et visent à examiner et à remettre en question les nouveaux régimes de rémunération, ceux qui cessent d'être offerts ainsi que les modifications apportées aux régimes de rémunération actuels. Une cote est attribuée aux régimes de rémunération, selon qu'ils présentent un risque très élevé ou faible; ceux présentant un risque très élevé doivent être soumis à l'approbation du chef de la gestion du risque.

À la fin de chaque année, le groupe Gestion du risque procède à l'évaluation du respect de l'intérêt à l'égard du risque et des questions importantes relatives au risque à l'échelle de la CIBC. Il évalue également diverses données liées au risque pour déterminer les éléments qui peuvent avoir une incidence directe sur des attributions individuelles visant la rémunération ou les cotes de rendement. Une fois par an, le groupe Gestion du risque passe en revue l'évaluation avec le CGR et le CRRPD.

Le CRRPD fait le suivi de la gestion du rendement et du processus de rémunération. Le CRRPD est responsable d'aider le conseil à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris les talents et la rémunération globale, ainsi que leur harmonisation avec la stratégie de la CIBC, son intérêt à l'égard du risque et ses contrôles. Les responsabilités clés du CRRPD relativement à la rémunération comprennent ce qui suit :

- approuver la philosophie de rémunération de la CIBC et toute modification importante apportée aux principes ou aux pratiques liés à la rémunération de la CIBC;
- approuver les nouvelles politiques de rémunération importantes et les modifications importantes apportées aux politiques de rémunération importantes actuelles;
- passer en revue les nouveaux régimes de rémunération importants ou les modifications apportées aux régimes de rémunération importants actuels et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- évaluer le caractère approprié de la rémunération par rapport au rendement actuel des activités et aux risques et le rapprochement de la rémunération avec le rendement actuel des activités et les risques;
- passer en revue le financement et les allocations de primes d'encouragement et en faire la recommandation pour approbation au conseil en fonction d'une évaluation du rendement des activités et des risques;
- passer en revue la rémunération cible individuelle et la rémunération du Comité de direction, y compris celle du chef de la direction et d'autres dirigeants clés et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- approuver sur une base individuelle la rémunération des employés dont la rémunération directe globale dépasse un certain seuil.

Limites et politiques en matière de risque

Notre cadre de limites et de politiques en matière de risque vise à assurer que les risques sont recensés, mesurés, suivis et contrôlés de façon appropriée conformément à notre intérêt à l'égard du risque. Pour la plupart des risques, nous avons élaboré un cadre d'ensemble qui énonce les principes clés liés à la gestion des risques connexes et nos principales politiques et limites de risque. Ce cadre est appuyé par des normes, des lignes directrices, des processus, des procédures et des contrôles qui régissent les activités quotidiennes de nos différents services. La surveillance est exercée par les comités de gestion ainsi que par le conseil et les comités du conseil.

Les limites et politiques clés en matière de risque sont présentées ci-dessous.

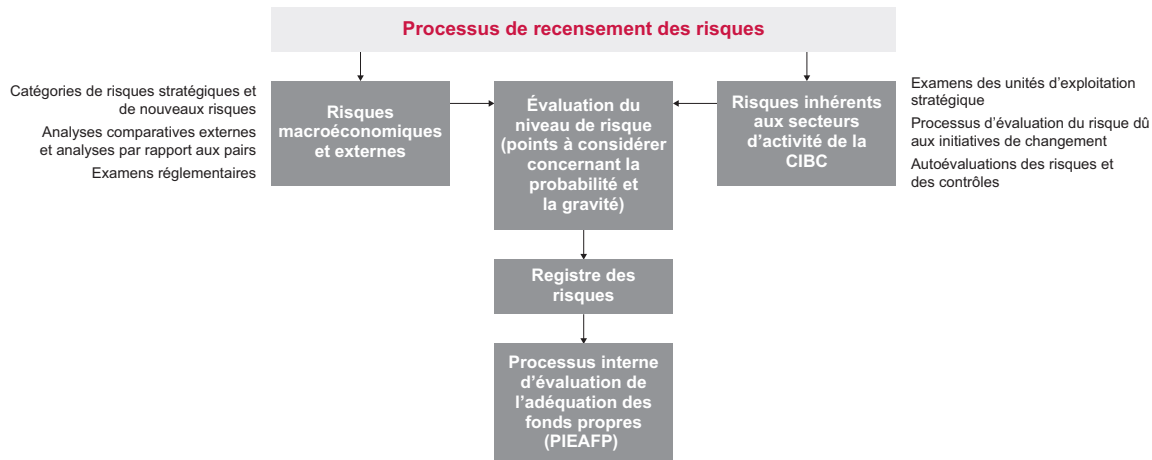
Cadre de gestion du risque			
Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque et cadre sur l'intérêt à l'égard du risque			
Risque	Cadre et politique d'ensemble	Limites de risque	Surveillance par la direction
Risque de crédit	Politique de gestion du risque de crédit Politique de gestion du risque des crédits de négociation	Limites de concentration du crédit Autorité déléguée en matière d'approbation du crédit Limite de risque des crédits de négociation	Comités du crédit Comité du risque de crédit lié aux services bancaires personnels et PME Comité sur la gestion mondiale du risque Comité des risques commerciaux
Risque de marché	Politique de gestion du risque de marché Politique de gestion du risque structurel	Limites de risque de marché Autorité déléguée en matière de risque	Comité sur la gestion mondiale du risque Comité mondial de gestion de l'actif et du passif Comité des risques commerciaux
Risque opérationnel	Politique de gestion du risque opérationnel Cadre de contrôle Cadre de gestion des risques liés au comportement et à la culture	Indicateurs de risque clés	Comité Risque opérationnel et contrôle Comité sur la gestion mondiale du risque Comité du risque lié à la technologie Comité du risque lié aux modèles et aux paramètres Comité de gouvernance Comité des risques commerciaux
Risque de réputation	Politique et cadre de gestion du risque de réputation	Indicateurs de risque clés	Comité des risques juridiques et de réputation
Risque de liquidité	Politique de gestion du risque de liquidité Politique de mise en gage	Limites de liquidité et de financement Limites de mise en gage	Comité mondial de gestion de l'actif et du passif Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque stratégique	Politique de planification stratégique	Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	Comité de direction
Risque lié à la réglementation	Politique de gestion de la conformité réglementaire Cadre de travail en matière de lutte contre le blanchiment d'argent CIBC et politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes CIBC	Indicateurs de risque clés Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque Paramètres clés de la lutte contre le blanchiment d'argent	Comité sur la gestion mondiale du risque Comité de direction sur la lutte contre le blanchiment d'argent

Recensement et mesure des risques

Le recensement et la mesure des risques sont des composantes importantes de notre cadre de gestion du risque. Le recensement des risques est un processus continu, que l'on réalise généralement par :

- l'appréciation périodique des risques associés aux risques de crédit découlant de nos activités de prêt et de négociation;
- le suivi continu des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation;
- l'appréciation des risques au sein de nouvelles activités et de nouveaux processus d'entreprise;
- l'appréciation des risques dans le cadre de transactions complexes et inhabituelles;
- le suivi périodique de notre profil de risque global en tenant compte de l'évolution et des tendances du marché, ainsi que des événements externes et internes.

Le groupe Gestion du risque maintient un « registre des risques » dans le but de répertorier tous les risques importants auxquels la CIBC est exposée. Le registre s'appuie sur les risques inhérents aux secteurs d'activité de la CIBC et est mis à jour au moyen de processus variés, présentés dans le graphique ci-après, afin de refléter l'évolution de la nature des risques auxquels nous faisons face. Le registre des risques vient appuyer notre PIEAFP, soit de façon explicite dans les calculs du capital économique et des fonds propres réglementaires ou de façon implicite au moyen de la réserve de conservation des fonds propres réels par rapport au capital économique et aux fonds propres réglementaires.



La décision de répertorier un nouveau risque découle d'une évaluation au moyen des processus de recensement des risques et comprend des critères tels que la gravité, le caractère mesurable et la probabilité. De plus, la décision de maintenir des fonds propres à l'égard d'un nouveau risque dépend également de l'atténuation ou non de ce risque et du caractère adéquat présumé des fonds propres pour réduire ce risque.

Nous avons des méthodes, des modèles et des techniques en place à l'échelle de l'entreprise pour évaluer les facteurs quantitatifs et qualitatifs des risques, adaptés pour les différents types de risque auxquels nous faisons face. Ces méthodes, modèles et techniques font l'objet d'une évaluation et d'une revue indépendantes pour assurer que la logique sous-jacente demeure rigoureuse, que les risques liés aux modèles ont été détectés et gérés, que le recours aux modèles est toujours approprié et que les données obtenues sont valides.

Le risque se calcule généralement en fonction de la perte attendue, de la perte inattendue et du capital économique.

Perte attendue

La perte attendue s'entend de la perte statistiquement susceptible de se réaliser dans le cours normal des affaires, avec des ajustements de prudence, au cours d'une période donnée.

En ce qui concerne le risque de crédit, les paramètres utilisés pour mesurer la perte attendue sont la PD, la PCD et l'ECD. Ces paramètres sont mis à jour régulièrement et sont fondés sur nos données historiques au cours du cycle et sur l'établissement de points de référence à l'égard du risque de crédit. Les paramètres de la PD, de la PCD et de l'ECD utilisés aux fins des fonds propres réglementaires ne sont pas ajustés aux informations prospectives.

En ce qui concerne le risque de marché lié aux activités de négociation, c'est la VAR qui est utilisée comme technique statistique pour mesurer le risque. La VAR est une estimation de la perte de valeur de marché, selon un degré de confiance déterminé, que pourrait subir notre portefeuille de négociation dans le cas d'un changement défavorable des taux et des cours du marché, sur une période de un jour. Nous utilisons également la mesure de la VAR en situation de crise pour reproduire notre VAR sur une période donnée lorsque des facteurs du marché pertinents montrent des signes de difficulté.

En ce qui concerne le risque de crédit lié aux activités de négociation pour des produits fondés sur la valeur de marché, nous utilisons des modèles pour évaluer le risque associé à la valeur du portefeuille des opérations conclues avec chaque contrepartie, en tenant compte des taux et des cours du marché.

Perte inattendue et capital économique

La perte inattendue représente l'estimation statistique de l'excédent du montant des pertes réelles sur le montant des pertes attendues au cours d'une période définie, calculée selon un degré de confiance déterminé. Nous avons recours au capital économique pour estimer les fonds propres nécessaires pour nous protéger contre les pertes inattendues. Le capital économique nous permet d'évaluer la performance en fonction du risque.

Nous utilisons aussi des techniques comme l'analyse de sensibilité et les simulations de crise pour faire en sorte que les risques courus demeurent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque et pour qu'il y ait suffisamment de fonds propres pour couvrir ces risques. Notre programme de simulations de crise comprend l'évaluation des répercussions éventuelles de différents scénarios économiques et de marché sur notre profil de risque, nos résultats et nos fonds propres. Pour plus de précisions, se reporter à la section Gestion des fonds propres.

Gestion du risque lié aux modèles

La gestion du risque lié aux modèles comprend l'élaboration judicieuse, la validation indépendante et le suivi et l'examen continus des modèles, ainsi que la gouvernance et des contrôles qui sont proportionnels aux risques. Notre portefeuille de modèles comprend, sans s'y limiter, des modèles liés à l'évaluation du risque (y compris la VAR, le capital économique et les fonds propres réglementaires), à l'établissement des prix, à la notation et à l'évaluation du risque de crédit, les modèles du risque de crédit aux fins du calcul de l'ampleur de la perte et des simulations de crise et les modèles aux fins du calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. L'approche de la CIBC pour assurer une gouvernance et une surveillance efficaces de la gestion du risque lié aux modèles englobe les éléments importants suivants :

- la gouvernance et la surveillance par les comités de gestion, y compris le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres, la haute direction et le conseil;

- les politiques, procédures et normes qui définissent les rôles et responsabilités qui s'appliquent aux divers groupes de surveillance et qui fournissent les lignes directrices permettant d'identifier, d'évaluer et de contrôler le risque lié aux modèles et d'en faire le suivi tout au long du cycle de vie du modèle;
- les contrôles qui s'appliquent aux principaux aspects opérationnels de la gestion du risque lié aux modèles, y compris le maintien du portefeuille de modèles, l'évaluation du risque lié aux modèles, l'attestation du risque lié aux modèles ainsi que le suivi continu et la communication d'information à cet égard.

Le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres est un sous-comité du CGMR et est responsable de passer en revue et d'approuver les propositions de modèles, nouveaux ou modifiés, de fonds propres réglementaires, de capital économique et d'information financière et de surveiller les modèles et paramètres de fonds propres réglementaires, de capital économique et d'information financière de la CIBC pour détecter les risques de crédit et de marché et les risques opérationnels. Le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres est responsable de l'approbation des modèles et des paramètres, du suivi de la performance des paramètres ainsi que de la surveillance de la validation et de la conformité aux politiques.

Politiques d'atténuation du risque lié aux modèles

Nous avons mis en place des politiques, des procédures, des normes et des contrôles pour assurer la gestion efficace du risque lié aux modèles pour la CIBC. L'examen et la validation des modèles remettent en question de façon efficace et indépendante le risque lié aux modèles et le documentent, assurant ainsi que les paramètres des modèles sont rigoureux et que la CIBC peut se fier à leurs résultats. Le processus d'examen et de validation des modèles comprend :

- analyse des documents du modèle;
- tests exhaustifs et rigoureux des paramètres clés du modèle lors de la mise en œuvre pour s'assurer que les résultats sont tels que prévus;
- reproduction du processus de quantification du risque pour savoir si la mise en œuvre du modèle tient compte des spécifications du modèle;
- évaluation de la pertinence et de la vraisemblance des concepts et des hypothèses liés au modèle/paramètre;
- analyse de l'exactitude pour évaluer le calibrage et l'exactitude des composantes de risque, notamment la capacité de discrimination des systèmes de notation et le caractère raisonnable des paramètres de fonds propres;
- analyse de sensibilité des résultats découlant du modèle/paramètre par rapport aux hypothèses liées au modèle/paramètre et aux données importantes;
- analyse de scénario et simulation de crise pour les résultats découlant du modèle par rapport aux données importantes;
- essais à rebours par comparaison des résultats réels et des mesures de risque générées par le modèle;
- analyse comparative des autres modèles et des données comparables internes et externes;
- examen de l'application interne du modèle/paramètre pour assurer une application uniforme;
- compte rendu du statut des modèles au Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres appuyé par une mise à jour d'une liste de modèles et de paramètres réglementaires;
- un processus d'attestation trimestrielle pour les responsables des modèles pour assurer la conformité à la politique de validation et de gestion du risque lié aux modèles;
- rapport de validation détaillé précisant les modalités d'une application correcte du modèle et compte rendu des constatations aux responsables, aux développeurs et aux utilisateurs des modèles.

Une fois le modèle approuvé et prêt à être utilisé, la surveillance continue devient la responsabilité commune des utilisateurs, des responsables et des valideurs de modèles.

Simulations de crise

Les simulations de crise complètent nos autres outils de gestion du risque en offrant une estimation des répercussions potentielles de scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise et de facteurs de risque. Les résultats des simulations de crise sont interprétés selon notre intérêt à l'égard du risque, y compris des paramètres d'adéquation des fonds propres. Les processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, de planification des fonds propres et de planification financière sont intégrés pour former un système d'information exhaustif. Se reporter à la section Situation financière pour plus de précisions sur nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise.

Traitement et atténuation du risque

Le traitement et l'atténuation du risque consistent à mettre en œuvre des options pour modifier les niveaux de risque. La CIBC recherche les possibilités d'atténuation du risque afin de contrôler son profil de risque compte tenu de son intérêt à l'égard du risque. L'objectif de la CIBC est de tenir compte de façon proactive des options d'atténuation du risque dans le but d'optimiser les résultats.

Des discussions sur les stratégies d'atténuation des risques potentiels ont lieu entre le groupe Gestion du risque et les secteurs d'activité, au sein du CGMR ou du CMGAP, et du CGR à des fins de gouvernance et de surveillance, au besoin. Dans l'évaluation des stratégies possibles, les éléments pris en considération comprennent les coûts et les avantages, les risques résiduels (c.-à-d., les risques qui sont conservés), les risques secondaires (c.-à-d., les risques découlant des mesures d'atténuation) et le suivi et l'examen appropriés pour faire le suivi des résultats.

Contrôles à l'égard des risques

Notre cadre de gestion du risque comprend également un ensemble complet de contrôles à l'égard des risques, conçus pour veiller à ce que les risques soient décelés et gérés de façon appropriée. Ces contrôles font partie du cadre de contrôle global de la CIBC, mis au point d'après le document généralement accepté intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (COSO). Le cadre de contrôle s'appuie également sur des éléments tirés du cadre de surveillance et de la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise, deux documents publiés par le BSIF.

Le conseil, principalement par l'entremise du CGR, approuve certaines limites du risque de crédit et délègue au chef de la direction, ou à celui-ci et au chef de la gestion du risque conjointement, des pouvoirs précis d'approbation de transactions. Le CGR doit approuver les transactions dépassant les pouvoirs accordés. La délégation de pouvoirs aux unités d'exploitation est soumise à un contrôle pour que la prise de décision soit réservée aux personnes ayant suffisamment d'expérience en la matière. De plus, la CIBC a mis en place des processus rigoureux pour relever et évaluer les déficiences du contrôle des risques et y remédier en temps opportun. Des rapports périodiques sont remis au CGR pour démontrer la conformité aux limites de risque. Les limites de risque et les pouvoirs délégués au chef de la direction, ou au chef de la direction et au chef de la gestion du risque conjointement, sont évalués une fois l'an par le CGR.

Suivi des risques et rapports connexes

Afin d'effectuer un suivi du profil de risque de la CIBC et de faciliter l'évaluation en fonction de l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nous avons établi un certain nombre de paramètres d'évaluation et nous présentons régulièrement des rapports au CGMR et au CGR relativement à l'application de ces paramètres. Ces rapports permettent la prise de décisions à l'égard des stratégies de croissance et d'atténuation du risque.

Les expositions sont aussi régulièrement surveillées en fonction des limites, et des protocoles d'intervention ont été mis en place en cas de dépassement de ces limites. Ces protocoles permettent que les membres du personnel aux échelons appropriés restent informés et facilitent la gestion des dépassements de façon conforme à notre intérêt à l'égard du risque.

Des rapports de la direction réguliers pour chaque type de risque sont également préparés pour faciliter le suivi et le contrôle du risque à des niveaux plus détaillés.

Principaux risques et nouveaux risques

Nous faisons le suivi des principaux risques et des nouveaux risques qui peuvent avoir une incidence sur nos résultats futurs, nous les examinons et nous prenons les mesures qui s'imposent pour réduire les risques éventuels. Nous procédons à des analyses approfondies, notamment par des simulations de crise de nos expositions aux risques, et nous informons le conseil sur une base régulière des nouveautés et des changements connexes. Les principaux risques et les nouveaux risques sont ceux qui pourraient avoir, à notre avis, une incidence négative qui est importante pour la CIBC. La présente section décrit donc les principaux risques et les nouveaux risques, ainsi que les faits nouveaux en matière de réglementation et de comptabilité qui sont importants pour la CIBC.

Pandémies

La pandémie de COVID-19 et les restrictions imposées par les gouvernements à l'échelle du globe pour la limiter ont ébranlé, de manière imprévisible et sans précédent, l'économie mondiale, les marchés financiers, les chaînes d'approvisionnement et la productivité des entreprises, et ont restreint l'activité économique au Canada, aux États-Unis et dans d'autres régions où nous menons nos activités. Même si l'économie mondiale a considérablement rebondi après avoir touché le fond au plus fort du ralentissement pendant le deuxième trimestre de 2020, la reprise a été inégale. Pour l'avenir, nous nous attendons à une reprise qui sera lente au premier semestre de 2021, mais qui ira en s'accéléralant par la suite et retrouvera son rythme d'avant la pandémie d'ici 2022.

Nous suivons étroitement les répercussions en évolution perpétuelle de la pandémie de COVID-19, qui a eu un effet défavorable sur nos activités. Nous ne savons toujours pas quelle sera la pleine incidence de la COVID-19 sur l'économie mondiale et les marchés financiers ainsi que sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière, y compris notre situation de fonds propres réglementaires et de liquidité et notre capacité à satisfaire aux diverses exigences, dont celles d'ordre réglementaire. L'incidence définitive dépendra de faits nouveaux hautement incertains, comme l'étendue, la gravité et la durée de la pandémie, ce qui comprend les conséquences persistantes de la deuxième vague en cours, les résurgences ultérieures de la contagion, les mesures instaurées par les gouvernements, les autorités monétaires, les organismes de réglementation, les institutions financières et d'autres tiers en réponse aux vagues ultérieures, l'étendue des mesures de distanciation physique, ainsi que les fermetures d'entreprise et les restrictions sur les voyages décrétées par les gouvernements. Les plus récentes avancées favorables liées à la production d'un vaccin laissent sous-entendre que, dès le début de 2021, les approbations réglementaires pourraient être obtenues et une administration ciblée du vaccin pourrait s'amorcer, mais l'incertitude demeure quant au moment attendu de sa production de masse et de sa distribution, de son acceptation par le public et de la réduction subséquente des taux d'infection.

Une part importante de nos activités consiste à consentir du crédit ou autrement à fournir des ressources financières aux particuliers, aux entreprises, aux secteurs et aux gouvernements, lesquels ont vraisemblablement été malmenés par la pandémie, celle-ci pouvant miner leur capacité à respecter les dispositions initiales des prêts et, éventuellement, à rembourser leurs prêts. Bien que nos estimations des pertes de crédit attendues sur les prêts productifs tiennent compte de la probabilité et de l'étendue des défauts de paiement et de la dépréciation futurs, les résultats réels pourraient différer considérablement des estimations actuelles, compte tenu de l'incertitude rattachée à la COVID-19. Nous pourrions avoir à comptabiliser d'autres pertes de crédit, en plus de celles inscrites au cours de l'exercice 2020, advenant que nos activités commerciales ne progressent pas en fonction de nos attentes en raison d'autres vagues d'éclosion ou de contagion, ou advenant une augmentation soutenue du taux de chômage ou de défauts de paiement des prêts des clients supérieurs à ceux attendus. L'efficacité des divers programmes gouvernementaux d'allègement à l'intention des particuliers et des entreprises ainsi que le moment où un vaccin sera disponible pourraient aussi avoir des répercussions sur nos attentes. Dans la même optique, compte tenu de l'évolution de la conjoncture du marché et de l'économie, nous pourrions avoir à comptabiliser des pertes, des dépréciations ou des réductions dans les autres éléments du résultat global relativement à d'autres actifs au cours des périodes ultérieures.

Les produits nets d'intérêts sont fortement tributaires des taux d'intérêt du marché. La réduction des taux d'intérêt de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine en réponse à la COVID-19 a eu une incidence défavorable sur nos produits d'intérêts nets. L'incidence globale des taux d'intérêt affaiblis, ou potentiellement négatifs, est imprévisible et dépendra des prochaines mesures que mettront éventuellement en place la Banque du Canada et la Réserve fédérale américaine pour augmenter ou abaisser les taux ciblés en réponse à la COVID-19 et à d'autres facteurs.

Nous avons mis en place de nombreuses mesures pour soutenir nos clients en cette période difficile (se reporter à la section Programmes d'aide aux clients de la CIBC en réponse à la COVID-19 pour plus de précisions). Les gouvernements, les autorités monétaires, les organismes de réglementation et les institutions financières ont également mis en place des mesures pour soutenir l'économie, accroître les liquidités, atténuer le chômage, offrir une aide financière provisoire et un assouplissement des attentes réglementaires et mettre en œuvre d'autres mesures en vue d'atténuer ou de contrebalancer les répercussions économiques néfastes de la pandémie. Nous continuons de travailler avec les organismes de réglementation et les gouvernements des territoires où nous exerçons nos activités pour soutenir et aider nos clients devant s'inscrire aux programmes des gouvernements. La nature, l'étendue et la vitesse de mise en œuvre sans précédent des différentes mesures essentielles pour atténuer les contrecoups de la crise sur l'économie exposent la CIBC à des risques supplémentaires. Les programmes des gouvernements sont d'une grande complexité et le fait d'y participer peut accroître le risque opérationnel, le risque de conformité, les risques juridiques et de réputation, ce qui pourrait entraîner des litiges, des mesures gouvernementales ou d'autres formes de pertes. En outre, rien ne garantit l'efficacité de ces programmes, dont l'existence dépendra de la durée et de l'étendue de la COVID-19 et qui varieront d'une région ou d'un secteur à l'autre, tout comme les avantages que pourront en tirer nos clients.

La pandémie de COVID-19 a accru les pressions d'ordre opérationnel exercées sur la Banque ainsi que les risques opérationnels relativement à l'interruption des activités, à la survenance de fraudes, à la gestion du risque lié aux tiers, au traitement des opérations et à la cybersécurité.

Nous continuons à mener nos activités conformément aux plans de continuité des opérations mis en œuvre lorsque l'OMS a déclaré la pandémie de COVID-19. Nous avons continué d'évaluer et de transformer notre modèle opérationnel, dont la stratégie de retour au bureau qui a été modifiée à la lumière de la deuxième vague de COVID-19. Alors que le taux de contagion augmente dans nos collectivités avoisinantes, la surveillance continue et l'application uniforme de nos protocoles de santé et de sécurité se poursuivent, conformément aux directives des gouvernements et des autorités de santé publique. La possibilité que la maladie se répande chez nos clients et les membres de nos équipes constitue un risque d'entreprise et opérationnel supplémentaire et nous continuons d'accorder la priorité à leur santé et à leur sécurité, tout en répondant aux besoins de nos clients dans ce contexte difficile. Les modalités de travail à distance prévalent toujours et nous prévoyons de les maintenir en place au moins au cours du prochain trimestre.

Dans l'ensemble, la Banque s'est bien adaptée à la situation. Les mesures du risque opérationnel applicables font encore état d'un niveau acceptable. Nos pratiques en matière de gestion du risque lié à la technologie continuent de réunir résilience et malléabilité. Même si nous avons assisté à une stabilisation de l'environnement, l'incidence de la pandémie sur le plan opérationnel demeure incertaine compte tenu de sa persistance et des risques découlant des changements organisationnels récemment apportés. La résilience et la viabilité opérationnelles demeurent les aspects fondamentaux sur lesquels nous nous concentrons. Nous continuerons de surveiller notre position en matière de risque et les tendances pour assurer la gestion appropriée et opportune des risques opérationnels.

Advenant que la pandémie de COVID-19 se poursuive au-delà de nos prévisions, ou en cas d'urgence d'autres maladies entraînant des répercussions d'une nature similaire, les répercussions néfastes sur l'économie pourraient s'aggraver davantage et se traduire par une volatilité exacerbée et par d'autres replis des marchés financiers. En outre, les conséquences de la pandémie sur l'environnement macroéconomique et sur les normes d'affaires et sociales demeurent nébuleuses. Toute éventualité inattendue survenant dans les marchés financiers, le contexte réglementaire ou le comportement ou la confiance des consommateurs pourrait avoir une incidence défavorable à long terme sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière.

Prix des marchandises

Tandis que l'incidence de la pandémie de COVID-19 continue de se répercuter sur les marchés financiers, les prix du pétrole brut ont atteint des creux historiques, encore plus bas que ceux affichés en décembre 2018, et sans précédent pour ce qui est de ceux inscrits vers la fin d'avril 2020 au titre des contrats à terme normalisés d'un mois sur les prix du pétrole brut West Texas Intermediate. Bien que les prix du pétrole se soient en partie redressés par rapport aux creux du mois d'avril, la volatilité des prix futurs demeure un sujet de préoccupation en raison de l'incidence potentielle de la deuxième vague de COVID-19 sur la demande mondiale. Nous continuons d'évaluer les clients de notre portefeuille de titres dans le secteur du pétrole et du gaz

selon nos mesures de risque améliorées qui tiennent compte du contexte actuel, et notre portefeuille fait l'objet d'une surveillance prudente. Les prix des métaux précieux et des autres catégories de marchandises demeurent volatils également alors que la COVID-19 influe sur l'offre et la demande qui leur sont associées, les prix de l'or ayant atteint des sommets en 2020. Nous continuons à surveiller étroitement notre exposition globale aux prix des marchandises du fait de la turbulence des marchés.

Risque géopolitique

Le risque géopolitique s'intensifie à certains moments. Bien que l'incidence précise sur l'économie mondiale et sur les marchés du crédit et des capitaux dépende de la nature de l'événement, tout événement majeur pourrait être en règle générale une source d'instabilité et de volatilité, ce qui occasionnerait l'élargissement des écarts de taux, une diminution de la valeur des actions, une ruée vers les devises refuges et l'augmentation des achats d'or. À court terme, la volatilité des marchés peut nuire au résultat net tiré de nos positions de risque de marché dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. Le risque géopolitique pourrait entraîner un ralentissement de la croissance économique et, de pair avec les répercussions possibles sur les prix des marchandises et la montée récente du protectionnisme, pourrait avoir des conséquences très graves sur les activités économiques et bancaires courantes. À l'heure actuelle, il existe plusieurs facteurs préoccupants :

- l'incertitude et les répercussions sur les marchés à l'échelle mondiale liées à la propagation de la COVID-19, dont les préoccupations liées à la vague d'infection actuelle et aux vagues subséquentes ainsi qu'à la mise au point d'un vaccin efficace produit à grande échelle;
- les répercussions du différend entre l'Arabie saoudite et la Russie quant à la production pétrolière;
- les enjeux commerciaux persistants et les relations tendues entre les États-Unis et la Chine;
- les tensions diplomatiques et le différend commercial entre le Canada et la Chine;
- les relations entre les États-Unis et l'Iran;
- les manifestations contre le gouvernement à Hong Kong;
- l'incertitude quant à l'issue des négociations sur le Brexit, compte tenu du fait que la Grande-Bretagne doit négocier un accord commercial avec l'Union européenne.

Bien qu'il soit impossible de prédire quels pays connaîtront des conflits géopolitiques, nous surveillons étroitement les marchés et les régions actuellement ou récemment instables afin d'évaluer l'incidence de ces situations sur les marchés et les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités.

Endettement des consommateurs canadiens et marché du logement canadien

La hausse historique du niveau d'endettement, attribuable principalement à l'accroissement de l'endettement hypothécaire, a été tempérée par les hausses des taux d'intérêt par la Banque du Canada en 2017 et en 2018, conjuguées aux mesures réglementaires, dont la révision des lignes directrices sur la souscription de prêts hypothécaires (ligne directrice B-20) et la taxe sur les investissements étrangers. Ces mesures, jumelées au contexte de chômage à la baisse antérieur, ont eu l'effet escompté, les ratios de la dette au revenu s'étant par la suite aplanis en 2018 et en 2019. Pour contrer les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, le gouvernement a instauré plusieurs programmes d'allègement, la Banque du Canada a abaissé son taux d'intérêt et la CIBC a mis en place des mesures d'aide temporaires à l'égard de l'ensemble de ses produits de détail pour soutenir ses clients. Les prévisions à court terme sur le marché du logement devraient rester assez stables. Nous sommes d'avis que la probabilité d'un effondrement marqué du marché du logement qui ferait subir des pertes importantes à nos portefeuilles de prêts hypothécaires demeure faible. À l'heure actuelle, nous déterminons l'admissibilité des demandes de prêts hypothécaires à taux variable d'après le taux d'intérêt fixe de référence à cinq ans de la Banque du Canada, qui est habituellement plus élevé d'environ deux points de pourcentage par rapport au taux variable, conformément à la ligne directrice B-20. Nous avons mené des simulations statistiques de crise à l'échelle de l'entreprise supposant une baisse des prix des habitations afin de déterminer les pertes directes potentielles, et nous avons également mené des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence d'une hausse du taux de chômage sur la capacité des emprunteurs à rembourser leurs prêts.

Risque de désintermédiation

Les clients du secteur bancaire canadien utilisent de plus en plus les plateformes numériques au détriment des centres bancaires traditionnels pour effectuer leurs opérations. Les entreprises numériques perturbatrices, qu'il s'agisse de chefs de file mondiaux en matière de technologie ou de nouveaux venus de plus petite taille dans le domaine de la technologie financière, exercent une pression concurrentielle accrue, tandis que l'évolution technologique de ces concurrents non traditionnels et l'adoption de plus en plus grande des nouvelles technologies continuent de faire augmenter le risque de désintermédiation. Parmi ces technologies, mentionnons la chaîne de bloc qui permet à des parties de faire des transactions entre elles sans devoir faire appel à un tiers intermédiaire centralisé tel qu'une banque. Les cryptomonnaies, comme le bitcoin, représentent une application particulière de la technologie de la chaîne de bloc associée à un risque de désintermédiation potentiel. Cependant, l'adoption généralisée des cryptomonnaies en remplacement des monnaies émises par les gouvernements ne semble pas envisageable à court terme, car elles présentent plusieurs défauts, notamment une volatilité élevée et une réglementation limitée. Les progrès réalisés dans les domaines de l'intelligence artificielle (IA) et de l'automatisation pourraient également transformer les modèles d'affaires au fil du temps, notamment par la prestation de conseils financiers au moyen de processus automatisés. La CIBC développe ses capacités en IA en mettant l'accent sur le maintien de la relation de confiance avec ses clients, et ce, en établissant des pratiques en matière d'IA fondées sur des principes comme l'équité, l'éthique, la transparence et la sécurité.

Nous gérons le risque de désintermédiation au moyen d'examen stratégiques, ainsi que par des investissements dans des canaux émergents, dans des capacités liées aux données et aux analyses, et dans la technologie et l'innovation en général, pour répondre aux besoins en évolution de nos clients, tout en nous employant à réduire notre structure de coûts et à simplifier nos activités. Nous maintenons une approche d'innovation centralisée et coordonnée et nous avons obtenu de nombreux prix sectoriels pour notre innovation en matière de services bancaires et de services bancaires numériques et mobiles.

Transition liée à la réforme des taux interbancaires offerts

Les taux d'intérêt de référence, dont le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) et d'autres taux de référence, font l'objet d'une réforme et sont remplacés par de nouveaux taux sans risque largement fondés sur les marchés. La Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni a initialement annoncé en juillet 2017 qu'elle n'obligerait pas les banques à soumettre des taux LIBOR après décembre 2021. La FCA et le ICE Benchmark Administrator ont récemment annoncé la mise en place d'un processus de consultation qui pourrait modifier le calendrier prévu lié à l'abandon des taux LIBOR publiés pour certaines monnaies et échéances, situation que la CIBC surveillera de près. Étant donné que les taux LIBOR sont utilisés pour un grand volume de dérivés, de prêts et d'instruments en espèces, la transition comporte un certain nombre de risques pour la CIBC et pour l'ensemble du secteur. Les risques liés à la transition comprennent le risque de marché (advenant l'apparition de nouveaux risques de base), le risque lié aux modèles, le risque opérationnel (à mesure que des processus sont modifiés ou que de nouveaux processus sont mis en œuvre), les risques juridiques (à mesure que les contrats sont révisés) et le risque lié au comportement (pour faire en sorte que les clients soient dûment avisés et qu'ils soient prêts). La CIBC a mis en place un programme complet à l'échelle de l'entreprise afin de gérer et coordonner tous les aspects liés à la transition, dont l'identification et l'atténuation des risques précités. Se reporter à la section Autres faits nouveaux en matière de réglementation pour plus de précisions.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les autres crimes connexes constituent une grande menace pour la stabilité et l'intégrité du secteur financier d'un pays et de son économie en général. À la lumière de cette menace, la communauté internationale s'est fixé comme priorité de lutter contre ces activités illégales. La CIBC s'engage à se conformer à toutes les exigences réglementaires concernant la LBA et la LFAT, ainsi qu'à mettre en place les meilleures pratiques afin d'atténuer l'incidence de telles activités. Les modifications apportées aux règlements d'application de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* du Canada ont été publiées en juillet 2019 afin de renforcer le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. La CIBC continue de réaliser des progrès en vue d'être en mesure de se conformer aux règlements modifiés lorsqu'ils entreront en vigueur. Ainsi, nous avons mis en place des procédures, des processus et des contrôles liés au processus de diligence raisonnable à l'égard des clients, à la tenue des dossiers et à la présentation de rapports afin de veiller au respect des obligations réglementaires pertinentes dans chaque pays, et nous avons instauré une formation annuelle obligatoire sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes pour tous les employés.

Réglementation bancaire aux États-Unis

Nos activités aux États-Unis sont supervisées par le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis (Réserve fédérale) et doivent également se conformer à un cadre réglementaire fédéral et étatique exhaustif. Notre filiale en propriété exclusive, CIBC Bancorp USA Inc. (CIBC Bancorp), est une société de portefeuille financière assujettie à la réglementation et à la supervision de la Réserve fédérale, en vertu de la loi américaine intitulée *Bank Holding Company Act of 1956*, dans sa version modifiée. CIBC Bank USA, notre banque à charte de l'Illinois, est assujettie à la réglementation de la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) et du département de la réglementation en matière de services financiers et professionnels de l'Illinois (Illinois Department of Financial and Professional Regulation). La succursale de New York de la CIBC est assujettie à la réglementation et à la supervision du département en matière de services financiers de l'État de New York (New York Department of Financial Services) et de la Réserve fédérale. Certaines des activités sur les marchés que nous menons aux États-Unis sont assujetties à la réglementation de la SEC et de la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis, ainsi qu'à celle d'autres organismes de surveillance.

La portée de ces règlements pourrait avoir une incidence sur nos activités à plusieurs égards. Par exemple, CIBC Bancorp et CIBC Bank USA sont tenues de maintenir des ratios minimums de fonds propres conformément aux règles de Bâle III adoptées par les organismes de réglementation du secteur bancaire américain, lesquelles diffèrent sur certains points de celles du Canada. En vertu du cadre réglementaire des banques aux États-Unis, tant la CIBC que CIBC Bancorp doivent offrir une source de solidité à la filiale bancaire et pourraient être tenues de fournir du capital additionnel ou d'autres ressources à l'égard de CIBC Bank USA si sa situation financière se détériorait, soit en raison d'un contexte économique difficile aux États-Unis, soit en raison de problèmes propres à l'entreprise. La Réserve fédérale (dans le cas de CIBC Bancorp) et la FDIC (dans le cas de CIBC Bank USA) ont également le pouvoir de restreindre les dividendes versés par CIBC Bancorp ou CIBC Bank USA, ce qui limiterait notre capacité de recevoir des distributions sur les dépenses d'investissement au sein de nos activités bancaires américaines.

Par ailleurs, la Réserve fédérale et la FDIC pourraient aussi limiter notre capacité de faire croître nos activités bancaires américaines, au moyen d'acquisitions ou d'une croissance interne, si, notamment, elles avaient des préoccupations quant à la gestion du risque, aux programmes et aux pratiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ou de conformité, à la gouvernance et aux contrôles et à la suffisance des fonds propres et des liquidités en vigueur au sein de CIBC Bancorp, de CIBC Bank USA ou de notre succursale de New York, le cas échéant.

Le contexte réglementaire aux États-Unis continue à évoluer et les changements d'ordre législatif ou réglementaire pourraient avoir une incidence sur la CIBC.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Les institutions financières telles que la CIBC améliorent leurs processus opérationnels pour tirer profit des technologies innovatrices et d'Internet afin d'améliorer leur expérience client et de rationaliser leurs activités. Par contre, les cybermenaces et le risque financier, le risque de réputation et le risque d'interruption des activités qui y sont liés s'amplifient. Nous continuons de gérer ces risques de façon active au moyen d'exams du risque stratégiques, d'outils technologiques déployés à l'échelle de l'entreprise et de programmes de protection de l'information, dont l'objectif est de continuer à lutter globalement contre ces cybermenaces pour prévenir, détecter et traiter des menaces, telles que les fuites de données, les logiciels malveillants, les accès non autorisés et les attaques par déni de service, qui peuvent porter atteinte aux systèmes et à l'information de la CIBC, donner lieu à des activités non autorisées ou frauduleuses et entraîner le vol ou la divulgation de renseignements confidentiels ainsi que des interruptions de service.

Étant donné l'importance des systèmes financiers électroniques, y compris les services bancaires en direct et mobiles sécurisés offerts par la CIBC à ses clients, la CIBC surveille l'évolution du contexte à l'échelle mondiale, notamment les cybermenaces, les stratégies d'atténuation des risques et les nouvelles exigences réglementaires, afin d'améliorer les contrôles et processus qui protègent nos systèmes et les renseignements relatifs à nos clients. En outre, nous effectuons des exercices de cybersécurité portant sur la préparation, les tests et la récupération afin de valider nos défenses, de comparer nos pratiques avec les meilleures pratiques en la matière et d'informer régulièrement le conseil des faits nouveaux. La CIBC a des protocoles et des stratégies d'intervention en cas de cyberincident bien définis qui seront mis en œuvre si un incident ou une atteinte en lien avec la sécurité survient. La CIBC a également contracté une assurance contre les cyberrisques afin de réduire certaines pertes potentielles liées aux cyberincidents. L'assurance contre les risques de la CIBC est assujettie à différentes modalités et clauses, notamment aux limites sur les types et les montants d'assurance liés aux pertes découlant des cyberincidents. Nous évaluons périodiquement notre assurance en fonction de notre tolérance aux risques et de nos limites. Malgré notre engagement en matière de gestion du risque lié à l'information et à la cybersécurité, et compte tenu de l'évolution rapide des menaces, du cadre réglementaire ainsi que de l'environnement d'affaires, la CIBC n'est pas en mesure de recenser tous les risques liés à la cybersécurité ou de mettre en place des mesures permettant de prévenir ou de contrer tout incident pouvant éventuellement survenir. Cependant, la CIBC surveille les changements dans son profil de risque et continue d'améliorer ses stratégies visant à protéger la sécurité et à assurer la résilience des services afin de réduire au minimum les répercussions des incidents qui pourraient survenir.

Risque lié aux tiers

Le conseil et les membres de la haute direction de la CIBC conviennent de l'importance de l'établissement de relations avec des tiers pour le modèle d'affaires de la CIBC et, par conséquent, s'appuient sur ces relations pour atteindre les objectifs d'affaires de la CIBC. Compte tenu de l'émergence de nouvelles technologies, de notre présence dans de nouveaux territoires à l'étranger et du recours croissant aux services de sous-traitants, le contexte lié aux tiers évolue constamment. Ces relations peuvent profiter à la CIBC, puisqu'elles engendrent des réductions de coûts, des processus novateurs, l'amélioration du rendement et une compétitivité rehaussée, mais elles peuvent également exposer la CIBC à des risques de défaillance ou d'interruption, pouvant se présenter sous forme de perturbations touchant les employés, les processus et la technologie ou d'événements externes qui ont une incidence sur les tiers en question.

En vue d'atténuer le risque lié aux tiers, de composer avec les risques éventuels liés aux tiers et les exigences réglementaires croissantes et de veiller à l'efficacité des processus et des contrôles internes mis en place, la CIBC s'appuie sur sa culture de risque éprouvée et a également mis sur pied un programme de gestion du risque lié aux tiers, qui s'articule autour de politiques, de procédures, d'une expertise et de ressources spécialisées en gestion du risque lié aux tiers. Le programme permet de cerner et de gérer les risques découlant des relations avec des tiers, et ce, dès le moment de la planification et tout au long du cycle de vie de l'entente commerciale, ainsi que de favoriser le maintien de relations de collaboration à l'appui du cadre d'orientation stratégique de la CIBC et des besoins opérationnels qui s'inscrivent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Risque lié au changement climatique

Les risques physiques liés aux changements climatiques, comme les vagues de chaleur, le stress hydrique et les inondations, de même que la réglementation visant à les atténuer, auront des répercussions mesurables sur les collectivités et sur l'économie. À l'appui de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone à l'échelle mondiale, nous nous engageons à bien comprendre l'incidence des changements climatiques sur les activités de notre entreprise et à les gérer de façon responsable. Du fait que la CIBC est un prestataire de services, elle produit relativement peu d'émissions de carbone. Cependant, un grand nombre de nos clients exploitent des entreprises qui doivent se conformer à de nouvelles normes en matière d'émissions de carbone ou qui devraient le faire dans un avenir rapproché.

Dans un contexte de demande croissante quant à la présentation d'information sur le recensement et l'atténuation du risque lié au changement climatique, nous appuyons le cadre de divulgation mis en place par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Le cadre établi par le GIFCC fournit aux parties prenantes des lignes directrices pour la présentation d'informations cohérentes et significatives sur le risque lié au changement climatique qui peuvent être comparées dans l'ensemble des secteurs, des industries et des pays. L'analyse de scénarios relatifs au climat est une recommandation clé formulée par le GIFCC permettant d'apporter un éclairage sur la façon dont les risques physiques et liés à la transition se répercuteront sur les activités des entreprises au fil du temps. À l'instar de bien d'autres banques mondiales, nous participons au volet de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (IF-PNUE) et au GIFCC pour accélérer notre cheminement vers une analyse efficace de scénarios relatifs au climat d'une façon qui cadre avec l'approche privilégiée. La préparation d'un rapport GIFCC exhaustif est un long processus qui devrait prendre plusieurs années. Nous collaborons de façon proactive avec les autres banques pour assurer l'uniformité et la comparabilité de l'information fournie dans notre rapport GIFCC, tandis que nous nous efforçons d'en améliorer l'exhaustivité.

Pour plus de précisions, se reporter à la section Risque environnemental et risque social connexe.

Transactions d'entreprise

La CIBC cherche à effectuer des acquisitions et des dessaisissements qui s'harmonisent avec sa stratégie, son intérêt à l'égard du risque et ses objectifs financiers. La capacité de réaliser notre stratégie pour intégrer des acquisitions et la capacité d'anticiper et de gérer les risques qui sont associés à de telles transactions d'entreprise sont assujetties à certains facteurs, notamment l'obtention des approbations des organismes de réglementation et des actionnaires en temps opportun et à des conditions favorables, la capacité de garder les clients et les membres clés du personnel, la réalisation de synergies et d'efficacités, la capacité de contrôler les coûts d'intégration et d'acquisition et les variations de la conjoncture économique et commerciale générale.

Bien que bon nombre des facteurs soient indépendants de la volonté de la CIBC, leur incidence est en partie atténuée au moyen d'un contrôle préalable approfondi avant la conclusion de la transaction et de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans appropriés. Cependant, ces transactions d'entreprise comportent des incertitudes inhérentes, et nous ne sommes pas en mesure de déterminer tous les événements, les faits et les circonstances éventuels qui pourraient avoir une incidence négative sur les activités et la performance financière de la CIBC à la suite de telles transactions d'entreprise.

Faits nouveaux en matière de réglementation

Pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de réglementation, se reporter aux sections Impôt sur le résultat, Gestion des fonds propres, Risque de liquidité et Questions relatives à la comptabilité et au contrôle.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de comptabilité, se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle ainsi qu'à la note 32 des états financiers consolidés.

Risques découlant des activités commerciales

Le graphique ci-dessous présente nos activités commerciales et les mesures de risque correspondantes fondées sur l'APR, ainsi que les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis au 31 octobre 2020 :

	CIBC				Siège social et autres
Unités d'exploitation stratégique	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	
Activités commerciales	<ul style="list-style-type: none"> Dépôts Prêts hypothécaires à l'habitation Prêts personnels Cartes de crédit Prêts aux petites entreprises Assurance 	<ul style="list-style-type: none"> Groupe Entreprises Courtage de plein exercice Gestion d'actifs Gestion privée de patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> Groupe Entreprises Gestion d'actifs Gestion privée de patrimoine Services bancaires personnels et PME 	<ul style="list-style-type: none"> Produits de crédit Marchés CIBC, réseau mondial Services bancaires d'investissement Portefeuilles de placement 	<ul style="list-style-type: none"> Services bancaires internationaux Portefeuilles de placement Coentreprises Groupes fonctionnels et de soutien (voir page 29)
Bilan	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
	Actif moyen 261 956	Actif moyen 65 839	Actif moyen 55 237	Actif moyen 221 117	Actif moyen 131 343
	Dépôts moyens 194 566	Dépôts moyens 71 076	Dépôts moyens 35 461	Dépôts moyens 44 175	Dépôts moyens 193 356
APR	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
	Risque de crédit 50 332	Risque de crédit 48 423	Risque de crédit ¹ 46 612	Risque de crédit ² 53 161	Risque de crédit ³ 20 166
	Risque de marché –	Risque de marché –	Risque de marché 17	Risque de marché 5 596	Risque de marché 245
	Risque opérationnel 12 222	Risque opérationnel 6 486	Risque opérationnel 3 574	Risque opérationnel 6 680	Risque opérationnel 1 357
Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis^{4, 5}	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
	Proportion du total de la CIBC 18	Proportion du total de la CIBC 18	Proportion du total de la CIBC 25	Proportion du total de la CIBC 18	Proportion du total de la CIBC 21
	Comprend :	Comprend :	Comprend :	Comprend :	Comprend :
	Risque de crédit 75	Risque de crédit 74	Risque de crédit ⁶ 49	Risque de crédit ⁶ 81	Risque de crédit ⁶ 73
	Risque de marché –	Risque de marché –	Risque de marché –	Risque de marché 8	Risque de marché 2
	Risques opérationnel 18	Risques opérationnel 10	Risques opérationnel 4	Risques opérationnel 10	Risques opérationnel 8
	Autre ⁶ 7	Autre ⁶ 16	Autre ⁶ 47	Autre ⁶ 1	Autre ⁶ 17
Profil de risque	Nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et au risque opérationnel, ainsi qu'à d'autres risques, comprenant notamment le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité, les risques juridiques et de réputation, les risques liés à la conformité réglementaire, de même que le risque environnemental et social.				

1) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 193 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

2) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 16 784 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

3) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 143 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

4) Depuis le 1^{er} novembre 2019, le capital est réparti entre les unités d'exploitation stratégique sur la base du montant estimé des fonds propres réglementaires requis pour soutenir leurs activités. Auparavant, nous employions un modèle de capital économique pour attribuer le capital aux unités d'exploitation stratégique et pour calculer le rendement des capitaux propres sectoriel. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications à la présentation de l'information financière. Les capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis constituent une mesure non conforme aux PCGR. Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR. Les montants de capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis présentés dans le tableau ci-dessus correspondent aux soldes moyens.

5) Aux termes du modèle de capital économique précédent, le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire était considéré comme une composante du risque de marché. Depuis le 1^{er} novembre 2019, la composition des risques inhérents aux capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis est fondée sur les définitions du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel de Bâle III.

6) Correspondent aux capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires répartis liés aux déductions en capital, comme le goodwill et les immobilisations incorporelles, conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Le risque de crédit découle de nos activités de prêts dans chacune de nos unités d'exploitation stratégique. Le risque de crédit provient également d'autres sources, notamment de nos activités de négociation, ce qui comprend nos dérivés de gré à gré, nos titres de créance et nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. En plus des pertes en cas de défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie, des profits latents ou des pertes latentes peuvent survenir en raison des variations des écarts de taux de la contrepartie qui pourraient influencer sur la valeur comptable ou la juste valeur de nos actifs.

Gouvernance et gestion

Le risque de crédit est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense. Les secteurs d'activité et les groupes de contrôle sont tenus d'évaluer et de gérer les risques liés à leurs activités. Ils sont responsables des risques ainsi que de l'application des contrôles permettant de les atténuer, ce qui représente notre première ligne de défense.

La deuxième ligne de défense est la fonction Gestion du risque, qui apporte un regard indépendant et une vue d'ensemble et assure l'approbation et la surveillance du risque de crédit associée aux activités commerciales, du siège social et de gestion des avoirs de la CIBC.

La troisième ligne de défense est la fonction Vérification interne, qui fournit une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque de crédit, que sont notamment les opérations de crédit importantes, l'observation des limites, les tendances des portefeuilles, les prêts douteux et le niveau de provisionnement pour pertes sur créances. Le CGR et le Comité de vérification examinent chaque trimestre la dotation à la provision pour pertes sur créances.

En ce qui concerne particulièrement la gestion du risque de crédit, le groupe Gestion du risque a le mandat d'offrir une surveillance à l'échelle de l'entreprise de la gestion du risque de crédit dans les portefeuilles de crédit de la CIBC, y compris l'évaluation, le suivi et le contrôle du risque de crédit et la gestion des modèles de risque de crédit. Les groupes clés du groupe Gestion du risque se partageant les responsabilités liées à la gestion du risque de crédit comprennent les unités suivantes :

Gestion du risque lié aux marchés des capitaux : ce groupe offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché lié à la négociation et à la non-négociation, du risque de liquidité et du risque de crédit lié aux activités de négociation, y compris l'approbation des facilités de crédit liées aux activités de négociation pour des banques, des entités financières autres que des banques, des clients de services de courtage de premier ordre et des contreparties faisant affaire avec des chambres de compensation centrales. De plus, le groupe est responsable de la gestion du risque d'insolvabilité de l'État emprunteur et du risque de pays, ainsi que des titrisations et assure la surveillance quant au cadre de Financement mondial avec garantie qui régit les mises en pension de titres et les prêts de valeur.

Gestion du risque de crédit mondial : ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit (y compris le risque environnemental et le risque social connexe propre à la conclusion de transactions) ayant trait aux portefeuilles de crédit commercial, aux grandes entreprises et de gestion des avoirs, de la gestion des risques de nos portefeuilles de placement, ainsi que de la gestion des portefeuilles de prêts spéciaux.

Validation des modèles, Gestion mondiale du risque opérationnel : ce groupe est responsable de la surveillance des pratiques de validation des modèles. La validation des modèles comprend l'ensemble indépendant des processus, d'activités et de preuves documentaires régulières permettant de conclure que les modèles et les paramètres sont rigoureux et que la CIBC peut se fier à leurs résultats.

Gestion du risque d'entreprise : ce groupe est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris la simulation de crise et la communication d'information à l'échelle de l'entreprise, les systèmes et les modèles de données sur les risques, ainsi que les méthodes utilisées pour calculer le capital économique et les fonds propres réglementaires.

Analyse des risques et prise de décisions de crédit : ce groupe s'occupe de la gestion du risque de crédit lié aux services bancaires personnels et aux PME offerts par l'intermédiaire des différents canaux de distribution (p. ex., prêts hypothécaires à l'habitation, cartes de crédit, prêts personnels/marges de crédit, prêts aux PME) et procède à l'analyse des données pour améliorer le rendement du crédit de détail, en plus d'optimiser les résultats au chapitre des recouvrements, de la fraude et de la lutte contre le blanchiment d'argent.

Gestion du risque, région des États-Unis : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional et offre une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et du contrôle des risques de crédit présents dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

L'approbation et la surveillance des risques au-delà des niveaux délégués sont assurées par le chef de la gestion du risque, le CGMR et le CGR.

Politiques

Afin de contrôler le risque de crédit, la CIBC fait appel à des principes de gestion prudente du risque de crédit à titre de base pour établir des politiques, des normes et des directives qui gouvernent les activités de crédit comme il est décrit dans la politique de gestion du risque de crédit.

La politique de la gestion du risque de crédit, qui s'ajoute au cadre de gestion du risque et au cadre sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, aide la CIBC à atteindre son profil de risque souhaité en lui fournissant une base efficace pour la gestion du risque de crédit, et ce, conjointement avec les limites de concentration pour les portefeuilles de la CIBC relativement au risque de crédit, les limites liées aux risques courants et au risque de concentration de la CIBC relativement au risque de crédit ainsi que d'autres politiques, normes et procédures complémentaires en matière de risque de crédit.

Limites du risque de crédit

Le CGR approuve les limites imposées par le conseil; lorsque les risques dépassent ces limites, il faut en faire rapport au CGR ou demander son approbation. Les limites imposées par la direction sont approuvées par le chef de la gestion du risque. La pratique est surveillée pour s'assurer que les risques respectent les limites imposées par la direction et celles imposées par le conseil. Lorsque des risques excèdent les limites imposées par la direction, il faut demander l'approbation du chef de la gestion du risque. Les secteurs d'activité peuvent également imposer des limites inférieures dictées par la nature de leurs expositions et de leurs marchés cibles. Cette stratification des limites permet une hiérarchie appropriée dans le processus de la prise de décisions et de la production de rapports entre la direction et le CGR. Une approbation de crédit donnée par le conseil est transférée par écrit par la suite aux dirigeants. Le document intitulé *Investment and Lending Authority Resolution* du conseil fixe des seuils, et lorsque des crédits les excèdent, il faut en faire rapport au CGR ou demander son approbation, ce qui assure un niveau accru de surveillance pour les créances présentant un risque plus élevé. La CIBC maintient des limites par pays pour contrôler les expositions aux pays autres que le Canada et les États-Unis.

Limites de concentration du crédit

À l'échelle de la Banque, les expositions au risque de crédit sont gérées pour les harmoniser avec notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, pour garder le cap sur la cible en matière de composition des activités et pour assurer qu'il n'y a aucune concentration excessive de risque. Nous fixons des limites pour contrôler la concentration d'emprunteurs par tranche de note de crédit dans le cas de risques importants (p. ex., les créances notées en fonction du risque). La vente directe de prêts, les couvertures de dérivés de crédit ou les opérations structurées peuvent également servir à réduire les concentrations de risque. Nous avons également en place des limites de concentration pour les portefeuilles afin de contrôler le risque de concentration lié aux pays, aux secteurs, aux produits et aux activités. Par ailleurs, nos politiques font en sorte que des limites doivent être fixées, le cas échéant, pour les nouvelles mesures et la mise en œuvre de stratégies faisant intervenir une grande part de risques de crédit. Les limites de concentration correspondent au risque maximal que nous désirons conserver dans nos livres comptables. Dans le cours normal des choses, les risques devraient être maintenus à des niveaux inférieurs au risque maximal. Les limites de concentration du crédit sont passées en revue et approuvées par le CGR au moins une fois par année.

Des limites de concentration du crédit sont également appliquées à nos portefeuilles de prêts de détail pour réduire le risque de concentration. Nous fixons des limites de concentration non seulement pour des emprunteurs et des régions géographiques, mais aussi pour différents types de facilités de crédit, notamment des facilités de crédit non garanties, des prêts ou des marges hypothécaires pour des immeubles localisés, des prêts ou des marges hypothécaires garantis pour des copropriétés et des prêts hypothécaires assortis de privilèges de deuxième ou de troisième rang qui nous placent après un autre prêteur. En outre, nous limitons notre risque maximal lié aux prêts hypothécaires assurés auprès d'assureurs du secteur privé afin de réduire le risque de contrepartie.

Atténuation du risque de crédit

Nous pouvons atténuer le risque de crédit en obtenant un bien en garantie, ce qui améliore les recouvrements en cas de défaut. Nos politiques en matière de gestion du risque de crédit comprennent la vérification de la garantie et de sa valeur et la certitude juridique relativement au bien donné en garantie. Les évaluations sont mises à jour périodiquement selon la nature des garanties, le contexte juridique et la solvabilité de la contrepartie. Les principaux types de garanties sont les suivants : i) des liquidités ou des titres négociables s'il s'agit de prêts de titres et d'opérations de mises en pension de titres; ii) des liquidités ou des titres négociables obtenus en garantie pour appuyer nos activités liées aux dérivés de gré à gré; iii) des droits grevant des actifs d'exploitation comme les stocks, les débiteurs et les immeubles pour les prêts accordés aux PME et aux emprunteurs commerciaux; et iv) des hypothèques sur des biens immeubles résidentiels dans le cas de prêts de détail.

Dans certains cas, nous pouvons avoir recours à des cautionnements de tiers afin d'atténuer le risque. En outre, nous obtenons des assurances afin de réduire le risque associé à nos portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, la plus importante de ces assurances couvrant la tranche de notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation assurée par la SCHL, un organisme fédéral.

Nous atténuons le risque de crédit lié aux activités de négociation de dérivés de gré à gré, au prêt de valeurs et aux opérations de mise en pension de titres avec des contreparties par l'utilisation d'un accord général de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et d'annexes sur le soutien au crédit, ou par des accords généraux et accessoires similaires. Se reporter à la note 13 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Les accords généraux de l'ISDA et les accords généraux ou accessoires similaires, comme les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres, simplifient les règlements de transactions croisées, prévoient des processus de liquidation et de compensation et fixent la relation commerciale contractuelle entre les parties. De plus, les accords énoncent des modalités pour des situations autres que la conclusion de transactions. Les accords généraux contribuent à atténuer notre risque de crédit en définissant les éventualités de défaut et les cas de résiliation, ce qui permet aux parties de mettre fin aux transactions en cours en présence d'une situation de crédit défavorable, peu importe la partie en cause. La formule pour calculer les coûts de résiliation d'une transaction est présentée dans l'accord général, ce qui permet un calcul efficace de l'obligation nette globale qu'une partie doit à une autre partie.

Il est courant que les accords généraux de l'ISDA ou des accords généraux similaires régissant le prêt de valeurs et les opérations de mise en pension de titres contiennent des annexes sur le soutien au crédit ou d'autres accords accessoires. Ces annexes ou accords accessoires atténuent le risque de crédit de contrepartie en prévoyant l'échange de garanties entre les parties dans les cas où l'exposition de l'une par rapport à l'autre dépasse les seuils convenus et que cette exposition est assujettie au transfert d'un montant minimal. Les annexes sur le soutien au crédit et les autres accords accessoires utilisés avec les accords généraux précisent également les types de garanties jugés acceptables et les règles sur la re-cession des garanties et sur le calcul des intérêts à l'égard de la garantie. Les types de garanties autorisés conformément aux annexes sur le soutien au crédit sont définis dans le cadre de nos procédures de documentation de la gestion du risque de crédit lié aux activités de négociation. Ces procédures comprennent des exigences relatives à la concentration des types de garanties.

Conformément aux initiatives à l'échelle mondiale pour améliorer la résilience du système financier, nous réglerons, si possible, les dérivés par l'intermédiaire de contreparties centrales (CC). Les dérivés de crédit peuvent également servir à atténuer les concentrations de prêts dans des secteurs d'activité et le risque lié à un emprunteur particulier.

Politique en matière d'allègement

Nous utilisons des techniques d'allègement pour gérer les relations avec nos clients et réduire les pertes sur créances en cas de défaut, de saisie ou de reprise de possession. Dans certains cas, nous devons peut-être modifier les modalités d'un emprunt pour des raisons découlant des difficultés financières d'un emprunteur, réduisant ainsi la possibilité de défaut. La restructuration de la dette d'un débiteur en difficulté est soumise à notre test courant de dépréciation trimestriel qui évalue, entre autres facteurs, les clauses restrictives ou les défauts de paiement. La dotation à la provision pour pertes sur créances est ajustée, le cas échéant.

En ce qui concerne les prêts de détail, les techniques d'allègement comprennent la capitalisation des intérêts, la révision de l'amortissement et la consolidation de dettes. Nous avons instauré des conditions d'admissibilité qui permettent à l'équipe de la Gestion des comptes de clients de formuler des mesures correctives qui conviennent et de proposer des solutions adaptées à la situation de chaque emprunteur.

Les solutions qui existent pour les entreprises clientes et les clients commerciaux dépendent de la situation de chaque client et sont offertes de façon circonstanciée dans les cas où il a été établi que le client a ou risque d'avoir de la difficulté à s'acquitter de ses obligations. Les clauses restrictives permettent souvent de déceler des changements dans la situation financière du client avant que ne se concrétise un changement sur le plan de ses habitudes de remboursement, et prévoient généralement un droit pour la Banque de rajuster le taux d'intérêt ou d'accélérer le remboursement du prêt. Les solutions peuvent être temporaires ou peuvent faire intervenir d'autres options spéciales de gestion.

Processus et contrôle

Le contrôle du processus d'approbation du crédit est centralisé, toutes les demandes de crédit importantes étant envoyées à une unité d'approbation de crédit du groupe Gestion du risque n'ayant aucun lien avec les activités de montage de prêts. Les pouvoirs d'approbation dépendent du niveau de risque et du montant demandé. Dans certains cas, les demandes de crédit doivent être transmises aux membres de la haute direction, au chef de la gestion du risque et au CGR aux fins d'approbation.

Après l'approbation initiale, l'exposition au risque de crédit continue à être surveillée individuellement. Une évaluation officielle du risque a lieu au moins une fois par année pour tous les comptes désignés comme étant à risque, ce qui comprend l'examen des notes attribuées. Les comptes désignés comme étant à risque élevé sont suivis de près et sont revus au moins chaque trimestre. De plus, des groupes de recouvrement et des groupes spécialisés de restructuration gèrent au quotidien les prêts très risqués pour maximiser les recouvrements.

Des pouvoirs d'approbation limités ont été accordés aux centres de contact, service clientèle, et aux secteurs d'où émanent les demandes, pour nous assurer d'avoir la capacité de répondre aux demandes de report de paiement des clients en temps opportun dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Nous suivons étroitement ces programmes de report de paiement pour nous assurer que la performance du crédit se réalise comme prévu, ce qui comprend des contrôles à l'égard du nombre total de reports, et nous maintenons un suivi quotidien pour les cas de défaut et d'insolvabilité.

Mesure de risque

Expositions assujetties à l'approche NI avancée

Selon l'approche NI avancée, nous sommes tenus de répartir les expositions au risque de crédit entre des catégories d'actifs ayant des caractéristiques de risque sous-jacentes différentes. Les catégories dans lesquelles sont classés ces actifs peuvent différer de celles qui sont présentées dans nos états financiers consolidés. Selon l'approche NI avancée, le risque de crédit est évalué au moyen des trois principaux paramètres de risque suivants¹ :

- PD – la probabilité qu'il y ait défaut de la part du débiteur au cours des 12 prochains mois.
- ECD – l'estimation du montant qui sera utilisé par le débiteur au moment du défaut.
- PCD – l'ampleur de la perte attendue en raison du défaut, exprimée en pourcentage de l'ECD.

Nos expositions au risque de crédit sont réparties entre les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et de détail. Les modèles réglementaires utilisés pour évaluer l'exposition au risque de crédit selon l'approche NI avancée sont assujettis au processus de gestion du risque lié aux modèles de la CIBC.

- 1) Ces paramètres diffèrent de ceux utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. Pour plus de précisions, se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (à l'exclusion du portefeuille de prêts notés aux PME) – méthode de notation du risque
Les portefeuilles se composent de prêts aux entreprises, aux entités souveraines et aux banques. Notre processus et nos critères d'approbation comprennent l'attribution d'une cote débiteur en défaut qui reflète notre estimation de la solidité financière de l'emprunteur, ainsi qu'une notation de la facilité ou une cote gravité de la perte (CGP) qui reflète le montant et la qualité de la garantie applicable aux prêts garantis, le rang de la créance et la structure du capital de l'emprunteur aux fins des prêts non garantis.

La notation du débiteur tient compte de notre évaluation financière du débiteur, du secteur et de la conjoncture économique de la région où le débiteur exerce ses activités. Lorsqu'un tiers offre un cautionnement, le débiteur et le garant sont évalués. Bien que notre notation du débiteur soit fixée de façon indépendante des notations externes du débiteur, notre méthode de notation du risque comprend un examen de ces notations externes.

La CIBC utilise une échelle de notation interne à 20 points par cote débiteur en défaut qui présente de façon générale la correspondance avec les notations d'agences externes indiquées dans le tableau ci-après.

Type de note	Note de la CIBC	Équivalent de S&P	Équivalent de Moody's
De première qualité	00–47	AAA à BBB-	Aaa à Baa3
De qualité inférieure	51–67	BB+ à B-	Ba1 à B3
Liste de surveillance	70–80	CCC+ à C	Caa1 à Ca
Défaut	90	D	C

Nous nous servons de techniques de modélisation quantitatives pour établir des systèmes internes de notation du risque. Les systèmes de notation du risque ont été élaborés au moyen de l'analyse de données internes et externes sur le risque de crédit et de jugements d'experts. La notation du risque sert à la gestion de portefeuilles, à l'établissement de limites de risque, à la tarification des produits et à la détermination du capital économique et des fonds propres réglementaires.

Notre processus d'approbation du crédit est conçu pour veiller à ce que nous approuvions les demandes de prêt et consentions du crédit uniquement lorsque nous croyons que notre client sera en mesure de nous rembourser, selon les modalités convenues.

Notre cadre de gestion du risque de crédit, constitué de politiques et de limites, définit l'intérêt à l'égard du risque que nous assumons pour un seul et même emprunteur ou des emprunteurs liés, qui est fonction de la notation de risque interne. En règle générale, nous accordons un nouveau crédit seulement à des emprunteurs ayant une note de première qualité et de qualité inférieure, tel qu'il est indiqué ci-dessus. De plus, nos politiques en matière de crédit sont conçues pour gérer notre exposition à la concentration d'emprunteurs dans un secteur d'activité ou une région en particulier.

Conformément à notre processus, une cote débiteur en défaut est attribuée à chaque débiteur et la cote attribuée est prise en compte dans l'estimation de la PD qui représente une moyenne établie sur une longue période de la probabilité de défaut sur un an. Dans le cas des entreprises, les estimations de la PD sont établies au moyen de techniques d'estimation de la probabilité maximale conjointe fondée sur des données historiques internes sur les taux de défaut par catégorie de cote et des données externes plus anciennes sur les taux de défaut utilisées à titre d'approximation du cycle de crédit complet aux fins de l'estimation de la moyenne établie sur une longue période de la PD. Les estimations établies au moyen de modèles statistiques de prévision des taux de défaut de tiers sont utilisées en complément des données internes sur les taux de défaut pour certaines tranches de notes pour lesquelles les données internes sont rares. Dans le cas des PME, les estimations de la PD sont établies uniquement sur la base des données historiques internes sur les taux de défaut. Dans le cas des banques et des entités souveraines, les estimations de la PD sont fondées sur une analyse qui repose sur des ensembles de données externes sur les taux de défaut, complétés par des données internes, le cas échéant. Nous examinons plusieurs méthodes d'estimation différentes et comparons les résultats à l'échelle des différentes techniques. De plus, nous appliquons les mêmes techniques et les mêmes méthodes d'estimation à des données analogues sur les taux de défaut des entreprises et comparons les résultats des estimations réalisées pour les banques et les entités souveraines aux estimations de taux de défaut des entreprises pour chaque technique. Un plancher réglementaire est appliqué aux estimations de la PD des entreprises et des banques.

Une CGP est attribuée à chaque facilité, et chaque cote attribuée est prise en compte dans une estimation de la PCD qui prend en considération une période de ralentissement économique. Dans le cas des entreprises, les estimations de la PCD sont principalement fondées sur des données internes historiques sur le recouvrement. Le délai de recouvrement est en général de un an à deux ans pour la plupart des entreprises, et de un an à quatre ans pour le secteur de l'immobilier. Les valeurs de PCD sont fondées sur les flux de trésorerie après le défaut actualisés pour les comptes ayant fait l'objet d'un recouvrement et comprennent les coûts directs et indirects importants associés au recouvrement. Des données externes sont utilisées dans certains cas pour compléter l'analyse. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les données historiques sur les pertes réelles, les taux de défaut et les PCD. Dans le cas des banques et des entités souveraines, les estimations de PCD sont établies principalement sur la base de jugements d'experts complétés par des données externes et des données de référence, le cas échéant. Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations de PCD pour prendre en compte les diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et les limites inhérentes aux données, y compris les ajustements requis pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement.

L'ECD est estimée sur la base de l'exposition actuelle au débiteur ainsi que de l'évolution future possible de cette exposition attribuable à des facteurs comme le montant de l'engagement de crédit non utilisé disponible et la cote débiteur en défaut. Les estimations de l'ECD reposent essentiellement sur les données internes historiques sur les pertes complétées par des données externes comparables. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les taux de défaut historiques et les facteurs réels d'ECD.

Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations de la PD, de la PCD et de l'ECD pour tenir compte des diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et aux limites inhérentes aux données, y compris les ajustements pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement (pour la PCD).

Un processus de notation du risque simplifié (approche de classement) est appliqué à une partie de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux canadiens non garantis, notamment les prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation et les prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale. Ces expositions sont notées individuellement selon notre échelle de notation au moyen d'une méthode de notation du risque qui évalue les principales caractéristiques du bien immobilier, incluant le rapport prêt-garantie et le ratio du service de la dette, la qualité du bien immobilier et la solidité financière du propriétaire/commanditaire. Toutes les expositions sont garanties par une hypothèque sur le bien immobilier. En outre, nous détenons des prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale assurés qui ne sont pas traités selon l'approche de classement, mais qui sont plutôt traités comme des prêts aux entités souveraines.

Portefeuilles de détail

Les portefeuilles de détail sont caractérisés par la présence d'un grand nombre d'expositions relativement petites. Ils comprennent : des prêts personnels garantis par des biens immobiliers (prêts hypothécaires à l'habitation, prêts personnels et marges garanties par des biens immeubles résidentiels); des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit, découverts et marges de crédit non garanties); et d'autres prêts de détail (prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et prêts notés aux PME).

Nous recourons à des modèles d'évaluation du crédit lorsque nous devons approuver de nouveaux prêts de détail. Ces modèles sont fondés sur des méthodes statistiques permettant d'analyser les caractéristiques propres à l'emprunteur, en vue d'estimer les comportements futurs. Nous utilisons des données historiques internes sur d'anciens emprunteurs et des données externes, notamment d'agences d'évaluation du crédit, pour concevoir nos modèles. Ces modèles permettent une évaluation uniforme d'un emprunteur à l'autre. Des lignes directrices propres à chaque produit sont mises en place, et notre décision en matière d'approbation tiendra compte des caractéristiques de l'emprunteur, des garants, ainsi que de la qualité et du caractère suffisants des biens donnés en garantie (le cas échéant). La documentation exigée dans le processus d'octroi de prêt comprendra, selon le cas, des preuves d'identité et de revenu adéquates, une évaluation indépendante des biens donnés en garantie et l'enregistrement de la sûreté.

Les portefeuilles de détail sont gérés comme des groupes d'expositions homogènes, d'après les notations d'agences externes et/ou d'autres évaluations du comportement servant à regrouper les expositions selon des profils de risque de crédit similaires. Ces groupes sont constitués au moyen de techniques statistiques. Les caractéristiques qui servent à regrouper les expositions individuelles varient selon les catégories d'actifs, si bien que le nombre de groupes, leur taille ainsi que les techniques statistiques appliquées dans leur gestion sont variables.

Le tableau suivant présente la correspondance entre les tranches de PD et divers niveaux de risque :

Niveau de risque	Tranches de PD
Exceptionnellement faible	0,01 % à 0,20 %
Très faible	0,21 % à 0,50 %
Faible	0,51 % à 2,00 %
Moyen	2,01 % à 10,00 %
Élevé	10,01 % à 99,99 %
Défaut	100 %

Aux fins de l'approche NI avancée pour les portefeuilles de détail, une segmentation supplémentaire de la PD, de la PCD et de l'ECD en expositions au risque homogènes est réalisée au moyen de techniques statistiques. La principale technique d'estimation statistique consiste à faire une analyse comparative des arbres de décision par rapport à d'autres techniques, comme les analyses de régression et les forêts aléatoires.

Dans nos portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, nous avons recours à deux modèles d'estimation des paramètres principaux : prêts hypothécaires et marges de crédit personnelles garanties par des biens immobiliers. En ce qui concerne les prêts de détail renouvelables admissibles, nous avons recours à des modèles d'estimation de trois paramètres principaux : cartes de crédit, découverts et marges de crédit personnelles non garanties. Un nombre restreint de cartes de crédit, de découverts et de marges de crédit non garanties qui ne respectent pas les exigences pour être admissibles à titre de prêts de détail renouvelables admissibles sont regroupés dans d'autres modèles d'estimations des paramètres des prêts de détail. Dans les autres prêts de détail, nous avons recours à des modèles d'estimation de trois paramètres importants : prêts sur marges, prêts personnels et prêts notés aux PME. Chaque groupe de modèles d'estimation des paramètres tient compte de caractéristiques comme la défaillance, la notation actuelle d'agences de notation, l'évaluation interne du comportement, le ratio prêt-garantie actuel estimé, le type de compte, l'âge du compte, l'utilisation, le solde ou la limite autorisée.

La PD correspond à la moyenne des taux de défaut sur une période prolongée et est estimée sur la base des données historiques internes, en général pour une période de 5 à 10 ans, ajustées au moyen de données historiques internes sur les taux de défaut sur une période plus longue ou de données externes comparables qui tiennent compte d'une période de crise. Un plancher réglementaire est appliqué à notre estimation de PD pour tous les prêts de détail, à l'exception des prêts hypothécaires assurés et des prêts garantis par le gouvernement.

La PCD est estimée sur la base des taux de recouvrement observés sur une période prolongée au moyen de données historiques internes. Pour estimer notre PCD, nous excluons les comptes pour lesquels le temps écoulé depuis le défaut n'est pas suffisant pour permettre le recouvrement de la quasi-totalité du montant prévu. Cette période de recouvrement est propre au produit et s'étend généralement de un an à trois ans. Les comptes pour lesquels on a remédié au défaut et qui sont redevenus en règle sont considérés comme n'ayant pas subi de pertes. Nous simulons le taux de perte dans une période de ralentissement important d'après la relation entre la PCD et au moins un des éléments suivants : la PD, le prix des maisons, le taux de remédiation et la période de recouvrement; ou la PCD observée au cours de périodes où les taux de perte sont supérieurs à la moyenne. Nous apportons les ajustements appropriés selon les divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances. Un plancher réglementaire est appliqué à tous les prêts garantis par des biens immobiliers, à l'exception des prêts hypothécaires assurés.

L'ECD pour les produits renouvelables est estimée en pourcentage de la limite de crédit autorisée sur la base des taux d'ECD observés sur une période prolongée au moyen de données historiques. Nous simulons le taux d'ECD dans une période de ralentissement important sur la base de la relation entre le taux d'ECD et la PD ou le taux d'ECD observé au cours de périodes où les taux d'ECD sont supérieurs à la moyenne. Dans le cas des prêts à terme, l'ECD établie correspond au solde impayé.

Nous apportons les ajustements appropriés à la PD, à la PCD et à l'ECD en fonction des divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances.

Essais à rebours

Nous surveillons les trois paramètres de risque clés, soit la PD, l'ECD et les PCD, sur une base trimestrielle dans le cas de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et sur une base mensuelle dans le cas de nos portefeuilles de détail. Chaque trimestre, les résultats des essais à rebours sont présentés au BSIF, ainsi qu'au secteur pétrolier et gazier et aux membres de la haute direction du groupe Gestion du risque aux fins d'examen et de remise en question. Pour chaque paramètre, nous repérons les portefeuilles dont les valeurs de réalisation sont nettement supérieures ou inférieures aux prévisions et nous les soumettons à des tests pour vérifier si cet écart s'explique par des changements économiques. Si les résultats révèlent qu'un paramètre appliqué au modèle pourrait perdre de sa capacité prédictive, ce modèle devient une priorité et doit faire l'objet d'un examen et d'une mise à jour.

Simulations de crise

En vertu de notre processus de gestion du portefeuille de crédit, nous effectuons régulièrement des simulations de crise et des analyses de scénarios à l'égard de notre portefeuille pour évaluer de façon quantitative l'incidence de plusieurs conditions de crise sur les plans historique et hypothétique comparativement aux limites fixées selon notre intérêt à l'égard du risque. Les simulations sont choisies pour tester notre exposition à des secteurs donnés (p. ex., secteurs pétrolier et gazier et immobilier), à des produits donnés (p. ex., prêts hypothécaires et cartes de crédit), ou à des régions géographiques données (p. ex., Europe et Caraïbes). Les résultats des simulations de crise sont des données importantes pour les décisions prises par la direction, ce qui comprend l'établissement de limites et de stratégies pour la gestion de notre risque de crédit. Pour plus de précisions sur les simulations de crise appliquées à nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, se reporter à la section Prêts personnels garantis par des biens immobiliers.

Expositions au risque de crédit

Les portefeuilles sont classés selon la façon dont nous gérons nos activités et les risques qui s'y rattachent. Les montants des expositions brutes au risque de crédit présentées dans le tableau ci-dessous représentent notre estimation de l'ECD compte tenu des accords généraux de compensation de dérivés et des REC, mais compte non tenu de la provision pour pertes sur créances et de l'atténuation du risque de crédit. Les montants des expositions brutes au risque de crédit liées à nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements sont réduits du montant des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres, ce qui reflète l'ECD de ces garanties. Les risques liés aux titres autres que de négociation ne sont pas compris dans le tableau ci-dessous, car ils sont considérés comme étant négligeables en vertu des lignes directrices du BSIF et sont, par conséquent, assujettis à une pondération en fonction du risque de 100 %.

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2020			2019		
	Approche NI avancée ¹	Approche standard	Total	Approche NI avancée ¹	Approche standard	Total
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements						
Prêts aux entreprises						
Engagements utilisés	102 342 \$	36 603 \$	138 945 \$	96 444 \$	32 292 \$	128 736 \$
Engagements non utilisés	49 473	7 339	56 812	44 732	6 244	50 976
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	139 677	–	139 677	122 776	1	122 777
Divers – hors bilan	14 085	1 016	15 101	14 540	981	15 521
Dérivés de gré à gré	10 858	786	11 644	14 125	596	14 721
	316 435	45 744	362 179	292 617	40 114	332 731
Prêts aux entités souveraines						
Engagements utilisés	133 077	22 664	155 741	73 036	13 301	86 337
Engagements non utilisés	8 354	–	8 354	6 421	–	6 421
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	38 904	–	38 904	21 404	–	21 404
Divers – hors bilan	1 553	–	1 553	1 624	–	1 624
Dérivés de gré à gré	2 187	2	2 189	3 094	2	3 096
	184 075	22 666	206 741	105 579	13 303	118 882
Prêts aux banques						
Engagements utilisés	12 846	1 241	14 087	12 689	1 862	14 551
Engagements non utilisés	1 552	16	1 568	1 771	6	1 777
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	24 228	–	24 228	25 472	–	25 472
Divers – hors bilan	59 761	–	59 761	61 532	–	61 532
Dérivés de gré à gré	5 805	21	5 826	9 355	18	9 373
	104 192	1 278	105 470	110 819	1 886	112 705
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut						
	604 702	69 688	674 390	509 015	55 303	564 318
Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres	187 832	–	187 832	157 415	–	157 415
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net						
	416 870	69 688	486 558	351 600	55 303	406 903
Portefeuilles de détail						
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers						
Engagements utilisés	231 527	4 799	236 326	222 933	4 177	227 110
Engagements non utilisés ²	31 390	–	31 390	20 777	1	20 778
	262 917	4 799	267 716	243 710	4 178	247 888
Prêts de détail renouvelables admissibles						
Engagements utilisés	18 701	–	18 701	19 784	–	19 784
Engagements non utilisés ²	53 085	–	53 085	49 709	–	49 709
Divers – hors bilan	271	–	271	275	–	275
	72 057	–	72 057	69 768	–	69 768
Autres prêts de détail						
Engagements utilisés	14 869	1 326	16 195	13 478	1 268	14 746
Engagements non utilisés ²	2 819	28	2 847	2 584	26	2 610
Divers – hors bilan	35	–	35	36	–	36
	17 723	1 354	19 077	16 098	1 294	17 392
Total des portefeuilles de détail						
	352 697	6 153	358 850	329 576	5 472	335 048
Expositions de titrisation						
	12 276	3 509	15 785	10 688	3 511	14 199
Expositions brutes au risque de crédit						
	969 675	79 350	1 049 025	849 279	64 286	913 565
Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres	187 832	–	187 832	157 415	–	157 415
Expositions nettes au risque de crédit³						
	781 843 \$	79 350 \$	861 193 \$	691 864 \$	64 286 \$	756 150 \$

1) Comprend les expositions assujetties à une approche de classement prudentiel.

2) La hausse de l'ECD au cours de l'exercice considéré reflète l'incidence de certaines mises à jour des paramètres des modèles réglementaires effectuées au cours du premier trimestre de 2020 dans le cadre de notre processus continu de suivi et d'examen.

3) Excluent les expositions découlant de dérivés et de transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de CCA, ainsi que les expositions au risque de crédit découlant d'autres actifs qui sont soumises au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas incluses dans les approches NI ou standard, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 %, le risque de non-règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

L'exposition nette au risque de crédit a augmenté de 105 G\$ en 2020, du fait de la hausse des dépôts auprès d'entités souveraines et des placements en titres, ainsi que de la croissance des activités dans nos portefeuilles nord-américains de prêts.

Expositions assujetties à l'approche standard¹

Les expositions liées à CIBC Bank USA, à CIBC FirstCaribbean et certaines expositions envers des particuliers aux fins autres que d'affaires ne comportent pas suffisamment de données historiques à l'appui de l'approche NI avancée visant le risque de crédit, et sont assujetties à l'approche standard. L'approche standard se sert d'un ensemble de pondérations du risque définies par les organismes de réglementation, contrairement à l'approche NI avancée, qui fait appel à une plus forte concentration de données. Une répartition détaillée de nos expositions standard au risque de crédit selon la catégorie de pondération du risque, avant la prise en compte de l'incidence des stratégies d'atténuation du risque de crédit et compte non tenu de la provision pour pertes sur créances, est présentée ci-après.

En millions de dollars, aux 31 octobre	Catégorie de pondération du risque							2020	2019
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total	Total
Prêts aux entreprises	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	45 592 \$	152 \$	45 744 \$	40 114 \$
Prêts aux entités souveraines	17 648	3 442	–	138	–	906	532	22 666	13 303
Prêts aux banques	–	1 189	–	1	–	78	10	1 278	1 886
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	–	–	1 742	–	2 883	170	4	4 799	4 178
Autres prêts de détail	–	–	–	–	1 289	59	6	1 354	1 294
	17 648 \$	4 631 \$	1 742 \$	139 \$	4 172 \$	46 805 \$	704 \$	75 841 \$	60 775 \$

1) Se reporter à la section Expositions de titrisation pour des précisions sur les expositions de titrisation assujetties à l'approche standard.

Nous avons recours aux notes de crédit de S&P et de Moody's pour calculer l'APR lié au risque de crédit pour certaines expositions assujetties à l'approche standard, notamment les valeurs émises par des États et leur banque centrale (entités souveraines), les prêts aux banques et aux sociétés et les dépôts auprès d'entités souveraines et d'autres banques. Ces notes de crédit incluent les notes de crédit d'émetteur de S&P et de Moody's à l'égard de valeurs émises par des entités souveraines et des sociétés, les notes de crédit de pays de S&P à l'égard du pays de constitution pour les valeurs émises par d'autres banques et les dépôts auprès d'autres banques, ainsi que les notes de crédit de pays de S&P à l'égard des dépôts auprès de banques centrales. L'APR calculé à l'aide des notes de crédit de ces agences représente 2,7 % de l'APR lié au risque de crédit en vertu de l'approche standard.

Risque de crédit lié aux activités de négociation

Nous nous exposons à un risque de crédit lié aux activités de négociation (aussi appelé risque de crédit de contrepartie) qui découle de nos activités liées aux dérivés de gré à gré et de nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. La nature de nos expositions aux dérivés et la façon dont nous les réduisons sont expliquées plus en détail à la note 13 des états financiers consolidés. Les transactions assimilées à des mises en pension de titres se composent de nos valeurs mobilières acquises ou vendues en vertu de mises en pension de titres, de même que de nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

La PD de nos contreparties est évaluée à l'aide de modèles qui sont conformes aux modèles utilisés pour nos activités directes de prêts. Étant donné les fluctuations des valeurs de marché des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des actions et du prix des marchandises, le risque de crédit de contrepartie ne peut être quantifié avec certitude au moment de la transaction. Le risque de crédit de contrepartie est évalué en utilisant la juste valeur actuelle de l'exposition, à laquelle s'ajoute une estimation du montant maximal pour le risque futur éventuel en raison des variations de la juste valeur. Le risque de crédit associé à ces contreparties est géré à l'aide du même processus que celui appliqué à nos activités de prêts, et pour les besoins de l'approbation du crédit, l'exposition est regroupée avec toute exposition découlant de nos activités de prêts. Notre exposition au risque de crédit de contrepartie bénéficie en grande partie des techniques d'atténuation du risque de crédit susmentionnées, notamment le rétablissement de la marge de façon quotidienne et la présentation de garanties.

En outre, nous sommes exposés au risque de fausse orientation. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque la CIBC reçoit une garantie financière émise (ou lorsqu'un actif de référence sous-jacent d'une transaction est émis) par la contrepartie elle-même, ou par une entité liée qui serait considérée comme faisant partie du même groupe à risque commun. Il y a un risque de fausse orientation générale lorsqu'il existe une corrélation positive entre le risque ou les biens donnés en garantie à la CIBC et à la contrepartie. L'exposition au risque de fausse orientation avec les contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés est suivie par l'unité Gestion du risque lié aux marchés des capitaux. Lorsque nous courons un risque de fausse orientation, nos procédés d'approbation veillent à ce que les opérations en cause soient soumises à un processus d'approbation plus rigoureux. Le risque peut être couvert par d'autres dérivés afin d'atténuer davantage le risque pouvant découler des opérations en cause.

Nous établissons un REC pour les pertes sur créances futures attendues pour chacune des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés. Les pertes sur créances futures attendues sont fonction de nos estimations de la PD, de la perte estimative dans l'éventualité d'un défaut et d'autres facteurs tels que l'atténuation des risques.

Notation des créances évaluées à la valeur de marché liées à des dérivés de gré à gré

En milliards de dollars, aux 31 octobre	2020		2019	
	Expositions ¹			
De première qualité	7,46 \$	74,9 %	5,40 \$	82,4 %
De qualité inférieure	2,40	24,1	1,12	17,1
Liste de surveillance	0,07	0,7	0,02	0,3
Défaut	0,03	0,3	0,01	0,2
Sans note	–	–	–	–
	9,96 \$	100,0 %	6,55 \$	100,0 %

1) Évaluation à la valeur de marché des contrats de dérivés de gré à gré, compte tenu des accords généraux de compensation, mais compte non tenu des garanties.

Concentration de risque

Des concentrations de risque de crédit existent lorsqu'un certain nombre de débiteurs exercent des activités similaires ou œuvrent dans les mêmes régions géographiques ou dans les mêmes secteurs et présentent des caractéristiques économiques similaires faisant en sorte que des changements d'ordre économique, politique ou autre ont une incidence sur leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles.

Répartition géographique¹

Le tableau suivant présente la répartition géographique des expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée, déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre 2020	Canada	États-Unis	Europe	Divers	Total
Engagements utilisés	173 199 \$	55 051 \$	8 396 \$	11 619 \$	248 265 \$
Engagements non utilisés	45 684	9 717	2 402	1 576	59 379
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	7 787	4 022	1 241	1 927	14 977
Divers – hors bilan	59 188	9 422	6 138	651	75 399
Dérivés de gré à gré	9 926	3 770	3 279	1 875	18 850
	295 784 \$	81 982 \$	21 456 \$	17 648 \$	416 870 \$
31 octobre 2019	237 234 \$	73 900 \$	23 150 \$	17 316 \$	351 600 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements par secteur d'activité

Le tableau suivant présente la répartition par secteur d'activité de nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée, déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre	Engagements utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension de titres	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré	2020 Total	2019 Total ¹
Prêts hypothécaires commerciaux	8 373 \$	47 \$	– \$	– \$	– \$	8 420 \$	7 544 \$
Institutions financières	81 967	7 673	14 318	66 312	9 775	180 045	140 284
Commerce de détail et de gros	5 167	3 652	–	225	239	9 283	9 142
Services aux entreprises	7 047	3 264	18	595	215	11 139	11 000
Fabrication – biens d'équipement	2 791	2 036	–	365	205	5 397	5 898
Fabrication – biens de consommation	3 455	2 052	–	214	95	5 816	6 024
Immobilier et construction	30 216	8 257	142	1 166	871	40 652	38 358
Agriculture	6 771	1 767	–	26	196	8 760	8 575
Pétrole et gaz	9 649	8 532	–	1 039	2 305	21 525	21 813
Mines	1 363	2 931	–	723	114	5 131	5 326
Produits forestiers	490	515	–	205	29	1 239	1 324
Matériel informatique et logiciels	1 227	890	–	45	27	2 189	1 751
Télécommunications et câblodistribution	335	1 126	–	408	326	2 195	2 234
Diffusion, édition et impression	457	154	–	2	52	665	801
Transport	5 768	2 596	–	262	1 287	9 913	8 877
Services publics	9 189	7 066	–	2 707	1 177	20 139	15 747
Éducation, soins de santé et services sociaux	3 096	1 194	6	150	296	4 742	4 541
Gouvernements	70 904	5 627	493	955	1 641	79 620	62 361
	248 265 \$	59 379 \$	14 977 \$	75 399 \$	18 850 \$	416 870 \$	351 600 \$

1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. La présentation des prêts hypothécaires commerciaux a été modifiée pour faire état des prêts hypothécaires commerciaux pondérés en fonction du risque. Auparavant, les prêts hypothécaires commerciaux comprenaient seulement ceux assujettis à l'approche de classement.

Conformément à notre stratégie d'atténuation du risque, nous pouvons utiliser la protection de crédit souscrite pour couvrir le risque de concentration lié à la clientèle ou au secteur d'activité. Au 31 octobre 2020, la protection de crédit souscrite totalisait 185 M\$ (183 M\$ en 2019) à l'égard des risques liés aux prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Expositions au secteur pétrolier et gazier

Le tableau suivant présente la répartition de nos expositions au secteur pétrolier et gazier en vertu de l'approche NI avancée. De ces expositions, une tranche de 64 % était liée, au 31 octobre 2020, à des titres d'entités présentant une note de première qualité selon nos notations de risque internes, comprenant des titres donnés en garantie (équivalents à une note de BBB-/Baa3 ou supérieure attribuée par S&P ou Moody's).

En millions de dollars, au 31 octobre 2020	Engagements utilisés	Engagements non utilisés	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré	Total ¹
Exploration et production	4 924 \$	2 857 \$	378 \$	1 136 \$	9 295 \$
Activités intermédiaires	2 241	3 107	43	401	5 792
Sociétés intégrées	211	1 649	468	652	2 980
Distribution de produits pétroliers	1 391	393	106	110	2 000
Services pétroliers et gaziers	347	218	15	5	585
Activités en aval	535	308	29	1	873
	9 649 \$	8 532 \$	1 039 \$	2 305 \$	21 525 \$
31 octobre 2019	9 048 \$	8 606 \$	913 \$	3 246 \$	21 813 \$

1) L'exposition au secteur pétrolier et gazier aux termes de l'approche standard est négligeable.

S'ajoute également une tranche de 40,0 G\$ (39,9 G\$ au 31 octobre 2019) au titre des expositions de détail dans les provinces d'Alberta, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve-et-Labrador, qui à elles trois représentent la grande partie de la production pétrolière au Canada.

Qualité du crédit des portefeuilles

Qualité du crédit des portefeuilles notés en fonction du risque

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit de nos portefeuilles notés en fonction du risque selon l'approche NI avancée, déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

La note du débiteur représente notre évaluation de la solvabilité du débiteur, compte non tenu des garanties détenues à l'appui de l'exposition. L'estimation des PCD reflèterait notre évaluation de la valeur de la garantie au moment du défaut. Pour les expositions classées, le classement reflète notre évaluation de la solvabilité du débiteur ainsi que de la valeur de la garantie.

		ECD			2020	2019
Note du débiteur	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques	Total	Total	
De première qualité	106 633 \$	147 438 \$	82 029 \$	336 100 \$	276 817 \$	
De qualité inférieure	74 600	781	1 264	76 645	72 613	
Liste de surveillance	2 730	—	—	2 730	1 239	
Défaut	1 039	—	—	1 039	579	
Total des expositions notées en fonction du risque	185 002 \$	148 219 \$	83 293 \$	416 514 \$	351 248 \$	
Estimation des PCD	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques	Total	Total	
Moins de 10 %	9 704 \$	136 968 \$	60 057 \$	206 729 \$	142 666 \$	
10 % à 25 %	56 615	7 881	5 090	69 586	68 790	
26 % à 45 %	84 108	3 010	17 251	104 369	110 596	
46 % à 65 %	33 301	289	893	34 483	27 733	
66 % à 100 %	1 274	71	2	1 347	1 463	
	185 002 \$	148 219 \$	83 293 \$	416 514 \$	351 248 \$	
Très bon profil				265 \$	246 \$	
Bon profil				71	85	
Profil satisfaisant				20	21	
Profil faible				—	—	
Défaut				—	—	
Total des expositions classées				356 \$	352 \$	
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				416 870 \$	351 600 \$	

Les expositions totales ont augmenté de 65,3 G\$ comparativement à celles au 31 octobre 2019, du fait de la hausse des dépôts auprès d'entités souveraines et des placements en titres, ainsi que de la croissance des activités dans nos portefeuilles nord-américains de prêts. Le montant des prêts à des débiteurs de première qualité a augmenté de 59,3 G\$ depuis le 31 octobre 2019, tandis que celui des prêts à des débiteurs de qualité inférieure a augmenté de 4,0 G\$. L'augmentation des prêts à des débiteurs inscrits sur la liste de surveillance et des prêts à des débiteurs faisant l'objet d'un défaut est en grande partie attribuable à la migration de crédit d'un certain nombre d'expositions dans le portefeuille de prêts aux entreprises, notamment dans le portefeuille de titres du secteur du pétrole et du gaz.

Qualité du crédit des portefeuilles de détail

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit de nos portefeuilles de détail selon l'approche NI avancée.

		ECD			2020	2019
Niveau de risque	Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	Prêts de détail renouvelables admissibles	Autres prêts de détail	Total	Total	
Exceptionnellement faible	201 050 \$	49 755 \$	3 816 \$	254 621 \$	239 875 \$	
Très faible	31 927	4 469	4 335	40 731	34 018	
Faible	25 825	10 437	6 091	42 353	39 648	
Moyen	3 086	6 598	2 438	12 122	13 259	
Élevé	586	763	973	2 322	2 271	
Défaut	443	35	70	548	505	
	262 917 \$	72 057 \$	17 723 \$	352 697 \$	329 576 \$	

Expositions de titrisation

Le tableau suivant présente le détail des expositions de titrisation de notre portefeuille bancaire en fonction des notes de crédit.

		2020	2019
		ECD	
Expositions assujetties à l'approche NI avancée			
Équivalent de S&P			
AAA à BBB-		12 276 \$	10 688 \$
BB+ à BB-		—	—
Inférieure à BB-		—	—
Sans note		—	—
		12 276	10 688
Expositions assujetties à l'approche standard		3 509	3 511
Expositions totales de titrisation		15 785 \$	14 199 \$

Programmes d'aide aux clients de la CIBC en réponse à la COVID-19

La CIBC s'est livrée diligemment à des activités de prêt pour appuyer les clients qui éprouvent des difficultés financières en raison de la pandémie de COVID-19.

Depuis le début de la pandémie, nous offrons les programmes d'aide financière suivants aux clients de nos services bancaires personnels qui sont touchés par ses conséquences :

- Cartes de crédit : Proposition d'un taux d'intérêt moins élevé de 10,99 % à l'égard de certains produits ainsi qu'une modalité de report des paiements de carte de crédit pour une période allant jusqu'à quatre mois également assortis du taux d'intérêt moins élevé pendant la période de report.
- Prêts hypothécaires à l'habitation : Report des versements hypothécaires pour une période allant jusqu'à six mois.
- Prêts et marges de crédit : Report des versements périodiques au titre de certains prêts personnels garantis pour une période allant jusqu'à six mois et au titre d'autres prêts et marges de crédit pour une période allant jusqu'à deux mois.
- Certificats de placement garanti (CPG) : Retrait anticipé de fonds détenus dans les CPG admissibles, à titre exceptionnel.

Les programmes d'aide financière que nous offrons à nos clients des services financiers aux entreprises, des services bancaires commerciaux et des services bancaires aux entreprises au Canada, aux États-Unis et dans d'autres régions sont évalués au cas par cas pour chaque client et selon le type de produit :

- Facilités de crédit nouvelles ou accrues pour fournir des liquidités supplémentaires
- Allègement des clauses restrictives et de la capacité d'emprunt pour faire bénéficier d'une plus grande souplesse sur le plan financier
- Report des paiements du principal et des intérêts quant aux prêts, aux prêts hypothécaires, aux marges de crédit, aux découverts autorisés et aux cartes de crédit
- Retrait anticipé de fonds détenus dans des CPG non enregistrés
- Allègement financier par l'entremise des programmes d'aide du gouvernement

Sous réserve de l'approbation du groupe de gestion du risque de crédit et selon un scénario au cas par cas, d'autres modifications uniques respectant des normes prudentes pourraient être envisagées.

Au cours du quatrième trimestre de 2020, le nombre de clients ayant demandé une aide financière aux termes des programmes de report des paiements précités a été nettement moins élevé qu'au trimestre précédent, ce qui s'est traduit par une diminution des soldes impayés aux termes de ces mêmes programmes pour lesquels la période de report était de trois mois au moins. Au 31 octobre 2020, l'encours des prêts bruts au titre desquels la CIBC a accordé le report des paiements était de néant pour les cartes de crédit au Canada (inférieur à 10 M\$ au 31 juillet 2020 et 1,8 G\$ au 30 avril 2020), de 2,7 G\$ pour les prêts hypothécaires à l'habitation au Canada (33,3 G\$ au 31 juillet 2020 et 35,5 G\$ au 30 avril 2020), de 0,3 G\$ pour les prêts personnels consentis au Canada (0,8 G\$ au 31 juillet 2020 et 2,3 G\$ au 30 avril 2020), de 0,3 G\$ pour divers prêts à la consommation dans les Caraïbes (1,4 G\$ au 31 juillet 2020 et 1,3 G\$ au 30 avril 2020) et de 2,5 G\$ pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements (6,2 G\$ au 31 juillet 2020 et 10,0 G\$ au 30 avril 2020), dont 0,5 G\$ au Canada (2,4 G\$ au 31 juillet 2020 et 8,6 G\$ au 30 avril 2020), 0,5 G\$ aux États-Unis (1,6 G\$ au 31 juillet 2020 et 0,9 G\$ au 30 avril 2020) et 1,5 G\$ dans les Caraïbes (2,2 G\$ au 31 juillet 2020 et 0,5 G\$ au 30 avril 2020). Parmi les prêts auxquels des reports de paiement avaient été accordés au 31 octobre 2020, l'encours brut de ceux dont le report initial a été prolongé ou est en train de l'être se chiffrait à 1,2 G\$.

Programmes de prêts du gouvernement en réponse à la COVID-19

Depuis le deuxième trimestre de 2020, la CIBC participe à un certain nombre de programmes de prêts lancés par le gouvernement, notamment :

- le programme du CUEC;
- le Programme de garantie et de prêts pour les petites et moyennes entreprises (programme de garantie de prêts d'EDC);
- le Programme de prêts conjoints à l'intention des petites et moyennes entreprises (programme de prêts conjoints de la BDC);
- le PPP aux États-Unis.

Le CUEC a été mis en place par le gouvernement du Canada au deuxième trimestre de 2020. EDC finance tous les prêts accordés aux termes du programme du CUEC, y compris tout défaut de paiement d'un client et toute radiation du principal des prêts. Les critères d'admissibilité au programme du CUEC ont été élargis au cours du troisième trimestre de 2020 pour faciliter l'inscription de certains emprunteurs qui, autrement, n'auraient pas pu avoir accès au programme.

Le Programme de crédit aux entreprises (PCE), lancé par le gouvernement du Canada au deuxième trimestre de 2020, se décline en deux sous-programmes : le programme de garantie de prêts d'EDC pour les petites et moyennes entreprises et le programme de prêts conjoints en partenariat avec la BDC. Aux termes du programme de garantie de prêts d'EDC, EDC garantira 80 % des prêts à terme admissibles aux petites et moyennes entreprises pour les aider à répondre à leurs obligations en matière de crédits d'exploitation et de flux de trésorerie opérationnels. Aux termes du même programme de prêts conjoints en partenariat, la BDC, à titre de coprêteur, finance 80 % des prêts accordés dans le cadre de ce programme, tandis que la CIBC finance la tranche résiduelle de 20 %.

Le PPP, lancé par l'agence américaine Small Business Administration, est un programme de prêts pouvant être radiés. Les prêts octroyés aux termes du PPP sont garantis par la Small Business Administration des États-Unis.

Au 31 octobre 2020, des prêts de 2,9 G\$ avaient été accordés aux clients de la CIBC dans le cadre du programme du CUEC, et ont été comptabilisés à titre de prêts hors bilan. Pour plus de précisions, se reporter à la section Arrangements hors bilan. Au 31 octobre 2020, l'encours des prêts financés au bilan consolidé aux termes du programme de garantie de prêts d'EDC et du programme de prêts conjoints en partenariat de la BDC s'est établi à 0,2 G\$. De plus, des prêts totalisant 1,9 G\$ US avaient été accordés dans le cadre du PPP au 31 octobre 2020.

Pour plus de précisions sur les programmes susmentionnés, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés.

Prêts personnels garantis par des biens immobiliers

Le portefeuille de prêts personnels garantis par des biens immobiliers comprend des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts personnels et des marges garanties par des biens immobiliers résidentiels (marges de crédit hypothécaires). Ce portefeuille ne présente qu'un faible risque, car nous détenons un privilège de premier rang sur la plupart des biens immobiliers et un privilège de deuxième rang sur une petite partie du portefeuille. Nous utilisons les mêmes critères de prêt pour approuver les prêts, qu'ils soient assortis d'un privilège de premier rang ou de deuxième rang.

Aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada), les banques ne peuvent offrir des prêts immobiliers résidentiels qu'à hauteur de 80 % de la valeur du bien donné en garantie. Une exception est prévue quant aux prêts hypothécaires ayant un ratio prêt-garantie supérieur s'ils sont assurés par la SCHL ou par un assureur hypothécaire du secteur privé. L'assurance prêt hypothécaire protège les banques contre les risques de défaut de l'emprunteur sur la durée de la protection. Les assureurs hypothécaires sont assujettis aux exigences en matière de fonds propres réglementaires, celles-ci visant à faire en sorte qu'ils soient bien capitalisés. Si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable, le gouvernement du Canada a, sous réserve de certaines conditions, des obligations à l'égard des polices souscrites par certains assureurs hypothécaires du secteur privé insolvable, tel qu'il est expliqué plus en détail dans la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR). Il se pourrait que des pertes surviennent relativement aux prêts hypothécaires assurés si, entre autres, la SCHL ou l'assureur hypothécaire du secteur privé, le cas échéant, rejette une réclamation, ou encore, si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable et que les conditions en vertu de la LPAHR ne sont pas satisfaites ou que le gouvernement du Canada rejette la réclamation.

Le tableau suivant présente le détail de nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de marges de crédit hypothécaires :

En milliards de dollars, au 31 octobre 2020	Prêts hypothécaires à l'habitation ¹		Marges de crédit hypothécaires ²		Total					
	Assurés	Non assurés	Non assurées	Assurés	Non assurés					
Ontario ³	29,4 \$	26 %	82,1 \$	74 %	10,4 \$	100 %	29,4 \$	24 %	92,5 \$	76 %
Colombie-Britannique et territoires ⁴	10,2	24	32,9	76	4,1	100	10,2	22	37,0	78
Alberta	13,6	53	12,1	47	2,4	100	13,6	48	14,5	52
Québec	6,0	38	10,0	62	1,2	100	6,0	35	11,2	65
Provinces des Prairies / du Centre ⁵	3,7	51	3,6	49	0,7	100	3,7	46	4,3	54
Provinces de l'Atlantique ⁶	4,1	49	4,3	51	0,7	100	4,1	45	5,0	55
Portefeuille canadien ^{7, 8}	67,0	32	145,0	68	19,5	100	67,0	29	164,5	71
Portefeuille américain ⁷	–	–	2,0	100	0,1	100	–	–	2,1	100
Autre portefeuille international ⁷	–	–	2,0	100	–	–	–	–	2,0	100
Total des portefeuilles	67,0 \$	31 %	149,0 \$	69 %	19,6 \$	100 %	67,0 \$	28 %	168,6 \$	72 %
31 octobre 2019	66,2 \$	32 %	139,1 \$	68 %	21,3 \$	100 %	66,2 \$	29 %	160,4 \$	71 %

1) Les soldes reflètent la valeur du capital.

2) Nous n'avions aucune marge de crédit hypothécaire assurée aux 31 octobre 2020 et 2019.

3) Comprend un montant de 13,8 G\$ (14,1 G\$ en 2019) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 53,4 G\$ (49,0 G\$ en 2019) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 6,1 G\$ (6,6 G\$ en 2019) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Toronto.

4) Comprend un montant de 4,5 G\$ (4,6 G\$ en 2019) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 22,9 G\$ (22,1 G\$ en 2019) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 2,5 G\$ (2,7 G\$ en 2019) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Vancouver.

5) Comprend un montant de 1,8 G\$ (1,8 G\$ en 2019) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 1,7 G\$ (1,7 G\$ en 2019) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 0,4 G\$ (0,4 G\$ en 2019) de marges de crédit hypothécaires en Saskatchewan.

6) Comprend un montant de 1,3 G\$ (1,3 G\$ en 2019) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 1,4 G\$ (1,4 G\$ en 2019) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 0,2 G\$ (0,2 G\$ en 2019) de marges de crédit hypothécaires à Terre-Neuve-et-Labrador.

7) L'emplacement géographique est fondé sur l'adresse du bien immobilier.

8) Une tranche de 71 % (72 % en 2019) des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens sont assurés par la SCHL et le solde, par deux assureurs canadiens du secteur privé, tous les deux notés au moins AA (faible) par DBRS.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie¹ moyens pour nos prêts hypothécaires à l'habitation et nos marges de crédit hypothécaires non assurés qui ont été montés et acquis au cours de l'exercice.

Pour les exercices clos les 31 octobre	2020		2019	
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires
Ontario ²	63 %	68 %	63 %	67 %
Colombie-Britannique et territoires ³	60	65	61	64
Alberta	68	73	68	72
Québec	68	73	68	73
Provinces des Prairies / du Centre	68	74	69	74
Provinces de l'Atlantique	71	74	72	74
Portefeuille canadien ⁴	63	68	64	68
Portefeuille américain ⁴	65	63	69	63
Autre portefeuille international ⁴	72 %	négl.	72 %	négl.

1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires montés et acquis depuis peu sont calculés en fonction de la moyenne pondérée.

2) Les ratios prêt-garantie moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 62 % (62 % en 2019).

3) Les ratios prêt-garantie moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 58 % (57 % en 2019).

4) L'emplacement géographique est fondé sur l'adresse du bien immobilier.
négl. Négligeable.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie moyens pour l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada :

	Assurés	Non assurés
31 octobre 2020 ^{1, 2}	55 %	52 %
31 octobre 2019 ^{1, 2}	55 %	54 %

- 1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation sont calculés en fonction de la moyenne pondérée. Les estimations du prix des maisons pour les 31 octobre 2020 et 2019 sont fondées sur les indices liés aux régions de tri d'acheminement (RTA) tirés de l'indice composé de Prix de Maison Teranet canadien – Banque Nationale (Teranet) respectivement aux 30 septembre 2020 et 2019. L'indice Teranet constitue une estimation indépendante du taux de changement dans les prix des maisons au Canada.
- 2) Le ratio prêt-garantie moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto s'est élevé à 48 % (50 % en 2019). Le ratio prêt-garantie moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver s'est élevé à 46 % (47 % en 2019).

Les tableaux ci-après résument le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation canadiens, américains et internationaux. Le premier tableau comprend les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements contractuels minimums, et le deuxième tableau présente les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements réels des clients, qui comprennent les paiements d'un autre montant que le montant contractuel minimum ou dont la fréquence est différente.

En fonction des paiements contractuels

	Moins de 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	35 ans et plus
Portefeuille canadien								
31 octobre 2020	– %	1 %	2 %	7 %	54 %	36 %	– %	– %
31 octobre 2019	– %	1 %	2 %	6 %	49 %	42 %	– %	– %
Portefeuille américain								
31 octobre 2020	– %	1 %	1 %	1 %	8 %	89 %	– %	– %
31 octobre 2019	– %	2 %	2 %	1 %	9 %	86 %	– %	– %
Autre portefeuille international								
31 octobre 2020	11 %	15 %	23 %	23 %	18 %	10 %	– %	– %
31 octobre 2019	9 %	16 %	23 %	23 %	17 %	12 %	– %	– %

En fonction des paiements réels des clients

	Moins de 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	35 ans et plus
Portefeuille canadien								
31 octobre 2020	2 %	4 %	7 %	18 %	44 %	25 %	– %	– %
31 octobre 2019	2 %	4 %	6 %	13 %	40 %	30 %	3 %	2 %
Portefeuille américain								
31 octobre 2020	2 %	3 %	7 %	10 %	10 %	68 %	– %	– %
31 octobre 2019	1 %	4 %	11 %	10 %	13 %	61 %	– %	– %
Autre portefeuille international								
31 octobre 2020	7 %	13 %	22 %	23 %	19 %	14 %	2 %	– %
31 octobre 2019	7 %	13 %	23 %	24 %	18 %	14 %	1 %	– %

Nous avons deux types de risques liés aux copropriétés au Canada : les prêts hypothécaires et les prêts octroyés aux promoteurs. Les deux visent principalement les régions de Toronto et de Vancouver. Au 31 octobre 2020, nos prêts hypothécaires liés aux copropriétés au Canada s'élevaient à 28,1 G\$ (25,2 G\$ en 2019), et une tranche de 31 % de ces prêts (33 % en 2019) était assurée. Le montant utilisé des prêts que nous avons octroyés aux promoteurs s'établissait à 1,4 G\$ (1,3 G\$ en 2019) ou 1,0 % (1,0 % en 2019) de notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, et les engagements non utilisés connexes s'élevaient à 4,5 G\$ (4,0 G\$ en 2019). Le risque lié aux promoteurs de copropriétés est réparti entre 107 projets.

Nous soumettons nos portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit hypothécaires à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence possible d'événements économiques variés. Nos simulations de crise peuvent faire appel à différentes variables, telles que le taux de chômage, le ratio du service de la dette et les variations des prix des logements, afin d'établir des modèles de résultats possibles dans des circonstances précises. Ces simulations font intervenir des variables qui pourraient se comporter différemment selon les situations. Les variables économiques utilisées pour nos principales simulations se situent dans des fourchettes semblables à celles liées à des événements historiques s'étant déroulés lorsque le Canada a connu une récession. Nos résultats démontrent qu'en période de récession, notre solide situation de fonds propres devrait suffire pour absorber les pertes liées aux prêts hypothécaires et aux marges de crédit hypothécaires.

Rendement au chapitre de la qualité du crédit

Au 31 octobre 2020, les prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, totalisaient 416,4 G\$ (398,1 G\$ en 2019). Les prêts à la consommation (qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit et les prêts personnels, y compris les prêts étudiants) constituent 66 % (66 % en 2019) du portefeuille, et les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) constituent le solde du portefeuille.

Les prêts à la consommation ont augmenté de 9,0 G\$, ou 3 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout d'une augmentation de 12,4 G\$ des prêts hypothécaires à l'habitation, contrebalancée par une diminution des prêts personnels et des cartes de crédit. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) ont augmenté de 9,2 G\$, ou 7 %, en regard de ceux de l'exercice précédent, ce qui est attribuable essentiellement à l'immobilier et à la construction, aux institutions financières, aux services publics, à l'éducation, aux soins de santé et aux services sociaux, ainsi qu'au transport.

Prêts douteux

Le tableau ci-après présente le détail des prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances :

	2020			2019		
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total
Prêts douteux bruts						
Solde au début de l'exercice	911 \$	955 \$	1 866 \$	621 \$	859 \$	1 480 \$
Classement dans les prêts douteux au cours de l'exercice	1 256	1 933	3 189	1 204	2 004	3 208
Transfert dans les prêts productifs au cours de l'exercice	(109)	(580)	(689)	(134)	(394)	(528)
Remboursements nets	(547)	(543)	(1 090)	(239)	(575)	(814)
Montants radiés	(157)	(778)	(935)	(190)	(940)	(1 130)
Recouvrements de prêts et avances auparavant radiés	—	—	—	—	—	—
Cessions de prêts ¹	—	—	—	(361)	—	(361)
Prêts douteux acquis	—	—	—	—	—	—
Change et autres	5	3	8	10	1	11
Solde à la fin de l'exercice	1 359 \$	990 \$	2 349 \$	911 \$	955 \$	1 866 \$
Provision pour pertes sur créances – prêts douteux						
Solde au début de l'exercice	376 \$	268 \$	644 \$	230 \$	252 \$	482 \$
Montants radiés	(157)	(778)	(935)	(190)	(940)	(1 130)
Recouvrements de montants radiés au cours d'exercices antérieurs	9	183	192	13	181	194
Montant passé en charges au compte de résultat ²	451	614	1 065	350	795	1 145
Intérêts courus sur prêts douteux	(21)	(24)	(45)	(18)	(22)	(40)
Cessions de prêts ¹	—	—	—	—	—	—
Transferts	—	—	—	—	—	—
Change et autres	(8)	1	(7)	(9)	2	(7)
Solde à la fin de l'exercice	650 \$	264 \$	914 \$	376 \$	268 \$	644 \$
Prêts douteux nets³						
Solde au début de l'exercice	535 \$	687 \$	1 222 \$	391 \$	607 \$	998 \$
Variation nette des prêts douteux bruts	448	35	483	290	96	386
Variation nette de la provision	(274)	4	(270)	(146)	(16)	(162)
Solde à la fin de l'exercice	709 \$	726 \$	1 435 \$	535 \$	687 \$	1 222 \$
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et des acceptations nets	0,34 %			0,31 %		

1) Comprennent des prêts d'une valeur nominale de 116 M\$ et des pertes de crédit attendues de 48 M\$ qui ont été décomptabilisés en raison d'un accord de restructuration de la dette conclu avec le gouvernement de la Barbade le 31 octobre 2018.

2) Compte non tenu de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées aux facilités de crédit inutilisées et aux autres expositions hors bilan considérées douteuses.

3) Les prêts douteux nets correspondent aux prêts douteux bruts, nets de la provision pour pertes sur créances de troisième stade.

Prêts douteux bruts

Au 31 octobre 2020, les prêts douteux bruts s'élevaient à 2 349 M\$, en hausse de 483 M\$ par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout des augmentations affichées dans les secteurs du pétrole et du gaz, de l'immobilier et de la construction et des services de détail et de gros, ainsi que de la hausse inscrite par le portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada.

60 % des prêts douteux bruts se rapportaient au Canada, dont la majorité était liée au portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation, au secteur des services de détail et de gros, au portefeuille de prêts personnels et au secteur des services aux entreprises.

25 % des prêts douteux bruts étaient liés aux États-Unis, dont la majorité dans les secteurs du pétrole et du gaz, de l'immobilier et de la construction, et des services aux entreprises.

Les prêts douteux bruts restants se rapportaient principalement à CIBC FirstCaribbean, dont la majorité était liée au portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation, au secteur de l'immobilier et de la construction et au portefeuille de prêts personnels.

Se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire pour des précisions sur la répartition géographique et le classement par secteur des prêts douteux.

Provision pour pertes sur créances – prêts douteux

La provision pour pertes sur prêts douteux s'est chiffrée à 914 M\$, en hausse de 270 M\$ par rapport à celle de l'exercice précédent, du fait surtout des hausses enregistrées dans les secteurs des services de détail et de gros, du pétrole et du gaz et des services aux entreprises.

Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux

Ces éléments comprennent les prêts dont les remboursements de principal ou les versements d'intérêts sont en souffrance aux termes du contrat. Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts en souffrance aux termes du contrat. La plupart des prêts aux entreprises et aux gouvernements notés en fonction du risque qui étaient en souffrance aux termes du contrat au moment où des allègements ont été fournis dans le cadre de programmes de report de paiement ont été présentés dans la catégorie du classement chronologique qui s'appliquait lorsque les reports ont été accordés. Les autres prêts aux entreprises et aux gouvernements, prêts sur cartes de crédit, prêts personnels et prêts hypothécaires à l'habitation qui ont fait l'objet d'un programme de report de paiement ont en général été présentés dans la catégorie chronologique qui s'appliquait au 31 mars 2020, ce qui correspond approximativement au moment où la majorité des reports de paiements ont été accordés, à l'exception des prêts hypothécaires résidentiels au Canada et de certains prêts personnels garantis qui étaient en souffrance depuis moins de 29 jours à ce moment qui ont été traités à titre d'éléments courants. Le classement chronologique des prêts qui ne sont plus assujettis à un programme de report de paiement donné se poursuit habituellement en fonction du statut accordé à ceux-ci à l'inscription au programme dans la mesure où un paiement n'a pas été effectué.

En millions de dollars, aux 31 octobre	Moins de 31 jours	De 31 jours à 90 jours	Plus de 90 jours	Total 2020	Total 2019 ¹
Prêts hypothécaires à l'habitation	3 358 \$	1 152 \$	– \$	4 510 \$	3 840 \$
Prêts personnels	608	222	–	830	1 027
Cartes de crédit	485	189	132	806	838
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 854	281	–	2 135	1 081
	6 305 \$	1 844 \$	132 \$	8 281 \$	6 786 \$

1) Certains montants des exercices précédents liés à des prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux, dans CIBC FirstCaribbean ont été retraités.

Au cours de l'exercice, les produits d'intérêts bruts qui auraient été comptabilisés à l'égard des prêts douteux s'ils n'avaient pas été considérés comme tels se seraient établis à 113 M\$ (99 M\$ en 2019), dont 69 M\$ (46 M\$ en 2019) au Canada et 44 M\$ (53 M\$ en 2019) à l'étranger. Au cours de l'exercice, les intérêts comptabilisés sur les prêts douteux ont été de 45 M\$ (40 M\$ en 2019), et les intérêts comptabilisés sur les prêts avant qu'ils soient classés comme prêts douteux se sont élevés à 67 M\$ (58 M\$ en 2019), dont 43 M\$ (43 M\$ en 2019) au Canada et 24 M\$ (15 M\$ en 2019) à l'étranger.

Expositions à certains pays et à certaines régions

Europe

Le tableau suivant présente nos expositions à des pays d'Europe, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone euro.

Nos expositions directes présentées dans les tableaux ci-après se composent : A) des expositions capitalisées – les prêts au bilan (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant), les dépôts auprès d'autres banques (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant) et les valeurs mobilières (présentées à leur valeur comptable); B) des expositions non capitalisées – les engagements de crédit inutilisés, les lettres de crédit et cautionnements (présentés au montant notionnel, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant); et C) des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés (présentées à leur juste valeur) et des transactions assimilées à des mises en pension de titres (présentées à leur juste valeur).

Du total de nos expositions directes en Europe, environ 47 % (45 % en 2019) correspondent à des entités dans des pays assortis d'une note Aaa/AAA attribuée par Moody's ou S&P, ou les deux.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions dans ce segment :

En millions de dollars, au 31 octobre 2020	Expositions directes											
	Capitalisées				Non capitalisées				Créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés et transactions assimilées à des mises en pension de titres ¹			Total de l'exposition directe (A)+(B)+(C)
	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques	Total des expositions capitalisées (A)	Prêts aux entreprises	Prêts aux banques	Total des expositions non capitalisées (B)	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques	Expositions nettes (C)	
Autriche	– \$	593 \$	315 \$	908 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	2 \$	2 \$	910 \$
Finlande	56	–	447	503	122	10	132	–	–	16	16	651
France	45	44	147	236	266	56	322	–	2	7	9	567
Allemagne	407	1 257	602	2 266	190	97	287	49	6	31	86	2 639
Grèce	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	1
Irlande	200	–	136	336	102	40	142	13	–	112	125	603
Luxembourg	124	–	1 631	1 755	100	90	190	12	–	158	170	2 115
Pays-Bas	384	446	146	976	256	238	494	42	–	29	71	1 541
Norvège	237	413	53	703	610	–	610	–	1	–	1	1 314
Espagne	1	–	6	7	–	24	24	–	–	1	1	32
Suède	344	807	191	1 342	181	–	181	24	–	5	29	1 552
Suisse	206	–	15	221	137	–	137	5	–	102	107	465
Royaume-Uni	2 206	31	1 293	3 530	3 086	312	3 398	642	10	363	1 015	7 943
Autres pays d'Europe	64	7	175	246	13	101	114	1	73	9	83	443
Total pour l'Europe	4 275 \$	3 598 \$	5 157 \$	13 030 \$	5 063 \$	968 \$	6 031 \$	788 \$	92 \$	835 \$	1 715 \$	20 776 \$
31 octobre 2019	3 033 \$	3 781 \$	5 320 \$	12 134 \$	5 235 \$	580 \$	5 815 \$	789 \$	116 \$	462 \$	1 367 \$	19 316 \$

1) Les montants sont présentés nets des REC et des garanties. La garantie offerte à l'égard des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés s'établissait à 1,8 G\$ (1,0 G\$ au 31 octobre 2019), et la garantie offerte à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres s'élevait à 30,3 G\$ (20,5 G\$ au 31 octobre 2019), les deux garanties consistant en des liquidités et des titres de créance de qualité supérieure.

Nous avons des expositions indirectes à des entités européennes de 639 M\$ (589 M\$ en 2019) puisque nous avons reçu, de la part de contreparties qui ne sont pas établies en Europe, des titres de créance et des titres de participation émis par des entités européennes à titre de garanties aux termes des transactions de dérivés et des activités d'emprunts de valeurs et de prêts de valeurs.

Expositions à certaines activités

Conformément aux recommandations du Financial Stability Board, cette section donne des précisions sur une activité choisie dans nos activités poursuivies et nos activités abandonnées auxquelles les investisseurs pourraient s'intéresser en raison de leurs caractéristiques du risque et de la conjoncture du marché.

Prêts immobiliers aux États-Unis

Dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, nous exploitons une plateforme immobilière de services complets. Après la phase de construction et une fois que les biens seront productifs, nous pourrions à l'occasion offrir du financement à taux fixe dans le contexte d'un programme permanent (généralement assorti d'une échéance moyenne de 10 ans). Ce portefeuille d'expositions sur financement permanent, qui représente une petite tranche du total de notre portefeuille de prêts immobiliers aux États-Unis servira de dispositif de conservation de titres et sera intégré à des programmes futurs de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC). Nous ne conservons aucune exposition à l'égard de ces programmes de TACHC. Au 31 octobre 2020, le portefeuille d'expositions sur financement permanent s'élevait à 276 M\$ (114 M\$ en 2019).

Risque de non-règlement

Le risque de non-règlement s'entend du risque que, dans le cadre d'un échange de devises ou d'un paiement de principal convenu et simultanément, la contrepartie ne verse pas les montants dus à la CIBC. Ce risque peut découler des activités de négociation courantes ou de la participation à un système de paiement et de règlement.

De nombreux systèmes de règlement mondiaux offrent des avantages considérables en matière de réduction des risques au moyen de cadres d'atténuation des risques complexes. Des accords bilatéraux de compensation de paiement peuvent être conclus dans le but d'atténuer le risque au moyen de la réduction du montant total du règlement convenu entre les parties. En outre, nous participons à de nombreux systèmes de paiement et de règlement en Amérique du Nord, y compris à un système mondial de compensation multilatérale des opérations de change. Nous faisons également appel à des intermédiaires financiers pour accéder à certains systèmes de paiement et de règlement et, pour effectuer certaines opérations, nous pouvons recourir à des chambres de compensation bien établies pour réduire au minimum le risque de non-règlement.

Dans le cas des opérations réglées à l'extérieur des systèmes de paiement et de règlement ou sans recourir à des chambres de compensation, les facilités de crédit pour les contreparties doivent être approuvées, que ce soit sous forme de limites préapprouvées du risque de non-règlement ou d'ententes de paiement contre paiement.

Activités de titrisation

Nous participons à trois types d'activités de titrisation : nous titrisons les actifs dont nous faisons le montage, nous titrisons des actifs montés par des tiers et nous menons des activités de négociation sur des produits titrisés.

La titrisation des actifs dont nous faisons le montage sert principalement de mécanisme de financement. Le risque de crédit sur les actifs sous-jacents dans le cadre de ces transactions est transféré à l'entité structurée, la CIBC conservant une exposition au risque de première perte, et les autres investisseurs s'exposant au risque de crédit résiduel.

Les activités de titrisation à l'égard d'actifs montés par des tiers peuvent comprendre la titrisation de tels actifs par l'entremise de fonds multicédants de PCAC (ou des programmes similaires) dont nous sommes le promoteur (ce qui comprend des entités structurées consolidées et non consolidées; se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 7 de nos états financiers pour plus de précisions) ou d'une exposition directe à des structures d'accueil dont les promoteurs sont des clients. Les risques associés aux expositions de titrisation d'actifs montés par des clients sont atténués par la structure des transactions, laquelle comprend des rehaussements de crédit. Pour les transactions à l'égard desquelles nous conservons le risque de crédit associé aux expositions que nous détenons, nous touchons des produits d'intérêts sur ces positions. Pour les transactions dans les fonds multicédants de PCAC, nous sommes également exposés au risque de liquidité lié à l'incapacité potentielle de renouveler le PCAC qui arrive à échéance sur le marché. Nous touchons des honoraires pour les services que nous fournissons à ces fonds multicédants de PCAC.

Nous participons également à la négociation de TACM et de PCAC afin de toucher des produits à titre de preneur ferme et de teneur de marché. Nous sommes exposés au risque de crédit et au risque de marché à l'égard des valeurs que nous détenons sur une base temporaire jusqu'à leur vente à un investisseur.

Les exigences de fonds propres au titre des expositions associées aux activités de titrisation sont établies à l'aide d'une des approches suivantes : l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA), l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), l'approche basée sur les évaluations internes (SEC-IAA) ou l'approche standard (SEC-SA).

L'approche SEC-IAA, qui s'appuie sur les cotes de risque internes, est utilisée aux fins des expositions de titrisation liées aux fonds multicédants de PCAC lorsqu'aucune notation externe n'est disponible pour les expositions de titrisation, mais que le PCAC lui-même est coté à l'externe. Le processus d'évaluation interne comprend l'évaluation d'un certain nombre de facteurs, dont les caractéristiques de groupes, notamment les critères d'admissibilité des actifs et les limites de concentration, les facteurs déclencheurs de transactions, le profil de risque du vendeur d'actifs, la capacité de remboursement et les simulations de crise pour les flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont soumis à des simulations de crise fondées sur le rendement historique des actifs en utilisant nos modèles internes de notation du risque par catégorie d'actifs. Ces modèles sont assujettis à nos politiques d'atténuation du risque lié aux modèles, et l'équipe de validation des modèles du groupe Gestion du risque en assure une révision indépendante. Les variables utilisées dans le cadre des simulations de crise afin d'établir le profil de risque d'une transaction et le rehaussement de crédit requis sont adaptées à chaque catégorie d'actifs et à chaque transaction en fonction de l'évaluation des facteurs décrits ci-dessus et sont établies conformément à nos méthodes et lignes directrices en matière d'évaluation du risque interne. Les cotes de risque internes sont associées aux cotes de risque externes équivalentes émises par des organismes externes du crédit (DBRS, Fitch, Moody's et S&P) et sont utilisées pour déterminer les pondérations du risque appropriées aux fins des fonds propres. Les expositions de titrisation et le rendement des actifs sous-jacents sont surveillés de façon continue. Le groupe Gestion du risque agit comme deuxième ligne de défense en assurant une surveillance indépendante des hypothèses utilisées pour l'évaluation des risques et pour statuer sur l'attribution des cotes de risque interne. L'approche SEC-IAA s'applique à différents types d'actifs de nos fonds multicédants de PCAC, dont des prêts et contrats de location automobiles, des prêts à la consommation, des soldes de cartes de crédit, des créances liées aux plans de financement de stocks des concessionnaires automobiles, des prêts et contrats de location de matériel, des créances locatives liées à des parcs de véhicules, des prêts aux franchises, des prêts hypothécaires à l'habitation, et des comptes clients.

Les cotes de risque internes établies aux fins des expositions de titrisation servent également à estimer les pertes de crédit attendues selon les exigences de l'IFRS 9, à déterminer le capital économique et à fixer des limites de risque.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail. Il découle des activités de négociation et de trésorerie de la CIBC et englobe toutes les activités de positionnement sur le marché et les activités de tenue de marché.

Le portefeuille de négociation s'entend des positions sur instruments financiers et marchandises détenues dans le but de répondre aux besoins à court terme de nos clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent des positions détenues dans diverses devises qui ont trait à la gestion de l'actif et du passif (GAP) et aux activités de placement.

Gouvernance et gestion

Le risque de marché est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense. Les secteurs d'activité et les groupes de gouvernance représentent la première ligne de défense et sont responsables de gérer le risque de marché associé à leurs activités.

La deuxième ligne de défense est le groupe Gestion du risque, qui dispose, pour chaque activité de négociation, d'un directeur spécialisé en risque du marché, aidé de directeurs régionaux, Risques, dans chacun de nos principaux centres de négociation, ce qui assure une protection complète en matière de risque, y compris la mesure, le suivi et le contrôle du risque de marché.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en fournissant une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance de la CIBC, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque que sont notamment les opérations importantes, l'observation des limites et les tendances des portefeuilles.

Politiques

Nous avons élaboré des politiques exhaustives de gestion du risque de marché. Ces politiques portent sur le recensement et la mesure de divers types de risque de marché, leur inclusion dans le portefeuille de négociation, ainsi que l'établissement des limites à l'intérieur desquelles nous surveillons et gérons notre risque global et faisons rapport à cet égard. Nos politiques contiennent également des précisions sur les exigences quant à la conception des modèles d'évaluation, à l'examen et à la validation des modèles, à la corroboration indépendante des valeurs, à l'établissement d'ajustements de valeur et à l'harmonisation des méthodes comptables en ce qui concerne les méthodes relatives à l'évaluation à la valeur de marché et à l'évaluation fondée sur des modèles.

Limites de risque de marché

Nous avons des niveaux de tolérance au risque, qui sont exprimés sous forme de mesures statistiques fondées sur la VAR, de pertes possibles en situation de crise et de montants notionnels ou de toute autre limite pertinente. Nous recourons à une approche à plusieurs paliers, comme suit, pour définir le risque de marché et les simulations de crise relativement au risque que nous pouvons assumer dans nos activités de négociation et nos activités autres que de négociation :

- les limites imposées par le conseil contrôlent le risque consolidé de marché;
- les limites imposées par la direction contrôlent le risque de marché pour l'ensemble de la CIBC et sont moins élevées que celles imposées par le conseil afin d'établir une réserve en cas de mouvements extrêmes du marché et/ou de besoins extraordinaires du client;
- les limites de deuxième palier contrôlent le risque de marché au niveau de l'unité d'exploitation;
- les limites de troisième palier contrôlent le risque de marché au niveau de la sous-unité d'exploitation ou du pupitre de négociation.

Les limites de la direction sont établies par le chef de la gestion du risque, conformément à l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque approuvé par le conseil. Les limites de deuxième et de troisième paliers sont approuvées au niveau de direction approprié au risque assumé.

Processus et contrôle

Le risque de marché est suivi quotidiennement en fonction des limites de risque approuvées, et des processus sont en place afin de veiller à ce que seules des activités approuvées soient entreprises. Nous produisons chaque jour des rapports sur le risque et sur le suivi des limites qui sont fondés sur les positions de la journée précédente. Les rapports sommaires sur le risque de marché et sur l'observation des limites de risque sont produits et passés en revue périodiquement avec le CGMR et le CGR.

Mesure de risque

Nous utilisons les méthodes suivantes pour mesurer le risque de marché :

- la VAR, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs. La VAR est obtenue par le regroupement des modèles de la VAR pour les risques liés aux taux d'intérêt, aux écarts de taux, aux actions, au change, aux marchandises et au risque spécifique de la dette, avec l'incidence sur le portefeuille de l'interrelation des différents risques (effet de diversification) :
 - le risque de taux d'intérêt mesure l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt et des volatilités sur les instruments de trésorerie et les dérivés;
 - le risque d'écart de taux mesure l'incidence des variations des écarts de taux liés aux obligations provinciales, municipales et d'organismes gouvernementaux, aux obligations souveraines, aux obligations de sociétés, aux produits titrisés ou aux dérivés de crédit, tels les swaps sur défaillance;
 - le risque lié aux actions mesure l'incidence des fluctuations des cours des actions et des volatilités;
 - le risque de change mesure l'incidence des variations des taux de change et des volatilités;
 - le risque lié aux marchandises mesure l'incidence des variations des prix des marchandises et des volatilités, y compris les caractéristiques communes entre des marchandises connexes;
 - le risque spécifique de la dette mesure l'incidence des fluctuations de la volatilité du rendement d'un instrument de créance par rapport à la volatilité du rendement d'un indice obligataire représentatif;
 - l'effet de diversification reflète l'atténuation des risques obtenue à l'aide de divers types d'instruments financiers, de contreparties, de monnaies et de régions. L'étendue de l'avantage de la diversification dépend de la corrélation entre les actifs et les facteurs de risque du portefeuille à un moment précis;
- la sensibilité aux prix, qui mesure la variation de la valeur d'un portefeuille à la suite d'une légère modification d'un paramètre sous-jacent donné, afin qu'il soit possible d'isoler chaque composante du risque et de l'examiner, et de tenir compte de cet examen pour rééquilibrer le portefeuille pour obtenir l'exposition recherchée;
- la VAR en situation de crise, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs dans des conditions difficiles. Les changements de taux, de prix, de volatilités et d'écarts sur un horizon de dix jours par rapport à une période historique de situation de crise s'appliquent aux positions actuelles et déterminent la VAR en situation de crise;
- les exigences supplémentaires liées aux risques, qui permettent d'évaluer les fonds propres requis en raison du risque de migration de crédit et du risque de défaut sur les titres de créance dans les portefeuilles de négociation;
- les essais à rebours, qui confirment l'efficacité de l'évaluation des risques par une analyse des résultats observés et théoriques;
- les simulations de crise et les analyses de scénarios, qui fournissent des renseignements sur le comportement des portefeuilles dans des conditions extrêmes.

Le tableau suivant présente les soldes du bilan consolidé qui sont exposés au risque de marché. Certains écarts entre le classement comptable et le classement fondé sur les risques sont expliqués en détail dans les notes de bas de tableau ci-après :

	2020				2019				Risque autre que de négociation – principale sensibilité aux risques
	Exposés au risque de marché ¹				Exposés au risque de marché				
	Bilan consolidé	Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	Bilan consolidé	Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	43 531 \$	– \$	2 445 \$	41 086 \$	3 840 \$	– \$	1 711 \$	2 129 \$	de change
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	18 987	75	18 912	–	13 519	641	12 878	–	de taux d'intérêt lié aux actions, de taux d'intérêt
Valeurs mobilières	149 046	45 825	103 221	–	121 310	42 403	78 907	–	
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	8 547	–	8 547	–	3 664	–	3 664	–	de taux d'intérêt
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	65 595	–	65 595	–	56 111	–	56 111	–	de taux d'intérêt
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	221 165	–	221 165	–	208 652	–	208 652	–	de taux d'intérêt
Prêts personnels	42 222	–	42 222	–	43 651	–	43 651	–	de taux d'intérêt
Cartes de crédit	11 389	–	11 389	–	12 755	–	12 755	–	de taux d'intérêt
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	135 546	22 643 ²	112 903	–	125 798	20 226 ²	105 572	–	de taux d'intérêt
Provision pour pertes sur créances	(3 540)	–	(3 540)	–	(1 915)	–	(1 915)	–	de taux d'intérêt
Dérivés	32 730	31 244	1 486	–	23 895	22 610	1 285	–	de taux d'intérêt, de change
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 606	–	9 606	–	9 167	–	9 167	–	de taux d'intérêt
Autres actifs	34 727	3 364	20 613	10 750	31 157	1 957	17 985	11 215	de taux d'intérêt lié aux actions, de change
	769 551 \$	103 151 \$	614 564 \$	51 836 \$	651 604 \$	87 837 \$	550 423 \$	13 344 \$	
Dépôts	570 740 \$	484 \$ ³	510 788 \$	59 468 \$	485 712 \$	44 \$ ³	437 634 \$	48 034 \$	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 963	13 795	2 168	–	15 635	14 721	914	–	de taux d'intérêt
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 824	–	1 824	–	1 822	–	1 822	–	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	71 653	–	71 653	–	51 801	–	51 801	–	de taux d'intérêt
Dérivés	30 508	29 436	1 072	–	25 113	23 679	1 434	–	de taux d'intérêt, de change
Acceptations	9 649	–	9 649	–	9 188	–	9 188	–	de taux d'intérêt
Autres passifs	22 167	2 386	10 926	8 855	19 069	2 096	8 111	8 862	de taux d'intérêt
Titres secondaires	5 712	–	5 712	–	4 684	–	4 684	–	de taux d'intérêt
	728 216 \$	46 101 \$	613 792 \$	68 323 \$	613 024 \$	40 540 \$	515 588 \$	56 896 \$	

- 1) Les ajustements de la juste valeur sont exclus des activités de négociation aux fins du calcul des fonds propres réglementaires, les dérivés de couverture connexes liés aux ajustements de la juste valeur étant également exclus du calcul à partir du deuxième trimestre de 2020 (pour plus de précisions, se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires – Faits nouveaux en matière de réglementation dans le contexte de la pandémie de COVID-19).
- 2) Exclut des prêts de 291 M\$ (115 M\$ en 2019) qui sont réservés à des fins de titrisation future. Ces éléments sont considérés comme des activités autres que de négociation aux fins du risque de marché.
- 3) Comprend des dépôts désignés à la juste valeur qui sont considérés comme des activités de négociation aux fins du risque de marché.

Activités de négociation

Nous détenons des positions dans des contrats financiers négociés en vue de répondre aux besoins de nos clients en matière de gestion du risque et de placement. Les produits de négociation (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts) proviennent de ces transactions. Les instruments de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur et comprennent des titres de créance, des titres de participation et des dérivés de taux d'intérêt, de taux de change, d'actions, de marchandises et de crédit.

Valeur à risque

Notre méthode de la VAR de la VAR est une technique statistique qui permet de mesurer la perte envisageable en un jour selon un degré de confiance de 99 %. Nous utilisons une méthode de réévaluation totale au moyen d'une simulation historique pour calculer la VAR, la VAR en situation de crise et d'autres mesures de risque.

Bien qu'elle donne des indications précieuses, la VAR doit toujours être utilisée en tenant compte de ses limites. Par exemple :

- l'utilisation de données historiques pour estimer les événements futurs n'inclura pas tous les événements potentiels, particulièrement ceux de nature extrême;
- l'utilisation d'une période de détention de un jour suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou encore que les risques s'annulent en une journée. Cela ne reflète peut-être pas parfaitement le risque de marché qui découle parfois d'une situation d'illiquidité critique, lorsqu'une période de un jour peut être insuffisante pour liquider ou couvrir entièrement toutes les positions;
- l'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne prend pas en compte les pertes qui pourraient survenir au-delà de ce niveau de confiance;
- la VAR est calculée à partir des expositions en cours à la fermeture des bureaux, et ne suppose aucune mesure prise par la direction pour réduire les pertes.

La composition des risques de marché par catégorie de risque et le risque total figurent dans le tableau de la VAR ci-après. Ces risques sont liés entre eux, et l'effet de diversification reflète la réduction du risque attribuable au regroupement en portefeuilles des positions de négociation. Les risques de taux d'intérêt et d'écart de taux associés aux activités de négociation découlent de nos activités sur les marchés mondiaux de la dette et des dérivés, plus particulièrement des transactions conclues sur les marchés canadiens, américains et européens. Les principaux instruments utilisés sont les titres de créance de gouvernements et de sociétés et les dérivés de taux d'intérêt. La majeure partie des risques de change liés aux activités de négociation résulte de transactions mettant en cause le dollar canadien, le dollar américain, l'euro, la livre sterling, le dollar australien, le yuan et le yen, et les principaux risques de pertes sur actions sont ceux auxquels nous sommes exposés sur les marchés boursiers américains, canadiens et européens. Les risques de négociation liés aux marchandises découlent principalement de transactions portant sur le gaz naturel, des produits de pétrole brut et des métaux précieux nord-américains.

VAR par catégorie de risque – portefeuille de négociation

En millions de dollars, aux 31 octobre ou
pour les exercices clos à ces dates

	2020				2019			
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne
Risque de taux d'intérêt	10,6 \$	3,5 \$	7,3 \$	6,1 \$	10,1 \$	2,8 \$	8,5 \$	5,2 \$
Risque d'écart de taux	12,2	1,3	7,0	5,4	2,0	0,9	1,5	1,3
Risque lié aux actions	13,5	1,5	3,7	3,8	10,4	1,7	3,4	3,1
Risque de change	7,0	0,4	2,0	1,8	4,3	0,6	2,9	2,1
Risque lié aux marchandises	7,9	1,1	2,4	3,1	5,0	1,1	3,9	2,4
Risque spécifique de la dette	3,9	1,5	3,0	2,5	2,4	1,3	1,9	1,7
Effet de diversification ¹	négl.	négl.	(12,1)	(14,2)	négl.	négl.	(15,3)	(10,1)
Total de la VAR (mesure de un jour)	22,0 \$	3,8 \$	13,3 \$	8,5 \$	10,8 \$	3,6 \$	6,8 \$	5,7 \$

1) Le total de la VAR est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille. négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 a augmenté de 2,8 M\$ en regard de celle de l'exercice précédent, par suite principalement d'une hausse du risque d'écart de taux, du risque de taux d'intérêt, du risque spécifique de la dette, du risque lié aux marchandises et du risque lié aux actions en raison des importants contrecoups de la pandémie de COVID-19 sur les marchés, des expositions records ayant été enregistrées en mars et en avril 2020.

VAR en situation de crise

La mesure de la VAR en situation de crise sert à reproduire le calcul de la VAR qui serait appliqué à notre portefeuille actuel si les valeurs des facteurs du risque de marché pertinents étaient tirées d'une période de tension sur les marchés. Les données du modèle sont calibrées selon des données historiques observées sur une période continue de 12 mois de conditions financières très difficiles qui s'appliquent à notre portefeuille actuel, depuis décembre 2006. Notre période actuelle de VAR en situation de crise s'échelonne du 2 septembre 2008 au 31 août 2009.

VAR en situation de crise par catégorie de risque – portefeuille de négociation

En millions de dollars, aux 31 octobre ou
pour les exercices clos à ces dates

	2020				2019			
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne
Risque de taux d'intérêt	41,0 \$	8,4 \$	33,7 \$	20,2 \$	37,0 \$	8,9 \$	26,4 \$	19,4 \$
Risque d'écart de taux	22,6	6,1	7,1	11,5	18,1	7,9	11,1	12,1
Risque lié aux actions	26,3	–	6,9	4,2	20,2	1,4	2,2	3,9
Risque de change	22,0	1,0	9,1	7,8	29,5	0,6	6,5	10,4
Risque lié aux marchandises	10,9	1,0	3,0	4,5	11,9	1,3	11,9	4,8
Risque spécifique de la dette	6,5	1,6	6,1	4,6	7,3	4,1	4,9	5,5
Effet de diversification ¹	négl.	négl.	(35,7)	(33,9)	négl.	négl.	(42,0)	(40,9)
Total de la VAR en situation de crise (mesure de un jour)	34,1 \$	7,4 \$	30,2 \$	18,9 \$	47,1 \$	3,5 \$	21,0 \$	15,2 \$

1) Le total de la VAR en situation de crise est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille. négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne en situation de crise pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 a augmenté de 3,7 M\$ en regard de celle de l'exercice précédent, par suite d'une hausse du risque de taux d'intérêt et du risque lié aux actions et d'une diminution de la diversification, en partie neutralisées par une baisse du risque de change.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Les exigences supplémentaires liées aux risques sont une mesure du risque de défaut et du risque de migration pour les titres de créance détenus dans les portefeuilles de négociation. Notre méthode de calcul des exigences supplémentaires liées aux risques est une technique statistique qui permet de mesurer le risque de migration et le risque de défaut des émetteurs sur une période de un an, en simulant une modification des notes de crédit. Des tests de l'horizon de liquidité, du taux de recouvrement, de la corrélation et de la PD et de migration ont servi à valider le modèle.

Exigences supplémentaires liées aux risques – portefeuille de négociation

En millions de dollars, aux 31 octobre ou
pour les exercices clos à ces dates

	2020				2019			
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne
Risque de défaut	205,6 \$	80,4 \$	102,6 \$	126,7 \$	268,8 \$	124,0 \$	132,1 \$	180,2 \$
Risque de migration	104,9	49,0	72,7	71,2	111,2	45,5	67,7	72,2
Exigences supplémentaires liées aux risques (mesure sur un exercice) ¹	279,5 \$	141,8 \$	175,3 \$	197,9 \$	371,4 \$	186,5 \$	199,8 \$	252,4 \$

1) La valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) ne sont pas la somme de tous les montants, car ces valeurs peuvent se présenter pendant des jours différents.

Les exigences supplémentaires moyennes liées aux risques pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 ont diminué de 54,5 M\$ comparativement à celles de l'exercice précédent, en raison d'une réduction des obligations détenues dans le portefeuille de négociation et de l'effet de diversification plus important au sein de notre portefeuille de titres à revenu fixe.

Essais à rebours

Pour déterminer le caractère fiable du modèle de la VAR liée aux activités de négociation, les résultats sont suivis régulièrement à l'aide d'un processus d'essais à rebours afin de mettre à l'épreuve la validité des hypothèses et des paramètres utilisés dans le calcul de la VAR liée aux activités de négociation. Au processus d'essais à rebours se greffent le calcul d'un résultat hypothétique ou statique, ainsi qu'une comparaison de ce résultat et de la VAR calculée. Le résultat statique représente la variation de la valeur de clôture des portefeuilles le jour précédent, attribuable aux variations quotidiennes des cours, en supposant que le portefeuille ne change pas. Le processus d'essais à rebours se fait quotidiennement pour l'ensemble de la CIBC, ainsi que pour les secteurs d'activité et les portefeuilles individuels.

Une enquête est réalisée quand le résultat statique excède la VAR de un jour. Le processus d'essais à rebours, y compris l'enquête sur les résultats, est effectué par des professionnels du risque qui sont indépendants des professionnels responsables de l'élaboration du modèle.

En nous servant des résultats de nos essais à rebours, nous voyons à ce que notre modèle de la VAR continue de mesurer le risque de façon appropriée.

Au cours de l'exercice, six essais à rebours ont donné un résultat négatif dans la mesure de la VAR totale pour l'ensemble de la CIBC, ce qui s'explique par l'extrême volatilité observée au cours du deuxième trimestre de 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 et de son incidence sur les marchés financiers.

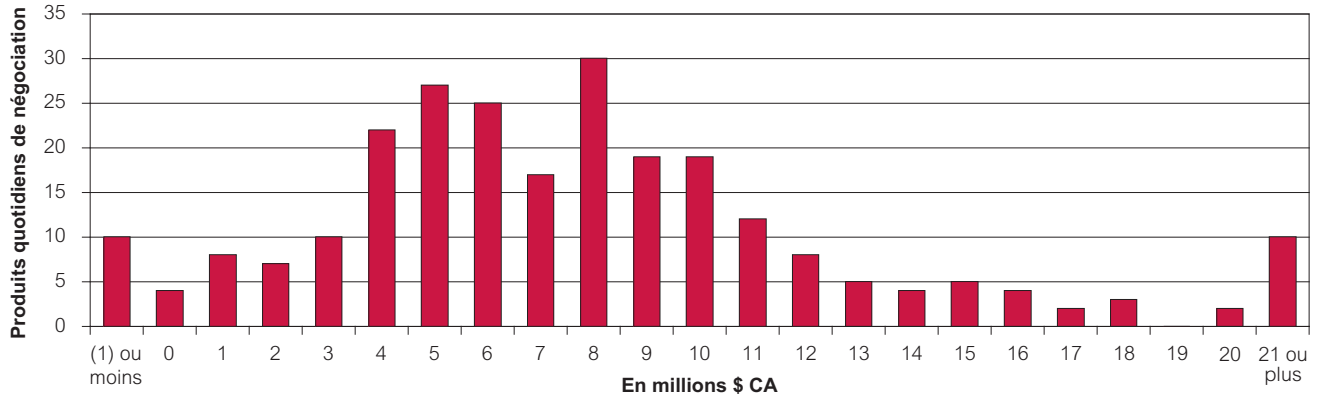
Produits de négociation

Les produits de négociation (BIE) comprennent les produits nets d'intérêts et les produits autres que d'intérêts et excluent la rémunération de prise ferme et les commissions. Les produits de négociation (BIE) présentés dans les graphiques ci-dessous excluent certains portefeuilles abandonnés.

Au cours de l'exercice, les produits de négociation (BIE) ont été positifs pendant 94,5 % des jours. Le profit le plus important, qui a totalisé 47,7 M\$, a été enregistré le 9 mars 2020, réparti dans plusieurs secteurs d'activité. La perte la plus importante, qui a totalisé 88,2 M\$, a été enregistrée le 24 mars 2020. Elle est essentiellement attribuable à nos activités de négociation liées aux métaux précieux. Les produits quotidiens moyens de négociation (BIE) se sont établis à 6,4 M\$ au cours de l'exercice, et la BIE quotidienne moyenne a été de 0,7 M\$. La hausse importante de la VAR affichée en mars et en avril 2020 était attribuable à la volatilité du marché découlant de la pandémie de COVID-19.

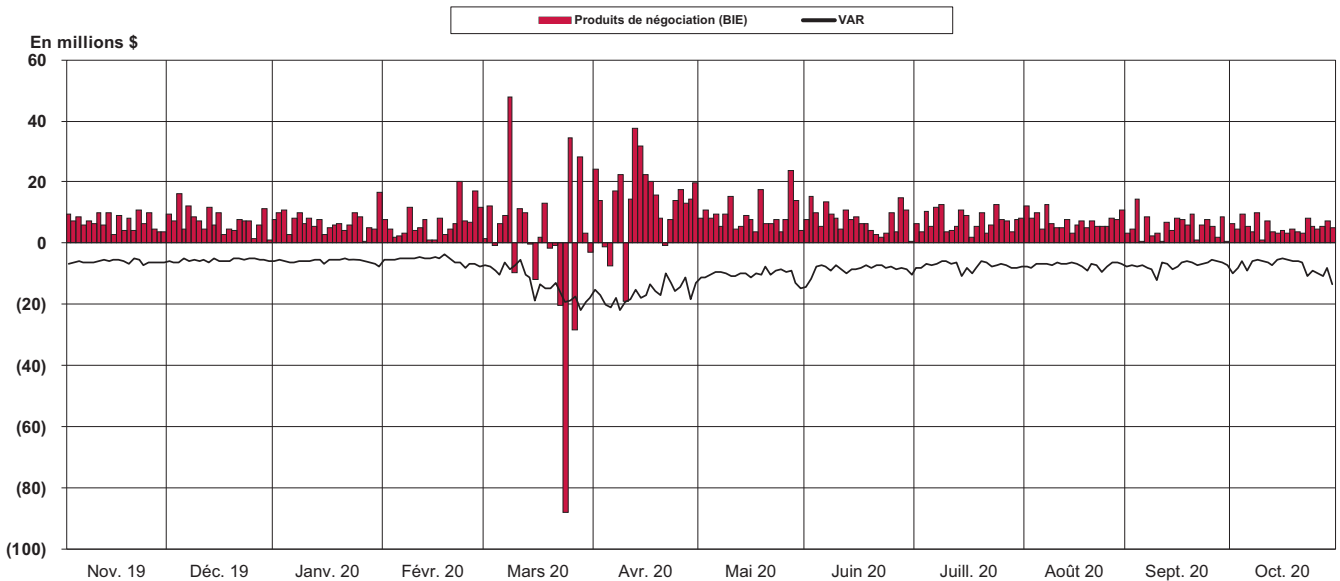
Distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE)¹ pour 2020

L'histogramme ci-après présente la distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE) pour 2020.



Produits de négociation (BIE)¹ c. la VAR²

Le graphique des produits de négociation (BIE) par rapport à la VAR ci-après présente les produits quotidiens de négociation (BIE) de l'exercice considéré par rapport aux mesures de la VAR à la fermeture des bureaux.



1) Exclut certains rajustements de prix de transfert de fin de mois et d'autres rajustements divers.

2) Les ajustements de la juste valeur sont exclus des activités de négociation aux fins du calcul des fonds propres réglementaires, les dérivés de couverture connexes liés aux ajustements de la juste valeur étant également exclus du calcul à partir du deuxième trimestre de 2020 (pour plus de précisions, se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires – Faits nouveaux en matière de réglementation dans le contexte de la pandémie de COVID-19).

Simulations de crise et analyses de scénarios

Les simulations de crise et les analyses de scénarios servent à mieux comprendre les conséquences éventuelles de conditions de marché anormales et à détecter des concentrations de risque possibles.

Nous mesurons l'incidence sur la valeur des portefeuilles d'un grand nombre de mouvements extrêmes des facteurs de risque du marché. Notre approche simule l'incidence sur le résultat d'événements extrêmes sur le marché sur une période d'un mois, en supposant qu'aucune mesure d'atténuation du risque n'est prise au cours de cette période afin de refléter la baisse de la liquidité sur le marché qui accompagne généralement ces événements.

Les scénarios sont créés à l'aide de données historiques du marché issues de périodes de perturbations ou s'appuient sur des événements économiques et politiques et des catastrophes naturelles hypothétiques prédites par des économistes, des dirigeants d'entreprises et des gestionnaires de risques.

Parmi les scénarios historiques, mentionnons le resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis en 1994 et les événements de marché qui ont suivi la crise du marché de 2008. Les scénarios hypothétiques comprennent des crises potentielles sur les marchés de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de l'Asie. En janvier 2020, le scénario de crise du choc pétrolier a été actualisé pour refléter l'intensification des tensions persistantes entre les États-Unis et l'Iran. En février 2020, le scénario de non-Brexit a été abandonné. Ce scénario avait été mis en place en octobre 2019 afin de prévoir la possibilité que le Royaume-Uni demeure dans l'Union européenne à l'issue d'un éventuel deuxième référendum sur le Brexit. Cependant, la ratification du traité de retrait du Royaume-Uni par le Parlement européen le 29 janvier 2020 a rendu ce scénario obsolète. En août 2020, un scénario relatif à la première vague pandémique a été intégré à notre gamme de scénarios de simulation de crise. Ce scénario a été modélisé en tenant compte des incidences les plus importantes de la première vague de la pandémie de COVID-19 qui ont fortement perturbé les marchés financiers du 24 février au 23 mars 2020.

Ci-après figurent des exemples de nos principaux scénarios de simulations de crise que nous appliquons actuellement quotidiennement pour mieux comprendre l'exposition du risque possible en situation de crise.

- Scénario de rechange à la crise des prêts hypothécaires à risque
- Resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis – 1994
- Défaut de paiement de la dette des États-Unis et déclassement de la note de crédit
- Brexit – Brexit dur
- Crise du marché canadien
- Mesures protectionnistes aux États-Unis
- Crise bancaire dans la zone euro
- Première vague pandémique
- Réduction d'assouplissement quantitatif et correction des prix d'actifs
- Crise du pétrole
- Transition difficile en Chine

Les scénarios de simulations de crise sont examinés périodiquement et modifiés au besoin pour qu'ils demeurent pertinents. Dans le cadre du suivi des limites de simulations de crise, des limites sont établies à l'égard de la perte maximale acceptable en fonction de l'appétit pour le risque dans son ensemble, pour un niveau segmentaire du portefeuille et pour des catégories d'actifs spécifiques.

Dérivés sur marchandises non négociés en Bourse

Dans le cours normal des affaires, nous effectuons des transactions sur des contrats de dérivés sur marchandises non négociés en Bourse. Nous contrôlons et gérons le risque lié aux dérivés sur marchandises non négociés en Bourse grâce aux méthodes de la VAR et de simulations de crise décrites précédemment. Nous utilisons des techniques de modélisation ou d'autres méthodes d'évaluation afin d'établir la juste valeur de ces contrats.

Le tableau suivant présente la juste valeur en fonction de l'échéance des contrats sur marchandises non négociés en Bourse :

En millions de dollars, au 31 octobre 2020	Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette
Échéance à moins de 1 an	979 \$	1 413 \$	(434)\$
Échéance de 1 an à 3 ans	1 343	680	663
Échéance de 4 ans à 5 ans	472	44	428
Échéance à plus de 5 ans	96	35	61
	2 890 \$	2 172 \$	718 \$

Activités autres que de négociation

Risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque découlant d'écart entre l'actif et le passif, qui ne provient pas d'activités de négociation et d'activités liées à la négociation. La gestion du risque de taux d'intérêt structurel vise à pérenniser les marges sur les produits et à générer des produits nets d'intérêts stables et prévisibles au fil du temps, tout en gérant le risque pour la valeur économique de nos actifs découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt structurel résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan, ainsi que des options intégrées des produits de détail, ainsi que d'autres caractéristiques des produits qui pourraient influencer sur le calendrier prévu des flux de trésorerie, comme les options relatives au remboursement anticipé des prêts ou au rachat des dépôts à terme avant leur échéance contractuelle. Les modèles utilisés pour mesurer le risque de taux d'intérêt structurel se fondent sur un certain nombre d'hypothèses touchant les flux de trésorerie, la révision des prix des produits et l'administration des taux. Les hypothèses clés ont trait au profil de financement prévu des engagements hypothécaires, aux comportements en matière de remboursement anticipé des prêts à taux fixe et de rachat des dépôts à terme, ainsi qu'au traitement des dépôts sans échéance et des capitaux propres. Toutes les hypothèses sont tirées de l'observation empirique des comportements passés des clients, de la composition du bilan et de la tarification des produits en prenant en compte d'éventuels changements prospectifs. Tous les modèles et toutes les hypothèses utilisés pour mesurer le risque de taux d'intérêt structurel font l'objet d'une surveillance indépendante par le groupe Gestion du risque. Divers instruments de trésorerie et dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, sont employés pour gérer ces risques.

Le conseil surveille la gestion du risque de taux d'intérêt structurel, et approuve l'intérêt à l'égard du risque et les limites de risque de taux d'intérêt structurel connexes. Le CMGAP et son sous-comité, le comité de gestion de l'actif et du passif, passent régulièrement en revue les positions exposées au risque de marché structurel et assurent la surveillance de la haute direction.

Outre les limites approuvées par le conseil à l'égard des expositions du résultat et de la valeur économique, des limites de gestion plus précises sont fixées afin d'orienter la gestion quotidienne de ce risque. Le groupe de GAP du groupe Trésorerie est responsable de la gestion continue du risque de marché structurel à l'échelle de l'entreprise, et la surveillance indépendante et la conformité à la politique de risque de taux d'intérêt structurel sont assurées par le groupe Gestion du risque.

Les activités liées à la GAP sont conçues pour gérer l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt tout en équilibrant le coût des activités de couverture qui touchent les produits nets courants. À des fins de surveillance et de contrôle, nous évaluons les deux principales mesures du risque de taux d'intérêt structurel, soit le risque lié aux produits nets d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres, en plus d'effectuer des simulations de crise et des analyses des écarts et d'autres mesures du risque de marché. La sensibilité des produits nets d'intérêts est une mesure de l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt sur les produits nets d'intérêts avant impôt sur 12 mois prévus d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan de la Banque, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles déterminées, avec des taux d'intérêt limités à un niveau plancher de zéro. La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres est une mesure de l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt sur la valeur de marché d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan de la Banque, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles déterminées, avec des taux d'intérêt limités à un niveau plancher de zéro.

Le tableau ci-après présente l'incidence avant impôt potentielle qu'aurait, de manière immédiate et soutenue, une hausse de 100 points de base et une baisse de 25 points de base des taux d'intérêt sur les produits nets d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres prévus sur 12 mois pour notre bilan structurel, en supposant qu'il n'y ait aucune opération de couverture ultérieure. Même si un choc immédiat et soutenu de 100 points de base est généralement appliqué, et nonobstant la possibilité de taux négatifs, en raison du contexte de faibles taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis à la fin du trimestre, un choc à la baisse immédiat de 25 points de base a été appliqué, tout en maintenant les taux d'intérêt pour le marché et les clients à un plancher de zéro. Les montants des périodes antérieures ont été révisés pour refléter l'incidence d'une baisse de 25 points de base sur l'ensemble des taux d'intérêt.

Sensibilité au risque de taux d'intérêt structurel – mesures

En millions de dollars (avant impôt), aux 31 octobre

	2020		2019	
	\$ CA ¹	\$ US	\$ CA ¹	\$ US
Hausse de 100 points de base des taux d'intérêt				
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	317 \$	92 \$	192 \$	24 \$
Augmentation (diminution) de la valeur économique des capitaux propres	(556)	(348)	(511)	(307)
Baisse de 25 points de base des taux d'intérêt				
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	(119)	(42)	(47)	(7)
Augmentation (diminution) de la valeur économique des capitaux propres	57	49	104	50

1) Comprend l'exposition au dollar canadien et à d'autres devises.

Risque de change

Le risque de change structurel s'entend essentiellement du : a) risque inhérent à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger découlant des écarts de taux de change, et b) de l'actif pondéré en fonction du risque libellé en monnaies étrangères et des déductions de fonds propres libellées en monnaies étrangères. Ce risque, principalement en dollars américains, est géré au moyen de dérivés de couverture et du financement des investissements dans une monnaie analogue. Nous gérons activement cette position afin de nous assurer que l'incidence possible sur les ratios de fonds propres se situe à un niveau de tolérance acceptable selon la politique approuvée par le chef de la gestion du risque, tout en tenant compte de l'incidence sur le résultat et les capitaux propres. Le risque de change structurel est géré par le groupe Trésorerie sous la direction du CMGAP, tandis que le suivi et la surveillance sont assurés par le groupe Gestion du risque, Marché des capitaux.

Au 31 octobre 2020, une appréciation du dollar canadien de 1 % aurait eu pour effet de réduire les capitaux propres d'environ 150 M\$ (153 M\$ en 2019) après impôt.

Nos résultats libellés en monnaies non fonctionnelles sont convertis en monnaies fonctionnelles au moyen d'opérations de change au comptant ou de contrats de change à terme. De manière générale, les fluctuations des taux de change ont peu d'incidence sur notre compte de résultat consolidé.

Nous procédons à des transactions de couverture pour certaines charges liées à des contrats libellés en monnaies étrangères au moyen de dérivés qui sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. La variation nette de la juste valeur de ces dérivés de couverture, comprise dans le cumul des autres éléments du résultat global, s'est élevée à néant (3 M\$ en 2019) après impôt.

Dérivés détenus aux fins de la GAP

Dans le cas où des dérivés sont détenus aux fins de la GAP et lorsque des transactions répondent aux critères prévus selon les IFRS, nous appliquons la comptabilité de couverture pour comptabiliser les risques couverts, comme il est indiqué dans les notes 13 et 14 des états financiers consolidés.

Les dérivés de couverture qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, aussi appelés couvertures économiques, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Les couvertures économiques pour les instruments financiers autres que désignés à leur juste valeur peuvent rendre les produits plus instables, du fait que les éléments couverts sont comptabilisés au coût ou au coût amorti ou sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global. Cette instabilité du résultat peut ne pas être représentative du risque global.

Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions du portefeuille autre que de négociation découle principalement de notre stratégie et de nos activités d'expansion de l'entreprise, ainsi que de nos activités de services de Banque d'affaires. Les placements sont composés de titres de participation de sociétés fermées et de sociétés ouvertes, de placements dans des sociétés en commandite et de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau suivant présente le coût amorti et la juste valeur des actions du portefeuille autre que de négociation :

En millions de dollars, aux 31 octobre

		Coût	Juste valeur
2020	Titres de participation évalués à la JVAERG	576 \$	585 \$
	Placements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence¹	71	93
		647 \$	678 \$
2019	Titres de participation évalués à la JVAERG	533 \$	602 \$
	Placements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ¹	57	85
		590 \$	687 \$

1) Excluent nos contreparties comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Pour plus de précisions, se reporter à la note 26 des états financiers consolidés.

Risque lié aux régimes de retraite

Un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies sont administrés à l'échelle mondiale. Au 31 octobre 2020, nos régimes de retraite à prestations définies consolidés affichaient une situation de l'actif net de 185 M\$, comparativement à 116 M\$ au 31 octobre 2019. La variation de la situation de l'actif net de nos régimes de retraite est présentée à la note 19 des états financiers consolidés.

Nos régimes de retraite offerts au Canada constituent environ 92 % de nos régimes de retraite, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (régime de retraite de la CIBC). Une estimation de l'incidence d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation sur nos obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies canadiens est présentée à la note 19 des états financiers consolidés.

La responsabilité d'assurer une gouvernance et une surveillance saines incombe au CRRPD qui délègue les pouvoirs de gestion au Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR). L'élaboration d'une stratégie de placement appropriée à l'égard du régime de retraite de la CIBC repose sur un énoncé des objectifs, des politiques et des procédures de placement.

Le service de placement des régimes de pension du groupe Trésorerie assure l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de placement sur mesure de façon à offrir de façon soutenue des prestations de retraite avec des tolérances au risque et des incidences sur les fonds propres raisonnables. Les principaux risques comprennent des risques actuariels (notamment le risque de longévité), le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de marché (de placement), et les risques liés à l'inflation des coûts des soins de santé.

Le régime de retraite de la CIBC gère principalement ces expositions au risque selon son approche de placement axée sur le passif qui comprend le recours à des dérivés aux fins de gestion du risque et de rééquilibrage, ainsi que la capacité d'améliorer le rendement. Le recours à des dérivés dans le cadre du régime de retraite de la CIBC est régi par la politique en matière de dérivés du régime qui a été approuvée par le CGPR. La juste valeur des dérivés détenus dans le régime de retraite de la CIBC est présentée à la note 19 des états financiers consolidés.

Le régime de retraite de la CIBC court un risque de taux d'intérêt important que la CIBC atténue au moyen d'une combinaison d'obligations physiques et d'un programme de superposition d'obligations financé par des mises en pension de titres. Le régime a également recours à une stratégie de superposition de change qui peut employer des contrats à terme ou des instruments similaires pour gérer et atténuer son risque de change. Le risque de placement est atténué au moyen d'un processus de construction d'un portefeuille d'actifs multiples diversifié sur divers facteurs influant sur le risque de marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière efficace sur le plan des coûts pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance. Les sources de risque de liquidité courantes propres aux services bancaires comprennent les retraits non prévus de dépôts, l'incapacité de remplacer les dettes arrivant à échéance, les engagements au titre du crédit et des liquidités et les mises en gage additionnelles ou autres exigences en matière de garantie.

L'approche de la CIBC en matière de gestion du risque de liquidité appuie sa stratégie d'entreprise, s'harmonise avec son intérêt à l'égard du risque et respecte les attentes en matière de réglementation.

Nos stratégies, objectifs et pratiques en matière de gestion sont évalués régulièrement afin de refléter les changements du contexte de liquidité, dont les faits nouveaux sur le plan de la réglementation, des affaires et/ou des marchés. Le risque de liquidité demeure dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à un cas de situation de crise pouvant tarir les liquidités sans mettre en péril la survie de nos activités. Les flux de trésorerie réels et prévus découlant des positions au bilan et hors bilan sont évalués et suivis régulièrement pour assurer leur conformité aux limites convenues. La CIBC inclut des simulations de crise à sa gestion et à son évaluation du risque de liquidité. Les résultats des simulations de crise nous aident à élaborer les hypothèses concernant la liquidité et à relever les contraintes éventuelles en matière de planification du financement, et favorisent l'élaboration du plan de financement d'urgence de la CIBC.

Le risque de liquidité est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense, et la gestion continue du risque de liquidité incombe au trésorier, avec l'appui du CMGAP.

Le trésorier est responsable de la gestion des activités et processus requis pour évaluer la position de risque de liquidité de la CIBC, en faire le suivi et en faire rapport, ce qui représente la première ligne de défense.

Le groupe Gestion du risque de marché lié à l'illiquidité et aux activités autres que de négociation au sein du groupe Gestion du risque, Marchés des capitaux procède à une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de liquidité, soit la deuxième ligne de défense.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en fournissant une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance de la CIBC, des processus de gestion du risque, et du contrôle interne de la CIBC dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

Le CMGAP dirige la gestion du risque de liquidité de la CIBC en s'assurant que les méthodes, hypothèses et paramètres clés liés à la gestion du risque de liquidité, tels que l'horizon de liquidité, sont évalués régulièrement et qu'ils tiennent compte des activités commerciales de la CIBC. Le Comité de gestion du risque de liquidité, un sous-comité du CMGAP, a la responsabilité de s'assurer que le profil de risque de liquidité de la CIBC est évalué et géré de façon exhaustive conformément au cadre d'orientation stratégique et à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC ainsi qu'aux exigences réglementaires.

Le CGR approuve la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC et recommande au conseil un niveau de tolérance envers le risque de liquidité dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

Politiques

Notre politique de gestion du risque de liquidité exige l'accès à un montant suffisant d'actifs liquides non grevés et à plusieurs sources de financement différentes afin de pouvoir répondre aux besoins prévus de liquidité dans des conditions tant normales que difficiles. Les centres bancaires et les filiales de la CIBC possédant des caractéristiques uniques en matière de liquidité en raison d'exigences commerciales ou territoriales distinctes conservent leurs pratiques locales en matière de liquidité conformément à la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC.

La politique de mise en gage de la CIBC établit des limites consolidées de mise en gage des actifs de la CIBC dans le cadre d'une grande variété d'activités financières. Ces limites font en sorte qu'un montant suffisant d'actifs liquides non grevés est disponible pour répondre aux besoins de liquidités.

Nous maintenons un plan mondial détaillé de financement d'urgence qui établit les stratégies en place pour résoudre les pénuries de liquidité en situation d'urgence ou imprévue, délimite les exigences à mettre en œuvre pour gérer un ensemble de symptômes de situations de crise, définit la chaîne des responsabilités, explique les procédures de mise en œuvre et définit les procédures de signalement, en plus d'être conforme à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Afin de présenter la complexité de la structure organisationnelle de la CIBC, des plans de financement d'urgence à l'échelle régionale et au niveau des filiales sont mis en place pour répondre à des crises de liquidité propres aux territoires où la CIBC exerce ses activités et pour appuyer la CIBC en tant qu'entreprise.

Mesure de risque

Notre tolérance envers le risque de liquidité est définie dans notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, approuvé annuellement par le conseil, et forme la base de la délégation à la haute direction des pouvoirs en matière de risque de liquidité. Nous utilisons à la fois des mesures liées à la réglementation et des mesures internes du risque de liquidité pour évaluer notre exposition au risque de liquidité. En interne, notre position de liquidité est évaluée selon l'horizon de liquidité, lequel combine des flux de trésorerie contractuels et comportementaux pour déterminer à quel moment dans l'avenir les sorties de fonds cumulées projetées dépasseront les rentrées de fonds calculées selon un scénario combiné de crise de liquidité touchant la CIBC et l'ensemble du marché. Les rentrées et les sorties de fonds prévues et potentielles découlant des positions au bilan et hors bilan sont évaluées et suivies quotidiennement pour assurer leur conformité aux limites convenues. Ces flux de trésorerie prennent en compte les flux de trésorerie au bilan et hors bilan contractuels et comportementaux.

Notre système de mesure de la liquidité fournit des rapports sur les risques de liquidité qui comprennent des simulations de crise de liquidité internes et des rapports réglementaires, tels que les rapports sur le LCR, le ratio de liquidité à long terme (NSFR) et les flux de trésorerie nets cumulatifs. Notre gestion du risque de liquidité intègre également le suivi de notre position de financement de gros non garanti et notre capacité de financement.

Intérêt à l'égard du risque

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC assure une gestion prudente du risque de liquidité en décrivant les considérations qualitatives et les mesures quantitatives, comme le LCR et l'horizon de liquidité. Les mesures quantitatives sont évaluées et gérées en fonction d'un ensemble de limites approuvées par le groupe Gestion du risque.

Simulations de crise

Une composante clé de notre gestion du risque de liquidité, en complément de nos évaluations de l'exposition au risque de liquidité, est la simulation de crise appliquée au risque de liquidité. Les simulations de crise de liquidité consistent en des scénarios de crise de différents degrés de gravité, qui sont propres à la Banque et qui s'étendent à l'échelle du marché, servant à évaluer le montant de liquidités disponibles qui serait nécessaire pour que les obligations prévues soient acquittées à l'échéance. Les scénarios modélisent les besoins de liquidités et de financement potentiels qui seraient requis en cas de financement de gros non garanti et de retraits de dépôts, d'utilisation de liquidités d'urgence et de négociabilité des actifs liquides.

Actifs liquides

Les actifs liquides disponibles se composent de liquidités et de titres négociables non grevés au bilan et hors bilan pouvant être utilisés pour accéder à du financement en temps opportun. Les actifs liquides grevés, qui comprennent les actifs donnés en garantie et les actifs qui sont réputés être soumis à des restrictions juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre, ne sont pas considérés comme des sources de liquidités disponibles lorsque nous évaluons le risque de liquidité.

Le sommaire de nos actifs liquides grevés et non grevés au bilan et hors bilan est présenté ci-après :

En millions de dollars, aux 31 octobre		Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés ¹
2020	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	62 518 \$	– \$	62 518 \$	133 \$	62 385 \$
	Valeurs émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	112 403	92 202	204 605	108 425	96 180
	Autres titres de créance	4 798	4 288	9 086	2 603	6 483
	Titres de participation	27 169	15 924	43 093	21 449	21 644
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien	40 592	895	41 487	13 084	28 403
	Autres actifs liquides²	10 909	2 109	13 018	5 441	7 577
		258 389 \$	115 418 \$	373 807 \$	151 135 \$	222 672 \$
2019	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	17 359 \$	– \$	17 359 \$	784 \$	16 575 \$
	Valeurs émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	85 881	86 205	172 086	100 203	71 883
	Autres titres de créance	4 928	3 139	8 067	1 838	6 229
	Titres de participation	26 441	15 766	42 207	23 623	18 584
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien	41 378	876	42 254	11 627	30 627
	Autres actifs liquides²	11 196	463	11 659	6 864	4 795
		187 183 \$	106 449 \$	293 632 \$	144 939 \$	148 693 \$

- 1) Les actifs liquides non grevés correspondent aux actifs au bilan, aux actifs empruntés ou acquis en vertu de prises en pension de titres et aux autres garanties hors bilan reçues, moins les actifs liquides grevés.
- 2) Comprendent des liquidités données en garantie dans le cadre de transactions sur dérivés, certains TACM et des métaux précieux.

Le tableau ci-après présente un sommaire des actifs liquides non grevés détenus par la CIBC (société mère) et ses filiales canadiennes et étrangères :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020	2019
CIBC (société mère)	170 936 \$	108 878 \$
Filiales canadiennes	12 355	8 588
Filiales étrangères	39 381	31 227
	222 672 \$	148 693 \$

Dans un scénario de crise de liquidité, des décotes hypothétiques et des hypothèses liées à l'ampleur de la monétisation des actifs sont appliquées pour déterminer la valeur de la liquidité des actifs. Les décotes tiennent compte des marges applicables aux banques centrales, comme la Banque du Canada et la Banque de la Réserve fédérale des États-Unis, d'observations historiques, et de caractéristiques liées aux valeurs mobilières, y compris le type, l'émetteur, la note de crédit, la devise et la durée à couvrir jusqu'à l'échéance, ainsi que les lignes directrices réglementaires applicables.

Nos actifs liquides non grevés ont augmenté de 74,0 G\$ depuis le 31 octobre 2019, en raison surtout d'investissements dans des actifs liquides issus du produit de financement, dont la croissance des dépôts.

En outre, la CIBC conserve son admissibilité au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada et au guichet d'escompte des banques de la Réserve fédérale des États-Unis.

Actifs assortis d'une charge

Dans le cours des activités quotidiennes de la CIBC, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont donnés en gage afin de garantir des obligations, de participer aux systèmes de compensation et de règlement et à d'autres fins de gestion des garanties.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actifs grevés et non grevés au bilan et hors bilan :

En millions de dollars, aux 31 octobre		Actifs grevés		Actifs non grevés		Total de l'actif
		Donnés en garantie	Divers ¹	Disponibles à titre de garantie	Divers ²	
2020	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	133 \$	62 385 \$	– \$	62 518 \$
	Valeurs mobilières	127 974	678	132 493	–	261 145
	Prêts, nets de la provision³	7 946	42 291	34 103	322 441	406 781
	Autres actifs	4 950	–	2 731	69 382	77 063
		140 870 \$	43 102 \$	231 712 \$	391 823 \$	807 507 \$
2019	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	784 \$	16 575 \$	– \$	17 359 \$
	Valeurs mobilières	121 349	283	102 867	–	224 499
	Prêts, nets de la provision³	2 000	40 204	35 073	310 688	387 965
	Autres actifs	6 186	–	1 815	56 218	64 219
		129 535 \$	41 271 \$	156 330 \$	366 906 \$	694 042 \$

- 1) Comprend les actifs qui soutiennent les activités de financement à long terme de la CIBC et les actifs faisant l'objet de restrictions d'ordre juridique ou autre, dont celles visant les liquidités soumises à restrictions.
- 2) Les autres actifs non grevés ne font l'objet d'aucune restriction quant à leur utilisation pour obtenir du financement ou à titre de garantie, mais ils ne sont pas considérés comme disponibles immédiatement aux fins des programmes d'emprunts existants.
- 3) Les prêts figurant comme disponibles à titre de garantie correspondent aux prêts sous-jacents aux titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et aux prêts admissibles auprès des Federal Home Loan Banks.

Restrictions sur les mouvements de fonds

Nos filiales ne sont pas soumises à des restrictions importantes qui empêcheraient le transfert de fonds, de dividendes ou de distributions de fonds propres. Cependant, certaines filiales sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres et de liquidité, qui sont fixées par les organismes de réglementation des banques et des valeurs mobilières compétents.

Nous suivons et gérons les exigences en matière de liquidité et de fonds propres dans ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace des ressources et le respect, par les entités, des exigences réglementaires et politiques régionales.

Ratio de liquidité à court terme

L'objectif du ratio de liquidité à court terme (LCR) est de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque en veillant à ce qu'elle dispose de suffisamment de ressources liquides de haute qualité non grevées pour répondre à ses besoins de liquidité dans un scénario de crise grave qui durerait 30 jours. Les banques canadiennes sont tenues d'atteindre un LCR minimal de 100 %. La CIBC se conforme à cette exigence.

Conformément à la méthode de calibrage contenue dans la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF, la CIBC présente chaque mois des rapports sur le LCR au BSIF. Le ratio se calcule de la façon suivante :

$$\frac{\text{Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)}}{\text{Total des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants}} \geq 100 \%$$

Le numérateur du LCR est l'encours des HQLA non grevés, lequel respecte un ensemble de critères d'admissibilité définis par le BSIF qui tient compte des caractéristiques fondamentales et liées au marché, et de la capacité opérationnelle relative de monétiser les actifs en temps opportun en période de crise. Le portefeuille d'actifs liquides de la CIBC, dont la gestion est centralisée, comprend les actifs liquides présentés dans les HQLA, tels que les bons du Trésor et les obligations du gouvernement central, les dépôts de la banque centrale ainsi que les titres d'État, d'organismes, de provinces et de sociétés ayant une cote élevée. Les limites quant à l'admissibilité des actifs inhérentes au LCR ne reflètent pas nécessairement l'évaluation interne de la CIBC quant à sa capacité à monétiser ses actifs négociables en situation de crise.

Le dénominateur du ratio reflète les sorties nettes de trésorerie attendues dans un scénario de crise pour le LCR durant une période de 30 jours calendaires. Les sorties de trésorerie attendues représentent les taux de retrait et de décaissement définis pour le LCR appliqués respectivement aux soldes de passifs et aux engagements hors bilan. Les retraits sur dépôts des entreprises et des institutions financières, les retraits sur les marges de crédit non utilisées ainsi que les créances non garanties à l'échéance sont parmi les principales sorties de trésorerie du LCR de la CIBC. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui sont calculées selon les taux d'entrées prescrits pour le LCR et qui comprennent les remboursements de prêts productifs et les actifs négociables qui ne sont pas des HQLA arrivant à échéance.

Lors d'une crise financière, les institutions peuvent utiliser leurs ressources de HQLA, les faisant passer sous le seuil des 100 %, puisque le fait de maintenir le LCR au seuil de 100 % en pareilles circonstances pourrait entraîner des répercussions négatives excessives pour les institutions et d'autres participants au marché.

Le LCR est présenté à l'aide d'un modèle de divulgation standard prescrit par le BSIF.

En millions de dollars, moyenne du trimestre clos le 31 octobre 2020

		Valeur non pondérée totale ¹	Valeur pondérée totale ²
HQLA			
1	HQLA	s. o.	187 227 \$
Sorties de trésorerie			
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	192 848 \$	15 531
3	Dépôts stables	69 388	2 082
4	Dépôts moins stables	123 460	13 449
5	Financement de gros non garanti, dont :	192 148	95 577
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	58 055	13 953
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	108 089	55 620
8	Dettes non garanties	26 004	26 004
9	Financement de gros garanti	s. o.	4 437
10	Exigences supplémentaires, dont :	120 902	28 183
11	Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	20 664	9 371
12	Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	3 165	3 165
13	Facilités de crédit et de liquidité	97 073	15 647
14	Autres obligations de financement contractuelles	3 427	3 427
15	Autres obligations de financement conditionnelles	302 688	5 990
16	Total des sorties de trésorerie	s. o.	153 145
Entrées de trésorerie			
17	Prêts garantis (p. ex., prises en pension de titres)	72 304	9 622
18	Entrées liées aux expositions parfaitement productives	22 399	9 404
19	Autres entrées de trésorerie	4 675	4 675
20	Total des entrées de trésorerie	99 378 \$	23 701 \$
			Valeur ajustée totale
21	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	s. o.	187 227 \$
22	Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	129 444 \$
23	LCR	s. o.	145 %

En millions de dollars, moyenne du trimestre clos le 31 juillet 2020

		Valeur ajustée totale	
24	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	s. o.	177 967 \$
25	Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	118 553 \$
26	LCR	s. o.	150 %

1) Les valeurs des entrées et sorties de trésorerie non pondérées sont calculées comme étant les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours des différents types ou catégories de passifs, d'éléments hors bilan ou de créances contractuelles.

2) Les valeurs pondérées sont calculées après application des décotes (aux fins des HQLA) et des taux d'entrées et de sorties de trésorerie prescrits par le BSIF.

s. o. Sans objet, conformément au modèle de divulgation commun du LCR.

Au 31 octobre 2020, notre LCR moyen avait baissé par rapport à celui du trimestre précédent, passant de 150 % à 145 %, en raison surtout des sorties nettes de trésorerie plus élevées, contrebalancées en partie par une augmentation des HQLA.

La CIBC tient compte de l'incidence de ses décisions d'affaires sur le LCR et les autres mesures du risque de liquidité qu'elle surveille régulièrement grâce à une solide fonction de gestion du risque de liquidité. Les variables pouvant avoir un effet sur le ratio de mois en mois comprennent, sans s'y limiter, des éléments tels que les activités et les échéances du financement de gros, les initiatives stratégiques au chapitre du bilan ainsi que les opérations et les conditions de marché ayant une incidence sur les garanties. De plus, la CIBC présente au BSIF des rapports sur le LCR dans différentes monnaies. Ainsi, elle détermine la mesure d'éventuelles asymétries de devises en vertu du ratio. La CIBC transige principalement dans les grandes monnaies assorties de marchés des changes larges et fongibles.

La présentation du LCR est calibrée de façon centralisée par la fonction Trésorerie de la CIBC, en collaboration avec les unités d'exploitation stratégique de la CIBC et d'autres groupes fonctionnels.

Financement

La CIBC finance ses activités par l'entremise de dépôts provenant des clients, ainsi qu'au moyen d'une grande variété de financements de gros.

L'approche principale de la CIBC vise à financer son bilan consolidé au moyen de dépôts mobilisés principalement par l'entremise des services aux particuliers et des services aux entreprises. La CIBC conserve des dépôts de base fondés sur les relations clients, dont la stabilité est évaluée régulièrement à l'aide d'évaluations statistiques élaborées en interne.

Nous avons régulièrement accès à des sources de financement à court et à long terme, garanties et non garanties, et qui sont diversifiées en termes de pays, de type de déposant, d'instrument, de devise et d'échéance. Nous mobilisons du financement à long terme grâce à nos programmes actuels, y compris les obligations sécurisées, les titrisations d'actifs et les créances non garanties.

La CIBC évalue constamment les occasions de diversification au titre du financement dans de nouveaux produits et d'éventuels secteurs de placement afin d'optimiser la souplesse du financement et de réduire la concentration des sources de fonds et les coûts de financement. Nous surveillons régulièrement les niveaux de financement de gros et les concentrations par rapport aux limites internes permises, ce qui est conforme au profil de risque de liquidité que nous recherchons.

Le CMGAP et le CGR examinent et approuvent le plan de financement de la CIBC, qui englobe la croissance projetée des actifs et des passifs, les échéances du financement et les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles des sources de financement de gros de la CIBC, à leur valeur comptable :

En millions de dollars, au 31 octobre 2020	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 12 mois	Moins de 1 an au total	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts provenant d'autres banques¹	6 378 \$	362 \$	719 \$	56 \$	7 515 \$	– \$	– \$	7 515 \$
Certificats de dépôt et papier commercial	7 375	10 391	6 283	25 712	49 761	141	–	49 902
Billets de dépôt au porteur et acceptations bancaires	636	1 311	1 168	73	3 188	–	–	3 188
Papier commercial adossé à des créances	–	–	–	–	–	–	–	–
Billets à moyen terme non garantis de premier rang²	2 750	1 523	3 884	3 501	11 658	6 358	27 380	45 396
Billets structurés non garantis de premier rang	–	–	–	186	186	–	–	186
Obligations sécurisées/titres adossés à des créances mobilières	–	1 158	242	2 268	3 668	2 549	12 677	18 894
Obligations sécurisées	–	655	374	2 576	3 605	8 325	7 667	19 597
Titrisation de créances hypothécaires	–	–	–	852	852	–	808	1 660
Titrisation de créances sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	5 712	5 712
Passifs subordonnés	–	–	–	–	–	–	9	284
Divers	–	–	–	–	–	275	–	284
	17 139 \$	15 400 \$	12 670 \$	35 224 \$	80 433 \$	17 648 \$	54 253 \$	152 334 \$
Dont :								
Garanti	– \$	1 813 \$	616 \$	5 696 \$	8 125 \$	10 874 \$	21 152 \$	40 151 \$
Non garanti	17 139	13 587	12 054	29 528	72 308	6 774	33 101	112 183
	17 139 \$	15 400 \$	12 670 \$	35 224 \$	80 433 \$	17 648 \$	54 253 \$	152 334 \$
31 octobre 2019	12 037 \$	14 736 \$	25 065 \$	27 679 \$	79 517 \$	17 163 \$	51 113 \$	147 793 \$

1) Comprennent des dépôts à terme non négociables provenant d'autres banques.

2) Comprennent des passifs liés au financement de gros qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne. Pour plus de précisions, se reporter à la section Gestion des fonds propres.

Le tableau ci-après présente les financements de gros de la CIBC répartis par devises :

En milliards de dollars, aux 31 octobre	2020		2019	
\$ CA	50,8 \$	33 %	49,2 \$	33 %
\$ US	75,4	50	73,0	50
Divers	26,1	17	25,6	17
	152,3 \$	100 %	147,8 \$	100 %

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à des cas graves de situation de crise pouvant tarir les liquidités. Le financement de gros peut présenter un risque de remboursement plus élevé dans des situations de crise et, pour l'atténuer, nous maintenons des portefeuilles importants d'actifs liquides non grevés. Se reporter à la section Actifs liquides pour plus de précisions.

Plan de financement

Notre plan de financement est mis à jour au moins une fois par trimestre, ou pour tenir compte de modifications importantes dans les hypothèses sous-jacentes ou de faits nouveaux sur le plan commercial. Le plan comprend la croissance projetée des actifs et des passifs, qui est tirée de nos activités régulières, ainsi que les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Notes de crédit

L'accès de la CIBC à du financement de gros et les coûts s'y rattachant dépendent de plusieurs facteurs, notamment des notes de crédit fournies par les agences de notation. Les opinions des agences de notation sont fondées sur des méthodes internes et sont susceptibles de changer en fonction de divers facteurs, dont la solidité financière, la position concurrentielle, le contexte macroéconomique et la situation de liquidité. Le 3 avril 2020, Fitch a revu les notes de crédit de sept banques canadiennes, dont celle de la CIBC, faisant passer la perspective de sa notation de stable à négative du fait des perturbations de l'activité économique et des marchés financiers dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Nos notes de crédit sont résumées dans le tableau suivant :

Au 31 octobre 2020	DBRS	Fitch	Moody's	S&P
Dépôt/contrepartie ¹	AA	AA	Aa2	A+
Anciennes créances de premier rang ²	AA	AA	Aa2	A+
Créances de premier rang ³	AA(bas)	AA-	A2	BBB+
Titres secondaires	A(élevé)	A	Baa1	BBB+
Titres secondaires – instruments de FPUNV ⁴	A(bas)	A	Baa1	BBB
Billets avec remboursement de capital à recours limité – instruments de FPUNV ⁴	BBB(élevé)	s. o.	Baa3	BB+
Actions privilégiées – instruments de FPUNV ⁴	Pfd-2	s. o.	Baa3	P-3(élevé)
Créances à court terme	R-1(élevé)	F1+	P-1	A-1
Perspective	Stable	Négative	Stable	Stable

- 1) Note d'émetteur à long terme attribuée par DBRS, note d'évaluation du risque de contrepartie et des dépôts à long terme attribuée par Moody's, note de crédit de l'émetteur attribuée par S&P, et note de contrepartie à des dérivés et de dépôt de l'émetteur à long terme attribuée par Fitch.
- 2) Comprennent les créances de premier rang émises avant le 23 septembre 2018 ainsi que les créances de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui ne sont pas assujetties aux règlements relatifs à la recapitalisation interne.
- 3) Comprennent des passifs qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne. Pour plus de précisions, se reporter à la section Gestion des fonds propres.
- 4) Comprend les instruments traités comme des instruments de FPUNV conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres publiée par le BSIF. s. o. Sans objet.

Exigences supplémentaires en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit

Nous sommes tenus de fournir des garanties à certaines des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés dans l'éventualité d'une baisse de notre note de crédit actuelle. Cette exigence de garantie est fondée sur les renseignements sur l'évaluation à la valeur de marché, l'évaluation des garanties et les seuils des ententes de garantie applicables. Le tableau suivant présente des exigences supplémentaires cumulatives en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit :

En milliards de dollars, aux 31 octobre	2020	2019
Baisse de un cran	0,1 \$	0,1 \$
Baisse de deux crans	0,2	0,2
Baisse de trois crans	0,3	0,3

Changements d'ordre réglementaire concernant la liquidité

En avril 2019, le BSIF a publié la version définitive des lignes directrices sur le NSFR par suite d'une consultation publique et avec des participants du secteur, pour fournir des précisions sur la mise en œuvre du NSFR et son application dans le secteur canadien des services financiers. Dérivée du dispositif de Bâle III du CBCB et incorporée dans la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF, la norme NSFR vise à créer les conditions propices à une résilience à long terme du secteur des services financiers en veillant à ce que les banques maintiennent une structure de financement durable correspondant à la composition de leurs actifs et à leurs activités hors bilan. Les BISN devaient se conformer aux lignes directrices définitives sur le NSFR à partir de janvier 2020. En avril 2019, le BSFI a également publié les Exigences de communication financière du ratio de liquidité à long terme, qui exigent la divulgation publique à compter du premier trimestre de 2021. Conformément aux exigences, nous présentons le rapport sur le NSFR au BSFI chaque trimestre et au CBCB deux fois par an.

En décembre 2019, le BSIF avait publié des révisions à la ligne directrice B-6, *Principes de liquidité*. La ligne directrice a été mise en œuvre le 1^{er} janvier 2020 et énonce les principes qui établissent le cadre sur lequel le BSIF s'appuie pour évaluer la teneur et l'efficacité du programme de gestion du risque de liquidité d'une institution. Les modifications visent à faire en sorte que la ligne directrice demeure à jour et pertinente et qu'elle précise les attentes du BSIF à l'égard des pratiques de gestion du risque de liquidité des institutions. La CIBC maintient un cadre de gestion de sa liquidité qui est régulièrement réévalué pour s'assurer qu'il s'harmonise avec son appétit pour le risque et les normes prudentielles énoncées dans la ligne directrice.

Faits nouveaux dans le contexte de la pandémie de COVID-19

En raison de l'instabilité économique découlant de la pandémie de COVID-19, les banques centrales mondiales et les organismes des gouvernements ont instauré une série de mesures visant à soutenir le fonctionnement efficace des marchés financiers par l'apport de liquidités. La Banque du Canada a procédé au lancement de la Facilité d'achat des acceptations bancaires, à l'élargissement du programme de rachat d'obligations et à l'élargissement des garanties admissibles aux opérations de prise en pension à plus d'un jour, ainsi qu'à la majoration de certains critères liés à ces opérations, à savoir la taille et la fréquence. Compte tenu de l'amélioration de la conjoncture des marchés financiers, la Banque du Canada a récemment réduit certaines de ces mesures temporaires et mis fin à la Facilité d'achat des acceptations bancaires. La Banque du Canada continue de surveiller la conjoncture des marchés et pourrait revoir ces programmes si nécessaire.

Dans le cadre du plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 du gouvernement du Canada, une version révisée du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA) a été mise en place pour acheter jusqu'à 150 G\$ de blocs de prêts hypothécaires assurés par l'entremise de la SCHL.

En outre, la Banque du Canada a procédé au lancement d'un mécanisme permanent d'octroi de liquidités qui s'ajoute à ses outils existants d'octroi de liquidités conçus pour renforcer la résilience du système financier canadien.

La participation à ces programmes, s'il y a lieu et au moment opportun, s'inscrit de façon complémentaire dans la stratégie en matière de financement et de liquidités de la CIBC, qui consiste notamment à maintenir la robustesse et la solidité de son bilan consolidé. La CIBC demeure en bonne position pour répondre aux attentes en matière de flux de trésorerie et aux besoins de ses clients durant la pandémie de COVID-19.

Pour plus de précisions sur les annonces du BSIF et du CBCB en réponse à la conjoncture des marchés dans le contexte de la pandémie de COVID-19, se reporter à la section Faits nouveaux en matière de réglementation dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles donnent lieu à des engagements de paiements futurs ayant une incidence sur nos besoins en matière de liquidité et de fonds propres à court et à long terme. Ces obligations comprennent des passifs financiers, des engagements au titre du crédit et des liquidités et d'autres obligations contractuelles.

Actifs et passifs

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos actifs, de nos passifs et de nos capitaux propres au bilan selon leur valeur comptable. L'analyse contractuelle n'est pas représentative de l'exposition au risque de liquidité de la CIBC, mais cette information sert à informer la direction de la CIBC du risque de liquidité et à fournir des données pour établir un bilan tenant compte des facteurs comportementaux.

En millions de dollars, au 31 octobre 2020	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	43 531 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	43 531 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques ¹	18 987	–	–	–	–	–	–	–	–	18 987
Valeurs mobilières	4 971	3 087	7 007	5 028	3 624	18 920	46 554	31 288	28 567	149 046
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	8 547	–	–	–	–	–	–	–	–	8 547
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	35 089	13 080	12 751	2 666	2 009	–	–	–	–	65 595
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 606	3 336	8 242	12 057	11 511	47 032	128 430	8 302	649	221 165
Prêts personnels	955	646	1 171	1 223	1 148	450	3 183	3 219	30 227	42 222
Cartes de crédit	239	478	718	718	718	2 870	5 648	–	–	11 389
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	15 539	5 463	6 908	7 116	6 806	25 055	43 212	16 687	8 760	135 546
Provision pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(3 540)	(3 540)
Dérivés	2 052	4 700	2 436	1 807	1 267	3 651	6 292	10 525	–	32 730
Engagements de clients en vertu d'acceptations	8 818	707	68	10	3	–	–	–	–	9 606
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	34 727	34 727
	140 334 \$	31 497 \$	39 301 \$	30 625 \$	27 086 \$	97 978 \$	233 319 \$	70 021 \$	99 390 \$	769 551 \$
31 octobre 2019	86 873 \$	37 026 \$	27 740 \$	26 478 \$	23 115 \$	78 483 \$	201 231 \$	59 883 \$	110 775 \$	651 604 \$
Passif										
Dépôts ²	28 774 \$	28 222 \$	34 292 \$	41 705 \$	24 248 \$	28 399 \$	52 712 \$	11 488 \$	320 900 \$	570 740 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 963	–	–	–	–	–	–	–	–	15 963
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 824	–	–	–	–	–	–	–	–	1 824
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	41 136	6 904	21 607	81	425	1 500	–	–	–	71 653
Dérivés	1 969	4 645	2 792	2 049	1 800	3 079	5 542	8 632	–	30 508
Acceptations	8 861	707	68	10	3	–	–	–	–	9 649
Autres passifs	25	50	75	74	79	295	684	584	20 301	22 167
Titres secondaires	–	–	–	–	–	–	–	5 712	–	5 712
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	41 335	41 335
	98 552 \$	40 528 \$	58 834 \$	43 919 \$	26 555 \$	33 273 \$	58 938 \$	26 416 \$	382 536 \$	769 551 \$
31 octobre 2019	88 803 \$	43 539 \$	44 607 \$	33 034 \$	26 078 \$	31 643 \$	54 407 \$	22 781 \$	306 712 \$	651 604 \$

1) La trésorerie comprend les dépôts à vue productifs d'intérêts auprès de la Banque du Canada.

2) Comprennent des dépôts des particuliers totalisant 202,2 G\$ (178,1 G\$ en 2019); des dépôts d'entreprises et de gouvernements et des emprunts garantis totalisant 351,6 G\$ (296,4 G\$ en 2019); et des dépôts bancaires totalisant 17,0 G\$ (11,2 G\$ en 2019).

Les variations du profil des échéances contractuelles ont découlé principalement de la migration naturelle des échéances et ont reflété également l'incidence de nos activités régulières.

Engagements au titre du crédit

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des engagements au titre du crédit (montants notionnels). Le total des montants contractuels n'est pas représentatif des liquidités futures requises, car on prévoit qu'une tranche importante des engagements arrivera à échéance sans que des prélèvements soient effectués.

En millions de dollars, au 31 octobre 2020	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise ¹	Total
Engagements de crédit inutilisés	989 \$	8 554 \$	4 819 \$	4 601 \$	4 127 \$	19 575 \$	50 595 \$	1 672 \$	173 157 \$	268 089 \$
Prêts de valeurs ²	33 483	2 779	2 924	–	–	–	–	–	–	39 186
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	2 769	2 567	2 070	3 567	2 140	785	625	42	–	14 565
Facilités de garantie de liquidité	3	10 480	1 361	627	145	278	13	–	–	12 907
Lettres de crédit documentaires et commerciales	81	71	14	3	15	–	12	–	–	196
Divers	2 149	–	–	–	–	–	–	–	–	2 149
	39 474 \$	24 451 \$	11 188 \$	8 798 \$	6 427 \$	20 638 \$	51 245 \$	1 714 \$	173 157 \$	337 092 \$
31 octobre 2019	42 113 \$	21 669 \$	9 059 \$	8 063 \$	5 825 \$	14 784 \$	50 210 \$	2 979 \$	158 076 \$	312 778 \$

1) Comprennent les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré, d'un montant de 131,3 G\$ (122,0 G\$ en 2019).

2) Excluent les prêts de valeurs de 1,8 G\$ (1,8 G\$ en 2019) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.

Autres obligations contractuelles

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des autres obligations contractuelles ayant une incidence sur nos besoins en financement :

En millions de dollars, au 31 octobre 2020 ¹	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations d'achat ²	99 \$	205 \$	174 \$	179 \$	138 \$	440 \$	621 \$	182 \$	2 038 \$
Engagements au titre de contrats de location futurs	—	1	8	10	12	48	166	1 249	1 494
Engagements d'investissement	1	4	—	1	4	—	8	194	212
Cotisations de retraite ³	17	33	49	49	50	—	—	—	198
Engagements de prise ferme	94	—	—	—	—	—	—	—	94
	211 \$	243 \$	231 \$	239 \$	204 \$	488 \$	795 \$	1 625 \$	4 036 \$
31 octobre 2019	222 \$	335 \$	399 \$	365 \$	344 \$	981 \$	1 882 \$	3 582 \$	8 110 \$

- 1) Ce tableau exclut, depuis le 1^{er} novembre 2019, les obligations liées aux contrats de location simple qui sont comptabilisées selon l'IFRS 16, ce qui a donné lieu à une comptabilisation au bilan pour la plupart des engagements au titre de contrats de location simple. Les obligations locatives qui ne sont pas comptabilisées selon l'IFRS 16, y compris celles liées aux engagements au titre de contrats de location futurs pour lesquels nous n'avons pas comptabilisé une obligation locative et un actif au titre du droit d'utilisation, sont toujours comptabilisées dans le présent tableau. Compte tenu de l'adoption de l'IFRS 16, le tableau ci-dessus ne présente ni les charges d'exploitation ni les charges d'impôt inhérentes aux engagements au titre de contrats de location simple. Pour plus de précisions sur la transition à l'IFRS 16, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés.
- 2) Les obligations d'achat s'entendent des ententes exécutoires en droit en vertu desquelles nous convenons d'acheter des biens ou des services pour une quantité minimale ou de référence précise, à des prix fixes, minimums ou variables stipulés, sur une période donnée. Les obligations d'achat sont comprises jusqu'aux dates de fin de contrat précisées dans les ententes respectives, même si les contrats sont renouvelables. Nombre des contrats d'achat de biens et de services comprennent des dispositions nous permettant de résilier les ententes avant la fin des contrats moyennant un préavis donné. Cependant, le tableau ci-dessus présente nos obligations sans égard à ces clauses de résiliation (à moins que nous n'ayons fait connaître notre intention de résilier le contrat à la contrepartie). Le tableau exclut les achats de titres de créance et de titres de participation réglés dans les délais standards du marché.
- 3) Comprennent les cotisations minimales estimées dans nos régimes de retraite à prestations définies par capitalisation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes. Les cotisations minimales estimées seront uniquement comptabilisées au cours du prochain exercice, étant donné que les cotisations minimales dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché et les exigences réglementaires, et qu'elles sont donc assujetties à une grande variabilité.

Autres risques

Risque stratégique

Le risque stratégique représente le risque que les stratégies d'entreprise soient inefficaces ou qu'elles soient appliquées de façon inappropriée, notamment dans le cas de fusions, d'acquisitions et de dessaisissements. Il comprend les pertes financières potentielles engendrées par l'inexécution d'initiatives de croissance interne ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans l'environnement de l'entreprise. Pour plus de précisions sur les transactions d'entreprise, se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques.

La surveillance du risque stratégique relève du Comité de direction et du conseil. Au moins une fois par année, le chef de la direction décrit le processus et présente le plan d'affaires stratégique au conseil aux fins d'examen et d'approbation. Le conseil examine le plan à la lumière de l'évaluation que fait la direction des nouvelles tendances du marché, de l'environnement concurrentiel, des risques potentiels et d'autres questions importantes.

L'un des outils qui permet d'évaluer, de faire le suivi et de contrôler le risque stratégique consiste à attribuer un montant de capital économique à ce risque. Nos modèles au titre du capital économique incluent une composante de risque stratégique dans le cas d'entreprises se servant de capital pour financer une acquisition ou une importante stratégie de croissance interne.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance représente le risque de pertes découlant de l'obligation de payer, au titre des contrats d'assurance, des prestations et des charges supérieures aux montants prévus. Des résultats techniques réels défavorables pourraient être attribuables à des variations défavorables du calendrier, de l'envergure ou de la fréquence des demandes réelles de règlement (p. ex., mortalité, morbidité), du comportement des titulaires de contrat (p. ex., annulation d'un contrat d'assurance) ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une indemnité financière au bénéficiaire lorsqu'un risque assuré survient, et ce, en échange de primes. Nous sommes exposés au risque d'assurance dans le cadre de nos activités d'assurance-vie et de nos activités de réassurance avec les filiales concernées.

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance, sous la supervision du groupe Gestion du risque. Les filiales d'assurance et de réassurance ont aussi leur propre conseil d'administration, de même que leur propre actuaire nommé de façon indépendante qui assurent un suivi additionnel de la gestion du risque. Des processus sont en place, et un suivi est assuré pour gérer le risque dans nos activités d'assurance. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen de politiques de risque qui limitent l'exposition à un particulier, à certains types d'activités et à certaines régions.

Nos pratiques de gouvernance en matière de gestion du risque assurent une surveillance et un contrôle des risques indépendant et rigoureux au sein de nos activités d'assurance. Les conseils d'administration des filiales décrivent la structure de gestion du risque et du contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance, au moyen de politiques en matière de risque, de fonds propres et de contrôle, de processus ainsi que de limites et de la gouvernance. Les membres de la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance et du groupe Gestion du risque assistent aux réunions des conseils des filiales.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant d'une erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou encore d'événements externes.

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est exposée à des risques opérationnels en raison de ses activités et du contexte externe. Notre politique globale de gestion du risque opérationnel, appuyée par des politiques, des outils, des systèmes et une structure de gouvernance, sert à atténuer les risques de nature opérationnelle. Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque opérationnel pour nous assurer d'exercer nos activités dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Le risque opérationnel est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense et décrit dans la Politique de gestion du risque opérationnel.

- i) En tant que première ligne de défense, les unités d'exploitation stratégique et les groupes fonctionnels de la CIBC sont responsables du recensement et de l'appréciation des risques inhérents à leurs activités en fonction de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, et d'en rendre compte. De plus, ils doivent établir et maintenir des contrôles pour atténuer ces risques. La première ligne de défense peut inclure des groupes de contrôle relevant du secteur approprié pour faciliter les processus liés au cadre de contrôle et les autres processus relatifs aux risques. Les groupes de contrôle fournissent une expertise aux secteurs d'activité et peuvent également mettre en place et gérer des programmes et des activités de contrôle à l'échelle organisationnelle. En plus de collaborer avec les secteurs d'activité pour recenser et gérer les risques, les groupes de contrôle remettent en question les décisions et les stratégies d'atténuation à l'égard des risques.
- ii) La deuxième ligne de défense est indépendante de la première et fournit une vue d'ensemble des types de risques précis à l'échelle de la Banque, établit des lignes directrices et remet en question de façon efficace les activités liées aux risques et aux contrôles. La fonction Gestion du risque constitue la principale deuxième ligne de défense. Elle peut avoir recours ou se fier à l'expertise technique d'autres groupes (p. ex., des tiers ou des groupes de contrôle) pour mieux orienter ses évaluations indépendantes, s'il y a lieu.
- iii) En tant que troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne de la CIBC fournit une assurance raisonnable à la haute direction et au Comité de vérification du conseil d'administration quant à l'efficacité des pratiques de gouvernance, des processus de gestion du risque et du contrôle interne de la CIBC, dans le cadre de son plan de vérification axé sur les risques et conformément à son mandat, comme il est décrit dans la Charte de vérification interne.

Une culture de risque éprouvée et une communication fluide entre les trois lignes de défense constituent des éléments essentiels d'une gestion du risque efficace.

Le groupe Gestion mondiale du risque opérationnel (GMRO) supervise les expositions de la CIBC au risque opérationnel. Le président de ce groupe assure la direction du Comité Risque opérationnel et contrôle un sous-comité du CGMR qui compte des représentants des unités d'exploitation stratégique et des groupes fonctionnels. Le Comité Risque opérationnel et contrôle est une tribune de gestion qui assure une surveillance du risque opérationnel et de l'environnement de contrôle interne de la CIBC. Le président fait rapport au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque opérationnel.

Approche de gestion du risque opérationnel

La transparence de l'information, la transmission rapide des questions, un sens aigu des responsabilités et un environnement serré de contrôle interne sont les principes à la base de la politique de gestion du risque opérationnel qui appuie et régit les processus visant à recenser, à évaluer, à atténuer et à suivre les risques opérationnels, et à faire rapport à leur égard. Nous atténuons les pertes opérationnelles par l'application de manière uniforme de méthodes fondées sur le risque ainsi que des outils conçus pour évaluer des risques spécifiques. Un examen régulier de notre structure de gouvernance du risque permet de voir à ce que les gens comprennent clairement les aspects importants du risque et en assument la responsabilité.

Mesure de risque

Les secteurs d'activité de la CIBC procèdent régulièrement à des évaluations des risques opérationnels inhérents à leurs produits, services ou processus et trouvent des moyens pour les atténuer et les gérer conformément à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Ces examens comprennent l'application de schémas de processus commerciaux, l'autoévaluation des risques et des contrôles, les constatations découlant de l'audit, l'analyse par scénarios du risque opérationnel, les événements internes et externes passés générateurs de pertes, les indicateurs de risque clés, les évaluations du risque dû aux initiatives de changement et des examens en profondeur du risque, tous ces éléments formant un profil de risque opérationnel global pour les secteurs d'activité. D'après le modèle à trois lignes de défense, le groupe GMRO et les groupes de contrôle pertinents remettent en question de manière indépendante les évaluations de risque effectuées par les secteurs d'activité et les mesures d'atténuation mises en place par ces dernières.

La perte opérationnelle est une des mesures clés du risque opérationnel nous indiquant les secteurs susceptibles de présenter un risque élevé. Nous recueillons et analysons des données internes sur les événements générateurs de pertes opérationnelles pour faire ressortir les thèmes et les tendances. La survenance d'une perte significative, ou potentiellement significative, déclenche une enquête destinée à déterminer les causes de l'incident, ainsi qu'à évaluer l'efficacité des contrôles d'atténuation des risques en place, de même qu'à cerner des actions supplémentaires d'atténuation qui pourraient être posées. De plus, nous surveillons l'environnement externe pour détecter tout nouveau risque ou risque éventuel pour la CIBC. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel est effectuée par la première ligne de défense, et les conclusions de cette analyse peuvent être soumises à une remise en question indépendante officielle par notre deuxième ligne de défense. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel constitue une composante de notre rapport continu sur le risque opérationnel à la haute direction et au conseil.

Les secteurs d'activité réalisent une évaluation du risque dû aux initiatives de changement qui cible les risques inhérents à ces mesures (p. ex., lancement de nouveaux produits ou importantes modifications à un système). Les risques inhérents relevés en lien avec l'initiative de changement et les mesures d'atténuation correspondantes sont remis en question par le groupe GMRO et d'autres groupes pertinents de la deuxième ligne de défense, ainsi que par les groupes de contrôle, pour veiller à ce que les risques résiduels demeurent dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque approuvé.

Nous utilisons l'approche standard pour calculer notre exposition au risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, comme convenu avec les autorités de réglementation locales.

Atténuation du risque

Notre principal outil d'atténuation du risque opérationnel est un environnement serré de contrôle interne. Notre cadre de contrôle interne désigne les principes clés, la structure et les processus sous-tendant l'approche de la CIBC en matière de gestion du risque à l'aide des contrôles efficaces. D'après notre cadre, tous les contrôles clés sont soumis régulièrement à des tests et à des examens pour veiller à ce qu'ils atténuent de façon efficace nos expositions au risque opérationnel. En outre, notre programme d'assurances d'entreprise offre une protection additionnelle contre les pertes, alors que notre programme mondial de gestion de la continuité de l'exploitation fait en sorte qu'en cas d'interruption de services ou en situation de crise, les fonctions commerciales névralgiques de la CIBC pourront poursuivre leurs activités, et veille à ce que le retour à la normale se fasse de la façon la plus efficace et efficiente possible.

Suivi des risques et rapports connexes

Tant les principaux indicateurs de risque prospectifs que les principaux indicateurs de performance rétrospectifs fournissent des renseignements sur l'exposition au risque de la CIBC et servent à assurer le suivi des facteurs d'exposition associés aux risques opérationnels clés et leur respect de l'intérêt à l'égard du risque opérationnel. Les principaux indicateurs de risque permettent une détection précoce des événements susceptibles d'être générateurs de risque opérationnel grâce à l'identification des tendances défavorables et la mise au jour des contrôles suspectés de ne pas être conçus ou de ne pas fonctionner efficacement. Les secteurs d'activité sont tenus de recenser et de mettre en œuvre de façon continue les principaux indicateurs de risque en présence d'une exposition importante au risque. Des facteurs déclencheurs de signalement sont utilisés pour détecter les expositions au risque qui méritent une plus grande attention de la part de la haute direction et/ou du conseil. La deuxième ligne de défense remet en question les principaux indicateurs de risque choisis et le caractère approprié des seuils.

Nos processus de suivi des risques appuient un programme transparent de production de rapports sur les risques, qui informe la haute direction et le conseil sur l'environnement de contrôle, les expositions au risque opérationnel et les stratégies d'atténuation.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Nous sommes également exposés à des cybermenaces ainsi qu'au risque financier, au risque de réputation et au risque d'interruption des activités qui y sont liés. Pour plus de précisions sur ces risques et sur nos stratégies d'atténuation, se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques.

Risques juridiques et de réputation

Notre réputation et notre solidité financière revêtent une importance fondamentale pour nous, de même que pour nos clients, nos actionnaires et les membres de notre équipe.

Le risque de réputation s'entend du risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite de nos affaires et de nos pratiques, puisse nuire grandement à notre réputation à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur nos entreprises, nos activités ou notre situation financière.

Le risque juridique est le risque qu'une perte financière découle d'un ou de plusieurs des facteurs suivants : a) des procédures civiles, criminelles ou de la part d'organismes de réglementation contre la CIBC; b) le défaut de respecter ou d'exécuter nos obligations contractuelles ou d'en documenter l'exécution comme il se doit; c) le défaut de respecter nos obligations juridiques envers nos clients, investisseurs, membres de notre équipe, contreparties ou autres parties prenantes; d) le défaut de prendre des mesures judiciaires appropriées pour protéger nos actifs ou sûretés; ou e) une faute des membres de notre équipe ou de nos mandataires.

Le Cadre de gestion du risque de réputation, la Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation et les procédures propres aux secteurs d'activité présentent la manière dont nous préservons notre réputation par un processus de recensement, d'évaluation, de soumission à un autre palier d'intervention et d'atténuation des risques juridiques et de réputation potentiels. La gestion proactive des risques juridiques et de réputation potentiels constitue une responsabilité clé de la CIBC et de tous les membres de notre équipe.

La gouvernance et la surveillance du risque de réputation sont assurées de manière générale par le conseil, principalement par le CGR du conseil. La surveillance exercée par la haute direction à l'égard des risques juridiques et de réputation est assurée par le Comité des risques juridiques et de réputation, lequel est un sous-comité du CGR qui rend compte régulièrement de ses activités au CGR.

Risque lié au comportement

Le risque lié au comportement s'entend du risque que des actes ou des omissions (c.-à-d., les comportements) de la part de l'organisation, des membres de l'équipe ou d'un tiers : ne soient pas conformes à la culture et aux valeurs souhaitées par la CIBC; aient des conséquences négatives ou inéquitables pour les clients, les membres de l'équipe ou les actionnaires; se traduisent par des pratiques et des résultats contraires aux règles du marché; influe sur la réputation de la CIBC à titre d'institution financière de premier rang; ou aient des effets importants et néfastes sur les entreprises, les activités et la situation financière de la CIBC.

La gouvernance du risque lié au comportement est assurée de manière générale par le conseil et ses comités, dont le CG, ainsi que par les comités de la haute direction. Chaque membre de l'équipe est responsable du recensement et de la gestion du risque lié au comportement.

Le Cadre de gestion des risques liés au comportement et à la culture décrit la manière dont la CIBC gère le risque lié au comportement par un processus proactif de recensement, d'évaluation et de gestion des risques potentiels liés au comportement. Les principes et exigences d'ensemble pour le maintien d'un comportement approprié et la réponse à un comportement inapproprié sont présentés dans le Code de conduite ainsi que dans d'autres politiques, cadres, programmes, processus et procédures propres aux secteurs d'activité ou en vigueur à l'échelle de la Banque. Tous les membres de l'équipe doivent se conformer au code et aux politiques et procédures de la CIBC dans l'exercice des responsabilités inhérentes à leur rôle.

Risque lié à la conformité réglementaire

Le risque lié à la conformité réglementaire se rapporte au risque de non-conformité par la CIBC aux exigences réglementaires applicables.

Notre philosophie en matière de conformité réglementaire consiste à gérer et à atténuer le risque lié à la conformité réglementaire par la mise en valeur d'une solide culture de gestion du risque qui respecte les limites établies dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Cette approche s'appuie sur le cadre de référence global en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce cadre, qui incombe au premier vice-président, chef de la Conformité et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale et qui est approuvé par le CGR, établit des liens entre les exigences réglementaires et les politiques, les procédures et les contrôles internes qui régissent la conformité réglementaire.

Notre Service de la conformité est responsable de l'élaboration et de la mise à jour d'un programme complet de conformité réglementaire, incluant la surveillance du cadre de référence en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce service est indépendant de la gestion de l'entreprise et fait régulièrement rapport au CGR.

C'est à la haute direction des secteurs d'activité et des groupes fonctionnels qu'incombe, au premier chef, la responsabilité de se conformer à l'ensemble des exigences réglementaires pertinentes, puis à tous les employés. Les activités mises de l'avant par le Service de la conformité viennent appuyer ces groupes et visent particulièrement les exigences réglementaires qui régissent la relation entre la CIBC et ses clients.

Se reporter à la section Faits nouveaux en matière de réglementation pour plus de précisions.

Risque environnemental et risque social connexe

Le risque environnemental et risque social connexe est le risque d'une perte financière ou d'atteinte à la réputation à l'égard de questions environnementales, dont des enjeux sociaux connexes. Ce risque peut découler de nos activités de crédit et de placement ou se rapporter à nos propres activités. Notre politique environnementale, d'abord approuvée par le conseil en 1993, puis mise à jour et approuvée tous les deux ans, dont en 2019, par le chef de la gestion du risque, exhorte la CIBC à adopter des comportements responsables dans l'exercice de toutes ses activités, en vue de préserver l'environnement, de protéger les intérêts de toutes les parties prenantes contre des niveaux inacceptables de risque environnemental et d'appuyer les principes de développement durable.

Au sein de la fonction Gestion du risque de la CIBC, le groupe Gestion du risque d'entreprise assure une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque environnemental. Ce groupe est dirigé par le premier vice-président, Gestion du risque d'entreprise, qui assure la surveillance du risque environnemental et en rend compte directement au chef de la gestion du risque.

L'équipe de gestion du risque environnemental veille à l'élaboration d'une stratégie environnementale, à l'établissement de normes et de cibles en matière de performance environnementale et à la présentation de rapports sur la performance. De plus, le comité de gestion environnementale de l'entreprise, constitué de cadres supérieurs des unités d'exploitation stratégique et des groupes fonctionnels, se réunit sur une base trimestrielle pour fournir son aval sur notre stratégie environnementale et assurer le suivi des initiatives environnementales de la CIBC.

La politique environnementale fait partie d'un programme intégré de gestion de l'environnement, dont la gestion globale est sous la responsabilité de l'équipe de gestion du risque environnemental. Les évaluations environnementales et les évaluations sociales connexes sont intégrées à nos processus d'évaluation du risque de crédit, lesquels s'appuient sur les normes et procédures de gestion du risque environnemental et du risque social connexe en vigueur dans tous les secteurs. En outre, des évaluations du risque environnemental et du risque social connexe relatifs aux projets de financement, aux prêts aux grandes entreprises liés à des projets et au crédit-relais correspondant, doivent être faites conformément à notre engagement envers les principes de l'Équateur, soit un ensemble de lignes directrices adoptées librement par les institutions financières et fondées sur les critères de sélection de la Société financière internationale. Nous avons adopté les principes de l'Équateur en 2003. Un processus de signalement est en place relativement aux transactions qui pourraient constituer un risque environnemental ou un risque social connexe important. En pareil cas, les transactions sont signalées au Comité des risques juridiques et de réputation aux fins d'un examen par des cadres supérieurs, le cas échéant.

Aussi, nous continuons de faire de la recherche et d'établir des points de référence sur des questions environnementales comme le changement climatique, puisqu'elles peuvent se rapporter à des pratiques de prêt responsables. Nous sommes un des participants du programme en matière de changement climatique intitulé CDP (auparavant le Carbon Disclosure Project), qui soutient la communication de l'information auprès de la communauté financière sur la gestion des émissions de gaz à effet de serre et des changements climatiques.

Nous soutenons également le cadre de divulgation élaboré par le GIFCC qui fournit des indications sur les informations à fournir, à titre volontaire, relativement aux risques associés aux changements climatiques. En 2019, la CIBC a publié sa première divulgation sur le climat qui s'harmonise aux recommandations du GIFCC et s'articule autour de ses quatre piliers fondamentaux. Notre rapport dans le contexte du GIFCC, disponible sur notre site Web, présente de façon précise la façon dont la CIBC recense et gère les risques physiques et liés à la transition découlant du changement climatique. De plus, nous sommes membres de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (IF-PNUE), qui a pour mission de promouvoir les initiatives de finance durable et sur laquelle nous appuyons notre approche pour ce qui est d'évaluer les risques associés aux changements climatiques et de recenser les occasions associées à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

En 2018, Gestion d'actifs CIBC inc. a signé les Principes pour l'investissement responsable parrainés par l'Organisation des Nations Unies, selon lesquels les signataires doivent s'engager à tenir compte des questions environnementales et sociales dans l'analyse et la prise de décisions liées à toutes les catégories de placement.

Le Groupe de gestion du risque environnemental travaille en étroite collaboration avec nos principales unités d'exploitation et nos principaux groupes fonctionnels afin de s'assurer que les normes élevées en matière de responsabilité environnementale sont appliquées aux services bancaires que nous offrons à notre clientèle, aux relations que nous maintenons avec nos parties prenantes et à la façon dont nous gérons nos installations.

Des précisions sur la gouvernance, la politique, la gestion et la performance environnementales de la CIBC figurent dans notre Rapport sur la durabilité, lequel est disponible sur notre site Web.

L'information fournie sur notre site Web ne fait pas partie du présent document.

Questions relatives à la comptabilité et au contrôle

Méthodes comptables critiques et estimations

Comme il a été mentionné précédemment à la section Événements importants, la propagation de la COVID-19 et les restrictions imposées par les gouvernements à l'échelle du globe pour la limiter, dont la fermeture des entreprises considérées non essentielles et diverses mesures de distanciation physique, ont ébranlé l'économie mondiale et entraîné une volatilité des marchés financiers et des conséquences défavorables sur les attentes en matière de performance financière des entreprises à l'échelle mondiale. Malgré la reprise d'activités observée dans certains secteurs au cours du deuxième semestre de 2020 par suite de l'assouplissement des mesures de distanciation physique, l'économie continue à évoluer en deçà des niveaux d'avant la pandémie. De plus, il existe un risque que le récent resserrement des mesures de distanciation physique par les gouvernements et les entreprises au quatrième trimestre en raison de la recrudescence des taux d'infection ait une incidence plus importante que ce qui était précédemment prévu sur l'activité économique. L'incertitude grandissante découlant de cette situation se répercute sur nos estimations comptables critiques et conclut d'autant plus à la nécessité d'exercer un jugement judicieux lorsqu'il s'agit d'évaluer l'environnement de l'économie et du marché et son incidence sur les estimations importantes. Cela est particulièrement vrai pour les estimations liées à la dépréciation des actifs financiers, à la détermination de la juste valeur des instruments financiers, à l'estimation de la provision pour pertes sur créances, à la dépréciation du goodwill et à la dépréciation des actifs.

Un sommaire des principales méthodes comptables est présenté à la note 1 des états financiers consolidés. Tout changement dans les jugements et estimations exigé en vertu des méthodes comptables critiques dont il est question ci-après pourrait avoir une incidence notable sur nos résultats financiers. Nous avons mis en place des procédures de contrôle visant à assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont bien contrôlés.

IFRS 16, Contrats de location

La CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), en date du 1^{er} novembre 2019 en remplacement de la Norme comptable internationale 17 (IAS 17), *Contrats de location*. Nous avons appliqué les dispositions de l'IFRS 16 au moyen de l'approche rétrospective modifiée. Comme l'autorise la norme, nous n'avons pas retraité nos états financiers consolidés comparatifs des périodes précédentes, qui ont été présentés selon les lignes directrices précédentes. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 est décrite à la note 8.

À titre de preneur, nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, moins les avantages incitatifs à la location à recevoir, lorsque le bailleur met l'actif loué à la disposition de la CIBC, selon la partie non résiliable de la durée du contrat de location, ajusté pour tenir compte des options de renouvellement et de résiliation que nous avons la certitude raisonnable d'exercer. L'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation comprend également les coûts directs initiaux pour mettre en place le contrat de location, et les paiements de loyers versés ou les avantages incitatifs à la location reçus avant la date de début du contrat de location. Les taux d'actualisation sont établis d'après le taux d'intérêt implicite du contrat de location, s'il est possible de le déterminer, ou le taux d'emprunt marginal de la CIBC. Lorsqu'un contrat de location immobilière contient à la fois une composante locative et non locative, nous avons choisi de ne pas répartir la contrepartie prévue au contrat entre chacune des composantes. Après l'évaluation initiale, la CIBC évalue l'obligation locative en augmentant la valeur comptable pour tenir compte de l'intérêt sur l'obligation locative en fonction du taux d'actualisation au moment de la comptabilisation et en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyers versés au cours de la période, déduction faite de toute réévaluation pour la réappréciation ou la modification du contrat de location.

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué en utilisant le modèle du coût, et amorti selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives correspondantes sont inclus respectivement dans les postes Immobilisations corporelles et Autres passifs au bilan consolidé. L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative correspondante sont réévalués lorsqu'il y a une modification de la durée du contrat de location, un changement dans l'appréciation d'une option d'achat d'un actif loué, un changement dans les sommes que la CIBC s'attend à devoir payer au titre de la garantie de valeur résiduelle (le cas échéant), ou un changement dans les paiements de loyers futurs découlant d'une variation de l'indice ou du taux applicable au paiement. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation comme exigé par l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*. En outre, la durée d'utilité aux fins de l'amortissement est évaluée selon l'IAS 36.

Les paiements de loyers au titre de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, les paiements de loyers au titre de contrats de location à court terme et les paiements de loyers variables sont comptabilisés sur une base systématique dans les charges autres que d'intérêts selon la nature de la charge.

À titre de bailleur intermédiaire, nous classons un contrat de sous-location en tant que contrat de location simple ou contrat de location-financement selon que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif au titre du droit d'utilisation sous-jacent sont transférés ou non au sous-locataire. Si un contrat de sous-location est classé comme un contrat de location-financement, l'actif au titre du droit d'utilisation qui y est lié est décomptabilisé et un investissement dans le contrat de sous-location est comptabilisé, la différence étant comptabilisée à l'état du résultat consolidé à titre de profit ou de perte. Dans l'évaluation de l'investissement dans le contrat de sous-location, nous appliquons le taux d'actualisation du contrat de location principal, à moins qu'il soit possible de déterminer le taux d'intérêt implicite du contrat de sous-location. Si un contrat de sous-location classé comme un contrat de location-financement comprend des composantes locatives et des composantes non locatives, nous répartissons la contrepartie totale dans le contrat à chacune des composantes en fonction du prix de vente spécifique de chacune de ces composantes. L'investissement dans le contrat de sous-location est inclus dans le poste Autres actifs au bilan consolidé et ultérieurement évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les produits d'intérêts étant comptabilisés sur la durée du contrat de sous-location. Les produits locatifs tirés des contrats de sous-location simple sont comptabilisés de manière systématique sur la durée du contrat de location.

Auparavant, l'IAS 17 exigeait des bailleurs qu'ils classent les contrats de location en tant que contrats de location simple ou contrats de location-financement selon que le contrat de location sous-jacent transfère ou non au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien. Les charges liées aux contrats de location simple étaient comptabilisées en résultat de manière systématique, selon la nature de la charge. Les contrats de location-financement étaient comptabilisés au bilan à titre d'actifs en financement ou de passifs en financement, et les charges locatives connexes étaient comptabilisées en résultat de manière systématique.

L'adoption de l'IFRS 16 s'est traduite par une diminution de deux points de base du ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires au moment de la transition (se reporter à la section Gestion des fonds propres – Fonds propres réglementaires et ratios).

Réforme des taux d'intérêt de référence – (modification d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7)

En septembre 2019, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié le document intitulé Réforme des taux d'intérêt de référence (modification d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7), qui prévoit des allègements relativement à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture afin de traiter d'aspects touchés par des incertitudes au cours de la période précédant la réforme des taux d'intérêt de référence et qui énonce des exigences en matière de divulgation liée à la réforme des taux d'intérêt de référence.

Seules les modifications apportées à l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), et à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, s'appliquent à notre situation parce que nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de l'IAS 39 portant sur la comptabilité de couverture au moment d'adopter l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9). Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

La CIBC a choisi d'adopter les modifications de manière anticipée à compter du 1^{er} novembre 2019 afin de se préparer à d'éventuelles incertitudes en lien avec le calendrier ou le montant des flux de trésorerie fondés sur un taux d'intérêt de référence des éléments couverts ou des instruments de couverture. Les modifications prévoient des allègements qui permettent de maintenir la comptabilité de couverture pendant la période d'incertitude avant le remplacement des taux de référence actuels par un taux alternatif. Un jugement important est requis pour la détermination des relations de couverture qui sont directement touchées par la réforme des taux d'intérêt de référence étant donné que différents territoires font la transition à différents moments et peuvent adopter des approches différentes à la transition.

La Financial Conduct Authority du Royaume-Uni (FCA) a initialement annoncé en juillet 2017 qu'elle n'obligerait pas les banques à soumettre des taux interbancaires offerts à Londres (LIBOR) après décembre 2021. Cette annonce pourrait faire en sorte que les taux LIBOR et autres taux d'intérêt de référence actuels disparaissent complètement ou donnent des résultats différents de ceux dégagés dans le passé, dissuadent les participants au marché de continuer d'administrer certains taux d'intérêt de référence et d'y contribuer ou puissent avoir d'autres répercussions que nous ne pouvons pas prédire. La FCA et le ICE Benchmark Administrator ont récemment annoncé la mise en place d'un processus de consultation qui pourrait modifier le calendrier prévu lié à l'abandon des taux LIBOR pour certaines monnaies et échéances, situation que la CIBC surveillera de près. Au 1^{er} novembre 2019, le montant notionnel de nos dérivés dans des relations de couverture désignées qui étaient indexées au LIBOR en dollars américains et au LIBOR en livres sterling dont les échéances vont au-delà du 31 décembre 2021 était de 48 G\$. Nous nous attendons à ce que les dérivés indexés au taux interbancaire offert en euros (EURIBOR) et au taux Canadian Dealer Offered Rate (CDOR) qui font partie de nos relations de couverture désignées continuent d'exister après 2021 en parallèle avec les taux de rechange qui pourraient s'appliquer dans les marchés touchés. Nous continuons également à surveiller l'évolution des taux d'intérêt de référence dans les autres territoires qui, eux aussi, continuent à évaluer la réforme des taux d'intérêt de référence.

En août 2020, l'IASB a publié le document intitulé Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modification d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16), qui traite des questions ayant une incidence sur l'information financière lorsqu'un taux existant est remplacé par un taux alternatif et qui énonce des exigences spécifiques en matière d'information à fournir. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Puisque nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de l'IAS 39 portant sur la comptabilité de couverture au moment d'adopter l'IFRS 9, les modifications apportées à l'IAS 39, à l'IFRS 7, à l'IFRS 4 et à l'IFRS 16 s'appliqueront obligatoirement à compter du 1^{er} novembre 2021 en ce qui nous concerne. L'application anticipée est autorisée. Nous continuons à évaluer l'incidence des modifications sur nos états financiers consolidés.

Nous avons déjà instauré un programme de transition à l'échelle de l'entreprise pour évaluer l'incidence de la réforme des taux d'intérêt de référence et gérer le processus de transition vers des taux d'intérêt de référence alternatifs. Pour plus de précisions sur le programme, se reporter à la section Autres faits nouveaux en matière de réglementation.

Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux

La CIBC a adopté les dispositions de l'Interprétation 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* du Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière (IFRIC 23) en date du 1^{er} novembre 2019. L'IFRIC 23 apporte des clarifications sur la comptabilisation des incertitudes relatives à l'impôt. L'adoption de l'IFRIC 23 n'a eu aucune incidence sur nos états financiers consolidés et n'a entraîné aucun changement dans nos méthodes comptables.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), le 1^{er} novembre 2018 en remplacement des lignes directrices précédentes, y compris celles de l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et de l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*. Nous avons appliqué l'IFRS 15 au moyen de l'approche rétrospective modifiée. Comme l'autorise la norme, nous n'avons pas retraité nos états financiers consolidés comparatifs des périodes précédentes. Les montants de l'exercice clos le 31 octobre 2018 sont présentés selon les lignes directrices précédentes y compris l'IAS 18 et l'IFRIC 13 et, par conséquent, ne sont pas comparables aux informations présentées pour l'exercice 2019 ou 2020. L'adoption de l'IFRS 15 n'a pas eu une incidence importante sur nos méthodes comptables critiques.

Utilisation et classement des instruments financiers

En tant qu'institution financière, nos actifs et nos passifs sont surtout composés d'instruments financiers, notamment les dépôts, les valeurs mobilières, les prêts, les dérivés, les acceptations, les mises en pension de titres et les titres secondaires.

Nous nous servons de ces instruments pour des activités de négociation et des activités autres que de négociation. Les activités de négociation comprennent principalement l'achat et la vente de valeurs mobilières, les transactions de change et de dérivés au cours des négociations pour les clients et la prise des positions de négociation dans le but d'en tirer des produits. Les activités autres que de négociation comprennent en général les prêts, les placements, le financement et la GAP.

L'utilisation d'instruments financiers peut créer ou amoindrir le risque de marché, de crédit ou de liquidité. Pour plus de précisions à ce sujet, se reporter à la section Gestion du risque.

Les instruments financiers sont comptabilisés en fonction de leur classement. Un jugement est requis pour déterminer le classement approprié des instruments financiers selon l'IFRS 9, en particulier en ce qui a trait à la question de savoir si les actifs financiers sous forme de titres de créance correspondent « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », ainsi qu'à l'évaluation du modèle économique utilisé pour gérer les actifs financiers. Pour plus de précisions sur la comptabilisation de ces instruments en vertu de l'IFRS 9, se reporter à la note 1 des états financiers consolidés.

Comptabilisation des valeurs évaluées à la JVAERG selon l'IFRS 9

Les valeurs évaluées à la JVAERG comprennent les titres de créance qui respectent le critère selon lequel les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détection aux fins de la perception et de la vente » et les titres de participation qui sont désignés comme étant à la JVAERG à la comptabilisation initiale. La dépréciation des titres de participation désignés comme étant à la JVAERG n'est pas requise selon l'IFRS 9, étant donné que les profits ou les pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et sont reclassés directement dans les résultats non distribués à la cession des titres de participation, sans reclassement en résultat net.

Les titres de créance évalués à la JVAERG selon l'IFRS 9 sont évalués à la juste valeur, et l'écart entre la juste valeur et le coût amorti est inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global. Cependant, les titres de créance évalués à la JVAERG sont assujettis au modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. Pour plus de précisions, se reporter à la section Dépréciation d'actifs financiers ci-après et à la note 1 des états financiers consolidés.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, les titres de créance et les titres de participation obligatoirement évalués et désignés à la JVRN, les prêts aux entreprises et aux gouvernements obligatoirement évalués et désignés à la JVRN, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert, les contrats de dérivés, les valeurs évaluées à la JVAERG et les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur. Les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont composés de certains titres de créance, de certains emprunts garantis, d'engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres, de dépôts structurés et de dépôts des entreprises et des gouvernements. Les engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires de détail sont également classés comme instruments financiers désignés à leur juste valeur.

Selon l'IFRS 13, la juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans des conditions de concurrence normales et dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs selon la nature des données d'évaluation (niveaux 1, 2 et 3). Nous avons un processus formel et documenté pour établir la juste valeur. La juste valeur est fondée sur les cours du marché non ajustés sur un marché actif pour un instrument identique, lorsque ceux-ci sont disponibles (niveau 1). Si des prix ou des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles pour un instrument, la juste valeur est alors fondée sur des modèles d'évaluation utilisant des données importantes observables sur le marché (niveau 2) ou utilisant au moins une donnée importante non observable sur le marché (niveau 3). Il faut faire preuve de jugement dans l'estimation de la juste valeur. La part de jugement qu'il convient d'appliquer dépend en grande partie de la quantité d'information observable disponible sur le marché.

En ce qui concerne les instruments évalués selon des modèles internes utilisant beaucoup de données non observables sur le marché et qui sont par conséquent classés au niveau 3 de la hiérarchie, la part de jugement qu'il convient d'utiliser pour estimer la juste valeur est plus grande que celle utilisée pour estimer la juste valeur des instruments classés aux niveaux 1 et 2. Pour assurer la qualité de l'évaluation, un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place, dont des validations indépendantes des données d'évaluation de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction.

Le tableau ci-après présente les montants des instruments financiers, classés par catégorie, qui font l'objet d'une évaluation au moyen d'une technique d'évaluation basée sur des données de niveau 3. Pour plus de précisions sur l'évaluation et la sensibilité des actifs et des passifs financiers du niveau 3, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2020		2019	
	Niveau 3	Total ¹	Niveau 3	Total ¹
Actif				
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN et prêts obligatoirement évalués à la JVRN	802 \$	0,9 %	1 034 \$	1,4 %
Titres de créance évalués à la JVAERG et titres de participation désignés à la JVAERG	240	0,4	291	0,6
Dérivés	358	1,1	412	1,7
	1 400 \$	0,8 %	1 737 \$	1,1 %
Passif				
Dépôts et autres passifs ²	(4)\$	– %	601 \$	5,4 %
Dérivés	298	1,0	268	1,1
	294 \$	0,4 %	869 \$	1,7 %

1) Représente le pourcentage des actifs et des passifs de niveau 3 par rapport au total des actifs et des passifs dans chaque catégorie qui sont présentés à la juste valeur dans notre bilan consolidé.

2) Comprennent les dépôts désignés à leur juste valeur et les dérivés incorporés séparés.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et ceux qui ne le sont pas figurent à la note 3 des états financiers consolidés.

Dans le but de refléter la pratique observée sur le marché dans l'établissement du prix des dérivés garantis et non garantis, notre modèle d'évaluation fait appel aux courbes de swaps indiciaires à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés garantis et au coût de financement établi en fonction du marché dans l'évaluation des dérivés non garantis. Le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque de crédit déjà prise en compte dans les REC. À l'inverse, le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des passifs dérivés non garantis, de sorte que des rajustements liés à notre risque de crédit propre sont généralement inclus. Compte tenu de l'évolution constante de la pratique en matière d'évaluation de dérivés sur le marché, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

Ajustements de la juste valeur

Nous faisons preuve de jugement pour établir les ajustements de valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché et d'autres risques de marché, l'incertitude des paramètres, le risque lié aux modèles et le risque de crédit.

Le calcul des ajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons de façon continue le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur. Le montant des ajustements de la juste valeur pourrait être modifié si des événements le justifient et pourrait ne pas correspondre à la valeur de réalisation définitive.

La pandémie de COVID-19 a accentué la volatilité du marché et eu une incidence défavorable sur les cours de négociation de certains instruments financiers. Par conséquent, dans le cadre de notre processus de détermination de la juste valeur des instruments financiers, nous avons dû faire davantage appel, depuis le début de la pandémie, au jugement dans l'évaluation d'un éventail plus large d'instruments financiers que ce qui serait autrement généralement requis afin de déterminer la juste valeur la plus représentative de ces instruments financiers. Bien que la conjoncture et le processus de détermination du prix se soient améliorés au cours des troisième et quatrième trimestres de 2020 par rapport à la situation qui avait cours au moment de l'éclosion de la pandémie de COVID-19 au deuxième trimestre de 2020, notamment sur le plan du resserrement des écarts de taux et de coût de financement, les ajustements de valeur correspondants ne sont pas redescendus aux niveaux d'avant la pandémie de COVID-19.

Au 31 octobre 2020, le total des ajustements de valeur liés aux instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé était de 358 M\$ (260 M\$ en 2019), surtout en lien avec le risque de crédit, les écarts entre le cours acheteur et le cours vendeur et l'incertitude associée aux paramètres de nos actifs et passifs dérivés, ainsi qu'avec les ajustements comptabilisés pour évaluer nos actifs et passifs dérivés non garantis selon une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché.

Dépréciation d'actifs financiers

Selon l'IFRS 9, nous établissons et maintenons des provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard de tous les actifs financiers sous forme de titres de créance classés au coût amorti ou à la JVAERG. En outre, les provisions pour pertes de crédit attendues s'appliquent aux engagements de prêts et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la JVRN.

Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles, la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. L'IFRS 9 a pour objectif d'assurer que les pertes pour la durée de vie de tous les instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale sont comptabilisées. Par conséquent, les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant : i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

Principaux facteurs touchant les pertes de crédit attendues

Les dispositions de l'IFRS 9 relatives à la dépréciation fondée sur les pertes de crédit attendues exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations concernant des questions incertaines. En particulier, les dispositions de l'IFRS 9 relatives aux pertes de crédit attendues intègrent les éléments suivants qui nécessitent un niveau élevé de jugement :

- déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit lié à un prêt est survenue;
- calculer les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie;
- établir des prévisions sur les informations prospectives applicables à de multiples scénarios et déterminer la pondération probabiliste pour chaque scénario.

En outre, l'interrelation entre ces éléments nécessite également un niveau élevé de jugement. Tout changement dans les jugements et estimations en lien avec l'IFRS 9 peut avoir une incidence importante sur le montant des provisions pour pertes de crédit attendues et la volatilité de la dotation à la provision pour pertes de crédit d'une période à l'autre. Tout changement au cours d'une période donnée pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats financiers.

L'incertitude liée à la pandémie de COVID-19 a augmenté la part de jugement qu'il convient d'appliquer à l'égard de chacun des aspects précités. Pour plus de précisions sur le niveau élevé de jugement inhérent à l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9, y compris en ce qui a trait à l'incidence de la pandémie de COVID-19, se reporter à la note 6 de nos états financiers consolidés.

Utilisation du cadre réglementaire

Notre modèle fondé sur les pertes de crédit attendues tire également parti des données, systèmes et processus utilisés dans le calcul des ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles assujettis à l'approche NI avancée. Les ajustements appropriés sont apportés aux paramètres de Bâle afin qu'ils soient conformes aux dispositions de l'IFRS 9, notamment les faire passer de paramètres fondés sur le cycle économique et de paramètres liés au ralentissement économique appliqués dans les calculs réglementaires selon Bâle à des paramètres fondés à un moment dans le temps appliqués en vertu de l'IFRS 9, lesquels prennent en considération des informations prospectives. De plus, les pertes de crédit selon l'IFRS 9 sont évaluées sur un horizon de 12 mois pour les instruments financiers de premier stade et sur la durée de vie pour les instruments financiers de deuxième stade et de troisième stade, comparativement à un horizon de 12 mois pour les portefeuilles assujettis à l'approche NI avancée en vertu de Bâle. Les principaux ajustements à apporter aux paramètres de risque selon Bâle sont présentés dans le tableau ci-après :

	<i>Fonds propres réglementaires</i>	<i>IFRS 9</i>
PD	La PD prévue pour tout le cycle fondée sur la moyenne à long terme de la PD dans le cadre d'un cycle économique complet.	La PD ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie fondée sur les circonstances actuelles et les hypothèses prospectives pertinentes.
PCD	La PCD dans un scénario de ralentissement fondée sur les pertes qui seraient attendues au cours d'un ralentissement économique et soumises à certains planchers réglementaires. Montant actualisé en utilisant le coût du capital.	La PCD objective et fondée sur des pondérations probabilistes en fonction de la PCD estimative, y compris l'incidence des hypothèses prospectives pertinentes, dont les variations de la valeur de la garantie. Montant actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif initial.
ECD	Montant fondé sur le solde utilisé majoré de l'utilisation prévue de toute tranche non utilisée avant le défaut. Ce montant ne peut être inférieur au solde utilisé.	Le montant de l'amortissement et du remboursement de principal et du versement d'intérêts entre la date du bilan et la date de défaut est également pris en compte.
Divers		Les pertes de crédit attendues sont actualisées à compter de la date du défaut jusqu'à la date de clôture.

Répartition de la dotation à la provision pour pertes sur créances

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégique respectives. La dotation à la provision pour pertes sur créances comptabilisée directement au compte de résultat consolidé se rapporte aux instruments financiers classés à titre de prêts et d'acceptations bancaires. La dotation à la provision pour pertes sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti est comptabilisée à titre de Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net dans le compte de résultat consolidé.

Comptabilité de couverture

Les lignes directrices en matière de comptabilité de couverture de l'IFRS 9 visent à harmoniser plus efficacement le traitement comptable et la gestion des risques. Cependant, l'IFRS 9 permet aux entités de continuer d'appliquer les dispositions actuelles en matière de comptabilité de couverture de l'IAS 39 plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9. Comme l'autorise la norme, nous avons choisi de ne pas adopter les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9 et de continuer plutôt d'appliquer celles de l'IAS 39. Comme l'exige la norme, nous avons adopté les exigences à l'égard des informations à fournir concernant la comptabilité de couverture applicables en vertu des modifications apportées à l'IFRS 7 qui étaient en vigueur en 2018.

Titrisations et entités structurées

Titrisation de nos propres actifs

En vertu de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), il faut faire preuve de jugement pour évaluer si un investisseur contrôle une entité émettrice, notamment s'il i) détient le pouvoir sur l'entité émettrice, ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice, et iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Nous sommes le promoteur de plusieurs entités structurées qui ont acheté et titrisé nos propres actifs, notamment Cards II Trust, entités que nous consolidons en vertu de l'IFRS 10.

Nous titrisons également nos propres actifs hypothécaires en vertu d'un programme de titrisation soutenu par le gouvernement. Nous vendons ces actifs titrisés à une entité de titrisation soutenue par le gouvernement que nous ne consolidons pas, ainsi qu'à d'autres tiers. L'IFRS 9 précise à quel moment il faut décomptabiliser les actifs financiers. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif sont arrivés à échéance ou lorsque nous avons transféré les droits de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif, notamment :

- nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif;
- nous n'avons ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif, mais avons transféré le contrôle de l'actif.

Nous avons établi que nos activités de titrisation liées aux prêts hypothécaires à l'habitation et aux créances sur cartes de crédit sont comptabilisées à titre de transactions d'emprunts garantis puisque nous n'avons pas satisfait aux critères susmentionnés.

Les prêts de titres et les opérations de mises en pension de titres n'entraînent généralement pas le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces titres et ne donnent donc pas lieu à leur décomptabilisation.

Nous vendons aussi certains prêts hypothécaires commerciaux du marché américain à des tiers qui sont admissibles à la décomptabilisation puisque nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des prêts hypothécaires et que nous ne conservons pas de liens après le transfert.

Titrisation d'actifs de tiers

Nous sommes également le promoteur de plusieurs entités structurées qui achètent des groupes d'actifs de tiers. Nous évaluons un certain nombre de facteurs au moment d'établir si la CIBC contrôle ces entités structurées. Nous contrôlons la mesure dans laquelle nous intervenons au sein de ces entités structurées en investissant directement dans les titres de créance émis par l'entité structurée et en fournissant une protection des liquidités aux autres créanciers afin de déterminer si nous devons consolider ces entités.

L'IFRS 10 exige également que nous procédions à une nouvelle évaluation de la consolidation lorsque les faits et circonstances propres à l'entité indiquent qu'un ou plus d'un des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus a changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités.

Dans le cas plus précis de nos fonds multicédants, nous procédons à une nouvelle évaluation de la consolidation si notre participation dans le PCAC émis par les fonds multicédants change de façon importante ou, ce qui est plus rare, lorsque la facilité de liquidité que nous offrons aux fonds multicédants est utilisée ou modifiée.

Une augmentation appréciable de notre participation dans le papier commercial émis par les fonds multicédants serait plus probable dans les situations où le marché du PCAC soutenu par les banques se détériore de façon importante, de telle sorte que les fonds multicédants seraient incapables de renouveler leur PCAC.

Pour plus de précisions sur la titrisation de nos propres actifs et d'actifs de tiers, se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 7 des états financiers consolidés.

Dépréciation des actifs

Goodwill

Au 31 octobre 2020, nous avons un goodwill de 5 253 M\$ (5 449 M\$ en 2019). Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, au moins une fois par année, au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), à laquelle le goodwill a été affecté, et sa valeur comptable, y compris le goodwill. Tout écart défavorable est comptabilisé à titre de dépréciation du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Le goodwill doit être soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices que l'actif ait pu perdre de la valeur.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. Les valeurs recouvrables sont estimées en fonction de modèles internes selon lesquels il faut poser des hypothèses importantes, notamment au sujet des résultats attendus, des taux d'actualisation, des taux de croissance, des exigences prévues en matière de fonds propres réglementaires et des ratios cours/bénéfice. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou des taux de croissance finaux, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs. Si la valeur recouvrable que nous avons estimée n'excède pas considérablement la valeur comptable de l'UGT, il faut davantage faire appel au jugement, et des réductions de la valeur recouvrable sont plus susceptibles d'entraîner la comptabilisation d'une perte de valeur.

Au quatrième trimestre de 2020, nous avons effectué notre test de dépréciation annuel. Pour ce faire, nous avons appliqué une part de jugement plus importante compte tenu de l'incertitude découlant de l'incidence définitive de la pandémie de COVID-19 sur l'économie, notamment aux fins d'évaluation de cette incidence sur les résultats prévus à moyen et à long terme. Nos perspectives économiques sont implicitement fondées sur l'hypothèse que la réponse des gouvernements à la deuxième vague en cours et aux vagues subséquentes du virus, et la distribution d'un vaccin efficace pouvant faire l'objet d'une production de masse, permettront à la reprise économique aux États-Unis et au Canada de se poursuivre en 2021, ainsi que sur l'hypothèse que l'activité économique et le taux de chômage reviendront à leur niveau d'avant la pandémie de COVID-19 respectivement en 2022 et en 2023.

Comme il a été mentionné à la note 4 de nos états financiers consolidés, au deuxième trimestre de 2020, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill de 28 M\$ dans l'UGT CIBC FirstCaribbean. Au quatrième trimestre de 2020, nous avons conclu que le traitement comptable des actifs et passifs comme détenus en vue de la vente n'était plus approprié et nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill supplémentaire de 220 M\$ compte tenu de notre estimation révisée de la valeur recouvrable de CIBC FirstCaribbean, ce qui a réduit la valeur comptable du goodwill lié à l'UGT CIBC FirstCaribbean à 35 M\$ (26 M\$ US) au 31 octobre 2020.

Des réductions de la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean pourraient être attribuables à divers facteurs, y compris les variations de la conjoncture des marchés.

Pour plus de précisions, se reporter aux notes 4 et 9 des états financiers consolidés.

Autres immobilisations incorporelles et actifs à long terme

Au 31 octobre 2020, nous avons d'autres immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée de 142 M\$ (142 M\$ en 2019). Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées séparément lorsque les avantages qu'elles comportent résultent de droits contractuels ou juridiques ou qu'elles peuvent être vendues ou faire l'objet d'une cession, d'une licence, d'un contrat de location ou d'un échange. Déterminer la durée d'utilité des immobilisations incorporelles exige du jugement et une analyse fondée sur des faits.

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font plutôt l'objet d'un test de dépréciation au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur comptable. Un test de dépréciation doit être effectué au moins chaque année ou chaque fois qu'il existe des indices que ces actifs aient pu perdre de la valeur.

Les actifs à long terme et les autres immobilisations incorporelles identifiables dont la durée d'utilité est déterminée sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Il faut faire preuve de jugement pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et des actifs à long terme, étant donné que nous estimons les flux de trésorerie futurs que nous prévoyons tirer des actifs et, le cas échéant, les flux de trésorerie découlant de l'éventuelle cession des actifs.

Pour plus de précisions, se reporter à la note 9 des états financiers consolidés.

Impôt sur le résultat

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées, ce qui engendre une incertitude. Nous faisons preuve de jugement pour estimer l'impôt sur le résultat ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ainsi, la direction exerce un jugement pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour estimer la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. En ce qui a trait aux positions fiscales pour lesquelles la détermination définitive de l'incidence fiscale est incertaine, notamment les positions faisant l'objet d'une vérification, d'un différend ou d'un appel, nous comptabilisons une provision pour tenir compte de cette incertitude en nous basant sur notre meilleure estimation du montant qui devrait être versé en fonction d'une évaluation des facteurs pertinents.

Des actifs ou des passifs d'impôt différé sont déterminés pour chaque différence temporaire en fonction des taux d'impôt qui devraient être en vigueur pour la période au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables sauf si les différences temporaires sont liées à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger et ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Nous devons évaluer s'il est probable que nos actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur échéance et, selon tous les renseignements dont nous disposons, s'il convient de ne pas comptabiliser une partie de nos actifs d'impôt différé. Notre expérience en matière de produits et de gains en capital, nos prévisions à l'égard du résultat net futur avant impôt sur le résultat, les stratégies de planification fiscale qui pourraient être mises en œuvre pour réaliser le montant des actifs d'impôt différé et la durée à courir avant l'échéance des reports en avant de pertes fiscales comptent parmi les facteurs servant à évaluer la probabilité de réalisation des actifs. En outre, pour les différences temporaires déductibles découlant de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger, nous devons évaluer si les différences temporaires se résorberont dans un avenir prévisible. Bien que la réalisation ne soit pas assurée, nous croyons, selon tous les renseignements dont nous disposons, qu'il est probable que les actifs d'impôt différé comptabilisés seront réalisés.

La comptabilisation de l'impôt sur le résultat a une incidence sur tous nos secteurs d'activité. Pour plus de précisions sur l'impôt sur le résultat, se reporter à la note 20 des états financiers consolidés.

Passifs éventuels et provisions

Procédures judiciaires et autres éventualités

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur

de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, elle pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous vérifions régulièrement si les provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC sont adéquates et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC subisse une perte supérieure au montant comptabilisé lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

Une description des procédures judiciaires en cours importantes auxquelles la CIBC est partie se trouve à la note 23 des états financiers consolidés. Les provisions présentées à la note 23 comprennent toutes les provisions de la CIBC pour les procédures judiciaires au 31 octobre 2020, notamment des montants liés aux procédures judiciaires importantes décrites dans cette note et à d'autres procédures judiciaires.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant qui sont susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 1,1 G\$ au 31 octobre 2020. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes auxquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC repose sur une grande part de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels ni des intérêts. La fourchette estimative au 31 octobre 2020 est fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées à la note 23 des états financiers consolidés. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Restructuration

Au cours du premier trimestre de 2020, nous avons comptabilisé des charges de restructuration de 339 M\$ dans Siège social et autres liées aux efforts soutenus visant à transformer notre structure de coûts et à simplifier les activités de la Banque. Ces charges sont essentiellement liées à des indemnités de départ et aux coûts connexes et ont été comptabilisées dans les Charges autres que d'intérêts – Salaires et avantages du personnel. Pour plus de précisions sur notre provision liée à la restructuration, se reporter à la note 23 des états financiers consolidés.

Hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Nous sommes le promoteur de divers régimes d'avantages du personnel destinés aux employés admissibles, notamment des régimes de retraite agréés, des régimes complémentaires de retraite, ainsi que des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour les soins de santé et les soins dentaires (autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi). En outre, nous continuons d'être le promoteur d'un régime de remplacement de revenu d'invalidité de longue durée et des prestations en soins de santé et en soins dentaires connexes (collectivement, les régimes d'autres avantages à long terme). Le régime de revenu d'invalidité de longue durée ne prend aucune nouvelle réclamation depuis le 1^{er} juin 2004.

Le calcul de la charge nette et des obligations nettes au titre des prestations définies dépend de plusieurs hypothèses actuarielles, dont les taux d'actualisation, les taux tendanciels du coût des soins de santé, le taux de roulement du personnel, les augmentations de salaire prévues, l'âge de la retraite et le taux de mortalité. Les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies pour un exercice sont formulées au début de la période annuelle de présentation de l'information financière. Ces hypothèses sont passées en revue chaque année conformément aux pratiques actuarielles reconnues et sont approuvées par la direction.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la charge nette et les obligations nettes au titre du régime de retraite à prestations définies tient compte des rendements du marché, à la date d'évaluation, des instruments de créance de qualité supérieure assortis d'une monnaie et d'une durée à l'échéance qui correspondent à la monnaie et à l'échelonnement prévu des versements au titre des prestations. Notre taux d'actualisation est estimé au moyen d'une courbe de rendement fondée sur des obligations de sociétés de haute qualité. Bien qu'il existe un marché très actif d'obligations de sociétés de haute qualité libellées en dollars canadiens assorties de durées jusqu'à l'échéance courtes et moyennes, il n'en existe pas pour les obligations assorties de durées jusqu'à l'échéance qui correspondent à l'échelonnement de tous les versements prévus au titre des prestations des régimes offerts au Canada. Par conséquent, pour nos régimes canadiens de retraite, nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et nos régimes d'autres avantages à long terme, nous avons estimé les rendements des obligations de sociétés de grande qualité assorties d'échéances à plus long terme en extrapolant les rendements actuels à court terme des obligations assorties de durées à court et à moyen terme sur la courbe de rendement. La construction de la courbe de rendement fait appel au jugement; c'est pourquoi, selon les différentes méthodes utilisées, la courbe de rendement peut donner lieu à différents taux d'actualisation.

Pour plus de précisions sur la charge et les obligations comptabilisées chaque année au titre des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, se reporter aux notes 19 et 1 des états financiers consolidés.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a publié une version révisée de son Cadre conceptuel de l'information financière (Cadre conceptuel). Le Cadre conceptuel définit les concepts fondamentaux qui sont à la base de la préparation et de la présentation des états financiers et oriente l'IASB dans l'élaboration des IFRS. Le Cadre conceptuel permet également aux entités d'élaborer des méthodes comptables lorsqu'aucune IFRS ne s'applique à une transaction donnée et aide de façon plus générale les entités à mieux comprendre et interpréter les normes. Le Cadre conceptuel s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, soit le 1^{er} novembre 2020 en ce qui nous concerne.

Le Cadre conceptuel ne devrait pas avoir une incidence importante sur nos états financiers consolidés.

Transition à l'IFRS 17

L'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), publiée en mai 2017, remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. En juin 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 17 visant en partie à aider les sociétés à mettre en œuvre la norme. L'IFRS 17 et ses modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, soit un report de deux ans par rapport à la date initiale d'entrée en vigueur, ce qui correspondra au 1^{er} novembre 2023 en ce qui nous concerne. L'IFRS 17 fournit des lignes directrices complètes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir à l'égard de contrats d'assurance que nous émettons et des contrats de réassurance que nous détenons.

Nous continuons à évaluer l'incidence des modifications de l'IFRS 17 sur nos états financiers consolidés et à en préparer la mise en œuvre. Nous avons constitué un comité de direction et une équipe de projet à l'appui de la mise en œuvre de l'IFRS 17. L'équipe continue d'évaluer quels seront les changements que nous devons apporter à nos méthodes comptables et actuarielles par suite de l'adoption de l'IFRS 17, y compris les modifications publiées en juin 2020, et de déterminer la solution technologique appropriée à l'appui des nouvelles exigences.

Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modification d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)

Pour plus de précisions, se reporter à la section Autres faits nouveaux en matière de réglementation.

Autres faits nouveaux en matière de réglementation

Réforme des taux d'intérêt de référence

Divers indices de taux d'intérêt et autres indices qui sont présumés être des « indices de référence » (y compris le LIBOR) sont assujettis aux lignes directrices réglementaires internationales et aux propositions de réforme. La Financial Conduct Authority du Royaume-Uni (FCA) a initialement annoncé en juillet 2017 qu'elle n'obligerait pas les banques à soumettre des taux LIBOR après décembre 2021. Cette annonce pourrait faire en sorte que les taux LIBOR et autres taux d'intérêt de référence actuels disparaissent complètement ou donnent des résultats différents de ceux dérogés dans le passé, dissuadent les participants au marché de continuer d'administrer certains taux d'intérêt de référence et d'y contribuer ou puissent avoir d'autres répercussions que nous ne pouvons pas prédire. La FCA et le ICE Benchmark Administrator ont récemment annoncé la mise en place d'un processus de consultation qui pourrait modifier le calendrier prévu lié à l'abandon des taux LIBOR pour certaines monnaies et échéances, situation que la CIBC surveillera de près. La transition des taux d'intérêt de référence actuels aux nouveaux taux pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur ou le rendement du marché de la négociation des contrats liés aux taux d'intérêt de référence actuels.

Un nombre important de contrats de dérivés, de prêts et de dépôts de la CIBC font référence à divers taux d'intérêt de référence, y compris des contrats dont les échéances vont au-delà de décembre 2021. La CIBC détient aussi des valeurs mobilières faisant référence à des taux interbancaires offerts.

En réponse à la réforme proposée des taux d'intérêt de référence, la CIBC a instauré un programme de transition à l'égard des taux interbancaires offerts à l'échelle de l'entreprise (programme), lequel s'appuie sur une structure de gouvernance officielle et des groupes de travail spécialisés formés de parties prenantes provenant des principaux secteurs d'activité ainsi que des groupes fonctionnels comme Trésorerie, Technologie et opérations, Gestion du risque, Affaires juridiques et Finance. Ce programme a pour objectif d'évaluer l'incidence de la réforme sur tous nos produits et d'assurer la gestion du processus au cours de la transition. Une première évaluation complète des incidences sur les contrats faisant référence à différents taux interbancaires offerts a été réalisée afin d'élaborer un plan à l'échelle de l'entreprise visant la réalisation du programme. Les principaux objectifs du plan comprennent :

- l'élaboration de plans de mesures correctrices exhaustifs au niveau des activités pour les contrats, les processus et les systèmes touchés;
- la mise en œuvre d'une stratégie de communication à l'échelle de l'entreprise visant entre autres les parties prenantes internes et externes;
- la mise en place d'un processus formel de gestion de l'exposition à l'échelle de l'entreprise.

Un comité de direction chargé des taux interbancaires offerts a été formé dont la responsabilité est de superviser et de réaliser le programme, nommé en :

- veillant à ce que les principaux jalons du projet soient atteints;
- donnant des directives et des lignes directrices générales;
- passant en revue les problèmes et risques importants et en trouvant des solutions à ceux-ci;
- veillant à ce que nos stratégies de transition et toutes les mesures à prendre liées à la transition demeurent conformes à l'ensemble de la stratégie à l'intérêt à l'égard du risque et au cadre de contrôle de la CIBC.

Nous continuons d'évaluer les répercussions de la réforme des taux IBOR et de nous préparer à la transition des conventions fondées sur des taux IBOR à celles qui auront recours aux nouveaux taux sans risque, ce qui nécessite notamment l'élaboration de processus opérationnels connexes. Nous continuons également à échanger avec des associations sectorielles pour intégrer les développements récents à notre plan de mise en œuvre. Le programme prévoit que la haute direction, y compris le comité de direction, sera informée régulièrement du progrès réalisé.

Changements actuels et futurs des méthodes comptables dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence

L'IASB a examiné, en deux phases, la réforme des taux d'intérêt de référence et ses incidences sur la présentation de l'information financière. La phase 1 traite principalement des questions ayant une incidence sur la présentation de l'information financière au cours de la période précédant la réforme des taux d'intérêt de référence, et la phase 2, des questions qui ont une incidence sur la présentation de l'information financière lorsque le taux existant est remplacé par un taux alternatif. En septembre 2019, l'IASB a parachevé la phase 1 en publiant le document intitulé Réforme des taux d'intérêt de référence (modification d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7). La CIBC a choisi d'adopter les modifications issues de la phase 1 de manière anticipée à compter du 1^{er} novembre 2019. Par conséquent, nous avons présenté certaines informations au sujet des dérivés de couverture dont le taux de référence est le LIBOR.

En août 2020, l'IASB a parachevé la phase 2 en publiant le document intitulé Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modification d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16), qui traite des questions ayant une incidence sur la présentation de l'information financière lorsqu'un taux existant est remplacé par un taux alternatif et qui énonce des exigences spécifiques en matière d'informations à fournir. Les modifications issues de la phase 2 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Puisque nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture au moment d'adopter l'IFRS 9, les modifications apportées à l'IAS 39, à l'IFRS 7, à l'IFRS 4 et à l'IFRS 16 dans le cadre de la phase 2 s'appliqueront obligatoirement le 1^{er} novembre 2021 en ce qui nous concerne. L'application anticipée est autorisée. Nous continuons à évaluer l'incidence des modifications issues de la phase 2 sur nos états financiers consolidés.

La CIBC continue de s'investir activement au sein du secteur en prenant part à différents groupes de travail afin d'assurer la concordance du programme avec l'évolution du marché dans les territoires pertinents et continuera de suivre cette évolution, notamment les faits nouveaux en matière de comptabilité visant à traiter la réforme des taux d'intérêt de référence.

Réformes axées sur les clients

En octobre 2019, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont publié le document Réformes en vue du rehaussement de la relation client-personne inscrite (réformes axées sur le client), qui modifie le Règlement 31-103 et l'Instruction générale relative au Règlement 31-103. Ce document vise à établir une norme de conduite plus élevée à l'intention des courtiers inscrits et des conseillers inscrits afin que les personnes inscrites donnent préséance aux intérêts du client. Les réformes axées sur les clients sont appuyées par l'introduction d'une disposition relative à la connaissance du produit dans le règlement, ainsi que par le rehaussement des obligations existantes en matière de connaissance du client, de convenance au client, de conflits d'intérêts et d'information sur la relation.

Les réformes axées sur le client sont entrées en vigueur le 31 décembre 2019 et s'échelonnent sur une période de deux ans, les dispositions relatives aux conflits d'intérêts devant entrer en vigueur d'ici le mois de juin 2021 et toutes les autres dispositions d'ici le mois de décembre 2021. Ces exigences auront une incidence sur nos unités d'exploitation stratégique Groupes Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et Services bancaires personnels et PME, région du Canada. Nous modifierons nos politiques et nos procédures pour nous y conformer.

SADC – modernisation des modalités de protection des dépôts

En avril 2019, le gouvernement fédéral du Canada a approuvé les modifications apportées à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* visant à renforcer et à moderniser la protection des dépôts. Les changements se dérouleront en deux phases. La première phase est entrée en vigueur le 30 avril 2020, et englobait les changements de la SADC visant la protection étendue aux dépôts assurables en devise et aux dépôts à terme de plus de cinq ans ainsi que la suppression de la protection des chèques de voyage. La deuxième phase entrera en vigueur le 30 avril 2022 et comprendra d'autres changements, dont la mise en place d'une protection distincte pour certains types de régimes enregistrés et de nouvelles exigences pour la protection des dépôts en fiducie.

Transactions entre parties liées

Nous avons mis en œuvre les procédés qui conviennent permettant de nous assurer que les renseignements sur les transactions entre parties liées sont, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), recueillis et communiqués au Comité de gouvernance du conseil tous les trimestres. Le Comité de gouvernance a la responsabilité de passer en revue nos politiques et pratiques visant à déceler les transactions entre parties liées qui pourraient avoir une grande incidence sur nos activités et de réviser les procédés correspondants afin d'encourager la conformité à la *Loi sur les banques* (Canada).

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹, leurs proches parents et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint. Les parties liées comprennent également les entreprises associées et les contreparties comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt préférentiels appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC. En outre, la CIBC offre des régimes d'unités d'actions différées et d'autres régimes aux administrateurs indépendants, aux cadres et à certains autres employés clés. Des précisions sur la rémunération des principaux dirigeants¹ et sur nos placements dans des entreprises associées et des contreparties comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont présentées aux notes 25, 18, 19 et 26 des états financiers consolidés.

1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil (désignés comme les « administrateurs ») et du Comité de direction, ainsi que certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) (collectivement désignés comme les « dirigeants »). Les membres du conseil qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.

Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires

La « Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires » établit des paramètres relativement à la mission de l'auditeur nommé par les actionnaires de la CIBC qui sont conformes aux lois applicables, notamment la loi des États-Unis appelée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et les règles de la SEC. La politique exige que tous les travaux exécutés par l'auditeur nommé par les actionnaires soient préalablement approuvés par le Comité de vérification et stipule que la CIBC ne peut retenir les services de l'auditeur nommé par les actionnaires pour des services « interdits ». Le Comité de vérification est responsable de la surveillance des travaux exécutés par l'auditeur nommé par les actionnaires et de l'évaluation annuelle des compétences, du rendement et de l'indépendance des membres de l'équipe de mission, y compris la rotation de l'associé responsable de la mission d'audit. Le Comité de vérification est aussi chargé d'effectuer une évaluation complète périodique de l'auditeur externe au moins tous les cinq ans. Les activités de surveillance du Comité de vérification à l'égard de l'auditeur nommé par les actionnaires sont présentées dans notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC sont conçus afin de fournir une assurance raisonnable que les informations pertinentes sont consignées et communiquées à la direction de la CIBC, y compris au président et chef de la direction et au chef des services financiers, afin de leur permettre de prendre des décisions en temps utile en ce qui a trait aux informations à fournir.

La direction de la CIBC, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des services financiers, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC en date du 31 octobre 2020 (conformément aux règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières). D'après cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que ces contrôles et procédures étaient efficaces.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la CIBC est chargée d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la CIBC.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le président et chef de la direction et par le chef des services financiers ou sous leur supervision, et mis en place par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel, afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS publiées par l'IASB. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC comprend les conventions et les procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions des actifs de la CIBC; ii) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS publiées par l'IASB et que les encaissements et les décaissements de la CIBC ne sont faits qu'en conformité avec les autorisations de la direction et des administrateurs de la CIBC; et iii) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la CIBC qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Tous les contrôles internes, quelle que soit la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes, et il se peut qu'ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies en temps opportun. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces peuvent fournir seulement une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction de la CIBC s'est appuyée sur le document *Internal Control – Integrated Framework* qui a été publié en 2013 par le COSO pour évaluer l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2020 et a conclu que celui-ci était efficace.

L'auditeur externe, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables indépendant, a procédé à l'audit des états financiers consolidés de la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, et a également délivré un rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, le contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement qui a modifié de façon importante son contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou qui aurait raisonnablement pu le faire.

Information financière annuelle supplémentaire

Soldes moyens du bilan, produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		Solde moyen			Intérêt			Taux moyen		
		2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Actif au Canada¹										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		30 232 \$	7 156 \$	5 541 \$	150 \$	164 \$	95 \$	0,50 %	2,29 %	1,71 %
Valeurs mobilières		76 063	66 954	58 854	1 776	1 852	1 434	2,33	2,77	2,44
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		26 498	23 950	25 320	290	496	404	1,09	2,07	1,60
Total des prêts		208 811	203 575	204 536	5 581	6 347	5 740	2,67	3,12	2,81
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation	51 948	53 490	52 314	3 433	4 012	3 731	6,61	7,50	7,13
	Prêts personnels et cartes de crédit									
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	68 072	63 131	54 298	2 043	2 434	1 824	3,00	3,86	3,36
Total des prêts		328 831	320 196	311 148	11 057	12 793	11 295	3,36	4,00	3,63
Autres actifs productifs d'intérêts		5 194	3 837	2 041	62	128	12	1,19	3,34	0,59
Dérivés		14 334	10 248	11 660	—	—	—	—	—	—
Engagements de clients en vertu d'acceptations		9 560	10 170	10 038	—	—	—	—	—	—
Autres actifs non productifs d'intérêts		19 641	17 386	15 007	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif au Canada		510 353	459 897	439 609	13 335	15 433	13 240	2,61	3,36	3,01
Actifs à l'étranger¹										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		20 050	13 305	14 283	99	232	187	0,49	1,74	1,31
Valeurs mobilières		62 014	49 059	43 300	792	927	835	1,28	1,89	1,93
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		42 199	35 491	29 719	552	978	649	1,31	2,76	2,18
Total des prêts		4 429	3 815	3 401	176	201	176	3,97	5,27	5,17
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation	1 309	1 435	1 266	97	105	98	7,41	7,32	7,74
	Prêts personnels et cartes de crédit									
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	66 015	55 443	47 117	2 416	2 819	2 319	3,66	5,08	4,92
Total des prêts		71 753	60 693	51 784	2 689	3 125	2 593	3,75	5,15	5,01
Autres actifs productifs d'intérêts		701	555	265	55	2	1	7,85	0,36	0,38
Dérivés		20 629	13 419	12 387	—	—	—	—	—	—
Engagements de clients en vertu d'acceptations		1	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres actifs non productifs d'intérêts		7 792	7 297	7 094	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif à l'étranger		225 139	179 819	158 832	4 187	5 264	4 265	1,86	2,93	2,69
Total de l'actif		735 492 \$	639 716 \$	598 441 \$	17 522 \$	20 697 \$	17 505 \$	2,38 %	3,24 %	2,93 %
Passif au Canada¹										
Dépôts	Particuliers	172 913 \$	157 537 \$	148 143 \$	1 405 \$	1 861 \$	1 299 \$	0,81 %	1,18 %	0,88 %
	Entreprises et gouvernements	178 476	153 092	134 382	2 019	3 033	1 378	1,13	1,98	1,03
	Banques	2 105	1 915	2 188	13	29	26	0,62	1,51	1,19
	Emprunts garantis	39 076	39 111	43 085	668	1 037	952	1,71	2,65	2,21
Total des dépôts		392 570	351 655	327 798	4 105	5 960	3 655	1,05	1,69	1,12
Dérivés		14 398	10 790	11 207	—	—	—	—	—	—
Acceptations		9 563	10 171	10 039	—	—	—	—	—	—
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		16 794	15 412	14 708	251	285	269	1,49	1,85	1,83
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		27 374	15 995	13 699	220	477	329	0,80	2,98	2,40
Autres passifs		6 464	14 621	13 754	49	9	(7)	0,76	0,06	(0,05)
Titres secondaires		4 891	4 549	3 645	152	193	170	3,11	4,24	4,66
Total du passif au Canada		472 054	423 193	394 850	4 777	6 924	4 416	1,01	1,64	1,12
Passif à l'étranger¹										
Dépôts	Particuliers	16 974	15 543	13 511	142	193	114	0,84	1,24	0,84
	Entreprises et gouvernements	113 877	97 429	101 583	964	2 068	2 319	0,85	2,12	2,28
	Banques	13 891	12 277	12 543	100	197	152	0,72	1,60	1,21
	Emprunts garantis	1 322	226	—	15	4	—	1,13	1,77	—
Total des dépôts		146 064	125 475	127 637	1 221	2 462	2 585	0,84	1,96	2,03
Dérivés		20 718	14 130	11 905	—	—	—	—	—	—
Acceptations		1	—	—	—	—	—	—	—	—
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		1 047	1 089	592	3	6	3	0,29	0,55	0,51
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		41 881	35 413	27 364	436	721	407	1,04	2,04	1,49
Autres passifs		13 706	3 014	2 420	34	28	25	0,25	0,93	1,03
Titres secondaires		152	150	151	7	5	4	4,61	3,33	2,65
Total du passif à l'étranger		223 569	179 271	170 069	1 701	3 222	3 024	0,76	1,80	1,78
Total du passif		695 623	602 464	564 919	6 478	10 146	7 440	0,93	1,68	1,32
Capitaux propres applicables aux actionnaires		39 682	37 072	33 336	—	—	—	—	—	—
Participations ne donnant pas le contrôle		187	180	186	—	—	—	—	—	—
Total du passif et des capitaux propres		735 492 \$	639 716 \$	598 441 \$	6 478 \$	10 146 \$	7 440 \$	0,88 %	1,59 %	1,24 %
Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette					11 044 \$	10 551 \$	10 065 \$	1,50 %	1,65 %	1,68 %
Informations supplémentaires : Passifs-dépôts non productifs d'intérêts										
Canada		59 862 \$	48 478 \$	47 879 \$	—	—	—	—	—	—
Étranger		18 430	14 582	14 311	—	—	—	—	—	—

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Analyse du volume/taux des variations des produits nets d'intérêts

En millions de dollars		2020/2019			2019/2018		
		Augmentation (diminution) résultant de la variation du :			Augmentation (diminution) résultant de la variation du :		
		Solde moyen	Taux moyen	Total	Solde moyen	Taux moyen	Total
Actif au Canada¹							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		529 \$	(543)\$	(14)\$	28 \$	41 \$	69 \$
Valeurs mobilières		252	(328)	(76)	197	221	418
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		53	(259)	(206)	(22)	114	92
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation	163	(929)	(766)	(27)	634	607
	Prêts personnels et cartes de crédit	(116)	(463)	(579)	84	197	281
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	190	(581)	(391)	297	313	610
Total des prêts		237	(1 973)	(1 736)	354	1 144	1 498
Autres actifs productifs d'intérêts		45	(111)	(66)	11	105	116
Variation des produits d'intérêts au Canada		1 116	(3 214)	(2 098)	568	1 625	2 193
Actifs à l'étranger¹							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques		118	(251)	(133)	(13)	58	45
Valeurs mobilières		245	(380)	(135)	111	(19)	92
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		185	(611)	(426)	126	203	329
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation	32	(57)	(25)	21	4	25
	Prêts personnels et cartes de crédit	(9)	1	(8)	13	(6)	7
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	538	(941)	(403)	410	90	500
Total des prêts		561	(997)	(436)	444	88	532
Autres actifs productifs d'intérêts		1	52	53	1	-	1
Variation des produits d'intérêts à l'étranger		1 110	(2 187)	(1 077)	669	330	999
Variation totale des produits d'intérêts		2 226 \$	(5 401)\$	(3 175)\$	1 237 \$	1 955 \$	3 192 \$
Passif au Canada¹							
Dépôts	Particuliers	182 \$	(638)\$	(456)\$	82 \$	480 \$	562 \$
	Entreprises et gouvernements	503	(1 517)	(1 014)	192	1 463	1 655
	Banques	3	(19)	(16)	(3)	6	3
	Emprunts garantis	(1)	(368)	(369)	(88)	173	85
Total des dépôts		687	(2 542)	(1 855)	183	2 122	2 305
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		26	(60)	(34)	13	3	16
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		339	(596)	(257)	55	93	148
Autres passifs		(5)	45	40	-	16	16
Titres secondaires		15	(56)	(41)	42	(19)	23
Variation des charges d'intérêts au Canada		1 062	(3 209)	(2 147)	293	2 215	2 508
Passif à l'étranger¹							
Dépôts	Particuliers	18	(69)	(51)	17	62	79
	Entreprises et gouvernements	349	(1 453)	(1 104)	(95)	(156)	(251)
	Banques	26	(123)	(97)	(3)	48	45
	Emprunts garantis	19	(8)	11	-	4	4
Total des dépôts		412	(1 653)	(1 241)	(81)	(42)	(123)
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		-	(3)	(3)	3	-	3
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		132	(417)	(285)	120	194	314
Autres passifs		99	(93)	6	6	(3)	3
Titres secondaires		-	2	2	-	1	1
Variation des charges d'intérêts à l'étranger		643	(2 164)	(1 521)	48	150	198
Variation totale des charges d'intérêts		1 705 \$	(5 373)\$	(3 668)\$	341 \$	2 365 \$	2 706 \$
Variation totale des produits nets d'intérêts		521 \$	(28)\$	493 \$	896 \$	(410)\$	486 \$

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Analyse des prêts et acceptations nets

En millions de dollars, aux 31 octobre	Canada ¹					États-Unis ¹				
	2020	2019	2018	2017	2016	2020	2019	2018	2017	2016
Prêts hypothécaires à l'habitation	216 215 \$	204 383 \$	203 930 \$	203 787 \$	184 610 \$	2 000 \$	1 527 \$	1 152 \$	902 \$	– \$
Prêts étudiants	18	24	33	50	73	–	–	–	–	–
Prêts personnels	40 299	41 882	41 473	39 483	36 896	409	435	356	326	56
Cartes de crédit	10 550	12 143	12 060	11 805	11 755	27	35	36	35	36
Total des prêts à la consommation, montant net	267 082	258 432	257 496	255 125	233 334	2 436	1 997	1 544	1 263	92
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	5 844	6 064	6 426	6 481	6 734	292	115	39	95	103
Institutions financières	9 434	7 565	6 885	5 403	4 831	7 560	8 111	5 529	3 248	2 100
Commerce de détail et de gros	4 882	5 720	5 219	4 496	4 044	1 958	2 066	1 914	1 812	290
Services aux entreprises	6 914	7 037	7 018	6 237	5 312	5 340	4 570	3 840	3 567	1 215
Fabrication – biens d'équipement	2 115	2 465	2 318	1 912	1 663	2 547	2 399	2 143	1 559	128
Fabrication – biens de consommation	3 326	3 972	3 294	3 019	2 663	1 057	958	695	702	28
Immobilier et construction ²	20 782	18 465	16 297	13 293	11 684	18 750	16 871	14 559	13 761	8 554
Agriculture	6 829	6 965	6 011	5 558	5 364	103	124	79	107	44
Pétrole et gaz	5 328	5 222	5 064	4 762	4 532	3 066	3 190	2 375	2 198	1 951
Mines	610	1 024	824	668	722	142	154	60	87	242
Produits forestiers	474	628	446	464	465	141	162	215	209	4
Matériel informatique et logiciels	518	651	575	539	267	1 694	1 215	1 082	883	165
Télécommunications et câblodistribution	108	191	275	281	444	1 015	314	887	756	30
Édition, impression et diffusion	406	557	527	291	333	99	92	102	117	–
Transport	2 218	2 193	1 880	1 818	1 630	1 283	1 263	893	602	288
Services publics	2 642	2 281	2 291	1 927	1 663	2 761	1 759	1 226	1 445	1 237
Éducation, soins de santé et services sociaux	3 333	3 221	2 870	2 937	2 826	4 203	2 941	3 040	3 099	–
Gouvernements	1 173	857	954	869	728	216	127	92	7	–
Divers	–	–	–	–	–	–	–	–	12	17
Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades (2017 et exercices précédents : provision collective affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements) ^{2,3}	(341)	(144)	(98)	(195)	(215)	(536)	(138)	(108)	(83)	(58)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	76 595	74 934	69 076	60 760	55 690	51 691	46 293	38 662	34 183	16 338
Total des prêts et acceptations nets	343 677 \$	333 366 \$	326 572 \$	315 885 \$	289 024 \$	54 127 \$	48 290 \$	40 206 \$	35 446 \$	16 430 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) La provision pour pertes sur créances de troisième stade (2017 et exercices précédents : provision individuelle selon l'IAS 39) est affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, selon les catégories ci-dessus.

3) Les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade (2017 et exercices précédents : provisions collectives selon l'IAS 39) sont surtout affectées selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

Analyse des prêts et acceptations nets (suite)

En millions de dollars, aux 31 octobre	Divers ¹					Total				
	2020	2019	2018	2017	2016	2020	2019	2018	2017	2016
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 587 \$	2 531 \$	2 453 \$	2 379 \$	2 467 \$	220 802 \$	208 441 \$	207 535 \$	207 068 \$	187 077 \$
Prêts étudiants	–	–	–	–	–	18	24	33	50	73
Prêts personnels	664	757	715	583	519	41 372	43 074	42 544	40 392	37 471
Cartes de crédit	145	157	159	152	155	10 722	12 335	12 255	11 992	11 946
Total des prêts à la consommation, montant net	3 396	3 445	3 327	3 114	3 141	272 914	263 874	262 367	259 502	236 567
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	252	258	266	218	232	6 388	6 437	6 731	6 794	7 069
Institutions financières	2 227	2 103	2 043	841	1 723	19 221	17 779	14 457	9 492	8 654
Commerce de détail et de gros	427	467	438	435	561	7 267	8 253	7 571	6 743	4 895
Services aux entreprises	1 791	1 822	1 675	1 736	1 266	14 045	13 429	12 533	11 540	7 793
Fabrication – biens d'équipement	49	128	125	432	234	4 711	4 992	4 586	3 903	2 025
Fabrication – biens de consommation	97	61	92	111	114	4 480	4 991	4 081	3 832	2 805
Immobilier et construction ²	1 312	1 529	1 624	1 325	1 391	40 844	36 865	32 480	28 379	21 629
Agriculture	147	104	25	22	24	7 079	7 193	6 115	5 687	5 432
Pétrole et gaz	623	253	440	555	268	9 017	8 665	7 879	7 515	6 751
Mines	507	642	710	784	928	1 259	1 820	1 594	1 539	1 892
Produits forestiers	–	–	–	–	–	615	790	661	673	469
Matériel informatique et logiciels	74	–	–	20	–	2 286	1 866	1 657	1 442	432
Télécommunications et câblodistribution	140	185	208	301	359	1 263	690	1 370	1 338	833
Édition, impression et diffusion	58	81	85	89	87	563	730	714	497	420
Transport	3 033	2 012	1 642	1 847	1 326	6 534	5 468	4 415	4 267	3 244
Services publics	2 758	1 744	647	779	532	8 161	5 784	4 164	4 151	3 432
Éducation, soins de santé et services sociaux	27	34	28	29	32	7 563	6 196	5 938	6 065	2 858
Gouvernements	1 817	1 657	1 598	1 662	1 874	3 206	2 641	2 644	2 538	2 602
Divers	–	–	–	–	300	–	–	–	12	317
Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades (2017 et exercices précédents : provision collective affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements) ^{2,3}	(151)	(73)	(90)	(73)	(65)	(1 028)	(355)	(296)	(351)	(338)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	15 188	13 007	11 556	11 113	11 186	143 474	134 234	119 294	106 056	83 214
Total des prêts et acceptations nets	18 584 \$	16 452 \$	14 883 \$	14 227 \$	14 327 \$	416 388 \$	398 108 \$	381 661 \$	365 558 \$	319 781 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) La provision pour pertes sur créances de troisième stade (2017 et exercices précédents : provision individuelle selon l'IAS 39) est affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, selon les catégories ci-dessus.

3) Les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade (2017 et exercices précédents : provisions collectives selon l'IAS 39) sont surtout affectées selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

Récapitulatif des provisions pour pertes sur créances

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	2020	2019	2018 ¹	2017	2016
Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	s. o.	s. o.	1 737 \$	1 813 \$	1 762 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	s. o.	63	s. o.	s. o.
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	2 044 \$	1 741 \$	1 800	s. o.	s. o.
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2 489	1 286	870	829	1 051
Radiations					
Canada ²					
Prêts hypothécaires à l'habitation	15	22	19	21	13
Prêts étudiants	—	—	—	—	—
Prêts personnels et cartes de crédit	755	897	866	869	842
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	43	30	37	51	116
Étranger ²					
Prêts hypothécaires à l'habitation	1	7	35	17	21
Prêts personnels et cartes de crédit	7	14	14	19	18
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	114	160	79	80	143
Total des radiations	935	1 130	1 050	1 057	1 153
Recouvrements					
Canada ²					
Prêts personnels et cartes de crédit	170	173	174	168	163
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	4	6	6	15	8
Étranger ²					
Prêts hypothécaires à l'habitation	6	2	—	—	—
Prêts personnels et cartes de crédit	7	6	4	5	6
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	5	7	6	5	6
Total des recouvrements	192	194	190	193	183
Radiations nettes	743	936	860	864	970
Produits d'intérêts sur prêts douteux	(45)	(40)	(23)	(26)	(29)
Change et autres	(23)	(7)	(46)	(15)	(1)
Solde à la fin de l'exercice	3 722 \$	2 044 \$	1 741 \$	1 737 \$	1 813 \$
Se compose de ce qui suit :					
Prêts	3 540 \$	1 915 \$	1 639 \$	1 618 \$	1 691 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan	182	129	102	119	122
Ratio des radiations nettes de l'exercice sur l'encours moyen des prêts de l'exercice	0,19 %	0,25 %	0,24 %	0,26 %	0,33 %

1) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

2) Le classement au Canada ou à l'étranger est principalement fondé sur le domicile du débiteur ou du client.
s. o. Sans objet

Provision pour pertes sur prêts douteux exprimée en pourcentage des prêts douteux bruts

En millions de dollars, aux 31 octobre	Provision pour pertes sur créances ¹					Provision exprimée en % des prêts douteux bruts				
	2020	2019	2018 ²	2017 ³	2016 ³	2020	2019	2018 ²	2017 ³	2016 ³
Canada⁴										
Prêts hypothécaires à l'habitation	69 \$	61 \$	54 \$	22 \$	20 \$	10,8 %	10,5 %	10,9 %	7,5 %	8,0 %
Prêts personnels	80	98	79	110	105	60,2	62,4	57,7	94,8	85,4
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	406	217	56	43	63	62,6	45,8	41,5	41,7	30,9
Total au Canada	555	376	189	175	188	39,1	31,0	24,6	34,2	32,5
Étranger⁴										
Prêts hypothécaires à l'habitation	82	79	89	123	148	47,7	46,5	49,4	55,7	56,3
Prêts personnels	33	30	30	31	40	68,8	63,8	66,7	56,4	57,1
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	244	159	174	148	196	34,4	36,4	35,8	28,3	26,2
Total à l'étranger	359	268	293	302	384	38,6	41,0	41,2	37,8	35,6
Provision totale	914 \$	644 \$	482 \$	477 \$	572 \$	38,9 %	34,5 %	32,6 %	36,4 %	34,5 %

1) Exclut la provision au titre des facilités de crédit inutilisées et d'autres expositions hors bilan.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

3) En vertu de l'IAS 39, comprend la provision individuelle et la provision collective relative aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

4) Le classement au Canada ou à l'étranger est principalement fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Provision sur les prêts productifs exprimée en pourcentage des prêts et des acceptations nets

En millions de dollars, aux 31 octobre	Provision pour pertes sur créances ^{1,2}					Provision exprimée en % des prêts et acceptations nets				
	2020	2019	2018 ³	2017	2016	2020	2019	2018 ³	2017	2016
Canada										
Prêts hypothécaires à l'habitation	89 \$	38 \$	29 \$	34 \$	30 \$	– %	– %	– %	– %	– %
Prêts personnels	697	415	362	345	345	1,7	1,0	0,9	0,9	0,9
Cartes de crédit	659	413	415	383	383	6,2	3,4	3,4	3,2	3,3
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	341	144	98	187	205	0,4	0,2	0,1	0,3	0,4
Total au Canada	1 786	1 010	904	949	963	0,5	0,3	0,3	0,3	0,3
Étranger										
Prêts hypothécaires à l'habitation	123	33	42	24	23	2,7	0,8	1,2	0,7	0,9
Prêts personnels	22	10	10	9	7	2,1	0,8	0,9	1,0	1,2
Cartes de crédit	8	7	3	3	3	4,7	3,6	1,5	1,6	1,6
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	687	211	198	156	123	1,0	0,4	0,4	0,3	0,4
Total à l'étranger	840	261	253	192	156	1,2	0,4	0,5	0,4	0,5
Total de la provision de premier et de deuxième stades (2017 et exercices précédents : provision totale)	2 626 \$	1 271 \$	1 157 \$	1 141 \$	1 119 \$	0,6 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %

1) Exclut la provision au titre des facilités de crédit inutilisées et d'autres expositions hors bilan.

2) Les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade (2017 et exercices précédents : provisions collectives selon l'IAS 39) sont surtout affectées selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

3) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

Prêts et acceptations nets par emplacement géographique¹

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020	2019	2018	2017	2016
Canada					
Provinces de l'Atlantique	14 685 \$	14 578 \$	14 036 \$	14 194 \$	14 006 \$
Québec	30 916	30 113	28 598	27 027	25 471
Ontario	176 915	169 073	165 592	157 987	139 254
Provinces des Prairies	14 710	14 680	13 947	13 746	13 341
Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	46 133	45 103	44 896	44 354	43 308
Colombie-Britannique et Yukon	62 104	60 829	60 407	59 479	54 567
Provision de premier et de deuxième stades (2017 et exercices précédents : provision collective) affectée au Canada ²	(1 786) ³	(1 010) ³	(904) ³	(902) ⁴	(923) ⁴
Total au Canada	343 677	333 366	326 572	315 885	289 024
États-Unis	54 127	48 290	40 206	35 446	16 430
Autres pays	18 584	16 452	14 883	14 227	14 327
Total des prêts et acceptations nets	416 388 \$	398 108 \$	381 661 \$	365 558 \$	319 781 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) Les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade (2017 et exercices précédents : provisions collectives selon l'IAS 39) sont surtout affectées selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

3) La provision pour pertes sur créances de troisième stade (2017 et exercices précédents : provision individuelle selon l'IAS 39) est affectée aux provinces ci-dessus, y compris les acceptations.

4) En vertu de l'IAS 39, a trait à la provision collective, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, et ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours.

Prêts douteux nets

En millions de dollars, aux 31 octobre	Canada ¹					États-Unis ¹				
	2020	2019	2018 ²	2017	2016	2020	2019	2018 ²	2017	2016
Prêts douteux bruts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	637 \$	581 \$	497 \$	292 \$	251 \$	17 \$	16 \$	13 \$	9 \$	– \$
Prêts étudiants	3	1	2	2	3	–	–	–	–	–
Prêts personnels	130	156	135	114	120	5	5	2	2	–
Total des prêts douteux bruts à la consommation	770	738	634	408	374	22	21	15	11	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	15	3	3	7	4	–	–	–	–	–
Institutions financières	8	2	5	–	1	34	37	65	8	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	383	283	62	38	23	98	89	44	52	5
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	5	6	7	6	19	65	35	14	1	–
Immobilier et construction	39	38	39	33	23	169	46	90	137	62
Agriculture	27	53	8	9	4	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	124	46	1	2	121	169	69	54	114	248
Télécommunications, médias et technologie	1	2	2	3	4	6	2	2	2	–
Transport	4	4	3	2	1	–	–	1	–	–
Services publics	38	32	–	–	–	–	–	–	–	–
Divers	5	5	5	3	4	21	23	56	45	–
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	649	474	135	103	204	562	301	326	359	315
Total des prêts douteux bruts	1 419	1 212	769	511	578	584	322	341	370	315
Autres prêts en souffrance ³	127	96	100	337	362	–	–	–	–	–
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	1 546 \$	1 308 \$	869 \$	848 \$	940 \$	584 \$	322 \$	341 \$	370 \$	315 \$
Provision pour pertes sur créances										
Prêts hypothécaires à l'habitation	69 \$	61 \$	54 \$	22 \$	20 \$	3 \$	3 \$	2 \$	– \$	– \$
Prêts étudiants	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts personnels	79	98	79	110	105	2	1	–	–	–
Provision totale – prêts à la consommation	149	159	133	132	125	5	4	2	–	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	–	–	–	2	2	–	–	–	–	–
Institutions financières	4	1	–	–	–	8	1	14	–	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	289	151	26	18	16	24	28	27	16	4
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	3	4	4	5	7	29	–	1	–	–
Immobilier et construction	11	16	15	9	10	58	28	41	41	20
Agriculture	22	24	4	–	1	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	56	11	1	2	21	53	34	5	8	8
Télécommunications, médias et technologie	–	–	1	2	3	2	–	–	–	–
Transport	2	2	2	2	1	–	–	–	–	–
Services publics	17	5	–	–	–	–	–	–	–	–
Divers	2	3	3	3	2	1	10	–	–	–
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	406	217	56	43	63	175	101	88	65	32
Provision totale	555 \$	376 \$	189 \$	175 \$	188 \$	180 \$	105 \$	90 \$	65 \$	32 \$
Prêts douteux nets										
Prêts hypothécaires à l'habitation	568 \$	520 \$	443 \$	270 \$	231 \$	14 \$	13 \$	11 \$	9 \$	– \$
Prêts étudiants	2	1	2	2	3	–	–	–	–	–
Prêts personnels	51	58	56	4	15	3	4	2	2	–
Total des prêts douteux nets à la consommation	621	579	501	276	249	17	17	13	11	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	15	3	3	5	2	–	–	–	–	–
Institutions financières	4	1	5	–	1	26	36	51	8	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	94	132	36	20	7	74	61	17	36	1
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	2	2	3	1	12	36	35	13	1	–
Immobilier et construction	28	22	24	24	13	111	18	49	96	42
Agriculture	5	29	4	9	3	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	68	35	–	–	100	116	35	49	106	240
Télécommunications, médias et technologie	1	2	1	1	1	4	2	2	2	–
Transport	2	2	1	–	–	–	–	1	–	–
Services publics	21	27	–	–	–	–	–	–	–	–
Divers	3	2	2	–	2	20	13	56	45	–
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	243	257	79	60	141	387	200	238	294	283
Total des prêts douteux nets	864 \$	836 \$	580 \$	336 \$	390 \$	404 \$	217 \$	251 \$	305 \$	283 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

3) Prêts dont le remboursement de principal ou le versement d'intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

Prêts douteux nets (suite)

En millions de dollars, aux 31 octobre	Divers ¹					Total				
	2020	2019	2018 ²	2017	2016	2020	2019	2018 ²	2017	2016
Prêts douteux bruts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	155 \$	154 \$	167 \$	212 \$	263 \$	809 \$	751 \$	677 \$	513 \$	514 \$
Prêts étudiants	—	—	—	—	—	3	1	2	2	3
Prêts personnels	43	42	43	53	70	178	203	180	169	190
Total des prêts douteux bruts à la consommation	198	196	210	265	333	990	955	859	684	707
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	11	17	15	17	17	26	20	18	24	21
Institutions financières	1	—	1	2	3	43	39	71	10	4
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	49	43	52	57	94	530	415	158	147	122
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	3	4	4	5	210	73	45	25	12	229
Immobilier et construction	55	59	72	78	104	263	143	201	248	189
Agriculture	—	—	1	1	1	27	53	9	10	5
Secteurs liés aux ressources	27	—	—	—	—	320	115	55	116	369
Télécommunications, médias et technologie	—	—	—	—	—	7	4	4	5	4
Transport	2	2	3	4	2	6	6	7	6	3
Services publics	—	—	—	—	—	38	32	—	—	—
Divers	—	11	12	—	1	26	39	73	48	5
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	148	136	160	164	432	1 359	911	621	626	951
Total des prêts douteux bruts	346	332	370	429	765	2 349	1 866	1 480	1 310	1 658
Autres prêts en souffrance ³	5	3	3	3	3	132	99	103	340	365
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	351 \$	335 \$	373 \$	432 \$	768 \$	2 481 \$	1 965 \$	1 583 \$	1 650 \$	2 023 \$
Provision pour pertes sur créances										
Prêts hypothécaires à l'habitation	79 \$	76 \$	87 \$	123 \$	148 \$	151 \$	140 \$	143 \$	145 \$	168 \$
Prêts étudiants	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—
Prêts personnels	31	29	30	31	40	112	128	109	141	145
Provision totale – prêts à la consommation	110	105	117	154	188	264	268	252	286	313
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	2	5	7	9	12	2	5	7	11	14
Institutions financières	1	—	1	—	2	13	2	15	—	2
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	21	18	28	29	48	334	197	81	63	68
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	2	2	3	3	45	34	6	8	8	52
Immobilier et construction	29	30	39	39	54	98	74	95	89	84
Agriculture	—	—	1	1	1	22	24	5	1	2
Secteurs liés aux ressources	13	—	—	—	—	122	45	6	10	29
Télécommunications, médias et technologie	—	—	—	—	—	2	—	1	2	3
Transport	1	1	2	2	2	3	3	4	4	3
Services publics	—	—	—	—	—	17	5	—	—	—
Divers	—	2	5	—	—	3	15	8	3	2
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	69	58	86	83	164	650	376	230	191	259
Provision totale	179 \$	163 \$	203 \$	237 \$	352 \$	914 \$	644 \$	482 \$	477 \$	572 \$
Prêts douteux nets										
Prêts hypothécaires à l'habitation	76 \$	78 \$	80 \$	89 \$	115 \$	658 \$	611 \$	534 \$	368 \$	346 \$
Prêts étudiants	—	—	—	—	—	2	1	2	2	3
Prêts personnels	12	13	13	22	30	66	75	71	28	45
Total des prêts douteux nets à la consommation	88	91	93	111	145	726	687	607	398	394
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	9	12	8	8	5	24	15	11	13	7
Institutions financières	—	—	—	2	1	30	37	56	10	2
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	28	25	24	28	46	196	218	77	84	54
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	1	2	1	2	165	39	39	17	4	177
Immobilier et construction	26	29	33	39	50	165	69	106	159	105
Agriculture	—	—	—	—	—	5	29	4	9	3
Secteurs liés aux ressources	14	—	—	—	—	198	70	49	106	340
Télécommunications, médias et technologie	—	—	—	—	—	5	4	3	3	1
Transport	1	1	1	2	—	3	3	3	2	—
Services publics	—	—	—	—	—	21	27	—	—	—
Divers	—	9	7	—	1	23	24	65	45	3
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	79	78	74	81	268	709	535	391	435	692
Total des prêts douteux nets	167 \$	169 \$	167 \$	192 \$	413 \$	1 435 \$	1 222 \$	998 \$	833 \$	1 086 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

3) Prêts dont le remboursement de principal ou le versement d'intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

Dépôts

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Solde moyen			Intérêt			Taux		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Dépôts dans des établissements bancaires au Canada¹									
Payables à vue									
Particuliers	11 945 \$	9 939 \$	10 216 \$	14 \$	17 \$	15 \$	0,12 %	0,17 %	0,15 %
Entreprises et gouvernements	50 683	43 539	42 784	305	585	432	0,60	1,34	1,01
Banques	5 761	4 517	4 632	1	3	1	0,02	0,07	0,02
Payables sur préavis									
Particuliers	109 856	99 859	98 054	460	855	644	0,42	0,86	0,66
Entreprises et gouvernements	56 758	44 691	38 621	659	927	606	1,16	2,07	1,57
Banques	276	256	415	2	4	6	0,72	1,56	1,45
Payables à terme fixe									
Particuliers	55 164	51 522	43 561	969	1 040	676	1,76	2,02	1,55
Entreprises et gouvernements	102 953	85 978	76 674	1 358	2 063	1 442	1,32	2,40	1,88
Banques	2 078	1 161	1 625	20	23	27	0,96	1,98	1,66
Emprunts garantis	39 076	39 111	43 085	668	1 037	952	1,71	2,65	2,21
Total au Canada	434 550	380 573	359 667	4 456	6 554	4 801	1,03	1,72	1,33
Dépôts dans des établissements bancaires à l'étranger									
Payables à vue									
Particuliers	1 971	1 687	1 693	2	2	1	0,10	0,12	0,06
Entreprises et gouvernements	20 454	15 687	14 149	32	70	33	0,16	0,45	0,23
Banques	31	13	10	1	–	–	3,23	–	–
Payables sur préavis									
Particuliers	8 119	6 909	5 239	66	82	39	0,81	1,19	0,74
Entreprises et gouvernements	12 825	9 544	7 740	83	185	96	0,65	1,94	1,24
Payables à terme fixe									
Particuliers	2 832	3 164	2 891	36	58	38	1,27	1,83	1,31
Entreprises et gouvernements	48 680	51 082	55 997	546	1 271	1 088	1,12	2,49	1,94
Banques	7 850	8 245	8 049	89	196	144	1,13	2,38	1,79
Emprunts garantis	1 322	226	–	15	4	–	1,13	1,77	–
Total à l'étranger	104 084	96 557	95 768	870	1 868	1 439	0,84	1,93	1,50
Total des dépôts	538 634 \$	477 130 \$	455 435 \$	5 326 \$	8 422 \$	6 240 \$	0,99 %	1,77 %	1,37 %

1) Les dépôts par les déposants étrangers dans nos établissements bancaires canadiens ont totalisé 42,2 G\$ (29,3 G\$ en 2019 et 32,3 G\$ en 2018).

Emprunts à court terme

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	2020	2019	2018
Encours à la fin de l'exercice			
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 963 \$	15 635 \$	13 782 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	73 477	53 623	33 571
Total des emprunts à court terme	89 440 \$	69 258 \$	47 353 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			
Solde moyen	17 841 \$	16 501 \$	15 300 \$
Solde maximal de fin de mois	22 467	18 448	17 162
Taux d'intérêt moyen	1,42 %	1,76 %	1,78 %
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			
Solde moyen	69 255 \$	51 408 \$	41 063 \$
Solde maximal de fin de mois	81 349	57 346	45 343
Taux d'intérêt moyen	0,95 %	2,33 %	1,79 %

Honoraires payés à l'auditeur nommé par les actionnaires

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Honoraires d'audit ¹	24,0 \$	22,3 \$	26,0 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²	2,2	1,7	2,5
Honoraires pour services fiscaux ³	1,4	1,9	2,4
Divers ⁴	–	0,1	0,1
Total	27,6 \$	26,0 \$	31,0 \$

1) Au titre de l'audit des états financiers annuels de la CIBC et de l'audit de certaines de ses filiales, ainsi que d'autres services habituellement fournis par l'auditeur principal relativement aux documents de dépôt de la CIBC prévus par la loi ou le règlement. Les honoraires d'audit comprennent l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière en vertu du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

2) Au titre des services de certification et des services connexes raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers consolidés de la CIBC, y compris la consultation en matière de comptabilité, diverses procédures convenues et la traduction des rapports financiers.

3) Au titre des services de conformité fiscale et des services consultatifs.

4) Comprend les honoraires pour des services autres que d'audit.

États financiers consolidés

100	Responsabilité à l'égard de l'information financière
101	Rapport de l'auditeur indépendant – normes d'audit généralement reconnues du Canada
105	Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis
108	Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – contrôle interne à l'égard de l'information financière
109	Bilan consolidé
110	Compte de résultat consolidé
111	État du résultat global consolidé
112	État des variations des capitaux propres consolidé
113	Tableau des flux de trésorerie consolidé
114	Notes des états financiers consolidés

Détails des notes des états financiers consolidés

114	Note 1	–	Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables	167	Note 17	–	Valeurs mobilières de la Fiducie de capital CIBC
126	Note 2	–	Incidence de la COVID-19	168	Note 18	–	Paiements fondés sur des actions
128	Note 3	–	Évaluation de la juste valeur	170	Note 19	–	Avantages postérieurs à l'emploi
135	Note 4	–	Transactions importantes	175	Note 20	–	Impôt sur le résultat
136	Note 5	–	Valeurs mobilières	177	Note 21	–	Résultat par action
138	Note 6	–	Prêts	178	Note 22	–	Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie
146	Note 7	–	Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers	179	Note 23	–	Passifs éventuels et provisions
149	Note 8	–	Immobilisations corporelles	182	Note 24	–	Concentration du risque de crédit
150	Note 9	–	Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles	183	Note 25	–	Transactions entre parties liées
152	Note 10	–	Autres actifs	184	Note 26	–	Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence
153	Note 11	–	Dépôts	185	Note 27	–	Principales filiales
153	Note 12	–	Autres passifs	186	Note 28	–	Instruments financiers – informations à fournir
153	Note 13	–	Dérivés	187	Note 29	–	Compensation des actifs et des passifs financiers
158	Note 14	–	Couvertures désignées aux fins comptables	187	Note 30	–	Produits d'intérêts et charges d'intérêts
162	Note 15	–	Titres secondaires	188	Note 31	–	Informations sectorielles et géographiques
163	Note 16	–	Actions ordinaires et privilégiées et autres titres de participation	190	Note 32	–	Modifications de méthodes comptables futures

Responsabilité à l'égard de l'information financière

La direction de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) est responsable de la préparation, de la présentation, de l'exactitude et de la fiabilité du Rapport annuel, qui comprend les états financiers consolidés et le rapport de gestion. Les états financiers consolidés ont été préparés selon le paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada), qui exige que les états financiers soient préparés selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Le rapport de gestion a été préparé selon les exigences des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion comprennent des éléments qui tiennent compte des meilleurs jugements et estimations à l'égard de l'incidence prévue des opérations et événements actuels, compte tenu de leur importance relative. Les informations financières présentées dans le Rapport annuel sont conformes à celles des états financiers consolidés.

La direction a mis au point et maintenu des systèmes, des contrôles et des procédés efficaces qui font en sorte que l'information utilisée à l'interne et diffusée à l'externe est fiable et d'actualité. Le système de contrôles internes de la CIBC et les procédures connexes sont conçus afin de fournir une assurance raisonnable que les opérations ont été autorisées, que les actifs sont protégés et que des registres adéquats sont tenus. Ces contrôles internes et procédures connexes comprennent la communication de politiques et de lignes directrices, la mise en place d'une structure organisationnelle assurant la responsabilisation du personnel en fonction de responsabilités appropriées et bien définies, ainsi que la sélection et la formation d'employés qualifiés selon un processus rigoureux. La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière à la fin de l'exercice à l'aide du document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre établi en 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway. Par suite de cette évaluation, nous avons déterminé que les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont efficaces, dans tous leurs aspects significatifs, et que la CIBC se conforme aux exigences établies par la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis en vertu de la loi américaine intitulée Sarbanes-Oxley.

Le chef de la direction et le chef des services financiers de la CIBC ont déposé une attestation relativement au Rapport annuel auprès de la SEC conformément à la loi américaine Sarbanes-Oxley et auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

La fonction Vérification interne passe en revue l'efficacité du contrôle interne, de la gestion du risque et des systèmes et processus de gouvernance de la CIBC, y compris les contrôles comptables et financiers, conformément au plan de mission approuvé par le Comité de vérification, et produit un rapport à leur égard. Le vérificateur en chef interne a librement accès au Comité de vérification.

Le conseil d'administration, par l'entremise du Comité de vérification qui se compose d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le Comité de vérification passe en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels, et les recommande aux fins d'approbation par le conseil d'administration. Parmi les autres principales responsabilités du Comité de vérification, notons le suivi du système de contrôle interne de la CIBC et l'examen des compétences, de l'indépendance et de la qualité du service de l'auditeur nommé par les actionnaires et du rendement des vérificateurs internes de la CIBC.

L'auditeur nommé par les actionnaires, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., acquiert une compréhension des contrôles internes et des procédures de présentation de l'information financière de la CIBC afin de planifier et d'exécuter les tests et autres procédures d'audit qu'il juge nécessaires dans les circonstances pour exprimer une opinion dans les rapports qui suivent. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. dispose d'un accès sans restriction au Comité de vérification, avec qui elle discute de l'audit et des questions qui s'y rapportent.

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) Canada a pour mandat de protéger les droits et intérêts des déposants et des créanciers de la CIBC. Par conséquent, il examine les activités et les affaires de la CIBC et fait enquête au besoin afin de s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) sont respectées et que la situation financière de la CIBC est saine.

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Hratch Panossian
Chef des services financiers

Le 2 décembre 2020

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et aux administrateurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC), qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2020 et 2019, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables (collectivement, les états financiers consolidés).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la CIBC aux 31 octobre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la CIBC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2020. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

*Question clé de l'audit***Provision pour pertes sur créances**

Comme il est décrit plus en détail à la note 1 et à la note 6 des états financiers consolidés, la CIBC a eu recours à un modèle de pertes de crédit attendues pour comptabiliser une provision pour pertes sur créances de 3,7 G\$ à son bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent le montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. Des informations prospectives, qui exigent une grande part de jugement, sont explicitement prises en compte dans l'estimation des provisions pour pertes de crédit attendues. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit (AIRC) depuis la comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

L'audit de la provision pour pertes sur créances a constitué un processus complexe qui, en raison de la complexité inhérente des modèles, de l'important volume de données utilisées, des hypothèses, des jugements et de l'interrelation entre les variables ayant servi à évaluer les pertes de crédit attendues, a nécessité la participation de spécialistes. Les hypothèses et jugements importants ayant trait à l'estimation de la provision pour pertes sur créances comprennent i) la détermination du moment où un prêt a subi une AIRC; ii) la prévision des informations prospectives applicables à de multiples scénarios économiques et la pondération probabiliste de ces scénarios; iii) le calcul des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie; et iv) l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit. La direction a appliqué une part de jugement accrue à l'égard des aspects susmentionnés au moment d'évaluer l'incidence de la COVID-19 sur la provision pour pertes sur créances. Plus particulièrement, la direction a posé des jugements dans l'évaluation de l'incidence potentielle des programmes d'allègement du gouvernement et de l'aide financière aux clients sur les pertes de crédit attendues, notamment en ce qui a trait à l'estimation des répercussions sur la cote de risque des emprunteurs et sur la migration dans le portefeuille de détail. La provision pour pertes sur créances représente une estimation importante reposant sur une méthode de modélisation, des hypothèses et des jugements dont les variations peuvent avoir une incidence importante sur l'évaluation des pertes de crédit attendues.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction, y compris ceux liés à la technologie, sur la provision pour pertes sur créances. Les contrôles que nous avons testés comprennent notamment les contrôles sur l'élaboration et la validation du modèle, l'établissement de prévisions économiques, l'exhaustivité et l'exactitude des données, la détermination de la notation interne du risque pour les prêts autres que de détail, ainsi que les contrôles sur la gouvernance et la surveillance à l'égard de la revue des pertes de crédit attendues globales, y compris l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit.

Pour tester la provision pour pertes sur créances, nous avons, entre autres procédures, évalué avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit si la méthode et les hypothèses des modèles importants utilisés pour estimer les pertes de crédit attendues sont conformes aux dispositions des IFRS, aux données historiques de la CIBC et aux normes sectorielles, y compris une évaluation des seuils utilisés pour déterminer si une AIRC est survenue. Pour un échantillon de variables d'informations prospectives, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en économie, évalué les méthodes de prévision de la direction et comparé les informations prospectives de la direction aux prévisions établies par des sources indépendantes et aux informations diffusées publiquement. Nous avons également évalué les pondérations probabilistes des scénarios utilisés dans les modèles fondés sur les pertes de crédit attendues. Avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit, nous avons évalué l'application du jugement d'expert en matière de crédit de la direction en évaluant si les montants comptabilisés reflétaient la qualité du crédit et les tendances macroéconomiques sous-jacentes, y compris l'incidence de la COVID-19, entre autres facteurs. Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues et évalué la notation des risques propres aux emprunteurs autres que de détail par rapport à l'échelle d'évaluation du risque de la CIBC. Pour un échantillon, nous avons recalculé les pertes de crédit attendues pour tester l'exactitude arithmétique des modèles de la direction. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies sur la provision pour pertes sur créances par voie de note dans les états financiers.

*Question clé de l'audit***Évaluation à la juste valeur des dérivés**

Comme il est décrit plus en détail à la note 3 et à la note 13 des états financiers consolidés, la CIBC a comptabilisé des actifs dérivés de 32,7 G\$ et des passifs dérivés de 30,5 G\$. Les dérivés du portefeuille de la CIBC sont classés par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs, et la majorité des dérivés du portefeuille sont classés au niveau 2. Bien que des cours de marché existent pour les dérivés classés au niveau 1, ceux classés aux niveaux 2 et 3 nécessitent le recours à des techniques d'évaluation qui utilisent des données observables ou non observables sur le marché et qui exigent que la direction exerce son jugement.

L'audit de l'évaluation des dérivés a constitué un processus complexe qui a exigé que nous portions des jugements importants, en plus de nécessiter la participation de spécialistes en évaluation dans les cas où la juste valeur avait été déterminée au moyen de modèles complexes ou en nous fondant sur des données importantes non observables sur le marché, notamment des ajustements de valeur importants. Les données et les hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur qui ont nécessité une grande part de jugement de notre part comprennent, notamment, les corrélations, les volatilités et les écarts de taux. L'évaluation des dérivés est sensible à ces données, car elles sont de nature prospective et peuvent être influencées par la conjoncture économique et les conditions du marché futures.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur l'évaluation du portefeuille de dérivés de la CIBC, y compris ceux liés à la technologie. Les contrôles que nous avons testés comprennent notamment les contrôles sur l'élaboration et l'évaluation des modèles utilisés pour déterminer la juste valeur des dérivés, les contrôles sur le processus de vérification indépendante des prix, y compris l'intégrité des données importantes dont il est fait mention ci-dessus, et les contrôles sur les ajustements de valeur importants appliqués.

Pour tester l'évaluation de ces dérivés, nos procédures d'audit comprenaient, entre autres, une évaluation des méthodes et des données importantes utilisées par la CIBC. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons réalisé une évaluation indépendante d'un échantillon de dérivés et d'ajustements de valeur afin d'évaluer les hypothèses de modélisation et les données importantes utilisées par la CIBC pour estimer leur juste valeur. Dans le cadre de notre évaluation indépendante, nous avons obtenu de façon indépendante à partir de données externes sur le marché les données et hypothèses importantes. Pour un échantillon de modèles, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, évalué les méthodes d'évaluation utilisées par la CIBC pour déterminer la juste valeur. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies au sujet de l'évaluation à la juste valeur des dérivés.

Évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines

Question clé de l'audit

Comme il est décrit plus en détail à la note 20 des états financiers consolidés, la CIBC a présenté ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants pour la comptabilisation de l'incertitude à l'égard de l'impôt sur le résultat. La CIBC exerce ses activités dans un contexte fiscal caractérisé par des lois fiscales complexes et en constante évolution s'appliquant aux institutions financières. L'incertitude à l'égard des positions fiscales découle du fait que la législation fiscale peut prêter à interprétation. L'estimation des provisions pour positions fiscales incertaines fait appel au jugement de la direction en lien avec l'interprétation des lois fiscales dans les divers territoires où la CIBC exerce ses activités. Une grande part de jugement est notamment requise pour déterminer s'il est probable que les positions adoptées par la CIBC dans ses déclarations fiscales seront maintenues en lien avec certaines positions fiscales complexes et, le cas échéant, pour évaluer le montant d'une telle provision au moment de sa comptabilisation.

Pour effectuer l'audit des provisions pour positions fiscales incertaines de la CIBC, nous avons dû faire appel à nos professionnels de la fiscalité et exercer notre jugement, notamment pour l'interprétation de la législation fiscale et de la jurisprudence.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur les provisions pour positions fiscales incertaines de la CIBC, y compris notamment les contrôles à l'égard de l'évaluation par la direction du fondement technique des positions fiscales et du processus lié à l'évaluation des provisions connexes.

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons, entre autres procédures d'audit, évalué le fondement technique des positions fiscales adoptées par la CIBC et toutes les provisions pour positions fiscales incertaines connexes comptabilisées. Nous avons inspecté et évalué la correspondance avec les autorités fiscales compétentes, les avis à l'égard de l'impôt sur le revenu obtenus par la CIBC auprès de conseillers en fiscalité externes, y compris les opinions formulées au sujet de l'impôt sur le résultat, l'interprétation des lois fiscales par la CIBC et son évaluation de ces lois à l'égard de positions fiscales incertaines. Nous avons évalué le caractère raisonnable du traitement par la CIBC de toute information nouvelle reçue au cours de l'exercice en ce qui concerne les montants comptabilisés. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies au sujet des positions fiscales incertaines.

Évaluation de la dépréciation du goodwill de l'unité génératrice de trésorerie Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (UGT des États-Unis)

Question clé de l'audit

Comme il est décrit plus en détail à la note 9 des états financiers consolidés, la CIBC a comptabilisé un goodwill de 4,1 G\$ en lien avec l'UGT des États-Unis. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation, au moins une fois par année, qui consiste à comparer la valeur recouvrable de l'UGT des États-Unis à la valeur comptable de l'UGT des États-Unis. La valeur recouvrable de l'UGT des États-Unis est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Le goodwill doit également être soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices que l'actif ait pu perdre de la valeur.

L'audit du test de dépréciation du goodwill de l'UGT des États-Unis a constitué un processus complexe qui, en raison de la grande part de jugement associée aux hypothèses clés et aux estimations importantes qui ont dû être utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de cette UGT, a nécessité la participation de spécialistes. En particulier, l'estimation de la valeur recouvrable a été sensible aux hypothèses importantes, notamment les prévisions de résultats, le taux d'actualisation et le taux de croissance final, qui sont influencées par les attentes à l'égard de la conjoncture économique et des conditions du marché futures, y compris l'incidence de la COVID-19.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles sur le processus d'évaluation de la dépréciation du goodwill de la CIBC, y compris les contrôles à l'égard de l'examen par la direction de la méthode et des hypothèses importantes utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Les hypothèses importantes comprenaient des hypothèses au sujet des résultats attendus, des taux d'actualisation et du taux de croissance final.

Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons testé la valeur recouvrable estimée de l'UGT des États-Unis qui a été établie en fonction d'un calcul de la valeur d'utilité. Dans le cadre des procédures d'audit que nous avons mises en œuvre, nous avons notamment évalué la méthode appliquée, testé les hypothèses importantes susmentionnées et testé l'exhaustivité, l'exactitude et la pertinence des données sous-jacentes utilisées par la CIBC dans son évaluation. Nous avons comparé les hypothèses importantes et les données utilisées par la CIBC aux données externes disponibles sur les tendances sectorielles et économiques tenant compte de l'incidence de la COVID-19. Nous avons évalué le caractère raisonnable des estimations de la direction en comparant ses projections pour l'exercice précédent aux résultats réels et à la performance actuelle et procédé à une analyse de sensibilité à l'égard des hypothèses importantes. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies par la CIBC au sujet du test de dépréciation du goodwill.

Autres renseignements

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la CIBC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la CIBC ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CIBC.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la CIBC;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la CIBC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la CIBC à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la CIBC pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Helen Mitchell.

/s/ Ernst & Young s.r.l./s.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 2 décembre 2020

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et aux administrateurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit du bilan consolidé ci-joint de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) aux 31 octobre 2020 et 2019, de même que du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat global consolidé, de l'état des variations des capitaux propres consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la CIBC aux 31 octobre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC au 31 octobre 2020, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (cadre établi en 2013), et notre rapport daté du 2 décembre 2020 comporte une opinion sans réserve à son égard.

Fondement de l'opinion

La responsabilité des états financiers consolidés incombe à la direction de la CIBC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la CIBC, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants de la CIBC conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquaient notamment la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent une anomalie significative, que celle-ci résulte de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures qui répondent à ces risques. Ces procédures comprenaient le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportaient également l'appréciation des méthodes comptables retenues et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits servent de fondement raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit ci-après sont des questions relevées au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été ou doivent être communiquées au comité d'audit et qui 1) se rapportent à des comptes ou à des informations fournies qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés et 2) requièrent des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et ne signifie pas que nous exprimons des opinions distinctes sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou les informations fournies connexes.

Description de la question

Provision pour pertes sur créances

Comme il est décrit plus en détail à la note 1 et à la note 6 des états financiers consolidés, la CIBC a eu recours à un modèle de pertes de crédit attendues pour comptabiliser une provision pour pertes sur créances de 3,7 G\$ à son bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent le montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. Des informations prospectives, qui exigent une grande part de jugement, sont explicitement prises en compte dans l'estimation des provisions pour pertes de crédit attendues. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit (AIRC) depuis la comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

L'audit de la provision pour pertes sur créances a constitué un processus complexe qui, en raison de la complexité inhérente des modèles, de l'important volume de données utilisées, des hypothèses, des jugements et de l'interrelation entre les variables ayant servi à évaluer les pertes de crédit attendues, a nécessité la participation de spécialistes. Les hypothèses et jugements importants ayant trait à l'estimation de la provision pour pertes sur créances comprennent i) la détermination du moment où un prêt a subi une AIRC; ii) la prévision des informations prospectives applicables à de multiples scénarios économiques et la pondération probabiliste de ces scénarios; iii) le calcul des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie; et iv) l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit. La direction a appliqué une part de jugement accrue à l'égard des aspects susmentionnés au moment d'évaluer l'incidence de la COVID-19 sur la provision pour pertes sur créances. Plus particulièrement, la direction a posé des jugements dans l'évaluation de l'incidence potentielle des programmes d'allègement du gouvernement et de l'aide financière aux clients sur les pertes de crédit attendues, notamment en ce qui a trait à l'estimation des répercussions sur la cote de risque des emprunteurs et sur la migration dans le portefeuille de détail. La provision pour pertes sur créances représente une estimation importante reposant sur une méthode de modélisation, des hypothèses et des jugements dont les variations peuvent avoir une incidence importante sur l'évaluation des pertes de crédit attendues.

Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction, y compris ceux liés à la technologie, sur la provision pour pertes sur créances. Les contrôles que nous avons testés comprennent notamment les contrôles sur l'élaboration et la validation du modèle, l'établissement de prévisions économiques, l'exhaustivité et l'exactitude des données, la détermination de la notation interne du risque pour les prêts autres que de détail, ainsi que les contrôles sur la gouvernance et la surveillance à l'égard de la revue des pertes de crédit attendues globales, y compris l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit.

Pour tester la provision pour pertes sur créances, nous avons, entre autres procédures, évalué avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit si la méthode et les hypothèses des modèles importants utilisés pour estimer les pertes de crédit attendues sont conformes aux dispositions des IFRS, aux données historiques de la CIBC et aux normes sectorielles, y compris une évaluation des seuils utilisés pour déterminer la présence d'une AIRC. Pour un échantillon de variables d'informations prospectives, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en économie, évalué les méthodes de prévision de la direction et comparé les informations prospectives de la direction aux prévisions établies par des sources indépendantes et aux informations diffusées publiquement. Nous avons également évalué les pondérations probabilistes des scénarios utilisés dans les modèles fondés sur les pertes de crédit attendues. Avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit, nous avons évalué l'application du jugement d'expert en matière de crédit de la direction en évaluant si les montants comptabilisés reflétaient la qualité du crédit et les tendances macroéconomiques sous-jacentes, y compris l'incidence de la COVID-19, entre autres facteurs. Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues et évalué la notation des risques propres aux emprunteurs autres que de détail par rapport à l'échelle d'évaluation du risque de la Banque CIBC. Pour un échantillon, nous avons recalculé les pertes de crédit attendues pour tester l'exactitude arithmétique des modèles de la direction. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies sur la provision pour pertes sur créances par voie de note dans les états financiers.

Description de la question

Évaluation à la juste valeur des dérivés

Comme il est décrit plus en détail à la note 3 et à la note 13 des états financiers consolidés, la CIBC a comptabilisé des actifs dérivés de 32,7 G\$ et des passifs dérivés de 30,5 G\$. Les dérivés du portefeuille de la CIBC sont classés par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs, et la majorité des dérivés du portefeuille sont classés au niveau 2. Bien que des cours de marché existent pour les dérivés classés au niveau 1, ceux classés aux niveaux 2 et 3 nécessitent le recours à des techniques d'évaluation qui utilisent des données observables ou non observables sur le marché et qui exigent que la direction exerce son jugement.

L'audit de l'évaluation des dérivés a constitué un processus complexe qui a exigé que nous portions des jugements importants, en plus de nécessiter la participation de spécialistes en évaluation dans les cas où la juste valeur avait été déterminée au moyen de modèles complexes ou en nous fondant sur des données importantes non observables sur le marché, notamment des ajustements de valeur importants. Les données et les hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur qui ont nécessité une grande part de jugement de notre part comprennent, notamment, les corrélations, les volatilités et les écarts de taux. L'évaluation des dérivés est sensible à ces données, car elles sont de nature prospective et peuvent être influencées par la conjoncture économique et les conditions du marché futures.

Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur l'évaluation du portefeuille de dérivés de la CIBC, y compris ceux liés à la technologie. Les contrôles que nous avons testés comprennent notamment les contrôles sur l'élaboration et l'évaluation des modèles utilisés pour déterminer la juste valeur des dérivés, les contrôles sur le processus de vérification indépendante des prix, y compris l'intégrité des données importantes dont il est fait mention ci-dessus, et les contrôles sur les ajustements de valeur importants appliqués.

Pour tester l'évaluation de ces dérivés, nos procédures d'audit comprenaient, entre autres, une évaluation des méthodes et des données importantes utilisées par la CIBC. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons réalisé une évaluation indépendante d'un échantillon de dérivés et d'ajustements de valeur afin d'évaluer les hypothèses de modélisation et les données importantes utilisées par la CIBC pour estimer leur juste valeur. Dans le cadre de notre évaluation indépendante, nous avons obtenu de façon indépendante à partir de données externes sur le marché les données et

hypothèses importantes. Pour un échantillon de modèles, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, évalué les méthodes d'évaluation utilisées par la CIBC pour déterminer la juste valeur. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies au sujet de l'évaluation à la juste valeur des dérivés.

Évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines

Description de la question

Comme il est décrit plus en détail à la note 20 des états financiers consolidés, la CIBC a présenté ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants pour la comptabilisation de l'incertitude à l'égard de l'impôt sur le résultat. La CIBC exerce ses activités dans un contexte fiscal caractérisé par des lois fiscales complexes et en constante évolution s'appliquant aux institutions financières. L'incertitude à l'égard des positions fiscales découle du fait que la législation fiscale peut prêter à interprétation. L'estimation des provisions pour positions fiscales incertaines fait appel au jugement de la direction en lien avec l'interprétation des lois fiscales dans les divers territoires où la CIBC exerce ses activités. Une grande part de jugement est notamment requise pour déterminer s'il est probable que les positions adoptées par la CIBC dans ses déclarations fiscales seront maintenues en lien avec certaines positions fiscales complexes et, le cas échéant, pour évaluer le montant d'une telle provision au moment de sa comptabilisation.

Pour effectuer l'audit des provisions pour positions fiscales incertaines de la CIBC, nous avons dû faire appel à nos professionnels de la fiscalité et exercer notre jugement, notamment pour l'interprétation de la législation fiscale et de la jurisprudence.

Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur les provisions pour positions fiscales incertaines de la CIBC, y compris notamment les contrôles à l'égard de l'évaluation par la direction du fondement technique des positions fiscales et du processus lié à l'évaluation des provisions connexes.

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons, entre autres procédures d'audit, évalué le fondement technique des positions fiscales adoptées par la CIBC et toutes les provisions pour positions fiscales incertaines connexes comptabilisées. Nous avons inspecté et évalué la correspondance avec les autorités fiscales compétentes, les avis à l'égard de l'impôt sur le revenu obtenus par la CIBC auprès de conseillers en fiscalité externes, y compris les opinions formulées au sujet de l'impôt sur le résultat, l'interprétation des lois fiscales par la CIBC et son évaluation de ces lois à l'égard de positions fiscales incertaines. Nous avons évalué le caractère raisonnable du traitement par la CIBC de toute information nouvelle reçue au cours de l'exercice en ce qui concerne les montants comptabilisés. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies au sujet des positions fiscales incertaines.

Évaluation de la dépréciation du goodwill de l'unité génératrice de trésorerie Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (UGT des États-Unis)

Description de la question

Comme il est décrit plus en détail à la note 9 des états financiers consolidés, la CIBC a comptabilisé un goodwill de 4,1 G\$ en lien avec l'UGT des États-Unis. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation, au moins une fois par année, qui consiste à comparer la valeur recouvrable de l'UGT des États-Unis à la valeur comptable de l'UGT des États-Unis. La valeur recouvrable de l'UGT des États-Unis est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Le goodwill doit également être soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices que l'actif ait pu perdre de la valeur.

L'audit du test de dépréciation du goodwill de l'UGT des États-Unis a constitué un processus complexe qui, en raison de la grande part de jugement associée aux hypothèses clés et aux estimations importantes qui ont dû être utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de cette UGT, a nécessité la participation de spécialistes. En particulier, l'estimation de la valeur recouvrable a été sensible aux hypothèses importantes, notamment les prévisions de résultats, le taux d'actualisation et le taux de croissance final, qui sont influencées par les attentes à l'égard de la conjoncture économique et des conditions du marché futures, y compris l'incidence de la COVID-19.

Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles sur le processus d'évaluation de la dépréciation du goodwill de la CIBC, y compris les contrôles à l'égard de l'examen par la direction de la méthode et des hypothèses importantes utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Les hypothèses importantes comprenaient des hypothèses au sujet des résultats attendus, des taux d'actualisation et du taux de croissance final.

Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons testé la valeur recouvrable estimée de l'UGT des États-Unis qui a été établie en fonction d'un calcul de la valeur d'utilité. Dans le cadre des procédures d'audit que nous avons mises en œuvre, nous avons notamment évalué la méthode appliquée, testé les hypothèses importantes susmentionnées et testé l'exhaustivité, l'exactitude et la pertinence des données sous-jacentes utilisées par la CIBC dans son évaluation. Nous avons comparé les hypothèses importantes et les données utilisées par la CIBC aux données externes disponibles sur les tendances sectorielles et économiques tenant compte de l'incidence de la COVID-19. Nous avons évalué le caractère raisonnable des estimations de la direction en comparant ses projections pour l'exercice précédent aux résultats réels et à la performance actuelle et procédé à une analyse de sensibilité à l'égard des hypothèses importantes. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies par la CIBC au sujet du test de dépréciation du goodwill.

Nous agissons en tant qu'auditeur de la CIBC depuis 2002.

/s/ Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 2 décembre 2020

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et aux administrateurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) en date du 31 octobre 2020 sur la base des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre établi en 2013) (critères établis par le COSO). À notre avis, la CIBC maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2020 selon les critères établis par le COSO.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, du bilan consolidé de la CIBC aux 31 octobre 2020 et 2019, ainsi que du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat global consolidé, de l'état des variations des capitaux propres consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020, ainsi que les notes annexes, et notre rapport du 2 décembre 2020 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Fondement de l'opinion

La direction de la CIBC est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incluse dans la section « Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière » qui figure dans le rapport de gestion ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion quant au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC en nous fondant sur notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants de la CIBC conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu dans tous ses aspects significatifs.

Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

/s/ Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 2 décembre 2020

Bilan consolidé

En millions de dollars canadiens, aux 31 octobre	2020	2019
ACTIF		
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	43 531 \$	3 840 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	18 987	13 519
Valeurs mobilières (note 5)	149 046	121 310
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	8 547	3 664
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	65 595	56 111
Prêts (note 6)		
Prêts hypothécaires à l'habitation	221 165	208 652
Prêts personnels	42 222	43 651
Cartes de crédit	11 389	12 755
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	135 546	125 798
Provision pour pertes sur créances	(3 540)	(1 915)
	406 782	388 941
Divers		
Dérivés (note 13)	32 730	23 895
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 606	9 167
Immobilisations corporelles (note 8)	2 997	1 813
Goodwill (note 9)	5 253	5 449
Logiciels et autres immobilisations incorporelles (note 9)	1 961	1 969
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence (note 26)	658	586
Actif d'impôt différé (note 20)	650	517
Autres actifs (note 10)	23 208	20 823
	77 063	64 219
	769 551 \$	651 604 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dépôts (note 11)		
Particuliers	202 152 \$	178 091 \$
Entreprises et gouvernements	311 426	257 502
Banques	17 011	11 224
Emprunts garantis	40 151	38 895
	570 740	485 712
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 963	15 635
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 824	1 822
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	71 653	51 801
Divers		
Dérivés (note 13)	30 508	25 113
Acceptations	9 649	9 188
Passif d'impôt différé (note 20)	33	38
Autres passifs (note 12)	22 134	19 031
	62 324	53 370
Titres secondaires (note 15)	5 712	4 684
Capitaux propres		
Actions privilégiées et autres titres de participation (note 16)	3 575	2 825
Actions ordinaires (note 16)	13 908	13 591
Surplus d'apport	117	125
Résultats non distribués	22 119	20 972
Cumul des autres éléments du résultat global	1 435	881
Total des capitaux propres applicables aux actionnaires	41 154	38 394
Participations ne donnant pas le contrôle	181	186
Total des capitaux propres	41 335	38 580
	769 551 \$	651 604 \$

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Nicholas D. Le Pan
Administrateur

Compte de résultat consolidé

En millions de dollars canadiens, sauf indication contraire, pour les exercices clos les 31 octobre

	2020	2019	2018
Produits d'intérêts¹			
Prêts	13 863 \$	16 048 \$	13 901 \$
Valeurs mobilières	2 568	2 779	2 269
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	842	1 474	1 053
Dépôts auprès d'autres banques	249	396	282
	17 522	20 697	17 505
Charges d'intérêts			
Dépôts	5 326	8 422	6 240
Valeurs vendues à découvert	254	291	272
Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	656	1 198	736
Titres secondaires	159	198	174
Divers	83	37	18
	6 478	10 146	7 440
Produits nets d'intérêts	11 044	10 551	10 065
Produits autres que d'intérêts			
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	468	475	420
Frais sur les dépôts et les paiements	781	908	877
Commissions sur crédit	1 020	958	851
Honoraires d'administration de cartes	410	458	510
Honoraires de gestion de placements et de garde	1 382	1 305	1 247
Produits tirés des fonds communs de placement	1 586	1 595	1 624
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	386	430	431
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	362	313	357
Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net	694	761	603
Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et au coût amorti, montant net (note 5)	9	34	(35)
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	234	304	310
Produits tirés des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 26)	79	92	121
Divers	286	427	453
	7 697	8 060	7 769
Total des produits	18 741	18 611	17 834
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 6)	2 489	1 286	870
Charges autres que d'intérêts			
Salaires et avantages du personnel	6 259	5 726	5 665
Frais d'occupation	944	892	875
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	1 939	1 874	1 742
Communications	308	303	315
Publicité et expansion des affaires	271	359	327
Honoraires	203	226	226
Taxes d'affaires et taxes sur le capital	117	110	103
Divers (notes 4 et 9)	1 321	1 366	1 005
	11 362	10 856	10 258
Résultat avant impôt sur le résultat	4 890	6 469	6 706
Impôt sur le résultat (note 20)	1 098	1 348	1 422
Résultat net	3 792 \$	5 121 \$	5 284 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	2 \$	25 \$	17 \$
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres titres de participation	122 \$	111 \$	89 \$
Porteurs d'actions ordinaires	3 668	4 985	5 178
Résultat net applicable aux actionnaires	3 790 \$	5 096 \$	5 267 \$
Résultat par action (en dollars) (note 21)			
De base	8,23 \$	11,22 \$	11,69 \$
Dilué	8,22	11,19	11,65
Dividendes par action ordinaire (en dollars) (note 16)	5,82	5,60	5,32

1) Comprend des produits d'intérêts de 15,7 G\$, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 (18,8 G\$ en 2019).

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État du résultat global consolidé

En millions de dollars canadiens, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Résultat net	3 792 \$	5 121 \$	5 284 \$
Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	382	(21)	635
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture d'investissements dans des établissements à l'étranger	(202)	(10)	(349)
	180	(31)	286
Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG			
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs évaluées à la JVAERG	254	244	(142)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	(22)	(28)	(29)
	232	216	(171)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	142	137	(25)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	19	(6)	(26)
	161	131	(51)
Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	80	(220)	226
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	(56)	28	(2)
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	50	(2)	29
	74	(194)	253
Total des autres éléments du résultat global¹	647	122	317
Résultat global	4 439 \$	5 243 \$	5 601 \$
Résultat global applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	2 \$	25 \$	17 \$
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres titres de participation	122 \$	111 \$	89 \$
Porteurs d'actions ordinaires	4 315	5 107	5 495
Résultat global applicable aux actionnaires	4 437 \$	5 218 \$	5 584 \$

1) Comprend des profits de 44 M\$ en 2020 (44 M\$ de profits en 2019 et 19 M\$ de pertes en 2018) ayant trait à nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

En millions de dollars canadiens, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
(Charge) économie d'impôt sur le résultat attribuée à chacune des composantes des autres éléments du résultat global			
Éléments qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	42 \$	– \$	(31)\$
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture d'investissements dans des établissements à l'étranger	(46)	(16)	43
	(4)	(16)	12
Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG			
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs évaluées à la JVAERG	(59)	(36)	18
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	7	10	8
	(52)	(26)	26
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(51)	(49)	8
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	(7)	2	9
	(58)	(47)	17
Éléments qui ne peuvent faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(19)	77	(87)
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	20	(10)	1
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	(17)	–	(11)
	(16)	67	(97)
	(130)\$	(22)\$	(42)\$

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État des variations des capitaux propres consolidé

En millions de dollars canadiens, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Actions privilégiées et autres titres de participation (note 16)			
Solde au début de l'exercice	2 825 \$	2 250 \$	1 797 \$
Emission d'actions privilégiées et de billets avec remboursement de capital à recours limité	750	575	450
Actions autodétenues	—	—	3
Solde à la fin de l'exercice	3 575 \$	2 825 \$	2 250 \$
Actions ordinaires (note 16)			
Solde au début de l'exercice	13 591 \$	13 243 \$	12 548 \$
Emission dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank	—	—	194
Emission dans le cadre de l'acquisition de Wellington Financial	—	—	47
Emission d'actions ordinaires	371	377	555
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(68)	(30)	(104)
Actions autodétenues	14	1	3
Solde à la fin de l'exercice	13 908 \$	13 591 \$	13 243 \$
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice	125 \$	136 \$	137 \$
Charge de rémunération découlant des attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	14	16	31
Exercice d'options sur actions et règlement d'autres attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	(20)	(27)	(32)
Divers	(2)	—	—
Solde à la fin de l'exercice	117 \$	125 \$	136 \$
Résultats non distribués			
Solde au début de l'exercice avant les modifications de méthodes comptables	20 972 \$	18 537 \$	16 101 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 le 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	s. o.	(144)
Incidence de l'adoption de l'IFRS 15 le 1 ^{er} novembre 2018	s. o.	6	s. o.
Incidence de l'adoption de l'IFRS 16 le 1 ^{er} novembre 2019 (note 8)	148	s. o.	s. o.
Solde au début de l'exercice après les modifications de méthodes comptables	21 120	18 543	15 957
Résultat net applicable aux actionnaires	3 790	5 096	5 267
Dividendes et distributions (note 16)			
Actions privilégiées et autres titres de participation	(122)	(111)	(89)
Actions ordinaires	(2 592)	(2 488)	(2 356)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(166)	(79)	(313)
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassés du cumul des autres éléments du résultat global	93	18	49
Divers ¹	(4)	(7)	22
Solde à la fin de l'exercice	22 119 \$	20 972 \$	18 537 \$
Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat			
Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Solde au début de l'exercice	993 \$	1 024 \$	738 \$
Variation nette de l'écart de change	180	(31)	286
Solde à la fin de l'exercice	1 173 \$	993 \$	1 024 \$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG			
Solde au début de l'exercice selon la Norme comptable internationale 39 (IAS 39)	s. o.	s. o.	60 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 le 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	s. o.	(28)
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	77 \$	(139)\$	32 \$
Variation nette des valeurs évaluées à la JVAERG	232	216	(171)
Solde à la fin de l'exercice	309 \$	77 \$	(139)\$
Profits nets (pertes nettes) sur couvertures de flux de trésorerie			
Solde au début de l'exercice	113 \$	(18)\$	33 \$
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	161	131	(51)
Solde à la fin de l'exercice	274 \$	113 \$	(18)\$
Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies			
Solde au début de l'exercice	(363)\$	(143)\$	(369)\$
Variation nette des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	80	(220)	226
Solde à la fin de l'exercice	(283)\$	(363)\$	(143)\$
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit			
Solde au début de l'exercice	16 \$	(12)\$	(10)\$
Variation nette attribuable aux variations du risque de crédit	(56)	28	(2)
Solde à la fin de l'exercice	(40)\$	16 \$	(12)\$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG			
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 le 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	s. o.	85 \$
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	45 \$	65 \$	85 \$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	50	(2)	29
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassé(s) en résultats non distribués ²	(93)	(18)	(49)
Solde à la fin de l'exercice	2 \$	45 \$	65 \$
Total du cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat	1 435 \$	881 \$	777 \$
Participations ne donnant pas le contrôle			
Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	s. o.	s. o.	202 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 le 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	s. o.	(4)
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	186 \$	173 \$	198
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	2	25	17
Dividendes	(15)	(11)	(31)
Divers	8	(1)	(11)
Solde à la fin de l'exercice	181 \$	186 \$	173 \$
Capitaux propres à la fin de l'exercice	41 335 \$	38 580 \$	35 116 \$

- Les données de 2018 comprennent la comptabilisation de reports en avant de pertes au titre d'écarts de change liés à l'investissement net dans des établissements à l'étranger de la CIBC qui avaient été reclassés dans les résultats non distribués au moment de notre transition aux IFRS en 2012.
- Comprendre des profits de néant reclassés dans les résultats non distribués (néant en 2019 et 11 M\$ en 2018) ayant trait à nos placements dans des entreprises associées et des contreparties comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

s. o. Sans objet

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions de dollars canadiens, pour les exercices clos les 31 octobre

	2020	2019	2018
Flux de trésorerie d'exploitation			
Résultat net	3 792 \$	5 121 \$	5 284 \$
Ajustements pour rapprocher le résultat net des flux de trésorerie d'exploitation :			
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2 489	1 286	870
Amortissement et perte de valeur ¹	1 311	838	657
Charge au titre des options sur actions et des actions subalternes	14	16	31
Impôt différé	(228)	108	69
Pertes (profits) sur titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti	(9)	(34)	35
Pertes nettes (profits nets) à la cession d'immobilisations corporelles	4	(7)	(14)
Autres éléments hors caisse, montant net	(767)	(229)	(292)
Variations nettes des actifs et des passifs d'exploitation			
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	(5 468)	(208)	(2 599)
Prêts, nets des remboursements	(18 891)	(17 653)	(16 155)
Dépôts, nets des retraits	82 120	19 838	20 770
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	328	1 853	69
Intérêts courus à recevoir	97	(122)	(341)
Intérêts courus à payer	(238)	138	205
Actifs dérivés	(8 832)	(2 484)	2 780
Passifs dérivés	5 184	4 037	(2 084)
Valeurs mobilières évaluées à la JVRN	(8 296)	(1 826)	(647)
Autres actifs et passifs évalués/désignés à la JVRN	1 563	1 222	(380)
Impôt exigible	1 287	(309)	(301)
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2	(909)	707
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	19 852	20 961	2 869
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	(4 883)	1 824	(453)
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	(9 394)	(10 785)	(1 195)
Divers, montant net	(742)	(4 041)	(18)
	60 295	18 635	9 867
Flux de trésorerie de financement			
Émission de titres secondaires	1 000	1 500	1 534
Remboursement/rachat/échéance de titres secondaires	(33)	(1 001)	(638)
Émission d'actions privilégiées et de billets avec remboursement de capital à recours limité, nette des frais liés à l'émission	747	568	445
Émission d'actions ordinaires au comptant	163	157	186
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(234)	(109)	(417)
Vente (achat) d'actions autodétenuës, montant net	14	1	6
Dividendes et distributions versés	(2 571)	(2 406)	(2 109)
Remboursement des obligations locatives	(307)	–	–
	(1 221)	(1 290)	(993)
Flux de trésorerie d'investissement			
Achat de valeurs mobilières évaluées/désignées à la JVAERG et au coût amorti	(54 075)	(42 304)	(33 011)
Produit de la vente de valeurs mobilières évaluées/désignées à la JVAERG et au coût amorti	11 883	13 764	12 992
Produit à l'échéance de titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti	23 093	10 948	12 402
Sorties affectées aux acquisitions, nettes de la trésorerie acquise	–	(25)	(315)
Rentrées nettes provenant des cessions de placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	–	–	200
Vente (achat) d'immobilisations corporelles, montant net	(309)	(272)	(255)
	(19 408)	(17 889)	(7 987)
Incidence de la fluctuation des taux de change sur la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	25	4	53
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au cours de l'exercice	39 691	(540)	940
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de l'exercice	3 840	4 380	3 440
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de l'exercice²	43 531 \$	3 840 \$	4 380 \$
Intérêts versés au comptant	6 716 \$	10 008 \$	7 235 \$
Intérêts reçus au comptant	16 774	19 840	16 440
Dividendes reçus au comptant	845	735	724
Impôt sur le résultat payé au comptant	39	1 549	1 654

1) Comprend l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, des actifs au titre de droits d'utilisation, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives, des logiciels et autres immobilisations incorporelles, ainsi que du goodwill.

2) Comprend des liquidités soumises à restrictions de 463 M\$ (479 M\$ en 2019 et 438 M\$ en 2018) et des comptes de dépôt à vue productifs d'intérêts avec la Banque du Canada.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes des états financiers consolidés

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) est une institution financière diversifiée régie par la *Loi sur les banques* (Canada). La CIBC est née de la fusion, en 1961, de la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada. Par l'intermédiaire de ses quatre unités d'exploitation stratégique, Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux, la CIBC offre un éventail complet de produits et de services financiers à 10 millions de particuliers, d'entreprises, de clients du secteur public et de clients institutionnels au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier. Pour plus de précisions sur nos unités d'exploitation, se reporter à la note 31. La CIBC est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés à Commerce Court, Toronto (Ontario).

Note 1 | Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les états financiers consolidés de la CIBC ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les présents états financiers consolidés sont également conformes au paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) et aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

La CIBC a appliqué de manière uniforme les mêmes méthodes comptables pendant toutes les périodes présentées, à l'exception de l'adoption de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2018, de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2019, de l'adoption de la Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 1 (modification d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7), qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2019, et de l'adoption de l'IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2019, ces normes et ces modifications ayant été adoptées sans retraitement des informations comparatives, comme il est mentionné ci-après dans les sections intitulées Honoraires et commissions, Contrats de location, Réforme des taux d'intérêt de référence (modification d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7) et Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*.

À moins d'indication contraire, tous les montants contenus dans les présents états financiers consolidés sont libellés en millions de dollars canadiens.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration (conseil) le 2 décembre 2020.

Sommaire des principales méthodes comptables

Nos principales méthodes comptables sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Pour préparer les états financiers consolidés selon les IFRS, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés et évalués d'actifs et de passifs, du résultat net, du résultat global et des informations connexes. Des estimations importantes sont faites et des hypothèses significatives sont formulées afin d'évaluer les instruments financiers, la provision pour pertes sur créances, la dépréciation des actifs, l'impôt sur le résultat, les provisions et les passifs éventuels, les programmes de fidélisation autogérés et les hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, ainsi que pour évaluer si les entités structurées doivent être consolidées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Périmètre de consolidation

Nous consolidons les entités sur lesquelles nous exerçons le contrôle. Les conditions suivantes doivent être remplies pour avoir le contrôle sur une autre entité : i) il faut détenir le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité, ii) il faut être exposé ou avoir droit à des rendements variables en raison de nos liens avec l'entité et iii) il faut avoir la capacité d'influer sur ces rendements obtenus du fait que nous exerçons notre pouvoir sur l'entité.

Filiales

Les filiales sont des entités sur lesquelles la CIBC exerce le contrôle. En règle générale, la CIBC exerce le contrôle sur ses filiales en raison de sa participation de plus de 50 % dans les droits de vote et est exposée de façon importante à ses filiales compte tenu de sa participation de plus de 50 % dans celles-ci. L'incidence des droits de vote potentiels que la CIBC a la capacité pratique d'exercer est prise en compte dans l'évaluation de l'existence du contrôle. Les filiales sont consolidées à compter de la date où leur contrôle est obtenu par la CIBC, et cessent d'être consolidées dès la perte de ce contrôle. Les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme à toutes les filiales consolidées. D'autres renseignements sur nos principales filiales figurent à la note 27.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes importantes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées présentent souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : i) activités bien circonscrites; ii) objectif précis et bien défini, par exemple : titriser nos propres actifs financiers ou les actifs financiers de tiers afin de fournir des sources de financement ou de fournir des possibilités de placement à des investisseurs en leur transférant les risques et avantages associés aux actifs de l'entité structurée; iii) capitaux propres insuffisants pour permettre à l'entité structurée de financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné; ou iv) financement par émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit ou d'autres risques. Parmi les entités structurées, on compte des entités de titrisation, du financement adossé à des actifs et des fonds de placement.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer si la CIBC a le pouvoir sur une entité, surtout dans le cas d'entités structurées complexes, l'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances, notamment l'objet et la conception de l'entité émettrice, les relations avec les autres investisseurs et la capacité de chaque investisseur de prendre des décisions à l'égard des activités importantes, et si la CIBC agit à titre de mandant ou de mandataire.

Les conclusions portant sur la consolidation sont réévaluées chaque fois que les faits et circonstances précis et pertinents indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités.

Transactions éliminées au moment de la consolidation

La totalité des transactions, des soldes, et des profits latents et des pertes latentes sur les transactions intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans le bilan consolidé à titre de composante distincte des capitaux propres ne faisant pas partie des capitaux propres applicables aux actionnaires de la CIBC. Le résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle est présenté de façon distincte dans le compte de résultat consolidé.

Entreprises associées et coentreprises

Nous classons les placements dans des entités sur lesquelles nous exerçons une influence notable et qui ne sont ni des filiales ni des coentreprises dans les entreprises associées. Nous sommes présumés exercer une influence notable lorsque nous détenons, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une entité ou, dans le cas d'une société en commandite, lorsque la CIBC est un co-commandité. L'influence notable pourrait aussi exister lorsque nous détenons moins de 20 % des droits de vote d'une entité, par exemple, si nous avons une influence sur les processus d'élaboration des politiques, soit en ayant un représentant siégeant au conseil d'administration de l'entité, ou par un autre moyen. Si nous sommes parties à un accord contractuel en vertu duquel nous convenons, avec une ou plusieurs parties, d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint, nous classons notre participation dans l'entreprise à titre de coentreprise.

Les placements dans des entreprises associées et les participations dans des coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Selon la méthode de la mise en équivalence, ces placements sont initialement évalués au coût, y compris le montant attribuable du goodwill et les immobilisations incorporelles, et ajustés par la suite pour rendre compte des variations subséquentes de notre quote-part dans l'actif net du placement.

Au moment de l'application de la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation d'un placement dans une société émettrice dont la période de présentation de l'information financière diffère de celle de la CIBC, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets d'événements ou de transactions d'importance qui se sont produits entre la date de clôture de la société émettrice et la date de clôture de la CIBC.

Conversion de devises

Les actifs et les passifs monétaires et les actifs et les passifs non monétaires, évalués à leur juste valeur et libellés en monnaies étrangères, sont convertis dans les monnaies fonctionnelles propres aux activités opérationnelles aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes réalisés et latents découlant de la conversion en monnaies fonctionnelles sont inclus dans le compte de résultat consolidé, à l'exception des profits de change latents et des pertes de change latentes sur les titres de participation désignés à la JVAERG, qui sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant d'acquisitions, sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, tandis que les produits et les charges de ces établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes de change qui découlent de la conversion des comptes des établissements à l'étranger et des transactions de couverture de l'investissement net dans ces établissements à l'étranger, nets de l'impôt applicable, sont imputés à l'écart de change, montant net, dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les profits et les pertes de change cumulés, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable du cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé lors de la sortie d'un établissement à l'étranger, y compris la sortie partielle d'un établissement à l'étranger qui entraîne une perte de contrôle. Lors de la sortie partielle d'un établissement à l'étranger qui n'entraîne pas une perte de contrôle, la part proportionnelle du montant cumulé des profits et des pertes de change, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable auparavant comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé.

Comptabilisation des instruments financiers

Classement et évaluation des instruments financiers

Tous les actifs financiers doivent, au moment de la comptabilisation initiale, être classés comme des instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN (détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction), des instruments financiers évalués au coût amorti, des instruments financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG, des instruments financiers sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG ou des instruments financiers désignés à la JVRN (désignation à la juste valeur), en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique selon lequel ils sont gérés. Tous les actifs financiers et les dérivés doivent être évalués à la juste valeur, sauf les actifs financiers évalués au coût amorti. Les actifs financiers doivent être reclassés uniquement lorsque survient un changement dans le modèle économique selon lequel ils sont gérés. Tous les reclassements doivent être effectués de manière prospective à compter de la date de reclassement.

Selon le modèle de classement et d'évaluation, tous les actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, y compris les actifs comportant des dérivés incorporés, doivent être classés comme des actifs financiers évalués à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale. Cette analyse a pour but de déterminer si les flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier donné « correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », de sorte que toute variabilité des flux de trésorerie contractuels concorde avec un « contrat de prêt de base ». Dans le cadre de cette analyse, le « principal » s'entend de la juste valeur d'un actif financier au moment de la comptabilisation initiale et peut varier au cours de la durée de vie de l'actif financier (par exemple, s'il y a des remboursements de principal ou un amortissement de la prime / de l'escompte). Toujours dans le cadre de cette analyse, les « intérêts » s'entendent de la contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit, soit les deux éléments les plus importants qui les composent dans un contexte de contrat de prêt. Lorsque des modalités contractuelles exposent les flux de trésorerie contractuels à des risques ou à une volatilité plus que minimales et qui sont sans rapport avec un contrat de prêt de base, les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Cette analyse vise à s'assurer que les titres de créance qui ne présentent pas uniquement des caractéristiques de base d'un prêt, notamment des options de conversion et un rendement indexé sur des actions, sont évalués à la JVRN.

Le classement, au moment de la comptabilisation initiale, des actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts est déterminé en fonction du modèle économique selon lequel ces titres sont gérés. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention à des fins de transaction » ou « évaluation à la juste valeur » sont classés comme étant évalués à la JVRN. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente » sont classés comme étant évalués à la JVAERG pour les titres de créance. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » sont classés comme étant évalués au coût amorti. Les éléments suivants sont pris en compte pour déterminer le modèle économique applicable aux actifs financiers :

- I) l'objectif d'affaires du portefeuille;
- II) les risques à gérer et le type d'activités commerciales qui sont menées sur une base quotidienne pour gérer ces risques;
- III) la base sur laquelle le rendement du portefeuille est évalué;
- IV) la fréquence et l'importance des transactions de vente.

Tous les actifs financiers sous forme de titres de participation sont classés à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale à moins qu'ils ne soient pas détenus avec l'intention d'une prise de profits à court terme et qu'une désignation irrévocable soit faite pour classer l'instrument à la JVAERG pour les titres de participation.

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, sauf s'il s'agit de dérivés, d'engagements liés à des valeurs vendues à découvert ou de passifs désignés à leur juste valeur. Les dérivés, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert et les passifs financiers désignés à leur juste valeur sont évalués à leur juste valeur.

Les dérivés sont évalués à la JVRN, sauf dans la mesure où ils sont désignés dans une relation de couverture, auquel cas les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, continuent de s'appliquer.

Instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN (détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction)

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction doivent obligatoirement être évalués à la JVRN puisqu'ils sont détenus à des fins de transaction ou qu'ils font partie d'un portefeuille sous gestion affichant un profil de prise de profits à court terme. Les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction doivent aussi obligatoirement être évalués à la juste valeur si les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts ou s'ils sont gérés avec d'autres instruments financiers sur la base de la juste valeur.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la JVRN sont réévalués à leur juste valeur à la date du bilan consolidé. Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à titre de profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net. Les produits d'intérêts et les dividendes dégagés des valeurs du compte de négociation et des valeurs autres que du compte de négociation ainsi que les dividendes et les charges d'intérêts liés aux valeurs vendues à découvert sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Instruments financiers désignés à la JVRN (désignation à la juste valeur)

Les instruments financiers désignés à la JVRN sont ceux que nous désignons volontairement, à leur comptabilisation initiale, comme des instruments qui seront évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat consolidé alors qu'ils auraient autrement été classés dans une autre catégorie aux fins comptables. La désignation à la juste valeur, une fois faite, est irrévocable. Elle n'est possible que si des justes valeurs fiables sont disponibles et si cette désignation élimine ou réduit de façon importante une incohérence d'évaluation qui découlerait autrement de l'évaluation des actifs ou des passifs selon une méthode différente, et si certaines exigences du BSIF ayant trait à certains prêts sont respectées. La désignation à la JVRN est également possible pour les passifs financiers qui font partie d'un portefeuille qui est géré sur la base de la juste valeur, conformément à notre stratégie de placement, et qui font l'objet de rapports internes sur cette base. Cette désignation peut aussi s'appliquer aux passifs financiers comprenant au moins un dérivé incorporé, qui devrait autrement être séparé. Nous appliquons la désignation à la juste valeur à certains engagements hypothécaires.

Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur des instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés de la même façon que ceux des instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN, à l'exception des variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les dividendes et les produits d'intérêts gagnés ainsi que les charges d'intérêts sur les actifs et les passifs désignés à leur juste valeur sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée ou réduite des coûts de transaction directs et marginaux, et sont ultérieurement évalués au coût amorti, à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les prêts évalués au coût amorti englobent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels, les cartes de crédit et la plupart des prêts aux entreprises et aux gouvernements. Certains titres des portefeuilles de liquidités, qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception », sont également classés comme étant évalués au coût amorti. La majorité des dépôts auprès d'autres banques, des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, des garanties au comptant au titre de valeurs empruntées et la majeure partie des engagements de clients en vertu d'acceptations sont comptabilisés au coût amorti.

Actifs financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG

Les instruments financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG sont des actifs financiers non dérivés dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

Les titres de créance évalués à la JVAERG sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée ou réduite des coûts de transaction directs et marginaux. Après la comptabilisation initiale, les titres de créance évalués à la JVAERG sont réévalués à la juste valeur, à l'exception des variations des provisions pour pertes de crédit attendues et des profits et des pertes de change connexes qui sont tous deux comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les profits et les pertes cumulés auparavant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont transférés du cumul des autres éléments du résultat global au compte de résultat consolidé une fois le titre de créance vendu. Les profits et les pertes réalisés à la vente, calculés selon la méthode du coût moyen, et les variations des provisions pour pertes de crédit attendues sont inscrits au poste Profits (pertes) sur titres de créance évalués à la JVAERG et coût amorti, montant net, dans le compte de résultat consolidé. Les produits d'intérêts relatifs aux titres de créance évalués à la JVAERG sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts. Les instruments sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG comprennent ceux de nos portefeuilles de liquidités gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

Un instrument financier sous forme de titre de créance est déprécié (classé comme étant de troisième stade) lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument financier en question sont survenus après la comptabilisation initiale. L'obtention d'informations indiquant qu'un emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières et la survenance d'un défaut de paiement ou autres manquements, par exemple, sont des indications de dépréciation.

Instruments financiers sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG

Les instruments financiers sous forme de titres de participation sont évalués à la JVRN, à moins qu'une désignation irrévocable soit faite pour les évaluer à la JVAERG. Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur des titres de participation désignés à la JVAERG, y compris les profits et les pertes de change connexes, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les montants inscrits dans les autres éléments du résultat global ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net, à l'exception des dividendes non considérés comme des remboursements de capital, qui sont comptabilisés à titre de produits d'intérêts dans le compte de résultat consolidé une fois reçus. Les profits ou les pertes inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global seront plutôt, au moment de la décomptabilisation des titres de participation, reclassés en résultats non distribués à même les capitaux propres et présentés au poste Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassés des autres éléments du résultat global dans l'état des variations des capitaux propres consolidé. Les actifs financiers désignés à la JVAERG sont notamment composés de titres de participation détenus à des fins autres que de transaction qui sont essentiellement liés à nos placements dans des sociétés fermées et des sociétés en commandite.

Dépréciation d'actifs financiers

Les provisions pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées à l'égard de tous les actifs financiers qui constituent des titres de créance classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVAERG et de tous les engagements de prêts et cautionnements financiers qui ne sont pas évalués à la JVRN. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent le montant objectif fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé sur l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles, la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. Des informations prospectives ont été explicitement prises en compte dans l'estimation des provisions pour pertes de crédit attendues, ce qui exige une grande part de jugement (pour plus de précisions, se reporter à la note 6).

La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des prêts et des acceptations est incluse dans la provision pour pertes sur créances du bilan consolidé. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créances évalués à la JVAERG est inscrite à titre de composante de la valeur comptable des titres, évalués à leur juste valeur. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des autres actifs financiers est comprise dans la valeur comptable de l'instrument. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des garanties et des engagements de prêts est inscrite dans les autres passifs.

Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant : i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

Le calcul des provisions pour pertes de crédit attendues repose sur la valeur attendue de trois scénarios probabilistes pour évaluer les insuffisances de flux de trésorerie attendus, actualisées au moyen du taux d'intérêt effectif. Une insuffisance de flux de trésorerie est la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie que nous nous attendons à recevoir. Les principales données utilisées aux fins de la détermination des provisions pour pertes de crédit attendues sont les suivantes :

- la probabilité de défaut (PD) est une estimation de la probabilité de défaut au cours d'une période donnée;
- la perte en cas de défaut (PCD) est une estimation de la perte résultant d'un défaut au cours d'une période donnée;
- l'exposition en cas de défaut (ECD) est une estimation de l'exposition à une date de défaut future.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaut dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir correspondent à la tranche des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui porte sur les pertes de crédit attendues découlant des cas de défaut possibles aux termes de l'instrument financier donné dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Passage d'un stade à un autre et augmentation importante du risque de crédit

En raison des exigences susmentionnées, les instruments financiers visés par les provisions pour pertes de crédit attendues sont classés selon trois stades.

Pour les instruments financiers productifs :

Sont considérés comme étant de premier stade tous les instruments financiers productifs n'ayant pas subi une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à l'égard des instruments financiers de premier stade. Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, nous comparons le risque de défaut de l'instrument financier à la date de clôture, avec le risque de défaut de l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

Sont considérés comme étant de deuxième stade tous les instruments financiers productifs ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard des instruments financiers de deuxième stade. Si le risque de crédit que comporte l'instrument financier se résorbe au cours d'une période de présentation de l'information financière ultérieure de telle sorte qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, alors nous comptabilisons à nouveau les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir étant donné que l'instrument financier est de retour au premier stade.

Nous déterminons si un instrument financier a subi une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sur la base d'instruments financiers pris individuellement. Les variations des provisions pour pertes de crédit attendues requises, y compris l'incidence des instruments financiers qui passent du premier au deuxième stade, sont inscrites au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances dans le compte de résultat consolidé. Il faut faire preuve d'une grande part de jugement pour conclure à une augmentation importante du risque de crédit (pour plus de précisions, se reporter à la note 6).

Les instruments financiers de troisième stade sont ceux que nous avons classés comme douteux. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard de tous les instruments financiers de troisième stade. Nous classons un instrument financier comme douteux lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés sont survenus après la comptabilisation initiale. L'obtention d'informations indiquant qu'un emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières et la survenance d'un défaut de paiement ou autres manquements, par exemple, sont des indications de dépréciation. Tous les instruments financiers dont le principal ou les intérêts exigibles sont en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme douteux, exception faite des prêts sur cartes de crédit, qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est offerte, des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité.

Un instrument financier n'est plus considéré comme douteux lorsque tous les montants en souffrance, y compris les intérêts, ont été recouverts et qu'il est établi que le principal et les intérêts sont entièrement recouvrables conformément aux dispositions initiales du contrat de l'instrument financier ou aux conditions révisées du marché, et que toutes les questions ayant entraîné le classement en tant que prêt douteux ont été résolues.

Les instruments financiers sont radiés, en partie ou en totalité, par imputation à la provision pour pertes sur créances connexe lorsque nous jugeons qu'il n'est pas réaliste d'envisager le recouvrement futur de ces montants. Lorsque les instruments financiers sont garantis, cette radiation est généralement effectuée après la réalisation de tous les biens donnés en garantie ou leur transfert à la CIBC ou, dans certains cas, lorsque la valeur de réalisation nette d'un bien donné en garantie ou que toute autre information disponible laisse entendre que le recouvrement ultérieur de montants additionnels n'est pas raisonnablement envisageable. Tout recouvrement ultérieur de montants déjà radiés est porté au crédit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Prêts acquis

Tant les prêts productifs acquis que les prêts dépréciés acquis sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Étant donné que ces prêts sont comptabilisés à leur juste valeur, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée dans le cadre de la répartition du prix d'acquisition à la date d'acquisition. La juste valeur est établie en estimant les flux de trésorerie prévus sous forme de remboursements de principal et de versements d'intérêts, puis en actualisant ces flux de trésorerie au moyen d'un taux d'intérêt du marché. À la date d'acquisition, nous classons un prêt à titre de prêt productif lorsque nous prévoyons percevoir à la date prévue la totalité des montants conformément aux dispositions initiales du contrat de prêt et nous le classons à titre de prêt déprécié lorsqu'il est probable que nous ne serons pas en mesure de percevoir l'intégralité des paiements exigibles aux termes du contrat.

Dans le cas des prêts productifs acquis, l'ajustement de la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt est amorti par imputation aux produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle du prêt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les montants résiduels non amortis sur ces prêts sont comptabilisés dans le résultat de la période au cours de laquelle le prêt est remboursé. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances du compte de résultat consolidé immédiatement après la date d'acquisition étant donné que chaque prêt est classé au premier stade et que la date d'acquisition est établie comme étant la date de comptabilisation initiale des prêts productifs acquis aux fins de l'analyse visant à déterminer si une augmentation importante du risque de crédit est survenue. Après la date d'acquisition, les provisions pour pertes de crédit attendues sont estimées conformément à nos politiques visant à établir si une augmentation importante du risque de crédit ou une dépréciation est survenue, tout comme nous le faisons à l'égard des prêts que nous accordons.

Dans le cas des prêts dépréciés acquis, l'ajustement de la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt représente l'estimation de la direction de l'insuffisance des flux de trésorerie prévus sous forme de remboursements de principal et de versements d'intérêts et la valeur temps de l'argent. La composante valeur temps de l'argent de l'ajustement de la juste valeur est amortie par imputation aux produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle du prêt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Après la date d'acquisition, nous réévaluons périodiquement les flux de trésorerie prévus des prêts dépréciés acquis. Les diminutions des flux de trésorerie prévus entraîneront une hausse de nos provisions pour pertes de crédit attendues. Les augmentations des flux de trésorerie prévus entraîneront, quant à elles, une reprise de la provision pour pertes de crédit attendues. Les provisions pour pertes de crédit attendues au titre des prêts dépréciés acquis sont présentées avec celles des prêts de troisième stade.

Actifs financiers dépréciés dès leur création

La comptabilisation des actifs financiers dépréciés dès leur création s'apparente à la comptabilisation des prêts dépréciés acquis en ce que les actifs financiers dépréciés dès leur création sont d'abord comptabilisés à leur juste valeur sans provision initiale pour pertes de crédit attendues puisque les préoccupations relatives au recouvrement des flux de trésorerie futurs sont plutôt escomptées à la date d'octroi. La composante valeur temps de l'argent de l'escompte est amortie dans les produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle prévue de l'actif financier au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les changements à l'égard des attentes en matière de flux de trésorerie contractuels sont comptabilisés immédiatement dans la dotation à la provision pour pertes sur créances en ce qui concerne les prêts, et, en ce qui concerne les valeurs, dans les profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net.

Cette comptabilisation s'applique généralement aux actifs financiers découlant d'ententes de restructuration de la dette en vertu desquelles un actif financier déprécié est échangé contre un nouvel actif financier comptabilisé à une juste valeur qui reflète un escompte important par rapport à sa valeur nominale ou à l'égard duquel la capacité de recouvrer les flux de trésorerie contractuels comporte de sérieux doutes.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur le caractère observable des données d'évaluation sur le marché aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La note 3 donne plus de précisions sur l'évaluation de la juste valeur par catégorie d'instrument financier après la comptabilisation initiale.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers obligatoirement évalués ou désignés à la JVRN sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans le cas des instruments évalués au coût amorti, alors que les titres de créance sont évalués à la JVAERG. Pour ce qui est des titres de participation désignés à la JVAERG, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable de l'instrument en question.

Date de comptabilisation des valeurs mobilières

Nous comptabilisons toutes les transactions sur valeurs mobilières figurant au bilan consolidé au moyen de la comptabilisation à la date de règlement.

Taux d'intérêt effectif

Les produits d'intérêts et les charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers évalués au coût amorti et aux titres de créance évalués à la JVAERG sont comptabilisés dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les rentrées ou les sorties de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier, à sa comptabilisation initiale. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, nous estimons les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures.

Les commissions de montage, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur le prêt et sont comptabilisées au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions reçues relativement à des engagements qui ne donneront probablement pas lieu à un prêt sont portées aux produits autres que d'intérêts sur la durée de l'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont portées aux produits autres que d'intérêts à la signature de l'entente de syndication, pourvu que le rendement de la tranche du prêt que nous conservons soit au moins égal au rendement moyen obtenu par les autres prêteurs participant au financement. Sinon, une fraction appropriée des commissions est différée à titre de produits non gagnés et amortie par imputation aux produits d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'égard des actifs financiers de premier et de deuxième stades évalués au coût amorti en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'instrument financier. Dans le cas des instruments financiers de troisième stade, les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs estimés aux fins du calcul de la perte de valeur et appliqué à la valeur comptable nette de l'instrument financier.

Titrisations et décomptabilisation des actifs financiers

La titrisation de nos propres actifs nous procure une source de liquidité additionnelle. Comme nous conservons en général la quasi-totalité des risques et des avantages des actifs cédés, les actifs demeurent inscrits au bilan consolidé, et les fonds provenant de ces transactions sont comptabilisés au poste Emprunts garantis de la section Dépôts.

Nos transactions de titrisation auprès d'entités structurées non consolidées sont comptabilisées à titre de ventes et les actifs connexes sont décomptabilisés seulement lorsque :

- notre droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs est échu;
- nous cédonos nos droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers, et i) nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété; ou ii) nous n'avons ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, mais n'avons pas conservé le contrôle;
- le transfert répond aux critères d'un contrat de transfert de flux admissible.

Décomptabilisation des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est réglée ou annulée, ou que celle-ci expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre passif accordé par le même prêteur selon des modalités très différentes, ou que les modalités du passif existant sont largement modifiées, cet échange ou ces modifications donnent lieu à la décomptabilisation du passif initial et à la comptabilisation d'un nouveau passif, et l'écart entre les valeurs comptables respectives est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Le rachat d'instruments de créance est considéré comme une extinction de l'instrument de créance, même si nous prévoyons revendre l'instrument à court terme.

Cautionnements financiers

Les cautionnements financiers sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les modalités initiales ou modifiées d'un instrument de créance.

Les contrats de cautionnement financier consentis par la CIBC et qui ne sont pas considérés comme des contrats d'assurance sont d'abord comptabilisés à titre de passifs à la juste valeur ajustée pour tenir compte des coûts de transaction directement attribuables à l'octroi de cautionnements, soit en général la prime reçue ou à recevoir à la date à laquelle le cautionnement a été donné. Par la suite, les passifs au titre de cautionnements financiers sont évalués à la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, nette de l'amortissement cumulé, et la provision pour pertes de crédit attendues applicables. Un cautionnement financier admissible à titre de dérivé est réévalué à sa juste valeur à chaque date de clôture et comptabilisé dans les actifs ou les passifs au titre de dérivés, selon le cas.

Engagements hypothécaires

Des engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires sont conclus avec nos clients des services de détail, en prévision d'emprunts hypothécaires futurs qui seront effectués pour financer l'achat d'habitations auprès de la CIBC. Ces engagements couvrent généralement une période maximale de 120 jours et permettent habituellement à l'emprunteur de bénéficier du taux d'intérêt le plus bas entre le taux à la date de l'engagement et le taux applicable à la date du financement. Nous recourons à des instruments financiers, comme les dérivés de taux d'intérêt, pour couvrir sur le plan économique le risque de hausses de taux d'intérêt. Selon notre estimation des engagements qui devraient être appelés, un passif financier serait comptabilisé à notre bilan consolidé et désigné à la juste valeur. Nous comptabilisons également les couvertures économiques connexes à leur juste valeur au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur du passif au titre des engagements désignés à la juste valeur et les couvertures économiques connexes sont comptabilisées dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à la JVRN. De plus, comme la juste valeur des engagements est intégrée à la tarification du prêt hypothécaire, l'écart entre le montant du prêt hypothécaire et sa juste valeur au moment du financement est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé afin de contrebalancer la valeur comptable de l'engagement hypothécaire à son échéance.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers doivent faire l'objet d'une compensation et être inscrits selon leur montant net lorsque nous jouissons d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que nous avons l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Acceptations et engagements de clients en vertu d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la CIBC à l'égard d'instruments négociables émis par ses clients en faveur de tiers. Nous touchons des commissions au titre de la garantie et du paiement aux tiers. Les montants exigibles de nos clients à l'égard des sommes garanties sont inscrits à l'actif comme engagements de clients en vertu d'acceptations.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres sont traitées comme des transactions de prêts garantis dans la mesure où elles représentent une acquisition de valeurs simultanément à un engagement de les revendre à une date ultérieure, à un prix fixe, généralement à court terme. Ces transactions sont classées et évaluées au coût amorti puisqu'elles correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qu'elles sont gérées selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception », sauf si elles étaient classées à la JVRN ou désignées à la juste valeur. Pour les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres qui sont classées au coût amorti, une perte de crédit attendue est appliquée. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres de la section Produits d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

De la même façon, les valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis au coût amorti, et les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et figurent au poste Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres de la section Charges d'intérêts dans le compte de résultat consolidé. Certains engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres sont désignés à la JVRN selon la désignation à la juste valeur.

Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou prêtées

Le droit de récupérer les garanties au comptant versées et l'obligation de rendre les garanties au comptant reçues quand des valeurs sont empruntées ou prêtées, généralement à court terme, sont respectivement comptabilisés à titre de garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou prêtées. Ces transactions sont classées et évaluées au coût amorti puisqu'elles correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qu'elles sont gérées selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Pour les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées qui sont classées au coût amorti, une perte de crédit attendue est appliquée. Les produits d'intérêts sur les garanties au comptant versées et les charges d'intérêts sur les garanties au comptant reçues, de même que les frais d'emprunt de valeurs et les produits tirés de prêt de valeurs, sont inscrits respectivement au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres de la section Produits d'intérêts et au poste Valeurs prêtées ou vendues en pension de titres de la section Charges d'intérêts. En ce qui concerne les transactions d'emprunt de valeurs et de prêt de valeurs à l'égard desquelles des valeurs sont données ou reçues en garantie, les valeurs données en garantie par la CIBC continuent de figurer dans le bilan consolidé et les valeurs reçues en garantie par la CIBC ne sont pas comptabilisées dans le bilan consolidé.

Dérivés

Nous avons recours à des dérivés tant pour la gestion de l'actif et du passif (GAP) qu'à des fins de négociation. Les dérivés détenus aux fins de la GAP nous permettent de gérer les risques financiers, comme les variations des taux d'intérêt et des taux de change, tandis que nos activités de négociation des dérivés visent principalement à répondre aux besoins de nos clients. Nous pouvons également prendre des positions de négociation dans le but d'en tirer des produits.

Tous les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués ultérieurement à la juste valeur, et figurent à l'actif s'ils ont une juste valeur positive et au passif s'ils ont une juste valeur négative, dans les deux cas à titre de dérivés. Les profits latents et réalisés ou les pertes latentes et réalisées sur des dérivés utilisés à des fins de négociation étaient comptabilisés immédiatement dans les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net. La comptabilisation des dérivés utilisés aux fins de la GAP dépend de leur admissibilité à la comptabilité de couverture, comme il est mentionné ci-dessous.

Les justes valeurs des dérivés négociés en Bourse sont fondées sur des cours de marché. Les justes valeurs des dérivés négociés de gré à gré, y compris les dérivés négociés de gré à gré qui font l'objet d'une compensation centrale, sont obtenues grâce à des techniques d'évaluation, notamment des modèles d'actualisation des flux de trésorerie et des modèles d'évaluation d'options. Se reporter à la note 13 pour plus de précisions sur l'évaluation des dérivés.

Dérivés détenus aux fins de la GAP admissibles à la comptabilité de couverture

Au moment de la transition à l'IFRS 9, nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Cependant, en 2018, nous avons adopté les nouvelles exigences à l'égard des informations à fournir concernant la comptabilité de couverture applicables en vertu des modifications apportées à l'IFRS 7, *Instruments financiers – informations à fournir*. Des renseignements sur les informations à fournir additionnelles sont présentés à la note 14.

Nous appliquons la comptabilité de couverture pour des dérivés détenus aux fins de la GAP qui répondent à des critères déterminés. Il existe trois types de couvertures : la couverture de juste valeur, la couverture de flux de trésorerie et la couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger. Si la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, toute variation de la juste valeur d'un dérivé doit être comptabilisée dans le compte de résultat consolidé (se reporter à la section Dérivés détenus aux fins de la GAP non désignés à des fins de comptabilité de couverture ci-après).

Pour qu'un dérivé soit admissible à la comptabilité de couverture, la relation de couverture doit être désignée et documentée en bonne et due forme au moment de sa mise en place, en conformité avec l'IAS 39. L'objectif et la stratégie propres à la gestion du risque particulier faisant l'objet de la couverture, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques couverts ainsi que la mesure de l'efficacité de la couverture sont documentés. L'efficacité des relations de couverture exige une corrélation étroite des variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie entre les éléments couverts et les éléments de couverture.

Nous évaluons l'efficacité des dérivés utilisés dans les relations de couverture tant au moment de la mise en place de la couverture que pendant toute sa durée. Il y a inefficacité dans la mesure où la variation de la juste valeur du dérivé de couverture diffère de la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, ou lorsque la variation cumulée de la juste valeur d'un dérivé de couverture excède la variation cumulée de la juste valeur des flux de trésorerie futurs prévus de l'élément couvert. Le montant de l'inefficacité des instruments de couverture est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures de juste valeur

Nous désignons principalement des couvertures de juste valeur à l'intérieur des stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour couvrir les variations de la juste valeur d'instruments financiers à taux fixe. Les variations de la juste valeur attribuées au risque de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable des instruments financiers couverts et figurent dans les produits nets d'intérêts. Les variations de la juste valeur des dérivés de couverture figurent également dans les produits nets d'intérêts. Toute différence entre les deux représente une inefficacité de la couverture qui est incluse dans les produits nets d'intérêts.

De même, pour les couvertures de risque de change, les variations de la juste valeur des dérivés et des non-dérivés de couverture sont comptabilisées dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les variations de la juste valeur des éléments couverts provenant du risque de change couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Tout écart entre ces deux éléments représente l'inefficacité de la couverture.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin et l'ajustement de la valeur comptable appliqué à l'élément couvert est amorti sur la durée résiduelle de l'élément couvert. Si l'élément couvert est décomptabilisé, cet ajustement de la valeur comptable non amorti est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

Nous désignons des couvertures de flux de trésorerie dans le cadre de stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour atténuer notre risque de variation des flux de trésorerie en convertissant de façon efficace certains instruments financiers à taux variable en instruments financiers à taux fixe, et dans le cadre de stratégies de gestion du risque de change pour couvrir les flux de trésorerie prévus libellés en monnaies étrangères. Nous désignons également des couvertures de flux de trésorerie afin de couvrir l'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC liée à certains droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces.

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet de la couverture soit comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au cours d'exercices futurs, moment auquel la tranche appropriée du montant qui figurait dans le cumul des autres éléments du résultat global sera reclassée dans le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement lorsqu'elle se produit, c'est-à-dire dans les produits nets d'intérêts, dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation ou dans les charges autres que d'intérêts.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin. Lorsque la relation de couverture prend fin, tout montant résiduel dans le cumul des autres éléments du résultat global y reste jusqu'à ce qu'il soit comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lorsque la variabilité des flux de trésorerie couverts ou la transaction prévue faisant l'objet de la couverture est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Lorsque la réalisation de la transaction prévue n'est plus probable, le profit cumulé ou la perte cumulée connexe dans le cumul des autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien

Nous pouvons désigner des couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger pour atténuer le risque de change lié à nos investissements nets dans les établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Ces couvertures sont comptabilisées de façon comparable aux couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture relative à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture attribuable aux points de majoration et relative à la partie inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les profits et les pertes du cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé dans le cas d'une cession ou d'une cession partielle d'un investissement dans un établissement à l'étranger qui entraîne une perte de contrôle, comme il est mentionné précédemment dans la section Conversion de devises.

Dérivés détenus aux fins de la GAP non désignés à des fins de comptabilité de couverture

La variation de la juste valeur des dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés pour couvrir, sur le plan économique, des actifs et des passifs désignés à leur juste valeur, est incluse dans les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net. La variation de la juste valeur des autres dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés à d'autres fins de couverture sur le plan économique, est présentée dans les produits autres que d'intérêts, au poste Produits tirés des opérations de change autres que de négociation ou au poste Divers, selon le cas, ou dans la charge de rémunération, dans le cas de couvertures économiques d'engagements au titre des paiements fondés sur des actions réglés en espèces.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à d'autres passifs financiers sont comptabilisés à titre de dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, et que les caractéristiques du dérivé incorporé correspondent à celles d'un dérivé autonome dans les situations où l'instrument composé n'est pas classé à la JVRN ni désigné à la juste valeur. Ces dérivés incorporés (qui sont classés avec l'instrument hôte dans le bilan consolidé) sont évalués à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultat consolidé. Le montant résiduel du passif au titre de l'instrument hôte est désactualisé par imputation de produits d'intérêts ou de charges d'intérêts jusqu'à sa valeur à l'échéance au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits initiaux sur les dérivés incorporés à un instrument financier séparé aux fins comptables ne sont pas comptabilisés immédiatement, mais sont plutôt comptabilisés sur la durée de l'instrument hôte résiduel. Lorsqu'un dérivé incorporé est séparable de l'instrument hôte, mais que la juste valeur, à la date d'acquisition ou à la date du bilan, ne peut être évaluée de façon fiable séparément ou qu'elle ne peut autrement être séparée, l'intégralité du contrat composé est évaluée à la JVRN.

Les actifs financiers comportant des dérivés incorporés sont inclus dans leur intégralité dans le classement approprié au moment de la comptabilisation initiale à la suite d'une appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs en question et du modèle économique en vertu duquel ils sont gérés.

Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global est présenté dans le bilan consolidé sous une rubrique distincte du total des capitaux propres, net de l'impôt sur le résultat. Il comprend les profits et les pertes latents nets sur les titres de créance et les titres de participation évalués à la JVAERG, la partie efficace des profits et des pertes sur des dérivés désignés dans une couverture de flux de trésorerie efficace selon l'IAS 39, les profits et les pertes de change latents sur investissements dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, nets des profits ou pertes sur les couvertures connexes, les profits nets (pertes nettes) lié(e)s aux variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre de la CIBC, ainsi que les profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Actions autodétenues

Lorsque nous rachetons nos propres titres de participation, ces instruments sont traités comme des actions autodétenues et sont déduits des capitaux propres au coût, tout profit ou toute perte étant comptabilisé dans le surplus d'apport ou dans les résultats non distribués, selon ce qui convient. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation de nos propres titres de participation. Tout écart entre la valeur comptable et la contrepartie, dans le cas d'une nouvelle émission, est également inclus dans le surplus d'apport.

Passif et capitaux propres

Nous classons les instruments financiers à titre de passifs ou de capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel. Un instrument est classé à titre de passif s'il est assorti d'une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers à des conditions potentiellement défavorables. Un contrat est également classé à titre de passif s'il ne s'agit pas d'un dérivé et s'il peut nous

obliger à remettre un nombre variable de nos propres actions, ou s'il s'agit d'un dérivé autre qu'un dérivé pouvant être réglé au moyen d'un montant déterminé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre déterminé de nos propres titres de participation. Un instrument est classé à titre de capitaux propres s'il représente un intérêt résiduel dans nos actifs après déduction de tous les passifs. Les composantes d'un instrument financier composé sont classées et comptabilisées de façon distincte à titre d'actifs, de passifs ou de capitaux propres, selon ce qui convient. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de titres de participation sont présentés dans les capitaux propres, nets de l'impôt sur le résultat.

Immobilisations corporelles

Les terrains sont comptabilisés initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les bâtiments, le mobilier, le matériel et les améliorations locatives sont inscrits initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement commence dès la mise en service des actifs et est comptabilisé selon le mode linéaire de façon à ramener le coût de ces actifs à leur valeur résiduelle estimative sur leur durée d'utilité estimative. Les durées d'utilité estimatives s'établissent comme suit :

- Bâtiments – 40 ans
- Matériel informatique – de 3 ans à 7 ans
- Mobilier de bureau et autre matériel – de 4 ans à 15 ans
- Améliorations locatives – sur la durée d'utilité estimative

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées, le cas échéant.

Les profits et les pertes sur cessions sont comptabilisés au poste Divers de la section Produits autres que d'intérêts.

Avant l'adoption de l'IFRS 16, le 1^{er} novembre 2019, nous considérons une partie des terrains et un bâtiment sous-jacent à un contrat de location-financement à titre d'immeubles de placement puisque nous sous-louons cette partie à des tiers. Nos immeubles de placement étaient comptabilisés initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Nos immeubles de placement étaient amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, soit la durée du contrat de location.

Les produits locatifs sont comptabilisés au poste Divers de la section Produits autres que d'intérêts.

Contrats de location

La CIBC a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, en remplacement de l'IAS 17, *Contrats de location*, en date du 1^{er} novembre 2019. Nous avons appliqué les dispositions de l'IFRS 16 au moyen de l'approche rétrospective modifiée. Comme l'autorise la norme, nous n'avons pas retraité nos états financiers consolidés comparatifs des périodes précédentes, qui avaient été présentés selon les lignes directrices précédentes. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 est décrite à la note 8.

À titre de preneur, nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, moins les avantages incitatifs à la location à recevoir, lorsque le bailleur met l'actif loué à la disposition de la CIBC, selon la partie non résiliable de la durée du contrat de location, ajusté pour tenir compte des options de renouvellement et de résiliation que nous avons la certitude raisonnable d'exercer. L'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation comprend également les coûts directs initiaux pour mettre en place le contrat de location, et les paiements de loyers versés ou les avantages incitatifs à la location reçus avant la date de début du contrat de location. Les taux d'actualisation sont établis d'après le taux d'intérêt implicite du contrat de location, s'il est possible de le déterminer, ou le taux d'emprunt marginal de la CIBC. Lorsqu'un contrat de location immobilière contient à la fois une composante locative et non locative, nous avons choisi de ne pas répartir la contrepartie prévue au contrat entre chacune des composantes. Après l'évaluation initiale, la CIBC évalue l'obligation locative en augmentant la valeur comptable pour tenir compte de l'intérêt sur l'obligation locative en fonction du taux d'actualisation au moment de la comptabilisation et en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyers versés au cours de la période, déduction faite de toute réévaluation pour la réappréciation ou la modification du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué en utilisant le modèle du coût, et amorti selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives correspondantes sont inclus respectivement dans les postes Immobilisations corporelles et Autres passifs au bilan consolidé.

L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative correspondante sont réévalués lorsqu'il y a une modification de la durée du contrat de location, un changement dans l'appréciation d'une option d'achat d'un actif loué, un changement dans les sommes que la CIBC s'attend à devoir payer au titre de la garantie de valeur résiduelle (le cas échéant), ou un changement dans les paiements de loyers futurs découlant d'une variation de l'indice ou du taux applicable au paiement. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation comme exigé par l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*. En outre, la durée d'utilité aux fins du test de dépréciation est évaluée selon l'IAS 36.

Les paiements de loyers au titre de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, les paiements de loyers au titre de contrats de location à court terme et les paiements de loyers variables sont comptabilisés sur une base systématique dans les charges autres que d'intérêts selon la nature de la charge.

À titre de bailleur intermédiaire, nous classons un contrat de sous-location en tant que contrat de location simple ou contrat de location-financement selon que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif au titre du droit d'utilisation sous-jacent sont transférés ou non au sous-locataire. Si un contrat de sous-location est classé comme un contrat de location-financement, l'actif au titre du droit d'utilisation qui y est lié est décomptabilisé et un investissement dans le contrat de sous-location est comptabilisé, la différence étant comptabilisée à l'état du résultat consolidé à titre de profit ou de perte. Dans l'évaluation de l'investissement dans le contrat de sous-location, nous appliquons le taux d'actualisation du contrat de location principal, à moins qu'il soit possible de déterminer le taux d'intérêt implicite du contrat de sous-location. Si un contrat de sous-location classé comme un contrat de location-financement comprend des composantes locatives et des composantes non locatives, nous répartissons la contrepartie totale dans le contrat à chacune des composantes en fonction du prix de vente spécifique de chacune de ces composantes. L'investissement dans le contrat de sous-location est inclus dans le poste Autres actifs au bilan consolidé et ultérieurement évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les produits d'intérêts étant comptabilisés sur la durée du contrat de sous-location. Les produits locatifs tirés des contrats de sous-location simple sont comptabilisés de manière systématique sur la durée du contrat de location.

Auparavant, l'IAS 17 exigeait des bailleurs qu'ils classent les contrats de location en tant que contrats de location simple ou contrats de location-financement selon que le contrat de location sous-jacent transfère ou non au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien. Les charges liées aux contrats de location simple étaient comptabilisées en résultat de manière systématique, selon la nature de la charge. Les contrats de location-financement étaient comptabilisés au bilan à titre d'actifs de financement ou de passifs de financement, et les charges locatives connexes étaient comptabilisées en résultat de manière systématique.

Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs identifiables nets, des passifs et des passifs éventuels acquis dans des regroupements d'entreprises. Les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées distinctement du goodwill lorsqu'elles sont séparables ou résultent de droits contractuels ou d'autres droits juridiques, et que leurs justes valeurs peuvent être évaluées de façon fiable.

Le goodwill n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an, ou plus fréquemment, s'il existe des indices que le goodwill a pu perdre de la valeur. Se reporter à la section portant sur la dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Les immobilisations incorporelles représentent les logiciels et les relations clients, les immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base, les contrats de gestion de placements, ainsi que les noms de marque comptabilisés au titre des acquisitions antérieures. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Chaque immobilisation incorporelle est évaluée avec prise en compte des facteurs juridiques, réglementaires, contractuels, concurrentiels ou autres afin d'établir si la durée d'utilité est déterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, soit :

- Logiciels – de 5 ans à 10 ans
- Immobilisations incorporelles fondées sur des contrats – de 8 ans à 15 ans
- Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base et relations clients – de 3 ans à 16 ans

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif a pu perdre de la valeur. Se reporter à la section portant sur la dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Dépréciation des actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, y compris les actifs au titre de droits d'utilisation, les bâtiments et le matériel et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, sont passées en revue pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif a pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif doit être évaluée afin de calculer l'ampleur de la perte de valeur, le cas échéant.

Pour les besoins du test de dépréciation des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, les groupes d'actifs sont examinés en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Ce regroupement est désigné comme une « unité génératrice de trésorerie » (UGT).

Les actifs de support ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs de support sont soumis au test de dépréciation en fonction de la plus petite UGT à laquelle l'actif de support peut être attribué de manière raisonnable et cohérente.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'une UGT. Lorsque la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable, la perte de valeur équivalant à la différence entre ces deux montants est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Si la perte de valeur est reprise par la suite, la valeur comptable de l'actif est augmentée, dans la mesure où la valeur comptable des actifs sous-jacents n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Toute reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit.

Le goodwill est soumis au test de dépréciation en fonction du groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et qui représente le plus bas niveau auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction. Toute dépréciation éventuelle du goodwill est déterminée en comparant la valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel le goodwill est attribué avec sa valeur comptable, y compris le goodwill attribué. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent être reprises subséquemment si les conditions changent.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt est comptabilisé en conséquence.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable de l'année, calculé d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. Les actifs et les passifs d'impôt exigible font l'objet d'une compensation lorsque la CIBC a l'intention de régler le montant net et qu'il existe un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation.

L'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et les montants correspondants attribués à ces actifs et passifs aux fins fiscales. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables sauf si les différences temporaires sont liées à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger et ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé, autres que ceux qui découlent de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger, sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles. Les actifs d'impôt différé découlent de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger sont comptabilisés pour les différences temporaires déductibles qui sont censées se résorber dans un avenir prévisible dans la mesure où il est probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles. L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour les différences temporaires à la comptabilisation initiale des actifs ou des passifs dans le contexte d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et n'ayant pas d'incidence sur le bénéfice comptable ou le bénéfice imposable, ou pour des différences temporaires imposables découlant de la comptabilisation initiale du goodwill.

L'impôt différé est évalué aux taux d'impôt qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles se résorberont, d'après les lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur le même groupe d'entités imposables.

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées, ce qui engendre une incertitude. En ce qui a trait aux positions fiscales pour lesquelles la détermination définitive de l'incidence fiscale est incertaine, notamment les positions faisant l'objet d'une vérification, d'un différend ou d'un appel, nous comptabilisons une provision pour tenir compte de cette incertitude en nous basant sur notre meilleure estimation du montant qui devrait être versé en fonction d'une évaluation des facteurs pertinents.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur de régimes d'avantages du personnel. Ces régimes comprennent à la fois des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies, de même que divers régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, notamment des avantages au titre des soins médicaux et des soins dentaires postérieurs à l'emploi.

Régimes de retraite à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi accumulés par les employés est déterminé de façon distincte pour chaque régime et de manière actuarielle, d'après la méthode des unités de crédit projetées et nos estimations les plus probables à l'égard du taux d'augmentation des salaires, de l'âge du départ à la retraite des employés, de la mortalité et des coûts des soins de santé prévus, ce qui représente l'obligation au titre des prestations définies de la CIBC, laquelle est évaluée à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés de haute qualité qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle on s'attend à ce que les prestations soient versées, et dont les dates d'échéance se rapprochent, en moyenne, de celles des obligations au titre des prestations définies.

Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur à la date de clôture.

L'actif (le passif) net au titre des prestations définies représente la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies moins la juste valeur des actifs des régimes. L'actif (le passif) net au titre des prestations définies est inclus respectivement dans les autres actifs et les autres passifs.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice tiennent compte du coût des avantages postérieurs à l'emploi accumulés par les employés au cours de la période considérée. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice correspondent à la valeur actuelle des prestations accordées en échange de services rendus au cours de l'exercice et sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice à l'égard des participants actifs du régime sont calculés à l'aide d'un taux d'actualisation distinct afin de tenir compte des prestations futures de plus longue durée liées aux avantages que ceux-ci accumuleront au cours de l'année de service supplémentaire.

Les coûts des services passés découlant de modifications ou de réductions apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les produits nets d'intérêts ou les charges nettes d'intérêts comprennent les produits d'intérêts générés par les actifs des régimes et les charges d'intérêts liées à l'obligation au titre des prestations définies. Les produits d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux actifs des régimes, tandis que les charges d'intérêts sont calculées en appliquant le taux d'actualisation à l'obligation au titre des prestations définies. Les produits nets d'intérêts ou les charges nettes d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

Les écarts actuariels représentent les variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies en raison de changements apportés aux hypothèses actuarielles et d'écarts entre les hypothèses actuarielles antérieures et les résultats réels, ainsi que d'écarts entre le rendement réel des actifs des régimes et les produits d'intérêts présumés générés par les actifs des régimes. Les écarts actuariels nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent et ils ne peuvent pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net. Les écarts actuariels nets cumulés sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Lorsque le calcul donne lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actuelle des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (plafond de l'actif). Dans le cas des régimes pour lesquels nous n'avons pas un droit inconditionnel à un remboursement en cas d'excédent, nous établissons le plafond de l'actif en fonction des avantages économiques futurs disponibles sous forme de diminution des cotisations futures au régime de sorte que la valeur actuelle des avantages économiques se calcule en tenant compte des exigences de capitalisation minimale pour les services futurs applicables au régime. Si une diminution des cotisations futures au régime ne peut être appliquée à la date de clôture, nous estimons si nous pourrions diminuer les cotisations pour les services futurs au cours de la durée de vie du régime compte tenu, entre autres, des rendements prévus futurs des actifs des régimes. S'il est prévu que nous ne serons pas en mesure de recouvrir la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de capitalisation minimale pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué au montant correspondant au plafond de l'actif.

Lorsque le paiement futur des exigences de capitalisation minimale liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent net au titre des prestations définies, les exigences de capitalisation minimale sont comptabilisées à titre de passifs, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursements ou de diminution des cotisations futures. Tout excédent de la situation de capitalisation est limité à la valeur actuelle des avantages économiques futurs disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime.

Régimes à cotisations définies

Les coûts des régimes à cotisations définies sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel le service est rendu.

Autres avantages du personnel à long terme

La CIBC est le promoteur d'un régime fermé de prestations d'invalidité de longue durée, qui est classé comme une entente prévoyant le versement de prestations définies à long terme. Comme le montant des prestations d'invalidité de longue durée n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est comptabilisée lorsque survient un événement donnant lieu à l'obligation de verser les prestations. La CIBC offre également d'autres avantages au titre des soins médicaux et des soins dentaires destinés aux employés en congé d'invalidité de longue durée.

Le montant des autres avantages à long terme est calculé de façon actuarielle au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Aux termes de cette méthode, le montant de l'avantage est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. La méthode servant à déterminer le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des avantages à long terme est conforme à la méthode utilisée pour les régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et à nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions à titre de rémunération.

La charge de rémunération relative aux droits à des paiements fondés sur des actions est comptabilisée à partir de la date de début des années de service jusqu'à la date contractuelle d'acquisition des droits ou, si elle précède cette date, la date à laquelle l'employé devient admissible à la retraite. En ce qui concerne les attributions régulières au cours du cycle annuel de primes d'encouragement au titre de la rémunération (programme d'encouragement annuel), la date de début des années de service est présumée être le début de l'exercice précédant l'exercice au cours duquel l'attribution a lieu. La date de début des années de service relativement à des attributions spéciales en dehors du cycle annuel est la date d'attribution. Le montant de la charge de rémunération comptabilisée est fondé sur les meilleures estimations de la direction quant au nombre de droits à des paiements fondés sur des actions qui devraient être acquis, incluant les estimations relatives aux renoncations prévues, lesquelles sont révisées périodiquement au besoin. En ce qui concerne le programme d'encouragement annuel, la charge de rémunération est comptabilisée à compter de la date de début des prestations de service et est fondée sur la juste valeur estimée de la prochaine attribution, la juste valeur estimée étant ajustée en fonction de la juste valeur réelle à la date d'attribution.

En vertu du programme d'octroi d'actions subalternes (POAS), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalant aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée. En vertu du régime d'actions temporairement incessibles, dans lequel les actions temporairement incessibles sont attribuées et réglées en actions ordinaires, la charge de rémunération repose sur la juste valeur à la date d'attribution. La charge de rémunération entraîne une augmentation correspondante du surplus d'apport. Lorsque les droits à des actions temporairement incessibles s'acquiescent et que ces actions deviennent cessibles, le montant comptabilisé au surplus d'apport est crédité au capital-actions ordinaire.

En vertu du programme d'unités d'action octroyées en fonction du rendement (UAR), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalant aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires et des estimations révisées du facteur de rendement, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée. Ce facteur variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport à celui des autres grandes banques canadiennes.

La charge de rémunération relative au Régime d'options de souscription d'actions des employés (ROSAE) est fondée sur la juste valeur à la date d'attribution. Lorsque la date de début des services précède la date d'attribution, la charge de rémunération est comptabilisée à partir de la date de début des services selon la juste valeur estimative de l'attribution à la date d'attribution, la juste valeur estimative étant ajustée à la juste valeur réelle à la date d'attribution. La charge de rémunération entraîne une augmentation correspondante du surplus d'apport. Si le droit au titre du ROSAE est exercé, le produit que nous recevons ainsi que le montant comptabilisé au surplus d'apport sont crédités au capital-actions ordinaire. Si le droit au titre du ROSAE expire sans avoir été exercé, la charge de rémunération demeure dans le surplus d'apport.

Dans le cadre de notre acquisition de Wellington Financial Fund V LP (Wellington Financial) au cours du premier trimestre de 2018, des attributions réglées en instruments de capitaux propres sous forme d'actions échangeables assujetties à des conditions de service particulières, dont les droits s'y rattachant s'acquiescent en fonction de conditions autres que celles liées au rendement sur le marché, ont été octroyées à certains employés. La charge de rémunération relative aux actions échangeables est fondée sur leur juste valeur à la date d'attribution, ajustée pour tenir compte de la variation de l'incidence estimée des conditions autres que celles liées au rendement sur le marché.

La rémunération sous forme d'unités d'actions à dividende différé (UADD) émises aux termes du régime d'unités d'actions à dividende différé, du régime de rémunération différée et du régime des administrateurs permet au porteur de recevoir un montant en espèces équivalant à une action ordinaire de la CIBC. Au moment où les UADD sont attribuées, la charge correspondante relative à la rémunération en espèces qu'un employé ou un administrateur recevrait autrement aurait été entièrement comptabilisée. Les variations dans les obligations qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé à titre de charge de rémunération pour les UADD des employés et à titre de charge autre que d'intérêts pour les UADD des administrateurs.

Nos cotisations au Régime d'achat d'actions des employés (RAAE) sont passées en charges dès qu'elles sont engagées.

L'incidence de la variation du cours de l'action ordinaire sur les paiements fondés sur des actions réglés en espèces en vertu des POAS et des UAR est couverte au moyen de dérivés. Nous avons désigné ces dérivés dans des relations de couverture de flux de trésorerie. La partie efficace des

variations de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global puis reclassée dans la charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé sur la période au cours de laquelle les attributions couvertes influent sur le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat consolidé lorsqu'elle se produit.

Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est constituée lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire au règlement de l'obligation et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. La provision comptabilisée représente la meilleure estimation du montant requis pour régler l'obligation à la date de clôture en tenant compte du risque et des incertitudes liés à l'obligation. Si ces éléments sont importants, les provisions sont actualisées afin de refléter la valeur temps de l'argent, la hausse de l'obligation en raison de l'écoulement du temps étant présentée dans les charges d'intérêts du compte de résultat consolidé.

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la CIBC ou des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées, car il n'est pas probable que le règlement de l'obligation nécessite une sortie d'avantages économiques.

Des informations à l'égard des provisions et des passifs éventuels sont présentées dans les états financiers consolidés.

Résultat par action

Nous présentons le résultat de base par action et le résultat dilué par action pour nos actions ordinaires.

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de la période applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation au cours de la période. Les actions ordinaires diluées tiennent compte de l'effet potentiellement dilutif des actions dont l'émission est conditionnelle et de l'exercice d'options sur actions selon la méthode du rachat d'actions. Le nombre d'actions dont l'émission est conditionnelle inclus dans le résultat dilué par action est fondé sur le nombre d'actions qui pourraient être émises si la fin de la période considérée coïncidait avec la fin de la période d'émission conditionnelle. Dans le cas des options sur actions, la méthode du rachat d'actions permet de calculer le nombre d'actions ordinaires supplémentaires en supposant que les options sur actions en circulation, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires pour la période, sont exercées et en réduisant ce nombre par le nombre d'actions ordinaires qui sont présumées rachetées à même le produit de l'exercice présumé des options. Les instruments dont il est déterminé qu'ils présentent un effet antidilutif au cours de la période sont exclus du calcul du résultat dilué par action.

Honoraires et commissions

La CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), le 1^{er} novembre 2018 en remplacement des lignes directrices précédentes, y compris celles de l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires* (IAS 18), et de l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle* (IFRIC 13). Nous avons appliqué les dispositions de l'IFRS 15 au moyen de l'approche rétrospective modifiée. Comme l'autorise la norme, nous n'avons pas retraité nos états financiers consolidés comparatifs des périodes précédentes. Les montants de l'exercice clos le 31 octobre 2018 sont présentés selon les lignes directrices précédentes, y compris l'IAS 18 et l'IFRIC 13 et, par conséquent, ne sont pas comparables aux informations présentées pour l'exercice 2019 ou 2020. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 15 n'était pas importante (se reporter à la section Incidence de l'adoption de l'IFRS 15 ci-après).

L'IFRS 15 comprend une approche de comptabilisation et d'évaluation en cinq étapes fondée sur des principes, des exigences portant sur la comptabilisation des coûts de contrats et la présentation de davantage d'informations quantitatives et qualitatives. L'application de ces lignes directrices fait appel au jugement. L'IFRS 15 exclut de son champ d'application les produits tirés d'instruments financiers, de contrats de location et de contrats d'assurance. Par conséquent, la majorité de nos produits n'a pas été touchée par l'adoption de cette norme, y compris les produits nets d'intérêts, les profits nets (pertes nettes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, et les profits nets (pertes nettes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG.

Les écarts d'évaluation résultant de l'adoption de l'IFRS 15 découlent notamment de la passation en charges immédiate des commissions de vente liées aux fonds communs de placement qui étaient auparavant différées. De plus, l'adoption de l'IFRS 15 a entraîné la réévaluation du passif lié à notre programme autogéré de fidélisation des clients de cartes de crédit, qui fait désormais l'objet de réévaluations à la hausse et à la baisse pour tenir compte des coûts prévus liés à l'échange des points à mesure que cette estimation évolue au fil du temps. Auparavant, en vertu de l'IFRIC 13, les baisses des coûts liés à l'échange prévu des points n'étaient comptabilisées qu'au moment où les points de fidélisation étaient échangés, tandis que les hausses étaient comptabilisées immédiatement.

Par ailleurs, l'adoption de l'IFRS 15 a entraîné des changements dans la présentation de certains produits et de certaines charges dans le compte de résultat consolidé. Les différences touchant la présentation comprennent la présentation de certaines charges selon leur montant net dans les cas où la CIBC est réputée agir à titre de mandataire plutôt que pour son propre compte ainsi que de certaines charges selon leur montant brut dans les cas où la CIBC est réputée agir pour son propre compte plutôt qu'à titre de mandataire. Nos états financiers consolidés comparatifs des périodes précédentes pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 sont présentés selon les lignes directrices précédentes, sans retraitement, mais les différences touchant l'évaluation et la présentation de 2019 et 2020 ne sont pas importantes.

Nos méthodes comptables en vertu de l'IFRS 15 et de l'IAS 18 sont présentées ci-après.

Honoraires et commissions (IAS 18 et IFRIC 13)

La comptabilisation des honoraires et des commissions était fonction du but des honoraires et des commissions et de la méthode de comptabilisation des instruments financiers connexes. Les produits gagnés à la réalisation d'un acte important étaient comptabilisés une fois que l'acte était réalisé. Les produits gagnés de la prestation de services étaient comptabilisés à titre de produits au fur et à mesure que les services étaient rendus. Les produits, qui faisaient partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, étaient comptabilisés à titre d'ajustement du taux d'intérêt effectif.

Honoraires et commissions (IFRS 15)

La comptabilisation des honoraires et des commissions est fonction de l'objectif visé des honoraires et des commissions et des modalités stipulées dans le contrat conclu avec le client. Les produits sont comptabilisés lorsque l'obligation de prestation est remplie par le transfert du contrôle du service au client, ou à mesure que celle-ci est remplie, au montant de la contrepartie à laquelle nous prévoyons avoir droit. Les produits peuvent donc être comptabilisés au moment où le service est fourni ou progressivement, à mesure que les services sont fournis. Lorsque les produits sont comptabilisés au fil du temps, nous sommes généralement tenus de fournir les services au cours de chaque période, de sorte que le contrôle de ces services est transféré uniformément au client, et nous devons, par conséquent, évaluer le degré d'avancement de la prestation des services en fonction du temps écoulé. Dans le cas des contrats dont le prix de transaction comprend une contrepartie variable, les produits connexes sont seulement comptabilisés dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement de l'incertitude associée à la contrepartie variable, lequel survient habituellement avant la date de clôture, ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits constatés. Lorsqu'une autre partie participe à la prestation d'un service à un client, nous devons déterminer si la nature de notre obligation de prestation correspond à celle d'une entité qui agit pour son propre compte ou d'un mandataire. Si nous contrôlons le service avant d'en transférer le contrôle au client, nous agissons pour notre propre compte et présentons les produits séparément du montant versé à l'autre partie. Dans le cas contraire, nous agissons à titre de mandataire et présentons les produits, déduction faite du montant versé à l'autre partie. Étant donné que nos obligations de prestation ont généralement une durée qui ne dépasse pas un an et que nous recevons le paiement lorsque l'obligation de prestation est remplie ou peu de temps après, elles ne comportent pas de composante financement importante et, par conséquent, nous n'inscrivons habituellement pas à l'actif les coûts d'obtention des contrats avec nos clients. Les produits qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier continuent d'être comptabilisés à titre d'ajustement du taux d'intérêt effectif.

En plus de ces principes généraux, les directives particulières suivantes étaient applicables en vertu de l'IAS 18 et de l'IFRIC 13 en 2018, et de l'IFRS 15 en 2019 et en 2020 :

La rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation proviennent du placement de titres de créance et de participation et de la prestation de services consultatifs transactionnels. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, la rémunération de prise ferme est habituellement comptabilisée au moment où la transaction est réalisée. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, les honoraires de consultation sont généralement comptabilisés en produits sur la durée du mandat à mesure que les services connexes sont fournis ou au moment de la conclusion de la transaction.

Les frais sur les dépôts et les paiements sont tirés des comptes de dépôts personnels et d'entreprise et des services de gestion de la trésorerie. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, les frais mensuels et annuels sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle les services sont fournis. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, les frais de transaction sont comptabilisés au moment où les services connexes sont fournis.

Les commissions sur crédit sont composées des commissions de syndication de prêts, des commissions d'engagement de prêts, des commissions de lettres de crédit, des commissions d'acceptation bancaire et des frais de titrisation. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, les commissions sur crédit sont généralement comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services connexes sont fournis, à l'exception des commissions de syndication de prêts, qui sont habituellement comptabilisées à la clôture de l'opération de financement.

Les honoraires d'administration de cartes incluent les frais d'échange, les frais de découvert, les frais sur les avances de fonds et les frais annuels. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, les honoraires d'administration de cartes sont comptabilisés au moment où les services connexes sont fournis, à l'exception des frais annuels, qui sont comptabilisés sur la période de 12 mois à laquelle ils se rapportent. En vertu de l'IFRIC 13 et de l'IFRS 15, le coût des points de fidélisation des clients de cartes de crédit est comptabilisé en réduction des frais d'échange au moment où ils sont accordés, tant pour les programmes de fidélisation autogérés que pour ceux de tiers. En vertu de l'IFRIC 13, les points de fidélisation des clients de cartes de crédit pour les programmes de fidélisation autogérés étaient comptabilisés à titre de produits différés lorsque les points de fidélisation étaient accordés et à titre de produits lorsque les points de fidélisation étaient échangés. En vertu de l'IFRS 15, les passifs au titre des points de fidélisation des clients de cartes de crédit sont comptabilisés pour les programmes de fidélisation autogérés et font l'objet de réévaluations périodiques pour tenir compte des coûts liés à l'échange prévu des points à mesure que cette estimation évolue au fil du temps.

Les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières incluent les commissions de courtage sur les transactions réalisées pour le compte des clients, les commissions de suivi et les commissions de vente liées aux fonds communs de placement. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, les commissions de courtage et les commissions de vente liées aux fonds communs de placement sont généralement comptabilisées au moment où la transaction connexe est réalisée. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, les commissions de suivi sont habituellement comptabilisées progressivement en fonction de la valeur liquidative nette quotidienne des parts de fonds communs de placement détenues par les clients.

Les honoraires de gestion de placements sont principalement fondés sur la valeur respective des biens sous gestion et des biens administrés et, en vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les services connexes sont rendus. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine sont généralement calculés en fonction des soldes des biens sous gestion à une date donnée, tandis que les honoraires de gestion de placements tirés de nos services de courtage de détail sont généralement calculés en fonction des soldes des biens sous gestion ou des biens administrés à une date donnée. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, les honoraires de garde sont comptabilisés à titre de produits sur la période de services applicable, soit généralement sur la durée du contrat.

Les produits tirés des fonds communs de placement proviennent des services de gestion des fonds et, en vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les fonds communs de placement sont gérés en fonction des valeurs liquidatives nettes quotidiennes des fonds communs de placement respectifs. Dans certaines circonstances, la CIBC peut, à son gré, décider d'assumer certaines charges qui seraient autrement payables directement par les fonds communs de placement. En vertu de l'IAS 18 et de l'IFRS 15, ces charges sont comptabilisées à titre de charges autres que d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

Incidence de l'adoption de l'IFRS 15

Comme il a été mentionné précédemment, le 1^{er} novembre 2018, la CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 15 en remplacement des lignes directrices précédentes, y compris celles de l'IAS 18 et de l'IFRIC 13. Nous avons appliqué l'IFRS 15 au moyen de l'approche rétrospective modifiée en comptabilisant un crédit cumulatif après impôt de 6 M\$ découlant de la première application dans le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} novembre 2018. L'incidence de l'adoption initiale de l'IFRS 15 était liée à la passation en charges immédiate des commissions de vente liées aux fonds communs de placement qui étaient auparavant différées et à la réévaluation de notre programme autogéré de fidélisation des clients de cartes de crédit.

Réforme des taux d'intérêt de référence (modification d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7)

En septembre 2019, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 1 (modification d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7)*, qui prévoit des allègements relativement à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture afin de traiter d'aspects touchés par des incertitudes au cours de la période précédant la réforme des taux d'intérêt de référence et qui énonce des exigences en matière d'informations à fournir liées à la réforme des taux d'intérêt de référence.

Seules les modifications apportées à l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), et à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, s'appliquent à notre situation parce que nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de l'IAS 39 portant sur la comptabilité de couverture au moment d'adopter l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9). Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

La CIBC a choisi d'adopter les modifications issues de la phase 1 de manière anticipée à compter du 1^{er} novembre 2019 afin de se préparer à d'éventuelles incertitudes en lien avec le calendrier ou le montant des flux de trésorerie fondés sur un taux d'intérêt de référence des éléments couverts ou des instruments de couverture. Les modifications prévoient des allègements qui permettent de maintenir la comptabilité de couverture pendant la période d'incertitude avant le remplacement des taux d'intérêt de référence actuels par un taux alternatif. Un jugement important est requis pour la détermination des relations de couverture qui sont directement touchées par la réforme des taux d'intérêt de référence étant donné que différents territoires font la transition à différents moments et peuvent adopter des approches différentes à la transition.

La Financial Conduct Authority du Royaume-Uni (FCA) a initialement annoncé en juillet 2017 qu'elle n'obligerait pas les banques à soumettre des taux interbancaires offerts à Londres (LIBOR) après décembre 2021. Cette annonce pourrait faire en sorte que les taux LIBOR et autres taux d'intérêt de référence actuels disparaissent complètement ou donnent des résultats différents de ceux dégagés dans le passé, dissuadent les participants au marché de continuer d'administrer certains taux d'intérêt de référence et n'y contribuent ou puissent avoir d'autres répercussions que nous ne pouvons pas prédire. La FCA et le ICE Benchmark Administrator ont récemment annoncé la mise en place d'un processus de consultation qui pourrait modifier le calendrier prévu lié à l'abandon des taux LIBOR pour certaines monnaies et échéances, situation que la CIBC surveillera de près. Au 1^{er} novembre 2019, le montant notionnel de nos dérivés dans des relations de couverture désignées qui étaient indexés au LIBOR en dollars américains et au LIBOR en livres sterling dont les échéances vont au-delà du 31 décembre 2021 était de 48 G\$. Nous nous attendons à ce que les dérivés indexés au taux interbancaire offert en euros (EURIBOR) et au taux Canadian Dealer Offered Rate (CDOR) que nous utilisons dans le cadre de nos relations de couverture désignées continuent d'exister après 2021, en parallèle avec les taux alternatifs qui pourraient s'appliquer dans les marchés touchés. Nous continuons également à surveiller l'évolution des taux d'intérêt de référence dans les autres territoires qui, eux aussi, continuent à évaluer la réforme des taux d'intérêt de référence.

Comme il a été mentionné à la note 32, en août 2020, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modification d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)*, qui traite des questions ayant une incidence sur la présentation de l'information financière lorsqu'un taux existant est remplacé par un taux alternatif et qui énonce des exigences spécifiques en matière d'informations à fournir. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Puisque nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de l'IAS 39 portant sur la comptabilité de couverture au moment d'adopter l'IFRS 9, les modifications apportées à l'IAS 39, à l'IFRS 7, à l'IFRS 4 et à l'IFRS 16 s'appliqueront obligatoirement le 1^{er} novembre 2021 en ce qui nous concerne. L'application anticipée est autorisée. Nous continuons à évaluer l'incidence des modifications sur nos états financiers consolidés.

Nous avons déjà instauré un programme de transition à l'échelle de l'entreprise pour évaluer l'incidence de la réforme des taux d'intérêt de référence et gérer le processus de transition vers des taux de référence alternatifs. En réponse à la réforme proposée des taux d'intérêt de référence, la CIBC a instauré un programme de transition à l'égard des taux interbancaires offerts à l'échelle de l'entreprise (le programme), lequel s'appuie sur une structure de gouvernance officielle et des groupes de travail spécialisés formés de parties prenantes provenant des principaux secteurs d'activité ainsi que des groupes fonctionnels comme Trésorerie, Technologie et opérations, Gestion du risque, Affaires juridiques et Finance. Ce programme a pour objectif d'évaluer l'incidence de la réforme sur tous nos produits et d'assurer la gestion du processus au cours de la transition. Un comité de direction chargé des taux interbancaires offerts a été formé dont la responsabilité est de superviser et de réaliser le programme. Nous continuons d'échanger avec des associations sectorielles pour intégrer les développements récents à notre plan de mise en oeuvre. Le programme prévoit que la haute direction, y compris le comité de direction, sera informée régulièrement du progrès réalisé.

Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux (IFRIC 23)*

La CIBC a adopté les dispositions de l'IFRIC 23 en date du 1^{er} novembre 2019. L'IFRIC 23 apporte des clarifications sur la comptabilisation des incertitudes relatives à l'impôt. L'adoption de l'IFRIC 23 n'a eu aucune incidence sur nos états financiers consolidés et n'a entraîné aucun changement dans nos méthodes comptables.

Note 2 | Incidence de la COVID-19

Le 11 mars 2020, l'écllosion de la COVID-19 a officiellement été déclarée comme une pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé. La pandémie de COVID-19 continue d'avoir d'importantes répercussions défavorables sur l'économie mondiale. Les mesures prises au cours du deuxième trimestre pour limiter la propagation du virus, notamment la fermeture des entreprises non essentielles, ont permis de freiner la première vague d'infection, permettant ainsi un assouplissement partiel de ces mesures aux troisième et quatrième trimestres. Par conséquent, certains secteurs de l'économie ont repris leurs activités. Cependant, il existe un risque que le resserrement récent de ces mesures par les gouvernements et les entreprises en raison de la recrudescence des taux d'infection ait une incidence plus importante que ce qui était précédemment prévu sur l'activité économique. L'économie en général continue de fonctionner en deçà des niveaux d'avant la pandémie au Canada, aux États-Unis et dans d'autres régions où nous menons nos activités, dans un contexte d'incertitude persistante liée à la croissance économique et au chômage, une situation qui ne sera ultimement résolue qu'avec le déploiement d'un vaccin efficace contre la COVID-19. Par conséquent, nous continuons à mener nos activités dans un contexte macroéconomique incertain.

Incidence sur les estimations et hypothèses

Ainsi qu'il est mentionné à la note 1, pour préparer les états financiers consolidés selon les IFRS, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés et évalués d'actifs et de passifs, du résultat net, du résultat global et des informations fournies connexes. Des estimations importantes sont faites et des hypothèses sont formulées afin d'évaluer les instruments financiers, la provision pour pertes sur créances, la dépréciation des actifs, l'impôt sur le résultat, les provisions et passifs éventuels, les programmes de fidélisation autogérés et les hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, ainsi que pour évaluer si les entités structurées doivent être consolidées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses.

La pandémie de COVID-19 a accru le degré d'incertitude à l'égard des estimations et hypothèses comptables et augmente la nécessité de faire appel au jugement dans l'évaluation de la conjoncture de l'économie et du marché et de ses incidences sur les estimations importantes. Ceci touche particulièrement les estimations et les hypothèses qui concernent la provision pour pertes sur créances, l'évaluation des instruments financiers et la dépréciation des actifs.

Provision pour pertes sur créances

L'incertitude liée à la pandémie de COVID-19 a accru la part de jugement dont il faut faire preuve dans l'estimation de la provision pour pertes sur créances. Se reporter à la note 6 pour plus de précisions.

Évaluation des instruments financiers

Il faut faire preuve de jugement dans l'estimation de la juste valeur. La part de jugement qu'il convient d'appliquer dépend en grande partie de la quantité d'information observable disponible sur le marché. La pandémie de COVID-19 a accentué la volatilité du marché et eu une incidence défavorable sur les cours de négociation de certains instruments financiers. Par conséquent, dans le cadre de notre processus de détermination de la juste valeur des instruments financiers, nous avons dû faire davantage appel, depuis le début de la pandémie, au jugement dans l'évaluation d'un éventail plus large d'instruments financiers que ce qui serait autrement généralement requis afin de déterminer la juste valeur la plus représentative de ces instruments financiers. Bien que la conjoncture et le processus de détermination du prix se soient améliorés aux troisième et quatrième trimestres de 2020 par rapport à la situation qui avait cours au moment de l'écllosion de la pandémie de COVID-19 au deuxième trimestre de 2020, notamment sur le plan du resserrement des écarts de taux et de coût de financement, les ajustements de valeur correspondants ne sont pas redescendus aux niveaux d'avant la pandémie de COVID-19.

Pour plus de précisions sur l'évaluation de nos actifs et passifs financiers, se reporter à la note 3.

Dépréciation des actifs

Compte tenu de la disruption de l'activité économique et sur les marchés liée à la pandémie de COVID-19 au deuxième et au troisième trimestres de 2020, nous avons évalué s'il existait des indices d'une perte de valeur du goodwill. Par conséquent, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill de 28 M\$ dans notre UGT FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean) au deuxième trimestre de 2020. Au quatrième trimestre de 2020, nous avons inscrit une dépréciation du goodwill supplémentaire de 220 M\$ à l'abandon du traitement comptable des actifs et des passifs comme détenus en vue de la vente décrit à la note 4.

Au quatrième trimestre de 2020, nous avons effectué notre test de dépréciation annuel des autres UGT, qui exige une part de jugement plus importante compte tenu de l'incertitude découlant de l'incidence définitive de la pandémie de COVID-19 sur l'économie, notamment aux fins d'évaluation de cette incidence sur les résultats prévus à moyen et à long terme. Nos perspectives économiques sont implicitement fondées sur l'hypothèse que la réponse des gouvernements à la deuxième vague et aux vagues subséquentes du virus, et la distribution d'un vaccin efficace pouvant faire l'objet d'une production de masse, permettront à la reprise économique aux États-Unis et au Canada de se poursuivre en 2021, ainsi que sur l'hypothèse que l'activité économique et le taux de chômage reviendront à leur niveau d'avant la pandémie de COVID-19 respectivement en 2022 et en 2023. Nous avons établi que la valeur recouvrable de ces UGT dépassait leur valeur comptable. Les résultats réels pourraient différer considérablement des résultats attendus, y compris pour ce qui est de la durée et de la gravité de la contraction de l'économie et du moment définitif et de l'ampleur de la reprise éventuelle, qui pourrait entraîner une diminution de la valeur recouvrable et, par conséquent, une dépréciation.

Pour plus de précisions, se reporter à la note 4 et à la note 9 des états financiers consolidés.

Programmes de prêts du gouvernement en réponse à la COVID-19

Au cours de l'exercice, le gouvernement du Canada a annoncé le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) et le Programme de crédit aux entreprises (PCE) afin de favoriser l'accès au crédit et au financement pour les entreprises canadiennes qui ont des difficultés de flux de trésorerie opérationnels et de liquidités pendant la période actuelle de grande incertitude causée par la pandémie de COVID-19. En outre, le gouvernement fédéral américain a présenté le programme de protection des salaires (Paycheck Protection Program ou PPP) en vertu de la loi intitulée *Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security Act* (loi CARES). Les programmes auxquels la Banque CIBC participe de manière plus importante sont décrits plus en détail ci-après, ainsi que les incidences comptables qui y sont liées.

Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

L'objectif du programme du CUEC est d'accorder des prêts sans intérêt assortis d'une exonération partielle pouvant atteindre 40 000 \$ aux petites entreprises et organismes sans but lucratif admissibles en vue de les aider à payer leurs coûts d'exploitation pendant une période où leurs revenus sont temporairement réduits. Le programme du CUEC est garanti par Exportation et développement Canada (EDC) et est offert aux emprunteurs jusqu'au 31 décembre 2020. Le programme utilise les infrastructures des institutions financières admissibles, dont la CIBC, afin d'accorder des prêts assortis d'une exonération partielle aux clients existants de ces institutions financières, notamment ceux de la CIBC, qui répondent aux critères d'octroi d'EDC. Les prêts accordés aux termes du programme du CUEC ne sont pas comptabilisés dans notre bilan consolidé étant donné qu'ils sont financés par EDC, et l'ensemble des flux de trésorerie et des risques et des avantages qui en découlent, y compris l'exposition aux défauts de paiement et à la radiation du principal, incombent à EDC. EDC verse des honoraires aux institutions financières participantes, destinés à rembourser les coûts liés à l'administration des prêts, que nous comptabilisons en diminution des charges autres que d'intérêts. Le programme du CUEC lancé au deuxième trimestre a ensuite été élargi pour en faciliter l'application à certains emprunteurs qui n'y seraient autrement pas admissibles. Au 31 octobre 2020, des prêts de 2,9 G\$ avaient été accordés aux clients de la CIBC aux termes du programme du CUEC.

Programme de garantie de prêts pour les petites et moyennes entreprises aux termes du PCE

Ce programme est conçu pour encourager les prêts aux clients existants. Aux termes de ce programme, qui est un sous-programme du PCE, EDC garantira 80 % des nouvelles marges de crédit d'exploitation et des nouveaux prêts à terme pour les flux de trésorerie admissibles consentis aux PME jusqu'à concurrence de 6,25 M\$. Les prêts accordés dans le cadre de ce programme sont comptabilisés dans notre bilan consolidé à titre de prêts aux entreprises et aux gouvernements classés au coût amorti. Comme pour les accords de garantie existants, la garantie de prêt d'EDC est reflétée dans nos estimations des pertes de crédit attendues. Les frais connexes versés ou reçus aux termes du programme sont comptabilisés sur la durée de vie prévue du prêt, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Au 31 octobre 2020, des prêts totalisant 252 M\$ avaient été autorisés aux termes de ce programme, dont un encours de 175 M\$, net de remboursements, inscrit à notre bilan consolidé.

Programme de prêts conjoints à l'intention des petites et moyennes entreprises (programme de prêts conjoints) aux termes du PCE

Aux termes du programme de prêts conjoints, qui est un sous-programme du PCE, la Banque de développement du Canada (BDC) et les institutions financières participantes accordent conjointement des prêts à terme pour aider les entreprises admissibles à répondre à leurs obligations de flux de trésorerie d'exploitation. La BDC finance 80 % des prêts, la CIBC finançant la tranche résiduelle de 20 %. Le programme prévoit des montants de financement maximum différents en fonction des revenus de l'entreprise. Les bénéficiaires des prêts accordés dans le cadre de ce programme ont la possibilité de ne payer que les intérêts pour les 12 premiers mois. Nous comptabilisons notre participation de 20 % dans les prêts accordés en vertu de ce programme dans notre bilan consolidé à titre de prêts aux entreprises et aux gouvernements classés au coût amorti, auxquels les pertes de crédit attendues sont appliquées. La participation de 80 % dans les prêts qui est financée par la BDC n'est pas comptabilisée dans notre bilan consolidé étant donné que les risques et les avantages, y compris l'ensemble des intérêts et des pertes sur créances, sont transférés à la BDC. Les frais de gestion versés par la BDC à la CIBC pour l'administration de sa part des prêts seront comptabilisés sur la période de service. Au 31 octobre 2020, des prêts totalisant 368 M\$ avaient été autorisés dans le cadre de ce programme, dont un encours de 73 M\$, représentant la quote-part de 20 % de la CIBC, inscrit à notre bilan consolidé.

Programme de protection des salaires

Aux États-Unis, le PPP a été temporairement ajouté au programme de prêt de l'agence américaine Small Business Administration (SBA), aux termes de la loi CARES du gouvernement fédéral américain, afin d'aider les entreprises à conserver leurs effectifs pendant la pandémie de COVID-19. Les prêts accordés par la SBA aux termes du PPP pourront être radiés si le nombre d'employés et le niveau de rémunération sont maintenus, et si le produit tiré du prêt est principalement affecté aux salaires, aux loyers, aux intérêts hypothécaires ou aux services publics. La SBA remboursera la CIBC pour tous les prêts radiés aux termes du programme et pour l'ensemble des défauts de paiement. Les prêts accordés dans le cadre du PPP sont comptabilisés dans notre bilan consolidé à titre de prêts aux entreprises et aux gouvernements classés au coût amorti. Comme la garantie de la SBA fait partie intégrante du montage de ces prêts, elle est reflétée dans nos estimations des pertes de crédit attendues liées à ces prêts. Au 31 octobre 2020, l'encours des prêts accordés à nos clients aux termes de ce programme était de 1,9 G\$ US.

Programmes d'aide aux clients de la CIBC en réponse à la COVID-19

Se reporter à la note 6 pour des précisions sur les programmes offerts par la CIBC en réponse à la pandémie COVID-19.

Note 3 | Évaluation de la juste valeur

La présente note montre la juste valeur des instruments financiers et précise comment nous la calculons. La note 1, Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables, décrit le traitement comptable de chaque catégorie de mesure d'instruments financiers.

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). L'établissement de la juste valeur fait appel au jugement et repose sur des données de marché, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur les données d'évaluation utilisées dans l'évaluation de la juste valeur, comme il est décrit ci-dessous.

- Niveau 1 – Les cours de marché non ajustés dans un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques accessibles à la date d'évaluation. Les cours acheteur, les cours vendeur ou les cours se situant entre ces deux valeurs, représentant le mieux la juste valeur, servent à évaluer la juste valeur, selon ce qui convient. La meilleure indication de la juste valeur est un cours indépendant dans un marché actif pour le même instrument. Un marché actif est un marché où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.
- Niveau 2 – Les cours pour des actifs ou des passifs identiques négociés sur des marchés qui sont inactifs ou les cours observables sur le marché pour des instruments semblables, ou encore le recours à des techniques d'évaluation où toutes les données importantes sont observables. Les marchés inactifs peuvent se caractériser par une baisse importante du volume et du niveau de l'activité boursière observable ou par des écarts notables ou imprévisibles entre le cours acheteur et le cours vendeur. En l'absence de marchés ou si ceux-ci ne sont pas jugés suffisamment actifs, nous mesurons la juste valeur au moyen de divers modèles d'évaluation.
- Niveau 3 – Les cours non observables ou non indicatifs ou le recours à des techniques d'évaluation où au moins une donnée importante est non observable.

Une part importante de nos instruments financiers n'a aucun cours du marché, en raison de l'absence de marchés. En outre, même lorsque des marchés existent, ils pourraient ne pas être jugés assez actifs pour servir de facteur déterminant final de la juste valeur. Lorsque les cours du marché dans un marché actif ne sont pas disponibles, nous pourrions considérer l'utilisation de modèles d'évaluation. La technique et le modèle que nous choisissons doivent maximiser le plus possible et de façon appropriée l'utilisation des données observables sur le marché afin d'estimer le prix auquel une transaction normale pourrait se réaliser à la date d'évaluation. Dans un marché inactif, nous tenons compte de toutes les données raisonnablement accessibles, notamment tout cours disponible pour des instruments semblables, les transactions dans des conditions de concurrence normale récentes, toute donnée pertinente observable sur le marché, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que des estimations fondées sur nos modèles internes.

Les ajustements de valeur font partie intégrante de notre processus d'évaluation à la juste valeur. Nous exerçons notre jugement pour établir les ajustements de valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation. Ces facteurs comprennent, entre autres, les écarts entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché, l'incertitude à l'égard des paramètres et à l'autre risque de marché, le risque lié aux modèles et le risque de crédit associé à nos actifs et passifs dérivés, de même que les ajustements pour évaluer nos actifs et passifs dérivés non garantis selon une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché.

L'unité de comptabilisation d'un instrument financier est généralement l'instrument en question et les rajustements de l'évaluation s'appliquent au niveau de l'instrument, conformément à l'unité de comptabilisation. Dans le cas où nous gérons un groupe d'actifs et de passifs financiers composé de risques compensatoires et assez semblables, la juste valeur du groupe des actifs et des passifs financiers est évaluée en fonction des risques nets en cours.

Nous exerçons notre jugement pour déterminer quelles sont les meilleures données disponibles et les pondérations que nous accordons à chacune de ces données, de même qu'à notre choix de méthodes d'évaluation. Indépendamment de la technique d'évaluation utilisée, nous recourons à des hypothèses que les intervenants du marché poseraient, selon nous, à l'égard des questions touchant le crédit, le financement et la liquidité. Lorsque la juste valeur d'un instrument financier à l'établissement est établie à l'aide d'une technique d'évaluation qui utilise une ou plusieurs données importantes non observables, aucun profit ni aucune perte d'établissement (écart entre la juste valeur établie et le prix de la transaction) ne sont comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif. Tout profit ou toute perte à l'établissement est différé et comptabilisé seulement pour les exercices subséquents sur la durée de l'instrument ou lorsque les données deviennent significativement observables.

Nous avons en place un processus continu d'évaluation et d'amélioration de nos modèles et techniques d'évaluation. Lorsque des améliorations sont apportées, elles sont appliquées de manière prospective, de sorte que les justes valeurs présentées dans les périodes précédentes ne sont pas retraitées selon les nouvelles données. Les modèles d'évaluation utilisés, y compris les techniques d'analyse pour la construction des courbes de rendement ou des diagrammes de surface de la volatilité, sont étudiés de près et approuvés conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles.

Pour assurer la qualité de l'évaluation, nous avons établi des lignes directrices internes quant à l'évaluation de la juste valeur, lesquelles font l'objet d'un examen périodique compte tenu de la nature dynamique des marchés et de l'évolution constante des pratiques de fixation des prix au sein du marché. Un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place pour veiller à ce que les lignes directrices internes quant à l'évaluation de la juste valeur soient appliquées de manière uniforme et adéquate, dont des validations indépendantes des données d'évaluations de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvés par la direction. Les principales données des modèles, comme les courbes de rendement et les volatilités, sont vérifiées séparément. Les résultats de la validation des prix de sources indépendantes et tout ajustement apporté à l'évaluation sont examinés mensuellement par le Comité de la vérification des prix de sources indépendantes, ce qui comprend, notamment, sans s'y limiter, l'examen des ajustements de juste valeur et des méthodes d'évaluation de la juste valeur, des résultats de la vérification des prix de sources indépendantes et de l'analyse des limites et de l'incertitude inhérente à l'évaluation.

Étant donné la part de jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques et de modèles d'évaluation reconnus, ainsi que l'utilisation d'estimations inhérentes à ce processus, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une institution financière à l'autre. La juste valeur est calculée en fonction de la conjoncture du marché à chaque date de bilan consolidé et, pour cette raison, peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation finale.

Méthodes et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

En ce qui a trait aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et pour lesquels nous considérons que la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur en raison de leur nature à court terme et du risque de crédit généralement négligeable qui leur est associé, les justes valeurs de ces instruments financiers présentées sont réputées être équivalentes à leurs valeurs comptables. Ces instruments financiers sont la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à court terme productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées, les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, les engagements de clients en vertu d'acceptations, les garanties au comptant au titre de valeurs prêtées, les engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres, les acceptations, les dépôts à vue et certains autres actifs et passifs financiers.

Valeurs mobilières

La juste valeur des titres de créance ou des titres de participation et des engagements liés à des valeurs vendues à découvert est fondée sur les cours acheteur ou vendeur du marché, lorsqu'ils sont disponibles dans un marché actif.

Les valeurs pour lesquelles des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles sont évaluées selon toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir sur le marché, comme il est décrit ci-dessous.

La juste valeur des valeurs émises ou garanties par le gouvernement qui ne sont pas cotées sur un marché actif est calculée en appliquant des techniques d'évaluation, notamment l'actualisation des flux de trésorerie au moyen de taux de rendement implicites issus de cours de titres du gouvernement négociés activement en Bourse et du différentiel de taux observable le plus récent.

La juste valeur des titres de créance de sociétés est établie en fonction des derniers cours de transactions exécutées et, le cas échéant, ajustée aux cours des titres obtenus de courtiers indépendants et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus. Lorsque des cours observables ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie par actualisation des flux de trésorerie en utilisant des courbes d'actualisation observables, comme des courbes de rendement de valeurs de référence et de valeurs du gouvernement et des différentiels de taux obtenus de courtiers indépendants, et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus.

Les titres adossés à des créances mobilières (TACM) et les titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) qui ne sont pas émis ni garantis par un gouvernement sont évalués par actualisation des flux de trésorerie, en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, comme les cours des courtiers pour des titres identiques ou similaires, ou d'autres données sur les prix de tiers, ajustés en fonction des caractéristiques et du rendement de la garantie sous-jacente. Les autres données importantes utilisées comprennent les taux de remboursement anticipé et de liquidation, les écarts de taux et les taux d'actualisation proportionnels aux risques courus. Ces hypothèses tiennent compte des données tirées des transactions réelles, du rendement des actifs de référence sous-jacents, d'études de marché externes et d'indices boursiers, le cas échéant.

Les titres de créance et les titres de participation émis par voie privée, qui comprennent certains placements en actions en vertu de la *Community Reinvestment Act* et certaines actions de la Federal Home Loan Bank (FHLB), sont évalués à partir des transactions récentes survenues sur le marché, lorsque l'information est disponible. Sinon, les justes valeurs sont déterminées d'après des modèles d'évaluation fondés sur le marché ou sur les résultats. Ces modèles prennent en considération différents facteurs, y compris les flux de trésorerie projetés, les résultats, les produits ou d'autres indications de tiers lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite est tirée des valeurs liquidatives publiées par des gestionnaires de fonds tiers et est ajustée au besoin d'après des informations plus récentes, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. La valeur comptable des placements en actions en vertu de la *Community Reinvestment Act* et des actions de la FHLB se rapproche de la juste valeur.

Prêts

La juste valeur des prêts à taux variable et des prêts dont les taux d'intérêt sont révisés ou ajustés fréquemment est réputée être égale à leur valeur comptable. La juste valeur des prêts à taux fixe est estimée par actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux d'intérêt pratiqués sur le marché.

La juste valeur finale des prêts est présentée nette de la provision pour pertes sur créances qui s'y rattache. La juste valeur des prêts n'est pas ajustée en fonction de la valeur d'un dérivé de crédit utilisé pour gérer le risque de crédit qui lui est associé. La juste valeur de ces dérivés de crédit est présentée séparément.

Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs et les autres passifs comprennent principalement les intérêts courus à recevoir ou à payer, les comptes des clients des courtiers à recevoir ou à payer, les métaux précieux et les débiteurs et créditeurs.

Les justes valeurs des autres actifs et des autres passifs sont principalement réputées correspondre au coût ou au coût amorti, étant donné que nous considérons la valeur comptable comme étant une approximation raisonnable de la juste valeur, à l'exception de la juste valeur des métaux précieux pour lesquels il existe un cours sur un marché actif. Les autres actifs comprennent également le placement dans l'assurance-vie détenue par la banque comptabilisé à la valeur de rachat, laquelle est présumée être une approximation raisonnable de la juste valeur.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux variable et des dépôts à vue est réputée être égale au coût amorti. La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels, d'après les taux d'intérêt actuels pratiqués sur le marché assortis de durées résiduelles semblables ou les taux estimés à l'aide de modèles internes ou de cours indicatifs des courtiers. La juste valeur des billets de dépôt émis pour le compte de Fiducie de capital CIBC a été déterminée en fonction des cours de marché des billets de catégorie 1 de la CIBC émis par Fiducie de capital CIBC. La juste valeur du passif-dépôts comportant une option intégrée inclut la juste valeur de ces options. La juste valeur des effets indexés sur le cours des marchandises et indexés sur actions comprend la juste valeur des dérivés incorporés sur marchandises et sur actions.

Certains dépôts désignés à la JVRN sont des billets structurés comprenant des coupons ou des modalités de remboursement qui sont liés au rendement des valeurs indexées sur marchandises, des titres de créance et des titres de participation. La juste valeur de ces billets structurés est estimée à l'aide de modèles d'évaluation examinés de près à l'interne, dans le cas des titres de créance et de la composante des billets comprenant un dérivé incorporé, par l'intégration des cours observables sur le marché pour les titres de référence ou les titres comparables, et d'autres données, comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, la volatilité sur les marchés, les taux de change et les variations du risque de crédit propre à la CIBC, le cas échéant. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les ajustements de l'évaluation du risque de marché qui conviennent pour de telles données sont faits dans tous les cas de ce genre.

La juste valeur des emprunts garantis, qui comprennent des passifs émis par des activités ou découlant d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation, le programme d'obligations sécurisées et les entités de titrisation consolidées, est déterminée en utilisant des cours observables sur le marché pour les obligations identiques ou comparables ou par actualisation des flux de trésorerie contractuels en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, notamment les taux d'intérêt pratiqués sur le marché, ou aux écarts de taux découlant d'instruments de créance assortis d'une qualité de crédit comparable, le cas échéant.

Titres secondaires

La juste valeur des titres secondaires est déterminée en fonction des cours du marché de ces instruments de créance ou de titres semblables.

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, notamment les options et les contrats à terme normalisés, est fondée sur des cours de marché. Les dérivés de gré à gré comprennent surtout des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des dérivés sur actions et sur marchandises, des dérivés sur taux d'intérêt et de change, ainsi que des dérivés de crédit. Pour ce genre d'instruments, où des cours observables sur le marché ou des prix de tiers fixés par consensus ne sont pas disponibles, des techniques d'évaluation sont utilisées pour évaluer la juste valeur à l'aide de modèles d'établissement de prix. Ces modèles d'établissement de prix ayant fait l'objet d'une validation tiennent compte des mesures du marché courantes pour les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions et le prix des marchandises et les indices boursiers, les écarts de taux, les niveaux correspondants de volatilité sur les marchés et d'autres facteurs d'établissement des prix en fonction du marché.

Dans le but de refléter la pratique observée sur le marché d'établissement du prix des dérivés garantis et non garantis, notre modèle d'évaluation fait appel aux courbes de swaps indicatifs à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés garantis et fait appel à une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés non garantis. Pour la plupart des dérivés garantis réglés par l'entremise d'une chambre de compensation centrale, des modifications aux conventions d'actualisation des marchés ont été apportées en 2020 afin de soutenir les efforts déployés au sein des marchés mondiaux pour assurer la transition des taux interbancaires offerts vers de nouveaux taux de référence. Dans le cas de certains dérivés garantis réglés par une chambre de compensation centrale, les nouveaux taux d'intérêt de référence de remplacement comme les taux d'actualisation indexés sur le taux à un jour sont utilisés, notamment les dérivés libellés en dollars américains réglés par l'intermédiaire de la Chambre de compensation de Londres (LCH) ou de la Chicago Mercantile Exchange (CME), qui ont remplacé leur taux d'actualisation, le taux des fonds fédéraux américains, par le Secured Overnight Financing Rate (SOFR). Les dérivés non garantis sont évalués à l'aide d'une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché, qui réduit la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque de crédit déjà prise en compte dans les rajustements de l'évaluation du crédit (REC). À l'inverse, le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des passifs dérivés non garantis, de sorte que des rajustements liés à notre propre risque de crédit sont généralement inclus. Compte tenu de l'évolution constante de la pratique en matière d'évaluation de dérivés sur le marché, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

Pour établir la juste valeur de dérivés complexes et personnalisés, notamment les dérivés sur actions, les dérivés de crédit et les dérivés sur marchandises vendus par rapport à des indices ou à des paniers de référence, nous tenons compte de toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir, notamment toute donnée pertinente observable sur le marché, les données sur les prix de tiers fixés par consensus, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que les estimations fondées sur nos modèles internes, lesquels sont étudiés de près et préapprouvés conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles et sont calibrés régulièrement. Le modèle calcule la juste valeur à l'aide de données propres au type de contrat, ce qui peut comprendre les cours des actions, la corrélation entre plusieurs actifs, les taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de rendement et les diagrammes de surface de la volatilité. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les rajustements de l'évaluation du risque de marché et de ceux liés à l'incertitude des paramètres qui conviennent pour de telles données et d'autres rajustements de l'évaluation relatifs aux risques liés aux modèles sont faits dans tous les cas de ce genre.

En plus de tenir compte des coûts de financement estimatifs établis en fonction du marché dans notre évaluation des créances liées à des dérivés non garantis, nous évaluons également si des REC sont nécessaires pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée, avec laquelle nous avons conclu des contrats de dérivés, ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. Les REC sont fondés sur les écarts de taux observables sur le marché ou sur les écarts de taux de remplacement et sur notre évaluation du risque net de crédit de contrepartie. En évaluant notre exposition à ce risque, nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Tel qu'il a été mentionné précédemment, la juste valeur des passifs dérivés non garantis fondée sur le coût de financement établi en fonction du marché intègre généralement des rajustements liés au risque de crédit propre à la CIBC.

Engagements hypothécaires

La juste valeur des engagements hypothécaires désignés à la JVRN s'applique aux engagements sur prêts hypothécaires à l'habitation à taux fixe et est établie en fonction des variations des taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour les prêts entre la date d'engagement et la date du bilan consolidé. Le modèle d'évaluation tient compte de la probabilité prévue de l'exercice des engagements en cours et de la durée de l'engagement.

Juste valeur des instruments financiers

En millions de dollars, au 31 octobre	Valeur comptable					Total	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
	Coût amorti	Obligatoirement évalués à la JVRN	Désignés à la JVRN	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
2020 Actifs financiers								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	61 570 \$	948 \$	– \$	– \$	62 518 \$	62 518 \$	– \$	
Valeurs mobilières	31 800	62 576	117	54 553	149 046	149 599	553	
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	8 547	–	–	–	8 547	8 547	–	
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	58 090	7 505	–	–	65 595	65 595	–	
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	220 739	63	–	–	220 802	222 920	2 118	
Prêts personnels	41 390	–	–	–	41 390	41 452	62	
Cartes de crédit	10 722	–	–	–	10 722	10 722	–	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	110 220	23 291	357	–	133 868	134 097	229	
Dérivés	–	32 730	–	–	32 730	32 730	–	
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 606	–	–	–	9 606	9 606	–	
Autres actifs	15 940	–	–	–	15 940	15 940	–	
Passifs financiers								
Dépôts								
Particuliers	199 593 \$	– \$	2 559 \$	– \$	202 152 \$	202 345 \$	193 \$	
Entreprises et gouvernements	301 546	–	9 880	–	311 426	312 279	853	
Banques	17 011	–	–	–	17 011	17 011	–	
Emprunts garantis	39 560	–	591	–	40 151	40 586	435	
Dérivés	–	30 508	–	–	30 508	30 508	–	
Acceptations	9 649	–	–	–	9 649	9 649	–	
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	15 963	–	–	15 963	15 963	–	
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 824	–	–	–	1 824	1 824	–	
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres ¹	54 617	–	17 036	–	71 653	71 653	–	
Autres passifs	15 282	133	9	–	15 424	15 424	–	
Titres secondaires	5 712	–	–	–	5 712	5 993	281	

En millions de dollars, au 31 octobre	Valeur comptable					Total	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
	Coût amorti	Obligatoirement évalués à la JVRN	Désignés à la JVRN	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
2019 Actifs financiers								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	16 720 \$	639 \$	– \$	– \$	17 359 \$	17 359 \$	– \$	
Valeurs mobilières	20 115	53 984	413	46 798	121 310	121 453	143	
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 664	–	–	–	3 664	3 664	–	
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	50 913	5 198	–	–	56 111	56 111	–	
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	208 381	60	–	–	208 441	208 693	252	
Prêts personnels	43 098	–	–	–	43 098	43 120	22	
Cartes de crédit	12 335	–	–	–	12 335	12 335	–	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	103 885	21 182	–	–	125 067	125 160	93	
Dérivés	–	23 895	–	–	23 895	23 895	–	
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 167	–	–	–	9 167	9 167	–	
Autres actifs	13 829	–	–	–	13 829	13 829	–	
Passifs financiers								
Dépôts								
Particuliers	176 340 \$	– \$	1 751 \$	– \$	178 091 \$	178 046 \$	(45) \$	
Entreprises et gouvernements	248 367	–	9 135	–	257 502	257 872	370	
Banques	11 224	–	–	–	11 224	11 224	–	
Emprunts garantis	38 680	–	215	–	38 895	39 223	328	
Dérivés	–	25 113	–	–	25 113	25 113	–	
Acceptations	9 188	–	–	–	9 188	9 188	–	
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	15 635	–	–	15 635	15 635	–	
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 822	–	–	–	1 822	1 822	–	
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	51 801	–	–	–	51 801	51 801	–	
Autres passifs	14 066	114	12	–	14 192	14 192	–	
Titres secondaires	4 684	–	–	–	4 684	4 925	241	

1) Comprennent des engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres soutenus par des billets de dépôt au porteur qui sont donnés en garantie aux termes du mécanisme de prises en pension à plus d'un jour de la Banque du Canada.

Juste valeur des dérivés

En millions de dollars, aux 31 octobre

		2020			2019		
		Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette	Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette
Détenus à des fins de transaction							
Dérivés de taux d'intérêt							
Dérivés de gré à gré	– Contrats de garantie de taux d'intérêt	108 \$	161 \$	(53)\$	67 \$	241 \$	(174)\$
	– Swaps	12 296	9 309	2 987	8 528	7 697	831
	– Options achetées	109	–	109	92	–	92
	– Options vendues	–	129	(129)	–	128	(128)
		12 513	9 599	2 914	8 687	8 066	621
Dérivés négociés en Bourse	– Options achetées	4	–	4	4	–	4
		4	–	4	4	–	4
Total des dérivés de taux d'intérêt		12 517	9 599	2 918	8 691	8 066	625
Dérivés de change							
Dérivés de gré à gré	– Contrats à terme de gré à gré	6 655	6 358	297	5 152	5 711	(559)
	– Swaps	3 469	3 613	(144)	2 971	3 330	(359)
	– Options achetées	303	–	303	214	–	214
	– Options vendues	–	214	(214)	–	196	(196)
		10 427	10 185	242	8 337	9 237	(900)
Total des dérivés de change							
Dérivés de crédit							
Dérivés de gré à gré	– Swaps sur défaillance – protection souscrite	104	47	57	105	21	84
	– Swaps sur défaillance – protection vendue	2	100	(98)	–	107	(107)
Total des dérivés de crédit		106	147	(41)	105	128	(23)
Dérivés sur actions							
Dérivés de gré à gré		1 995	3 427	(1 432)	1 262	2 561	(1 299)
Dérivés négociés en Bourse		3 153	3 537	(384)	2 384	1 825	559
Total des dérivés sur actions		5 148	6 964	(1 816)	3 646	4 386	(740)
Dérivés sur métaux précieux							
Dérivés de gré à gré		283	366	(83)	287	167	120
Dérivés négociés en Bourse		–	–	–	69	45	24
Total des dérivés sur métaux précieux		283	366	(83)	356	212	144
Autres dérivés sur marchandises							
Dérivés de gré à gré		2 604	1 806	798	1 289	1 517	(228)
Dérivés négociés en Bourse		271	325	(54)	314	253	61
Total des autres dérivés sur marchandises		2 875	2 131	744	1 603	1 770	(167)
Total – détenus à des fins de transaction		31 356	29 392	1 964	22 738	23 799	(1 061)
Détenus aux fins de la GAP							
Dérivés de taux d'intérêt							
Dérivés de gré à gré	– Contrats de garantie de taux d'intérêt	–	1	(1)	2	1	1
	– Swaps	310	392	(82)	439	256	183
	– Options achetées	17	–	17	14	–	14
	– Options vendues	1	–	1	–	–	–
Total des dérivés de taux d'intérêt		328	393	(65)	455	257	198
Dérivés de change							
Dérivés de gré à gré	– Contrats à terme de gré à gré	14	14	–	31	28	3
	– Swaps	1 021	684	337	571	1 026	(455)
Total des dérivés de change		1 035	698	337	602	1 054	(452)
Dérivés de crédit							
Dérivés de gré à gré	– Swaps sur défaillance – protection souscrite	–	1	(1)	–	3	(3)
Total des dérivés de crédit		–	1	(1)	–	3	(3)
Dérivés sur actions							
Dérivés de gré à gré		8	24	(16)	100	–	100
Total des dérivés sur actions		8	24	(16)	100	–	100
Autres dérivés sur marchandises							
Dérivés de gré à gré		3	–	3	–	–	–
Total des autres dérivés sur marchandises		3	–	3	–	–	–
Total – détenus aux fins de la GAP		1 374	1 116	258	1 157	1 314	(157)
Juste valeur totale		32 730	30 508	2 222	23 895	25 113	(1 218)
Moins : incidence de la compensation		(19 347)	(19 347)	–	(14 572)	(14 572)	–
		13 383 \$	11 161 \$	2 222 \$	9 323 \$	10 541 \$	(1 218)\$

Actifs et passifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs, classées par niveau dans la hiérarchie des justes valeurs, de ces actifs et passifs dont la juste valeur n'est pas présumée correspondre à la valeur comptable :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total 2020	Total 2019
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données non observables sur le marché			
	2020	2019	2020	2019	2020	2019		
Actifs financiers								
Valeurs au coût amorti	– \$	– \$	31 773 \$	20 242 \$	580 \$	524 \$	32 353 \$	20 766 \$
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	–	–	–	–	222 857	208 633	222 857	208 633
Prêts personnels	–	–	–	–	41 452	43 120	41 452	43 120
Cartes de crédit	–	–	–	–	10 722	12 335	10 722	12 335
Entreprises et gouvernements	–	–	–	–	110 449	103 978	110 449	103 978
Placements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ¹	10	9	–	–	83	76	93	85
Passifs financiers								
Dépôts								
Particuliers	– \$	– \$	52 648 \$	53 994 \$	1 282 \$	1 635 \$	53 930 \$	55 629 \$
Entreprises et gouvernements	–	–	132 016	123 144	2 302	2 508	134 318	125 652
Banques	–	–	10 048	6 113	–	–	10 048	6 113
Emprunts garantis	–	–	38 275	36 049	1 720	2 959	39 995	39 008
Titres secondaires	–	–	5 993	4 925	–	–	5 993	4 925

1) Pour plus de précisions sur les entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, se reporter à la note 26.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs des instruments financiers, classées par niveau dans la hiérarchie des justes valeurs :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total 2020	Total 2019
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données non observables sur le marché			
	2020	2019	2020	2019	2020	2019		
Actifs financiers								
Dépôts auprès d'autres banques	– \$	– \$	948 \$	639 \$	– \$	– \$	948 \$	639 \$
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN								
Titres émis ou garantis par des gouvernements	3 917	2 372	25 091 ¹	19 306 ¹	–	–	29 008	21 678
Titres de participation de sociétés	27 919	25 852	47	684	16	7	27 982	26 543
Titres de créance de sociétés	–	–	3 525	3 760	25	23	3 550	3 783
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	2 018 ²	2 220 ²	135	173	2 153	2 393
	31 836	28 224	30 681	25 970	176	203	62 693	54 397
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN								
Entreprises et gouvernements	–	–	23 022	20 351	626 ³	831 ³	23 648	21 182
Prêts hypothécaires à l'habitation	–	–	63	60	–	–	63	60
	–	–	23 085	20 411	626	831	23 711	21 242
Titres de créance évalués à la JVAERG								
Titres émis ou garantis par des gouvernements	3 912	2 369	41 269	35 460	–	–	45 181	37 829
Titres de créance de sociétés	–	–	6 224	5 621	–	–	6 224	5 621
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	2 563	2 746	–	–	2 563	2 746
	3 912	2 369	50 056	43 827	–	–	53 968	46 196
Titres de participation évalués à la JVAERG								
Titres de participation de sociétés	41	45	304	266	240	291	585	602
	41	45	304	266	240	291	585	602
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et évaluées à la JVRN	–	–	7 505	5 198	–	–	7 505	5 198
Dérivés								
De taux d'intérêt	4	4	12 793	9 086	48	56	12 845	9 146
De change	–	–	11 462	8 939	–	–	11 462	8 939
De crédit	–	–	8	1	98	104	106	105
Sur actions	3 153	2 383	1 791	1 111	212	252	5 156	3 746
Sur métaux précieux	–	–	283	356	–	–	283	356
Autres dérivés sur marchandises	271	383	2 607	1 220	–	–	2 878	1 603
	3 428	2 770	28 944	20 713	358	412	32 730	23 895
Total des actifs financiers	39 217 \$	33 408 \$	141 523 \$	117 024 \$	1 400 \$	1 737 \$	182 140 \$	152 169 \$
Passifs financiers								
Dépôts et autres passifs ⁴	– \$	– \$	(13 176)\$	(10 626)\$	4 \$	(601)\$	(13 172)\$	(11 227)\$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	(5 363)	(7 258)	(10 600)	(8 377)	–	–	(15 963)	(15 635)
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	–	–	(17 036)	–	–	–	(17 036)	–
Dérivés								
De taux d'intérêt	–	–	(9 964)	(8 322)	(28)	(1)	(9 992)	(8 323)
De change	–	–	(10 883)	(10 291)	–	–	(10 883)	(10 291)
De crédit	–	–	(41)	(19)	(107)	(112)	(148)	(131)
Sur actions	(3 537)	(1 824)	(3 288)	(2 407)	(163)	(155)	(6 988)	(4 386)
Sur métaux précieux	–	–	(366)	(212)	–	–	(366)	(212)
Autres dérivés sur marchandises	(325)	(300)	(1 806)	(1 470)	–	–	(2 131)	(1 770)
	(3 862)	(2 124)	(26 348)	(22 721)	(298)	(268)	(30 508)	(25 113)
Total des passifs financiers	(9 225)\$	(9 382)\$	(67 160)\$	(41 724)\$	(294)\$	(869)\$	(76 679)\$	(51 975)\$

1) Comprennent un montant de 57 M\$ lié à des valeurs désignées à la JVRN (56 M\$ en 2019).

2) Comprennent un montant de 60 M\$ lié à des TACM désignés à la JVRN (357 M\$ en 2019).

3) Comprennent un montant de 357 M\$ lié à des prêts désignés à la JVRN (néant en 2019).

4) Comprennent les dépôts désignés à la JVRN de 13 419 M\$ (10 458 M\$ en 2019), les actifs dérivés incorporés séparés nets de 389 M\$ (passifs dérivés incorporés séparés nets de 643 M\$ en 2019), les autres passifs désignés à la JVRN de 9 M\$ (12 M\$ en 2019) et les autres passifs financiers évalués à leur juste valeur de 133 M\$ (114 M\$ en 2019).

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont réputés avoir eu lieu au début de l'exercice au cours duquel ils ont eu lieu. Les transferts entre les niveaux peuvent survenir en présence de renseignements additionnels ou nouveaux concernant les données d'évaluation et de changements concernant l'observabilité. Au cours de l'exercice, nous avons transféré un montant de 197 M\$ de valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN (25 M\$ en 2019) et un montant de 1 851 M\$ de valeurs vendues à découvert (431 M\$ en 2019) du niveau 1 au niveau 2, ainsi qu'un montant de néant de valeurs vendues à découvert (379 M\$ en 2019) du niveau 2 au niveau 1 en raison de variations dans l'observabilité des données utilisées pour évaluer ces valeurs. De plus, des transferts entre le niveau 2 et le niveau 3 ont été effectués au cours de 2020 et 2019, essentiellement en raison d'un changement concernant l'observabilité de certaines données liées à la volatilité du marché utilisées pour évaluer la juste valeur des dérivés incorporés.

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3. Ces instruments sont évalués à leur juste valeur d'après des données non observables sur le marché. Nous couvrons souvent des positions par des positions compensatoires qui peuvent être classées à un niveau différent. Par conséquent, les profits et pertes pour les actifs et passifs au niveau 3 présentés dans le tableau ci-après ne reflètent pas l'incidence des profits et pertes compensatoires sur les instruments de couverture connexes qui ont été classés au niveau 1 ou au niveau 2.

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Profits nets (pertes nettes) inclus(es) dans le résultat net ¹			Profits latents (pertes latentes) inclus(es) dans les autres éléments du résultat global, montant net ⁴	Transfert au niveau 3	Transfert du niveau 3	Achats/Émissions	Ventes/Règlements	Solde de clôture	
	Solde d'ouverture	Réalisé(e)s ²	Latent(e)s ^{2,3}							
2020										
Valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN										
Titres de participation de sociétés	7 \$	– \$	(8)\$	– \$	7 \$	– \$	10 \$	– \$	16 \$	
Titres de créance de sociétés	23	–	2	–	–	–	–	–	25	
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	173	–	–	–	–	–	118	(156)	135	
Valeurs désignées à la JVRN										
Titres adossés à des créances mobilières	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN										
Entreprises et gouvernements	831	–	–	3	–	–	1 270	(1 478)	626	
Titres de créance évalués à la JVAERG										
Titres émis ou garantis par des gouvernements	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Titres de créance de sociétés	–	–	–	(3)	20	–	1	(18)	–	
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Titres de participation évalués à la JVAERG										
Titres de participation de sociétés	291	–	–	63	–	–	50	(164)	240	
Dérivés										
De taux d'intérêt	56	–	32	–	–	–	6	(46)	48	
De crédit	104	(7)	1	–	–	–	–	–	98	
Sur actions	252	–	(40)	–	–	–	53	(53)	212	
Total de l'actif	1 737 \$	(7)\$	(13)\$	63 \$	27 \$	– \$	1 508 \$	(1 915)\$	1 400 \$	
Dépôts et autres passifs⁵										
Dérivés										
De taux d'intérêt	(1)	–	(33)	–	–	–	–	6	(28)	
De crédit	(112)	7	(2)	–	–	–	–	–	(107)	
Sur actions	(155)	–	14	–	–	–	(60)	38	(163)	
Total du passif	(869)\$	7 \$	491 \$	– \$	(42)\$	29 \$	(132)\$	222 \$	(294)\$	
2019										
Valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN										
Titres de participation de sociétés	6 \$	– \$	1 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	7 \$	
Titres de créance de sociétés	26	–	(3)	–	–	–	–	–	23	
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	319	–	1	–	–	–	74	(221)	173	
Valeurs désignées à la JVRN										
Titres adossés à des créances mobilières	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN										
Entreprises et gouvernements	482	–	–	(1)	–	–	856	(506)	831	
Titres de créance évalués à la JVAERG										
Titres émis ou garantis par des gouvernements	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Titres de créance de sociétés	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Titres de participation évalués à la JVAERG										
Titres de participation de sociétés	285	–	–	2	–	–	74	(70)	291	
Dérivés										
De taux d'intérêt	–	–	59	–	–	–	2	(5)	56	
De crédit	115	(9)	(2)	–	–	–	–	–	104	
Sur actions	107	–	15	–	–	(24)	202	(48)	252	
Total de l'actif	1 340 \$	(9)\$	71 \$	1 \$	– \$	(24)\$	1 208 \$	(850)\$	1 737 \$	
Dépôts et autres passifs⁵										
Dérivés										
De taux d'intérêt	(109)	–	132	–	–	–	–	(24)	(1)	
De crédit	(131)	9	3	–	–	–	–	7	(112)	
Sur actions	(119)	–	(89)	–	–	77	(70)	46	(155)	
Total du passif	(782)\$	9 \$	(67)\$	– \$	(100)\$	194 \$	(358)\$	235 \$	(869)\$	

1) Le cumul des profits et pertes comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et lié aux titres de participation désignés à la JVAERG est reclassé des autres éléments du résultat global en résultats non distribués au moment de la cession ou de la décomptabilisation.

2) Comprennent les profits et les pertes de change liés aux titres de créance évalués à la JVAERG.

3) Comprennent les profits latents et pertes latentes liés aux actifs et passifs détenus à la fin de la période considérée.

4) L'écart de change lié aux prêts obligatoirement évalués à la JVRN détenus par des établissements à l'étranger et libellés dans la même monnaie que celle des établissements à l'étranger est inclus dans les autres éléments du résultat global.

5) Comprennent les dépôts désignés à la JVRN de 137 M\$ (135 M\$ en 2019) et des actifs dérivés incorporés séparés nets de 141 M\$ (passifs dérivés incorporés séparés nets de 466 M\$ en 2019).

Informations quantitatives sur les données importantes non observables

Des techniques d'évaluation comportant au moins une donnée non observable sont utilisées pour un certain nombre d'instruments financiers. Le tableau suivant présente les techniques d'évaluation et les informations quantitatives portant sur les données importantes non observables utilisées pour les instruments financiers du niveau 3 :

En millions de dollars, au 31 octobre	2020	Techniques d'évaluation	Données non observables clés	Fourchette de données	
				Bas	Haut
Valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN					
Titres de participation de sociétés	16 \$	Multiple d'évaluation	Multiple lié au résultat	12,2	12,2
Titres de créance de sociétés	25	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	7,5 %	7,5 %
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	135	Flux de trésorerie actualisés Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	Écart de taux Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	1,4 %	2,0 %
Titres de participation évalués à la JVAERG					
Titres de participation de sociétés					
Sociétés en commandite et sociétés fermées	240	Valeur de l'actif net ajustée ¹ Cours de l'action approximatif	Valeur de l'actif net ³ Cours de l'action approximatif ³	s. o. s. o.	s. o. s. o.
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN					
Entreprises et gouvernements	626	Flux de trésorerie actualisés	Écart de taux	0,6 %	2,1 %
Dérivés					
De taux d'intérêt	48	Modèle exclusif ²	s. o.	s. o.	s. o.
De crédit	98	Modèle d'évaluation des options Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	Volatilité du marché Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	17,1 %	97,3 %
Sur actions	212	Modèle d'évaluation des options	Volatilité du marché Corrélation sur le marché	0,0 %	20,5 %
Total de l'actif	1 400 \$				
Dépôts et autres passifs					
	4 \$	Modèle d'évaluation des options	Volatilité du marché Corrélation sur le marché	10,0 % (60,0)%	87,0 % 100,0 %
Dérivés					
De taux d'intérêt	(28)	Modèle exclusif ²	s. o.	s. o.	s. o.
De crédit	(107) (163)	Modèle d'évaluation des options Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	Volatilité du marché Cours du marché approximatif ou cours obtenu directement d'un courtier	17,1 %	97,3 %
Sur actions	(163)	Modèle d'évaluation des options	Corrélation sur le marché	0,0 %	20,5 %
Total du passif	(294)\$			13,0 %	98,0 %

1) La valeur de l'actif net ajustée est établie en prenant les valeurs de l'actif net obtenues du gestionnaire de fonds ou du commandité de la société en commandite ou de la société en responsabilité limitée et peut être ajustée en fonction des taux du marché courants, le cas échéant.

2) Au moyen de techniques d'évaluation que nous considérons comme étant basées sur des données non observables.

3) La fourchette de la valeur de l'actif net ou du cours de l'action approximatif n'a pas été présentée en raison du large éventail et de la diversité des placements.
s. o. Sans objet

Sensibilité des actifs financiers et des passifs financiers du niveau 3

La section suivante porte sur les données importantes non observables présentées dans le tableau ci-dessus, les relations entre ces données, le cas échéant, et la variation de la juste valeur au cas où la variation d'une ou de plusieurs de ces données non observables à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable aurait une incidence importante sur la juste valeur.

La juste valeur de nos placements dans nos sociétés en commandite est déterminée d'après la valeur de l'actif net fournie par les gestionnaires de fonds, rajustée au besoin. La juste valeur des sociétés en commandite est sensible aux variations de la valeur de l'actif net et, si la valeur de l'actif net à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable était ajustée, la juste valeur totale de nos sociétés en commandite augmenterait ou diminuerait de 63 M\$ (34 M\$ en 2019).

Bien que nos dérivés autonomes soient comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs dérivés, nos dérivés incorporés au passif-dépôts lié aux billets structurés ou au passif-dépôts lié aux dépôts désigné à la JVRN sont comptabilisés dans les dépôts et autres passifs. La détermination de la juste valeur de certains dérivés incorporés du niveau 3 et de certains dérivés autonomes exige que des hypothèses et des jugements importants soient posés à l'égard des données et des techniques d'évaluation utilisées. Ces dérivés sont sensibles à la volatilité à long terme du marché et aux données de corrélation, que nous considérons comme étant des données non observables. La volatilité du marché représente la variabilité future prévue d'un prix sur le marché et constitue une donnée importante pour l'établissement des prix des options, qui sont inhérentes à nombre de nos dérivés du niveau 3. Un marché dont la volatilité est élevée entraînera généralement une hausse du prix des options, toute chose étant égale par ailleurs, en raison de la forte probabilité d'obtenir un rendement supérieur sur les options, ce qui engendre une augmentation de la juste valeur des dérivés du niveau 3. Les données de corrélation servent à évaluer ces dérivés dans les cas où le remboursement dépend de plus d'un prix du marché. Par exemple, le remboursement d'un panier d'options sur actions est fondé sur le rendement du panier d'actions, ainsi que sur les relations entre les variations du cours de ces actions. Une corrélation positive suppose que deux données tendent à changer la juste valeur dans le même sens, tandis qu'une corrélation négative suppose que les deux données font varier la juste valeur en sens inverse. Des changements dans la corrélation sur le marché pourraient occasionner une augmentation ou une diminution de la juste valeur des dérivés et des dérivés incorporés du niveau 3. L'ajustement des données non observables à des montants de remplacement raisonnables ferait augmenter de 84 M\$ ou diminuer de 74 M\$ (augmentation de 45 M\$ ou diminution de 33 M\$ en 2019) la juste valeur des dérivés autonomes et des dérivés incorporés du niveau 3.

Instruments financiers désignés à la JVRN

Les actifs financiers désignés à la JVRN comprennent certains titres de créance et prêts qui étaient désignés à la JVRN en étant gérés conjointement avec des dérivés afin d'éliminer ou de réduire considérablement les risques financiers.

Les dépôts et autres passifs désignés à la JVRN comprennent :

- Certains passifs-dépôts de gouvernements et d'entreprises, certains emprunts garantis et certains engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres qui sont couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers, ainsi que certains passifs financiers comprenant au moins un dérivé incorporé ayant une incidence notable sur les flux de trésorerie du passif hôte et non séparés de l'instrument hôte;
- Nos engagements hypothécaires auprès de clients de détail visant à consentir des prêts hypothécaires à taux fixe, couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers.

La valeur comptable de nos titres désignés à la JVRN représente notre exposition maximale au risque de crédit découlant de ces actifs désignés à la JVRN. La variation de la juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit de ces actifs désignés à la JVRN pendant l'exercice a été négligeable (négligeable en 2019). La juste valeur d'un passif désigné à la JVRN tient compte du risque de crédit se rapportant à ce passif. Pour les passifs financiers désignés à la JVRN pour lesquels nous croyons que la juste valeur est tributaire des variations de notre risque de crédit du point de vue des porteurs de billets, les variations de la juste valeur correspondantes ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit propre à la CIBC sont évaluées à titre d'écart entre i) les variations d'une période à l'autre de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation en fonction de notre propre risque de crédit et ii) les variations d'une période à l'autre de la valeur actualisée de ces mêmes flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation fondée sur une courbe de référence ajustée à notre propre risque de crédit, comme il a été prévu à l'établissement du passif désigné à la JVRN. Les variations du risque de crédit propre à la CIBC ont entraîné des pertes avant impôt de 76 M\$ sur les passifs désignés à la JVRN pour l'exercice et des pertes cumulatives de 55 M\$ (des profits de 39 M\$ et des profits cumulatifs de 21 M\$ pour l'exercice 2019). Un profit net de 60 M\$, net des couvertures, a été réalisé sur les actifs et les passifs désignés à la JVRN et figure dans le compte de résultat consolidé au poste Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net (perte nette de 32 M\$ en 2019).

Le montant prévu au contrat estimé exigible à l'échéance des dépôts désignés à la JVRN en fonction de la valeur nominale et de la valeur intrinsèque des dérivés incorporés applicables est supérieur de 786 M\$ (supérieur de 283 M\$ en 2019) à sa juste valeur. La valeur intrinsèque des dérivés incorporés tient compte du remboursement structuré de certains passifs-dépôts désignés à leur juste valeur, que nous couvrons sur le plan économique au moyen de dérivés et d'autres instruments financiers désignés à la JVRN.

Note 4 | Transactions importantes

2020

Vente de FirstCaribbean International Bank Limited

Le 8 novembre 2019, nous avons annoncé la conclusion d'une entente définitive visant la vente de 66,73 % des actions en circulation de CIBC FirstCaribbean à GNB Financial Group Limited (GNB) pour une contrepartie totale d'environ 797 M\$ US, composée d'environ 200 M\$ US en espèces et d'un financement garanti consenti par la CIBC pour la partie restante, sous réserve d'ajustements de clôture pour refléter certaines modifications possibles de la valeur comptable de CIBC FirstCaribbean. Après la clôture de cette transaction, CIBC conservera une participation ne donnant pas le contrôle d'environ 24,9 % dans CIBC FirstCaribbean, qui sera comptabilisée à titre de placement dans des entreprises associées selon la méthode de mise en équivalence.

Au quatrième trimestre de 2019, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill de 135 M\$ découlant de l'évaluation implicite à l'entente définitive conclue avec GNB. Depuis le premier trimestre de 2020, les actifs et passifs de CIBC FirstCaribbean ont été traités comme détenus en vue de la vente et évalués à leur valeur comptable totale ou à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux, sur la base que la conclusion de la transaction était hautement probable en 2020, sous réserve des approbations réglementaires requises. Au deuxième trimestre de 2020, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill supplémentaire de 28 M\$ fondée sur l'incidence estimée de la pandémie de COVID-19 sur la valeur recouvrable de la participation de 24,9 % dans CIBC FirstCaribbean que nous prévoyions conserver.

En raison du long processus d'examen réglementaire, de l'incidence toujours plus néfaste de la pandémie de COVID-19 sur l'économie des Caraïbes et de nos nouvelles attentes quant à la probabilité et au moment de la clôture d'une transaction potentielle, nous avons déterminé, au quatrième trimestre de 2020, que le traitement comptable des actifs et passifs comme détenus en vue de la vente n'était plus approprié. Par conséquent, nous avons dû évaluer la valeur recouvrable de la tranche restante du goodwill en fonction de la conjoncture actuelle du marché plutôt que selon l'entente définitive conclue avec GNB. Cette évaluation a tenu compte de nouvelles attentes quant aux répercussions de la pandémie de COVID-19 et s'est traduite par la comptabilisation d'une dépréciation du goodwill supplémentaire de 220 M\$. Bien que nous n'ayons plus recours au traitement comptable des actifs et passifs comme détenus en vue de la vente, nous poursuivons la transaction et le processus d'examen réglementaire.

Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la note 9.

2019

Acquisition de Cleary Gull

Le 9 septembre 2019, nous avons conclu l'acquisition de la quasi-totalité des actifs et des activités de Cleary Gull Inc. (Cleary Gull), firme de services bancaires d'investissement basée à Milwaukee et spécialisée dans les fusions et acquisitions du marché intermédiaire, le placement de capitaux privés et les services consultatifs en gestion de dettes à l'échelle des États-Unis. Un goodwill et des immobilisations incorporelles de 16 M\$ ont été comptabilisés par suite de l'acquisition. Les résultats de la société acquise ont été consolidés à compter de la date de clôture de la transaction et sont inclus dans ceux de notre unité d'exploitation stratégique Marchés des capitaux.

Acquisition de Lowenhaupt Global Advisors

Le 1^{er} septembre 2019, nous avons conclu l'acquisition de la quasi-totalité des actifs et des activités de Lowenhaupt Global Advisors, LLC (LGA), société de services consultatifs en gestion de patrimoine dont les bureaux sont situés à St. Louis et à New York et qui offre des conseils indépendants en matière de transfert de patrimoine familial, de fiscalité, de répartition d'actifs dans les portefeuilles de placement et de structuration d'entreprise. Un goodwill et des immobilisations incorporelles de 14 M\$ ont été comptabilisés par suite de l'acquisition. Les résultats de la société acquise ont été consolidés à compter de la date de clôture de la transaction et sont inclus dans notre unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Mise en forme définitive de l'entente avec Air Canada

L'acquisition par Air Canada des activités de fidélisation d'Aéroplan auprès d'Aimia Inc. a été conclue le 10 janvier 2019. Nous offrons maintenant des cartes de crédit en vertu du nouveau programme de fidélisation d'Air Canada, dont le lancement a eu lieu en novembre 2020. Ce programme permet aux titulaires de cartes de crédit CIBC Aéroplan de transférer leurs milles Aéroplan existants au nouveau programme de fidélisation Aéroplan d'Air Canada.

Afin d'assurer notre participation au nouveau programme de fidélisation Aéroplan d'Air Canada pour une période de dix ans, nous avons payé à Air Canada la somme de 200 M\$, plus les taxes de vente applicables, qui a été comptabilisée en charges au premier trimestre de 2019. De plus, nous avons versé une somme de 92 M\$, plus les taxes de vente applicables, au cours du premier trimestre de 2019 en guise de paiement anticipé qui doit être appliqué aux futurs paiements mensuels liés aux milles Aéroplan sur une période de dix ans.

Note 5 | Valeurs mobilières**Valeurs mobilières**

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2020	2019
Titres de créance évalués à la JVAERG	53 968 \$	46 196 \$
Titres de participation désignés à la JVAERG	585	602
Valeurs évaluées au coût amorti ¹	31 800	20 115
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN	62 693	54 397
	149 046 \$	121 310 \$

1) Au cours de l'exercice, des titres de créance évalués au coût amorti de 47 M\$ ont été cédés peu de temps avant leur échéance résultant en un profit réalisé de 2 M\$ (perte réalisée de moins de 1 M\$ en 2019).

Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance

En millions de dollars, aux 31 octobre	Moins de 1 an		De 1 an à 5 ans		De 5 ans à 10 ans		Plus de 10 ans		Sans échéance précise		2020 Total		2019 Total	
	Valeur comptable	Ren- dement ¹	Valeur comptable	Ren- dement ¹	Valeur comptable	Ren- dement ¹	Valeur comptable	Ren- dement ¹	Valeur comptable	Ren- dement ¹	Valeur comptable	Ren- dement ¹	Valeur comptable	Ren- dement ¹
Titres de créance évalués à la JVAERG														
Valeurs émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	1 361 \$	0,5 %	9 745 \$	0,6 %	303 \$	0,7 %	– \$	– %	– \$	– %	11 409 \$	0,6 %	10 851 \$	1,7 %
Autres gouvernements canadiens	330	0,4	10 853	0,9	4 132	1,2	–	–	–	–	15 315	1,0	12 271	1,9
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	7 290	0,5	5 306	0,9	–	–	–	–	–	–	12 596	0,7	9 371	2,0
Gouvernements d'autres pays	3 060	0,6	2 553	0,6	163	5,2	85	5,1	–	–	5 861	0,8	5 336	2,5
Titres adossés à des créances hypothécaires ²	81	0,2	536	1,0	181	2,4	1 570	1,4	–	–	2 368	1,4	2 699	2,4
Titres adossés à des créances mobilières	–	–	–	–	66	2,2	129	1,6	–	–	195	1,8	47	2,4
Titres de créance de sociétés	2 211	0,6	4 009	0,7	4	2,4	–	–	–	–	6 224	0,7	5 621	2,4
	14 333 \$		33 002 \$		4 849 \$		1 784 \$		– \$		53 968 \$		46 196 \$	
Titres de participation évalués à la JVAERG														
Titres de participation de sociétés														
ouvertes	– \$	–	– \$	–	– \$	–	– \$	–	42 \$	négl.	42 \$	négl.	46 \$	négl.
Titres de participation de sociétés fermées	–	–	–	–	–	–	–	–	543	négl.	543	négl.	556	négl.
	– \$		– \$		– \$		– \$		585 \$		585 \$		602 \$	
Valeurs évaluées au coût amorti														
Valeurs émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	133 \$		619 \$		38 \$		– \$		– \$		790 \$		582 \$	
Autres gouvernements canadiens	452		4 518		6 102		–		–		11 072		6 748	
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	551		9 551		866		–		–		10 968		5 927	
Gouvernements d'autres pays	92		42		36		381		–		551		660	
Titres adossés à des créances hypothécaires ³	259		1 684		926		1 085		–		3 954		3 616	
Titres adossés à des créances mobilières	–		234		396		32		–		662		463	
Titres de créance de sociétés	232		3 432		139		–		–		3 803		2 119	
	1 719 \$		20 080 \$		8 503 \$		1 498 \$		– \$		31 800 \$		20 115 \$	
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN														
Valeurs émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	3 996 \$		4 073 \$		1 085 \$		2 501 \$		– \$		11 655 \$		7 203 \$	
Autres gouvernements canadiens	1 037		1 784		869		6 093		–		9 783		8 262	
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	269		2 504		2 177		646		–		5 596		5 074	
Gouvernements d'autres pays	1 230		683		29		32		–		1 974		1 139	
Titres adossés à des créances hypothécaires ⁴	108		1 326		141		7		–		1 582		1 175	
Titres adossés à des créances mobilières	143		102		76		250		–		571		1 218	
Titres de créance de sociétés	882		1 920		568		180		–		3 550		3 783	
	7 665 \$		12 392 \$		4 945 \$		9 709 \$		– \$		34 711 \$		27 854 \$	
Titres de participation de sociétés														
ouvertes	–		–		–		–		27 982		27 982		26 523	
Titres de participation de sociétés fermées	–		–		–		–		–		–		20	
	– \$		– \$		– \$		– \$		27 982 \$		27 982 \$		26 543 \$	
Total des valeurs⁵	23 717 \$		65 474 \$		18 297 \$		12 991 \$		28 567 \$		149 046 \$		121 310 \$	

- 1) Représente le rendement moyen pondéré, déterminé par l'application de la moyenne pondérée des rendements des titres à revenu fixe individuels.
 - 2) Comprend des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), dont le coût amorti s'établissait à 410 M\$ (232 M\$ en 2019) et la juste valeur, à 413 M\$ (232 M\$ en 2019); des valeurs émises par la Federal National Mortgage Association (Fannie Mae), dont le coût amorti s'établissait à 888 M\$ (1 127 M\$ en 2019) et la juste valeur, à 918 M\$ (1 136 M\$ en 2019); des valeurs émises par la Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac), dont le coût amorti s'établissait à 367 M\$ (487 M\$ en 2019) et la juste valeur, à 380 M\$ (492 M\$ en 2019) et des valeurs émises par la Government National Mortgage Association (Ginnie Mae), société détenue par le gouvernement américain, dont le coût amorti s'établissait à 655 M\$ (841 M\$ en 2019) et la juste valeur, à 657 M\$ (839 M\$ en 2019).
 - 3) Comprend des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la SCHL, dont le coût amorti s'établissait à 609 M\$ (858 M\$ en 2019) et la juste valeur, à 610 M\$ (859 M\$ en 2019); des valeurs émises par la Fannie Mae, dont le coût amorti s'établissait à 1 165 M\$ (1 037 M\$ en 2019) et la juste valeur, à 1 197 M\$ (1 048 M\$ en 2019); des valeurs émises par la Freddie Mac, dont le coût amorti s'établissait à 2 008 M\$ (1 610 M\$ en 2019) et la juste valeur, à 2 091 M\$ (1 651 M\$ en 2019) et des valeurs émises par la Ginnie Mae, dont le coût amorti s'établissait à 69 M\$ (98 M\$ en 2019) et la juste valeur, à 71 M\$ (99 M\$ en 2019).
 - 4) Comprend des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la SCHL de 1 547 M\$ (1 135 M\$ en 2019).
 - 5) Comprend des valeurs libellées en dollars américains d'une valeur comptable de 68,4 G\$ (54,4 G\$ en 2019) et des valeurs libellées dans d'autres monnaies étrangères d'une valeur comptable de 2 616 M\$ (1 813 M\$ en 2019).
- négl. Négligeable.

Juste valeur des titres de créance évalués à la JVAERG et des titres de participation désignés à la JVAERG

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020					2019				
	Coût/ Coût amorti ¹	Produits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Coût/ Coût amorti ¹	Produits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur		
Valeurs émises ou garanties par :										
Gouvernement du Canada	11 379 \$	32 \$	(2)\$	11 409 \$	10 842 \$	12 \$	(3)\$	10 851 \$		
Autres gouvernements canadiens	15 187	128	–	15 315	12 252	22	(3)	12 271		
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	12 533	63	–	12 596	9 353	25	(7)	9 371		
Gouvernements d'autres pays	5 825	38	(2)	5 861	5 318	25	(7)	5 336		
Titres adossés à des créances hypothécaires	2 320	49	(1)	2 368	2 688	15	(4)	2 699		
Titres adossés à des créances mobilières	197	–	(2)	195	47	–	–	47		
Titres de créance de sociétés	6 194	31	(1)	6 224	5 608	16	(3)	5 621		
	53 635	341	(8)	53 968	46 108	115	(27)	46 196		
Titres de participation de sociétés										
ouvertes ²	30	15	(3)	42	40	15	(9)	46		
Titres de participation de sociétés fermées	546	43	(46)	543	493	85	(22)	556		
	576	58	(49)	585	533	100	(31)	602		
	54 211 \$	399 \$	(57)\$	54 553 \$	46 641 \$	215 \$	(58)\$	46 798 \$		

- 1) Net de la provision pour pertes sur créances pour les titres de créance évalués à la JVAERG de 22 M\$ (23 M\$ en 2019).
- 2) Comprend des actions temporairement inaccessibles.

La juste valeur des titres de participation désignés à la JVAERG qui ont été cédés au cours de l'exercice était de 88 M\$ (20 M\$ en 2019). Des profits réalisés cumulatifs après impôt, montant net, de 93 M\$ pour l'exercice (18 M\$ en 2019) résultant de cessions de titres de participation désignés à la JVAERG et de remboursement de capital provenant des sociétés en commandite désignées à la JVAERG ont été reclassés du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

Le revenu de dividendes comptabilisé sur les titres de participation désignés à la JVAERG qui étaient encore détenus au 31 octobre 2020 s'est élevé à 5 M\$ (9 M\$ en 2019). Le revenu de dividendes comptabilisé sur les titres de participation désignés à la JVAERG qui ont été cédés au cours de l'exercice s'est établi à 2 M\$ (néant en 2019).

Le tableau ci-après présente le profit ou la perte comptabilisé sur les valeurs évaluées à la JVAERG :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Profits réalisés	30 \$	40 \$	56 \$
Pertes réalisées	(1)	(2)	(13)
Dotation à la provision pour pertes sur titres de créance	(8)	(3)	(78)
	21 \$	35 \$	(35)\$

Provision pour pertes sur créances

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit attendues relativement aux titres de créance évalués à la JVAERG :

	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois sur les prêts productifs	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	
En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates				
2020 Titres de créance évalués à la JVAERG				
Solde au début de l'exercice	14 \$	3 \$	6 \$	23 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ^{1, 2}	5	2	1	8
Radiations	—	—	—	—
Divers	(1)	(1)	(7) ³	(9)
Solde à la fin de l'exercice	18 \$	4 \$	— \$	22 \$
2019 Titres de créance évalués à la JVAERG				
Solde au début de l'exercice	15 \$	3 \$	5 \$	23 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ¹	—	—	4	4
Radiations	—	—	(4)	(4)
Divers	(1)	—	1	—
Solde à la fin de l'exercice	14 \$	3 \$	6 \$	23 \$

1) Comprise dans les profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net, dans le compte de résultat consolidé.

2) Compte non tenu des provisions de troisième stade pour pertes de crédit de 14 M\$ relativement aux valeurs dépréciées dès leur acquisition évaluées au coût amorti qui sont comptabilisées dans les profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net, dans le compte de résultat consolidé.

3) Comprend des pertes de crédit attendues de 8 M\$ liées aux titres de créance libellés en dollars américains de la Barbade qui ont été décomptabilisés au troisième trimestre de 2020 en raison de l'accord conclu avec le gouvernement de la Barbade visant la restructuration de la dette libellée en dollars américains.

Note 6 | Prêts^{1, 2}

	2020					2019				
	Montant brut	Provision pour pertes sur créances de troisième stade	Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades	Provision totale ³	Valeur nette totale	Montant brut	Provision pour pertes sur créances de troisième stade	Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades	Provision totale ³	Valeur nette totale
Prêts hypothécaires à l'habitation ⁴	221 165 \$	151 \$	212 \$	363 \$	220 802 \$	208 652 \$	140 \$	71 \$	211 \$	208 441 \$
Prêts personnels	42 222	113	719	832	41 390	43 651	128	425	553	43 098
Cartes de crédit	11 389	—	667	667	10 722	12 755	—	420	420	12 335
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ⁴	135 546	650	1 028	1 678	133 868	125 798	376	355	731	125 067
	410 322 \$	914 \$	2 626 \$	3 540 \$	406 782 \$	390 856 \$	644 \$	1 271 \$	1 915 \$	388 941 \$

1) Les prêts sont présentés nets des produits non gagnés de 530 M\$ (469 M\$ en 2019).

2) Comprendent des prêts bruts libellés en dollars américains de 76,6 G\$ (69,5 G\$ en 2019) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 8,4 G\$ (6,7 G\$ en 2019).

3) Comprend la provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des engagements de clients en vertu d'acceptations.

4) Comprendent 63 M\$ (60 M\$ en 2019) de prêts hypothécaires à l'habitation et 23 291 M\$ (21 182 M\$ en 2019) de prêts aux entreprises et aux gouvernements évalués à la JVRN.

Provision pour pertes sur créances

Le tableau ci-après présente un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la provision pour pertes de crédit attendue :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

2020

	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois sur les prêts productifs	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés ¹	
Prêts hypothécaires à l'habitation				
Solde au début de l'exercice	28 \$	43 \$	140 \$	211 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	9	(12)	(17)	(20)
Changements apportés au modèle	(3)	30	—	27
Réévaluation nette ²	(21)	123	73	175
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	61	(51)	(10)	—
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(23)	39	(16)	—
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	—	(10)	10	—
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	23	119	40	182
Radiations ⁴	—	—	(16)	(16)
Recouvrements	—	—	6	6
Produits d'intérêts sur prêts douteux	—	—	(19)	(19)
Change et autres	—	(1)	—	(1)
Solde à la fin de l'exercice	51 \$	161 \$	151 \$	363 \$
Prêts personnels				
Solde au début de l'exercice	174 \$	271 \$	128 \$	573 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	37	(51)	(12)	(26)
Changements apportés au modèle	(13)	181	—	168
Réévaluation nette ²	(186)	378	247	439
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	300	(292)	(8)	—
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(108)	126	(18)	—
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	—	(67)	67	—
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	30	275	276	581
Radiations ⁴	—	—	(353)	(353)
Recouvrements	—	—	66	66
Produits d'intérêts sur prêts douteux	—	—	(5)	(5)
Change et autres	—	—	1	1
Solde à la fin de l'exercice	204 \$	546 \$	113 \$	863 \$
Cartes de crédit				
Solde au début de l'exercice	145 \$	340 \$	— \$	485 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	(3)	(69)	—	(72)
Changements apportés au modèle	(6)	59	—	53
Réévaluation nette ²	(223)	674	89	540
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	281	(281)	—	—
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(58)	58	—	—
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	—	(209)	209	—
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	(9)	232	298	521
Radiations ⁴	—	—	(409)	(409)
Recouvrements	—	—	111	111
Produits d'intérêts sur prêts douteux	—	—	—	—
Change et autres	—	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	136 \$	572 \$	— \$	708 \$
Entreprises et gouvernements				
Solde au début de l'exercice	239 \$	158 \$	378 \$	775 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	51	(45)	(20)	(14)
Changements apportés au modèle	14	(1)	(1)	12
Réévaluation nette ²	264	594	349	1 207
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	113	(103)	(10)	—
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(201)	210	(9)	—
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	(21)	(121)	142	—
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	220	534	451	1 205
Radiations ⁴	—	—	(157)	(157)
Recouvrements	—	—	9	9
Produits d'intérêts sur prêts douteux	—	—	(21)	(21)
Change et autres	(6)	(9)	(8)	(23)
Solde à la fin de l'exercice	453 \$	683 \$	652 \$	1 788 \$
Total de la provision pour pertes de crédit attendues⁵	844 \$	1 962 \$	916 \$	3 722 \$
Se compose de ce qui suit :				
Prêts	735 \$	1 891 \$	914 \$	3 540 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ⁶	109	71	2	182

1) Comprend la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts dépréciés acquis découlant de l'acquisition de The PrivateBank.

2) Les transferts représentent les transferts d'un stade à l'autre des précédentes provisions pour pertes de crédit attendues à leur classement pour la période considérée. La réévaluation nette représente la variation pendant la période considérée des provisions pour pertes de crédit attendues se rapportant aux transferts effectués, aux radiations nettes, aux modifications des prévisions sur les informations prospectives, aux mises à jour des paramètres et aux remboursements partiels au cours de la période.

3) La dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur prêts et facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan est présentée à titre de dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances dans notre compte de résultat consolidé.

4) Nous cherchons habituellement à obtenir le recouvrement des montants radiés. Les efforts pouvant être déployés dans ce sens varient d'un territoire à l'autre, selon les textes réglementaires locaux et les modalités des ententes initialement conclues avec les clients.

5) Se reporter à la note 5 pour la provision pour pertes de crédit attendues sur titres de créance évalués à la JVAERG. Le tableau ci-dessus ne tient pas compte de la provision pour pertes de crédit attendues sur titres de créance classés au coût amorti de 16 M\$ au 31 octobre 2020 (2 M\$ en 2019), dont un montant de 14 M\$ correspondait à une provision pour pertes de crédit attendues de troisième stade sur des titres de créance dépréciés dès leur émission évalués au coût amorti (néant en 2019). Les provisions pour pertes de crédit attendues sur les autres actifs financiers classés au coût amorti étaient négligeables au 31 octobre 2020 et ne sont pas présentées dans le tableau ci-dessus. Les actifs financiers autres que les prêts qui sont classés au coût amorti sont présentés dans notre bilan consolidé, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

6) Comprimes dans les autres passifs de notre bilan consolidé.

	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois sur les prêts productifs	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés ¹	
Prêts hypothécaires à l'habitation				
Solde au début de l'exercice	27 \$	44 \$	143 \$	214 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	4	(11)	(23)	(30)
Changements apportés au modèle	(2)	(6)	(5)	(13)
Réévaluation nette ²	(41)	32	94	85
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	42	(30)	(12)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(3)	22	(19)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	–	(7)	7	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	–	–	42	42
Radiations ⁴	–	–	(29)	(29)
Recouvrements	–	–	2	2
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	(17)	(17)
Change et autres	1	(1)	(1)	(1)
Solde à la fin de l'exercice	28 \$	43 \$	140 \$	211 \$
Prêts personnels				
Solde au début de l'exercice	190 \$	199 \$	109 \$	498 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	45	(50)	–	(5)
Changements apportés au modèle	(14)	30	–	16
Réévaluation nette ²	(194)	283	309	398
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	183	(179)	(4)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(37)	51	(14)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	–	(63)	63	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	(17)	72	354	409
Radiations ⁴	–	–	(395)	(395)
Recouvrements	–	–	62	62
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	(5)	(5)
Change et autres	1	–	3	4
Solde à la fin de l'exercice	174 \$	271 \$	128 \$	573 \$
Cartes de crédit				
Solde au début de l'exercice	102 \$	370 \$	– \$	472 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	–	(50)	–	(50)
Changements apportés au modèle	36	(48)	–	(12)
Réévaluation nette ²	(190)	477	184	471
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	229	(229)	–	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(33)	33	–	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	–	(215)	215	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	42	(32)	399	409
Radiations ⁴	–	–	(516)	(516)
Recouvrements	–	–	117	117
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	–	–
Change et autres	1	2	–	3
Solde à la fin de l'exercice	145 \$	340 \$	– \$	485 \$
Entreprises et gouvernements				
Solde au début de l'exercice	180 \$	147 \$	230 \$	557 \$
Montages, nets des remboursements et autres décomptabilisations	32	(19)	(21)	(8)
Changements apportés au modèle	–	1	3	4
Réévaluation nette ²	(17)	97	350	430
Transferts ²				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	71	(64)	(7)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts productifs	(21)	25	(4)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les prêts dépréciés	(2)	(29)	31	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ³	63	11	352	426
Radiations ⁴	–	–	(190)	(190)
Recouvrements	–	–	13	13
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	(18)	(18)
Change et autres	(4)	–	(9)	(13)
Solde à la fin de l'exercice	239 \$	158 \$	378 \$	775 \$
Total de la provision pour pertes de crédit attendues⁵	586 \$	812 \$	646 \$	2 044 \$
Se compose de ce qui suit :				
Prêts	526 \$	745 \$	644 \$	1 915 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ⁶	60	67	2	129

1) Comprend la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts dépréciés acquis découlant de l'acquisition de The PrivateBank.

2) Les transferts représentent les transferts d'un stade à l'autre des précédentes provisions pour pertes de crédit attendues à leur classement pour la période considérée. La réévaluation nette représente la variation pendant la période considérée des provisions pour pertes de crédit attendues se rapportant aux transferts effectués, aux radiations nettes, aux modifications des prévisions sur les informations prospectives, aux mises à jour des paramètres et aux remboursements partiels au cours de la période.

3) La dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur prêts et facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan est présentée à titre de dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances dans notre compte de résultat consolidé.

4) Nous recherchons habituellement à obtenir le recouvrement des montants radiés. Les efforts pouvant être déployés dans ce sens varient d'un territoire à l'autre, selon les textes réglementaires locaux et les modalités des ententes initialement conclues avec les clients.

5) Se reporter à la note 5 pour la provision pour pertes de crédit attendues sur titres de créance évalués à la JVAERG. Le tableau ci-dessus ne tient pas compte de la provision pour pertes de crédit attendues sur titres de créance classés au coût amorti de 2 M\$ au 31 octobre 2019. Les provisions pour pertes de crédit attendues sur les autres actifs financiers classés au coût amorti étaient négligeables au 31 octobre 2019 et ne sont pas présentées dans le tableau ci-dessus. Les actifs financiers autres que les prêts qui sont classés au coût amorti sont présentés dans notre bilan consolidé, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

6) Comprises dans les autres passifs de notre bilan consolidé.

Données, hypothèses et techniques fondées sur des modèles

Nos provisions pour pertes de crédit attendues sont estimées au moyen de modèles complexes qui reposent sur des données, des hypothèses et des techniques fondées sur des modèles qui font largement appel au jugement de la direction. Plus particulièrement, les éléments de pertes de crédit attendues suivants nécessitent un niveau élevé de jugement qui peut avoir une incidence importante sur le montant présenté au titre des provisions pour pertes de crédit attendues :

- Déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit (AIRC) lié à un prêt est survenue
- Calculer les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie
- Établir les prévisions sur les informations prospectives applicables à de multiples scénarios et déterminer la pondération probabiliste de chaque scénario en fonction des changements dans l'environnement macroéconomique

En outre, l'interrelation entre ces éléments nécessite également un niveau élevé de jugement qui peut aussi avoir une incidence importante sur le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues comptabilisé.

Les incertitudes découlant de la pandémie de COVID-19 ont augmenté la part de jugement appliqué à l'égard de ces éléments, comme présenté ci-après. Les pertes de crédit réelles pourraient être sensiblement différentes de celles prises en compte dans nos estimations.

Déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit est survenue

La question de savoir si un prêt a subi une AIRC a une incidence importante sur le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts de premier stade sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et que les prêts de deuxième stade sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La migration des prêts entre le premier stade et le deuxième stade peut occasionner une importante volatilité des montants comptabilisés au titre des provisions pour pertes de crédit attendues et de la provision pour pertes sur créances pour une période donnée.

Dans la plupart de nos portefeuilles de prêts de détail, nous déterminons si une AIRC est survenue en fonction des variations relatives de la PD sur la durée de vie du prêt depuis sa comptabilisation initiale. Les PD utilisées à cette fin sont la valeur attendue des PD pour la durée de vie obtenues de notre scénario optimiste, de notre scénario pessimiste et de notre scénario de référence. La détermination des PD sur la durée de vie du scénario optimiste, du scénario pessimiste et du scénario de référence au moyen de l'incorporation d'informations prospectives dans les PD à long terme, la détermination de la pondération des probabilités des scénarios et la détermination des variations relatives des PD qui indiquent une AIRC pour nos divers produits de détail font largement appel au jugement. Les augmentations des PD attendues ou les diminutions des seuils pour les variations de la PD qui indiquent une AIRC peuvent causer une importante migration des prêts du premier vers le deuxième stade, qui à son tour peut entraîner une importante augmentation du montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues. À l'inverse, des diminutions des PD attendues ou des augmentations des seuils pour les variations de la PD qui indiquent une AIRC peuvent entraîner une importante migration des prêts du deuxième vers le premier stade.

Pour la plupart de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, nous déterminons si une AIRC est survenue en fonction des variations relatives de la notation interne du risque depuis la comptabilisation initiale. Un jugement important est requis pour la détermination de la notation interne du risque. La détérioration ou l'amélioration de la notation du risque ou des ajustements au seuil d'abaissement des notations du risque utilisés pour déterminer si une AIRC peut entraîner une migration importante des prêts et des valeurs du premier vers le deuxième stade, qui à son tour peut avoir une incidence importante sur le montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues. Bien qu'ils soient potentiellement importants pour le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues qui sont comptabilisées, les seuils pour les variations de PD qui indiquent une AIRC pour nos portefeuilles de détail et les seuils d'abaissement des notations de crédit utilisés pour déterminer une AIRC pour nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements ne devraient pas changer fréquemment.

Tous les prêts dont le remboursement de principal ou le versement d'intérêts est en souffrance depuis 30 jours et l'ensemble des prêts aux entreprises et aux gouvernements qui figurent maintenant sur la liste des prêts surveillés migrent automatiquement du premier stade vers le deuxième stade.

Au 31 octobre 2020, si les pertes de crédit attendues sur les prêts productifs de deuxième stade étaient évaluées à l'aide des pertes de crédit attendues de premier stade et non des pertes de crédit attendues pour la durée de vie des prêts productifs, les pertes de crédit attendues se seraient établies à 743 M\$ (305 M\$ en 2019) de moins que le total des pertes de crédit attendues sur les prêts productifs comptabilisé selon l'IFRS 9.

Incidence de la pandémie de COVID-19

La question de savoir si une AIRC est survenue dans le cadre de la pandémie de COVID-19 a nécessité une part plus importante de jugement dans un certain nombre de domaines, notamment à l'égard de l'évaluation de l'évolution du contexte macroéconomique, des divers programmes d'allègement pour les clients que nous avons offerts à nos clients et du niveau sans précédent de soutien gouvernemental proposé aux particuliers et aux entreprises.

Conformément aux lignes directrices publiées par l'IASB, les reports d'intérêts ou de paiement du principal dans le cadre de divers programmes d'allègement que nous avons proposés à nos clients de détail et à nos clients d'entreprises et de gouvernements n'ont pas automatiquement entraîné une AIRC qui aurait déclenché une migration au deuxième stade du seul fait qu'un report aux termes du programme a été accordé. Cependant, l'inclusion d'un prêt dans un programme d'allègement n'a pas empêché sa migration au deuxième stade si nous avons déterminé qu'une AIRC est survenue, compte tenu de notre évaluation des variations du risque advenant qu'un cas de défaut se produise au cours de la durée de vie prévue du prêt.

Pour nos clients de détail et conformément à nos pratiques antérieures, l'AIRC a été déterminée en fonction d'une évaluation d'une augmentation relative de la PD sur la durée de vie au moyen d'indicateurs prospectifs correspondant à nos attentes. Cependant, nous avons fait preuve de jugement quant à la mesure selon laquelle nos prévisions à l'égard de certains indicateurs prospectifs, y compris le chômage, devraient entraîner une AIRC compte tenu du niveau de soutien gouvernemental fourni.

Pour la majorité de nos clients d'entreprises et de gouvernements, nous avons continué à utiliser la notation du risque comme principal déterminant d'une AIRC. Nous avons fait preuve de jugement dans la détermination des secteurs les plus touchés par la pandémie de COVID-19 et évalué les incidences connexes sur la notation du risque, après avoir considéré les avantages du soutien gouvernemental.

Calculer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie

Nos modèles de provisions pour pertes de crédit attendues intègrent les paramètres de la PD, de la PCD et de l'ECD, ainsi que la segmentation des portefeuilles qui sert au calcul des ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles de détail et de prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis à l'approche fondée sur les notations internes (NI) avancée. Les ajustements appropriés sont apportés aux paramètres de Bâle afin qu'ils soient conformes aux dispositions de l'IFRS 9, notamment afin de les faire passer de paramètres fondés sur le cycle économique et de paramètres liés au ralentissement économique appliqués dans les calculs réglementaires selon Bâle à des paramètres fondés sur un moment dans le temps appliqués en vertu de l'IFRS 9, lesquels prennent en considération des informations prospectives. Pour les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements normalisés, les PD, les PCD et les ECD à long terme sont également converties en paramètres fondés sur un moment dans le temps en incorporant les informations prospectives aux fins de l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en vertu de l'IFRS 9.

Un jugement important est requis pour déterminer les variables d'informations prospectives qui sont pertinentes pour des portefeuilles donnés et pour déterminer la portée d'ajustement des paramètres tout au long du cycle selon les informations prospectives en vue d'établir des paramètres fondés sur un moment dans le temps. Alors que les changements dans l'ensemble des variables d'informations prospectives utilisées pour convertir les PD, PCD et les ECD tout au long du cycle en paramètres fondés sur un moment dans le temps peuvent faire augmenter ou diminuer les provisions pour pertes de crédit attendues pour une période donnée, les changements de la correspondance des variables d'informations prospectives à des portefeuilles donnés devraient être rares. Cependant, les changements dans les paramètres d'informations prospectives donnés utilisés pour quantifier les paramètres fondés sur un moment dans le temps seront fréquents, car nos prévisions sont mises à jour tous les trimestres. Des augmentations du niveau de pessimisme dans les variables d'informations prospectives entraîneront une augmentation des pertes de crédit attendues, tandis que des

augmentations du niveau d'optimisme dans les variables d'informations prospectives entraîneront une diminution des pertes de crédit attendues. Ces hausses et baisses pourraient être importantes au cours d'une période donnée et commenceront à se produire au cours de la période où nos perspectives d'avenir changeront.

En ce qui concerne la durée de vie d'un instrument financier, la période maximale prise en compte pour évaluer les pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale pendant laquelle nous sommes exposés au risque de crédit. Pour les facilités de crédit renouvelables, comme les cartes de crédit, la durée de vie d'un compte de carte de crédit correspond au cycle de vie comportemental attendu. Un jugement important est requis pour estimer le cycle de vie comportemental attendu. Des hausses du cycle de vie comportemental attendu feront augmenter les provisions pour pertes de crédit attendues, plus particulièrement pour les prêts renouvelables de deuxième stade.

Incidence de la pandémie de COVID-19

L'évaluation des pertes de crédit attendues dans le cadre de la pandémie de COVID-19 a nécessité une part plus importante de jugement à l'égard d'un certain nombre de domaines, y compris en ce qui a trait à nos attentes quant au degré de corrélation entre les informations prospectives et les pertes de crédit attendues dans le contexte économique actuel, caractérisé par un niveau sans précédent d'aide gouvernementale, en regard des données historiques de nos modèles. Nous avons fait preuve de jugement dans la détermination de la mesure dans laquelle certains secteurs et portefeuilles subiront les répercussions défavorables de la pandémie de COVID-19 et de la mesure dans laquelle les divers programmes d'allègement du gouvernement limiteront les pertes de crédit.

Établir les prévisions des informations prospectives applicables à plusieurs scénarios et déterminer la pondération des probabilités pour chaque scénario

Ainsi qu'il est indiqué précédemment, les informations prospectives sont incorporées dans notre évaluation de la question de savoir si un actif financier a connu une AIRC depuis sa comptabilisation initiale et dans notre estimation des provisions pour pertes de crédit attendues. À partir de l'analyse des données historiques, notre fonction de gestion du risque a cerné et reflété dans nos provisions pour pertes de crédit attendues les variables d'informations prospectives pertinentes qui contribuent au risque de crédit et aux pertes dans nos portefeuilles de détail et de prêts aux entreprises et aux gouvernements. Dans notre portefeuille de détail, les principales variables d'information prospective comprennent les taux de chômage, le prix des logements et la croissance du produit intérieur brut (PIB) au Canada. Dans de nombreux cas, ces variables sont prévues au niveau provincial. Le prix des logements est également prévu au niveau municipal dans certains cas. Dans notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, les taux de croissance de l'indice S&P 500 et du crédit aux entreprises, le taux de chômage et les écarts de taux font partie des principaux indicateurs de la qualité du crédit pour l'intégralité du portefeuille, tandis que les variables d'informations prospectives, comme le prix des produits de base et l'activité minière, revêtent de l'importance pour certains portefeuilles, tout comme le taux de chômage et la croissance du PIB américain pour nos portefeuilles aux États-Unis.

Pour la majorité de nos portefeuilles de prêts, notre prévision des variables d'informations prospectives est établie à partir d'un « scénario de référence » ou du scénario le plus probable qui est utilisé à l'interne par la direction aux fins de planification et de prévision. Pour la plupart des variables d'informations prospectives liées à nos activités au Canada, nous avons des scénarios de prévision par province. Pour établir le scénario de référence, nous tenons compte des prévisions des organisations internationales et des autorités monétaires telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque du Canada, ainsi que d'économistes du secteur privé. Nous en tirons ensuite des scénarios « optimistes » et « pessimistes » raisonnablement possibles au moyen de prévisions externes, qui sont supérieurs ou inférieurs à notre scénario de référence, et en faisant appel au jugement de la direction. Une pondération des probabilités fondée sur le jugement de la direction est attribuée à nos scénarios de référence, optimistes et pessimistes.

Le processus de prévision est supervisé par un comité de gouvernance qui est composé de parties prenantes internes à l'échelle de la Banque, y compris de nos fonctions gestion du risque, économie et finances et des unités d'exploitation stratégique touchées, et nécessite l'exercice d'un jugement important pour déterminer à la fois les prévisions des informations prospectives pour nos différents scénarios et la pondération des probabilités attribuée à chacun des scénarios. En général, une détérioration de nos perspectives en matière d'informations prospectives prévues pour chaque scénario, une augmentation de la probabilité d'occurrence du scénario pessimiste, ou une diminution de la probabilité d'occurrence du scénario optimiste augmentera le nombre de prêts migrés du premier au deuxième stade ainsi que l'estimation des provisions pour perte de crédit attendues. À l'inverse, une amélioration de nos perspectives en matière d'informations prospectives prévues, une augmentation de la probabilité d'occurrence du scénario optimiste ou une diminution de la probabilité d'occurrence du scénario pessimiste aura l'effet contraire. Il n'est pas possible d'isoler de manière significative l'incidence des changements dans les différentes variables d'informations prospectives pour un scénario donné en raison de l'interrelation entre les variables et l'interrelation entre le niveau de pessimisme inhérent à un scénario donné et sa probabilité d'occurrence.

Incidence de la pandémie de COVID-19

L'établissement de prévisions sur les informations prospectives et la détermination de la pondération pour les scénarios dans le cadre de la pandémie de COVID-19 ont nécessité une part plus importante de jugement dans un certain nombre de domaines, nos prévisions reflétant de nombreuses hypothèses et incertitudes concernant les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19, qui dépendront au final de la vitesse à laquelle un vaccin efficace pourra être mis au point et administré à très grande échelle et de la capacité des gouvernements, des entreprises et des systèmes de soins de santé à limiter, dans l'intervalle, les conséquences épidémiologiques et économiques de la recrudescence du virus.

Des changements importants ont été apportés à nos prévisions au cours de l'exercice considéré. Le tableau suivant présente les prévisions pour le scénario de référence et pour les scénarios optimiste et pessimiste à l'égard des variables d'informations prospectives sélectionnées utilisées dans notre estimation des pertes de crédit attendues.

	Scénario de référence		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹
Au 31 octobre 2020						
Croissance du PIB réel d'une année à l'autre						
Canada ²	1,6 %	3,8 %	3,6 %	4,6 %	0,03 %	2,0 %
États-Unis	1,7 %	3,5 %	3,0 %	4,2 %	(0,6)%	1,7 %
Taux de chômage						
Canada ²	8,7 %	6,7 %	7,4 %	5,9 %	9,5 %	8,4 %
États-Unis	7,4 %	4,7 %	5,1 %	3,5 %	9,2 %	7,3 %
Taux de croissance de l'indice canadien des prix de l'immobilier ²	2,4 %	3,0 %	11,2 %	10,4 %	(6,9)%	(0,8)%
Taux de croissance de l'indice S&P 500	5,6 %	4,8 %	11,2 %	7,7 %	(3,5)%	(5,3)%
Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (en dollars US)	42 \$	53 \$	51 \$	60 \$	34 \$	39 \$

1) La période de prévision restante est généralement de deux ans.

2) Le tableau ci-dessus présente les prévisions des informations prospectives au niveau national, soit le regroupement des prévisions provinciales utilisées pour estimer nos pertes de crédit attendues. Dans certains cas, les taux de croissance de l'indice des prix de l'immobilier au niveau municipal font également l'objet de prévisions. Par conséquent, les prévisions pour chacune des provinces ou des municipalités reflétées dans nos pertes de crédit attendues seront différentes des prévisions nationales présentées ci-dessus.

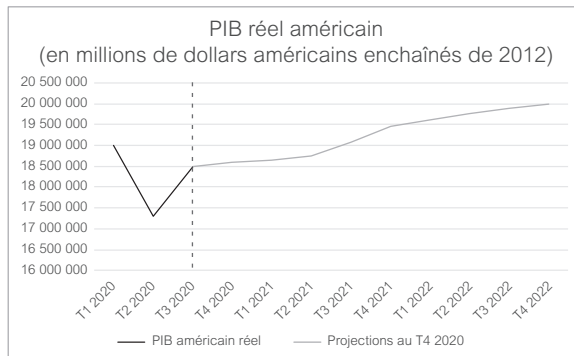
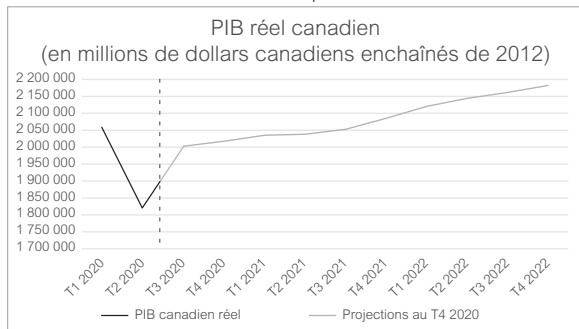
	Scénario de référence		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹	Valeur moyenne sur les 12 prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision ¹
Au 31 octobre 2019						
Croissance du PIB canadien d'une année à l'autre ²	1,5 %	1,8 %	2,3 %	2,5 %	0,6 %	0,8 %
Taux de chômage canadien ²	6,1 %	5,9 %	5,5 %	5,5 %	6,4 %	6,5 %
Taux de croissance de l'indice canadien des prix de l'immobilier ²	1,6 %	2,2 %	4,8 %	4,0 %	(2,2)%	(0,8)%
Taux de croissance de l'indice S&P 500	5,0 %	4,7 %	8,2 %	6,6 %	(3,7)%	(10,3)%
Prix du pétrole brut West Texas Intermediaire (en dollars US)	60 \$	60 \$	67 \$	74 \$	47 \$	43 \$

1) La période de prévision restante est généralement de deux ans.

2) Le tableau ci-dessus présente les prévisions des informations prospectives au niveau national, soit le regroupement des prévisions provinciales utilisées pour estimer nos pertes de crédit attendues. Dans certains cas, les taux de croissance de l'indice des prix de l'immobilier au niveau municipal font également l'objet de prévisions. Par conséquent, les prévisions pour chacune des provinces ou des municipalités reflétées dans nos pertes de crédit attendues seront différentes des prévisions nationales présentées ci-dessus.

Au besoin, l'information prospective servant à estimer les pertes de crédit attendues reflète nos attentes au 31 octobre 2020 et au 31 octobre 2019 respectivement, et ne reflète pas les changements à l'égard des attentes découlant de prévisions économiques subséquentes. Les montants pour les scénarios de référence, optimiste et pessimiste, présentés représentent la valeur moyenne des prévisions sur toute leur période de projection respective. Nos prévisions économiques sont établies dans le contexte de la reprise actuelle faisant suite à l'important repli survenu au cours du deuxième trimestre de 2020. La projection sous-jacente du scénario de référence est caractérisée par une reprise lente au cours du premier semestre de 2021, qui reprendra du tonus par la suite, le niveau de l'activité économique devant atteindre celui d'avant la pandémie de COVID-19 en 2022. Les hypothèses quant à l'étendue des restrictions imposées par les gouvernements dans le but de limiter l'incidence de prochaines vagues d'infection, y compris les restrictions de voyage, la fermeture de certaines entreprises et diverses mesures de distanciation physique, ainsi que le moment où un vaccin efficace sera disponible en vue d'une utilisation de masse, sont cruciales à ces prévisions. Les prévisions du scénario pessimiste reflètent également une reprise par rapport au creux sévère survenu au deuxième trimestre de l'année civile 2020, mais à un niveau beaucoup plus faible d'activité économique soutenue. Dans l'intervalle, le scénario optimiste continue d'afficher une reprise plus rapide, le niveau de l'activité économique atteignant celui d'avant la pandémie à la fin de 2021.

Au 31 octobre 2020, le taux de croissance moyen du PIB réel pour les 12 prochains mois présenté dans le tableau ci-dessus était calculé en fonction de la moyenne pondérée du taux de croissance annualisé du PIB réel pour les années 2020 et 2021. Par conséquent, le taux de croissance du PIB réel prévu pour les 12 prochains mois est inférieur à celui prévu pour l'année 2021, du fait que le taux de croissance du PIB réel pour les 12 prochains mois a été en partie comparé au niveau du PIB réel d'avant la pandémie. De plus, les prévisions pour l'année 2021 présentent un taux de croissance vigoureux prévu au quatrième trimestre de l'année 2021, par suite du déploiement du vaccin attendu. Le taux de croissance du PIB réel projeté pour le reste de la période de prévision relativement élevé par rapport à celui d'il y a un an découle du fait que nous prévoyons une reprise par rapport aux niveaux relativement bas du PIB réel comme il est indiqué dans les tableaux ci-après. Les graphiques qui suivent font état du niveau du PIB réel actuel et attendu au Canada et aux États-Unis par trimestre d'année civile :



Comme il est mentionné précédemment, le fait d'établir les prévisions des informations prospectives applicables à de multiples scénarios et de déterminer la pondération des probabilités pour chaque scénario fait largement intervenir le jugement de la direction, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Si nous avons seulement utilisé notre scénario de référence pour évaluer les pertes des crédits attendues sur nos prêts productifs, notre provision pour pertes de crédit attendues aurait été de 204 M\$ moins élevée que les pertes de crédit attendues comptabilisées au 31 octobre 2020 (63 M\$ en 2019). Si nous avons seulement utilisé notre scénario pessimiste pour évaluer les pertes des crédits attendues sur nos prêts productifs, notre provision pour pertes de crédit attendues aurait été de 938 M\$ plus élevée que les pertes de crédit attendues comptabilisées au 31 octobre 2020 (254 M\$ en 2019). Cette mesure de la sensibilité ne vise que l'évaluation des pertes de crédit attendues et, par conséquent, n'a pas pris en compte les modifications dans la migration des expositions entre le premier et le deuxième stade qui auraient découlé de la détermination de l'AIRC, ce qui serait traduit par le scénario de référence intégral ou le scénario entièrement pessimiste. Par conséquent, la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts productifs pourrait dépasser le montant pris en compte dans le scénario entièrement pessimiste en raison de la migration d'expositions supplémentaires du premier au deuxième stade.

Utilisation de superpositions aux fins de gestion

Les superpositions aux fins de gestion pour les estimations de provisions pour pertes de crédit attendues sont des ajustements que nous utilisons dans des circonstances où nous jugeons que nos données, hypothèses et techniques fondées sur des modèles existants ne tiennent pas compte de tous les facteurs de risque pertinents. L'émergence de nouveaux événements macroéconomiques, microéconomiques ou politiques, ainsi que les changements attendus des paramètres, modèles ou données qui ne sont pas incorporés dans nos paramètres, migrations des notations de risque interne ou informations prospectives actuels sont des exemples de telles circonstances.

Incidence de la pandémie de COVID-19

Pour faire face aux incertitudes inhérentes au contexte actuel, nous avons utilisé des superpositions aux fins de gestion quant à l'incidence que la pandémie de COVID-19 aura sur la migration de certaines expositions aux entreprises et aux gouvernements, lesquelles, selon nous, sont les plus sensibles à ces risques et aux évaluations des pertes de crédit attendues découlant de ces expositions. L'effet d'atténuation des mesures d'aide gouvernementale a été pris en compte dans la détermination de ces superpositions dans la mesure où il n'était pas déjà reflété dans nos modèles. En outre, les superpositions aux fins de gestion ont été appliquées à l'égard de l'incidence des mesures d'aide gouvernementale et d'aide financière aux clients sur la migration des expositions au secteur du commerce de détail et les évaluations des pertes de crédit attendues en découlant. Compte

tenu du niveau sans précédent de l'aide gouvernementale, les superpositions aux fins de gestion reflètent nos attentes quant au degré de corrélation entre nos informations prospectives et les pertes de crédit dans le contexte économique actuel en regard des données historiques de nos modèles.

L'utilisation de superpositions aux fins de gestion nécessite l'exercice d'un jugement important qui a une incidence sur le montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit réelles pourraient être sensiblement différentes de celles prises en compte dans nos estimations.

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable brute des prêts et les montants contractuels des facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan selon l'application de nos PD ponctuelles pour les 12 mois à venir en vertu de l'IFRS 9 aux tranches de PD utilisées aux fins de gestion du risque relativement aux expositions liées au portefeuille de détail et en fonction de la notation interne du risque des expositions liées aux entreprises et aux gouvernements. Pour plus de précisions sur les catégories de risque de la CIBC, se reporter à la section Risque de crédit du rapport de gestion.

Prêts¹

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2020				2019			
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade ^{2, 3, 4}	Total	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade ^{2, 3, 4}	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation								
– Exceptionnellement faible	146 139 \$	2 \$	– \$	146 141 \$	142 260 \$	– \$	– \$	142 260 \$
– Très faible	45 678	1 166	–	46 844	37 140	–	–	37 140
– Bas	12 491	6 042	–	18 533	17 315	1 010	–	18 325
– Moyen	232	4 924	–	5 156	1 207	5 312	–	6 519
– Haut	–	1 054	–	1 054	11	1 162	–	1 173
– Défaut	–	–	654	654	–	–	597	597
– Non noté	1 810	818	155	2 783	2 251	233	154	2 638
Prêts hypothécaires à l'habitation, montant brut ^{5, 6}	206 350	14 006	809	221 165	200 184	7 717	751	208 652
Provision pour pertes de crédit attendues	51	161	151	363	28	43	140	211
Prêts hypothécaires à l'habitation, montant net	206 299	13 845	658	220 802	200 156	7 674	611	208 441
Prêts personnels								
– Exceptionnellement faible	23 302	–	–	23 302	24 258	–	–	24 258
– Très faible	1 618	157	–	1 775	4 321	1 353	–	5 674
– Bas	8 662	2 497	–	11 159	4 955	1 582	–	6 537
– Moyen	1 265	2 768	–	4 033	3 703	1 611	–	5 314
– Haut	331	769	–	1 100	302	613	–	915
– Défaut	–	–	140	140	–	–	164	164
– Non noté	513	159	41	713	720	29	40	789
Prêts personnels, montant brut ⁶	35 691	6 350	181	42 222	38 259	5 188	204	43 651
Provision pour pertes de crédit attendues	179	540	113	832	160	265	128	553
Prêts personnels, montant net	35 512	5 810	68	41 390	38 099	4 923	76	43 098
Cartes de crédit								
– Exceptionnellement faible	3 285	–	–	3 285	3 015	–	–	3 015
– Très faible	1 388	–	–	1 388	1 142	83	–	1 225
– Bas	2 340	–	–	2 340	5 619	274	–	5 893
– Moyen	1 778	1 973	–	3 751	1 344	565	–	1 909
– Haut	–	472	–	472	10	538	–	548
– Défaut	–	–	–	–	–	–	–	–
– Non noté	135	18	–	153	158	7	–	165
Cartes de crédit, montant brut	8 926	2 463	–	11 389	11 288	1 467	–	12 755
Provision pour pertes de crédit attendues	125	542	–	667	129	291	–	420
Cartes de crédit, montant net	8 801	1 921	–	10 722	11 159	1 176	–	12 335
Entreprises et gouvernements								
– De première qualité	49 418	1 071	–	50 489	46 800	251	–	47 051
– De qualité inférieure	78 302	9 876	–	88 178	80 780	3 443	–	84 223
– Liste de surveillance	416	4 443	–	4 859	374	1 575	–	1 949
– Défaut	–	–	1 359	1 359	–	–	866	866
– Non noté	218	49	–	267	752	79	45	876
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut ^{5, 7}	128 354	15 439	1 359	145 152	128 706	5 348	911	134 965
Provision pour pertes de crédit attendues	380	648	650	1 678	209	146	376	731
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	127 974	14 791	709	143 474	128 497	5 202	535	134 234
Total des prêts, montant net	378 586 \$	36 367 \$	1 435 \$	416 388 \$	377 911 \$	18 975 \$	1 222 \$	398 108 \$

1) Le tableau ne présente pas les titres de créance évalués à la JVAERG, pour lesquels des provisions pour pertes de crédit attendues de 22 M\$ (23 M\$ en 2019) ont été comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global. De plus, le tableau ne tient pas compte des titres de créance classés au coût amorti, pour lesquels des provisions pour pertes de crédit attendues de 16 M\$ (2 M\$ en 2019) ont été comptabilisées au 31 octobre 2020, dont une tranche de 14 M\$ (néant en 2019) au titre d'une provision pour pertes de crédit attendues de troisième stade sur des titres de créance dépréciés dès leur émission évalués au coût amorti. Les autres actifs financiers classés au coût amorti ne sont pas non plus présentés dans le tableau ci-dessus, car leurs provisions pour pertes de crédit attendues étaient négligeables au 31 octobre 2020 et au 31 octobre 2019. Les actifs financiers autres que des prêts classés au coût amorti sont présentés dans notre bilan consolidé, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

2) Comprend les prêts dépréciés acquis découlant de l'acquisition de The PrivateBank.

3) Ne comprend pas les biens saisis de 23 M\$ (25 M\$ en 2019) qui étaient inclus dans les autres actifs du bilan consolidé.

4) Au 31 octobre 2020, 93 % (90 % en 2019) des prêts douteux de troisième stade étaient entièrement ou partiellement garantis.

5) Comprend 63 M\$ (60 M\$ en 2019) de prêts hypothécaires à l'habitation et 23 291 M\$ (21 182 M\$ en 2019) de prêts aux entreprises et aux gouvernements évalués à la JVRN. Les cotes de notation du risque internes présentées pour les prêts hypothécaires à l'habitation et certains prêts personnels ne tiennent pas compte des garanties d'emprunt ou d'assurances émises par le gouvernement du Canada (fédéral ou provincial), les organismes du gouvernement canadien ou des assureurs du secteur privé, étant donné que la question de savoir si l'augmentation importante du risque de crédit s'est produite pour ces prêts est liée aux variations relatives de la PD sur la durée de vie du prêt, compte non tenu des sûretés ou d'autres rehaussements de crédit.

7) Comprend les engagements de clients en vertu d'acceptations de 9 606 M\$ (9 167 M\$ en 2019).

Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020				2019			
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Total
Détail								
– Exceptionnellement faible	124 690 \$	8 \$	–	124 698 \$	106 696 \$	120 \$	–	106 816 \$
– Très faible	6 632	137	–	6 769	7 341	1 126	–	8 467
– Bas	8 703	416	–	9 119	10 974	1 357	–	12 331
– Moyen	909	692	–	1 601	1 737	752	–	2 489
– Haut	263	503	–	766	255	495	–	750
– Défaut	–	–	28	28	–	–	19	19
– Non noté	411	23	–	434	397	32	–	429
Prêts de détail, montant brut	141 608	1 779	28	143 415	127 400	3 882	19	131 301
Provision pour pertes de crédit attendues	36	36	–	72	30	55	–	85
Prêts de détail, montant net	141 572	1 743	28	143 343	127 370	3 827	19	131 216
Entreprises et gouvernements								
– De première qualité	89 067	159	–	89 226	78 906	296	–	79 202
– De qualité inférieure	55 288	5 103	–	60 391	52 379	1 282	–	53 661
– Liste de surveillance	82	1 678	–	1 760	65	575	–	640
– Défaut	–	–	129	129	–	–	69	69
– Non noté	795	41	–	836	688	60	–	748
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut	145 232	6 981	129	152 342	132 038	2 213	69	134 320
Provision pour pertes de crédit attendues	73	35	2	110	30	12	2	44
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	145 159	6 946	127	152 232	132 008	2 201	67	134 276
Total des facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan, montant net	286 731 \$	8 689 \$	155 \$	295 575 \$	259 378 \$	6 028 \$	86 \$	265 492 \$

Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Produits d'intérêts	17 522 \$	20 697 \$	17 505 \$
Charges d'intérêts	6 478	10 146	7 440
Produits nets d'intérêts	11 044	10 551	10 065
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2 489	1 286	870
Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances	8 555 \$	9 265 \$	9 195 \$

Actifs financiers modifiés et programmes d'aide aux clients

La CIBC s'est livrée diligemment à des activités de prêt pour appuyer les clients qui éprouvent des difficultés financières en raison de la pandémie de COVID-19, notamment en offrant des options de report des paiements à l'égard des cartes, des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts personnels et des prêts aux entreprises et aux gouvernements. Au 31 octobre 2020, l'encours des prêts bruts au titre desquels la CIBC a accordé le report des paiements était de néant pour les cartes de crédit au Canada (inférieur à 10 M\$ au 31 juillet 2020 et 1,8 G\$ au 30 avril 2020), de 2,7 G\$ pour les prêts hypothécaires à l'habitation au Canada (33,3 G\$ au 31 juillet 2020 et 35,5 G\$ au 30 avril 2020), de 0,3 G\$ pour les prêts personnels consentis au Canada (0,8 G\$ au 31 juillet 2020 et 2,3 G\$ au 30 avril 2020), de 0,3 G\$ pour divers prêts à la consommation dans les Caraïbes (1,4 G\$ au 31 juillet 2020 et 1,3 G\$ au 30 avril 2020) et de 2,5 G\$ pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements (6,2 G\$ au 31 juillet 2020 et 10,0 G\$ au 30 avril 2020), dont 0,5 G\$ au Canada (2,4 G\$ au 31 juillet 2020 et 8,6 G\$ au 30 avril 2020), 0,5 G\$ aux États-Unis (1,6 G\$ au 31 juillet 2020 et 0,9 G\$ au 30 avril 2020) et 1,5 G\$ dans les Caraïbes (2,2 G\$ au 31 juillet 2020 et 0,5 G\$ au 30 avril 2020). Les profits ou pertes sur modification découlant des programmes d'aide aux clients étaient négligeables.

Dans le cadre de nos activités de prêts courantes, nous pouvons de temps à autre modifier les modalités contractuelles des prêts classés au deuxième et au troisième stades contractés par un emprunteur qui a éprouvé des difficultés financières en accordant à ce dernier une concession prenant la forme de taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché ou de modalités qui n'auraient pas été autrement considérées.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, des prêts au coût amorti classés aux deuxième ou troisième stades de 10 498 M\$ (346 M\$ en 2019) ont été modifiés moyennant une concession financière accordée à l'emprunteur ayant éprouvé des difficultés financières ou ont profité de programmes d'aide aux clients en réponse à la pandémie de COVID-19, dans chaque cas avant leur modification ou leur report. En outre, la valeur comptable brute des prêts précédemment modifiés ou reportés de deuxième stade ou de troisième stade qui ont été reclassés au premier stade au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020 était de 5 287 M\$ (15 M\$ en 2019).

Note 7 | Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. La CIBC fait appel à divers types d'entités structurées, dont les activités commerciales comprennent la titrisation des actifs financiers, le financement adossé à des créances mobilières et la gestion d'actifs.

Nous consolidons une entité structurée lorsque la substance de la relation indique que nous exerçons un contrôle sur l'entité structurée.

Entités structurées consolidées

Nous consolidons les entités structurées suivantes :

Fonds multicédants

Nous soutenons un fonds multicédants consolidé au Canada qui acquiert des actifs financiers auprès de clients, puis émet des TACM aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Les vendeurs faisant des affaires avec le fonds multicédants continuent de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, en raison du mécanisme d'amélioration des modalités de crédit. Nous détenons tous les TACM en circulation.

Fiducies de titrisation de créances sur cartes de crédit

Nous vendons des participations dans un bloc renouvelable de créances sur cartes de crédit découlant de certains comptes de cartes de crédit à Cards II Trust (Cards II), qui acquiert une quote-part de créances sur cartes de crédit de certains comptes de cartes de crédit avec le produit tiré de l'émission de billets.

Les opérations de titrisation de créances sur cartes de crédit sont des opérations de titrisation à rechargement, les soldes des créances sur cartes de crédit variant d'un mois à l'autre, à mesure que les titulaires de cartes de crédit remboursent leurs soldes et que de nouvelles créances sont produites.

Les billets sont présentés à titre d'emprunts garantis dans les dépôts au bilan consolidé.

Au 31 octobre 2020, un montant de 1,7 G\$ de créances sur cartes de crédit d'une juste valeur de 1,7 G\$ (2,9 G\$ en 2019, d'une juste valeur de 2,9 G\$) soutenait un passif au titre du financement connexe de 1,7 G\$, d'une juste valeur de 1,7 G\$ (2,9 G\$ en 2019, d'une juste valeur de 2,9 G\$).

Garant d'obligations sécurisées

En vertu du Programme législatif d'obligations sécurisées, nous transférons un bloc de prêts hypothécaires non assurés ordinaires à CIBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (Guarantor LP). Guarantor LP détient les titres de propriété et les droits sur les propriétés garantis par prêts hypothécaires transférés et se porte garante du paiement du capital et des intérêts aux détenteurs d'obligations. Le passif au titre des obligations sécurisées s'entend des obligations au bilan qui sont entièrement garanties par les actifs hypothécaires à l'égard desquels les détenteurs d'obligations profitent d'un droit prioritaire en cas d'insolvabilité de la CIBC.

Au 31 octobre 2020, notre Programme législatif d'obligations sécurisées avait un solde de passif au titre d'obligations sécurisées de 19,6 G\$, d'une juste valeur de 19,7 G\$ (18,9 G\$ en 2019, d'une juste valeur de 19,0 G\$).

Fonds de placement gérés par la CIBC

Nous établissons et gérons des fonds de placement, notamment des fonds communs de placement et des fonds mis en commun. Nous agissons à titre de gestionnaire de placements et touchons des honoraires de gestion établis en fonction du marché et, dans le cas de certains fonds mis en commun, nous touchons une rémunération liée au rendement qui est généralement calculée en fonction du rendement des fonds. Au cours de la période de lancement, les fonds de placement gérés par la CIBC reçoivent de temps à autre du capital de démarrage. Nous consolidons ces fonds de placement à l'égard desquels nous disposons d'un pouvoir décisionnel sur les activités pertinentes des fonds et au sein desquels notre capital de démarrage, ou nos parts détenues, sont significatifs par rapport à l'ensemble de la variabilité des rendements des fonds, de sorte que nous sommes réputés agir à titre de mandant plutôt qu'à titre de mandataire. Au 31 octobre 2020, le total des actifs et des participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds de placement consolidés gérés par la CIBC s'établissait respectivement à 7 M\$ et 3 M\$ (respectivement 23 M\$ et 15 M\$ en 2019). Les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds de placement consolidés gérés par la CIBC sont comprises dans les autres passifs, les parts des fonds de placement étant obligatoirement remboursables au gré de l'investisseur.

Placements communautaires comportant des avantages fiscaux

Nous soutenons certaines entités structurées qui investissent dans des projets de développement des collectivités aux États-Unis en consentant des prêts assortis d'un taux d'intérêt inférieur à celui du marché et dont le rendement repose surtout sur la réalisation de crédits d'impôt. Au 31 octobre 2020, le programme avait un encours de prêts de 75 M\$ (55 M\$ en 2019).

Entités structurées non consolidées

Les entités structurées suivantes ne sont pas consolidées par la CIBC :

Fonds monocédant et fonds multicédants

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédant et de plusieurs fonds multicédants soutenus par la CIBC au Canada. Les fonds multicédants acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial adossé à des créances (PCAC) aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Le fonds monocédant acquiert des actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme d'amélioration des modalités de crédit. Les fonds multicédants peuvent également obtenir des améliorations des modalités de crédit auprès de tiers. Au 31 octobre 2020, le total de l'actif au titre du fonds monocédant et des fonds multicédants s'élevait respectivement à 0,5 G\$ et 8,4 G\$ (respectivement 0,5 G\$ et 7,1 G\$ en 2019).

Nous pouvons généralement fournir aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, et nous pouvons fournir au fonds monocédant et aux fonds multicédants des services de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédants gérés et administrés nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les PCAC qui n'ont pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également acquérir des PCAC émis par les fonds multicédants aux fins d'activités de tenue de marché.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédant en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédant ou limiter le risque de taux d'intérêt, de base et de change du fonds multicédant.

Tous les honoraires provenant des activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies

Nous détenons des placements dans des entités émettrices structurées par des tiers et fournissons des prêts, des facilités de liquidité et des facilités de crédit. Nous détenons également des placements dans des sociétés en commandite dans lesquelles nous sommes généralement un investisseur passif à titre de commanditaire. Dans certains cas, nous sommes un co-commandité et exerçons une influence notable sur les sociétés en commandite. À l'instar des autres commanditaires, nous devons fournir du financement à ces commanditaires à hauteur de notre engagement.

Structures de placement sans transformation

Nous avons une exposition à des parts de fonds de placement gérés par des tiers ou par la CIBC. Nous concluons des transactions de dérivés sur actions avec des fonds de placement gérés par des tiers afin de transférer le rendement de ces fonds de référence. Ces transactions procurent aux investisseurs dans des fonds de placement gérés par des tiers l'exposition qu'ils recherchent aux fonds de référence de manière efficace sur le plan fiscal.

Fiducie de capital CIBC

Nous avons émis des billets de dépôt de premier rang à Fiducie de capital CIBC, qui finance l'acquisition de ces billets au moyen de l'émission de billets de catégorie 1 de la CIBC (billets) dont l'échéance correspond à celle des billets de dépôt de premier rang. Les billets sont admissibles au traitement en tant que fonds propres réglementaires de première catégorie et sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres qui seront considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles. Pour plus de précisions, se reporter à la note 17.

Fonds de placement gérés par la CIBC

Comme il est indiqué ci-dessus, nous établissons des fonds de placement, notamment des fonds communs de placement et des fonds mis en commun, pour fournir aux clients des possibilités de placement et dans le cadre desquels nous pouvons toucher des honoraires de gestion et une rémunération liée au rendement. Nous pouvons détenir une quantité négligeable de parts dans ces fonds gérés par la CIBC. Nous ne consolidons pas ces fonds si les rendements de nos participations dans ces fonds ne fluctuent pas considérablement, de sorte que nous sommes réputés agir à titre de mandataire dans nos fonctions de gestionnaire de placements, plutôt que pour notre propre compte. Nous n'offrons aucune garantie quant au rendement des fonds de placement gérés par la CIBC. Au 31 octobre 2020, le total des biens sous gestion dans les fonds de placement non consolidés gérés par la CIBC totalisait 125,2 G\$ (122,7 G\$ en 2019).

Entités émettrices de titres adossés à des créances avec flux groupés (TAC flux groupés) structurées par la CIBC

Nous détenons des positions dans des entités émettrices structurées de TAC flux groupés par l'intermédiaire de placements dans ces entités émettrices structurées ou de dérivés de crédit vendus se reportant à ces entités émettrices structurées. Nous pouvons également offrir des facilités de liquidité ou d'autres facilités de crédit. Les entités émettrices structurées sont financées au moyen de l'émission de tranches de titres de premier rang ou de titres secondaires. Nous pouvons détenir une partie de ces tranches de titres de premier rang ou de titres secondaires.

Nous avons auparavant réduit nos activités de structuration d'entités émettrices de TAC flux groupés dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation. Nos positions à l'égard des entités émettrices de TAC flux groupés découlent principalement de notre participation antérieure à titre d'agents de structuration et de placement pour des entités émettrices de TAC flux groupés. Au 31 octobre 2020, les actifs dans des entités émettrices de TAC flux groupés structurées par la CIBC présentaient un montant en capital total de 214 M\$ (232 M\$ en 2019).

Entités structurées par des tiers – activités de crédit structuré en voie de liquidation

Tout comme pour nos activités structurées, nous avons aussi réduit nos activités liées aux entités émettrices structurées par des tiers dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation. Ces positions étaient initialement négociées au moment de l'intermédiation, de la corrélation et de la négociation, activités qui nous ont permis de dégager une marge sur les positions appariées.

Placements en lien avec la Community Reinvestment Act des États-Unis

Nous détenons des placements en titres de créance et en actions dans des sociétés à responsabilité limitée relativement à nos initiatives en vertu de la *Community Reinvestment Act* des États-Unis d'une valeur comptable de 328 M\$ (279 M\$ en 2019). Ces sociétés investissent dans des projets admissibles de développement communautaire, comme des projets de logements abordables, dont le rendement repose surtout sur la réalisation de crédits d'impôt. À l'instar des autres investisseurs dans ces sociétés, nous sommes tenus de fournir du financement à hauteur de notre engagement dans ces sociétés à responsabilité limitée. Au 31 octobre 2020, le total de l'actif de ces sociétés à responsabilité limitée s'établissait à 5,2 G\$ (4,8 G\$ en 2019).

Les montants au bilan et notre risque maximal de perte lié à des entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Le risque maximal comprend la valeur comptable des placements non couverts, les montants notionnels pour les facilités de liquidité et de crédit, et les montants notionnels, nets du cumul des pertes liées à la juste valeur pour les dérivés de crédit non couverts vendus sur les actifs de référence des entités structurées. L'incidence des REC n'est pas prise en compte dans le tableau ci-après.

En millions de dollars, au 31 octobre 2020	Fonds monocédant et fonds multicédants	Entités émétrices structurées par des tiers – activités poursuivies	Entités émétrices structurées – activités en voie de liquidation ¹	Divers ²
Actifs au bilan à leur valeur comptable³				
Valeurs mobilières	12 \$	1 770 \$	3 \$	328 \$
Prêts	95	1 790	–	–
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	–	–	–	12
	107 \$	3 560 \$	3 \$	340 \$
31 octobre 2019	113 \$	3 345 \$	3 \$	332 \$
Passifs au bilan à leur valeur comptable³				
Dépôts	– \$	– \$	– \$	303 \$
Dérivés⁴	–	–	107	–
	– \$	– \$	107 \$	303 \$
31 octobre 2019	– \$	– \$	112 \$	302 \$
Risque maximal de perte, net des couvertures				
Placements et prêts	107 \$	3 560 \$	3 \$	340 \$
Montant notionnel au titre de dérivés vendus, moins les pertes liées à la juste valeur	–	–	23	–
Facilités de liquidités et de crédit et engagements	8 390⁵	2 880	13	140
Moins : couvertures des risques liés aux investissements, aux prêts et aux dérivés vendus	–	–	(27)	–
	8 497 \$	6 440 \$	12 \$	480 \$
31 octobre 2019	7 250 \$	5 703 \$	13 \$	418 \$

1) Comprennent les entités émettrices de TAC avec flux groupés structurées par la CIBC et les entités émettrices structurées par des tiers.

2) Comprennent les structures de placement sans transformation, Fiducie de capital CIBC et les fonds de placement gérés par la CIBC et des véhicules de placement liés à la *Community Reinvestment Act*.

3) Exclut les entités structurées créées par la SCHL, la Fannie Mae, la Freddie Mac, la Ginnie Mae, les FHLB, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association.

4) Comprennent des swaps sur défaillance et des swaps sur rendement total vendus en vertu desquels nous assumons les risques. Excluent les dérivés de taux de change, les dérivés de taux d'intérêt et les autres dérivés fournis dans le cours normal des activités de facilitation pour les clients.

5) Compte non tenu d'un montant additionnel de 2,1 G\$ (1,6 G\$ en 2019) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs. Compte non tenu également du placement direct de 12 M\$ (26 M\$ en 2019) dans les fonds multicédants, que nous considérons comme une exposition aux placements.

Nous détenons également des placements dans divers fonds de placement gérés par des tiers, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, des fonds négociés en Bourse, des fonds communs de placement et des fiducies de placement. Nous achetons et vendons des parts de ces fonds de placement dans le cadre d'activités de négociation ou d'activités de facilitation pour les clients gérés au sein de portefeuilles plus importants. En règle générale, nous sommes un investisseur passif et non le gestionnaire de placements dans ces fonds de placement. Nous n'agissons pas à titre de promoteur des fonds de placement gérés par des tiers pas plus que nous disposons d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités du fonds. Le risque de perte maximal découlant de nos placements se limite à leur valeur comptable et aux engagements inutilisés que nous avons consentis à ces fonds. De plus, nous émettons certains billets structurés et nous concluons des dérivés sur actions indexés au rendement de certains fonds de placement. Par conséquent, nous n'incluons pas nos participations dans ces fonds de placement gérés par des tiers dans le tableau ci-dessus.

Décomptabilisation des actifs financiers

Nous concluons, dans le cours normal des activités, des transactions en vertu desquelles nous transférons des actifs financiers comptabilisés directement à des tiers, mais nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces actifs. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent des flux de rentrées associés aux actifs. En raison de la conservation des risques, les actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés, et ces transferts sont comptabilisés à titre d'opérations d'emprunts garantis.

La majorité de nos actifs financiers cédés aux entités non consolidées qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation sont : i) des prêts hypothécaires à l'habitation dans le cas de transactions de titrisation, ii) des valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension et iii) des valeurs prêtées en vertu d'ententes de prêts de valeurs.

Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation

Nous titrisons des blocs de prêts hypothécaires à l'habitation entièrement garantis à taux fixe et à taux variable par la création de TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, aux termes du programme de TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, soutenu par la SCHL. Conformément au programme d'Obligations hypothécaires du Canada, soutenu par la SCHL, nous vendons des TACH à une fiducie de titrisation soutenue par le gouvernement qui émet des titres aux investisseurs. Nous ne consolidons pas la fiducie de titrisation. Nous pouvons agir à titre de contrepartie à des swaps de taux d'intérêt aux termes desquels nous venons à la fiducie les intérêts à payer aux investisseurs et recevons les intérêts sur les TACH. Nous avons également vendu des TACH directement à la SCHL aux termes du Programme d'achat de prêts hypothécaires du gouvernement du Canada.

La vente des blocs de prêts hypothécaires qui comprennent les TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* n'est pas admissible à la décomptabilisation, car nous conservons les risques de remboursement anticipé, de crédit et de taux d'intérêt associés aux prêts hypothécaires, ce qui représente la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les prêts hypothécaires continuent de figurer dans notre bilan consolidé et sont présentés au coût amorti. Nous comptabilisons également le produit au comptant tiré de la titrisation à titre de dépôts – emprunts garantis.

Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous vendons des valeurs, mais nous concluons simultanément des ententes de rachat de ces valeurs à un prix fixe et à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Valeurs prêtées en échange de garanties au comptant ou de garanties sous forme de valeurs mobilières

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous prêtons des valeurs qui nous seront rendues à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation et des passifs financiers associés :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020		2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation ¹	17 550 \$	17 726 \$	16 245 \$	16 264 \$
Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension ²	36 720	36 720	15 663	15 663
Valeurs prêtées en échange de garanties sous forme de trésorerie ²	13	13	45	45
Valeurs prêtées en échange de garanties sous forme de valeurs mobilières ²	20 226	20 226	21 789	21 789
	74 509 \$	74 685 \$	53 742 \$	53 761 \$
Passifs associés ³	75 853 \$	76 080 \$	54 591 \$	54 734 \$

- 1) Comprennent principalement des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens transférés à la Fiducie canadienne pour l'habitation. Certains soldes de liquidités en transit liés au processus de titrisation s'élevant à 1 148 M\$ (738 M\$ en 2019) ont servi à réduire ces soldes.
- 2) Excluent le surdimensionnement d'actifs donnés en garantie. Les conventions de rachat et de prêt de valeurs mobilières sont régies en tenant compte des actifs détenus par la CIBC et des actifs détenus par des tiers sur une base collective. La valeur comptable représente la répartition estimée relativement au transfert de nos propres actifs financiers.
- 3) Comprennent l'obligation de restituer les garanties sous forme de valeurs mobilières hors bilan au titre des valeurs prêtées et des ajustements de base de la couverture de juste valeur.

Note 8 | Immobilisations corporelles

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates		Actifs au titre de droits d'utilisation ¹		Matériel informatique	Mobilier de bureau, matériel et autre ²		Améliorations locatives	Total
		Terrains et bâtiments						
2020	Coût							
	Solde au début de l'exercice	s. o.	1 383 \$	1 043 \$	1 013 \$	1 204 \$	4 643 \$	
	Incidence de l'adoption de l'IFRS 16³	1 733	(715)	—	—	—	1 018	
	Acquisitions⁴	115	17	117	142	36	427	
	Cessions⁵	(64)	(6)	(53)	(29)	(65)	(217)	
	Ajustements⁶	6	2	2	3	3	16	
	Solde à la fin de l'exercice	1 790 \$	681 \$	1 109 \$	1 129 \$	1 178 \$	5 887 \$	
2019	Solde à la fin de l'exercice	s. o.	1 383 \$	1 043 \$	1 013 \$	1 204 \$	4 643 \$	
2020	Amortissement cumulé							
	Solde au début de l'exercice	s. o.	669 \$	819 \$	521 \$	821 \$	2 830 \$	
	Incidence de l'adoption de l'IFRS 16	54	(376)	—	—	—	(322)	
	Amortissement⁵	280	13	102	50	72	517	
	Cessions⁵	(18)	(2)	(53)	(18)	(46)	(137)	
	Ajustements⁵	—	1	1	—	—	2	
	Solde à la fin de l'exercice	316 \$	305 \$	869 \$	553 \$	847 \$	2 890 \$	
2019	Solde à la fin de l'exercice	s. o.	669 \$	819 \$	521 \$	821 \$	2 830 \$	
	Valeur comptable nette							
	Au 31 octobre 2020	1 474 \$	376 \$	240 \$	576 \$	331 \$	2 997 \$	
	Au 31 octobre 2019	s. o.	714 \$	224 \$	492 \$	383 \$	1 813 \$	

- 1) Comprenaient au 1^{er} novembre 2019 des actifs au titre de droits d'utilisation d'une valeur comptable nette de 49 M\$ qui sont loués en vertu de contrats de sous-location simple.
 - 2) Comprennent des travaux en cours de 306 M\$ (173 M\$ en 2019) non soumis à l'amortissement.
 - 3) Comprennent un montant de 103 M\$ au titre de contrats de location auparavant comptabilisés comme des contrats de location-financement selon l'IAS 17.
 - 4) Tiennent compte de l'incidence des modifications aux contrats de location.
 - 5) Comprend la radiation des biens immobiliers laissés vacants au cours du quatrième trimestre de 2020 et les sorties d'immobilisations entièrement amorties.
 - 6) Comprennent les écarts de change.
- s. o. Sans objet

Le coût des acquisitions et des cessions nettes au cours de l'exercice se présentait comme suit : des acquisitions nettes de 860 M\$ pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada (acquisitions nettes de 3 M\$ en 2019), des acquisitions nettes de néant pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (acquisitions nettes de 3 M\$ en 2019), des acquisitions nettes de 219 M\$ pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (acquisitions nettes de 27 M\$ en 2019), des acquisitions nettes de 166 M\$ pour Marchés des capitaux (acquisitions nettes de 1 M\$ en 2019) et des cessions nettes de 17 M\$ pour Siège social et autres (cessions nettes de 11 M\$ en 2019).

Transition à l'IFRS 16, Contrats de location

La CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 16 en date du 1^{er} novembre 2019 en remplacement des lignes directrices précédentes, IAS 17, *Contrats de location* (IAS 17). Pour les preneurs, la nouvelle norme a exigé la comptabilisation au bilan de la plupart des contrats de location qui étaient considérés comme des contrats de location simple en vertu de l'IAS 17, ce qui a donné lieu à une majoration du bilan par la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation et d'une obligation locative correspondante au titre des paiements de loyers futurs. La dotation aux amortissements de l'actif au titre du droit d'utilisation et la charge d'intérêts sur l'obligation locative ont remplacé la charge au titre du contrat de location simple. La comptabilisation des contrats de location du point de vue du bailleur demeure pratiquement inchangée par rapport à l'IAS 17. Cependant, les bailleurs intermédiaires sont tenus de réapprécier les contrats de sous-location par rapport à l'actif au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal, ce qui pourrait entraîner la comptabilisation au bilan de certains contrats de sous-location auparavant classés comme des contrats de sous-location simple.

L'application de l'IFRS 16 a eu une incidence principalement sur nos contrats de location de bureaux et de centres bancaires ainsi que sur certains contrats de sous-location auparavant classés comme des contrats de sous-location simple.

Nous avons adopté l'IFRS 16 selon l'approche rétrospective modifiée, sans retraitement des chiffres des périodes présentées à titre comparatif.

Au 1^{er} novembre 2019, l'adoption de l'IFRS 16 a entraîné la comptabilisation d'obligations locatives d'un montant d'environ 1,7 G\$ et d'actifs au titre de droits d'utilisation d'un montant d'environ 1,6 G\$. Le montant des actifs au titre de droits d'utilisation a été établi en fonction du montant des obligations locatives diminué des passifs liés aux loyers différés existants au 31 octobre 2019. En outre, la réappréciation d'un certain nombre de contrats de sous-location liés à un immeuble visé par un contrat de location-financement déjà comptabilisé, dont une partie est louée et considérée comme un immeuble de placement, s'est traduite par une augmentation des actifs nets en raison de la comptabilisation d'actifs additionnels associés à des contrats de sous-location, nets de la décomptabilisation des montants liés au contrat de location principal connexe. L'incidence après impôts de l'adoption de l'IFRS 16 sur les résultats non distribués a été une augmentation de 0,1 G\$.

En outre, les exemptions relatives à la comptabilisation et les mesures de simplification autorisées suivantes ont été appliquées :

- Une courbe de taux d'actualisation unique a été appliquée aux portefeuilles de contrats de location comportant des caractéristiques raisonnablement similaires à la date de l'application. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué à notre portefeuille existant de contrats de location était 2,31 %.
- En ce qui a trait aux contrats que nous avons conclus à titre de preneur, nous n'avons pas réapprécié ceux qui étaient désignés comme des contrats de location-financement selon la norme comptable antérieure (IAS 17).
- Nous avons choisi de ne pas tenir compte des contrats de location dont les actifs sous-jacents sont de faible valeur et des contrats de location à court terme avec une durée résiduelle de moins de douze mois.
- Nous avons utilisé les provisions pour contrats de location déficitaires comptabilisées au 31 octobre 2019 plutôt que de réaliser un test de dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation au 1^{er} novembre 2019. Chaque fois qu'une provision pour contrat déficitaire était comptabilisée à l'égard d'un contrat de location, l'actif au titre du droit d'utilisation a été réduit du montant de cette provision au moment de la transition et aucun test de dépréciation n'a été réalisé.
- Nous avons choisi de ne pas séparer les composantes locatives et non locatives des contrats de location aux fins du calcul de l'obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation correspondant pour certaines catégories d'actifs. Les composantes non locatives peuvent inclure, sans s'y limiter, les charges engagées pour l'entretien des aires communes et les coûts des services publics. Les autres frais d'occupation qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'IFRS 16 continueront d'être comptabilisés à titre de charges d'exploitation.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des engagements au titre des contrats de location simple au 31 octobre 2019, présentés selon l'IAS 17, et des soldes d'ouverture des obligations locatives selon l'IFRS 16 à la date de première application, le 1^{er} novembre 2019 :

En millions de dollars

Engagements au titre des contrats de location simple au 31 octobre 2019	5 547 \$
Moins : charges d'exploitation et charge d'impôt liées aux engagements au titre des contrats de location	(2 477)
Moins : incidence des engagements futurs au titre des contrats de location qui n'ont pas encore débuté ¹	(1 434)
Ajustements découlant des hypothèses de renouvellement et de résiliation	306
Incidence de l'actualisation	(230)
Obligation locative comptabilisée au 1^{er} novembre 2019	1 712 \$

1) Essentiellement liée aux engagements au titre des contrats de location de la Place de la CIBC qui devraient entrer en vigueur en 2021.

Note 9 | Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles**Goodwill**

La valeur comptable du goodwill est soumise à un test de dépréciation annuellement au 1^{er} août et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Le goodwill est affecté aux UGT aux fins du test de dépréciation en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le test de dépréciation du goodwill est effectué en comparant la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill a été affecté avec sa valeur comptable, y compris le goodwill, et tout écart défavorable est comptabilisé à titre de perte de valeur du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Nous comptons trois principales UGT auxquelles nous avons affecté du goodwill. La variation de la valeur comptable du goodwill affecté à chaque UGT s'établit comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates		UGT				Total
		CIBC FirstCaribbean	Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Divers	
2020	Solde au début de l'exercice	278 \$	884 \$	4 084 \$	203 \$	5 449 \$
	Dépréciation	(248)	-	-	-	(248)
	Écarts de change	5	-	47	-	52
	Solde à la fin de l'exercice	35 \$	884 \$	4 131 \$	203 \$	5 253 \$
2019	Solde au début de l'exercice	413 \$	884 \$	4 078 \$	189 \$	5 564 \$
	Acquisitions	-	-	4	14	18
	Dépréciation	(135)	-	-	-	(135)
	Écarts de change	-	-	2	-	2
	Solde à la fin de l'exercice	278 \$	884 \$	4 084 \$	203 \$	5 449 \$

Test de dépréciation du goodwill et principales hypothèses

CIBC FirstCaribbean

En décembre 2006, la CIBC a acquis une participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean et détient maintenant 91,7 % de ses actions. CIBC FirstCaribbean est une grande banque des Caraïbes qui offre un éventail complet de services financiers dans les secteurs des Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement, des Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises et de Gestion des avoirs. Affichant un actif d'environ 12 G\$ US, CIBC FirstCaribbean exerce ses activités dans la région des Caraïbes et est inscrite à la cote des Bourses de la Barbade et de Trinité-et-Tobago. Les résultats de CIBC FirstCaribbean, y compris la dépréciation du goodwill, sont inclus dans ceux de Siège social et autres.

Comme il a été décrit à la note 4, nous avons annoncé, le 8 novembre 2019, la conclusion d'une entente définitive visant la vente de 66,73 % des actions en circulation de CIBC FirstCaribbean à GNB Financial Group Limited (GNB). Par suite de l'évaluation implicite à l'entente définitive conclue avec GNB, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill de 135 M\$ au quatrième trimestre de 2019. Depuis le premier trimestre de 2020, les actifs et passifs de CIBC FirstCaribbean ont été traités comme détenus en vue de la vente et évalués à leur valeur comptable totale ou à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux, sur la base que la conclusion de la transaction était hautement probable en 2020, sous réserve des approbations réglementaires requises. Au deuxième trimestre de 2020, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill supplémentaire de 28 M\$ fondée sur l'incidence estimée de la pandémie de COVID-19 sur la valeur recouvrable de la participation de 24,9 % dans CIBC FirstCaribbean que nous prévoyions conserver.

En raison du long processus d'examen réglementaire, de l'incidence toujours plus néfaste de la pandémie de COVID-19 sur l'économie des Caraïbes et de nos nouvelles attentes quant à la probabilité et au moment de la clôture d'une transaction potentielle, nous avons déterminé, au quatrième trimestre de 2020, que le traitement comptable des actifs et passifs comme détenus en vue de la vente n'était plus appropriée. Par conséquent, nous avons dû évaluer la valeur recouvrable de la tranche restante du goodwill en fonction de la conjoncture actuelle du marché plutôt que selon l'entente définitive conclue avec GNB. Cette évaluation a tenu compte de nouvelles attentes quant aux répercussions de la pandémie de COVID-19 et s'est traduite par la comptabilisation d'une dépréciation du goodwill supplémentaire de 220 M\$. L'estimation de la valeur recouvrable est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de la vente et fait appel à une part de jugement importante. L'évaluation à la juste valeur est classée selon le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs étant donné qu'il existe certaines données non observables. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs, y compris des changements dans l'incidence de la pandémie de COVID-19 et d'autres évolutions de la conjoncture du marché.

Pour plus de précisions, se reporter à la note 4.

Gestion des avoirs, région du Canada

La valeur recouvrable de l'UGT Gestion des avoirs, région du Canada, repose sur le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La juste valeur est estimée à l'aide d'une approche fondée sur les résultats en vertu de laquelle les résultats attendus reposent sur le plan interne de Gestion des avoirs qui est approuvé par la direction et s'échelonne sur trois ans. Le calcul tient compte des résultats attendus multipliés par un multiple tiré de ratios cours/bénéfice observables d'institutions comparables de gestion des avoirs. Les ratios cours/bénéfice de ces institutions comparables de gestion des avoirs variaient de 7,9 à 13,7 en date du 1^{er} août 2020 (8,0 à 10,9 en date du 1^{er} août 2019).

Nous avons établi que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Gestion des avoirs dépassait largement sa valeur comptable au 1^{er} août 2020. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au cours de 2020.

Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

La valeur recouvrable de l'UGT Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (y compris The PrivateBank et Geneva Advisors) repose sur le calcul de la valeur d'utilité qui est estimée à l'aide de projections de flux de trésorerie sur une période de dix ans pour refléter une reprise à des niveaux de croissance économique plus près de la normale après la pandémie de COVID-19. Les projections de flux de trésorerie sont fondées sur les plans financiers approuvés par la direction, et une estimation des fonds propres qui doivent être maintenus pour soutenir les activités courantes. La détermination des résultats prévus à moyen et à long terme fait appel au jugement compte tenu de l'incertitude découlant de l'incidence économique définitive de la pandémie de COVID-19. Nos perspectives économiques sont implicitement fondées sur l'hypothèse que la réponse des gouvernements à la deuxième vague et aux vagues subséquentes du virus, et la distribution d'un vaccin efficace pouvant faire l'objet d'une production de masse, permettront à la reprise économique aux États-Unis de se poursuivre en 2021, ainsi que sur l'hypothèse que l'activité économique et le taux de chômage reviendront à leur niveau d'avant la pandémie de COVID-19 respectivement en 2022 et en 2023.

Nous avons établi lors du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2020 que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, dépassait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au cours de 2020.

Au 1^{er} août 2020, un taux de croissance final de 4,0 % (3,5 % au 1^{er} août 2019) a été appliqué aux années ultérieures aux prévisions sur dix ans. Tous les flux de trésorerie attendus ont été actualisés à un taux après impôt de 10,2 % au 1^{er} août 2020 (12,4 % avant impôt) qui, à notre avis, est un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque approprié pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (nous avons utilisé un taux après impôt de 9,0 % au 1^{er} août 2019). L'établissement d'un taux d'actualisation et d'un taux de croissance final fait appel au jugement. Le taux d'actualisation a été déterminé à l'aide des principaux facteurs suivants : i) le taux sans risque; ii) une prime pour le risque lié aux actions; et iii) un ajustement bêta à la prime pour le risque lié aux actions en fonction d'un examen des bêtas d'institutions financières négociées en Bourse comparables dans la région. Le taux de croissance final a été fixé en fonction des attentes de la direction à l'égard de la croissance réelle et des taux d'inflation prévus.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est estimée en fonction de modèles internes selon lesquels il faut poser des hypothèses importantes, notamment au sujet des résultats attendus, du taux d'actualisation, du taux de croissance final et des exigences prévues en matière de fonds propres réglementaires. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou du taux de croissance final, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs.

Divers

Le goodwill lié aux autres UGT comprend des montants qui, pris individuellement, ne sont pas jugés importants. Nous avons déterminé que dans le cadre du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2020, la valeur recouvrable estimée de ces UGT excédait leur valeur comptable.

Répartition entre les unités d'exploitation stratégique

Un goodwill de 5 253 M\$ (5 449 M\$ en 2019) est réparti entre les unités d'exploitation stratégique de la façon suivante : un montant de 954 M\$ à Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (954 M\$ en 2019), un montant de 98 M\$ à Siège social et autres (327 M\$ en 2019), un montant de 4 131 M\$ à Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (4 084 M\$ en 2019), un montant de 63 M\$ à Marchés des capitaux (77 M\$ en 2019) et un montant de 7 M\$ à Services bancaires personnels et PME, région du Canada (7 M\$ en 2019).

Logiciels et autres immobilisations incorporelles

La valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie est présentée au tableau suivant :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates		Contractuels ¹	Nom de marque ²	Total
2020	Solde au début de l'exercice	116 \$	26 \$	142 \$
	Écarts de change	–	–	–
	Solde à la fin de l'exercice	116 \$	26 \$	142 \$
2019	Solde au début de l'exercice	116 \$	26 \$	142 \$
	Écarts de change	–	–	–
	Solde à la fin de l'exercice	116 \$	26 \$	142 \$

1) Représentent des contrats de gestion achetés lors d'acquisitions antérieures.

2) Acquis au moment de l'acquisition de CIBC FirstCaribbean.

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent ce qui suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates		Logiciels ¹	Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base ²	Contractuels ³	Relations clients ⁴	Total
2020	Valeur comptable brute					
	Solde au début de l'exercice	3 052 \$	611 \$	38 \$	322 \$	4 023 \$
	Acquisitions	481	–	–	–	481
	Cessions⁵	(28)	–	–	(69)	(97)
	Ajustements⁶	3	8	(16)	4	(1)
	Solde à la fin de l'exercice	3 508 \$	619 \$	22 \$	257 \$	4 406 \$
2019	Solde à la fin de l'exercice	3 052 \$	611 \$	38 \$	322 \$	4 023 \$
2020	Amortissement cumulé					
	Solde au début de l'exercice	1 631 \$	389 \$	11 \$	165 \$	2 196 \$
	Amortissement et perte de valeur⁵	371	64	5	36	476
	Cessions⁵	(20)	–	–	(68)	(88)
	Ajustements⁶	1	4	(4)	2	3
	Solde à la fin de l'exercice	1 983 \$	457 \$	12 \$	135 \$	2 587 \$
2019	Solde à la fin de l'exercice	1 631 \$	389 \$	11 \$	165 \$	2 196 \$
	Valeur comptable nette					
	Au 31 octobre 2020	1 525 \$	162 \$	10 \$	122 \$	1 819 \$
	Au 31 octobre 2019	1 421 \$	222 \$	27 \$	157 \$	1 827 \$

1) Comprennent des travaux en cours de 620 M\$ (515 M\$ en 2019) non soumis à l'amortissement.

2) Acquisées au moment des acquisitions de CIBC FirstCaribbean et de The PrivateBank.

3) Représentent une combinaison de contrats de gestion achetés lors d'acquisitions antérieures, dont celles de The PrivateBank et de Geneva Advisors en 2017, ainsi que de LGA et de Cleary Gull en 2019.

4) Représentent les relations clients associées aux acquisitions antérieures, dont celles de The PrivateBank et de Geneva Advisors en 2017, ainsi que de LGA en 2019.

5) Comprennent les sorties d'immobilisations entièrement amorties.

6) Comprennent les écarts de change et le reclassement de certains actifs fondés sur des contrats en actifs au titre de droits d'utilisation dans les immobilisations corporelles par suite de l'adoption de l'IFRS 16 le 1^{er} novembre 2019.

Les acquisitions et les cessions nettes à leur valeur comptable brute au cours de l'exercice ont été les suivantes : des acquisitions nettes de 1 M\$ pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada (cessions nettes de 12 M\$ en 2019), des cessions nettes de néant pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (cessions nettes de néant en 2019), des cessions nettes de 8 M\$ pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (acquisitions nettes de 10 M\$ en 2019), des cessions nettes de néant pour Marchés des capitaux (cessions nettes de 1 M\$ en 2019) et des acquisitions nettes de 459 M\$ pour Siège social et autres (acquisitions nettes de 81 M\$ en 2019).

Note 10 | Autres actifs

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020	2019
Intérêts courus à recevoir	1 317 \$	1 414 \$
Actif au titre des prestations définies (note 19)	247	175
Métaux précieux ¹	2 731	1 815
Comptes des clients des courtiers	9 153	5 471
Impôt exigible à recevoir	2 201	3 542
Autres charges payées d'avance	557	745
Garantie sur dérivés à recevoir	4 950	6 185
Débiteurs	519	759
Divers ²	1 533	717
	23 208 \$	20 823 \$

1) Comprennent les lingots d'or et d'argent qui sont évalués à la juste valeur au moyen des cours de marché non ajustés dans un marché actif.

2) Comprend des placements dans les contrats de sous-location de 749 M\$ au 31 octobre 2020, en lien avec certains contrats de sous-location que nous avons réévalués en tant que contrats location-financement dans le cadre de l'adoption de l'IFRS 16. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, les produits financiers liés à notre placement dans le contrat de sous-location étaient de 53 M\$. Les paiements de loyers futurs à recevoir sont de 506 M\$ au cours des cinq prochains exercices, et de 838 M\$ par la suite jusqu'à l'échéance des contrats de sous-location.

Note 11 | Dépôts^{1, 2}

En millions de dollars, aux 31 octobre	Payables à vue ³	Payables sur préavis ⁴	Payables à terme fixe ^{5, 6}	Total 2020	Total 2019
Particuliers	13 704 \$	132 152 \$	56 296 \$	202 152 \$	178 091 \$
Entreprises et gouvernements ⁷	85 604	82 477	143 345	311 426	257 502
Banques	6 837	126	10 048	17 011	11 224
Emprunts garantis ⁸	—	—	40 151	40 151	38 895
	106 145 \$	214 755 \$	249 840 \$	570 740 \$	485 712 \$
Se compose de ce qui suit :					
Détenus au coût amorti				557 321 \$	475 254 \$
Désignés à leur juste valeur				13 419	10 458
				570 740 \$	485 712 \$
Composition du total des dépôts ⁹ :					
Dépôts non productifs d'intérêts					
Canada				71 122 \$	51 880 \$
États-Unis				13 833	7 876
Établissements à l'étranger				5 798	4 647
Dépôts productifs d'intérêts					
Canada				389 439	344 756
États-Unis				66 399	56 844
Établissements à l'étranger				24 149	19 709
				570 740 \$	485 712 \$

- 1) Comprennent des dépôts libellés en dollars américains de 185,2 G\$ (152,8 G\$ en 2019) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 30,2 G\$ (30,0 G\$ en 2019).
- 2) Nets de billets acquis de 3 063 M\$ (2 930 M\$ en 2019).
- 3) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous ne sommes pas autorisés à exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes de chèques.
- 4) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous pouvons légalement exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes d'épargne.
- 5) Comprennent tous les dépôts qui viennent à échéance à une date précise. Il s'agit habituellement de dépôts à terme, de certificats de placement garanti et d'instruments semblables.
- 6) Comprennent un montant de 19 925 M\$ (8 986 M\$ en 2019) au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques publiés par le ministère des Finances (Canada). Ces règlements confèrent des pouvoirs à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), lui permettant notamment d'entreprendre la conversion en actions ordinaires de certaines actions et certains passifs admissibles de la CIBC en actions ordinaires dans le cas où elle deviendrait non viable.
- 7) Comprend un montant de 303 M\$ (302 M\$ en 2019) au titre de billets émis à Fiducie de capital CIBC.
- 8) Comprennent des passifs émis à la suite d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation ou par l'intermédiaire du programme d'obligations sécurisées ou d'entités de titrisation consolidées.
- 9) Le classement est fondé sur la répartition géographique de l'établissement de la CIBC.

Note 12 | Autres passifs

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020	2019
Intérêts courus à payer	1 200 \$	1 438 \$
Passif au titre des prestations définies (note 19)	676	737
Certificats d'or et d'argent	133	114
Comptes des clients des courtiers	5 303	4 940
Garantie sur dérivés à payer	4 772	3 823
Instruments négociables	1 110	991
Salaires et avantages du personnel à payer	2 174	2 281
Créditeurs et charges à payer	2 153	2 062
Divers ¹	4 613	2 645
	22 134 \$	19 031 \$

- 1) Comprennent la valeur comptable des obligations locatives qui s'est établie à 1 866 M\$ au 31 octobre 2020, compte tenu de l'adoption de l'IFRS 16 au cours de l'exercice considéré. Pour plus de précisions sur la transition à l'IFRS 16, se reporter à la note 8. La valeur comptable comprend 302 M\$ liés aux contrats de location qui étaient auparavant classés à titre de contrats de location-financement selon l'IAS 17. Les flux de trésorerie non actualisés liés à l'échéance contractuelle des obligations locatives se sont élevés à 354 M\$ pour les contrats de location dont la durée est de moins d'un an, à 1 111 M\$ pour ceux dont la durée est de un à cinq ans et à 706 M\$ pour ceux dont la durée est de plus de cinq ans jusqu'à l'expiration du contrat. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, les charges d'intérêts sur les obligations locatives se sont chiffrées à 60 M\$.

Note 13 | Dérivés

Comme il est décrit à la note 1, nous utilisons, dans le cours normal des activités, divers dérivés aux fins du compte de négociation et de la GAP. Ces dérivés limitent, modifient ou donnent lieu à divers degrés et types de risque.

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020		2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Compte de négociation (note 3)	31 356 \$	29 392 \$	22 738 \$	23 799 \$
GAP (note 3) ¹	1 374	1 116	1 157	1 314
	32 730 \$	30 508 \$	23 895 \$	25 113 \$

- 1) Comprenaient des dérivés admissibles à la comptabilité de couverture selon l'IAS 39 et des dérivés aux fins des couvertures économiques.

Dérivés utilisés par la CIBC

La plupart de nos contrats de dérivés sont négociés de gré à gré, consistant en i) des contrats négociés bilatéralement et réglés entre la CIBC et la contrepartie au contrat et ii) des contrats négociés bilatéralement puis réglés par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale (CC). Les contrats négociés bilatéralement et réglés sont généralement négociés en vertu d'ententes normalisées quant aux garanties données de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) entre la CIBC et ses contreparties. Les modalités sont négociées directement avec les contreparties, et les contrats comprennent des mécanismes de règlement conformes aux normes du secteur prescrits par l'ISDA. Les contrats réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont généralement négociés bilatéralement puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une CC. Le secteur favorise l'utilisation de CC pour régler la négociation de contrats de dérivés de gré à gré. Les chambres de compensation centrales pour les contrats de dérivés facilitent en général la réduction du risque de crédit en raison de la capacité à régler d'après le solde net des positions compensatoires. Par conséquent, les contrats de dérivés réglés par l'intermédiaire de CC attirent généralement moins de capitaux que ceux réglés autrement que par l'intermédiaire de CC.

Nos autres contrats de dérivés sont des dérivés négociés en Bourse normalisés en ce qui a trait à leurs montants et leurs dates de règlement, et sont achetés et vendus par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées. Ces contrats de dérivés négociés en Bourse consistent essentiellement en options et en contrats à terme normalisés.

Dérivés de taux d'intérêt

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties effectueront, à une date future prédéterminée, un règlement au comptant, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans le futur, calculé à partir d'un montant notional convenu. Le capital n'est pas échangé. Certains contrats de garantie de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de CC.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après des taux appliqués à un montant notional déterminé, pour une période donnée. Aux termes d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même montant notional. Le capital n'est pas échangé. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de CC.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que sur les marchés de gré à gré.

Les contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standards, comportent des dates de règlement standards, et sont négociés en Bourse.

Dérivés de change

Les contrats de change à terme sont des engagements négociés de gré à gré entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats à terme normalisés sur devises sont semblables aux contrats de change à terme, sauf qu'ils portent sur des montants standards, avec des dates de règlement standards, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Les contrats de swaps de devises comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément pour une monnaie différente sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans lesquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance et certains swaps sur rendement total.

Les swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de valeur d'un actif de référence par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. La structure de ces dérivés est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acquéreur verse une prime au vendeur du contrat de swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement déterminé lorsqu'un incident de crédit survient. L'acheteur de la protection a un recours à l'égard du vendeur de la protection pour l'écart entre la valeur nominale du swap sur défaillance et la juste valeur de l'actif de référence au moment du règlement. Ni l'acheteur ni le vendeur du swap sur défaillance n'ont de recours à l'égard de l'entité qui a émis l'actif de référence. Certains swaps sur défaillance sont réglés par l'intermédiaire d'une CC.

Aux termes de swaps sur rendement total de dérivés de crédit, une partie accepte de payer ou de recevoir des montants au comptant établis en fonction des rendements d'un actif de référence, y compris l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements au comptant sont effectués sans égard au fait qu'il y a un incident de crédit. Lorsqu'un incident de crédit survient, chacune des parties peut soit échanger des paiements en espèces selon la valeur des actifs non productifs, soit échanger des espèces en fonction du montant notional avec livraison des actifs non productifs.

Dérivés sur actions

Les swaps sur actions sont des contrats négociés de gré à gré aux termes desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir de celle-ci des montants au comptant en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action particulière en échange de montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché ou en fonction des variations de la valeur d'un autre indice boursier, d'un autre panier d'actions ou d'une autre action particulière. Ces contrats comprennent habituellement des paiements à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous forme d'indice boursier, de panier d'actions ou d'actions particulières au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Les contrats à terme normalisés sur indice boursier sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant au comptant calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait généralement aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standards assortis de dates de règlement standards.

Dérivés sur métaux précieux et autres dérivés sur marchandises

Nous sommes également partie à des transactions sur d'autres produits dérivés, dont les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme normalisés, les swaps et les options sur marchandises, notamment les métaux précieux et les produits énergétiques, tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Montants notionnels

Les montants notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat auquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger. Dans la plupart des cas, les montants notionnels ne représentent pas le profit ou la perte éventuels liés au risque de marché ou au risque de crédit auxquels sont exposés ces instruments.

Les montants notionnels des dérivés figurent dans le tableau ci-après :

	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance			Total du montant notionnel	Activités de négociation	GAP ¹	Activités de négociation	GAP ¹
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans					
Dérivés de taux d'intérêt								
Dérivés de gré à gré								
Contrats de garantie de taux d'intérêt	10 175 \$	3 444 \$	– \$	13 619 \$	10 593 \$	3 026 \$	8 591 \$	2 480 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	146 823	2 605	–	149 428	149 428	–	320 118	–
Swaps	72 315	138 145	83 576	294 036	264 184	29 852	275 418	40 177
Swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	1 227 733	1 537 632	520 617	3 285 982	2 840 793	445 189	2 780 206	355 846
Options achetées	5 200	4 622	1 120	10 942	9 188	1 754	12 883	2 358
Options vendues	3 957	4 914	1 265	10 136	9 370	766	14 670	1 011
	1 466 203	1 691 362	606 578	3 764 143	3 283 556	480 587	3 411 886	401 872
Dérivés négociés en Bourse								
Contrats à terme normalisés	185 639	84 020	11	269 670	269 670	–	136 627	2 266
Options achetées	3 059	1	–	3 060	3 060	–	14 616	–
Options vendues	5 059	1	–	5 060	5 060	–	5 758	–
	193 757	84 022	11	277 790	277 790	–	157 001	2 266
Total des dérivés de taux d'intérêt	1 659 960	1 775 384	606 589	4 041 933	3 561 346	480 587	3 568 887	404 138
Dérivés de change								
Dérivés de gré à gré								
Contrat à terme de gré à gré	1 058 942	18 898	2 334	1 080 174	1 071 423	8 751	892 117	12 840
Swaps	117 017	266 263	145 735	529 015	486 689	42 326	398 262	45 510
Options achetées	16 857	2 102	49	19 008	19 008	–	19 285	–
Options vendues	20 792	1 877	14	22 683	22 229	454	23 947	–
	1 213 608	289 140	148 132	1 650 880	1 599 349	51 531	1 333 611	58 350
Dérivés négociés en Bourse								
Contrats à terme normalisés	3	–	–	3	3	–	26	–
Total des dérivés de change	1 213 611	289 140	148 132	1 650 883	1 599 352	51 531	1 333 637	58 350
Dérivés de crédit								
Dérivés de gré à gré								
Swaps sur défaillance – protection souscrite	16	925	995	1 936	1 907	29	940	102
Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection souscrite	58	835	1 691	2 584	2 424	160	973	158
Swaps sur défaillance – protection vendue	41	362	220	623	614	9	328	50
Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection vendue	–	819	490	1 309	1 309	–	181	–
Total des dérivés de crédit	115	2 941	3 396	6 452	6 254	198	2 422	310
Dérivés sur actions								
Dérivés de gré à gré	66 888	24 081	810	91 779	86 865	4 914	85 310 ²	3 347
Dérivés négociés en Bourse	69 675	19 807	342	89 824	89 824	–	89 529	–
Total des dérivés sur actions	136 563	43 888	1 152	181 603	176 689	4 914	174 839	3 347
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés de gré à gré	9 263	418	–	9 681	9 681	–	9 814	–
Dérivés négociés en Bourse	524	–	–	524	524	–	3 235	–
Total des dérivés sur métaux précieux	9 787	418	–	10 205	10 205	–	13 049	–
Autres dérivés sur marchandises								
Dérivés de gré à gré	13 999	19 309	842	34 150	34 142	8	36 819	–
Dérivés sur marchandises réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	41	14	–	55	55	–	102	–
Dérivés négociés en Bourse	12 411	6 008	281	18 700	18 700	–	23 086	–
Total des autres dérivés sur marchandises	26 451	25 331	1 123	52 905	52 897	8	60 007	–
Total du montant notionnel comprenant :								
Dérivés de gré à gré ³	3 046 487 \$	2 137 102 \$	760 392 \$	5 943 981 \$	5 406 743 \$	537 238 \$	5 152 841 \$	466 145 \$
Dérivés négociés en Bourse	2 770 117	2 027 265	759 758	5 557 140	5 019 902	537 238	4 879 964	463 879
	276 370	109 837	634	386 841	386 841	–	272 877	2 266

1) GAP : gestion de l'actif et du passif.

2) Retraités par rapport au montant présenté précédemment.

3) Les dérivés de gré à gré qui ne sont pas réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont composés d'un montant de 1 984,6 G\$ (1 596,7 G\$ en 2019) avec des contreparties ayant des ententes bidirectionnelles quant aux garanties données, de 44,9 G\$ (94,2 G\$ en 2019) avec des contreparties ayant des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données, et de 88,3 G\$ (184,8 G\$ en 2019) avec des contreparties n'ayant pas d'ententes quant aux garanties données. Les contreparties avec lesquelles nous avons des portefeuilles de dérivés de gré à gré ou des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données qui sont plus que négligeables sont des entités souveraines ou des institutions financières supranationales.

Risque

La section suivante présente les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Risque de marché

Les dérivés sont des instruments financiers dont l'évaluation est liée aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours, des prix des marchandises, des prix du crédit ou des indices boursiers. La fluctuation de la valeur attribuable aux facteurs de risque susmentionnés est appelée risque de marché.

Le risque de marché découlant des activités de négociation de dérivés est géré en vue d'atténuer le risque conformément à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Pour gérer le risque de marché, nous établissons des limites pour le risque de marché et nous pouvons conclure des transactions de couverture.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et que les conditions du marché soient telles que le remplacement de la transaction en cause occasionnerait une perte.

Nous limitons le risque de crédit des dérivés de gré à gré par l'utilisation d'accords généraux de compensation de l'ISDA, de garanties, de CC et d'autres techniques d'atténuation du risque. Nous réglons les dérivés admissibles par l'intermédiaire de CC conformément à diverses initiatives à l'échelle mondiale. Si possible, nous faisons en sorte que les dérivés bilatéralement négociés et réglés existants fassent l'objet d'une novation au profit d'une CC dans le but de réduire le risque de crédit de la CIBC. Nous établissons des limites de crédit pour les contreparties et des limites d'exposition aux CC en fonction de la solvabilité des contreparties et du type de relation commerciale entretenue avec les contreparties (ententes sous-jacentes, volume des activités, types de produits, durées, etc.).

Nous négocions des accords généraux de compensation pour limiter l'accumulation des risques de crédit résultant de la multiplicité des transactions avec des parties plus actives. Ces contrats permettent de liquider et de compenser simultanément toutes les transactions avec une partie donnée si une contrepartie manquait à ses obligations. Certains de ces contrats comprennent des annexes sur le soutien au crédit consistant en des accords de sécurité bilatéraux qui, entre autres, permettent également l'échange de garanties entre les parties si l'exposition d'une partie à une autre partie dépassait un seuil convenu.

Dans le cas des options et des contrats à terme normalisés négociés en Bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats normalisés conclus sur des Bourses établies, dont les CC prennent en charge les obligations des deux parties. De la même façon, les swaps réglés auprès d'une chambre de compensation centrale représentent un risque de crédit limité, les transactions faisant l'objet d'une novation au profit d'une CC, qui prend en charge les obligations de la contrepartie bilatérale initiale. Tous les contrats négociés en Bourse et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien de la marge de variation conçus pour protéger les participants contre des pertes qui surviendraient si la contrepartie manquait à ses obligations.

Un REC est calculé selon le risque lié à la juste valeur à l'égard de nos contrats de dérivés. À notre avis, nous avons ajusté la juste valeur adéquatement jusqu'à maintenant. Le calcul des ajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur. La conjoncture économique et les conditions du marché qui sont liées aux contreparties aux contrats de dérivés pourraient changer à l'avenir, ce qui pourrait entraîner des pertes futures importantes.

Le tableau suivant résume notre risque de crédit découlant des dérivés, ce qui comprend le coût de remplacement courant, le montant de l'équivalent-crédit et le montant pondéré en fonction du risque.

Au deuxième trimestre de 2020, nous avons adopté l'approche des modèles internes (AMI) pour déterminer le montant de l'ECD pour la plupart de nos portefeuilles de dérivés. Le montant de l'ECD est fondé sur l'exposition positive attendue effective (EPAE) utilisée pour calculer au moyen de simulations les expositions attendues, en tenant compte des variations prévues des facteurs de risque sous-jacents et des accords de compensation et des accords accessoires. L'ECD est calculée en multipliant l'EPAE par le facteur alpha prescrit de 1,4 et diminuée des pertes attribuables aux REC. Le montant de l'ECD est alors multiplié par les variables de risque de contrepartie afin d'en arriver à un montant pondéré en fonction du risque. Ce montant sert à établir les exigences en matière de fonds propres réglementaires à l'égard des dérivés.

Du premier trimestre de 2019 au deuxième trimestre de 2020, nous avons utilisé l'approche standard pour le risque de contrepartie (SA-CCR) pour calculer le coût de remplacement, le montant de l'ECD et l'actif pondéré en fonction du risque. Le coût de remplacement courant correspondait au coût de remplacement estimatif de tous les contrats qui avaient une valeur de marché positive, représentant pour nous un profit latent. Le coût de remplacement d'un instrument était fonction des dispositions du contrat relativement aux cours du marché en vigueur. Le coût de remplacement comprenait également l'incidence de certains montants garantis et l'incidence d'accords généraux de compensation. Le montant de l'ECD correspondait à la somme du coût de remplacement courant et des expositions futures éventuelles, multiplié par un alpha de 1,4, et était diminué des pertes attribuables aux REC. L'exposition future potentielle représentait une estimation de l'augmentation possible du coût de remplacement courant sur la durée restante de chaque transaction, calculée d'après une formule prescrite par le BSIF. De façon similaire à l'AMI, le montant de l'ECD était alors multiplié par les variables de risque de contrepartie afin d'en arriver à un montant pondéré en fonction du risque.

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2020 ¹					2019				
	Coût de remplacement courant ²			Montant de l'équivalent-crédit ³	Montant pondéré en fonction du risque	Coût de remplacement courant ²			Montant de l'équivalent-crédit ³	Montant pondéré en fonction du risque
	Compte de négociation	GAP	Total			Compte de négociation	GAP	Total		
Dérivés de taux d'intérêt										
Dérivés de gré à gré										
Contrats de garantie de taux d'intérêt	– \$	16 \$	16 \$	135 \$	12 \$	– \$	13 \$	13 \$	69 \$	9 \$
Swaps	3 974	237	4 211	6 744	2 705	2 503	155	2 658	7 140	2 507
Options achetées ⁴	17	6	23	35	26	11	–	11	56	38
Options vendues ⁴	9	–	9	5	2	6	–	6	31	29
	4 000	259	4 259	6 919	2 745	2 520	168	2 688	7 296	2 583
Dérivés négociés en Bourse	–	–	–	309	9	4	–	4	192	5
	4 000	259	4 259	7 228	2 754	2 524	168	2 692	7 488	2 588
Dérivés de change										
Dérivés de gré à gré										
Contrat à terme de gré à gré	851	364	1 215	4 974	1 423	939	4	943	7 136	1 737
Swaps	358	481	839	2 324	700	735	4	739	3 546	687
Options achetées ⁴	116	1	117	182	65	71	–	71	365	119
Options vendues ⁴	47	–	47	44	20	13	–	13	106	24
	1 372	846	2 218	7 524	2 208	1 758	8	1 766	11 153	2 567
Dérivés de crédit										
Dérivés de gré à gré										
Swaps sur défaillance										
– protection souscrite	7	9	16	144	21	2	1	3	25	7
– protection vendue	10	–	10	13	6	–	–	–	2	2
	17	9	26	157	27	2	1	3	27	9
Dérivés sur actions										
Dérivés de gré à gré	275	55	330	3 100	658	265	5	270	4 832	1 018
Dérivés négociés en Bourse	579	–	579	3 929	120	682	–	682	3 593	103
	854	55	909	7 029	778	947	5	952	8 425	1 121
Dérivés sur métaux précieux										
Dérivés de gré à gré	58	–	58	136	55	51	–	51	332	115
Dérivés négociés en Bourse	–	–	–	20	1	4	–	4	171	7
	58	–	58	156	56	55	–	55	503	122
Autres dérivés sur marchandises										
Dérivés de gré à gré	1 293	25	1 318	2 365	866	697	62	759	3 928	1 195
Dérivés négociés en Bourse	3	–	3	1 291	52	9	–	9	1 200	48
	1 296	25	1 321	3 656	918	706	62	768	5 128	1 243
APR lié à l'exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales (CC)					213					245
APR lié à l'exigence de fonds propres en regard des REC					7 202					6 990
Total des dérivés	7 597	1 194	8 791	25 750	14 156	5 992	244	6 236	32 724	14 885

- 1) Depuis le T2/20, nous avons adopté l'AMI pour le calcul de l'exposition au risque de crédit de contrepartie lié à des opérations sur dérivés admissibles, ce qui a eu une incidence sur les ECD et les actifs pondérés en fonction des risques. Certains dérivés ne sont pas admissibles à l'AMI et l'AS-RCC et demeurent assujettis à l'AS-RCC. Les montants comparatifs présentés n'ont pas été retraités.
- 2) Le coût de remplacement actuel reflète la valeur actuelle des dérivés selon l'évaluation à la valeur de marché, contrebalancée par les garanties financières admissibles, le cas échéant.
- 3) Selon l'AMI, l'exposition positive attendue effective (EPAE) est utilisée pour calculer au moyen de simulations les expositions attendues, en tenant compte des variations prévues des facteurs de risque sous-jacents et des accords de compensation et des accords accessoires. L'ECD est calculée en multipliant l'EPAE par le facteur alpha prescrit de 1,4. L'ECD selon l'AS-RCC correspond à la somme du coût de remplacement et des expositions futures éventuelles, multipliée par le facteur alpha prescrit de 1,4.
- 4) Les montants des exercices précédents ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Le tableau ci-après présente le coût de remplacement courant des dérivés en fonction de la répartition géographique fondée sur l'emplacement de la contrepartie au dérivé :

En millions de dollars, aux 31 octobre

	2020				2019			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Dérivés								
Par type de contrepartie								
Institutions financières	921 \$	949 \$	1 156 \$	3 026 \$	534 \$	1 063 \$	549 \$	2 146 \$
Gouvernements	982	–	4	986	891	–	8	899
Entreprises	1 823	1 774	1 182	4 779	951	1 017	1 223	3 191
Total des dérivés	3 726 \$	2 723 \$	2 342 \$	8 791 \$	2 376 \$	2 080 \$	1 780 \$	6 236 \$

Note 14 | Couvertures désignées aux fins comptables**Comptabilité de couverture**

Nous appliquons la comptabilité de couverture dans le cadre de la gestion du risque de marché lié à certains portefeuilles autres que de négociation par suite de fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des actions. Pour plus de précisions au sujet de notre stratégie de gestion du risque, se reporter aux parties ombragées de la section portant sur les activités autres que de négociation du rapport de gestion. Se reporter à la note 13 pour plus de précisions sur les dérivés utilisés par la CIBC.

Risque de taux d'intérêt

La plupart de nos contrats de dérivés utilisés pour couvrir certaines de nos expositions au risque de taux d'intérêt de référence sont des swaps de taux d'intérêt. Pour les couvertures de juste valeur, nous convertissons certaines de nos expositions au risque de taux d'intérêt fixe des instruments financiers couverts en expositions au risque de taux d'intérêt variable. Pour les couvertures de flux de trésorerie, nous convertissons certaines de nos expositions à la variabilité des flux de trésorerie de nos instruments à taux variable en expositions au risque de taux d'intérêt fixe.

Risque de change

Pour les couvertures de juste valeur, nous avons principalement recours à différentes combinaisons de swaps combinés de taux d'intérêt et de devises et de swaps de taux d'intérêt afin de couvrir nos expositions au risque de change ainsi qu'au risque de taux d'intérêt en convertissant l'exposition au risque de change à taux fixe en exposition au risque de change à taux variable.

Pour les couvertures de flux de trésorerie, la plupart de nos contrats de dérivés sont utilisés afin de couvrir notre exposition à la variabilité des flux de trésorerie découlant des fluctuations des taux de change et se composent surtout de swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Nous utilisons également des contrats de change à terme et des contrats à terme synthétiques provenant de swaps de taux d'intérêt afin de procéder à des transactions de couverture pour certaines charges liées à des contrats libellés en monnaies étrangères.

Pour les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, nous utilisons une combinaison de passifs-dépôts libellés en monnaies étrangères et de contrats de change à terme pour gérer notre exposition au risque de change de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Risque lié au cours de l'action

Nous utilisons les swaps sur rendement total réglé en espèces dans les relations de couverture de flux de trésorerie désignées afin de couvrir l'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC sur certaines attributions de rémunération comportant des paiements fondés sur des actions réglées en espèces. Pour plus de précisions sur les régimes de rémunération fondée sur des actions réglés en espèces, se reporter à la note 18.

Pour les relations de couverture susmentionnées, l'efficacité de la couverture est déterminée au commencement de la relation de couverture et sur une base continue, principalement au moyen de la méthode de compensation. Les sources d'inefficacité de la couverture sont surtout attribuables aux facteurs suivants :

- L'utilisation d'instruments de couverture d'une juste valeur non nulle au commencement de la relation de couverture;
- Les écarts de taux fixes, lorsque les taux d'intérêt contractuels des éléments couverts à taux fixe sont désignés;
- Les écarts dans les facteurs d'actualisation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture découlant des différentes fréquences de rajustement du taux et du calendrier des flux de trésorerie;
- Les écarts dans les courbes d'actualisation pour déterminer les ajustements de base des éléments couverts et de la juste valeur des dérivés de couverture, découlant notamment de l'application de swaps indiciels à un jour et du REC à l'évaluation des dérivés, le cas échéant.

Instruments de couverture désignés

Le tableau suivant présente un sommaire des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Valeur nominale de l'instrument de couverture ^{1,2}	Fourchette d'échéance			Juste valeur des dérivés de couverture		Profits (pertes) découlant de la variation de la juste valeur utilisés aux fins du calcul de l'inefficacité de la couverture	
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Actif	Passif		
2020	Couvertures de flux de trésorerie							
	Risque de change							
	Contrats de change à terme	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	7 329	3 692	3 637	134	161	43	
	Risque de taux d'intérêt							
	Swaps de taux d'intérêt	15 104	6 085	9 019	13	–	320	
	Risque lié au cours de l'action							
	Swaps d'actions	1 171	1 012	159	5	23	(131)	
		23 604 \$	10 789 \$	12 815 \$	– \$	152 \$	184 \$	232 \$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger							
	Risque de change							
	Contrats de change à terme	247 \$	247 \$	– \$	– \$	– \$	(2)\$	
	Dépôts ³	20 409	20 409	–	s. o.	s. o.	(154)	
		20 656 \$	20 656 \$	– \$	– \$	– \$	(156)\$	
	Couvertures de juste valeur							
	Risque de taux d'intérêt							
	Swaps de taux d'intérêt	205 518 \$	61 911 \$	126 570 \$	17 037 \$	170 \$	194 \$	(815)\$
	Risque de taux d'intérêt et risque de change							
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	34 329	2 185	26 689	5 455	795	486	(26)
	Swaps de taux d'intérêt	17 025	–	14 311	2 714	–	5	66
		256 872 \$	64 096 \$	167 570 \$	25 206 \$	965 \$	685 \$	(775)\$
		301 132 \$	95 541 \$	180 385 \$	25 206 \$	1 117 \$	869 \$	(699)\$
2019	Couvertures de flux de trésorerie							
	Risque de change							
	Contrats de change à terme	17 \$	17 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(7)\$
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	6 619	859	5 760	–	104	177	(168)
	Risque de taux d'intérêt							
	Swaps de taux d'intérêt	18 180	3 122	15 058	–	4	–	193
	Risque lié au cours de l'action							
	Swaps d'actions	1 203	1 030	173	–	93	–	(1)
		26 019 \$	5 028 \$	20 991 \$	– \$	201 \$	177 \$	17 \$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger							
	Risque de change							
	Contrats de change à terme	598 \$	598 \$	– \$	– \$	7 \$	2 \$	– \$
	Dépôts ³	17 616	17 616	–	–	s. o.	s. o.	6
		18 214 \$	18 214 \$	– \$	– \$	7 \$	2 \$	6 \$
	Couvertures de juste valeur							
	Risque de taux d'intérêt							
	Swaps de taux d'intérêt	194 398 \$	63 723 \$	114 455 \$	16 220 \$	291 \$	219 \$	(276)\$
	Risque de taux d'intérêt et risque de change							
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	34 627	7 226	20 597	6 804	339	682	41
	Swaps de taux d'intérêt	16 477	2 937	10 158	3 382	155	–	142
		245 502 \$	73 886 \$	145 210 \$	26 406 \$	785 \$	901 \$	(93)\$
		289 735 \$	97 128 \$	166 201 \$	26 406 \$	993 \$	1 080 \$	(70)\$

1) Pour certaines relations de couverture, nous utilisons une combinaison de dérivés pour couvrir les expositions sous-jacentes, par conséquent, les montants notionnels des dérivés dépassent généralement la valeur comptable des éléments couverts.

2) Au 31 octobre 2020, le montant notionnel de nos dérivés dans des relations de couverture désignées qui étaient indexées au LIBOR en dollars américains et au LIBOR en livres sterling dont les échéances vont au-delà du 31 décembre 2021 était de 59 G\$. Pour plus de précisions, se reporter à la section Réforme des taux d'intérêt de référence (modification d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7) de la note 1.

3) Les montants notionnels représentent le montant en capital des dépôts au 31 octobre 2020 et au 31 octobre 2019.
s. o. Sans objet.

Le tableau suivant fait état du taux ou du cours moyen des dérivés de couverture :

Aux 31 octobre		Taux de change moyen ¹		Taux d'intérêt fixe moyen ¹	Cours moyen
2020	Couvertures de flux de trésorerie				
	Risque de change				
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	AUD – CAD	0,97	s. o.	s. o.
		EUR – CAD	1,51	s. o.	s. o.
		GBP – CAD	1,68		
	Risque de taux d'intérêt				
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	\$ CA	1,60 %
			s. o.	\$ US	1,65 %
	Risque lié au cours de l'action				
	Swaps d'actions		s. o.	s. o.	105,11 \$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger				
	Risque de change				
	Contrats de change à terme	AUD – CAD	0,93	s. o.	s. o.
		HKD – CAD	0,17	s. o.	s. o.
	Couvertures de juste valeur				
	Risque de taux d'intérêt				
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	\$ CA	1,52 %
	Risque de taux d'intérêt et risque de change				
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	EUR – CAD	1,41		0,12 %
		GBP – CAD	1,65		1,06 %
		USD – CAD	1,36		1,69 %
			s. o.	CHF	(0,41) %
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	EUR	0,00 %
			s. o.	GBP	0,71 %
2019	Couvertures de flux de trésorerie				
	Risque de change				
	Contrats de change à terme	USD – CAD	1,32	s. o.	s. o.
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	AUD – CAD	0,99	s. o.	s. o.
		EUR – CAD	1,51	s. o.	s. o.
		GBP – CAD	1,66	s. o.	s. o.
		USD – CAD	1,32	s. o.	s. o.
	Risque de taux d'intérêt				
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	\$ CA	2,10 %
			s. o.	\$ US	1,62 %
	Risque lié au cours de l'action				
	Swaps d'actions		s. o.	s. o.	108,59 \$
	Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger				
	Risque de change				
	Contrats de change à terme	AUD – CAD	0,90	s. o.	s. o.
		HKD – CAD	0,17	s. o.	s. o.
		USD – CAD	1,31	s. o.	s. o.
	Couvertures de juste valeur				
	Risque de taux d'intérêt				
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	\$ CA	1,93 %
	Risque de taux d'intérêt et risque de change				
	Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	EUR – CAD	1,30		0,12 %
		GBP – CAD	1,65		1,06 %
		USD – CAD	1,32		1,61 %
	Swaps de taux d'intérêt		s. o.	EUR	0,08 %
			s. o.	GBP	0,71 %

1) Comprend les taux de change moyens et les taux d'intérêt liés aux relations de couverture importantes.
s. o. Sans objet.

Éléments désignés à titre d'éléments couverts

Le tableau suivant donne des précisions sur les éléments désignés à titre d'éléments couverts :

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	Valeur comptable de l'élément couvert		Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert		Profits (pertes) découlant de la variation de la juste valeur utilisés aux fins du calcul de l'inefficacité de la couverture
	Actif	Passif	Actif	Passif	
2020					
Couvertures de flux de trésorerie¹					
Risque de change					
Charges prévues	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	– \$
Dépôts	– \$	3 132 \$	s. o.	s. o.	(44)
Risque de taux d'intérêt					
Prêts	15 092	–	s. o.	s. o.	(320)
Risque lié au cours de l'action					
Païement fondé sur des actions	–	1 061	s. o.	s. o.	131
	15 092 \$	4 193 \$	s. o.	s. o.	(233)\$
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	20 656 \$	– \$	s. o.	s. o.	156 \$
Couvertures de juste valeur²					
Risque de taux d'intérêt					
Valeurs mobilières	33 319 \$	– \$	1 347 \$	– \$	783 \$
Prêts	62 171	–	1 005	–	1 161
Dépôts	–	90 597	–	1 466	(1 019)
Titres secondaires	–	4 632	–	202	(113)
Risque de taux d'intérêt et risque de change					
Prêts	5	–	–	–	–
Dépôts	–	17 331	–	81	(35)
	95 495 \$	112 560 \$	2 352 \$	1 749 \$	777 \$
2019					
Couvertures de flux de trésorerie¹					
Risque de change					
Charges prévues	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	7 \$
Dépôts	– \$	2 860 \$	s. o.	s. o.	168
Risque de taux d'intérêt					
Prêts	18 169	–	s. o.	s. o.	(193)
Risque lié au cours de l'action					
Païement fondé sur des actions	–	1 169	s. o.	s. o.	1
	18 169 \$	4 029 \$	s. o.	s. o.	(17)\$
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	18 214 \$	– \$	s. o.	s. o.	(6)\$
Couvertures de juste valeur²					
Risque de taux d'intérêt					
Valeurs mobilières	25 763 \$	– \$	633 \$	– \$	1 013 \$
Prêts	62 987	–	132	–	1 151
Dépôts	–	84 173	–	533	(1 750)
Titres secondaires	–	3 761	–	89	(137)
Risque de taux d'intérêt et risque de change					
Prêts	6	–	–	–	–
Dépôts	–	17 222	–	57	(180)
	88 756 \$	105 156 \$	765 \$	679 \$	97 \$

1) Au 31 octobre 2020, le solde du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures des flux de trésorerie abandonnées était de 134 M\$ (montant négligeable en 2019).
2) Au 31 octobre 2020, le cumul de l'ajustement de couvertures de juste valeur au titre de l'actif net restant dans le bilan consolidé lié aux couvertures de juste valeur abandonnées était de 75 M\$ (passif net de 112 M\$ en 2019).

s. o. Sans objet.

1) Au 31 octobre 2020, le solde du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures des flux de trésorerie abandonnées était de 134 M\$ (montant négligeable en 2019).

2) Au 31 octobre 2020, le cumul de l'ajustement de couvertures de juste valeur au titre de l'actif net restant dans le bilan consolidé lié aux couvertures de juste valeur abandonnées était de 75 M\$ (passif net de 112 M\$ en 2019).

Profits (pertes) liés à la comptabilité de couverture dans l'état du résultat global consolidé

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Solde au début de l'exercice du cumul des autres éléments du résultat global – réserve de couverture (après impôt)	Variation de la valeur de l'instrument détenu à des fins de couverture comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (avant impôt)	Montant du cumul des autres éléments du résultat global reclassé en résultat (avant impôt) ¹	Économie (charge) d'impôt sur le résultat	Solde à la fin du cumul des autres éléments du résultat global – réserve de couverture (après impôt)	Profits (pertes) liés à l'inefficacité des couvertures comptabilisés dans le compte de résultat
2020						
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de change	(2)\$	4 \$	(4)\$	– \$	(2)\$	(2)\$
Risque de taux d'intérêt	98	320	(74)	(65)	279	–
Risque lié au cours de l'action	17	(131)	104	7	(3)	–
	113 \$	193 \$	26 \$	(58)\$	274 \$	(2)\$
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger – risque de change						
Transactions de couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(1 139)\$	(156)\$	– \$	(46)\$	(1 341)\$	– \$
2019						
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de change	5 \$	(1)\$	(8)\$	2 \$	(2)\$	– \$
Risque de taux d'intérêt	(45)	188	6	(51)	98	–
Risque lié au cours de l'action	22	(1)	(6)	2	17	–
	(18)\$	186 \$	(8)\$	(47)\$	113 \$	– \$
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger – risque de change						
Transactions de couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(1 129)\$	6 \$	– \$	(16)\$	(1 139)\$	– \$

1) Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, le montant reclassé du cumul des autres éléments du résultat global en résultat net pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues qui n'étaient plus susceptibles de se produire était négligeable (montant négligeable en 2019).

Profits (pertes) liés à la comptabilité de couverture l'état du résultat consolidé

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		Profits (pertes) sur instruments de couverture	Profits (pertes) sur éléments couverts attribuables aux risques couverts	Profits (pertes) liés à l'inefficacité des couvertures comptabilisés dans le compte de résultat
2020	Couvertures de juste valeur			
	Risque de taux d'intérêt	(815)\$	812 \$	(3)\$
	Risque de taux d'intérêt et risque de change	40	(35)	5
		(775)\$	777 \$	2 \$
2019	Couvertures de juste valeur			
	Risque de taux d'intérêt	(276)\$	277 \$	1 \$
	Risque de taux d'intérêt et risque de change	183	(180)	3
		(93)\$	97 \$	4 \$

Note 15 | Titres secondaires

Les émissions de titres de créance du tableau ci-après constituent des obligations non garanties en cours de la CIBC et de ses filiales et sont subordonnées au droit des déposants et d'autres créanciers conformément aux dispositions qui y sont prévues. Les titres de créance libellés en monnaies étrangères servent à financer des actifs libellés en monnaies étrangères. Tout rachat est assujéti à une approbation réglementaire.

Conditions rattachées aux titres secondaires

En millions de dollars, aux 31 octobre		2020			2019			
Taux d'intérêt %	Date d'échéance contractuelle	Date de rachat la plus proche		Libellés en monnaie étrangère	Valeur nominale	Valeur comptable ²	Valeur nominale	Valeur comptable ²
		Au plus élevé du prix selon le rendement des obligations du Canada ¹ et de la valeur nominale	À la valeur nominale					
5,75 ³	11 juillet 2024 ⁴			175 M\$ TT	35 \$	35 \$	34 \$	34 \$
3,42 ^{5,6}	26 janvier 2026		26 janvier 2021		1 000	1 001	1 000	991
3,45 ^{5,7}	4 avril 2028		4 avril 2023		1 500	1 568	1 500	1 533
8,70	25 mai 2029 ⁴				25	40	25	40
2,95 ^{5,8}	19 juin 2029		19 juin 2024		1 500	1 535	1 500	1 494
2,01 ⁹	21 juillet 2030		21 juillet 2025		1 000	1 000	—	—
11,60	7 janvier 2031	7 janvier 1996			200	214	200	200
10,80	15 mai 2031	15 mai 2021			150	160	150	149
8,70	25 mai 2032 ⁴				25	44	25	42
8,70	25 mai 2033 ⁴				25	45	25	44
8,70	25 mai 2035 ⁴				25	48	25	46
Variable ¹⁰	31 juillet 2084		27 juillet 1990	44 M\$ US ¹¹	59	59	85	85
Variable ¹²	31 août 2085		20 août 1991	13 M\$ US ¹³	17	17	23	23
Titres secondaires vendus à découvert (détenus) à des fins de transaction					5 561	5 766	4 592	4 681
					(54)	(54)	3	3
					5 507 \$	5 712 \$	4 595 \$	4 684 \$

- Le prix établi selon le rendement des obligations du Canada est le prix qui est déterminé au moment du rachat dans le but de procurer un rendement jusqu'à l'échéance égal au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada assortie d'une échéance appropriée, majoré d'une marge prédéterminée.
- La valeur comptable des billets subordonnés à taux fixe reflète l'incidence des couvertures de taux d'intérêt dans une relation de couverture efficace.
- Billets à terme subordonnés garantis en dollars de Trinité-et-Tobago émis le 11 juillet 2018 par FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited, filiale de CIBC FirstCaribbean, et garantis par CIBC FirstCaribbean de manière subordonnée.
- Ne peuvent être rachetés avant la date d'échéance.
- Les débetures sont également assujétiées à la disposition relative aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), qui sont nécessaires pour que les débetures soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de deuxième catégorie selon Bâle III. Par conséquent, les débetures sont automatiquement converties en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur, tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices sur les normes de fonds propres. En pareil cas, les débetures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans les suppléments de prospectus pertinents), sous réserve d'un prix minimal de 5,00 \$ l'action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans les suppléments de prospectus pertinents).
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 2,57 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,00 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,18 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,28 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR en \$ US à six mois majoré de 0,25 %.
- Une tranche de 21 M\$ US (1 M\$ US en 2019) de cette émission a été rachetée, puis annulée au cours de l'exercice.
- Le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR en \$ US à six mois majoré de 0,125 %.
- Une tranche de 4 M\$ US (néant en 2019) de cette émission a été rachetée, puis annulée au cours de l'exercice.

Note 16 | Actions ordinaires et privilégiées et autres titres de participation

Le tableau suivant présente le nombre d'actions ordinaires et privilégiées en circulation et les dividendes versés, ainsi que les autres titres de participation et les distributions versées :

Actions ordinaires et privilégiées en circulation et autres titres de participation

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

	2020				2019				2018			
	Actions en circulation		Dividendes et distributions versés		Actions en circulation		Dividendes et distributions versés		Actions en circulation		Dividendes et distributions versés	
	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action
Actions ordinaires	446 932 750	13 892 \$	2 592 \$	5,82 \$	445 325 744	13 589 \$	2 488 \$	5,60 \$	442 823 361	13 242 \$	2 356 \$	5,32 \$
Actions privilégiées de catégorie A												
Série 39	16 000 000	400	15	0,93	16 000 000	400	16	0,96	16 000 000	400	16	0,98
Série 41	12 000 000	300	12	0,97	12 000 000	300	11	0,94	12 000 000	300	11	0,94
Série 43	12 000 000	300	10	0,87	12 000 000	300	11	0,90	12 000 000	300	11	0,90
Série 45	32 000 000	800	35	1,10	32 000 000	800	35	1,10	32 000 000	800	35	1,10
Série 47	18 000 000	450	20	1,13	18 000 000	450	20	1,13	18 000 000	450	16	0,88
Série 49	13 000 000	325	17	1,30	13 000 000	325	13	1,00	–	–	–	–
Série 51	10 000 000	250	13	1,29	10 000 000	250	5	0,53	–	–	–	–
		2 825 \$	122 \$			2 825 \$	111 \$			2 250 \$	89 \$	
Actions autodétenues – actions ordinaires	152 579	16 \$			15 931	2 \$			3 019	1 \$		
Actions autodétenues – actions privilégiées	–	–			–	–			–	–		
Autres titres de participation												
Billets avec remboursement de capital à recours limité ¹		750 \$				– \$				– \$		

1) Pour plus de précisions, se reporter à la section Billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV) (titres secondaires) ci-après.

Actions ordinaires

Le capital-actions autorisé de la CIBC se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

Actions ordinaires émises

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions, aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates

	2020		2019		2018	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Solde au début de l'exercice	445 341 675	13 591 \$	442 826 380	13 243 \$	439 313 303	12 548 \$
Émission en vertu de ce qui suit :						
Acquisition de The PrivateBank	–	–	–	–	1 689 450	194
Acquisition de Wellington Financial	–	–	–	–	378 848	47
Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres ¹	823 502	87	511 567	52	999 675	95
Régime d'investissement à l'intention des actionnaires ²	1 534 320	144	1 777 738	194	2 880 782	337
Régime d'achat d'actions par les employés	1 457 784	140	1 213 078	131	1 044 893	123
	449 157 281	13 962 \$	446 328 763	13 620 \$	446 306 951	13 344 \$
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(2 208 600)	(68)	(1 000 000)	(30)	(3 500 000)	(104)
Actions autodétenues	136 648	14	12 912	1	19 429	3
Solde à la fin de l'exercice ³	447 085 329	13 908 \$	445 341 675	13 591 \$	442 826 380	13 243 \$

1) Comprennent le règlement d'une contrepartie conditionnelle liée à des acquisitions antérieures.

2) À compter du versement des dividendes du 27 avril 2018, les actions au titre de l'option de réinvestissement des dividendes et de l'option de dividendes en actions du régime d'investissement à l'intention des actionnaires (régime) ont été émises à même le capital autorisé sans escompte. Avant cette date, les actions étaient émises à un escompte de 2 % par rapport au cours moyen. Les participants au régime d'options d'achat d'actions du régime continuent de recevoir des actions émises à même le capital autorisé sans escompte.

3) Compte non tenu de néant action subalterne au 31 octobre 2020 (néant en 2019 et 60 764 en 2018).

Actions ordinaires réservées à des fins d'émission

Au 31 octobre 2020, 14 996 337 actions ordinaires (15 310 806 actions en 2019) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu des régimes d'options sur actions, 12 848 784 actions ordinaires (14 383 104 actions en 2019) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu du régime d'investissement à l'intention des actionnaires, 8 183 815 actions ordinaires (9 772 134 actions en 2019) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu du régime d'achat d'actions par les employés et d'autres activités, et 2 246 208 750 actions ordinaires (1 789 893 750 actions en 2019) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu d'instruments, notamment une disposition relative aux FPUNV qui exige la conversion en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur, tel qu'il est décrit dans les lignes directrices sur les normes de fonds propres.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Notre offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (OPRCA) a pris fin le 3 juin 2020. Au cours de l'exercice, nous avons racheté et annulé 2 208 600 d'actions ordinaires à un cours moyen de 106,03 \$ aux termes de l'offre actuelle, pour un total de 234 M\$.

Le 13 mars 2020, le BSIF a annoncé qu'il s'attend à ce que toutes les institutions financières fédérales interrompent pour le moment les processus d'augmentation des dividendes et de rachat d'actions, afin d'assurer que les fonds propres supplémentaires disponibles sont utilisés pour soutenir les activités de prêt au Canada.

Le tableau suivant présente les actions ordinaires qui ont été achetées et annulées en vertu des OPRCA préalablement expirées.

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions, aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates

Date d'approbation de la TSX	2020		2019		2018	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
31 mai 2018 ¹	–	– \$	–	– \$	3 500 000	417 \$

1) Les actions ordinaires ont été rachetées à un cours moyen de 119,22 \$ en vertu de l'OPRCA.

Actions privilégiées et autres titres de participation

La CIBC est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie B sans valeur nominale et pouvant être émises en séries sous réserve d'une contrepartie globale maximale de 10 G\$, en tout temps, pour toutes les actions en circulation de chacune des catégories d'actions privilégiées. Il n'y a aucune action privilégiée de catégorie B en circulation actuellement.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées et aux autres titres de participation

Actions privilégiées de catégorie A

Les actions privilégiées de catégorie A de chacune des séries sont assorties de dividendes trimestriels non cumulatifs. Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté des séries 39, 41, 43, 45, 47, 49 et 51 (FPUNV) sont rachetables, sous réserve d'une approbation réglementaire, le cas échéant, au comptant par la CIBC à compter de la date de rachat préétablie aux prix de rachat au comptant indiqués dans les conditions rattachées aux actions privilégiées.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 39 (FPUNV) (actions de série 39)

Le 11 juin 2014, nous avons émis 16 millions d'actions de série 39, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2019, les actions de série 39 étaient assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en a déclarés, à un taux de 3,90 %. Le taux des dividendes, lesquels sont payables trimestriellement lorsque le conseil en déclare, a été rajusté à 3,713 % pour la période de cinq ans commençant le 31 juillet 2019. Le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,32 %.

Les porteurs d'actions de série 39 avaient le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 40 (FPUNV) (actions de série 40), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2019. Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 40 n'a été émise, et toutes les actions de série 39 demeurent en circulation. Les porteurs d'actions de série 39 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 40, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série 40 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,32 %. Les porteurs d'actions de série 40 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 39, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 39 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 40 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41 (FPUNV) (actions de série 41)

Le 16 décembre 2014, nous avons émis 12 millions d'actions de série 41, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2020, les actions de série 41 étaient assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en a déclarés, à un taux de 3,75 %. Le taux des dividendes, lesquels sont payables trimestriellement lorsque le conseil en déclare, a été rajusté à 3,909 % pour la période de cinq ans commençant le 31 janvier 2020. Le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,24 %.

Les porteurs d'actions de série 41 avaient le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 42 (FPUNV) (actions de série 42), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2020. Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 42 n'a été émise et toutes les actions de série 41 demeurent en circulation. Les porteurs d'actions de série 41 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 42, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 42 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,24 %. Les porteurs d'actions de série 42 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 41, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2030 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 41 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 42 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2030 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43 (FPUNV) (actions de série 43)

Le 11 mars 2015, nous avons émis 12 millions d'actions de série 43, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2020, les actions de série 43 étaient assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en a déclarés, à un taux de 3,60 %. Le taux des dividendes, lesquels sont payables trimestriellement lorsque le conseil en déclare, a été rajusté à 3,143 % pour la période de cinq ans commençant le 31 juillet 2020. Le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,79 %.

Les porteurs d'actions de série 43 avaient le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 44 (FPUNV) (actions de série 44), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2020. Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 44 n'a été émise et toutes les actions de série 43 demeurent en circulation. Les porteurs d'actions de série 43 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 44, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 44 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,79 %. Les porteurs d'actions de série 44 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 43, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2030 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 43 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 44 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2030 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 45 (FPUNV) (actions de série 45)

Le 2 juin 2017, nous avons émis 32 millions d'actions de série 45 d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 800 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2022, les actions de série 45 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en déclare, à un taux de 4,40 %. Le 31 juillet 2022 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,38 %.

Les porteurs d'actions de série 45 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 46 (FPUNV) (actions de série 46), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2022 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 46 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 3,38 %. Les porteurs d'actions de série 46 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 45, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2027 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 45 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2022 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 46 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2027 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUNV) (actions de série 47)

Le 18 janvier 2018, nous avons émis 18 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUNV) (actions de série 47) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 450 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2023, les actions de série 47 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en déclare, à un taux de 4,50 %. Le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,45 %.

Les porteurs d'actions de série 47 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 48 (FPUNV) (actions de série 48), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 48 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,45 %. Les porteurs d'actions de série 48 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 47, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 47 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 48 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 49 (FPUNV) (actions de série 49)

Le 22 janvier 2019, nous avons émis 13 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 49 (FPUNV) (actions de série 49) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 325 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 30 avril 2024, les actions de série 49 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en déclare, à un taux de 5,20 %. Le 30 avril 2024 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,31 %.

Les porteurs d'actions de série 49 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 50 (FPUNV) (actions de série 50), sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2024 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série 50 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 3,31 %. Les porteurs d'actions de série 50 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 49, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2029 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 49 en circulation à la valeur nominale le 30 avril 2024 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 50 en circulation à la valeur nominale le 30 avril 2029 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 51 (FPUNV) (actions de série 51)

Le 4 juin 2019, nous avons émis 10 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 51 (FPUNV) (actions de série 51) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 250 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2024, les actions de série 51 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en déclare, à un taux de 5,15 %. Le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,62 %.

Les porteurs d'actions de série 51 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 52 (FPUNV) (actions de série 52), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 52 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 3,62 %. Les porteurs d'actions de série 52 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 51, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 51 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 52 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV) (titres secondaires) (billets)

Le 16 septembre 2020, nous avons émis des billets de série 1 avec remboursement de capital à recours limité à 4,375 % (FPUNV) (titres secondaires) d'un montant en capital de 750 M\$. Les billets viennent à échéance le 28 octobre 2080 et portent intérêt à un taux fixe de 4,375 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 28 octobre 2025. À compter du 28 octobre 2025 et tous les cinq ans par la suite jusqu'au 28 octobre 2075, le taux d'intérêt sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 4,000 % par année.

En parallèle avec l'émission des billets, nous avons émis des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de cinq ans de série 53 (FPUNV) (actions privilégiées de série 53) qui sont détenues dans une fiducie nouvellement constituée (fiducie à recours limité), laquelle est consolidée par la CIBC, ce qui fait en sorte que les actions privilégiées de série 53 sont éliminées des états financiers consolidés de la CIBC. En cas de défaut de paiement par la CIBC du montant en capital des billets, de leur prix de rachat ou des intérêts courus sur ceux-ci lorsque ces sommes sont exigibles, le seul recours de chacun des porteurs de billets se limite à sa quote-part des actions privilégiées de série 53 détenues dans la fiducie à recours limité.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, nous pouvons racheter chaque cinq ans, en totalité ou en partie, les billets à la valeur nominale au cours de la période du 28 septembre au 28 octobre inclusivement, à compter de 2025.

Les billets et les actions privilégiées de série 53 sont assujettis aux dispositions relatives aux FPUNV qui sont nécessaires pour qu'ils soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie selon Bâle III (se reporter à « Mécanisme de conversion des FPUNV » ci-après). Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions privilégiées de série 53 détenue dans la fiducie à recours limité sera convertie automatiquement et immédiatement sans le consentement des porteurs de billets en un nombre variable d'actions ordinaires qui seront émises aux porteurs de billets en règlement du montant en principal de la totalité des billets et des intérêts courus et impayés sur ceux-ci. Toute réclamation de porteurs de billets contre la CIBC sera éteinte à la réception des actions ordinaires.

Les billets sont des instruments hybrides comportant une composante capitaux propres et une composante passif puisque le versement d'intérêts et le remboursement du principal sont effectués à notre gré et le seul recours de chacun des porteurs de billets en cas de défaut de paiement se limite à sa quote-part des actions privilégiées de série 53 détenues dans la fiducie à recours limité. La composante passif des billets a une valeur nominale et, par conséquent, le total du produit reçu à l'émission des billets a été présenté dans les capitaux propres et tout versement d'intérêts est comptabilisé à titre de distribution prélevée sur les capitaux propres

Mécanisme de conversion des FPUNV

Chacune des séries d'actions privilégiées de catégorie A susmentionnées est assujettie à la disposition relative aux FPUNV qui sont nécessaires pour que les actions soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires selon Bâle III. Par conséquent, les actions sont automatiquement converties en actions ordinaires à la survenance d'un « événement déclencheur ». Tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices sur les normes de fonds propres, un événement déclencheur se produit lorsque le BSIF détermine que la banque n'est plus viable, ou qu'elle est sur le point de le devenir, et, si une fois tous les instruments de fonds propres d'urgence convertis et après avoir pris en compte tous les autres facteurs et toutes les autres circonstances considérés comme pertinents, il est raisonnablement probable que la viabilité de la banque sera rétablie ou maintenue ou si la banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la banque non viable. Chacune de ces actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action (de 1 000 \$ pour les actions privilégiées de série 53), plus les dividendes déclarés et non payés (sauf les actions privilégiées de série 53 lorsqu'elles sont détenues dans la fiducie à recours limité), par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal de 5,00 \$ l'action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Nous avons comptabilisé les actions de série 39, de série 41, de série 43, de série 45, de série 47, de série 49 et de série 51 à titre de capitaux propres.

Conditions rattachées aux actions privilégiées de catégorie A

En circulation au 31 octobre 2020	Dividendes trimestriels par action ¹	Date de rachat la plus rapprochée donnée	Prix de rachat au comptant par action
Série 39	0,232063 \$	31 juillet 2024	25,00 \$
Série 41	0,244313 \$	31 janvier 2025	25,00 \$
Série 43	0,196438 \$	31 juillet 2025	25,00 \$
Série 45	0,275000 \$	31 juillet 2022	25,00 \$
Série 47	0,281250 \$	31 janvier 2023	25,00 \$
Série 49	0,325000 \$	30 avril 2024	25,00 \$
Série 51	0,321875 \$	31 juillet 2024	25,00 \$

1) Les dividendes trimestriels peuvent être ajustés en fonction du moment de l'émission ou du rachat.

Restrictions sur le versement de dividendes

En vertu de l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), il est interdit à une banque, y compris la CIBC, de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la banque violerait, ou le paiement ferait en sorte qu'elle violerait, les règlements en matière de suffisance des fonds propres et de liquidités ou les directives du BSIF à la banque à l'égard des fonds propres ou des liquidités.

En parallèle avec le communiqué du BSIF du 13 mars 2020 visant la réduction de la réserve pour stabilité intérieure à 1,0 %, le BSIF a également annoncé qu'il s'attend à ce que toutes les institutions financières fédérales interrompent pour le moment les processus d'augmentation des dividendes et de rachats d'actions, afin d'assurer que les fonds propres supplémentaires disponibles sont utilisés pour soutenir les activités de prêt au Canada.

En outre, notre capacité à verser des dividendes sur les actions ordinaires est également limitée par les conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Ces conditions prévoient que nous ne pouvons pas verser de dividendes sur nos actions ordinaires en tout temps sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes aux porteurs d'actions privilégiées alors payables n'aient été déclarés et versés ou encore mis de côté en vue de leur versement. Nos actions privilégiées de série 53 limitent davantage le versement des dividendes sur les actions privilégiées de catégorie A de série 39 à 51 en circulation dans certaines circonstances.

Nous avons convenu que si la Fiducie de capital CIBC ne verse pas d'intérêts sur ses billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, d'un capital de 300 M\$ échéant le 30 juin 2108, nous ne déclarerons aucun dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires sur une période donnée. Pour plus de précisions, se reporter à la note 17.

Actuellement, ces limites ne restreignent pas le paiement de dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires.

Fonds propres

Objectifs, politique et procédures

Notre objectif général en matière de gestion des fonds propres est d'avoir recours à des sources de fonds propres solides et efficaces. Nous gérons nos fonds propres conformément à une politique de gestion des fonds propres approuvée par le conseil qui comprend des lignes directrices spécifiques portant sur la solidité et la composition des fonds propres, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées. Nous exerçons une surveillance constante des fonds propres afin de nous assurer que nous nous conformons aux politiques.

Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont élaborés dans le cadre du plan financier, et comprennent tous les éléments importants se rapportant aux fonds propres : notamment les prévisions à l'égard de la provenance et de l'utilisation des fonds propres, y compris les résultats, les dividendes, la croissance des activités et les initiatives d'entreprise, ainsi que les échéances, les rachats et les émissions d'instruments de fonds propres. Le plan à l'égard des fonds propres est soumis à des simulations de crise dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon toutes les simulations de crise grave, mais plausible. Le niveau des fonds propres et des ratios de fonds propres fait l'objet d'un suivi tout au long de l'exercice, notamment au moyen d'une comparaison avec le plan à l'égard des fonds propres. Aucun changement important n'a été apporté aux objectifs, à la politique, aux lignes directrices et aux procédures au cours de l'exercice.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires selon Bâle III

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

La CIBC a été désignée par le BSIF comme une BISN au Canada et est assujettie à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'APR. Le BSIF s'attend actuellement également à ce que les BISN détiennent une réserve pour stabilité intérieure. Le 13 mars 2020, le BSIF a annoncé la prise d'effet immédiate d'un assouplissement du niveau de la réserve pour stabilité intérieure de 2,0 % à 1,0 %. Les ratios cibles et toutes les réserves de conservation des fonds propres pour les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres pour la période considérée sont donc respectivement de 9,0 %, 10,5 % et 12,5 % pour les BISN. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions.

Fonds propres réglementaires et ratios

En vertu de Bâle III, les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie.

Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre à la CIBC), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt différé correspondants), certains actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies, comme ils sont présentés dans notre bilan consolidé (nets des passifs d'impôt différé correspondants), et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme FPUNV, les billets avec remboursement de capital à recours limité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, ainsi que les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme FPUNV, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision collective admissible en vertu de l'approche standard, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers.

Nos ratios de fonds propres et notre ratio de levier s'établissaient comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre		2020	2019
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ¹		30 876 \$	27 707 \$
Fonds propres de première catégorie	A	34 775	30 851
Total des fonds propres		40 969	35 854
Total de l'APR		254 871	239 863
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		12,1 %	11,6 %
Ratio des fonds propres de première catégorie		13,6 %	12,9 %
Ratio du total des fonds propres		16,1 %	15,0 %
Expositions du ratio de levier	B	741 760 \$	714 343 \$
Ratio de levier	A/B	4,7 %	4,3 %

1) À compter du deuxième trimestre de 2020, comprend l'incidence des mesures transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues annoncées par le BSIF le 27 mars 2020. Les mesures transitoires permettent d'inclure dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement figuré dans les fonds propres de deuxième catégorie. Le montant est soumis à certains ajustements et à des restrictions jusqu'en 2022.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2020 et 2019, nous nous sommes conformés aux exigences en matière de fonds propres réglementaires du BSIF.

Note 17 | Valeurs mobilières de Fiducie de capital CIBC

Fiducie de capital CIBC est une fiducie détenue en propriété exclusive par la CIBC et constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. Fiducie de capital CIBC a 300 M\$ de billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, en circulation, échéant le 30 juin 2108 (billets) et rachetables jusqu'au 30 juin 2014 au prix établi selon le rendement des obligations du Canada ou à leur valeur nominale le 30 juin 2039. Fiducie de capital CIBC n'est pas consolidée par la CIBC et les billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à Fiducie de capital CIBC sont présentés au bilan consolidé dans le poste Dépôts – Entreprises et gouvernements.

Les billets ont été structurés de façon à ce qu'ils soient admissibles au traitement en tant que fonds propres réglementaires de première catégorie et, à ce titre, comportent des caractéristiques analogues à celles des capitaux propres, y compris le report de l'intérêt en espèces dans certaines circonstances (cas de report). Si un cas de report survient, les porteurs de billets seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ceux-ci dans nos actions privilégiées perpétuelles. Si Fiducie de capital CIBC ne verse pas intégralement les intérêts semestriels sur les billets, nous ne déclarerons aucun dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires pendant une période précise.

De plus, les billets seront automatiquement échangés contre nos actions privilégiées perpétuelles si l'un des événements suivants se produit : i) les procédures sont amorcées pour notre liquidation; ii) le BSIF a pris le contrôle de la CIBC ou de ses actifs; iii) nous sommes d'avis ou le BSIF est d'avis que notre ratio des fonds propres de première catégorie est inférieur à 5 % ou que notre ratio du total des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le BSIF nous enjoint, aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada), d'augmenter nos fonds propres ou de fournir des liquidités supplémentaires et nous choisissons de procéder à l'échange automatique, ou nous ne nous conformons pas à cette directive. Après l'échange automatique, les porteurs de billets cesseront d'avoir quelque droit ou quelque réclamation que ce soit à l'égard de l'intérêt ou du capital contre la Fiducie de capital CIBC.

Les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, ont été émis le 13 mars 2009 et portent intérêt à un taux de 10,25 %, versé semestriellement le 30 juin et le 31 décembre, jusqu'au 30 juin 2039. Le 30 juin 2039 et à chaque cinquième anniversaire de cette date par la suite, le taux d'intérêt sur les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, sera rajusté au taux correspondant au rendement des obligations du Canada de cinq ans, majoré de 9,878 %. Le prix établi selon le rendement des obligations du Canada est le prix calculé au moment du rachat (autre que la date d'ajustement du taux d'intérêt prévue pour les séries) dans le but de procurer un rendement à l'échéance équivalant au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada d'une échéance équivalente, majoré a) de 1,645 % si la date d'achat précède le 30 juin 2039, ou b) de 3,29 % si la date de rachat est le 30 juin 2039 ou après cette date.

Sous réserve de l'approbation du BSIF, Fiducie de capital CIBC peut, en tout ou en partie, aux dates de rachat précisées, et à toute date par la suite, racheter les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, sans le consentement des porteurs. De plus, sous réserve de l'approbation du BSIF, Fiducie de capital CIBC peut racheter la totalité, mais non une partie, des billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, avant la date de rachat la plus rapprochée précisée sans le consentement des porteurs, à la survenance de certains événements réglementaires ou fiscaux.

Les lignes directrices sur les normes de fonds propres publiées par le BSIF ont confirmé l'adoption de Bâle III au Canada et ont précisé le traitement des instruments de fonds propres non admissibles. Les instruments de fonds propres non admissibles sont assujettis à un retrait progressif annuel de 10 % depuis 2013. Les banques devraient donc établir et maintenir un calendrier de rachat pour les instruments de fonds propres non admissibles qui privilégiera le rachat des instruments à leur date de rachat à la valeur nominale prévue avant l'exercice de tout droit de rachat découlant d'un événement réglementaire. À l'adoption de Bâle III, les instruments de fonds propres novateurs, notamment les billets de catégorie 1 de la CIBC, sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles. Nous prévoyons exercer nos droits de rachat découlant d'un événement réglementaire au cours de l'exercice 2022 à l'égard des billets de catégorie 1, série B, d'un capital de 300 M\$.

Note 18 | Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et de nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces ou en instruments de capitaux propres à titre de rémunération.

Programme d'octroi d'actions subalternes

En vertu du POAS, des équivalents d'unités d'actions (unités du POAS) sont octroyés annuellement à certains employés clés, ou en cours d'exercice à titre d'attributions spéciales. L'octroi d'actions subalternes (OAS) est réglé en espèces et en général, les droits aux actions subalternes en vertu de l'octroi s'acquiescent ou les attributions sont réglées en espèces après trois ans ou à parts égales sur trois ans à compter d'un an après l'exercice au cours duquel l'attribution a eu lieu. Des équivalents de dividendes sur les unités du POAS sont payés en espèces ou sous forme d'unités du POAS supplémentaires aux employés à la fin de cette période ou à la date de règlement.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque unité du POAS réglée en espèces octroyée est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. À l'acquisition des droits, chaque unité du POAS est réglée en espèces en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice, les droits à 2 864 000 actions subalternes ont été attribués à un prix moyen pondéré de 113,62 \$ (droits à 2 666 888 actions subalternes attribués à un prix moyen pondéré de 113,01 \$ en 2019 et droits à 2 653 437 actions subalternes attribués à un prix moyen pondéré de 115,20 \$ en 2018) et le nombre de droits à des actions subalternes en cours au 31 octobre 2020 était de 8 391 532 (8 343 235 en 2019 et 8 252 167 en 2018). En 2020, la charge de rémunération relative à l'OAS, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 275 M\$ (319 M\$ en 2019 et 352 M\$ en 2018). Au 31 octobre 2020, les passifs relatifs à l'OAS, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 775 M\$ (850 M\$ en 2019 et 858 M\$ en 2018).

Programme d'unités d'action en fonction du rendement

En vertu du PUAR, des attributions annuelles sont octroyées à certains employés clés. Les attributions d'UAR sont faites sous forme d'attributions réglées en espèces. Les droits aux UAR s'acquiescent et ces attributions sont réglées en espèces après trois ans. Les équivalents de dividendes sur les UAR sont offerts sous la forme d'UAR additionnelles.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque UAR réglée en espèces est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. Le nombre final d'UAR dont les droits deviendront acquis variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport aux autres grandes banques canadiennes. À l'acquisition des droits, chaque UAR est réglée en espèces en fonction du cours de clôture moyen de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice, 835 785 UAR ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 115,30 \$ (952 273 UAR attribuées à un prix moyen pondéré de 113,48 \$ en 2019 et 894 040 UAR attribuées à un prix moyen pondéré de 115,23 \$ en 2018). Au 31 octobre 2020, le nombre d'UAR en circulation, compte non tenu de l'incidence du rendement relatif de la CIBC, était de 2 967 248 (3 033 980 en 2019 et 2 920 695 en 2018). En 2020, la charge de rémunération relative aux UAR, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 90 M\$ (106 M\$ en 2019 et 123 M\$ en 2018). Au 31 octobre 2020, les passifs relatifs aux UAR, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 286 M\$ (319 M\$ en 2019 et 328 M\$ en 2018).

Actions échangeables

Dans le cadre de notre acquisition de Wellington Financial au cours du premier trimestre de 2018, des attributions réglées en instruments de capitaux propres sous forme d'actions échangeables dont les droits s'acquiescent sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans et qui sont assorties de conditions de service particulières et à des conditions d'acquisition des droits autres que celles liées au rendement sur le marché, ont été octroyées à certains employés. Les employés reçoivent des équivalents de dividendes sous la forme d'actions échangeables additionnelles à l'acquisition des droits. La charge de rémunération associée aux actions échangeables est fondée sur la juste valeur à la date d'attribution, ajustée pour tenir compte de l'incidence des estimations les plus probables quant au respect des conditions de service et des conditions non liées au rendement sur le marché. Au moment de l'acquisition, les actions échangeables ont été attribuées à un cours de 123,99 \$, et il y avait 278 711 actions échangeables en circulation au 31 octobre 2020 (386 010 en 2019). La charge de rémunération relative aux actions échangeables a totalisé 9 M\$ en 2020 (8 M\$ en 2019).

Régime d'unités d'actions à dividende différé / Régime de rémunération différée

Aux termes du régime d'UADD et du régime de rémunération différée, certains employés peuvent également choisir de recevoir des UADD plutôt que la rémunération en espèces à laquelle ils auraient autrement eu droit. De plus, certains employés clés se voient attribuer des UADD au cours de l'exercice à titre d'attributions spéciales. Les droits rattachés aux UADD s'acquiescent généralement pleinement au moment de l'acquisition ou en fonction du calendrier d'acquisition des droits défini dans l'entente liée à l'attribution des UADD, et les UADD sont réglées en espèces à une date au cours de la période précisée dans les modalités du régime. Les employés reçoivent des équivalents de dividendes sous la forme d'UADD additionnelles.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque UADD réglée en espèces qui n'est pas attribuée en vertu du régime de rémunération différée est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. Ces UADD sont réglées en espèces après la cessation d'emploi de l'employé en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date de versement. La juste valeur à la date d'attribution des attributions aux termes du régime de rémunération différée est fondée sur le cours de clôture de l'action à la Bourse de New York (NYSE) le dernier jour du trimestre. Lors de la distribution, chaque UADD est réglée en espèces en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la NYSE pour les dix jours de Bourse précédant la date de la distribution.

Au cours de l'exercice, 183 941 UADD ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 106,22 \$ (173 089 UADD attribuées à un prix moyen pondéré de 110,53 \$ en 2019 et 132 739 UADD attribuées à un prix moyen pondéré de 115,60 \$ en 2018), et le nombre d'UADD en circulation au 31 octobre 2020 était de 791 571 (617 281 en 2019 et 447 200 en 2018). En 2020, la charge de rémunération relative aux UADD, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 8 M\$ (17 M\$ en 2019 et 26 M\$ en 2018). Au 31 octobre 2020, les passifs relatifs aux UADD, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 90 M\$ (82 M\$ en 2019 et 64 M\$ en 2018).

Régimes des administrateurs

Chaque administrateur qui n'est ni un dirigeant ni un employé de la CIBC peut choisir de recevoir les honoraires annuels en capitaux propres sous forme d'UADD ou d'actions ordinaires en vertu du régime UADD ou d'actions ordinaires des administrateurs et peut recevoir, en partie ou en totalité, sa rémunération en espèces, en actions ordinaires ou en UADD en vertu du Régime d'achat d'actions à l'intention des administrateurs non dirigeants.

La valeur des UADD créditées à un administrateur lui est payable lorsque ce dernier n'est plus administrateur ou employé de la CIBC ou d'une société membre du groupe de la CIBC, et dans le cas des administrateurs assujettis à l'article 409A du *United States Internal Revenue Code of 1986*, dans sa version modifiée, l'administrateur ne doit fournir aucun service à la CIBC ni à aucune de ses sociétés contrôlées à titre de fournisseur indépendant. De plus, en vertu du régime UADD ou d'actions ordinaires des administrateurs, la valeur des UADD est payable à l'administrateur uniquement si ce dernier et la CIBC ne sont pas « liés » ou « affiliés », conformément à la définition de ces termes dans la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

Les autres charges autres que d'intérêts relatives aux composantes des UADD de ces régimes ont totalisé néant en 2020 (3 M\$ en 2019 et 3 M\$ en 2018). Au 31 octobre 2020, les passifs relatifs aux UADD, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 23 M\$ (27 M\$ en 2019 et 25 M\$ en 2018).

Régimes d'options sur actions

En vertu du ROSAE, des options sur actions sont attribuées périodiquement à certains employés clés. Ces options confèrent à l'employé le droit de souscrire auprès de la CIBC des actions ordinaires à un prix fixe qui n'est pas inférieur au cours de clôture des actions le jour de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution. En général, les droits rattachés aux options sont acquis à la fin de la quatrième année et expirent dix ans après la date d'attribution.

Les tableaux suivants présentent un résumé des activités des options sur actions et fournissent des précisions supplémentaires sur les options sur actions en cours et comportant des droits acquis.

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	2020		2019		2018	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré ¹	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours au début de l'exercice	5 176 962	96,93 \$	4 713 163	91,05 \$	4 876 673	84,28 \$
Attribuées	818 290	109,87	894 324	111,50	756 516	120,02
Exercées ²	(314 469)	68,10	(393 055)	58,60	(876 309)	67,84
Auxquelles il a été renoncé	(672)	70,66	(35 714)	110,42	(42 443)	103,98
Annulées/échues	—	—	(1 756)	45,63	(1 274)	45,08
En cours à la fin de l'exercice	5 680 111	100,39 \$	5 176 962	96,93 \$	4 713 163	91,05 \$
Exercables à la fin de l'exercice	2 783 694	88,63 \$	2 290 139	80,27 \$	1 898 125	71,89 \$
Pouvant être attribuées	9 316 226		10 133 844		10 990 698	
Réservées à des fins d'émission future	14 996 337		15 310 806		15 703 861	

1) Les prix d'exercice moyens pondérés des options libellées en monnaie étrangère attribuées et exercées pendant l'exercice sont convertis à l'aide des taux de change en vigueur à la date d'attribution et à la date de règlement, respectivement. Le prix d'exercice moyen pondéré des soldes au 31 octobre 2020 reflète la conversion des options libellées en monnaie étrangère au taux de change de fin d'exercice.

2) Le cours moyen pondéré à la date d'exercice était de 97,72 \$ (106,94 \$ en 2019 et 120,55 \$ en 2018).

Au 31 octobre 2020	Options sur actions en cours			Options sur actions comportant des droits acquis	
	Nombre en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre en cours	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette des prix d'exercice					
11,00 \$ – 55,00 \$	239 891	1,84	31,19 \$	239 891	31,19 \$
55,01 \$ – 65,00 \$	146 085	4,75	60,93	146 085	60,93
65,01 \$ – 75,00 \$	158 106	1,13	71,43	158 106	71,43
75,01 \$ – 85,00 \$	304 285	1,87	79,88	304 285	79,88
85,01 \$ – 95,00 \$	362 400	3,28	90,97	362 400	90,97
95,01 \$ – 105,00 \$	1 126 241	4,65	99,71	1 126 241	99,71
105,01 \$ – 115,00 \$	2 602 275	7,70	110,74	446 686	110,77
115,01 \$ – 125,00 \$	740 828	7,06	120,02	—	—
	5 680 111	5,91	101,11 \$	2 783 694	88,63 \$

La juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice a été mesurée à la date d'attribution selon le modèle d'options Black-Scholes. Les hypothèses du modèle sont fondées sur des données observables sur le marché à l'égard du taux d'intérêt sans risque et du rendement des actions, sur les dispositions contractuelles portant sur le prix d'exercice et sur le passé quant à la durée prévue. Les hypothèses relatives à la volatilité sont les estimations les plus probables à l'égard de la volatilité présumée du marché et l'atteinte du prix d'exercice et de la durée prévue des options.

Les hypothèses moyennes pondérées suivantes ont servi de données au modèle d'options Black-Scholes afin de déterminer la juste valeur des options à la date d'attribution :

Pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Hypothèses moyennes pondérées			
Taux d'intérêt sans risque	2,00 %	2,63 %	2,08 %
Taux de rendement prévu des actions	6,80 %	5,87 %	5,15 %
Volatilité prévue du cours des actions	15,30 %	18,36 %	14,74 %
Durée prévue	6 ans	6 ans	6 ans
Cours de l'action/prix d'exercice	109,87 \$	111,50 \$	120,02 \$

Pour 2020, la juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des options s'élevait 3,90 \$ (8,22 \$ en 2019 et 7,06 \$ en 2018).

La charge de rémunération relative aux options sur actions a atteint 5 M\$ en 2020 (7 M\$ en 2019 et 7 M\$ en 2018).

Régime d'achat d'actions par les employés

Au Canada, en vertu de notre RAAE, les employés admissibles peuvent choisir, chaque année, que toute tranche de leur salaire admissible soit retenue pour l'achat d'actions ordinaires. Nous versons un montant égal à 50 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 3 % du salaire admissible, sous réserve d'un plafond annuel de 2 250 \$. Après deux ans de participation continue au régime de l'employé, les droits à nos cotisations sont acquis, et les droits à toutes les cotisations ultérieures sont acquis dès le versement des cotisations. Des régimes similaires d'achat d'actions par les employés existent dans d'autres régions à l'échelle mondiale où, chaque année, les employés admissibles peuvent choisir de faire retenir une tranche de leur salaire admissible afin d'acheter des actions ordinaires, avec cotisation correspondante de l'employeur, selon les dispositions de chaque régime. Les cotisations salariales au RAAE servent à l'acquisition d'actions ordinaires émises sur le capital autorisé. CIBC FirstCaribbean gère un RAAE sur place, dont le fiduciaire du régime emploie les cotisations pour acheter des actions ordinaires de CIBC FirstCaribbean sur le marché libre. Nos cotisations, qui sont passées en charges dès qu'elles sont engagées, ont totalisé 50 M\$ en 2020 (48 M\$ en 2019 et 45 M\$ en 2018).

Régime d'actions temporairement inaccessibles

En vertu du régime d'actions temporairement inaccessibles, des attributions réglées en instruments de capitaux propres ont été octroyées à certains employés clés dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank en 2017. Ces actions temporairement inaccessibles dont les droits ont été entièrement acquis ont été libérées en 2019. La charge de rémunération relative aux actions temporairement inaccessibles a été de néant en 2020 (1 M\$ en 2019).

Note 19 | Avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur de régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à l'intention de nos employés admissibles dans plusieurs pays, dont le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Caraïbes. Nos régimes de retraite comprennent des régimes enregistrés de retraite à prestations définies par capitalisation, des arrangements supplémentaires, qui procurent des prestations de retraite en sus des plafonds établis par la loi, et des régimes à cotisations définies. Nous offrons également des prestations pour soins de santé, de l'assurance-vie et d'autres avantages aux employés et aux retraités admissibles. Les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies liés aux régimes de retraite à prestations définies sont évalués aux fins comptables au 31 octobre de chaque exercice.

Caractéristiques, situation de capitalisation et risques liés aux régimes

Régimes de retraite

Les régimes de retraite comprennent les régimes de retraite offerts au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes par la CIBC. Les régimes de retraite offerts au Canada par la CIBC constituent environ 92 % de notre obligation consolidée au titre des prestations définies. Tous nos régimes de retraite offerts au Canada sont des régimes de retraite à prestations définies, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (régime de retraite de la CIBC), qui comprend environ 64 000 participants actifs, des retraités et des participants dont les prestations sont différées.

Le régime de retraite de la CIBC offre aux participants des prestations de retraite mensuelles calculées selon une formule prescrite applicable au régime de retraite, qui est fondée sur le montant maximal de gains annuels ouvrant droit à pension, le salaire moyen à la retraite et les années de service inscrites au régime. Une période d'attente de deux ans est exigée avant que des membres puissent adhérer au régime de retraite de la CIBC.

Le régime de retraite de la CIBC est capitalisé par l'intermédiaire d'une fiducie distincte. Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation sont effectuées par l'actuaire externe du régime au moins une fois tous les trois ans ou plus souvent si les lois canadiennes régissant les régimes de retraite l'exigent pour déterminer les exigences de capitalisation minimales de la CIBC ainsi que les cotisations permises maximales. Tout déficit mis au jour par les évaluations aux fins de la capitalisation doit généralement être capitalisé sur une période pouvant aller jusqu'à quinze ans. La politique de capitalisation des régimes de retraite de la CIBC consiste à verser au moins les cotisations annuelles minimales requises selon les règlements. Les versements en sus des cotisations minimales exigées sont faits de façon discrétionnaire.

Le régime de retraite de la CIBC est agréé auprès du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada et il est assujéti aux lois et règlements applicables aux régimes de retraite de compétence fédérale.

Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite procurant l'assurance soins de santé offerts au Canada, aux États-Unis et dans les Caraïbes par la CIBC (autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux fins de la présentation de l'information financière). L'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi offert au Canada par la CIBC (régime d'avantages postérieurs à l'emploi du Canada) constitue plus de 93 % de notre obligation consolidée au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Le régime d'avantages postérieurs à l'emploi du Canada offre une assurance soins de santé, une assurance de soins dentaires et une assurance-vie aux retraités qui satisfont à certains critères d'admissibilité, notamment l'âge et les années de service. La CIBC rembourse la totalité des coûts des prestations pour les employés admissibles ayant pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2009, alors que le niveau des cotisations pour les avantages au titre des soins médicaux et dentaires pour les employés admissibles ayant pris leur retraite après cette date a été établi à un niveau déterminé. Le régime est capitalisé par répartition.

Modifications des avantages

Aucune modification importante n'a été apportée aux modalités de nos régimes de retraite à prestations définies au Canada en 2020 et en 2019.

Certaines modifications ont été apportées à nos autres régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi en 2020, ce qui a donné lieu à des coûts de services passés négatifs.

Risques

Les régimes de retraite à prestations définies de la CIBC exposent le groupe à des risques actuariels (notamment le risque de longévité), au risque de change, au risque de taux d'intérêt, au risque de marché (d'investissement) et aux risques liés à l'inflation des coûts des soins de santé.

Le régime de retraite de la CIBC a recours à une stratégie de superposition de change qui peut employer des contrats à terme ou des instruments similaires pour gérer et atténuer son risque de change.

Le risque de taux d'intérêt est géré conformément à la stratégie de placement axée sur les passifs dans le cadre du régime de retraite de la CIBC grâce à une combinaison d'obligations physiques, de superpositions financées au sein du marché de la mise en pension de titres ou de dérivés.

Le risque de marché (d'investissement) est atténué par un processus de composition de portefeuilles multiactifs permettant une diversification parmi une variété d'inducteurs du risque de marché.

Le recours à des dérivés dans le cadre du régime de retraite de la CIBC est régi par la politique en matière de dérivés qui a été approuvée par le Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR) et qui permet le recours à des dérivés pour gérer les risques à la discrétion du Comité de placement des régimes de pension (CPRP). Outre la gestion du risque de taux d'intérêt, les stratégies de réduction et d'atténuation des risques peuvent comprendre la couverture du risque de change, du risque d'écart de taux ou du risque lié aux actions. La politique en matière de dérivés autorise également le recours à des dérivés pour accroître les rendements du régime.

Gouvernance des régimes

Tous les régimes de retraite de la CIBC sont régis par des comités de retraite locaux, la haute direction ou le conseil des fiduciaires; cependant, toutes les modifications importantes apportées aux régimes exigent l'approbation du Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD). Dans le cas des régimes de retraite offerts au Canada, le CRRPD est responsable d'établir la stratégie à l'égard des régimes de retraite, d'évaluer les questions importantes relatives aux risques, d'évaluer la performance, y compris la situation de capitalisation, et d'approuver les modifications importantes apportées à la structure des régimes et à leur gouvernance.

Bien que les politiques de placement précises soient déterminées selon les régimes afin de tenir compte des caractéristiques propres à chaque régime, les politiques de placement applicables à tous les régimes comprennent l'optimisation de la relation risque-rendement au moyen d'un portefeuille comportant différentes catégories d'actifs et diversifié par segment du marché, secteur économique et émetteur. Les objectifs visent à s'assurer que les prestations promises au titre de nos régimes par capitalisation seront respectées, à maximiser le rendement à long terme sans compromettre la sécurité des régimes respectifs, à gérer les cotisations au même titre que la stabilité de la situation de capitalisation et à mettre en œuvre toutes les politiques de manière efficace sur le plan des coûts. Les placements dans des titres de créance et de participation négociés sur le marché (détenus directement ou indirectement par l'entremise de fonds de placement) représentent la répartition d'actifs la plus importante.

Le recours aux dérivés se limite aux fins et aux instruments décrits dans la politique en matière de dérivés du régime de retraite de la CIBC, qui comprennent l'utilisation de titres de créance ou de participation synthétiques, la couverture de change, la réduction des risques et l'accroissement des rendements.

Les placements dans des catégories d'actifs précises sont encore plus diversifiés entre les fonds, les gestionnaires, les stratégies, les secteurs d'activité et les secteurs géographiques en fonction des caractéristiques propres à chaque catégorie d'actifs.

Le risque de chacune de ces catégories d'actifs sera déterminé par notre évaluation des besoins à l'égard des actifs des régimes et de la conjoncture et des conditions du marché financier. Les facteurs évalués avant l'approbation de la catégorie d'actifs comprennent les facteurs démographiques, les obligations de distribution des flux de trésorerie, les exigences de liquidités, les hypothèses actuarielles, l'augmentation prévue des prestations et les exigences de capitalisation du régime.

C'est essentiellement au CPRP que revient la gestion des actifs des divers régimes offerts au Canada. Ce comité est composé de membres de la direction de la CIBC. Le CPRP est chargé de la nomination et de la résiliation du mandat des gestionnaires de placement (y compris Gestion d'actifs CIBC inc., filiale en propriété exclusive de la CIBC), qui disposent d'une certaine latitude à l'égard des placements selon des fourchettes de répartition cible de l'actif établies par le CGPR. Si la répartition réelle d'un fonds dépasse les fourchettes établies, les actifs sont rééquilibrés, au besoin, pour les ramener dans les fourchettes de la répartition cible de l'actif. Un appariement de l'actif et du passif est effectué de façon périodique au cours duquel les répercussions des politiques stratégiques de placement font l'objet d'une analyse.

Le CGPR assume principalement la gestion des évaluations actuarielles des divers régimes de retraite au Canada. Le CGPR est responsable d'approuver les hypothèses actuarielles qui serviront à évaluer les régimes de retraite et de faire des recommandations à la haute direction de la CIBC sur le niveau de capitalisation annuel pour les régimes de retraite offerts au Canada.

Les comités locaux avec des mandats semblables assurent la gestion de nos régimes de retraite offerts à l'extérieur du Canada et font un compte rendu chaque année au CRRPD sur toutes les activités importantes de gouvernance.

Montants comptabilisés dans le bilan consolidé

Les tableaux ci-après présentent la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni, ainsi que de nos filiales des Caraïbes. Cette information ne tient pas compte d'autres régimes secondaires gérés par certaines de nos filiales parce qu'ils ne sont pas importants.

En millions de dollars, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2020	2019	2020	2019
Obligation au titre des prestations définies				
Solde au début de l'exercice	8 722 \$	7 370 \$	671 \$	589 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	277	218	14	11
Coût des services passés ¹	(20)	1	(77)	—
Coût financier pour l'obligation au titre des prestations définies	268	303	20	24
Cotisations salariales	5	5	—	—
Prestations versées	(369)	(353)	(26)	(30)
Pertes liées aux règlements	—	1	—	—
Prestations spéciales de cessation d'emploi	10	—	—	—
Variations des taux de change	8	(1)	1	—
Écarts actuariels nets liés à l'obligation au titre des prestations définies	238	1 178	6	77
Solde à la fin de l'exercice	9 139 \$	8 722 \$	609 \$	671 \$
Actifs des régimes				
Juste valeur au début de l'exercice	8 853 \$	7 691 \$	— \$	— \$
Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes ²	277	323	—	—
Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes ²	349	965	—	—
Cotisations patronales	227	229	26	30
Cotisations salariales	5	5	—	—
Prestations versées	(369)	(353)	(26)	(30)
Frais d'administration liés aux régimes	(7)	(6)	—	—
Sorties, montant net	—	—	—	—
Variations des taux de change	6	(1)	—	—
Juste valeur à la fin de l'exercice	9 341 \$	8 853 \$	— \$	— \$
Actif (passif) net au titre des prestations définies	202	131	(609)	(671)
Provision pour moins-value ³	(17)	(15)	—	—
Actif (passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value	185 \$	116 \$	(609)\$	(671)\$

1) Comprend les montants liés aux charges de restructuration et les profits attribuables aux modifications apportées aux régimes comptabilisées en 2020. Pour plus de précision sur les charges de restructuration, se reporter à la note 23.

2) Le rendement réel sur les actifs des régimes se chiffrait à 626 M\$ pour l'exercice (1 288 M\$ en 2019).

3) La provision pour moins-value reflète l'incidence du plafond de l'actif pour les régimes assortis d'un actif net au titre des prestations définies.

L'actif (le passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value, est inclus dans les autres actifs et les autres passifs comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2020	2019	2020	2019
Autres actifs	247 \$	175 \$	— \$	— \$
Autres passifs ¹	(62)	(59)	(609)	(671)
	185 \$	116 \$	(609)\$	(671)\$

1) Excluent un montant de 5 M\$ (7 M\$ en 2019) lié aux autres passifs au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des filiales non significatives.

L'obligation au titre des prestations définies et les actifs des régimes par région se présentent comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2020	2019	2020	2019
Obligation au titre des prestations définies				
Canada	8 384 \$	7 982 \$	568 \$	620 \$
États-Unis, Royaume-Uni et Caraïbes	755	740	41	51
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	9 139 \$	8 722 \$	609 \$	671 \$
Actifs des régimes				
Canada	8 469 \$	8 004 \$	– \$	– \$
États-Unis, Royaume-Uni et Caraïbes	872	849	–	–
Actifs des régimes à la fin de l'exercice	9 341 \$	8 853 \$	– \$	– \$

Montants comptabilisés dans le compte de résultat consolidé

La charge nette au titre des régimes à prestations définies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Coût des services rendus au cours de l'exercice ¹	277 \$	218 \$	223 \$	14 \$	11 \$	13 \$
Coûts des services passés ²	(20)	1	–	(77)	–	–
Coût financier pour l'obligation au titre des prestations définies	268	303	281	20	24	25
Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes	(277)	(323)	(294)	–	–	–
Prestations spéciales de cessation d'emploi ²	10	–	–	–	–	–
Frais d'administration liés aux régimes	7	6	6	–	–	–
Pertes liées aux règlements	–	1	–	–	–	–
Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisée en résultat net	265 \$	206 \$	216 \$	(43)\$	35 \$	38 \$

- 1) Le coût des services rendus au cours des exercices 2020, 2019 et 2018 a été calculé à l'aide de taux d'actualisation distincts de respectivement 3,14 %, 4,14 % et 3,72 %, afin de tenir compte des prestations futures de plus longue durée liées aux avantages que gagneront les participants actifs du régime au cours de l'année de service supplémentaire.
- 2) Comprennent des montants liés aux charges de restructuration et des profits liés aux modifications apportées aux régimes comptabilisés en 2020. Pour plus de précisions sur les charges de restructuration, se reporter à la note 23.

Montants comptabilisés dans l'état du résultat global consolidé

La réévaluation nette des profits (pertes) comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global pour nos régimes de retraite à prestations définies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies découlant des changements à ce qui suit :						
Hypothèses démographiques	148 \$	– \$	4 \$	13 \$	– \$	46 \$
Hypothèses financières	(327)	(1 133)	488	(26)	(78)	67
Expérience	(59)	(45)	(65)	7	1	4
Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes	349	965	(234)	–	–	–
Variations du plafond de l'actif excluant les produits d'intérêts	(1)	(5)	1	–	–	–
Profits nets (pertes nettes) de réévaluation comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global ¹	110 \$	(218)\$	194 \$	(6)\$	(77)\$	117 \$

- 1) Exclut les profits nets / pertes nettes de réévaluation comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global à l'égard des filiales non significatives non comprises dans l'information présentée correspondant à des pertes nettes de 5 M\$ (pertes nettes de 2 M\$ en 2019 et profits nets de 2 M\$ en 2018).

Régimes à prestations définies offerts au Canada

Puisque les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offerts au Canada constituent environ 90 % de notre obligation au titre des prestations définies consolidées, ils sont visés par les informations présentées dans ce qui suit.

Ventilation de l'obligation au titre des prestations définies et profil des échéances

La répartition de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada entre les participants actifs, les retraités et les participants dont les prestations sont différées se présente comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2020	2019	2020	2019
Participants actifs	4 362 \$	4 165 \$	129 \$	179 \$
Participants dont les prestations sont différées	626	587	–	–
Retraités	3 396	3 230	439	441
Total	8 384 \$	7 982 \$	568 \$	620 \$

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présente comme suit :

Aux 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2020	2019	2020	2019
Durée moyenne pondérée en années	14,8	15,4	12,6	13,6

Actifs des régimes

Les principales catégories d'actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies offerts au Canada se présentent comme suit :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020		2019	
Catégorie d'actifs¹				
Titres de participation canadiens ²	540 \$	6 %	547 \$	7 %
Titres de créance ³				
Obligations du gouvernement	5 001	59	4 623	58
Obligations de sociétés	1 195	14	1 024	13
Obligations ajustées en fonction de l'inflation	—	—	76	1
	6 196	73	5 723	72
Fonds de placement ⁴				
Fonds d'actions canadiennes	30	—	28	—
Fonds d'actions américaines	423	5	379	5
Fonds d'actions internationales ⁵	32	—	32	—
Fonds d'actions mondiales ⁵	961	12	907	12
Fonds d'actions de marchés émergents	229	3	256	3
Fonds de titres à revenu fixe	117	1	110	1
	1 792	21	1 712	21
Divers ²				
Placements non traditionnels ⁶	1 281	16	1 095	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie et autres	241	3	220	3
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	(1 581)	(19)	(1 293)	(16)
	(59)	—	22	—
	8 469 \$	100 %	8 004 \$	100 %

- 1) Les catégories d'actifs reposent sur un classement en fonction du risque, y compris les expositions synthétiques au moyen de dérivés. Au 31 octobre 2020, la juste valeur des dérivés représentait un passif dérivé net de 41 M\$ (actif dérivé net de 16 M\$ en 2019).
- 2) Les actifs des régimes de retraite comprennent des valeurs mobilières émises par la CIBC et des dépôts de 7 M\$ (8 M\$ en 2019), ce qui représente 0,1 % du total des actifs des régimes offerts au Canada (0,1 % en 2019). Aux 31 octobre 2020 et 2019, la totalité des titres de participation détenus avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs, sauf les fonds de couverture, l'infrastructure et les titres de participation de sociétés fermées.
- 3) Aux 31 octobre 2020 et 2019, la totalité des titres de créance détenus étaient de qualité supérieure, dont une tranche de 244 M\$ (88 M\$ en 2019) avait des cours quotidiens dans des marchés actifs.
- 4) Des fonds de placement d'un montant de 31 M\$ (29 M\$ en 2019) étaient détenus directement au 31 octobre 2020 et avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs.
- 5) Les fonds d'actions mondiales comprennent des placements en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, alors que les fonds d'actions internationales ne comprennent aucun placement en Amérique du Nord.
- 6) Comprendent les fonds de titres de sociétés fermées, de titres de sociétés d'infrastructure, de titres de créances privés et de titres immobiliers.

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses moyennes pondérées employées pour calculer l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présentent comme suit :

Aux 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2020	2019	2020	2019
Taux d'actualisation	2,8 %	3,1 %	2,7 %	3,0 %
Taux de croissance de la rémunération ¹	2,0 %	2,3 %	2,0 %	2,3 %

- 1) Les taux de croissance de la rémunération de 2020 et de 2019 font état de l'utilisation d'un tableau des hypothèses relatives au taux de croissance des salaires qui est fondé sur l'âge et la durée des fonctions des employés. Le tableau mène à un taux de croissance moyen des salaires pondéré d'environ 2,0 % par année (2,3 % en 2019).

Les hypothèses concernant la mortalité future se fondent sur des statistiques et des tableaux de mortalité publiés. Les espérances de vie actuelles sous-tendant les valeurs de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présentent comme suit (en années) :

Aux 31 octobre	2020	2019
Espérance de vie des retraités actuellement âgés de 65 ans		
Hommes	23,4	23,3
Femmes	24,5	24,8
Espérance de vie à 65 ans des participants actuellement âgés de 45 ans		
Hommes	24,3	24,3
Femmes	25,4	25,7

Les taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé de nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada offrant des prestations de soins de santé, de soins dentaires et de l'assurance-vie sont comme suit :

Pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019
Taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé pour le prochain exercice	5,2 %	5,3 %
Taux auquel le taux tendanciel des coûts de soins de santé devrait diminuer	4,0 %	4,0 %
Exercice au cours duquel le taux atteint le taux tendanciel ultime	2040	2040

Analyse de sensibilité

Des changements raisonnablement possibles apportés à l'une des principales hypothèses actuarielles, alors que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées, influeraient sur l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada de la façon suivante :

Augmentation (diminution) estimée de l'obligation au titre des prestations définies	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
	2020	2020
En millions de dollars, aux 31 octobre		
Taux d'actualisation (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	1 450 \$	79 \$
Augmentation de l'hypothèse	(1 185)	(65)
Taux de croissance de la rémunération (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	(283)	–
Augmentation de l'hypothèse	325	–
Taux tendanciels des coûts de soins de santé (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	s. o.	(28)
Augmentation de l'hypothèse	s. o.	32
Mortalité future		
Diminution de l'espérance de vie de une année	(216)	(18)
Augmentation de l'espérance de vie de une année	213	19

s. o. Sans objet.

Les analyses de sensibilité ci-dessus ne sont fournies qu'à titre indicatif et doivent être envisagées avec prudence puisqu'elles ont été calculées individuellement sans que les autres hypothèses soient modifiées. En pratique, des modifications apportées à une hypothèse peuvent entraîner des changements à une autre hypothèse, ce qui peut amplifier ou amoindrir les sensibilités présentées.

Flux de trésorerie futurs*Cotisations en espèces*

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite de la CIBC à des fins de capitalisation remonte au 31 octobre 2019. La prochaine évaluation actuarielle du régime aux fins de capitalisation sera en date du 31 octobre 2020.

Les cotisations minimales de 2021 devraient atteindre 198 M\$ pour les régimes de retraite à prestations définies au Canada et 28 M\$ pour les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada. Ces estimations sont susceptibles de changer, car les cotisations dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché, les exigences réglementaires et la capacité de la direction à modifier la politique de capitalisation.

Prestations futures prévues

Les prestations futures prévues de nos régimes au Canada au cours des dix prochains exercices se présentent comme suit :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2021	2022	2023	2024	2025	2026–2030	Total
Régimes de retraite à prestations définies	363 \$	367 \$	354 \$	360 \$	367 \$	1 953 \$	3 764 \$
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	28	29	30	31	31	163	312
	391 \$	396 \$	384 \$	391 \$	398 \$	2 116 \$	4 076 \$

Régimes de retraite à cotisations définies et autres régimes

Nous offrons également des régimes à cotisations définies à certains employés et nous versons des cotisations à des régimes de retraite d'État. La charge comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au titre de ces régimes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Régimes à cotisations définies	33 \$	29 \$	27 \$
Régimes de retraite d'État ¹	137	121	124
	170 \$	150 \$	151 \$

1) Comprendent le Régime de pensions du Canada, le Régime des rentes du Québec et la *Federal Insurance Contributions Act* des États-Unis.

Note 20 | Impôt sur le résultat

Total de l'impôt sur le résultat

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018 ¹
Compte de résultat consolidé			
Provision pour l'impôt exigible			
Ajustements pour les exercices antérieurs	(40)\$	(125)\$	(39)\$
Charge d'impôt exigible	1 366	1 365	1 392
	1 326	1 240	1 353
Provision pour l'impôt différé			
Ajustements pour les exercices antérieurs	37	107	32
Incidence des variations dans les taux d'impôt et les lois fiscales	4	34	87
Naissance et résorption des différences temporaires	(269)	(33)	(50)
	(228)	108	69
	1 098	1 348	1 422
Autres éléments du résultat global	130	22	42
Total du résultat global	1 228 \$	1 370 \$	1 464 \$

1) Exclut les reports en avant de pertes comptabilisées directement dans les résultats non distribués découlant des écarts de change liés à l'investissement net dans des établissements à l'étranger de la CIBC. Ces montants avaient été reclassés dans les résultats non distribués au moment de notre transition aux IFRS en 2012.

Composantes de la charge d'impôt

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Impôt exigible			
Fédéral	613 \$	634 \$	686 \$
Provincial	420	428	467
Étranger	390	226	188
	1 423	1 288	1 341
Impôt différé			
Fédéral	(67)	30	54
Provincial	(44)	20	36
Étranger	(84)	32	33
	(195)	82	123
	1 228 \$	1 370 \$	1 464 \$

Les taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada varient chaque année en fonction des modifications apportées aux taux prévus par la loi imposés par chacune des administrations fiscales et selon les variations de la proportion de nos activités exercées dans chaque province. Nous sommes également assujettis à l'impôt canadien sur le résultat des centres bancaires à l'étranger.

Les résultats des filiales étrangères seraient normalement assujettis à l'impôt canadien seulement lorsqu'ils sont rapatriés au Canada. Les impôts canadiens additionnels qui seraient exigibles si tous les résultats non distribués des filiales étrangères étaient distribués à la société mère canadienne sous forme de dividendes sont estimés à néant.

Les taux d'impôt effectifs figurant dans le compte de résultat consolidé sont différents des taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Rapprochement de l'impôt sur le résultat

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020		2019		2018	
Taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada appliqués au résultat avant impôt sur le résultat	1 291 \$	26,4 %	1 718 \$	26,5 %	1 777 \$	26,5 %
Ajustements des impôts pour tenir compte de ce qui suit :						
Résultat des filiales étrangères	(66)	(1,3)	(214)	(3,3)	(220)	(3,3)
Résultat exonéré d'impôt	(134)	(2,7)	(131)	(2,0)	(203)	(3,0)
Cessions	—	—	—	—	(1)	—
Variations du taux d'impôt sur les soldes d'impôt différé	4	0,1	34	0,5	88	1,3
Incidence de la quote-part du résultat comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(18)	(0,4)	(23)	(0,4)	(29)	(0,4)
Divers (y compris le règlement lié à Enron)	21	0,4	(36)	(0,5)	10	0,1
Impôt sur le résultat figurant dans le compte de résultat consolidé	1 098 \$	22,5 %	1 348 \$	20,8 %	1 422 \$	21,2 %

Impôt différé

Sources et variations de l'actif d'impôt différé et du passif d'impôt différé

Actifs d'impôt différé

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		Provision pour pertes sur créances	Immobilisations corporelles	Prestations de retraite et avantages du personnel	Provisions	Réévaluation des instruments financiers	Reports en avant de pertes fiscales ¹	Divers	Total de l'actif
2020	Solde au début de l'exercice avant les modifications de méthodes comptables	170 \$	47 \$	567 \$	20 \$	1 \$	24 \$	157 \$	986 \$
	Incidence de l'adoption de l'IFRS 16 le 1^{er} novembre 2019	-	-	-	-	-	-	(12)	(12)
	Solde au début de l'exercice après les modifications de méthodes comptables	170	47	567	20	1	24	145	974
	Montant comptabilisé dans le résultat net	143	(23)	4	33	-	(1)	114	270
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	-	-	(18)	-	-	-	-	(18)
	Divers²	1	15	1	-	-	(4)	(23)	(10)
	Solde à la fin de l'exercice	314 \$	39 \$	554 \$	53 \$	1 \$	19 \$	236 \$	1 216 \$
2019	Solde au début de l'exercice avant les modifications de méthodes comptables	298 \$	12 \$	437 \$	16 \$	66 \$	38 \$	127 \$	994 \$
	Incidence de l'adoption de l'IFRS 15 le 1 ^{er} novembre 2018	-	-	-	-	-	-	3	3
	Solde au début de l'exercice après les modifications de méthodes comptables	298	12	437	16	66	38	130	997
	Montant comptabilisé dans le résultat net	(124)	14	46	3	(32)	(14)	20	(87)
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	-	-	83	-	(50)	-	-	33
	Divers ²	(4)	21	1	1	17	-	7	43
	Solde à la fin de l'exercice	170 \$	47 \$	567 \$	20 \$	1 \$	24 \$	157 \$	986 \$
2018	Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	245 \$	69 \$	559 \$	47 \$	124 \$	18 \$	107 \$	1 169 \$
	Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 le 1 ^{er} novembre 2017	7	-	-	-	20	-	-	27
	Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	252	69	559	47	144	18	107	1 196
	Montant comptabilisé dans le résultat net	31	(53)	(45)	(31)	(60)	20	22	(116)
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	1	-	(87)	-	(1)	-	-	(87)
	Divers ²	14	(4)	10	-	(17)	-	(2)	1
	Solde à la fin de l'exercice	298 \$	12 \$	437 \$	16 \$	66 \$	38 \$	127 \$	994 \$

Passif d'impôt différé

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		Passifs d'impôt différé	Immobilisations corporelles	Prestations de retraite et avantages du personnel	Goodwill	Réévaluation des instruments financiers	Divers	Total du passif
2020	Solde au début de l'exercice avant les modifications de méthodes comptables	(315)\$	(68)\$	(9)\$	(84)\$	(25)\$	(6)\$	(507)\$
	Incidence de l'adoption de l'IFRS 16 le 1^{er} novembre 2019³	-	(39)	-	-	-	-	(39)
	Solde au début de l'exercice après les modifications de méthodes comptables	(315)	(107)	(9)	(84)	(25)	(6)	(546)
	Montant comptabilisé dans le résultat net	13	(6)	(5)	(2)	(24)	(18)	(42)
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	-	-	(2)	-	(13)	-	(15)
	Divers²	(3)	1	1	-	(1)	6	4
	Solde à la fin de l'exercice	(305)\$	(112)\$	(15)\$	(86)\$	(63)\$	(18)\$	(599)\$
2019	Solde au début de l'exercice avant les modifications de méthodes comptables	(287)\$	(47)\$	(11)\$	(85)\$	(12)\$	6 \$	(436)\$
	Incidence de l'adoption de l'IFRS 15 le 1 ^{er} novembre 2018	-	-	-	-	-	(5)	(5)
	Solde au début de l'exercice après les modifications de méthodes comptables	(287)	(47)	(11)	(85)	(12)	1	(441)
	Montant comptabilisé dans le résultat net	(16)	(12)	(1)	(1)	(4)	13	(21)
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	-	-	(6)	-	-	(1)	(7)
	Divers ²	(12)	(9)	9	2	(9)	(19)	(38)
	Solde à la fin de l'exercice	(315)\$	(68)\$	(9)\$	(84)\$	(25)\$	(6)\$	(507)\$
2018	Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9 ⁴	(329)\$	(52)\$	(10)\$	(93)\$	(17)\$	29 \$	(472)\$
	Montant comptabilisé dans le résultat net	53	-	3	1	3	(13)	47
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(1)	-	(3)	-	(2)	13	8
	Divers ²	(11)	5	(1)	7	4	(23)	(19)
	Solde à la fin de l'exercice	(287)\$	(47)\$	(11)\$	(85)\$	(12)\$	6 \$	(436)\$
	Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2020							617 \$
	Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2019							479 \$
	Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2018							558 \$

1) Les effets de l'impôt différé sur les reports en avant de pertes fiscales comprennent un montant de 19 M\$ (22 M\$ en 2019 et 38 M\$ en 2018) lié aux pertes d'exploitation (dont un montant de 13 M\$ est lié au Canada et un montant de 6 M\$ est lié aux Caraïbes) venant à échéance sur plusieurs années à compter de 2021, ainsi qu'un montant de néant (2 M\$ en 2019 et néant en 2018) lié aux pertes en capital aux États-Unis.

2) Comprennent les écarts de change.

3) L'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 au 1^{er} novembre 2019 est présentée selon le montant net pour les obligations locatives et les actifs au titre de droits d'utilisation.

4) L'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017 était de néant.

L'actif d'impôt différé et le passif d'impôt différé sont évalués par entité aux fins de la présentation dans notre bilan consolidé. Ainsi, l'actif d'impôt différé, montant net, de 617 M\$ (479 M\$ en 2019) est décomposé en une composante actif d'impôt différé de 650 M\$ (517 M\$ en 2019) et une composante passif d'impôt différé de 33 M\$ (38 M\$ en 2019) au bilan consolidé.

Pertes fiscales non comptabilisées

Le montant des pertes d'exploitation fiscales inutilisées à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevait à 1 855 M\$ au 31 octobre 2020 (1 908 M\$ en 2019), dont une tranche de 669 M\$ (669 M\$ en 2019) est attribuable à la région des États-Unis et une tranche de 1 186 M\$ (1 239 M\$ en 2019) est attribuable à la région des Caraïbes. Ces pertes d'exploitation fiscales inutilisées arriveront à échéance d'ici 10 ans.

Le montant des pertes fiscales en capital inutilisées à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevait à 611 M\$ au 31 octobre 2020 (611 M\$ en 2019). Ces pertes fiscales en capital inutilisées sont attribuables au Canada.

Réforme fiscale américaine

La *Tax Cuts and Jobs Act* (réforme fiscale américaine) a abaissé le taux d'imposition fédéral américain des sociétés à partir de 2018 et a introduit d'autres changements importants à la législation américaine sur l'impôt sur le revenu des sociétés, notamment un impôt anti-abus pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition (Base Erosion Anti-Abuse Tax – BEAT) qui soumet à des impôts supplémentaires certains paiements d'une société américaine à des parties liées étrangères. L'Internal Revenue Service publie périodiquement des projets de règlement et leur version définitive pour mettre en œuvre différents aspects de la réforme fiscale américaine, y compris le BEAT. La CIBC continue d'évaluer l'incidence de ce règlement sur ses activités aux États-Unis.

Enron

Au cours d'exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle refusait la déduction de paiements au titre du règlement dans l'affaire Enron et la déduction des frais juridiques connexes (frais liés à Enron). En janvier 2019, la CIBC a conclu avec l'ARC une entente de règlement (entente) permettant d'établir avec certitude la partie des frais liés à Enron qui sont déductibles au Canada. L'entente a entraîné la comptabilisation d'un recouvrement d'impôt net de 38 M\$ au premier trimestre de 2019. Ce recouvrement d'impôt a été établi en tenant compte d'un remboursement d'intérêts imposable au Canada et de la partie des frais liés à Enron qui devraient être déductibles aux États-Unis (déduction aux États-Unis). La déduction aux États-Unis n'a pas encore été acceptée par l'Internal Revenue Service. Le montant des économies d'impôt comptabilisées aux États-Unis pourrait nécessiter des ajustements.

Déduction pour dividendes reçus

Dans le cadre de nouvelles cotisations, l'ARC a réclamé à la CIBC un montant d'impôt supplémentaire d'environ 1 115 M\$ au motif que certains dividendes reçus de sociétés canadiennes de 2011 à 2015 étaient non déductibles parce qu'ils s'inscrivaient dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». Les dividendes visés par les nouvelles cotisations s'apparentent à ceux visés prospectivement par les règles proposées dans les budgets fédéraux canadiens de 2015 et de 2018. Il est possible que la CIBC fasse l'objet de nouvelles cotisations visant des années ultérieures pour les mêmes raisons. La CIBC est persuadée que ses positions fiscales sont justifiées et entend se défendre vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

Note 21 | Résultat par action

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Résultat de base par action			
Résultat net applicable aux actionnaires	3 790 \$	5 096 \$	5 267 \$
Moins : dividendes sur actions privilégiées et distributions sur d'autres titres de participation	122	111	89
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	3 668	4 985	5 178
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	445 435	444 324	443 082
Résultat de base par action	8,23 \$	11,22 \$	11,69 \$
Résultat dilué par action			
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	3 668 \$	4 985 \$	5 178 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	445 435	444 324	443 082
Ajouter : options sur actions pouvant être exercées ¹ (en milliers)	378	702	1 111
Ajouter : actions subalternes et contrepartie réglée en instruments de capitaux propres (en milliers)	208	431	434
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation (en milliers)	446 021	445 457	444 627
Résultat dilué par action	8,22 \$	11,19 \$	11,65 \$

1) Ne tiennent pas compte d'un nombre moyen de 3 748 652 options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 111,53 \$ (2 319 723 options à un prix d'exercice moyen pondéré de 114,29 \$ en 2019 et 688 123 options à un prix d'exercice moyen pondéré de 120,02 \$ en 2018), le prix d'exercice des options étant supérieur au cours moyen des actions ordinaires.

Note 22 | Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie

Engagements

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Notre politique de garanties ou d'autres sûretés exigées relativement à ces ententes et les types de sûretés détenues sont généralement les mêmes que pour les prêts. Les montants contractuels présentés ci-après pour les ententes relatives au crédit représentent le montant maximum du crédit additionnel que nous pourrions devoir accorder. Les montants contractuels représentent également les montants additionnels du risque de crédit si le crédit contracté venait à être entièrement utilisé, si une contrepartie manquait à ses obligations et si la garantie se révélait sans valeur. Ces montants contractuels ne sont pas nécessairement représentatifs des liquidités futures requises ou du risque de perte réel, puisqu'un grand nombre de ces ententes arriveront à échéance ou cesseront d'exister sans que des prélèvements soient effectués.

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020	2019
	Montants contractuels	
Prêts de valeurs ¹	39 186 \$	44 220 \$
Engagements de crédit inutilisés ²	268 089	241 038
Facilités de garantie de liquidité	12 907	10 870
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	14 565	13 489
Lettres de crédit documentaires et commerciales	196	224
Autres engagements de crédit	2 149	2 937
	337 092 \$	312 778 \$

1) Excluent les prêts de valeurs de 1,8 G\$ (1,8 G\$ en 2019) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.

2) Comprennent les marges de crédit personnelles, les marges de crédit hypothécaires et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré, d'un montant de 131,3 G\$ (122,0 G\$ en 2019).

En outre, les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon totalisaient 78,1 G\$ (77,6 G\$ en 2019); de ce montant, 8,0 G\$ (6,7 G\$ en 2019) proviennent de transactions entre la CIBC et les coentreprises.

La CIBC a accordé des indemnités à des clients des coentreprises relativement à des opérations de prêt de titres avec des tierces parties s'élevant à 64,3 G\$ (67,8 G\$ en 2019).

Prêts de valeurs

Les prêts de valeurs représentent pour nous un risque de crédit quand nous prêtons nos propres valeurs ou celles de nos clients et que l'emprunteur manque à son obligation de restitution. L'emprunteur doit garantir la totalité de la valeur prêtée en tout temps.

Engagements de crédit inutilisés

Les engagements de crédit inutilisés représentent la tranche non utilisée des facilités de crédit que nous avons approuvées pour satisfaire aux besoins des clients. Ils peuvent être assortis de diverses conditions qui doivent être remplies avant leur utilisation et comprennent des facilités accordées dans le cas de financement d'acquisition éventuelle. Le risque de crédit associé à ces facilités découle de la possibilité qu'un engagement donne lieu à un prêt à un moment futur, avant l'échéance de l'engagement. Le montant des garanties obtenues, si elles sont jugées nécessaires, est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Facilités de garantie de liquidité

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidité irrévocables principalement sur les fonds multicédants de PCAC. Nous agissons à titre d'agent des services financiers pour certains de ces fonds multicédants, tandis que d'autres fonds multicédants sont administrés par des tiers. Les facilités de liquidité pour nos programmes de PCAC soutenu et pour les fiducies Safe Trust, Sure Trust et Sound Trust nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les actifs non défaillants.

Lettres de crédit de soutien et de bonne fin

Ces instruments constituent l'engagement irrévocable d'effectuer des paiements à un tiers dans l'éventualité où les clients ne pourraient respecter leurs obligations contractuelles financières ou d'exécution. Le risque de crédit lié à ces instruments est généralement le même que dans le cas d'engagements de prêts irrévocables consentis aux clients. Si nous jugeons une garantie nécessaire, le montant de celle-ci est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Lettres de crédit documentaires et commerciales

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments à court terme émis pour le compte d'un client, qui permettent à un tiers, comme un exportateur, de tirer des traites sur la CIBC jusqu'à concurrence d'un certain montant, sous réserve de conditions particulières. Nous sommes exposés au risque que le client ne règle pas, en fin de compte, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Autres engagements de crédit

Ces engagements constituent les autres engagements de crédit, et comprennent principalement des opérations de financement de valeurs mobilières à règlement ultérieur sous forme de valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres avec diverses contreparties qui sont réalisées au plus tard à la fin de notre période de présentation de l'information et qui sont réglées peu après la fin de la période, habituellement dans les cinq jours ouvrables.

Autres engagements

À titre d'investisseur dans des activités de banque d'affaires, nous concluons des engagements afin de financer des fonds de souscriptions privées externes. Relativement à ces activités, nous avons pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de 212 M\$ (258 M\$ en 2019).

En outre, nous agissons comme preneur ferme pour certaines nouvelles émissions en vertu desquelles, de façon autonome ou avec un syndicat d'établissements financiers, nous achetons ces nouvelles émissions à des fins de revente aux investisseurs. Au 31 octobre 2020, les engagements de prise ferme connexes s'élevaient à 94 M\$ (60 M\$ en 2019).

Cautionnements et autres contrats d'indemnisation

Cautionnements

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont décrites ci-dessus, et la protection vendue au titre des dérivés de crédit, telle qu'elle est décrite à la note 13.

Autres contrats d'indemnisation

Dans le cours normal des affaires, nous concluons des contrats en vertu desquels nous pouvons accepter d'indemniser la contrepartie à un contrat contre les pertes découlant de fausses représentations, de bris de garantie ou de l'inexécution de certaines dispositions, ou encore contre les réclamations ou les pertes attribuables à certains événements externes, comme le décrit le contrat en question. Cela pourrait comprendre, par exemple, les pertes découlant des modifications des lois fiscales, des litiges ou des réclamations relativement au rendement passé. De plus, nous indemnisons chacun de nos administrateurs et dirigeants, quand la loi le permet, contre les réclamations et les pertes qu'ils pourraient subir (y compris les montants versés en règlement de ces réclamations) dans leurs fonctions à la CIBC. Dans la plupart des cas, il n'y a généralement aucun plafond de perte prévu, ce qui signifie que l'obligation maximum éventuelle n'est pas définie. Des montants sont comptabilisés lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques devra être affectée au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Nous sommes d'avis qu'il est peu probable que les conditions qui entraîneraient des obligations en vertu de ces contrats se produisent. Les montants versés en vertu de ces contrats ont été négligeables à ce jour. Les montants présentés dans les états financiers consolidés relativement aux indemnisations, déclarations et garanties aux 31 octobre 2020 et 2019 étaient négligeables.

Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal des affaires, des actifs au bilan et hors bilan sont donnés en garantie pour diverses activités. Le tableau suivant présente le résumé des montants d'actifs donnés en garantie et les activités auxquelles ils sont liés :

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020	2019
Actifs donnés en garantie pour :		
Prêts de valeurs	41 042 \$	46 242 \$
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	69 528	51 942
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 963	15 635
Titrisations	20 818	19 398
Obligations sécurisées	21 073	20 206
Dérivés	14 410	12 952
Gouvernements et banques centrales à l'étranger ¹	133	784
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et institutions de dépôt ²	605	2 400
Divers	400	1 247
	183 972 \$	170 806 \$

1) Comprennent les actifs donnés en garantie afin de maintenir l'accès aux facilités des banques centrales à l'étranger.

2) Comprennent les actifs donnés en garantie afin d'avoir accès aux systèmes de compensation, aux systèmes de paiement et aux institutions de dépôt.

Note 23 | Passifs éventuels et provisions

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, elle pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous vérifions régulièrement si les provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC sont adéquates et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC subisse une perte supérieure au montant comptabilisé lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant qui sont susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 1,1 G\$ au 31 octobre 2020. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes auxquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC repose sur une grande part de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels ni des intérêts. La fourchette estimative au 31 octobre 2020 est fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées ci-après. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Les sections ci-après décrivent les procédures judiciaires importantes visant la CIBC, pour lesquelles nous avons l'intention de nous défendre avec vigueur.

Banque Canadienne Impériale de Commerce, et al. c. Green

En juillet 2008, des actionnaires ont présenté devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario un projet de recours collectif contre la CIBC et plusieurs administrateurs et dirigeants, anciens et actuels, de la CIBC. Ils allèguent que la CIBC et les administrateurs et dirigeants ont enfreint la *Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario* en faisant d'importantes fausses déclarations et en omettant de communiquer l'information sur l'exposition de la CIBC au marché américain des prêts hypothécaires à risque. Les demandeurs ont intenté ce recours collectif au nom de tous les actionnaires de la CIBC au Canada qui ont acheté des actions entre le 31 mai 2007 et le 28 février 2008. Le recours collectif vise des dommages-intérêts de 5 G\$. En juillet 2012, les motions en autorisation de déposer la demande introductive et en certification du recours collectif des demandeurs ont été rejetées par la Cour supérieure de justice de l'Ontario. En février 2014, la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé la décision du tribunal inférieur et certifié la cause à titre de recours collectif. En août 2014, la CIBC et les divers défendeurs ont reçu l'autorisation d'en appeler de la décision devant la Cour suprême du Canada. L'appel des défendeurs a été entendu par la Cour suprême du Canada en février 2015. En décembre 2015, la Cour suprême du Canada a confirmé la décision de la Cour d'appel de l'Ontario autorisant la cause à titre de recours collectif certifié. Le procès devrait commencer en septembre 2021.

Fresco v. Canadian Imperial Bank of Commerce Gaudet c. Canadian Imperial Bank of Commerce

En juin 2007, deux projets de recours collectifs ont été déposés à l'encontre de la CIBC devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (*Fresco v. CIBC*) et devant la Cour supérieure du Québec (*Gaudet c. CIBC*). Chaque recours collectif est fondé sur des allégations identiques au titre d'heures supplémentaires impayées pour des employés de première ligne du service à la clientèle ne faisant pas partie de la direction, à temps plein et à temps partiel. Le recours collectif en Ontario vise des dommages-intérêts de 500 M\$, ainsi que des dommages-intérêts exemplaires de 100 M\$ pour tous les employés au Canada, tandis que le recours collectif au Québec est limité aux employés du Québec et a été suspendu en attendant l'issue du recours collectif en Ontario. En juin 2009, en Ontario, le juge saisi de la motion a rejeté la certification du recours collectif. En septembre 2010, les juges de la Cour divisionnaire de l'Ontario ont confirmé, par une majorité de deux contre un, le rejet, par le juge saisi de la motion, de la demande de certification de la demanderesse et l'adjudication des dépens en faveur de la CIBC. En janvier 2011, la Cour d'appel de l'Ontario a autorisé la demanderesse à en appeler de la décision rejetant la certification. En juin 2012, la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé la décision du tribunal inférieur et a certifié le recours collectif. La Cour suprême du Canada a rendu sa décision en mars 2013, rejetant la demande d'autorisation de la CIBC d'en appeler de la certification du recours collectif et rejetant l'appel incident de la demanderesse à l'égard du total des dommages-intérêts accordés. Les requêtes en jugement sommaire ont été entendues en décembre 2019. En mars 2020, le tribunal a conclu à la responsabilité de la CIBC pour des heures supplémentaires non rémunérées. CIBC fait appel de cette décision. Une décision sur les mesures de réparation a été rendue en août 2020 et le tribunal a autorisé le total des dommages-intérêts en tant que question commune et a ordonné que l'attribution et le montant des dommages-intérêts, le cas échéant, soient tranchés à une date ultérieure. La demande de dommages-intérêts exemplaires des demandeurs a été rejetée. En octobre 2020, le tribunal a rendu sa décision sur les délais de prescription, concluant qu'il ne peut être statué sur ces délais pour l'ensemble des membres du recours collectif. CIBC fait appel des décisions sur les mesures de réparation et les délais de prescription.

Recours collectifs liés aux cartes de crédit – Litige quant aux frais d'interchange :

Bancroft-Snell v. Visa Canada Corporation, et al.

9085-4886 Québec Inc. c. Visa Canada Corporation et al.

Watson v. Bank of America Corporation, et al.

Fuze Salon v. BofA Canada Bank, et al.

1023926 Alberta Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.

The Crown & Hand Pub Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.

Hello Baby Equipment Inc. v. BofA Canada Bank, et al.

Depuis 2011, sept projets de recours collectifs ont été initiés contre Visa Canada Corporation (Visa), MasterCard International Incorporated (MasterCard), la CIBC et nombre d'autres institutions financières. Les recours collectifs, intentés au nom de tous les commerçants ayant accepté des paiements par Visa ou MasterCard du 23 mars 2001 jusqu'à maintenant, allèguent deux complots « distincts, mais dépendants l'un de l'autre », l'un concernant Visa et l'autre, MasterCard. Selon les allégations, Visa et MasterCard auraient conspiré avec leurs banques émettrices pour fixer un taux d'interchange et des frais d'escompte de commerçant par défaut, et certaines règles (p. ex., la règle obligeant à honorer toutes les cartes et la règle de non-imposition de frais supplémentaires) auraient pour effet d'accroître les frais d'escompte de commerçant. Les faits reprochés comprennent le complot civil, des infractions à la *Loi sur la concurrence*, l'ingérence dans des intérêts financiers et l'enrichissement injustifié. Les parties réclament des dommages-intérêts généraux et exemplaires d'un montant non précisé. La motion en certification du recours collectif dans *Watson* a été accueillie en mars 2014. La décision accordant la certification du recours collectif a été portée en appel, et la cause a été entendue en décembre 2014. En août 2015, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a accueilli l'appel en partie, certaines causes d'action ayant été radiées tandis que d'autres ont été rétablies. La cause demeure certifiée à titre de recours collectif. Le procès dans l'affaire *Watson* qui devait commencer en octobre 2020 a été reporté. La requête en autorisation de l'action collective dans *9085-4886 Québec Inc.* (auparavant *Bakopoulos*) a été entendue en novembre 2017 et accueillie en février 2018. L'appel des demandeurs de la décision autorisant l'exercice d'une action collective dans *9085-4886 Québec inc.* a été entendu en mai 2019, et la Cour d'appel du Québec l'a accueilli en juillet 2019.

Recours collectifs relatifs au remboursement anticipé des prêts hypothécaires :

Jordan v. CIBC Mortgages Inc.

Lamarre c. Hypothèques CIBC inc.

Sherry v. CIBC Mortgages Inc.

Haroch v. Toronto Dominion Bank et al.

En 2011, trois projets de recours collectifs ont été déposés devant les Cours supérieures de l'Ontario (*Jordan*), du Québec (*Lamarre*) et de la Colombie-Britannique (*Sherry*) contre Hypothèques CIBC inc. Les demandeurs représentants allèguent que, depuis 2005, Hypothèques CIBC inc. a facturé à tort des pénalités en cas de remboursement anticipé de prêts hypothécaires ou a facturé des pénalités excessives et que les clauses de calcul du contrat hypothécaire prévoyant le pouvoir discrétionnaire d'imposer des pénalités en cas de remboursement anticipé sont nulles et non exécutoires en droit. La motion en certification du recours collectif dans *Sherry v. CIBC Mortgages Inc.* a été accueillie en juin 2014, sous réserve que les demandeurs présentent une définition du groupe viable. En juillet 2014, la CIBC a déposé un avis d'appel. L'appel de la CIBC concernant la décision de certification dans l'affaire *Sherry* a été entendu en avril 2016. Le tribunal a pris l'affaire en délibéré. En juin 2016, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a partiellement accueilli l'appel, et certaines causes d'action ont été radiées. La cause demeure certifiée à titre de recours collectif, et l'audition de la motion en certification à l'égard de la demande modifiée a eu lieu en novembre 2017. En août 2018, la Cour a certifié certaines causes d'action des demandeurs dans *Sherry*. L'appel dans *Sherry* a été entendu en avril 2019. En mai 2020, le tribunal a rejeté l'appel de la CIBC. La motion en certification dans *Jordan* a été entendue en août 2018. En février 2019, le tribunal a certifié le recours collectif dans *Jordan*. La motion de la CIBC en autorisation d'interjeter appel de la décision certifiant le recours collectif a été rejetée en juin 2019.

En mai 2018, un nouveau projet d'action collective, *Haroch*, a été déposé devant la Cour supérieure du Québec. L'action est intentée au nom des résidents du Québec qui, au cours de la période visée, auraient payé des frais d'un montant supérieur à trois mois d'intérêts pour le remboursement anticipé de leur prêt hypothécaire. Les demandeurs allèguent que les défenderesses ont créé, pour le calcul des frais de remboursement anticipé, des formules complexes qui contreviennent au *Code civil du Québec*, à la LPC et à la *Loi sur l'intérêt* (Canada), et ils demandent notamment des dommages-intérêts compensatoires pour les montants payés depuis 2015. Les dossiers *Haroch* et *Lamarre* ont été réunis. La demande d'autorisation

d'exercer une action collective dans *Haroch* a été entendue en juin 2019, et le tribunal a autorisé l'action collective contre la CIBC et Hypothèques CIBC inc. en juillet 2019. La CIBC et Hypothèques CIBC inc. ont demandé l'autorisation d'en appeler de l'autorisation d'exercer une action collective. En janvier 2020, le tribunal a accueilli la requête en autorisation d'appel de la CIBC et d'Hypothèques CIBC inc. dans *Haroch*.

Cerberus Capital Management L.P. v. CIBC

En octobre 2015, Securitized Asset Funding 2011-2, Ltd., entité d'investissement ad hoc affiliée à Cerberus Capital Management L.P. (Cerberus), a intenté auprès de la Cour fédérale de New York une action contre la CIBC, réclamant des dommages-intérêts non précisés d'« au moins plusieurs centaines de millions de dollars ». Le recours vise deux transactions datant de 2008 et de 2011 dans le cadre desquelles la CIBC a émis un billet et un certificat à recours limité à Cerberus, ce qui a réduit considérablement l'exposition de la CIBC au marché immobilier résidentiel américain. Les demandeurs prétendent que la CIBC a violé les conditions de son contrat avec Cerberus en omettant de calculer adéquatement et d'effectuer deux séries de versements venus à échéance en vertu du billet de 2008 et du certificat de 2011.

En novembre 2015, Cerberus s'est désistée de l'action qu'elle avait intentée devant la Cour fédérale, pour ensuite déposer une nouvelle action comportant les mêmes réclamations auprès de la Cour de l'État de New York. En janvier 2016, la CIBC a signifié sa réponse et demande reconventionnelle. En mars 2016, Cerberus a déposé une requête en jugement sommaire et a demandé la suspension des interrogatoires préalables. En avril 2016, la Cour a ordonné aux parties de commencer les interrogatoires préalables. En avril 2018, la Cour a rejeté la requête en jugement sommaire des demandeurs. Ceux-ci ont fait appel de cette décision, et leur appel a été entendu en novembre 2018. En décembre 2018, la Cour d'appel a confirmé la décision du tribunal de première instance de rejeter la requête en jugement sommaire déposée par les demandeurs.

Recours collectifs contre Valeant :

Catucci v. Valeant Pharmaceuticals International Inc., et al.

Potter v. Valeant Pharmaceuticals International Inc., et al.

En mars 2016, un projet d'action collective a été déposé devant la Cour supérieure du Québec au nom des acheteurs d'actions de Valeant Pharmaceuticals International Inc. contre l'émetteur, ses dirigeants et ses administrateurs, ses auditeurs et le syndicat de prise ferme de six appels publics à l'épargne réalisés entre 2013 et 2015. CIBC World Markets Corp. faisait partie du syndicat de prise ferme de trois de ces appels publics à l'épargne (prise ferme de 1,5 % d'un placement de 1,6 G\$ US en juin 2013, de 1,5 % d'un placement de 900 M\$ US en décembre 2013 et de 0,625 % d'un placement de 5,25 G\$ US et de 1,5 G\$ en mars 2015). Le projet d'action collective allégué que Valeant et les autres défendeurs ont fait de fausses déclarations, y compris dans les prospectus visant les appels publics à l'épargne, sur les relations de Valeant avec diverses « pharmacies spécialisées » qui agissaient prétendument de façon inappropriée dans le cadre de la distribution des produits de Valeant, ce qui a fait gonfler artificiellement les résultats d'exploitation, les produits et le cours de l'action de Valeant pendant la période concernée. En juillet 2016, un projet de recours collectif similaire (Potter v. Valeant Pharmaceuticals International Inc., et al.) a été déposé devant la Cour fédérale du New Jersey.

La demande d'autorisation d'action collective dans *Catucci* et une requête en rejet dans *Potter* ont été entendues en avril 2017. En septembre 2017, la Cour a autorisé l'action collective dans *Catucci*. Les défendeurs ont demandé la permission d'en appeler de la décision autorisant l'action collective, et leur requête a été rejetée en décembre 2017. Dans *Potter*, la Cour a rejeté le recours contre les preneurs fermes, sans préjudice au droit des demandeurs de faire valoir à nouveau leurs allégations. En novembre 2020, l'action collective dans *Catucci* a été réglée. Les preneurs fermes n'ont pas pris part au règlement.

Pilon c. Banque Amex du Canada et al.

En janvier 2018, un projet d'action collective a été présenté au Québec contre la CIBC et plusieurs autres institutions financières. Il est allégué que les défenderesses ont violé la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec et la *Loi sur les banques* quand elles ont unilatéralement augmenté la limite de crédit sur les cartes de crédit des membres du groupe. La demande vise le remboursement de tous les frais de dépassement de limite facturés aux clients du Québec à compter de janvier 2015, ainsi que des dommages-intérêts punitifs de 500 \$ pour chaque membre du groupe. La demande d'autorisation d'exercer une action collective a été entendue en avril 2019. En août 2019, le tribunal a rejeté cette demande. L'appel interjeté par la demanderesse de la décision rejetant sa demande devrait être entendu en février 2021.

Recours collectifs relatifs aux renseignements personnels des clients de Simplii

Bannister v. CIBC (auparavant John Doe v. CIBC)

Steinman v. CIBC

En juin 2018, deux projets de recours collectifs ont été déposés devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre la CIBC au nom de clients de Financière Simplii qui alléguent que leurs renseignements personnels ont été divulgués par suite d'un incident lié à la sécurité survenu en mai 2018. Selon les demandeurs, Financière Simplii n'aurait pas protégé adéquatement les renseignements personnels de ses clients. Le projet de recours collectif dans *Bannister* vise à obtenir des dommages-intérêts totalisant environ 550 M\$, tandis que celui dans *Steinman*, qui a été suspendu, visait le versement d'un montant de dommages-intérêts à tous les membres du groupe, plus des dommages-intérêts punitifs de 20 M\$. La motion en certification du recours collectif dans *Bannister* qui devait être entendue en décembre 2019 a été reportée.

Recours collectifs relatifs aux courtiers exécutants

Pozgaj v. CIBC et Compagnie Trust CIBC

Frayce v. BMO Investorline Inc. et al.

Michaud v. BBS Securities Inc. et al.

En septembre 2018, un projet de recours collectif (*Pozgaj*) a été déposé devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre la CIBC et Compagnie Trust CIBC. Il y est allégué que les défenderesses n'auraient pas dû verser de commissions de suivi sur les Fonds mutuels CIBC aux courtiers fournissant des services d'exécution d'ordres sans conseils (courtiers exécutants). Le recours est intenté au nom de toutes les personnes qui détenaient des parts des Fonds mutuels CIBC par l'intermédiaire de courtiers exécutants et vise des dommages-intérêts de 200 M\$.

En 2020, deux projets de recours collectifs ont été déposés devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (*Frayce*) et la Cour suprême de la Colombie-Britannique (*Michaud*) contre Services Investisseurs CIBC inc. et plusieurs autres courtiers. Il est allégué que les défendeurs n'auraient pas dû recevoir ni accepter de commissions de suivi pour des services et conseils sur des fonds communs de placement achetés par l'intermédiaire de leurs courtiers exécutants respectifs. Le recours est intenté au nom de toutes les personnes qui ont acheté des parts de fonds mutuels par l'intermédiaire de courtiers exécutants appartenant à un ou plusieurs des défendeurs, et des dommages-intérêts compensatoires et exemplaires d'un montant non précisé sont réclamés. La motion en certification du recours collectif dans *Frayce* doit être entendue en décembre 2021.

York County on Behalf of the County of York Retirement Fund v. Rambo, et al.

En février 2019, une demande de recours collectif a été déposée devant la Cour de district des États-Unis pour le district Nord de la Californie contre les administrateurs et certains dirigeants de Pacific Gas and Electric Company (PG&E) ainsi que les preneurs fermes de diverses séries de billets de premier rang de PG&E émis dans le cadre d'opérations de placement réalisées de mars 2016 à avril 2018 et visant des billets d'un capital total d'environ 4 G\$ US. CIBC World Markets Corp., qui faisait partie du syndicat de prise ferme d'une de ces opérations de placement, a souscrit et placé 6 % des billets de premier rang d'un montant de 650 M\$ US émis en décembre 2016. Deux tranches de billets avaient été émises dans le cadre de ce placement : une première tranche de 400 M\$ US de billets de premier rang d'une durée de 30 ans venant à échéance en décembre 2046 et une seconde tranche de 250 M\$ US de billets à taux variables d'une durée de un an qui sont venus à échéance et ont été remboursés en novembre 2017.

Selon ce qui est allégué dans la demande d'action collective, les documents d'information relatifs aux opérations de placement des billets comportaient des informations fausses ou trompeuses ou omettaient de présenter des faits importants, notamment en ce qui concerne le non-respect par PG&E de divers règlements de sécurité et programmes et exigences en matière de gestion de la végétation, en plus de sous-estimer le rôle que l'équipement de PG&E aurait pu jouer dans de nombreux incendies en Californie, y compris avant les feux de forêt survenus en Californie en 2017 et en 2018. En octobre 2019, les défendeurs ont déposé une motion en rejet.

Pope v. CIBC et Compagnie Trust CIBC

En août 2020, un projet de recours collectif a été déposé devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique contre la CIBC et Compagnie Trust CIBC. Il est allégué que les défenderesses ont fait des déclarations inexactes quant à leur stratégie de placement et ont facturé aux porteurs de parts des honoraires excessifs relativement au Fonds d'actions canadiennes CIBC et à certains fonds de portefeuille de la CIBC. Le recours collectif est intenté au nom de toutes les personnes qui détiennent ou ont détenu des parts de ces fonds et des dommages-intérêts compensatoires et exemplaires d'un montant non précisé sont réclamés.

Provisions pour procédures judiciaires

Le tableau suivant présente les variations de nos provisions pour procédures judiciaires :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019
Solde au début de l'exercice	67 \$	40 \$
Nouvelles provisions comptabilisées	92	39
Moins :		
Montants engagés et imputés au titre des provisions existantes	(5)	(8)
Reprises des montants inutilisés	(3)	(4)
Solde à la fin de l'exercice	151 \$	67 \$

Restructuration

Au cours du premier trimestre de 2020, nous avons comptabilisé des charges de restructuration de 339 M\$ dans Siège social et autres relativement aux efforts soutenus visant à transformer la structure de coûts et à simplifier les activités de la Banque. Les charges sont essentiellement liées à des indemnités de départ et aux coûts connexes et ont été comptabilisées dans les Charges autres que d'intérêts – Salaires et avantages du personnel.

Le tableau suivant présente les variations des provisions liées à la restructuration :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019
Solde au début de l'exercice	26 \$	71 \$
Nouvelles provisions comptabilisées	370	–
Moins :		
Montants engagés et imputés au titre des provisions existantes	(152)	(45)
Reprises des montants inutilisés	(22)	–
Solde à la fin de l'exercice	222 \$	26 \$

Le montant de 222 M\$ comptabilisé représente notre meilleure estimation, au 31 octobre 2020, du montant requis pour régler l'obligation, y compris les obligations liées aux paiements en cours découlant de la restructuration.

Note 24 | Concentration du risque de crédit

Il peut exister une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre de contreparties présentent des caractéristiques économiques similaires ou sont situées dans la même région géographique. Les changements d'ordre économique, politique ou autre pourraient influencer de la même façon sur la capacité de ces contreparties de respecter leurs obligations contractuelles.

Les montants du risque de crédit associé à nos instruments financiers au bilan et hors bilan sont résumés dans le tableau suivant :

Risque de crédit par pays où le risque final est assumé

En millions de dollars, aux 31 octobre	2020				2019			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Au bilan								
Principaux actifs ^{1, 2, 3}	512 542 \$	151 337 \$	70 945 \$	734 824 \$	444 317 \$	120 286 \$	55 844 \$	620 447 \$
Hors bilan								
Ententes relatives au crédit								
Institutions financières	48 236 \$	13 482 \$	12 737 \$	74 455 \$	47 815 \$	13 526 \$	12 318 \$	73 659 \$
Gouvernements	9 860	10	7	9 877	9 208	10	14	9 232
Services bancaires de détail	142 351	554	434	143 339	130 544	510	432	131 486
Entreprises	70 130	30 839	8 452	109 421	61 228	28 907	8 266	98 401
	270 577 \$	44 885 \$	21 630 \$	337 092 \$	248 795 \$	42 953 \$	21 030 \$	312 778 \$

- 1) Les principaux actifs se composent de l'encaisse et des dépôts auprès d'autres banques, des prêts et des acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, des valeurs mobilières, des valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres et des dérivés.
- 2) Comprennent 497,3 G\$ en dollars canadiens (426,0 G\$ en 2019) et 237,5 G\$ en monnaies étrangères (194,4 G\$ en 2019).
- 3) Aucun secteur d'activité ni aucune administration étrangère n'a compté pour plus de 10 % des prêts et des acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, à l'exception des États-Unis qui comptaient pour 13 % des prêts et des acceptations au 31 octobre 2020 (12,1 % en 2019).

Se reporter à la note 13 pour les dérivés par pays et par type de contrepartie qui assume le risque final. En outre, se reporter à la note 22 pour plus de précisions sur les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon.

Pour plus de précisions au sujet de notre risque de crédit, se reporter également aux parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque.

Note 25 | Transactions entre parties liées

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹, leurs proches parents et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint. Les parties liées comprennent également les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Les filiales de la CIBC étant consolidées, les transactions conclues avec ces entités ont été éliminées et ne sont pas présentées à titre de transactions entre parties liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt privilégiés appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC.

Principaux dirigeants et personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens

Au 31 octobre 2020, les prêts consentis aux principaux dirigeants¹ et leurs proches parents, ainsi qu'aux entités sur lesquelles ils exercent le contrôle ou le contrôle conjoint s'élevaient à 139 M\$ (239 M\$ en 2019), les lettres de crédit et les cautionnements totalisaient 2 M\$ (4 M\$ en 2019) et les engagements de crédit inutilisés atteignaient 65 M\$ (72 M\$ en 2019).

Ces soldes à payer ne sont généralement pas garantis, et pour les exercices clos les 31 octobre 2020 et 2019, nous n'avons comptabilisé aucune dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux relativement à ces montants.

- 1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil (désignés comme les « administrateurs ») et du Comité de direction et certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) (collectivement désignés comme les « dirigeants »). Les membres du conseil qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.

Rémunération des principaux dirigeants

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2020		2019	
	Administrateurs	Dirigeants	Administrateurs	Dirigeants
Avantages à court terme ¹	3 \$	18 \$	3 \$	23 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	–	3	–	3
Avantages fondés sur des actions ²	1	30	2	38
Prestations de cessation d'emploi	–	4	–	–
Total de la rémunération	4 \$	55 \$	5 \$	64 \$

- 1) Comprennent les salaires, les avantages prévus par la loi et les avantages non prévus par la loi à payer aux dirigeants, ainsi que les honoraires à verser aux administrateurs au cours de l'exercice. Comprennent également les montants au titre des régimes d'encouragement annuels à payer aux dirigeants selon la comptabilité de caisse.
- 2) Comprennent les montants à leurs justes valeurs à la date d'attribution des droits consentis au cours de l'exercice.

Pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées, se reporter aux notes suivantes :

Régimes de paiements fondés sur des actions

Pour plus de précisions sur les régimes offerts aux administrateurs et aux dirigeants, se reporter à la note 18.

Régimes au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées entre la CIBC et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, se reporter à la note 19.

Entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Pour plus de précisions sur nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, se reporter à la note 26.

Note 26 | Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence

Coentreprises

La CIBC est un partenaire de coentreprise à parts égales avec The Bank of New York Mellon dans deux coentreprises : Compagnie Trust CIBC Mellon et Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon, qui offrent des services de fiducie et des services liés aux actifs, les deux au Canada. Au 31 octobre 2020, la valeur comptable de nos placements dans les coentreprises s'établissait à 587 M\$ (529 M\$ en 2019) et était comprise dans Siège social et autres.

Au 31 octobre 2020, les prêts aux coentreprises étaient de néant (néant en 2019), et les engagements de crédit inutilisés totalisaient 164 M\$ (128 M\$ en 2019).

La CIBC, The Bank of New York Mellon et CIBC Mellon ont conjointement et solidairement indemnisé les clients des coentreprises à l'égard des opérations de prêt de valeurs. Pour plus de précisions, se reporter à la note 22.

Il n'y a eu aucune quote-part non comptabilisée des pertes de coentreprises, pour l'exercice ou de façon cumulative. En 2020 et 2019, aucune de nos coentreprises n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de distributions, ou de rembourser des prêts ou avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les coentreprises comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Résultat net	67 \$	88 \$	106 \$
Autres éléments du résultat global	43	45	(12)
Total du résultat global	110 \$	133 \$	94 \$

Entreprises associées

Au 31 octobre 2020, la valeur comptable totale de nos placements dans des entreprises associées s'établissait à 71 M\$ (57 M\$ en 2019). Ceux-ci comprenaient des placements dans des entreprises associées cotées d'une valeur comptable de 10 M\$ (9 M\$ en 2019) et d'une juste valeur de 10 M\$ (9 M\$ en 2019), ainsi que des placements dans des entreprises associées non cotées d'une valeur comptable de 61 M\$ (48 M\$ en 2019) et d'une juste valeur de 83 M\$ (76 M\$ en 2019). De la valeur comptable totale de nos placements dans des entreprises associées, un montant de 10 M\$ (5 M\$ en 2019) était inclus dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, un montant de 37 M\$ (33 M\$ en 2019) dans Marchés des capitaux et un montant de 24 M\$ (19 M\$ en 2019) dans Siège social et autres.

Au 31 octobre 2020, les prêts aux coentreprises étaient de néant (néant en 2019), et les engagements de crédit inutilisés totalisaient 79 M\$ (79 M\$ en 2019). Nous avons aussi pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de néant (néant en 2019) dans nos entreprises associées.

Il n'y a eu aucune quote-part non comptabilisée des pertes des entreprises associées, pour l'exercice ou de façon cumulative. En 2020 et 2019, aucune de nos entreprises associées n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de distributions, ou de rembourser des prêts ou avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les entreprises associées comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018
Résultat net	12 \$	4 \$	15 \$
Autres éléments du résultat global	1	(1)	(7)
Total du résultat global	13 \$	3 \$	8 \$

Note 27 | Principales filiales

La liste suivante présente les principales filiales de la CIBC. Sauf indication contraire, la CIBC détient directement ou indirectement 100 % des actions avec droit de vote.

En millions de dollars, aux 31 octobre 2020

Nom de la filiale ¹	Adresse du siège social ou du bureau principal	Valeur comptable des actions détenues par la CIBC ²
Canada et États-Unis		
Gestion d'actifs CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	444 \$
CIBC BA Limited	Toronto, Ontario, Canada	— ³
CIBC Bancorp USA Inc.	Chicago, Illinois, États-Unis	9 077
Canadian Imperial Holdings Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC World Markets Corp.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Bank USA	Chicago, Illinois, États-Unis	
CIBC Private Wealth Group, LLC	Atlanta, Géorgie, États-Unis	
CIBC Delaware Trust Company	Wilmington, Delaware, États-Unis	
CIBC National Trust Company	Atlanta, Géorgie, États-Unis	
CIBC Private Wealth Advisors, Inc.	Chicago, Illinois, États-Unis	
Services Investisseurs CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	25
Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée	Toronto, Ontario, Canada	23
Hypothèques CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	230
Placements CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	2
Compagnie Trust CIBC	Toronto, Ontario, Canada	591
Marchés mondiaux CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	306
CIBC Wood Gundy Services financiers inc.	Toronto, Ontario, Canada	
CIBC Wood Gundy Services financiers (Québec) inc.	Montréal, Québec, Canada	
INTRIA Items Inc.	Mississauga, Ontario, Canada	100
International		
CIBC Australia Ltd	Sydney, New South Wales, Australie	19
CIBC Capital Markets (Europe) S.A.	Luxembourg	550
CIBC Cayman Holdings Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	1 742
CIBC Cayman Bank Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Cayman Capital Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Cayman Reinsurance Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Investment (Cayman) Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	2 820
FirstCaribbean International Bank Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC Bank and Trust Company (Cayman) Limited (91,7 %)	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Fund Administration Services (Asia) Limited (91,7 %)	Hong Kong, Chine	
FirstCaribbean International Bank (Bahamas) Limited (87,3 %)	Nassau, Bahamas	
Sentry Insurance Brokers Ltd. (87,3 %)	Nassau, Bahamas	
FirstCaribbean International Bank (Barbados) Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
FirstCaribbean International Finance Corporation (Leeward & Windward) Limited (91,7 %)	Castries, Ste-Lucie	
FirstCaribbean International Securities Limited (91,7 %)	Kingston, Jamaïque	
FirstCaribbean International Bank (Cayman) Limited (91,7 %)	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
FirstCaribbean International Finance Corporation (Netherlands Antilles) N. V. (91,7 %)	Curaçao, Antilles Néerlandaises	
FirstCaribbean International Bank (Curacao) N. V. (91,7 %)	Curaçao, Antilles Néerlandaises	
FirstCaribbean International Bank (Jamaica) Limited (91,7 %)	Kingston, Jamaïque	
FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited (91,7 %)	Maraval, Port of Spain, Trinité-et-Tobago	
FirstCaribbean International Trust Company (Bahamas) Limited (91,7 %)	Nassau, Bahamas	
FirstCaribbean International Wealth Management Bank (Barbados) Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC World Markets (Japan) Inc.	Tokyo, Japon	48

1) Chaque filiale est constituée en société ou structurée en vertu des lois de l'État ou du pays où se trouve son bureau principal, sauf dans le cas de Canadian Imperial Holdings Inc., CIBC inc., CIBC Capital Corporation, CIBC World Markets Corp., CIBC Private Wealth Group, LLC, CIBC Private Wealth Advisors, Inc., et CIBC Bancorp USA Inc., qui ont été constituées en société ou structurées en vertu des lois du Delaware, États-Unis, de CIBC National Trust Company, qui a été constituée en vertu des lois des États-Unis, et de CIBC World Markets (Japan) Inc. qui a été constituée en société à la Barbade.

2) La valeur comptable des actions des filiales est indiquée au coût et peut comprendre des actions ordinaires et des actions privilégiées sans droit de vote. Ces montants sont éliminés au moment de la consolidation.

3) La valeur comptable des actions détenues par la CIBC est inférieure à 1 M\$.

Outre ce qui précède, nous consolidons certaines entités structurées sur lesquelles nous exerçons le contrôle. Pour plus de précisions, se reporter à la note 7.

Note 28 | Instruments financiers – informations à fournir

Certaines informations à fournir exigées par l'IFRS 7 sont comprises dans les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque, comme l'autorise la norme. Le tableau suivant présente un recouplement de ces informations contenues dans le rapport de gestion.

Description	Section
Pour chaque type de risque lié aux instruments financiers, une entité doit présenter : son exposition aux risques et comment ils se présentent; les objectifs, les politiques et les processus utilisés pour la gestion des risques; les méthodes utilisées pour mesurer les risques et la description des garanties.	Vue d'ensemble Risque de crédit Risque de marché Risque de liquidité Risque opérationnel Risques juridiques et de réputation Risque lié au comportement Risque lié à la conformité réglementaire
Risque de crédit : exposition brute au risque de crédit; qualité de crédit; concentration du risque.	Risque de crédit
Risque de marché : portefeuilles de négociation – valeur à risque (VAR); VAR en situation de crise; exigences supplémentaires liées aux risques; portefeuilles autres que de négociation – risque de taux d'intérêt; risque de change; risque lié aux actions.	Risque de marché
Risque de liquidité : actifs liquides; échéance des actifs et des passifs financiers; engagements de crédit.	Risque de liquidité

Nous avons présenté des informations quantitatives relatives au risque de crédit conformément aux directives de Bâle à la section Risque de crédit du rapport de gestion. Le tableau ci-après présente les catégories des expositions au bilan assujetties au cadre de gestion du risque de crédit tel qu'il est présenté dans la ligne directrice Normes de fonds propres publiée par le BSIF, selon les différentes approches de Bâle, en fonction de la valeur comptable de ces expositions dans nos états financiers consolidés. Le cadre de gestion du risque de crédit comprend les expositions au risque de crédit de contrepartie découlant des dérivés de gré à gré, des transactions assimilées à des mises en pension de titres et des transactions réglées par l'intermédiaire de contreparties centrales, ainsi que les expositions de titrisation. Les éléments non assujettis au cadre de gestion du risque de crédit comprennent des expositions assujetties au cadre du risque de marché, des montants qui ne sont pas assujettis aux exigences en matière de fonds propres ou qui sont déduits des fonds propres, ainsi que des montants liés aux filiales d'assurance de la CIBC, lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire.

En millions de dollars, aux 31 octobre		Approche NI avancée	Approche standard	Autre risque de crédit ¹	Montant total assujetti au risque de crédit	Non assujetti au risque de crédit	Total au bilan consolidé
2020	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	50 407 \$	10 207 \$	1 822 \$	62 436 \$	82 \$	62 518 \$
	Valeurs mobilières	91 099	11 961	–	103 060	45 986	149 046
	Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	8 543	4	–	8 547	–	8 547
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	65 595	–	–	65 595	–	65 595
	Prêts	363 425	44 087	1 138	408 650	1 672	410 322
	Provision pour pertes sur créances	(2 600)	(940)	–	(3 540)	–	(3 540)
	Dérivés	32 600	130	–	32 730	–	32 730
	Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 606	–	–	9 606	–	9 606
	Autres actifs	15 518	462	7 739	23 719	11 008	34 727
	Total du risque de crédit	634 193 \$	65 911 \$	10 699 \$	710 803 \$	58 748 \$	769 551 \$
2019	Total du risque de crédit	535 483 \$	52 605 \$	8 671 \$	596 759 \$	54 845 \$	651 604 \$

1) Comprend les expositions au risque de crédit découlant d'autres actifs qui sont soumises au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas incluses dans les approches NI ou standard, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières et les montants inférieurs aux seuils de déduction en capital qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

Note 29 | Compensation des actifs et des passifs financiers

Le tableau suivant présente les montants qui ont été compensés au bilan consolidé conformément aux exigences de l'IAS 32, *Instruments financiers* : *Présentation*, ainsi que les montants qui sont assujettis à des accords de compensation exécutoires, mais qui ne sont pas admissibles à la compensation au bilan consolidé, soit parce que nous ne jouissons pas actuellement d'un droit juridiquement exécutoire d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, soit parce que nous n'avons pas l'intention de régler d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Actifs financiers

En millions de dollars, aux 31 octobre	Montants assujettis à des accords de compensation exécutoires						Montants non assujettis à des accords de compensation exécutoires ⁴	Montants nets présentés au bilan consolidé
	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts compensés au bilan consolidé ¹	Montants nets	Montants connexes non compensés au bilan consolidé				
				Instruments financiers ²	Biens donnés en garantie ³	Montants nets		
2020 Dérivés	59 024 \$	(29 989)\$	29 035 \$	(19 347)\$	(5 170)\$	4 518 \$	3 695 \$	32 730 \$
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	8 547	–	8 547	–	(8 267)	280	–	8 547
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	68 335	(2 740)	65 595	–	(65 178)	417	–	65 595
	135 906 \$	(32 729)\$	103 177 \$	(19 347)\$	(78 615)\$	5 215 \$	3 695 \$	106 872 \$
2019 Dérivés	42 156 \$	(21 206)\$	20 950 \$	(14 572)\$	(3 888)\$	2 490 \$	2 945 \$	23 895 \$
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 664	–	3 664	–	(3 588)	76	–	3 664
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	59 131	(3 020)	56 111	–	(55 721)	390	–	56 111
	104 951 \$	(24 226)\$	80 725 \$	(14 572)\$	(63 197)\$	2 956 \$	2 945 \$	83 670 \$

Passifs financiers

En millions de dollars, aux 31 octobre	Montants assujettis à des accords de compensation exécutoires						Montants non assujettis à des accords de compensation exécutoires ⁴	Montants nets présentés au bilan consolidé
	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts compensés au bilan consolidé ¹	Montants nets	Montants connexes non compensés au bilan consolidé				
				Instruments financiers ²	Biens donnés en garantie ³	Montants nets		
2020 Dérivés	56 461 \$	(29 989)\$	26 472 \$	(19 347)\$	(5 883)\$	1 242 \$	4 036 \$	30 508 \$
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 824	–	1 824	–	(1 719)	105	–	1 824
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	74 393	(2 740)	71 653	–	(71 368)	285	–	71 653
	132 678 \$	(32 729)\$	99 949 \$	(19 347)\$	(78 970)\$	1 632 \$	4 036 \$	103 985 \$
2019 Dérivés	43 941 \$	(21 206)\$	22 735 \$	(14 572)\$	(6 840)\$	1 323 \$	2 378 \$	25 113 \$
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 822	–	1 822	–	(1 779)	43	–	1 822
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	54 821	(3 020)	51 801	–	(51 343)	458	–	51 801
	100 584 \$	(24 226)\$	76 358 \$	(14 572)\$	(59 962)\$	1 824 \$	2 378 \$	78 736 \$

- 1) Comprennent les montants liés aux instruments financiers qui sont admissibles à la compensation. Les dérivés réglés par l'intermédiaire de la CME sont considérés comme réglés à la valeur du marché et non comme garantis à la valeur du marché. Les dérivés réglés à la valeur du marché sont réglés quotidiennement, ce qui donne lieu à la décomptabilisation des montants connexes plutôt que leur compensation. Ainsi, les montants réglés à la valeur du marché ne sont pas considérés comme assujettis à des accords de compensation exécutoires. Sans cette modification, un montant de 964 M\$ au 31 octobre 2020 (355 M\$ en 2019) lié aux dérivés réglés par l'intermédiaire de la CME serait autrement considéré comme compensé au bilan consolidé.
- 2) Comprennent les montants assujettis à la compensation en vertu d'accords de compensation exécutoires, tels que les accords de l'ISDA, les accords d'échange ou de compensation de dérivés conclus avec des contreparties, les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres. En vertu de tels accords, toutes les transactions en cours régies par l'accord pertinent peuvent être compensées en cas de défaut ou si un autre événement prédéterminé se produit.
- 3) Les garanties reçues et les biens donnés en garantie sont présentés à la juste valeur, mais sont limités à l'exposition nette du bilan afin de ne pas y inclure tout surdimensionnement.
- 4) Comprennent des droits contractuels de compensation qui supposent un degré d'incertitude selon les lois du territoire visé, des dérivés négociés en Bourse et des dérivés réglés à la valeur du marché.

Les accords de compensation et de garantie présentés ci-dessus ainsi que les autres stratégies d'atténuation du risque de crédit utilisées par la CIBC sont expliqués plus en détail à la section Risque de crédit du rapport de gestion. Certaines valeurs obtenues en garantie sont assorties d'une restriction et ne peuvent être vendues ni être cédées à nouveau en garantie.

Note 30 | Produits d'intérêts et charges d'intérêts

Le tableau ci-après présente les produits d'intérêts et charges d'intérêts consolidés par catégorie comptable.

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre		Produits	Charges
		d'intérêts	d'intérêts
2020	Évaluation au coût amorti ^{1,2}	15 055 \$	6 062 \$
	Titres de créance évalués à la JVAERG ¹	685	s. o.
	Autres ³	1 782	416
	Total	17 522 \$	6 478 \$
2019	Évaluation au coût amorti ^{1,2}	17 871 \$	9 824 \$
	Titres de créance évalués à la JVAERG ¹	960	s. o.
	Autres ³	1 866	322
	Total	20 697 \$	10 146 \$
2018	Évaluation au coût amorti ^{1,2}	15 275 \$	7 139 \$
	Titres de créance évalués à la JVAERG ¹	749	s. o.
	Autres ³	1 481	301
	Total	17 505 \$	7 440 \$

- 1) Les produits d'intérêts relatifs aux instruments financiers qui sont évalués au coût amorti et aux titres de créances qui sont évalués à la JVAERG sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.
 - 2) Comprend, depuis le 1^{er} novembre 2019, les produits d'intérêts sur les actifs associés à des contrats de sous-location et les charges d'intérêts sur les obligations locatives selon l'IFRS 16.
 - 3) Comprend les produits d'intérêts et les charges d'intérêts ainsi que le revenu de dividendes relatifs aux instruments financiers qui sont obligatoirement évalués et désignés à la JVRN, et aux titres de participation désignés à la JVAERG.
- s. o. Sans objet.

Note 31 | Informations sectorielles et géographiques

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégique : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux. Ces unités d'exploitation stratégique sont appuyées par Siège social et autres.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, offre aux particuliers et aux entreprises au Canada des conseils, des produits et des services financiers par l'entremise de centres bancaires, de même qu'au moyen de canaux directs, mobiles ou d'accès à distance.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires et des services de gestion des avoirs aux sociétés du marché intermédiaire, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée de partout au Canada, ainsi que des services de gestion d'actifs aux investisseurs institutionnels.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, offre des services bancaires commerciaux et des services de gestion privée de patrimoine aux États-Unis ainsi que des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises dans quatre marchés du Midwest américain. Ses activités sont axées sur les sociétés du marché intermédiaire et les sociétés de taille moyenne, ainsi que sur les familles à valeur nette élevée.

Marchés des capitaux offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services consultatifs et d'exécution en placement, des solutions de services financiers aux entreprises et des services de recherche de premier plan aux grandes entreprises, aux clients commerciaux, aux gouvernements et à des clients institutionnels à l'échelle mondiale.

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Technologie, Infrastructure et Innovation, Gestion du risque, Personnel, Culture et marque, Finance et Stratégie de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. La majorité des coûts fonctionnels et des coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement à l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Répartition aux unités d'exploitation

Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont habituellement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique.

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers des unités d'exploitation stratégique. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégique se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégique en termes de produits. Conformément aux modifications mentionnées dans la section Modifications apportées à nos secteurs d'activité, le coût de financement établi en fonction du marché prend en compte les coûts inhérents au maintien de fonds propres réglementaires suffisants à l'appui des exigences propres à nos activités, y compris le coût des actions privilégiées. Lorsque les risques de taux d'intérêt et de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'un transfert à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Les résultats financiers non répartis liés aux activités de trésorerie sont présentés dans Siège social et autres, à l'exception de certaines activités de trésorerie de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, qui sont présentées dans cette unité d'exploitation stratégique. Le capital est attribué aux unités d'exploitation stratégique de façon à évaluer constamment les coûts et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégique. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Comme il a été mentionné dans la section Modifications apportées à nos secteurs d'activité, depuis le 1^{er} novembre 2019, le capital est attribué aux unités d'exploitation stratégique sur la base du montant estimé des fonds propres réglementaires requis pour soutenir leurs activités. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de transfert afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion de la répartition selon le responsable du produit-segment client-canal de distribution pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégique Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes dans le traitement des transferts internes entre les secteurs d'activité relatifs aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi. Périodiquement, les taux des commissions de vente, de renouvellement et de suivi versés aux segments de clients pour certains produits et services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts des groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique selon des critères et des méthodes appropriés. La base de répartition est passée en revue périodiquement pour faire état des changements dans le niveau de soutien offerts aux secteurs d'activités. Les autres frais non directement attribuables aux secteurs d'activité demeurent inclus dans Siège social et autres.

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégique respectives.

Modifications apportées à nos secteurs d'activité

2020

Les modifications suivantes ont été apportées au cours du premier trimestre de 2020 :

- Nous avons modifié notre façon de répartir le capital entre les unités d'exploitation stratégique. Auparavant, nous employons un modèle de capital économique pour attribuer le capital aux unités d'exploitation stratégique. Depuis le 1^{er} novembre 2019, le capital est réparti entre les unités d'exploitation stratégique sur la base du montant estimé des fonds propres réglementaires requis pour soutenir leurs activités.
- La méthode de fixation des prix de transfert utilisée par le groupe Trésorerie a été améliorée pour être mieux adaptée aux modifications apportées à notre méthode de répartition du capital susmentionnée. En parallèle, nous avons apporté d'autres mises à jour et améliorations à la méthode de fixation des prix de transfert de fonds ainsi que des mises à jour mineures à certaines méthodes de répartition.

Les résultats de nos unités d'exploitation stratégique ont été touchés par ces modifications. Les montants des périodes précédentes ont été révisés en conséquence. Ces changements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net consolidé.

Résultats par secteurs d'activité et répartition géographique

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total Établissements CIBC canadiens ¹	États-Unis ¹	Caribes ¹	Autres pays ¹
2020									
Produits nets d'intérêts ²	6 294 \$	1 248 \$	1 433 \$	1 910 \$	159 \$	11 044 \$	8 449 \$	1 583 \$	890 \$
Produits autres que d'intérêts ^{3, 4}	2 194	2 873	621	1 577	432	7 697	5 243	1 167	616
Total des produits	8 488	4 121	2 054	3 487	591	18 741	13 692	2 750	1 506
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	1 219	303	487	281	199	2 489	1 648	623	199
Amortissement et perte de valeur ⁵	230	30	126	10	915	1 311	805	174	312
Autres charges autres que d'intérêts	4 373	2 149	1 007	1 624	898	10 051	7 991	1 336	530
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	2 666	1 639	434	1 572	(1 421)	4 890	3 248	617	465
Impôt sur le résultat ²	704	437	54	441	(538)	1 098	700	165	89
Résultat net (perte nette)	1 962 \$	1 202 \$	380 \$	1 131 \$	(883)\$	3 792 \$	2 548 \$	452 \$	376 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :									
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	2 \$	2 \$	– \$	– \$	2 \$
Actionnaires	1 962	1 202	380	1 131	(885)	3 790	2 548	452	374
Actif moyen⁶	261 956 \$	65 839 \$	55 237 \$	221 117 \$	131 343 \$	735 492 \$	554 787 \$	122 721 \$	33 012 \$
2019⁷									
Produits nets d'intérêts ²	6 372 \$	1 205 \$	1 381 \$	1 253 \$	340 \$	10 551 \$	7 890 \$	1 405 \$	820 \$
Produits autres que d'intérêts ^{3, 4}	2 383	2 822	583	1 707	565	8 060	6 008	1 099	643
Total des produits	8 755	4 027	1 964	2 960	905	18 611	13 898	2 504	1 463
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	896	163	73	153	1	1 286	1 111	173	1
Amortissement et perte de valeur ⁵	96	8	109	4	621	838	508	139	181
Autres charges autres que d'intérêts	4 649	2 098	1 010	1 512	749	10 018	7 985	1 290	556
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 114	1 758	772	1 291	(466)	6 469	4 294	902	725
Impôt sur le résultat ²	825	471	90	337	(375)	1 348	1 008	139	155
Résultat net (perte nette)	2 289 \$	1 287 \$	682 \$	954 \$	(91)\$	5 121 \$	3 286 \$	763 \$	570 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :									
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	25 \$	25 \$	– \$	– \$	25 \$
Actionnaires	2 289	1 287	682	954	(116)	5 096	3 286	763	545
Actif moyen⁶	259 089 \$	62 552 \$	47 495 \$	184 566 \$	86 014 \$	639 716 \$	501 066 \$	99 152 \$	27 086 \$
2018⁷									
Produits nets d'intérêts ²	6 151 \$	1 091 \$	1 231 \$	1 432 \$	160 \$	10 065 \$	7 963 \$	1 204 \$	793 \$
Produits autres que d'intérêts ^{3, 4}	2 444	2 745	529	1 503	548	7 769	6 030	895	567
Total des produits	8 595	3 836	1 760	2 935	708	17 834	13 993	2 099	1 360
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	741	5	79	(30)	75	870	740	57	75
Amortissement et perte de valeur ⁵	98	9	107	4	439	657	469	136	44
Autres charges autres que d'intérêts	4 297	2 058	916	1 488	842	9 601	7 655	1 231	530
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 459	1 764	658	1 473	(648)	6 706	5 129	675	711
Impôt sur le résultat ²	919	478	97	387	(459)	1 422	1 021	288	72
Résultat net (perte nette)	2 540 \$	1 286 \$	561 \$	1 086 \$	(189)\$	5 284 \$	4 108 \$	387 \$	639 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :									
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	17 \$	17 \$	– \$	– \$	17 \$
Actionnaires	2 540	1 286	561	1 086	(206)	5 267	4 108	387	622
Actif moyen⁶	259 131 \$	55 713 \$	41 238 \$	166 231 \$	76 128 \$	598 441 \$	476 224 \$	80 935 \$	31 101 \$

1) Le résultat net et l'actif moyen sont répartis selon le lieu géographique où ils sont comptabilisés.

2) Les produits nets d'intérêts et l'impôt sur le résultat de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de Marchés des capitaux comprennent un ajustement selon la base d'imposition équivalente (BIE) de respectivement néant et 183 M\$ (respectivement 2 M\$ et 177 M\$ en 2019 et respectivement 2 M\$ et 278 M\$ en 2018), les montants équivalents étant compensés dans le secteur Siège social et autres.

3) Les honoraires et commissions compris dans les produits autres que d'intérêts se composent principalement de la rémunération de prise ferme et des honoraires de consultation, des frais sur les dépôts et les paiements, des commissions sur crédit, des honoraires d'administration de cartes, des honoraires de gestion de placements et de garde, des produits tirés des fonds communs de placement et des commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières. La rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation sont principalement générés par Marchés des capitaux, et le solde par Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Les frais sur les dépôts et les paiements proviennent principalement de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et le solde est essentiellement tiré de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et de Siège social et autres. Les commissions sur crédit sont principalement tirées de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Les honoraires d'administration de cartes sont principalement tirés de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et le solde est essentiellement tiré de Siège social et autres. Les honoraires de gestion de placements et de garde sont principalement générés par Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et le solde est essentiellement tiré de Siège social et autres. Les produits tirés des fonds communs de placement sont essentiellement générés par Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières sont principalement tirées de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et le solde est essentiellement tiré de Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

4) Incluent les produits intersectoriels, qui représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur.

5) Comprennent l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, des actifs au titre de droits d'utilisation, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives, des logiciels et autres immobilisations incorporelles, ainsi que du goodwill.

6) Les actifs sont présentés en fonction de moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière, et c'est la mesure examinée par la direction.

7) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications apportées à nos secteurs d'activité.

Le tableau ci-dessous présente une répartition des produits par secteur d'activité :

En millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019 ¹	2018 ¹
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	8 488 \$	8 755 \$	8 595 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada			
Groupe Entreprises	1 663 \$	1 633 \$	1 461 \$
Gestion des avoirs	2 458	2 394	2 375
	4 121 \$	4 027 \$	3 836 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis ²			
Groupe Entreprises ³	1 432 \$	1 353 \$	1 194 \$
Gestion des avoirs	622	611	566
	2 054 \$	1 964 \$	1 760 \$
Marchés des capitaux ²			
Marchés CIBC, réseau mondial	2 143 \$	1 729 \$	1 694 \$
Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement	1 344	1 231	1 241
	3 487 \$	2 960 \$	2 935 \$
Siège social et autres ²			
Services bancaires internationaux	734 \$	798 \$	657 \$
Divers	(143)	107	51
	591 \$	905 \$	708 \$

- 1) Certaines informations des périodes précédentes ont été révisées. Pour plus de précisions, se reporter à la section Modifications apportées à nos secteurs d'activité.
- 2) Les produits de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de Marchés des capitaux comprennent un ajustement selon la BIE de néant et 183 M\$, respectivement (2 M\$ et 177 M\$, respectivement en 2019 et 2 M\$ et 278 M\$, respectivement en 2018), les montants équivalents étant compensés dans le secteur Siège social et autres.
- 3) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée au premier trimestre de 2020. Services bancaires commerciaux comprend dorénavant le secteur Divers, lequel englobe les activités de trésorerie liées à CIBC Bank USA qui visent essentiellement à soutenir le secteur d'activité des services bancaires commerciaux.

Note 32 | Modifications de méthodes comptables futures

Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a publié une version révisée de son *Cadre conceptuel de l'information financière* (Cadre conceptuel). Le Cadre conceptuel définit les concepts fondamentaux qui sont à la base de la préparation et de la présentation des états financiers et oriente l'IASB dans l'élaboration des IFRS. Le Cadre conceptuel permet également aux entités d'élaborer des méthodes comptables lorsqu'aucune IFRS ne s'applique à une transaction donnée et aide de façon plus générale les entités à mieux comprendre et interpréter les normes. Le Cadre conceptuel s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, soit le 1^{er} novembre 2020 en ce qui nous concerne.

Le Cadre conceptuel ne devrait pas avoir une incidence importante sur nos états financiers consolidés.

IFRS 17, Contrats d'assurance (IFRS 17)

L'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), publiée en mai 2017, remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. Le 25 juin 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 17 visant en partie à aider les sociétés à mettre en œuvre la norme. L'IFRS 17 et ses modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, soit un report de deux ans par rapport à la date initiale d'entrée en vigueur, ce qui correspondra au 1^{er} novembre 2023 en ce qui nous concerne. L'IFRS 17 fournit des lignes directrices complètes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir à l'égard de contrats d'assurance que nous émettons et des contrats de réassurance que nous détenons.

Nous continuons à évaluer l'incidence de l'IFRS 17 sur nos états financiers consolidés et à nous préparer en vue de sa mise en œuvre. Nous avons constitué un comité de direction et une équipe de projet à l'appui de la mise en œuvre de l'IFRS 17. L'équipe continue d'évaluer quels seront les changements que nous devons apporter à nos méthodes comptables et actuarielles par suite de l'adoption de l'IFRS 17, y compris les modifications publiées en juin 2020, et de déterminer la solution technologique appropriée à l'appui des nouvelles exigences.

Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modification d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)

En août 2020, l'IASB a publié la Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modification d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16), qui traite des questions qui ont une incidence sur l'information financière lorsqu'un taux existant est remplacé par un taux alternatif et fournit des exigences précises quant aux informations à fournir. Les modifications issues de la phase 2 prévoient des allègements à l'égard des modifications d'actifs financiers et de passifs financiers, des modifications des contrats de location et à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture. Les modifications issues de la phase 2 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Parce que nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de l'IAS 39 portant sur la comptabilité de couverture au moment d'adopter l'IFRS 9, les modifications d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16 s'appliqueront, en ce qui nous concerne, obligatoirement à compter du 1^{er} novembre 2021. L'application anticipée est autorisée. Nous continuons à évaluer l'incidence des modifications sur nos états financiers consolidés.

Revue trimestrielle

Compte de résultat consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, pour les trois mois clos les	2020				2019			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits nets d'intérêts	2 792 \$	2 729 \$	2 762 \$	2 761 \$	2 801 \$	2 694 \$	2 460 \$	2 596 \$
Produits autres que d'intérêts	1 808	1 979	1 816	2 094	1 971	2 038	2 082	1 969
Total des produits	4 600	4 708	4 578	4 855	4 772	4 732	4 542	4 565
Dotation à la provision pour pertes sur créances	291	525	1 412	261	402	291	255	338
Charges autres que d'intérêts	2 891	2 702	2 704	3 065	2 838	2 670	2 588	2 760
Résultat avant impôt sur le résultat	1 418	1 481	462	1 529	1 532	1 771	1 699	1 467
Impôt sur le résultat	402	309	70	317	339	373	351	285
Résultat net	1 016 \$	1 172 \$	392 \$	1 212 \$	1 193 \$	1 398 \$	1 348 \$	1 182 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	1 \$	2 \$	(8)\$	7 \$	8 \$	6 \$	7 \$	4 \$
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres titres de participation	30	31	30	31	32	28	28	23
Porteurs d'actions ordinaires	985	1 139	370	1 174	1 153	1 364	1 313	1 155
Résultat net applicable aux actionnaires	1 015 \$	1 170 \$	400 \$	1 205 \$	1 185 \$	1 392 \$	1 341 \$	1 178 \$

Bilan consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, aux	2020				2019			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Actif								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	62 518 \$	68 422 \$	55 471 \$	20 731 \$	17 359 \$	16 699 \$	14 407 \$	16 572 \$
Valeurs mobilières	149 046	144 344	133 806	129 349	121 310	119 699	121 547	109 027
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	74 142	62 060	71 706	63 904	59 775	55 422	54 085	56 848
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	221 165	216 469	213 254	209 792	208 652	207 531	207 396	207 657
Prêts personnels et cartes de crédit	53 611	53 150	53 541	55 565	56 406	56 321	55 758	55 143
Entreprises et gouvernements	135 546	138 496	147 855	129 539	125 798	123 680	121 815	113 976
Provision pour pertes sur créances	(3 540)	(3 347)	(3 064)	(1 948)	(1 915)	(1 771)	(1 751)	(1 715)
Dérivés	32 730	43 476	40 319	25 251	23 895	24 582	22 103	21 174
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 606	9 689	8 993	9 505	9 167	9 679	9 727	10 011
Autres actifs	34 727	35 786	37 255	30 430	31 157	30 680	29 022	25 954
	769 551 \$	768 545 \$	759 136 \$	672 118 \$	651 604 \$	642 522 \$	634 109 \$	614 647 \$
Passif et capitaux propres								
Dépôts								
Particuliers	202 152 \$	197 409 \$	194 080 \$	182 773 \$	178 091 \$	175 196 \$	174 662 \$	172 836 \$
Entreprises et gouvernements	311 426	311 628	290 800	264 775	257 502	253 976	250 986	239 697
Banques	17 011	16 405	17 497	11 928	11 224	12 650	14 795	13 062
Emprunts garantis	40 151	40 693	41 411	38 423	38 895	39 222	37 097	39 112
Dérivés	30 508	42 875	41 188	25 380	25 113	25 895	22 839	23 337
Acceptations	9 649	9 802	9 051	9 568	9 188	9 740	9 745	10 051
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	89 440	82 765	96 288	76 188	69 258	65 557	65 584	60 576
Autres passifs	22 167	21 047	23 750	19 158	19 069	16 656	17 017	15 731
Titres secondaires	5 712	5 822	4 818	4 695	4 684	5 620	4 171	4 162
Capitaux propres	41 335	40 099	40 253	39 230	38 580	38 010	37 213	36 083
	769 551 \$	768 545 \$	759 136 \$	672 118 \$	651 604 \$	642 522 \$	634 109 \$	614 647 \$

Principales mesures financières

Non audité, aux dates indiquées et pour les trois mois clos les	2020				2019			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires	10,7 %	12,1 %	4,0 %	13,1 %	12,9 %	15,5 %	15,8 %	13,8 %
Rendement de l'actif moyen	0,52 %	0,62 %	0,22 %	0,71 %	0,72 %	0,86 %	0,87 %	0,76 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires (en millions de dollars)	36 762 \$	37 360 \$	37 386 \$	35 671 \$	35 553 \$	35 028 \$	34 091 \$	33 183 \$
Actif moyen (en millions de dollars)	778 933 \$	757 589 \$	725 701 \$	679 531 \$	655 971 \$	648 537 \$	633 556 \$	620 599 \$
Actif moyen/capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	21,2	20,3	19,4	19,0	18,5	18,5	18,6	18,7
Fonds propres et levier								
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	12,1 %	11,8 %	11,3 %	11,3 %	11,6 %	11,4 %	11,2 %	11,2 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	13,6 %	13,0 %	12,5 %	12,5 %	12,9 %	12,7 %	12,6 %	12,7 %
Ratio du total des fonds propres	16,1 %	15,4 %	14,5 %	14,5 %	15,0 %	15,2 %	14,5 %	14,7 %
Ratio de levier	4,7 %	4,6 %	4,5 %	4,3 %	4,3 %	4,3 %	4,3 %	4,2 %
Marge d'intérêts nette	1,43 %	1,43 %	1,55 %	1,62 %	1,69 %	1,65 %	1,59 %	1,66 %
Coefficient d'efficacité	62,9 %	57,4 %	59,1 %	63,1 %	59,5 %	56,4 %	57,0 %	60,5 %

Renseignements sur les actions ordinaires

Non audité, aux dates indiquées et pour les trois mois clos les	2020				2019			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Nombre d'actions en circulation – moyen pondéré de base (en milliers)	446 321	445 416	444 739	445 248	445 357	444 868	444 028	443 033
Par action								
– résultat de base	2,21 \$	2,56 \$	0,83 \$	2,64 \$	2,59 \$	3,07 \$	2,96 \$	2,61 \$
– résultat dilué	2,20	2,55	0,83	2,63	2,58	3,06	2,95	2,60
– dividendes	1,46	1,46	1,46	1,44	1,44	1,40	1,40	1,36
– valeur comptable ¹	84,05	83,17	83,67	81,38	79,87	78,58	77,49	75,11
Cours de clôture de l'action ²	99,38	92,73	82,48	107,92	112,31	103,83	112,81	111,41
Ratio de versement de dividendes	66,2 %	57,1 %	176,0 %	54,6 %	55,6 %	45,7 %	47,3 %	52,2 %

1) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de la période.

2) Cours extrêmes pendant l'exercice et cours de clôture du dernier jour de négociation de l'exercice à la TSX.

Revue statistique des dix dernières années

Compte de résultat consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Produits nets d'intérêts	11 044 \$	10 551 \$	10 065 \$	8 977 \$	8 366 \$	7 915 \$	7 459 \$	7 453 \$	7 326 \$	7 062 \$
Produits autres que d'intérêts	7 697	8 060	7 769	7 303	6 669	5 941	5 904	5 252	5 159	5 373
Total des produits	18 741	18 611	17 834	16 280	15 035	13 856	13 363	12 705	12 485	12 435
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2 489	1 286	870	829	1 051	771	937	1 121	1 291	1 144
Charges autres que d'intérêts	11 362	10 856	10 258	9 571	8 971	8 861	8 512	7 608	7 202	7 486
Résultat avant impôt sur le résultat	4 890	6 469	6 706	5 880	5 013	4 224	3 914	3 976	3 992	3 805
Impôt sur le résultat	1 098	1 348	1 422	1 162	718	634	699	626	689	927
Résultat net	3 792 \$	5 121 \$	5 284 \$	4 718 \$	4 295 \$	3 590 \$	3 215 \$	3 350 \$	3 303 \$	2 878 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	2 \$	25 \$	17 \$	19 \$	20 \$	14 \$	(3)\$	(2)\$	9 \$	11 \$
Porteurs d'actions privilégiées et d'autres titres de participation	122	111	89	52	38	45	87	99	158	177
Porteurs d'actions ordinaires	3 668	4 985	5 178	4 647	4 237	3 531	3 131	3 253	3 136	2 690
Résultat net applicable aux actionnaires	3 790 \$	5 096 \$	5 267 \$	4 699 \$	4 275 \$	3 576 \$	3 218 \$	3 352 \$	3 294 \$	2 867 \$

Bilan consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, aux 31 octobre

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	62 518 \$	17 359 \$	17 691 \$	14 152 \$	14 165 \$	18 637 \$	13 547 \$	6 379 \$	4 727 \$	5 142 \$
Valeurs mobilières	149 046	121 310	101 664	93 419	87 423	74 982	59 542	71 984	65 334	60 295
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	74 142	59 775	48 938	45 418	33 810	33 334	36 796	28 728	28 474	27 479
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	221 165	208 652	207 749	207 271	187 298	169 258	157 526	150 938	150 056	150 509
Prêts personnels et cartes de crédit	53 611	56 406	55 731	53 315	50 373	48 321	47 087	49 213	50 476	50 586
Entreprises et gouvernements	135 546	125 798	109 555	97 766	71 437	65 276	56 075	48 207	43 624	39 663
Provision pour pertes sur créances	(3 540)	(1 915)	(1 639)	(1 618)	(1 691)	(1 670)	(1 660)	(1 698)	(1 860)	(1 803)
Dérivés	32 730	23 895	21 431	24 342	27 762	26 342	20 680	19 947	27 039	28 270
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 606	9 167	10 265	8 824	12 364	9 796	9 212	9 720	10 436	9 454
Autres actifs	34 727	31 157	25 714	22 375	18 416	19 033	16 098	14 588	14 813	14 163
	769 551 \$	651 604 \$	597 099 \$	565 264 \$	501 357 \$	463 309 \$	414 903 \$	398 006 \$	393 119 \$	383 758 \$
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers	202 152 \$	178 091 \$	163 879 \$	159 327 \$	148 081 \$	137 378 \$	130 085 \$	125 034 \$	118 153 \$	116 592 \$
Entreprises et gouvernements	311 426	257 502	240 149	225 622	190 240	178 850	148 793	134 736	125 055	117 143
Banques	17 011	11 224	14 380	13 789	17 842	10 785	7 732	5 592	4 723	4 177
Emprunts garantis	40 151	38 895	42 607	40 968	39 484	39 644	38 783	49 802	52 413	51 308
Dérivés	30 508	25 113	20 973	23 271	28 807	29 057	21 841	19 724	27 091	28 792
Acceptations	9 649	9 188	10 296	8 828	12 395	9 796	9 212	9 721	10 481	9 489
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	89 440	69 258	47 353	43 708	24 550	20 149	23 764	20 313	21 259	21 730
Valeurs mobilières de la Fiducie de capital CIBC ¹	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 678	1 594
Autres passifs	22 167	19 069	18 266	15 305	12 919	12 223	10 932	10 862	11 076	11 704
Titres secondaires	5 712	4 684	4 080	3 209	3 366	3 874	4 978	4 228	4 823	5 138
Participations ne donnant pas le contrôle	181	186	173	202	201	193	164	175	170	164
Capitaux propres applicables aux actionnaires	41 154	38 394	34 943	31 035	23 472	21 360	18 619	17 819	16 197	15 927
	769 551 \$	651 604 \$	597 099 \$	565 264 \$	501 357 \$	463 309 \$	414 903 \$	398 006 \$	393 119 \$	383 758 \$

1) À compter du 1^{er} novembre 2012, la Fiducie de capital CIBC a été déconsolidée.
s. o. Sans objet.

Principales mesures financières

Non audité, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Rendement des capitaux propres	10,0 %	14,5 %	16,6 %	18,3 %	19,9 %	18,7 %	18,3 %	21,4 %	22,2 %	22,2 %
Rendement de l'actif moyen	0,52 %	0,80 %	0,88 %	0,87 %	0,84 %	0,79 %	0,78 %	0,83 %	0,83 %	0,73 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires (en millions de dollars)	36 792 \$	34 467 \$	31 184 \$	25 393 \$	21 275 \$	18 857 \$	17 067 \$	15 167 \$	14 116 \$	12 145 \$
Actif moyen (en millions de dollars)	735 492 \$	639 716 \$	598 441 \$	542 365 \$	509 140 \$	455 324 \$	411 481 \$	403 546 \$	397 155 \$	394 527 \$
Actif moyen/capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	20,0	18,6	19,2	21,4	23,9	24,1	24,1	26,6	28,1	32,5
Fonds propres et levier – Bâle III										
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	12,1 %	11,6 %	11,4 %	10,6 %	11,3 %	10,8 %	10,3 %	9,4 %	s. o.	s. o.
Ratio des fonds propres de première catégorie	13,6 %	12,9 %	12,9 %	12,1 %	12,8 %	12,5 %	12,2 %	11,6 %	s. o.	s. o.
Ratio du total des fonds propres	16,1 %	15,0 %	14,9 %	13,8 %	14,8 %	15,0 %	15,5 %	14,6 %	s. o.	s. o.
Ratio de levier	4,7 %	4,3 %	4,3 %	4,0 %	4,0 %	3,9 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Dispositif de Bâle II										
Ratio des fonds propres de première catégorie ¹	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	13,8 %	14,7 %
Ratio du total des fonds propres ¹	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	17,3 %	18,4 %
Marge d'intérêts nette	1,50 %	1,65 %	1,68 %	1,66 %	1,64 %	1,74 %	1,81 %	1,85 %	1,84 %	1,79 %
Coefficient d'efficacité	60,6 %	58,3 %	57,5 %	58,8 %	59,7 %	63,9 %	63,7 %	59,9 %	57,7 %	60,2 %

1) Les mesures concernant les fonds propres pour l'exercice 2011 ont été calculées selon les PCGR du Canada et n'ont pas été retraitées selon les IFRS.
s. o. Sans objet.

État des variations des capitaux propres consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Solde au début de l'exercice	38 580 \$	35 116 \$	31 237 \$	23 673 \$	21 553 \$	18 783 \$	17 994 \$	16 367 \$	16 091 \$	14 799 \$
Rajustement pour modification de méthode comptable	148¹	6 ²	(91) ³	–	–	–	– ⁴	7 ⁵	(180)	–
Prime à l'achat d'actions ordinaires	(166)	(79)	(313)	–	(209)	(9)	(250)	(422)	(118)	–
Primes aux rachats d'actions privilégiées	–	–	–	–	–	–	–	–	(30)	(12)
Variations du capital-actions										
Actions privilégiées et autres titres de participation	750	575	453	797	–	(31)	(675)	–	(1 050)	(400)
Actions ordinaires	317	348	695	4 522	213	31	29	(16)	393	572
Variations du surplus d'apport	(8)	(11)	(1)	65	(4)	1	(7)	(3)	(8)	(5)
Variations des autres éléments du résultat global	647	122	317	(338)	(248)	933	145	325	(435)	(171)
Résultat net	3 790	5 096	5 267	4 699	4 275	3 576	3 218	3 352	3 294	2 867
Dividendes et distributions										
Actions privilégiées et autres titres de participation	(122)	(111)	(89)	(52)	(38)	(45)	(87)	(99)	(128)	(165)
Actions ordinaires	(2 592)	(2 488)	(2 356)	(2 121)	(1 879)	(1 708)	(1 567)	(1 523)	(1 470)	(1 391)
Participations ne donnant pas le contrôle	(5)	13	(25)	1	8	29	(11)	5	8	(4)
Divers	(4)	(7)	22	(9)	2	(7)	(6)	1	–	1
Solde à la fin de l'exercice	41 335 \$	38 580 \$	35 116 \$	31 237 \$	23 673 \$	21 553 \$	18 783 \$	17 994 \$	16 367 \$	16 091 \$

1) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location*.

2) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

3) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers*.

4) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*.

5) Représente l'incidence de l'adoption des modifications de l'IAS 19, *Avantages du personnel*.

Renseignements sur les actions ordinaires

Non audité, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre d'actions en circulation – moyen pondéré de base (en milliers)	445 435	444 324	443 082 ¹	412 636	395 389	397 213	397 620	400 880	403 685	396 233
Par action										
– Résultat de base	8,23 \$	11,22 \$	11,69 \$	11,26 \$	10,72 \$	8,89 \$	7,87 \$	8,11 \$	7,77 \$	6,79 \$
– Résultat dilué	8,22	11,19	11,65	11,24	10,70	8,87	7,86	8,11	7,76	6,71
– Dividendes	5,82	5,60	5,32	5,08	4,75	4,30	3,94	3,80	3,64	3,51
– Valeur comptable ²	84,05	79,87	73,83	66,55	56,59	51,25	44,30	40,36	35,83	32,88
Cours de clôture de l'action ³	99,38	112,31	113,68	113,56	100,50	100,28	102,89	88,70	78,56	75,10
Ratio de versement de dividendes	70,7 %	49,9 %	45,5 %	45,6 %	44,3 %	48,4 %	50,0 %	46,8 %	46,9 %	51,7 %

1) Compte non tenu de 2 010 890 actions ordinaires émises et en circulation, mais non acquises par un tiers au 31 octobre 2017. L'émission de ces actions faisait partie de notre acquisition de The PrivateBank.

2) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de l'exercice.

3) Cours extrêmes pendant l'exercice et cours de clôture du dernier jour de négociation de l'exercice à la TSX.

Actions privilégiées et autres titres de participation¹

Non audité, pour les exercices clos les 31 octobre

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Actions privilégiées										
Catégorie A										
Série 18	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1,3694 \$	1,3750 \$
Série 19	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Série 23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Série 26	–	–	–	–	–	–	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375
Série 27	–	–	–	–	–	0,3500	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000
Série 28	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,0400
Série 29	–	–	–	–	–	0,6750	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500
Série 30	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,9000
Série 31	–	–	–	–	–	–	–	–	0,2938	1,1750
Série 32	–	–	–	–	–	–	–	–	0,5625	1,1250
Série 33	–	–	–	–	–	–	1,0031	1,3375	1,3375	1,3375
Série 35	–	–	–	–	–	–	0,8125	1,6250	1,6250	1,6250
Série 37	–	–	–	–	–	–	1,2188	1,6250	1,6250	1,6250
Série 39	0,9283	0,9633	0,9750	0,9750	0,9750	0,9750	0,3793	–	–	–
Série 41	0,9673	0,9375	0,9375	0,9375	0,9375	0,8203	–	–	–	–
Série 43	0,8714	0,9000	0,9000	0,9000	0,9000	0,5764	–	–	–	–
Série 45	1,1000	1,1000	1,1000	0,4551	–	–	–	–	–	–
Série 47	1,1250	1,1250	0,8769	–	–	–	–	–	–	–
Série 49	1,3000	0,9990	–	–	–	–	–	–	–	–
Série 51	1,2875	0,5256	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres titres de participation										
Billets avec remboursement de capital à recours limité										
Série 1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

1) Les dividendes et les distributions sont rajustés pour tenir compte du nombre de jours au cours de l'exercice pendant lesquels l'action a été en circulation au moment de l'émission et du rachat.

Glossaire

Actif productif d'intérêts moyen

L'actif productif d'intérêts moyen comprend les dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les valeurs mobilières, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou de valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, les prêts, nets des provisions, et certains actifs associés à des contrats de sous-location.

Base d'imposition équivalente (BIE)

Mesure qui consiste à majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs pour les ramener au montant de la BIE. Il s'agit d'un ajustement compensatoire de la charge d'impôt sur le résultat.

Biens administrés

Biens administrés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Les services fournis par la CIBC sont de nature administrative et comprennent les services de garde des valeurs, la présentation de rapports aux clients et la tenue des dossiers, le recouvrement du produit du placement et le règlement des transactions d'achat et de vente. De plus, les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Biens sous gestion

Biens gérés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Le service fourni relativement à ces biens consiste en la gestion d'un portefeuille discrétionnaire pour le compte des clients.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Le BSIF surveille et réglemente toutes les banques, de même que l'ensemble des sociétés de fiducie et de prêt, des sociétés d'assurance, des associations coopératives de crédit, des sociétés de secours mutuel et des régimes de retraite fédéraux au Canada qui sont constitués en vertu d'une loi fédérale ou inscrits.

Cautionnements et lettres de crédit de soutien

Représentent essentiellement l'obligation de la CIBC, sous réserve de certaines conditions, d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients si ces derniers ne peuvent pas effectuer les paiements ou ne sont pas en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles précisées.

Coefficient d'efficacité

Charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts). Le coefficient d'efficacité est utilisé comme mesure de la productivité.

Coefficient de pertes sur créances

Ratio obtenu en divisant la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux par les prêts et acceptations bancaires moyens, net de la provision pour pertes sur créances.

Contrat à terme de gré à gré

Contrat non normalisé visant l'achat ou la vente d'un actif précis à un prix stipulé et à une date ultérieure donnée.

Contrat à terme normalisé

Contrat normalisé visant l'achat ou la vente d'une marchandise, d'une devise ou d'un instrument financier donné, dont la quantité et la qualité sont normalisées, à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance. Ces contrats sont négociés en Bourse.

Contrat de dérivés négocié en Bourse

Contrat de dérivés normalisé (p. ex. des contrats à terme normalisés et des options) qui est négocié par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglé par l'entremise d'une chambre de compensation centrale, et est généralement assujéti à des montants de garantie standards.

Contrat de garantie de taux d'intérêt

Contrat à terme de gré à gré fixant un taux d'intérêt à verser ou à recevoir à compter d'une date ultérieure donnée pour une période préétablie.

Coût amorti

Montant qui permet de calculer la valeur d'un actif ou d'un passif financier, à sa comptabilisation initiale, moins les remboursements, plus ou moins toute prime ou tout rabais non amorti accordé à la date d'octroi, plus ou moins tout ajustement de base découlant d'une couverture de la juste valeur et moins toute réduction pour dépréciation (appliquée directement ou au moyen d'un compte de provision). La valeur d'un actif ou d'un passif financier, évaluée à sa comptabilisation initiale, correspond au coût de l'actif ou du passif financier, y compris les coûts de transaction incorporés et les honoraires différés.

Coût de remplacement courant

Coût estimé du remplacement d'un actif au moment présent selon sa valeur actuelle.

Couverture

Transaction visant à contrebalancer les pertes et profits potentiels qui peuvent survenir dans le cadre d'une transaction ou dans un portefeuille.

Dérivés

Contrat financier dont la valeur est dérivée du rendement d'un instrument sous-jacent, d'un indice ou d'un taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Catégorie d'instruments financiers qui permet à une partie (le bénéficiaire) de séparer et de transférer le risque de crédit d'un non-paiement ou d'un paiement partiel d'un instrument financier sous-jacent à une autre partie (le garant).

Dotation à la provision pour pertes sur créances

Montant imputé aux résultats permettant de rajuster la provision pour pertes sur créances au niveau approprié pour les actifs financiers productifs et dépréciés. La dotation à la provision pour pertes sur créances à l'égard des prêts et des acceptations et des engagements de prêts connexes hors

bilan est comptabilisée au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances du compte de résultat consolidé. La dotation à la provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance évalués à la JVAERG ou au coût amorti est comptabilisée au poste Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net.

Entités structurées

Entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Équivalents temps plein

Mesure qui normalise le nombre d'employés à temps plein et à temps partiel, le nombre d'employés qui touchent un salaire de base et des commissions et le nombre d'employés entièrement rémunérés à la commission dans les unités d'équivalents temps plein selon le nombre réel d'heures de travail rémunéré au cours d'une période donnée, pour ce qui est des personnes dont la rémunération est incluse au poste Salaires et avantages du personnel du compte de résultat consolidé.

Évaluation à la valeur de marché

Juste valeur (comme il est défini ci-dessous) à laquelle un actif peut être vendu et un passif peut être transféré.

Garanties

Actifs donnés à titre de garantie du remboursement d'un prêt ou d'une autre obligation, qui sont confisqués si l'obligation n'est pas remboursée.

Instrument financier hors bilan

Contrat financier qui est fondé principalement sur un montant notionnel et qui représente un actif ou un passif éventuel d'une institution. Ces instruments comprennent les ententes relatives au crédit.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Levier d'exploitation

Écart entre les variations en pourcentage des produits (sur une base d'imposition équivalente) et celles des charges autres que d'intérêts d'un exercice à l'autre.

Marge d'intérêts nette

Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Méthode servant à calculer le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et à répartir les produits d'intérêts et les charges d'intérêts entre les périodes pertinentes. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Montant notionnel

Valeur nominale d'un contrat financier servant à calculer les paiements effectués à l'égard de ce contrat.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Rachat, de temps à autre, par une société cotée, de ses propres actions aux fins d'annulation par l'entremise d'une Bourse ou d'un autre marché organisé, assujéti aux diverses règles des commissions des valeurs mobilières et des Bourses.

Options

Contrat financier en vertu duquel le vendeur donne le droit à l'acheteur, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un montant déterminé d'un actif ou d'un instrument sous-jacent, à un prix stipulé d'avance et au plus tard à une date donnée.

Point de base

Équivaut à un centième de point de pourcentage (0,01 %).

Produits nets d'intérêts

Écart entre l'intérêt gagné sur les actifs (comme les prêts et les valeurs) et l'intérêt engagé sur les passifs (comme les dépôts et les titres secondaires).

Provision pour pertes sur créances

Selon l'IFRS 9, la provision pour pertes sur créances se rapporte aux pertes de crédit attendues sur 12 mois en ce qui concerne les instruments qui n'ont pas subi une hausse importante du risque de crédit, alors qu'elle se rapporte aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie en ce qui concerne les instruments qui ont subi une hausse importante du risque de crédit, notamment pour ce qui est des instruments dépréciés. Les provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard des prêts et des acceptations sont incluses dans la provision pour pertes sur créances du bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) sont inscrites à titre de composante de la valeur comptable des titres, évalués à leur juste valeur. Les provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard des autres actifs financiers sont incluses dans la valeur comptable de l'instrument. Les provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard des garanties et des engagements de prêts sont inscrites dans les autres passifs.

Selon l'IAS 39, la provision pour pertes sur créances correspondait généralement à une provision des états financiers dont le montant était suffisant pour absorber les pertes liées aux créances inhérentes et recensées de façon précise du portefeuille de prêts, d'acceptations, de lettres de crédit et de cautionnements de la CIBC. Il pouvait s'agir de provisions « collectives », évaluées en procédant à un examen du portefeuille de prêts comportant des caractéristiques similaires, ou de provisions « individuelles », évaluées en procédant à un examen des caractéristiques d'une exposition précise.

La provision pour pertes sur créances est ajustée en fonction de la dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances et diminue en fonction des radiations, déduction faite des recouvrements.

Rajustement de l'évaluation du crédit (REC)

Rajustement de l'évaluation qui doit être pris en considération dans l'évaluation de la juste valeur des dérivés de gré à gré pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. En évaluant notre exposition nette au risque de crédit de la contrepartie, nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Ratio de versement de dividendes

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du résultat net déduction faite des dividendes versés sur actions privilégiées, des primes versées aux rachats d'actions privilégiées et des distributions associées aux autres titres de participation.

Rendement de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyens

Résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyens.

Rendement des actions

Dividendes par action ordinaire divisés par le cours de clôture des actions ordinaires.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Résultat net applicable aux actionnaires exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires.

Rendement total pour les actionnaires

Rendement total tiré d'un placement dans les actions ordinaires de la CIBC. Le rendement mesure la variation de la valeur pour les actionnaires, compte tenu des dividendes versés qui sont réinvestis dans des actions supplémentaires.

Swaps

Contrat financier entre des contreparties portant sur l'échange d'une série de flux de trésorerie, en fonction d'un montant notionnel donné pendant une période déterminée.

Titres adossés à des créances avec flux groupés (TAC flux groupés)

Titrisation d'une combinaison de titres de créance de sociétés, de titres adossés à des créances mobilières (TACM), de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) ou de tranches d'autres TAC flux groupés pour former un bloc d'actifs diversifiés et décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Titres adossés à des prêts avec flux groupés

Titrisation de portefeuilles diversifiés comprenant des titres de créance de sociétés et/ou des TACM décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres

Valeurs achetées avec l'engagement par l'acheteur de les revendre au vendeur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Valeurs empruntées

Valeurs généralement empruntées pour couvrir les positions à découvert. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs prêtées

Valeurs généralement prêtées pour couvrir les positions à découvert de l'emprunteur. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs vendues à découvert

Engagement du vendeur à vendre des valeurs dont il n'est pas le propriétaire. En règle générale, le vendeur emprunte d'abord les valeurs pour pouvoir les remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achète des valeurs identiques sur le marché pour remplacer les valeurs empruntées.

Valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Valeurs vendues avec l'engagement par le vendeur de les racheter de l'acheteur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Glossaire en matière de risque et de fonds propres

Accord général de compensation

Accord standard conçu pour réduire le risque de crédit d'opérations multiples avec une contrepartie par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaut de cette dernière et par l'établissement d'une provision pour le règlement net de tous les contrats au moyen d'un seul paiement.

Actif pondéré en fonction du risque

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit est calculé au moyen de l'approche NI avancée et de l'approche standard. Selon l'approche NI avancée, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan; ii) l'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est estimé d'après les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR pour les actifs de titrisation négociés pour lequel nous utilisons la méthode définie par le BSIF; et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou d'événements externes est calculé au moyen de l'approche standard (de l'approche de mesure avancée et de l'approche standard jusqu'en 2019 inclusivement). Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI visant le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds propres en comparant les fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II à ceux selon les exigences de l'approche de Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance relativement aux exigences de fonds propres selon Bâle III est ajoutée aux APR.

Approche complète visant les opérations de financement par titres

Cadre d'évaluation du risque de crédit de contrepartie visant les OFT qui utilise la valeur du bien donné en garantie ajustée en fonction de la volatilité afin de réduire l'exposition.

Approche de mesure avancée (AMA) visant le risque opérationnel

Approche tenant compte du risque pour calculer les exigences de fonds propres aux fins du risque opérationnel en fonction des modèles internes de mesure du risque, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs de mesure du risque. Depuis le premier trimestre de 2020, l'utilisation de l'AMA visant le risque opérationnel n'est plus autorisée et les banques doivent employer l'approche standard pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque opérationnel.

Approche des modèles internes (AMI) visant le risque de crédit de contrepartie

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer le risque de crédit de contrepartie lié aux dérivés de gré à gré.

Approche des modèles internes (AMI) visant le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

Approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) visant le risque de crédit

Modèles internes servant à calculer les exigences de fonds propres fondés sur les données historiques découlant des principales hypothèses sur le risque, telles que la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD), sous réserve de l'approbation du BSIF. Un plancher de fonds propres fondé sur l'approche standard est également calculé par les banques en vertu de l'approche NI avancée visant le risque de crédit, et un rajustement de l'actif pondéré en fonction du risque (APR) pourrait être requis, selon les exigences du BSIF.

Approche fondée sur les notations internes (NI) visant les expositions de titrisation

Cette approche comprend deux méthodes de calcul des fonds propres pour les expositions de titrisation qui doivent être approuvées par le BSIF : l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) qui peut être utilisée par les banques ayant l'autorisation d'utiliser l'approche NI pour les expositions sous-jacentes titrisées et l'approche fondée sur les évaluations internes (SEC-IAA) qui peut être utilisée pour certaines expositions liées à la titrisation relevant de programmes de papier commercial adossé à des créances (PCAC).

Approche standard visant le risque de crédit

Appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans la ligne directrice Normes de fonds propres. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Approche standard visant le risque opérationnel

Fonds propres calculés en fonction d'un pourcentage établi qui varie selon l'activité commerciale et s'applique aux produits bruts moyens des trois dernières années.

Approche standard visant les expositions de titrisation

Cette approche comprend des méthodes de calcul pour les expositions de titrisation qui n'ont pas à être approuvées par le BSIF, soit l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) et l'approche standard (SEC-SA).

Autres expositions hors bilan

Montant lié au risque de crédit découlant de l'émission de cautionnements et de lettres de crédit.

Autres prêts de détail

Catégorie de prêts comprenant tous les prêts autres que les prêts de détail renouvelables admissibles et les prêts personnels garantis par des biens immobiliers accordés à des particuliers et à des PME conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires.

Capacité totale d'absorption des pertes (CTAP)

Somme du total des fonds propres et des passifs admissibles à la recapitalisation interne qui comportent une échéance résiduelle supérieure à un an. Les passifs admissibles à la recapitalisation interne englobent des créances à long terme (échéance initiale de plus de 400 jours) non garanties de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui sont échangeables et cessibles, ainsi que toutes les actions privilégiées et tous les titres secondaires qui ne sont pas des FPUNV. Les dépôts des clients, les passifs garantis (par exemple, des obligations sécurisées), les contrats financiers admissibles (par exemple, les dérivés) et certains billets structurés ne sont pas admissibles à la recapitalisation interne.

Capital économique

Le capital économique fournit le cadre permettant d'évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. Le capital économique est une mesure de risque non conforme aux PCGR fondée sur une estimation des capitaux propres requis par les secteurs d'activité pour absorber les pertes non prévues, en fonction de la cote de risque ciblée sur une période de un an. Le capital économique se compose principalement du capital de risque de crédit et de marché, ainsi que de risque opérationnel et stratégique.

Contrepartie centrale admissible (CC admissible)

Entité agréée pour agir en qualité de CC et autorisée par l'autorité de réglementation/surveillance compétente à exercer sa fonction pour les produits offerts par cette CC.

Contrepartie centrale (CC)

Chambre de compensation qui s'interpose entre les contreparties qui ont négocié des contrats sur un ou plusieurs marchés financiers et qui devient l'acheteur auprès de chaque vendeur et le vendeur auprès de chaque acheteur, et qui garantit la performance des contrats ouverts.

Engagements non utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.

Engagements utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis à des clients.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Exigences de fonds propres appliquées en plus des fonds propres à l'égard du risque de marché afin de couvrir spécifiquement le risque de défaut et le risque de migration des actifs de crédit non titrisés de liquidité diverse détenus dans le portefeuille de négociation.

Expositions à des transactions assimilées à des mises en pension

Montant lié au risque de crédit découlant de nos valeurs acquises ou vendues en vertu de prises en pension de titres, de même que nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

Expositions aux dérivés de gré à gré

Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.

Expositions du ratio de levier

L'exposition aux fins du ratio de levier est définie selon les règles du BSIF, comme la somme des actifs au bilan (non pondérés), diminuée des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie, et majorée des expositions sur dérivés, des expositions sur opérations de financement par titres avec la possibilité d'une forme restreinte de compensation sous réserve de certaines conditions, et d'autres expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, achats à terme d'éléments d'actif, crédits de confirmation et lettres de crédit commercial, et expositions de titrisation). Jusqu'au 31 décembre 2021, les réserves auprès des banques centrales et les titres d'émetteurs souverains qui sont considérés comme des actifs liquides de haute qualité (HQLA) peuvent être exclus de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier.

Expositions en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Flux de trésorerie nets cumulatifs

Les flux de trésorerie nets cumulatifs constituent un indicateur avec horizon de liquidité défini, dans la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, comme un outil de surveillance et de suivi du risque de liquidité qui mesure de façon détaillée les flux de trésorerie d'une institution afin de saisir le risque que posent les asymétries de financement entre les actifs et les passifs.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)

Avec prise en effet le 1^{er} janvier 2013, afin d'être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, tous les instruments de fonds propres réglementaires de catégorie 1 et de catégorie 2 autres que sous forme d'actions ordinaires doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière. Les investisseurs dans de tels instruments seront en mesure d'assumer les pertes avant les contribuables si le gouvernement décide qu'il est dans l'intérêt public de renflouer une banque non viable.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires, conformément à leur définition dans la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF, sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des autres éléments des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Le 27 mars 2020, le BSIF a instauré des mesures transitoires pour le traitement du provisionnement des pertes attendues aux fins des fonds propres afin qu'une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement été admissible à titre de fonds propres de deuxième catégorie soit admissible à titre de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, sous réserve de certains facteurs scalaires et de restrictions jusqu'à l'exercice 2022. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme FPNV, les billets avec remboursement de capital à recours limité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, ainsi que les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de première catégorie se composent des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et des autres éléments de fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme FPNV, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision générale admissible, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première catégorie et les fonds propres de deuxième catégorie. Les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière; les instruments de fonds propres non admissibles sont exclus des fonds propres réglementaires à un taux de 10 % par année, à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 1^{er} novembre 2021.

Gestion de l'actif et du passif (GAP)

Gestion des risques qui découlent d'écart entre l'actif et le passif, surtout dans les secteurs non liés à la négociation de la Banque. Des techniques servent à gérer la durée relative des actifs (comme les prêts) et des passifs (comme les dépôts) de la CIBC, afin de réduire l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt.

Mesures transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues aux fins des fonds propres

Le 27 mars 2020, le BSIF a instauré des mesures transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues. Ces mesures se traduisent par l'inclusion dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires d'une partie des provisions qui auraient autrement fait partie des fonds propres de deuxième catégorie. La partie de la provision pour pertes de crédit attendues pouvant être incluse dans les fonds propres de première catégorie est déterminée en fonction de l'augmentation des provisions pour le premier et le deuxième stades par rapport aux soldes au 31 janvier 2020 utilisés à titre de niveau de référence. Ce montant est ensuite ajusté en fonction des incidences fiscales et multiplié par un facteur scalaire qui diminue au fil du temps. Le facteur scalaire est fixé à 70 % pour l'exercice 2020, à 50 % pour l'exercice 2021 et à 25 % pour l'exercice 2022. Pour les expositions traitées selon l'approche fondée sur les notations internes (NI), le moindre d'entre ce montant et l'excédent de l'encours des provisions autrement admissibles à l'inclusion dans les fonds propres de deuxième catégorie sont inclus dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon les mesures transitoires.

Passifs admissibles à la recapitalisation interne

Les passifs admissibles à la recapitalisation interne englobent des créances à long terme (soit une échéance initiale de plus de 400 jours) non garanties de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui sont échangeables et cessibles, ainsi que toutes les actions privilégiées et tous les titres secondaires qui ne sont pas des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Les dépôts des clients, les passifs garantis (par exemple, des obligations sécurisées), certains contrats financiers (par exemple, les dérivés) et certains billets structurés ne sont pas admissibles à la recapitalisation interne.

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation du montant d'un prêt à un client donné qui ne sera pas remboursé en cas de défaut par ce client, exprimée en pourcentage de l'ECD. La PCD est habituellement fondée sur les hypothèses prévues pour tout le cycle en matière de fonds propres réglementaires et généralement fondée sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Portefeuilles de détail

Catégorie de prêts comprenant principalement les prêts consentis à des particuliers et à des PME par lesquels l'acceptation s'appuie surtout sur les modèles d'évaluation du crédit.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié aux prêts.

Prêts aux banques

Toutes les expositions au risque de crédit direct lié à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les prêts garantis par ces entités.

Prêts aux entités souveraines

Toutes les expositions au risque de crédit direct lié aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les prêts garantis par ces entités.

Prêts aux entreprises

Expositions au risque de crédit direct lié à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les prêts garantis par ces entités.

Prêts de détail renouvelables admissibles

Catégorie de prêts comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces prêts seraient inclus dans Autres prêts de détail.

Prêts personnels garantis par des biens immobiliers

Catégorie de prêts comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les prêts et marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de satisfaire à ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles en vertu du contrat. La PD est habituellement fondée sur les hypothèses pour tout le cycle en matière de fonds propres réglementaires et généralement fondée sur des hypothèses ponctuelles qui reflètent les informations prospectives aux fins des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Profit économique

Mesure de performance non conforme aux PCGR, ajustée en fonction du risque, qui est utilisée pour calculer la valeur ajoutée économique. Cette mesure correspond au résultat de chaque secteur d'activité, déduction faite d'un montant au titre du coût du capital.

Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP)

Cadre et processus conçus pour fournir une vision d'ensemble de l'adéquation des fonds propres, telle qu'elle a été définie dans le cadre du deuxième pilier de l'Accord de Bâle, en vertu desquels nous recensons et mesurons nos risques de façon continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles suffisent à couvrir tous les risques à l'échelle de la CIBC.

Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'APR, conformément à leur définition dans la ligne directrice Normes de fonds propres du BSIF, laquelle découle du cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Ratio de levier

Fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition du ratio de levier déterminée par les lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le cadre normatif du CBCB.

Ratio de liquidité à court terme

Dérivé du dispositif de Bâle III du CBCB et intégré dans la ligne directrice du BSIF sur les normes de liquidité, le ratio de liquidité à court terme est une norme de liquidité visant à s'assurer qu'une institution dispose de suffisamment de ressources liquides de haute qualité (HQLA) non grevées, sous forme de trésorerie ou d'actifs pouvant être convertis en liquidités sur des marchés privés sans perdre (ou en perdant très peu) de leur valeur, pour répondre à ses besoins de liquidités dans un scénario de crise qui durerait 30 jours.

Ratio de liquidité à long terme (NSFR)

Dérivée du dispositif de Bâle III du CBCB et incorporée dans la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, la norme NSFR vise à créer les conditions propices à une résilience à long terme du secteur des services financiers en exigeant des banques qu'elles maintiennent un profil de financement durable à long terme relativement à la composition de leurs actifs et à leurs activités hors bilan.

Retitrisation

Exposition de titrisation en vertu de laquelle le risque lié à une réserve sous-jacente d'expositions est divisé en tranches et au moins une exposition sous-jacente est une exposition de titrisation.

Risque de change structurel

Risque principalement inhérent à l'investissement net dans des établissements à l'étranger découlant des écarts de taux de change ainsi qu'à l'actif pondéré en fonction du risque libellé en monnaie étrangère et aux déductions des fonds propres libellées en monnaie étrangère.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Risque de liquidité

Risque de ne pas disposer de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière efficace sur le plan des coûts pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance.

Risque de marché

Risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables des facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail.

Risque de réputation

Risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite des affaires et des pratiques de la CIBC, puisse nuire grandement à la réputation de la CIBC à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur les entreprises, les activités ou la situation financière de la CIBC.

Risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque découlant d'écarts entre l'actif et le passif, qui ne provient pas d'activités de négociation et d'activités liées à la négociation.

Risque opérationnel

Risque de pertes découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus et de systèmes internes, ou encore d'événements externes.

Risque stratégique

Risque de la mise en œuvre inefficace ou inadéquate des stratégies d'affaires, y compris les fusions et acquisitions. Il comprend les pertes financières potentielles engendrées par l'inexécution d'initiatives de croissance interne ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans l'environnement de l'entreprise.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou d'autres formes de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs ou d'autres formes de droit pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.

Valeur à risque en situation de crise

Calcul de la valeur à risque qui utilise une période d'observation d'une durée d'un an pour laquelle des pertes importantes ont été subies par un portefeuille en particulier, selon un degré de confiance et une période déterminés.

Valeur à risque (VAR)

Mesure du risque généralement reconnue qui utilise des modèles statistiques pour estimer la distribution de rendements possibles sur un portefeuille en particulier selon un degré de confiance et une période déterminés.

Renseignements destinés aux actionnaires

Exercice

Du 1^{er} novembre au 31 octobre

Dates importantes

Dates de présentation de l'information financière 2021

Résultats du T1 – le jeudi 25 février 2021
Résultats du T2 – le jeudi 27 mai 2021
Résultats du T3 – le jeudi 26 août 2021
Résultats du T4 – le jeudi 2 décembre 2021

Assemblée annuelle des actionnaires 2021

L'assemblée annuelle des actionnaires de la CIBC aura lieu le 8 avril 2021. Pour plus de précisions, veuillez consulter le site Web de l'assemblée annuelle à l'adresse : <https://www.cibc.com/fr/about-cibc/investor-relations/annual-meeting.html>.

Les actions ordinaires de la CIBC (CM) sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York. Les actions privilégiées sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Dividendes

Des dividendes trimestriels ont été versés sur les actions ordinaires et privilégiées de la CIBC en 2020 :

Actions ordinaires

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de versement	Dividendes par action	Nombre d'actions ordinaires à la clôture des registres
25 sept. 2020	28 sept. 2020	28 oct. 2020	1,46 \$	446 423 900
26 juin 2020	29 juin 2020	28 juill. 2020	1,46 \$	445 450 650
26 mars 2020	27 mars 2020	28 avr. 2020	1,46 \$	444 565 420
24 déc. 2019	27 déc. 2019	28 janv. 2020	1,44 \$	445 169 021

Actions privilégiées

Action	Série 39	Série 41 ¹	Série 43 ²	Série 45	Série 47	Série 49	Série 51
Symbole au téléscripteur	CM.PR.O	CM.PR.P	CM.PR.Q	CM.PR.R	CM.PR.S	CM.PR.T	CM.PR.Y
Dividendes trimestriels	0,232063 \$	0,244313 \$	0,196438 \$	0,275000 \$	0,281250 \$	0,325000 \$	0,321875 \$

- 1) Le taux des dividendes sur les actions de série 41 a été rajusté en fonction des conditions rattachées aux actions le 31 janvier 2020.
2) Le taux des dividendes sur les actions de série 43 a été rajusté en fonction des conditions rattachées aux actions le 31 juillet 2020.

Dates de versement des dividendes en 2021

(Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la CIBC)

Date de clôture des registres	Date de versement
29 décembre 2020	28 janvier 2021
29 mars 2021	28 avril 2021
28 juin 2021	28 juillet 2021
28 septembre 2021	28 octobre 2021

Dividendes déterminés

La CIBC désigne la totalité ou une partie des dividendes versés ou réputés être versés aux fins de l'impôt sur le résultat fédéral, provincial ou territorial du Canada le 1^{er} janvier 2006 ou après cette date comme dividendes déterminés, sauf indication contraire portant sur les dividendes versés après le présent avis, et informe par la présente tous les bénéficiaires des dividendes de cette désignation.

Fonds propres réglementaires

De l'information concernant les instruments de fonds propres réglementaires et la situation des fonds propres réglementaires de la CIBC peut être consultée à l'adresse www.cibc.com/francais : À propos de la CIBC : Relations avec les investisseurs : Instruments de fonds propres réglementaires.

Notes de crédit

Des renseignements sur les notes de crédit se trouvent à la page 78 du présent Rapport annuel.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires

Tous les porteurs inscrits d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de catégorie A désignées de la CIBC qui sont des résidents du Canada et des États-Unis peuvent, sans verser de commission de courtage ni payer de frais de service, participer à un ou à plusieurs des régimes suivants :

Régime de réinvestissement des dividendes – Les résidents du Canada peuvent demander que les dividendes servent à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la CIBC.

Régime d'achat d'actions – Les résidents du Canada peuvent acheter des actions ordinaires supplémentaires de la CIBC jusqu'à concurrence de 50 000 \$ au cours de l'exercice.

Régime de dividendes en actions – Les résidents des États-Unis peuvent choisir de recevoir des dividendes en actions sur leurs actions ordinaires de la CIBC.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec la Société de fiducie AST (Canada) (auparavant Société de fiducie CST) ou vous rendre sur le site Web de la CIBC à l'adresse www.cibc.com/francais.

Agent des transferts et agent comptable des registres

Pour des renseignements sur les actions, le régime d'investissement à l'intention des actionnaires, les dividendes, le dépôt direct des dividendes, les comptes de réinvestissement des dividendes et les certificats perdus, ou pour éviter que les documents destinés aux actionnaires soient envoyés en double, veuillez communiquer avec :

Société de fiducie AST (Canada), C.P. 700, succ. B, Montréal (Québec) H3B 3K3
416 682-3860 ou 1 800 258-0499 (Canada et États-Unis seulement), télécopieur : 1 888 249-6189, courriel : inquiries@astfinancial.com, site Web : www.astfinancial.com/ca
Site Web : www.astfinancial.com/ca

Au Canada, les actions ordinaires et les actions privilégiées sont transférables aux bureaux de notre mandataire, la Société de fiducie AST (Canada), à Toronto, Montréal, Calgary et Vancouver.

Aux États-Unis, les actions ordinaires sont transférables au bureau suivant :
Computershare Inc., par la poste : P.O. Box 43078 Providence, RI 02940-3078; par service de courrier de nuit : 150 Royall Street, Canton, MA 02021, 1 800 589-9836, site Web : www.computershare.com/investor.

Les porteurs d'actions inscrits peuvent s'inscrire au système d'inscription directe pour détenir leurs actions en format électronique. Pour ce faire, veuillez communiquer avec notre agent de transfert.

Pour nous joindre :

Siège social de la CIBC

Commerce Court, Toronto (Ontario),
Canada M5L 1A2
Téléphone : 416 980-2211
Code SWIFT : CIBCCATT
Site Web : www.cibc.com/francais

Relations avec les investisseurs

Courriel : relationsinvestisseurs@cibc.com

Secrétaire général

Téléphone : 416 980-3096
Courriel : corporate.secretary@cibc.com

Bureau de l'ombudsman de la CIBC

Numéro sans frais au Canada :
1 800 308-6859
Toronto : 416 861-3313
Courriel : ombudsman@cibc.com

Services bancaires téléphoniques CIBC

Numéro sans frais au Canada :
1 800 465-2422

Communications et affaires publiques

Courriel : corporatecommunications@cibc.com

Service à la clientèle

Numéro sans frais au Canada :
1 800 465-2255
Courriel : client.care@cibc.com

Pour de plus amples renseignements

Rapport annuel CIBC 2020

Des exemplaires supplémentaires du Rapport annuel seront disponibles en mars 2021 et peuvent être commandés par courriel à relationsinvestisseurs@cibc.com. Le Rapport annuel est aussi disponible à l'adresse www.cibc.com/fr/about-cibc/investor-relations/annual-reports-and-proxy-circulars.html.

Additional print copies of the Annual Report will be available in March 2021 and may be obtained by emailing investorrelations@cibc.com. The Annual Report is also available online at www.cibc.com/ca/investor-relations/annual-reports.html.

Rapport sur la durabilité et Énoncé de responsabilité envers le public CIBC 2020

Ce rapport examine les activités économiques, environnementales, sociales et de gouvernance que nous avons menées au cours du dernier exercice et sera disponible en mars 2021 à l'adresse www.cibc.com/fr/about-cibc/corporate-responsability.html.

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2021

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction contient des renseignements destinés aux actionnaires sur l'assemblée annuelle de la CIBC, y compris de l'information sur l'élection des administrateurs de la CIBC, la nomination des auditeurs et les propositions des actionnaires ainsi que sur d'autres questions. La circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2021 sera disponible en mars 2021 à l'adresse www.cibc.com.

Gouvernance

L'énoncé des pratiques de gouvernance de la CIBC décrit le cadre de gouvernance qui aide le conseil et la direction à s'acquitter de leurs obligations envers la CIBC et ses actionnaires. Cet énoncé ainsi que d'autres renseignements sur la gouvernance à la CIBC, y compris le Code de conduite CIBC de l'ensemble des employés et le Code de déontologie des administrateurs CIBC, se trouvent sur notre site Web à l'adresse www.cibc.com/ca/inside-cibc/governance/governance-practices-fr.html.

Dépôts réglementaires

Au Canada, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.sedar.com.

Aux États-Unis, auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission à l'adresse www.sec.gov/edgar.shtml.

Constitution

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) est une institution financière diversifiée régie par la *Loi sur les banques* (Canada). La CIBC est née de la fusion, en 1961, de la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada.

En 1858, en vertu d'une loi spéciale du gouvernement de la Province du Canada, la Banque Canadienne de Commerce a d'abord été légalement constituée sous la raison sociale de Banque du Canada. Par la suite, sa dénomination sociale a été changée en Banque Canadienne de Commerce, et c'est sous ce nom qu'elle a ouvert ses portes en 1867. La Banque Impériale du Canada a été constituée en 1875 en vertu d'une loi spéciale du Parlement du Canada et elle a commencé à exercer ses activités au cours de la même année.

Marques de commerce

Les marques de commerce utilisées dans le présent Rapport annuel, lesquelles sont la propriété de la Banque Canadienne Impériale de Commerce ou de ses filiales au Canada et/ou dans un autre pays comprennent : « CIBC Agility », « CIBC Bank USA Smart Account », « CIBC FirstCaribbean International Bank », « Dépôt électronique CIBC », « Équipe de relève CIBC », « Espèces en devises en direct CIBC », « Financière Simplii », « Gestion privée de patrimoine CIBC », « Intelli CIBC », « Journée du miracle CIBC », logo CIBC, « MonTempo CIBC », « Pro-Investisseurs CIBC », « Remi Beta Bot », « Services bancaires intelligents CIBC », « Services bancaires mobiles CIBC », « Services de portefeuille personnalisé CIBC », « Virement de fonds mondial CIBC » et « Wood Gundy ». Toutes les autres marques de commerce figurant dans le présent Rapport annuel, qui ne sont pas la propriété de la Banque Canadienne Impériale de Commerce ou de ses filiales, sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Conseil d'administration

Hon. John P. Manley, C.P., O.C.

Président du conseil
Banque CIBC
Conseiller principal, Bennett Jones LLP
Ottawa, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2005

Brent S. Belzberg

(CG, CGR)
Associé directeur principal
TorQuest Partners
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2005

Charles J. G. Brindamour

(CGR)
Chef de la direction
Intact Corporation financière
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2020

Nanci E. Caldwell

(CRRPD)
Administratrice de sociétés
Woodside, Californie,
États-Unis
S'est jointe au conseil en 2015

Michelle L. Collins

(CV)
Présidente
Cambium LLC
Chicago, Illinois, États-Unis
S'est jointe au conseil en 2017

Patrick D. Daniel

(CRRDP – président)
Administrateur de sociétés
Calgary, Alberta, Canada
S'est joint au conseil en 2009

Luc Desjardins

(CV)
Président et chef de la direction
Supérieur Plus Corp.
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2009

Victor G. Dodig

Président et chef de la direction
Banque CIBC
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2014

Kevin J. Kelly

(CRRPD)
Administrateur de sociétés
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2013

Christine E. Larsen

(CGR)
Administratrice de sociétés
Montclair, New Jersey, États-Unis
S'est jointe au conseil en 2016

Nicholas D. Le Pan

(CV – président)
Administrateur de sociétés
Ottawa, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2008

Jane L. Peverett

(CV, CG)
Administratrice de sociétés
West Vancouver,
Colombie-Britannique, Canada
S'est jointe au conseil en 2009

Katharine B. Stevenson

(CG – présidente, CRRPD)
Administratrice de sociétés
Toronto, Ontario, Canada
S'est jointe au conseil en 2011

Martine Turcotte

(CG, CRRPD)
Administratrice de sociétés
Verdun, Québec, Canada
S'est jointe au conseil en 2014

Barry L. Zubrow

(CGR – président)
Président
ITB LLC
Far Hills, New Jersey, États-Unis
S'est joint au conseil en 2015

CV – Comité de vérification

CG – Comité de gouvernance

CRRPD – Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction

CGR – Comité de gestion du risque

Des services bancaires durables au diapason d'un monde moderne

La durabilité est au cœur de la raison d'être de la CIBC : vous aider à réaliser vos ambitions. Inspirés par cette raison d'être, nous intégrons la durabilité à toutes nos activités en nous concentrant sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) qui sont importantes pour nos parties intéressées.

Tirant parti des pratiques commerciales responsables enchâssées à l'échelle de la CIBC, nous prenons des mesures pour réduire encore plus notre impact environnemental dans l'ensemble de notre chaîne de valeur, nous soutenons des programmes qui font la promotion d'une société saine et inclusive et nous adoptons les meilleures pratiques de gouvernance pour créer un avenir durable.

La CIBC joue un rôle dans de nombreuses initiatives mondiales en matière de durabilité, que ce soit par son soutien ou sa participation :



Le Rapport sur la durabilité 2020 de la Banque CIBC sera disponible en mars 2021 à l'adresse www.cibc.com/francais.



www.cibc.com/francais